École des Hautes Études en Sciences Sociales
École Doctorale ED 286

T H È S E

pour l'obtention du titre de

Docteur en

Socio-économie du développement

Présentée et soutenue publiquement le 26/02/2020 par :

YOUSSOUF Mohamed Youssouf

Parcours migratoire, mobilisation transnationale et efforts de développement villageois aux Comores

Les migrants et leurs descendants à l'épreuve de l'engagement solidaire

Sous la direction d' **Ulrike Schuerkens,** Professeure des Universités,
Université Rennes 2

Jury :

Christophe Daum,
Maître de conférences HDR, Université de Rouen – Rapporteur.
Elise Palomares,
Maîtresse de conférences HDR, Université de Rouen – Rapporteure.
Nancy Green,
Directrice d'études, ÉHÉSS de Paris – Examinatrice.
Moustapha Tamba,
Professeur titulaire UCAD Dakar, Sénégal – Examinateur.
Ulrike Schuerkens,
Professeure des Universités, Université Rennes 2 – Directrice de thèse.

A mes filles...

Par ce travail, je voudrais vous leguer le courage, la persévérance et l'abnégation, clé de la réussite.

REMERCIEMENTS

Au bout de ce long chemin parsemé d'incertitudes, de doutes mais aussi d'espoirs, il y a lieu d'exprimer ma reconnaissance aux nombreuses personnes qui m'ont apporté leur soutien d'une manière ou d'une autre.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à ma directrice de thèse, Mme Ulrike SCHUERKENS, pour avoir accepté de diriger mes travaux. Sa disponibilité, sa confiance et ses orientations ne m'ont jamais fait défaut. Merci de tout coeur.
Par ailleurs, mes remerciements vont également aux membres du jury, qui ont accepté de lire et de juger la qualité de ce travail. Merci à Elise Palomares et à Christophe Daum pour avoir accepté d'être les rapporteurs de cette thèse. Aux professeurs Nancy L. Green et à Moustapha Tamba, je vous dis également merci du fond du coeur.

À mes compagnons de galère avec qui nous nous sommes mutuellement soutenus et encouragés tout au long de ce cursus doctoral, j'adresse aussi mes sincères remerciements. Je souhaite que tout le monde finisse avec succès car nous dit-on, mieux vaut tard que jamais.

À celles et ceux à qui ma longue absence a certainement pesé, peut-être même inconforté, je voudrais saluer leur courage et leur patience. Les grandes causes nécessitent parfois des énormes sacrifices et, mon absence durant ces années en est un.

J'exprime ma gratitude à mon oncle Ibrahima Abdourahime pour avoir accepté de relir une dernière fois ce travail. Ses remarques m'ont été d'une très grande utilité.
À toute ma famille et à mes proches, merci d'avoir cru en moi. Vos encouragements ont renforcé ma determination à aller de l'avant.
Enfin, à toutes celles et ceux qui de près ou de loin m'ont témoigné de leur soutien, je voudrais exprimer ma reconnaissance. Je citerai ici particulièrement Mme Ibrahim Abdallah Zainaba, Mme Binti Ali Zaharia, Mr Aliloifa Mohamed Said et Mr Syar Mohamad.

Merci à toutes et à tous.

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

À l'entrée septentrionale du Canal de Mozambique, l'archipel des Comores égraine ses quatre îles, Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte, entre Madagascar et le Mozambique. On retiendra que jusqu'à la première moitié du XIXème siècle, les îles de cet archipel du Sud-ouest de l'Océan Indien ont partagé un destin tragique commun, étant exposées aux affrontements fratricides des sultans batailleurs et aux pillages orchestrés par les pirates malgaches. Ces exactions auront comme conséquences l'appauvrissement de l'archipel et les déportations d'hommes hors des Comores. Mayotte ayant été cédée à la France dès 1841, les rivalités franco-britanniques dans l'Océan Indien ont permis aux trois autres îles de l'archipel de demeurer plus ou moins indépendantes.

D'une part, cette thèse analyse les facteurs à l'origine des différentes vagues de migrations comoriennes dans le Sud-ouest de l'océan indien depuis la deuxième moitié du XIXème siècle, ainsi que leurs conséquences, en s'appuyant sur les documents d'archives, sur la littérature et sur quelques témoignages. Vers la fin du XIXème siècle, l'arrivée de planteurs occidentaux, suivie des signatures de conventions et accords commerciaux avec les sultans vont déshériter les paysans Comoriens de leurs terres. Les accords de protectorat conclus avec la France à partir de 1886 ne feront qu'accentuer la précarité des paysans, en attribuant les terres restantes aux sociétés coloniales. Dépossédés et affamés, de nombreux Comoriens n'auront que le choix du travail servile ou de l'exil. Avec l'arrivée des messageries maritimes dans l'océan indien, de nombreux comoriens fuyant la misère feront le choix de s'établir à Zanzibar, à Madagascar et dans l'île de la Réunion. Plus tard, à Zanzibar, la révolution Okello de 1964 aura raison des poussées migratoires comoriennes dans l'île puis, douze ans après, en 1975 ceux installés à Madagascar seront à leur tour victimes des massacres perpétrés contre eux à Majunga. Ces deux événements sonneront le glas de la fin des migrations comoriennes dans la sous-région.

D'autre part, les migrations tardives des Comoriens vers la France à partir des années 1970, une des conséquences des événements sanglants survenus dans l'Océan indien, sont par la suite abordées. Le développement de cette nouvelle migration, son mode d'organisation et les rapports des migrants avec le pays d'origine sont largement analysés. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur des entretiens directifs et semi-directifs, des observations participantes ainsi que sur la littérature existante de manière plus large. Aujourd'hui, ¼ des Comoriens vit en France et Marseille accueillerait plus de Comoriens que Moroni la capitale

des Comores. La diaspora comorienne en France garde des liens très forts avec le pays d'origine, elle est l'une des plus actives d'Afrique sub-saharienne aussi bien au niveau associatif que dans celui des transferts de fonds. Cette diaspora est de loin le premier bailleur de fonds des Comores. Le développement villageois est soutenu par les migrants à travers leurs structures associatives et chaque village aux Comores a ses associations de migrants en France. La politique migratoire actuelle en France engendre des entrées au compte-goutte à un moment où la première génération de migrants s'affaiblit et s'efface progressivement. Désormais, les échanges avec le village reposent sur les descendants de migrants qui seuls, peuvent décider de leur maintien ou de leur abandon.

Mots clés ***: Migrations - Associations de migrants - Transferts des migrants - Deuxième génération - Développement villageois – Coopération décentralisée - Pays d'origine - Pays d'accueil****.*

ABSTRACT AND KEYWORDS

At the northern entrance to the Mozambique Channel, the Comoros archipelago's four islands – Grande Comore, Anjouan, Mohéli and Mayotte – are situated between Madagascar and Mozambique. Until the first half of the 19th century, the islands of this archipelago of the Southwest Indian Ocean shared a tragic common destiny, being exposed to the conflicts of fighting sultans and looting by Malagasy pirates. The consequences of these abuses were the impoverishment of the archipelago and the deportation of men out of the Comoros. Since Mayotte was ceded to France in 1841, Franco-British rivalries in the Indian Ocean allowed the other three islands of the archipelago to remain more or less independent.

This thesis analyzes the factors at the origin of the different waves of Comorian migration in the Southwest Indian Ocean since the second half of the 19th century, as well as their consequences, based on archives documents, literature and some testimonies. Towards the end of the 19th century, the arrival of western planters, followed by the signing of conventions and commercial agreements with the sultans, disinherited the Comorian peasants from their lands. The protectorate agreements with France from 1886 onwards exacerbated the vulnerability of the peasants by attributing remaining lands to the colonial societies. Dispossessed and hungry, many Comorians' only choices were slave labor or exile. With the arrival of maritime couriers in the Indian Ocean, many Comorians fleeing misery chose to settle in Zanzibar, Madagascar and Reunion island. Later, in Zanzibar, the Okello revolution of 1964 led to Comorian migratory surges on the island, and twelve years later, in 1975, those settled in Madagascar were ultimately victims of the massacres perpetrated against them in Majunga. These two events marked the end of Comorian migration in the sub-region.

Additionally, the migration of Comorians to France in the 1970s, a consequence of the bloody events that occurred in the Indian Ocean, are subsequently discussed. The development of this new migration, its mode of organization and the migrants' relationship to the country of origin are broadly analyzed. For this, we relied on directed and semi-directed interviews, participant observation, as well as on existing literature. Today, a quarter of all Comorians live in France and Marseille, welcoming more Comorians than Moroni, the capital of Comoros. The Comorian diaspora in France keeps very strong links with the country of origin, it is one of the most active in sub-Saharan Africa both in terms of social associations and in terms of remittances. This diaspora is by far the largest funder of the Comoros. Village development is supported by migrants through their association structures and every village in the Comoros

has its migrant associations in France. The current migration policy in France is generating drip-feed entries at a time when the first generation of migrants is gradually weakening and fading. From now on, the exchanges with the village will rest on the descendants of migrants who alone will decide to maintain or abandon these ties.

Key Words**: **migration – migrant associations – migrant transfers – second generation – village development – decentralized cooperation – country of origin – destination countries

TABLE DES MATIÈRES

LES COMORES: PRESENTATION GENERALE **15**
L'ARCHIPEL DES COMORES ET LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN **20**
INTRODUCTION **21**
PREMIÈRE PARTIE : **30**
ESSOR ET DÉCLIN DES MIGRATIONS COMORIENNES DANS L'OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (1885-1976) **30**
I- CADRE MÉTHODOLOGIQUE **31**
I - 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE **31**
1. LE TERRAIN EN FRANCE ET LES TECHNIQUES UTILISÉES 31
2. LE CHOIX DE LA GRANDE COMORE COMME TERRAIN PRINCIPAL 36
3. L'ÉMIGRATION, UN PHÉNOMÈNE GÉNÉRALISÉ EN GRANDE COMORE 37
4. LE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON 38
5. LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE 39
6. LES HYPOTHÈSES RETENUES DANS CETTE RECHERCHE 40
7. LE PARCOURS MIGRATOIRE DES COMORIENS 41
8. LA MOBILISATION TRANSNATIONALE 42
9. LE DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS 43
10. MIGRANTS ET DESCENDANTS DE MIGRANTS FACE AU VILLAGE 44
11. FORCES ET FAIBLESSES LIÉES À NOTRE TERRAIN 45

I - 2 APPROCHE THÉORIQUE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES **47**
1. ORIGINES ET CAUSES DE LA MIGRATION 48
2. LES THÉORIES EXPLICATIVES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE 49
3. LE MODÈLE NÉOCLASSIQUE 50
4. LE MODÈLE RÉPULSION-ATTRACTION 50
5. LA THÉORIE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE DES MIGRATIONS 52
6. LA MIGRATION, UNE STRATÉGIE POUR MIEUX GÉRER LES RISQUES 53
7. LA THÉORIE DES RÉSEAUX 54
8. LES APPROCHES TRANSNATIONALES 58
9. LES MIGRANTS, UN TRAIT D'UNION ENTRE LA SOCIÉTÉ D'ORIGINE ET CELLE D'ACCUEIL 59
10. LA NOTION DE DIASPORA 61
11. L'APPROCHE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT 62
12. LA MIGRATION, UNE CONSÉQUENCE DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES 65
13. LE CONCEPT « DEUXIÈME GÉNÉRATION » 65

II- LES MIGRATIONS DANS LE MONDE AUJOURD'HUI **67**
II -1 LE POINT SUR LA SITUATION MONDIALE **67**

II -2 LES MIGRATIONS À L'INTÉRIEUR DU CONTINENT AFRICAIN 71
1. Les conventions franco-africaines sur la circulation des personnes 74
2. La féminisation des mouvements migratoires 76
3. Migrations internationales et envois de fonds 77
4. Migrations africaines et envois de fonds vers le continent 77
5. Les migrations africaines en Europe 79

III- LES COMORES À LA VEILLE DE LA COLONISATION FRANÇAISE (1780 – 1880) 80
III-1- DU SULTANAT DANS L'ARCHIPEL À L'ÉTAT COLONIAL 80
1. Des accords de protectorat à la colonisation des Iles 80
2. Des dépossessions foncières au détriment de la population autochtone 81
3. Les appropriations au cours de la période des sultans 82
4. Vaste mouvement d'émigration des Comoriens dans la sous-région 82
5. Les Comoriens soumis aux travaux forcés et à l'impôt de capitation 86
6. De la répression à la résistance des populations 86
7. Révoltes réprimées et intensification de l'émigration 87

III-2- L'ARCHIPEL, DU PROTECTORAT FRANÇAIS À LA COLONISATION 89
1. Colons et planteurs français aux Comores ou le début de la dépossession foncière 89
2. Des paysans sans terres à la disposition des envahisseurs 90
3. Les migrations comoriennes sous la colonisation française 92
4. Les migrations comoriennes dans l'Île de la Réunion 93
5. La période engagiste 94
6. Les migrations comoriennes vers Zanzibar 95
7. Les Comoriens, des privilégiés sous la dynastie omanaise 96
8. Affrontements politico-ethniques à Zanzibar et refoulement des Comoriens en 1964 98
9. La Révolution Okello et ses conséquences pour les Comoriens 98
10. Les Comoriens de Zanzibar, des victimes de la Révolution Okello 99

III-3- LES MIGRATIONS COMORIENNES VERS MADAGASCAR 101
1. Du protectorat à la colonisation de Madagascar et des Comores 101
2. Les Comores rattachées à Madagascar 101
3. La Grande île attire de plus en plus de Comoriens dépossédés 102
4. Madagascar accueille et forme les premiers cadres francophones comoriens 102
5. Vers une autonomie administrative et financière des Comores 103
6. Les Comores se détachent de Madagascar et deviennent autonomes 104
7. Massacre des Comoriens en 1976 et fin des migrations massives vers Madagascar 105
8. À l'origine du massacre 106
9. Comment comprendre un tel déchainement de violence ? 109

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE 111
DEUXIÈME PARTIE : 113
COURSE VERS L'INDÉPENDANCE DES COMORES ET NOUVELLES MIGRATIONS 113

IV- MARCHE VERS L'INDÉPENDANCE ET PRÉMICES DE LA BALKANISATION 114
IV -1- INCERTITUDES DANS L'ARCHIPEL ET INTENSIFICATION DES MIGRATIONS 114
1. LES DIVERGENCES AU PARLEMENT SUR LES ACCORDS DU 15 JUIN 1973 114
2. LES DIVISIONS DE LA CLASSE POLITIQUE AU SUJET DE L'INDÉPENDANCE DES COMORES 115
3. SAÏD MOHAMED CHEIKH ET SON ACTION POUR LES COMORES 117
4. LE RÉFÉRENDUM SUR L'INDÉPENDANCE ET LA SCISSION DE MAYOTTE 118
5. DURCISSEMENT DES LOIS MIGRATOIRES ET RESTRICTIONS DANS L'OCTROI DU VISA 122
6. LA FIN DES TRENTE GLORIEUSES ET LE CONTRÔLE DES FLUX MIGRATOIRES À PARTIR DE 1974 122
IV -2- LES COMORES ET L'ENJEU MIGRATOIRE 126
1. LE DEBUT DES MIGRATIONS MASSIVES DES COMORIENNES VERS LA FRANCE 126
2. ÉMIGRER POUR ACCÉDER À L'HONNEUR LIÉ AU MARIAGE 126
3. LES MIGRATIONS AU LENDEMAIN DE L'INDÉPENDANCE DES COMORES 127
4. UN VISA POUR L'ENTRÉE DES COMORIENS À MAYOTTE 128
5. ESPOIRS DÉÇUS ET RUÉE VERS L'ANCIENNE PUISSANCE COLONISATRICE 129
6. LE CAS DES MIGRATIONS COMORIENNES EN FRANCE 130
7. LES CATÉGORIES DE CANDIDATS À L'ÉMIGRATION EN FRANCE DEPUIS 1975 130
8. POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES COMORIENS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE 131
9. DES VISAS AU COMPTE-GOUTTES VERS LA FRANCE 132
10. COMPARAISON DES MIGRANTS DES COMORES, DE MAURICE ET DE MADAGASCAR VERS LA FRANCE . 134
11. POPULATION D'ORIGINE COMORIENNE EN FRANCE ENTRE 1975 ET 2016 135
12. RÉPARTITION DES COMORIENS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SUIVANT LEUR STATUT ET LEUR LOCALISATION 137
V- LA TYPOLOGIE DE MIGRANTS COMORIENS EN FRANCE 139
V -1- LES MIGRANTS POUR ÉTUDES, RAPPEL DE LA SITUATION MONDIALE 139
1. LES MIGRATIONS ESTUDIANTINES DES COMORES VERS LA FRANCE 140
2. ÉVOLUTION DES MIGRATIONS ESTUDIANTINES COMORIENNES VERS LA FRANCE 140
3. LES DÉPARTS MASSIFS DE NOMBREUX JEUNES VERS L'EXTÉRIEUR. 141
4. LE BACCALAURÉAT, UN PASSEPORT POUR LES JEUNES COMORIENS 142
5. VISAS ACCORDÉS AUX ÉTUDIANTS COMORIENS VERS LA FRANCE ENTRE 2014 ET 2017 143
6. VISAS OCTROYÉS DEPUIS LES COMORES SUIVANT LEUR NATURE 146
7. NOMBRE DE VISAS/FRANCE DELIVRÉS À DES ÉTUDIANTS COMORIENS ENTRE 2014 ET 2017 147
8. LES ÉTUDIANTS COMORIENS EN FRANCE SELON LEUR NIVEAU D'INSRCIPTION 148
V -2- ÉVITER LE DÉSHONNEUR D'UNE RECONDUITE À LA FRONTIÈRE 151
1. TROUVER UN CONJOINT ET S'INSTALLER À TOUT PRIX 151
2. LA FRANÇAISE D'ORIGINE COMORIENNE COMME OBJET DE SPÉCULATION 151
3. DES CHARGES DIFFICILEMENT SUPPORTABLES POUR LES JEUNES GARÇONS 153
4. LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS 154
5. LES MIGRATIONS CLANDESTINES SUD/NORD 155
6. L'EUROPE FACE À L'AFFLUX DE MIGRANTS CLANDESTINS 156

7. LIER L'APD À LA LUTTE CONTRE LES MIGRATIONS CLANDESTINES 156
8. ITINÉRAIRES DE MIGRANTS CLANDESTINS COMORIENS VERS FRANCE 158

VI- LA FRANCE COÛTE QUE COÛTE OU LE RECOURS AUX RÉSEAUX DES PASSEURS 159
VI-1- MIGRATIONS CLANDESTINES ET RESEAUX DE PASSEURS 159
1. LE RECOURS AUX RÉSEAUX DE PASSEURS ET LES FORMULES UTILISÉES 160
2. CONTRAINTS DE GRILLER LES FRONTIÈRES POUR REJOINDRE LA FRANCE 160
3. LES ÉTAPES D'UN VOYAGE LONG ET PÉRILLEUX 161
4. INSTALLATION DANS UN AUTRE PAYS DE TRANSIT ET ATTENTE DU MOMENT PROPICE 161
5. DE LA ROUTE DES BALKANS À LA FRANCE : TRAVERSER MERS ET TERRES POUR L'ELDORADO 162
6. ARRIVÉE EN FRANCE IL Y A DIX ANS PAR LE PASSEPORT D'UNE AUTRE 164
7. UNE PREMIÈRE ÉTAPE, CONVAINCRE LES PROCHES DE LA NÉCESSITÉ DE PARTIR 165
8. LA MOBILISATION DES MOYENS POUR QUITTER LES COMORES 166
9. PARTIR D'ABORD VERS L'ÉGYPTE AVANT D'ATTEINDRE LA LIBYE 166
10. QUAND LE DÉPART VERS LA LIBYE DEVIENT IMPOSSIBLE 167
11. UN SÉJOUR AU CAIRE QUI S'ANNONCE PLUS LONG QUE PRÉVU 168
12. LE PASSEPORT FRANÇAIS, UN VÉRITABLE CASSE-TÊTE 169

VI-2- VERS UN AUTRE PAYS DE TRANSIT 171
1. LA RENCONTRE AVEC L'INTERMÉDIAIRE 172
2. LES PRÉPARATIFS DU VOYAGE 173
3. LES « ARRIVÉE/DÉPART », UNE COMPLICITÉ OU UN USAGE DE FAUX ? 173
4. EN QUOI CONSISTE L'ARTIFICE DES PASSEURS ? 174
5. UN DÉPART VERS LA FRANCE SOUS LE STRESS 175
6. ENCORE UNE BARRIÈRE À FRANCHIR AVANT L'ELDORADO 176
7. FACE À L'AGENT DE POLICE DES FRONTIÈRES, LA TECHNIQUE DU « LOOK ALIKE » 176

VI-3- LES DÉPARTS VERS MAYOTTE, UN BOUT DE FRANCE DANS L'ARCHIPEL 178
1. INTENSIFICATION DES MIGRATIONS VERS MAYOTTE 179
2. LE VISA BALLADUR OU LE DÉBUT DES MIGRATIONS CLANDESTINES VERS MAYOTTE 179
3. LA TRAVERSÉE VERS MAYOTTE ET LE DRAME DES KWASSA-KWASSA 180
4. DES PROPOS CHOQUANTS DE MACRON SUR LES KWASSA-KWASSA 181
5. LA RECHERCHE DU MIEUX-VIVRE, LES SOINS DE SANTÉ ET LA FUITE DES PERSÉCUTIONS 182
6. D'UNE MIGRATION TEMPORAIRE À UNE MIGRATION PERMANENTE 184
7. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE QUI NE RASSURE PAS 186

VII- PLACE ET RÔLE DE LA DIASPORA POUR LES COMORES 187
VII -1- LES MIGRANTS COMORIENS ET LE PAYS D'ORIGINE 187
1. RAPPORTS DES MIGRANTS AVEC LES FAMILLES ET LES VILLAGES AUX COMORES 188
2. MIGRANTS COMORIENS ET ENVOIS DE FONDS 189
3. À QUOI SERVENT LES TRANSFERTS DES MIGRANTS COMORIENS ? 191
4. LES DÉPENSES COURANTES DES FAMILLES 192
5. LES CONSTRUCTIONS IMMOBILIÈRES 193

6. Les attentes coutumières et la pression sociale sur le Grand-mariage 194
7. La famille du migrant dans les projets communautaires 195
8. Les projets économiques 196
9. Les canaux empruntés par les transferts de fonds vers les Comores 197
10. Ampleur des envois par le circuit informel 198
11. Impacts des transferts de fonds sur le plan économique, social et politique 199
12. Avantages et inconvénients des transferts 199

VIII- LE MONDE ASSOCIATIF COMORIEN EN FRANCE 201
VIII-1- LES MIGRANTS ET LES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT 201
1. Associations, mobilisation et envois de biens vers les Comores 202
2. Domaines d'intervention des associations de migrants en France 204
3. Des associations pour soutenir le développement villageois 205
4. Comment expliquer le fort engagement associatif des Comoriens ? 206
5. Un attachement fort au village d'origine 207
6. Les différentes formes de mobilisation de fonds 207
- Les Madjilis 208
- Les Toirabes et Concerts 209
- Les journées culturelles 209
- Le M'tsango ou tontines 210

VIII-2- D'UNE DIASPORA SILENCIEUSE À UNE DIASPORA ENGAGÉE 211
1. Une diaspora devenue militante avec le temps 211
2. Une première mobilisation à Marseille pour dénoncer un crime 211
3. Une deuxième mobilisation avec le crash de la Yemenia Airways 212
4. La diaspora comorienne s'insurge et dénonce la mascarade électorale aux Comores ... 213
5. Une diaspora qui veut se faire entendre 214
6. Quand la diaspora renforce son engagement au profit des villages 215
7. L'État comorien et sa diaspora 216
8. Un commissaire chargé de gerer les relations avec la diaspora 217
9. L'ouverture du commissariat chargé de la diaspora aux Comores 217
10. Pour comprendre l'éloignement progressif de la deuxième génération 218
11. Des initiatives pour repondre aux attentes des migrants 218
12. La diaspora et son droit de vote 219
13. Mésentente et incomprehensions dans la validation du profil migratoire des Comores . 220

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE 222
TROISIÈME PARTIE : 224
ASSOCIATIONS DE MIGRANTS, CO-DÉVELOPPEMENT ET VILLAGES D'ORIGINE 224
IX- LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS ET LE DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS 225
IX-1- LES ACTEURS AU COEUR DU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS 225
1. Historique et évolution du « Co-développement » 226

2. Un concept qui change au gré des politiques et pouvoirs en France 227
3. Le Programme de Codéveloppement avec l'Union des Comores 229
4. Cadre global et spécifique des interventions 230
5. Les réalisations du premier programme de Codéveloppement 230
6. Récapitulatif des projets soutenus par île dans le cadre du PCUC 231
7. Le second Programme Franco-Comorien de Co-développement (PFCC) 232
8. Les composantes opérationnelles du PFCC 233
9. Les projets cofinancés par le PFCC entre 2013-2014 234
10. Projets associatifs de la diaspora cofinancées par le PFCC entre 2013 et 2016 235
11. Les projets cofinancés par composante 236
12. Les capacités de mobilisation de fonds des associations et l'appui du PFCC 238
13. Mésententes au sein des associations villageoises sur les projets à soutenir 241
14. Opposants et partisans des deux projets 243

IX-2- ASSOCIATIONS DE MIGRANTS ET PARTENARIATS NORD/SUD POUR LE DÉVELOPPEMENT 245

1. Les associations de migrants et le programme de Co-développement 245
2. Quel regard les migrants portent-ils sur les programmes de Co-développement ? 246
3. Ce que peut apporter le programme de Co-développement pour les régions d'origine 247
4. Associations de migrants et mobilisation de partenariats pour le développement 248
5. Partenariats et jumelages entre des communes françaises et comoriennes 250
6. Les villages comoriens et la gestion de l'aide apportée par les migrants 254
7. Des projets de développement parfois montés suivant l'offre 254
8. L'apport des migrants vu par les villageois 257
9. L'identification des projets financés par les migrants 261
10. Le projet d'adduction d'eau potable Chamlé-Mitsamiouli 262
11. Entre solidarité et concurrence dans les villages de Nyumakomo Djoulamlima 264
- L'électrification et le prolongement d'axes routiers : des projets intervillages 264
- Les projets propres aux villages 266
12. Gestion des fonds et évaluation des projets financés par les migrants 267
13. Les réalisations avec le soutien des migrants à Founga et Ouhozi 269
14. La ville d'Iconi, un exemple parfait de solidarité migrants-village 270
- Rénovation des salles de classe de l'école primaire – Iconi en Grande Comore 270
- Récolte de livres et sécurisation des élèves 271
- Actions entreprises par Toimaya et budget prévisionnel pour 2018 271
15. Domaines concernés par les projets au niveau des villages enquêtés 274
16. Les communautés villageoises et les migrants non solidaires 274

X- LA DEUXIÈME GÉNÉRATION ET LE PAYS D'ORIGINE DES PARENTS 277

X-1- ENTRE RISQUE D'ÉLOIGNEMENT ET POSSIBLE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LE PAYS D'ORIGINE 277

1. Un risque d'éloignement certain 277

2. Rapports entre la deuxième génération et le pays d'origine 278
- Une divergence de vues selon le profil 278
3. La deuxième génération ou le risque d'une baisse des transferts vers les Comores 279
4. Des avis partagés dans les villages de la Grande Comore 280
5. Les migrations de retour chez les migrants et descendants de migrants comoriens 282

X-2- LA DIASPORA AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SPORTIF ET SOCIOCULTUREL 285

1. Le Groupement pour l'Integration des Compétences et des Entrepreneurs Issus de la Diaspora (GICED) 285
- Le GICED, un exemple de migration de retour aux Comores 285
2. Les membres du GICED, des binationaux 285
3. La deuxieme génération et ses motivations 286
4. Les descendants de migrants et l'image du pays d'origine 288
- Migrations, deuxième génération et football 288
5. Les Cœlacanthes, l'équipe nationale de football des Comores 289
- Les jeunes de la diaspora et la participation aux éliminatoires de la CAN 289
6. Forte mobilisation des binationaux et nouvelle ère pour les Cœlacanthes 290
7. Footballeurs descendants de migrants et retour aux sources 291
8. Les binationaux entre choix du cœur et de la raison 291
9. Les joueurs binationaux dans les sélections nationales 293
10. Un choix avant tout pragmatique pour les joueurs binationaux 293
11. Les joueurs des Cœlacanthes et leur championnat d'origine 295
12. Les joueurs sélectionnés pour les éliminatoires de la Can 2017 297
13. La deuxième génération de migrants chez les Cœlacanthes, quel bilan ? 299

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE 301

CONCLUSION GÉNÉRALE 303

BIBLIOGRAPHIE 306

CIGLES, ACRONYMES ET TERMINOLOGIES 343

DES ILLUSTRATIONS 344

GRILLES D'ENTRETIEN 347

ANNEXES 350

LES COMORES: PRESENTATION GENERALE

Situés à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique entre la côte est africaine et le littoral nord-ouest malgache, les Comores, archipel peu étendu de quatre îles volcaniques, s'étalent sur une superficie totale de 2 236 km² pour les quatre iles. En 1975, à la proclamation de son indépendance, Mayotte la quatrième est restée sous administration française et cet imbroglio politico-judiciaire continue à hanter les relations entre la France et l'Union des Comores avec par moments, des rebondissements diplomatiques. Aujourd'hui, la souveraineté de l'Union s'exerce uniquement sur les trois îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli) couvrant une superficie totale de 1 862 km² dont 1 148 k m² pour la plus étendue, la Grande Comore.

Carte n° 01 : les Comores dans le sud -ouest de l'océan indien

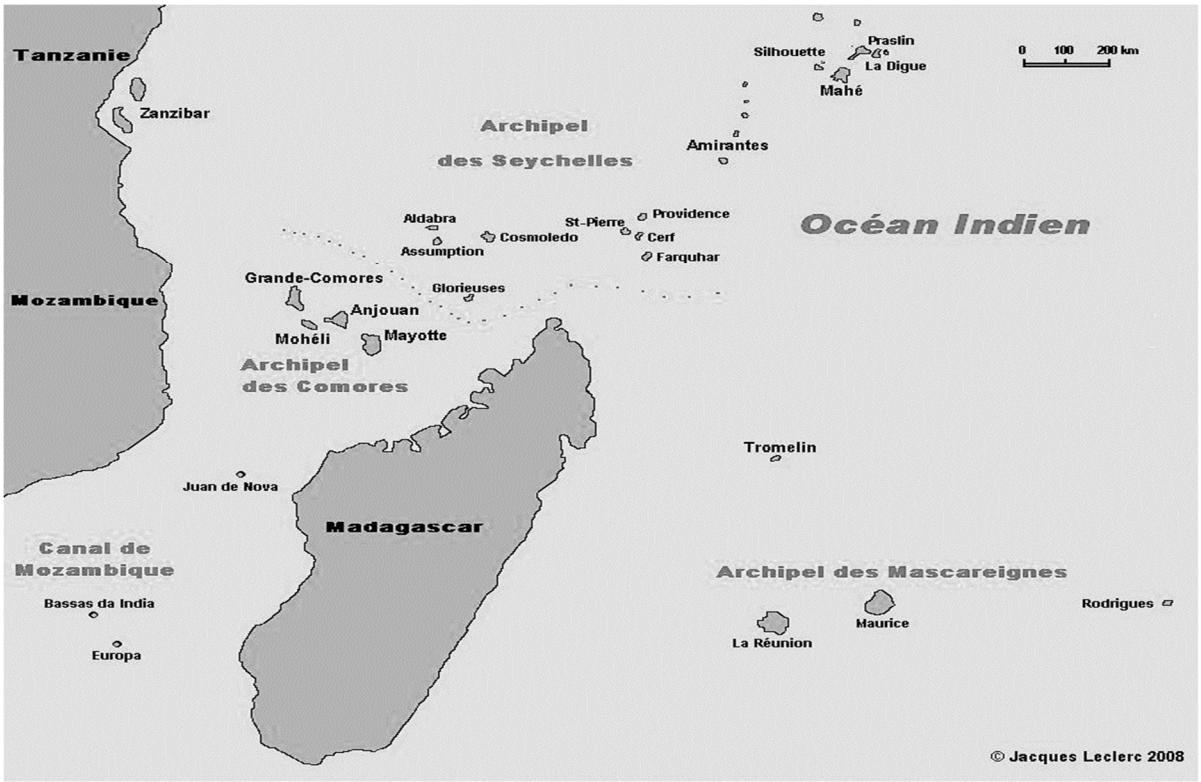

Source: https://www.diploweb.com/Le-bras-de-fer-franco-comorien-au-sujet-de-Mayotte.html, consulté le 05/01/2019.

Indicateurs démographiques et économiques

Avec une croissance démographique de l'ordre de 2, 41%, en 2019 la population de l'Union des Comores est estimée à 873 724 habitants (RGPH, 2003). Ainsi, avec près de 457 habitants au km², les Comores sont densément peuplées et plus de la moitié de sa population (53 %) a moins de 20 ans. En 2012, près de 30 % des enfants de moins de 5 ans, souffraient de malnutrition chronique et accusaient un retard de croissance (Inseed[1], 2018). En outre, la

[1] Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (Comores)

mortalité infantile reste élevée : en 2017, elle était de 69 pour 1 000 naissances (chez les enfants de moins de 1 an) et de 52,2 pour 1 000 (chez les enfants de moins de 5 ans). Le taux de mortalité maternelle est de 335 décès pour 100 000 naissances en 2015. Le taux de mortalité maternelle est de 172 décès pour 100 000 naissances (BM, mai 2018).

Depuis 2011, le gouvernement comorien a engagé des réformes structurelles dans le cadre du programme avec le Fonds Monétaire International qui a abouti, au mois de juin 2012, à la conclusion de la 3ème revue du programme et, en décembre 2012, à la réalisation du point d'achèvement (Comores, EDSC- MICS II, 2014)[2]. Selon la dernière enquête des ménages de 2014, près de 18 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1,9 dollar par habitant et par jour. L'incidence de la pauvreté qui varie considérablement d'une île à l'autre, semble plus forte dans les zones rurales et sur l'île de Mohéli. Les inégalités sont importantes, avec un indice de Gini de 44,9. Classés à la 32ème rang au niveau africain et à la 165ème au niveau mondial sur un total de 189 (PNUD, 2018), les Comores affichent un IDH faible, avec 45% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Toutes ces caractéristiques confirment bien l'appartenance du pays à la catégorie des PMA, les pays les moins avancés. Tout dernièrement, la nouvelle classification de la Banque Mondiale de juillet 2019 a sorti les Comores des PMA et les a placées dans la catégorie des pays intermédiaires. *"Le Revenu national par habitant a dépassé, à chaque fois en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019, les 1200 dollars, confirmant ainsi le réel redressement de l'économie dont le PIB total est passé de 988 millions en 2015, à 1203 millions de dollars en 2018"* (LGDC, n° 3467 du 05/09/2019). Sur les 7 pays surclassés au niveau mondial, on note deux autres pays africains dont le Zimbabwe et le Sénégal (Financial Afrik, sept 2019). Mais au-delà des statistiques, le quotidien de la population reste toujours difficile et fortement dépendant des transferts des migrants. La situation économique rend la vie quotidienne difficile, expliquant en grande partie le choix de l'émigration pour faire face aux nombreuses attentes socio-économiques et « coutumières ».

Crise énergétique et conséquences économiques

Après plusieurs années de récession économique résultant de l'effet conjugué des crises diverses qui ont secoué l'archipel et qui continuent à saper les efforts engagés pour le développement (une dizaine de Coup d'État, crise séparatiste, …), les Comores sont entrées depuis 2001 dans un cycle de croissance timide, grâce à un vaste programme d'investissement public rendu possible après la reprise de la coopération avec l'ensemble des bailleurs de fonds suite à la mise sur pied d'un vaste chantier de redressement des finances publiques.

[2] Comores, « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSC-MICS II) 2012 »., Commissariat Général au Plan, DGSP, Moroni, 2014 - https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR278/FR278.pdf

Pendant plus d'une décennie, le secteur de l'énergie a connu de sérieuses difficultés et les délestages électriques étaient devenues monnaie courante, plongeant parfois des régions entières dans le noir des semaines durant et hypothéquant toute initiative d'investissement dans les PMI/PME. En conséquence, la croissance économique n'a pas pu dépasser 1,1 % en 2015. Mais avec l'appui budgétaire de pays partenaires comme l'Arabie saoudite et la reprise de la production d'électricité depuis l'année dernière, la croissance devrait évoluer en 2016 et 2017 au rythme de 4.1% (BAfD, OCDE, PNUD ; 2016 : 311).

Carte n° 02 : Les quatre îles de l'archipel des Comores

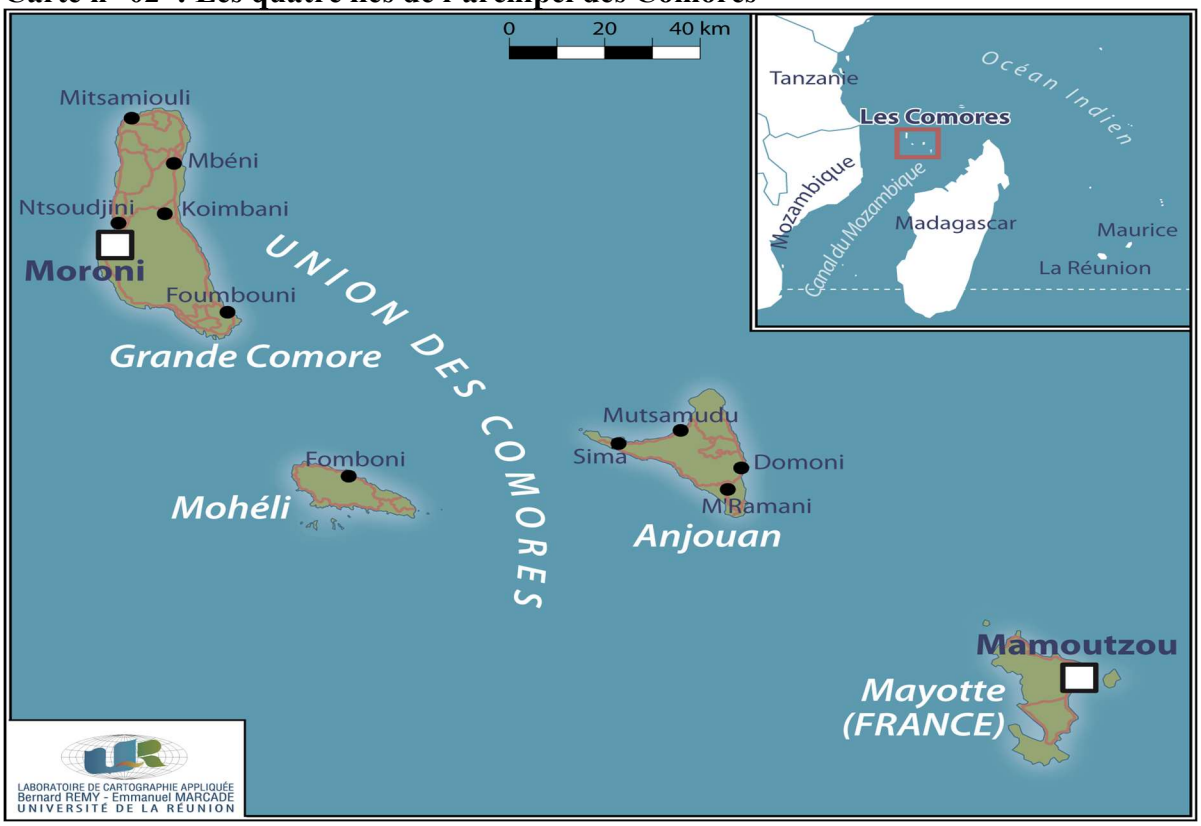

Source: https://www.habarizacomores.com/2013/05/mayotte-francaise-et-lunion-des-comores.html - consulté le 27/06/2017

La situation économique des Comores

Petit pays insulaire, les Comores souffrent de leur isolement et de l'absence de continuité territoriale, rendant étroit le marché intérieur. En 2017 le pays affichait un taux de croissance de 2,7 % (Banque Mondiale, 2018) et un taux de chômage de 20 % au sens du BIT[3]. Le taux

[3] D'après l'INSEE (https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1129), en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- Être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- Être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

de croissance du PIB prévu à 3,9% en 2014 n'a atteint que 2,1% contre un taux de 3,5% en 2013, soutenu par la consommation intérieure privée, qui a bénéficié du niveau élevé des financements bancaires et de la bonne tenue des transferts courants privés (BCC, 2017).

La croissance économique

La croissance économique s'est accélérée modérément, passant de 2,2 % en 2016 à 2,8 % en 2018, principalement en raison de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité et de l'augmentation des transferts d'argent des émigrants. La consommation privée est restée le principal levier de croissance du côté de la demande. Les investissements publics ont été orientés vers la réhabilitation des routes prioritaires (par exemple, la route entre l'aéroport et le centre-ville) et l'investissement privé a montré un certain dynamisme, notamment avec la mise en œuvre de deux projets d'expansion et de réhabilitation hôtelière (LGDC du 30/05 2018; AFP, 2018).

Tableau n° 01: Croissance économique des Comores de 2016-2020

Indicateurs de croissance	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)	2020 (e)
PIB *(milliards USD)*	0,61	0,65e	0,75	0,75	0,8
PIB *(croissance annuelle en %, prix constant)*	2,2	2,7e	2,8	2,8	2,9
PIB par habitant *(USD)*	763e	788e	877	854	887
Endettement de l'Etat *(en % du PIB)*	27,674	32,373	28,991	30,526	30,693
Taux d'inflation *(%)*	1,8	1	2	2	2

Source: FMI - World Economic Outlook Database - Octobre 2018.

La croissance du PIB réel devrait augmenter légèrement à 2,9 – 3% en moyenne au cours de la période 2020-2022, grâce aux transferts d'argent des émigrants et à la consommation privée. Les envois de fonds des émigrants devraient bénéficier de la reprise économique en France où vit la plus grande partie de la diaspora comorienne (BM, 2018).

Secteurs d'activité et balance commerciale

La majeure partie de la population vit essentiellement de la pêche et de l'agriculture. Cette dernière emploie 80% de la population active pour 90% des recettes d'exportation (36% du PIB) mais n'est concentré que sur trois produits de rente ; la vanille, l'ylang-ylang et le girofle. La balance commerciale est structurellement déficitaire (105 millions USD en 2013, l'année avec les données les plus récentes) en raison d'une faible base exportatrice (17,5% du PIB) sujette aux variations des cours des produits agricoles, et d'un besoin important de biens importés (58% du PIB). En un mot, le pays importe dix fois plus qu'il n'exporte. Malgré de

réelles potentialités, le tourisme reste toujours dans un état embryonnaire. La baisse du prix des matières premières aggrave le niveau de pauvreté de la population et porte un sérieux coup aux recettes de l'État, poussant celui-ci à limiter ses dépenses ou à s'endetter fortement.

Situation budgétaire et dette de l'État

Selon le FMI, les recettes fiscales des Comores n'ont représenté que 11,1% du PIB en 2015 et pourraient atteindre 9,8% du PIB en 2016, représentant moins de 40% des ressources totales du gouvernement. En revanche, les dépenses budgétaires sont en hausse, poussées par la masse salariale de la fonction publique qui absorbe presque l'intégralité des recettes fiscales en 2016. En conséquence, le gouvernement accumule régulièrement des arriérés de paiement sur les salaires des fonctionnaires. La survie économique et financière n'est possible que par le soutien extérieur apporté par les bailleurs et certains pays (notamment du Golfe) et le niveau élevé des transferts des migrants (plus de 25% du PIB). L'appui budgétaire exceptionnel sous forme de don apporté par l'Arabie Saoudite aux Comores en décembre 2015 (40 M€, soit 8% du PIB) a permis de normaliser pour un temps la situation financière du pays (Ambassade de France/Moroni, 2018)[4].

Pour les services du FMI, l'inclusion des transferts des migrants dans l'analyse de la soutenabilité de la dette publique extérieure avait permis de reclasser le risque d'élevé à modéré. Malgré une hausse de la dette publique extérieure entre 2014 (19,8% du PIB) et 2015 (25,7% du PIB), le maintien à un niveau élevé des transferts des migrants (24% du PIB) permet d'atténuer l'analyse du risque.

[4] Ambassade de France à Moroni, « Quelques données économiques des Comores »., Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 2018 - https://km.ambafrance.org/Quelques-donnees-economiques-des-Comores.

Source: https://journals.openedition.org/hommesmigrations/docannexe/image/344/img-2.png, (13/07/2015).

INTRODUCTION

Phénomène sociodémographique des plus anciens, associé à la nature humaine, les migrations sont encore aujourd'hui au centre des grandes préoccupations, tant pour les pays d'accueil que pour ceux de départ. Nombreux à la recherche d'emplois, d'éducation ou pour fuir un environnement défavorable, quittent leurs territoires à la recherche d'un ailleurs meilleur ou protecteur. Les affrontements armés, les catastrophes humanitaires, le chômage, la pauvreté, les crises idéologiques et politiques, poussent des populations désœuvrées dans le chemin de l'exil.

Ces dernières années, sous l'effet de la mondialisation, le local et le global se rejoignent, nourrissant les espoirs de ceux et celles qui sont les plus exposés, les plus affectés par les conflits sociaux et les privations de toutes sortes. On enregistre une augmentation des migrations et des déplacements dus aux conflits, aux persécutions, à la dégradation et aux modifications de l'environnement, ainsi qu'à une absence criante de sécurité humaine et de perspectives (OIM, 2018). Ainsi, les conflits au Moyen-Orient, l'instabilité née du printemps arabe depuis 2011, les affrontements armés un peu partout notamment en Somalie, Érythrée et au Soudan du Sud, l'insécurité et la panique nées des agissements des groupuscules islamistes fondamentalistes (Daesh, Chebabs, Boko Haram, ...) auxquels il faut rajouter le chômage, plongeant des populations en majorité jeunes dans le désespoir et les conduisent par milliers aux portes d'une Europe de moins en moins accueillante. Il convient de préciser que la migration a permis d'améliorer la vie des gens dans les pays d'origine et de destination, et a donné à des millions de personnes dans le monde une chance de bâtir une vie sûre et fructueuse à l'étranger. Néanmoins, toutes les migrations ne se déroulent pas dans des circonstances favorables. Si la plupart des migrations internationales sont légales, certains des facteurs d'insécurité les plus importants pour les migrants et une grande partie des inquiétudes de l'opinion au sujet de l'immigration sont associés à la migration irrégulière (OIM, 2018).

Partout dans les pays de l'OCDE, l'actualité sur les migrants fait la une des médias, suscitant compassion et empathie pour les uns, peur puis rejet pour les autres, alimentés par la théorie xénophobe du remplacement des populations par celles venues d'ailleurs.

On enregistre une percée des mouvements nationalistes un peu partout en Europe, prenant pour cible les migrants. Par la suite, les politiques en mal de popularité s'orientent vers des mesures de fermeté face à l'immigration, rendant les frontières de plus en plus hermétiques. En Juin 2018, le périple du bateau « Aquarius » affrété par SOS Méditerranée avec à son bord

des centaines de migrants, montre les hésitations et les divisions des dirigeants européens quant à la question migratoire. En conséquence, les mouvements nationalistes se développent, prenant pour cible les migrants. Paradoxalement, dans l'autre rive de la méditerranée les candidats au départ, de plus en plus nombreux, n'hésitent pas à braver mers et océans au péril de leur vie dans l'espoir d'atteindre l'eldorado européen. On le sait, la majorité de la population mondiale vit dans les pays du Sud, là où les capacités à utiliser cette main d'œuvre sont pour le moment très limitées. Par conséquent, les pressions à l'émigration en provenance des pays du Sud seront l'un des problèmes de développement les plus pressants des prochaines décennies (Schuerkens, 2005) - car, comme le disait en préface C. Condamines (Daum, 1993 : 12), « il est clair que soit les richesses iront là où sont les hommes, soit les hommes iront là où sont les richesses ».

Une migration ancienne des Comoriens dans l'Océan indien

Les migrations massives de Comoriens dans la région indianocéanique remontent à la fin du XIXème siècle, avec l'arrivée des premiers explorateurs européens dans l'archipel. Des accords successifs conclus parfois sous la contrainte, entre sultans et planteurs européens au sujet des surfaces cultivables, vont avoir des conséquences désastreuses pour les populations, avec les dépossessions foncières qui s'en suivront. La signature des accords de protectorat en 1886 ne fera que renforcer cette mainmise coloniale et intensifier les mouvements de populations fuyant les travaux serviles. Déshérités et acculés à la précarité avec la confiscation de leurs terres, les comoriens vont se lancer dans les chemins de l'exil et commencer à s'installer dans les pays de la sous-région. Ils seront suivis quelques années après par d'autres affamés de savoir, venus poursuivre des études religieuses (Barbey, 2007 : 17). Tous vont émigrer essentiellement vers l'île de Zanzibar en Tanzanie, l'île de la Réunion et, surtout à Madagascar.

Entre 1892 et 1896, plus de 15 000 personnes seraient parties de la Grande Comore pour un exil à Zanzibar (Martin, 1983 : 158). Jusqu'au début du XXème siècle, avec les difficultés économiques et les pressions liées aux obligations familiales et coutumières dont le « Anda na mila » ou grand mariage, les mouvements vers Zanzibar alors sous dynastie omanaise des Al-Bu Saïd (1832-1964) puis tardivement, vers Madagascar vont se multiplier. Avec la colonisation des trois îles en juillet 1912, les contraintes de l'indigénat inciteront bon nombre de Comoriens à regagner Zanzibar ou Madagascar où l'on pouvait s'assurer un statut meilleur (Vérin, 1994 : 13). Comme partout en Afrique, l'instabilité engendrée par le système colonial au niveau du monde paysan accélère la migration et beaucoup de démunis sont contraints à

l'exode ou au chômage (Coquery-Vidrovitch, 1972 : 159) et dans ce contexte, les dépossédés avaient le choix de la soumission ou de l'exil.

Du fait de leur proximité géographique et religieuse, les Comores et Zanzibar ont entretenu pendant longtemps des relations séculaires. Cette relation forte établie avec le sultanat d'Oman a permis aux Comoriens d'avoir une situation sociale enviable quoique intermédiaire dans la société zanzibarite (Ouledi, 2016 : 27). À Zanzibar les Arabes étaient certes minoritaires mais constituaient une oligarchie détentrice du pouvoir économique, politique et tiraient leurs profits de l'exploitation des Africains. Situés immédiatement en dessous des Arabes dans la pyramide sociale, on trouvait les Indiens, les Comoriens, les Goans et les Swahili proprement dits. Cette masse hétérogène d'environ 7% de la population représentait en fait la classe moyenne des îles, allant de la très petite bourgeoisie à la haute bourgeoisie (Crozon, Le Courrandmaison, 1998 : 97). Les Africains continentaux et certains Shirazi rangeaient les Indiens et les Comoriens dans la catégorie des Arabes en raison d'une conviction confuse et mystificatrice : ceux qui ne sont pas opprimés sont forcément des oppresseurs (Crozon, 1991 : 182). Cette position est à l'origine de la persécution des Comoriens en 1964 lors de la révolution Okello, entrainant le départ du Sultan Sayyid Jamshid Ibn Abdallah (Ali Mohamed, 2006).

Madagascar auquel les Comores sont rattachées en 1914 a attiré beaucoup de Comoriens dès le début du XXème siècle. Ils étaient nombreux dans les plantations sucrières et dans les docks du port de Majunga (Vérin, 1988). Jusqu'à l'indépendance de la Grande île en 1960, ils bénéficiaient du droit coutumier et, à Mahajanga un cadi célébrait les mariages religieux. Assimilés à des Malgaches, ils s'impliquaient dans la vie politique locale, composant une clientèle électorale recherchée par les leaders locaux.

À la fin des années 1970, ils étaient presque 49 000 repartis en six villes. En 1974, 35 000 étaient recensés au Consulat de France et on évaluait leur nombre réel autour de 60 000 (Guebourg, 1994 :110). Mais bien que suffisamment intégrés et considérés à juste titre comme formant la 19ème ethnie de la Grande-île, ils seront à leur tour victimes des événements sanglants de Majunga en 1976. Nombreux y laisseront leur vie et les survivants sont rapatriés vers les Comores (Mattoir, 2014 ; Vérin, 1999).

Les migrations comoriennes en France

Les migrations comoriennes vers la France commencent timidement pendant la période coloniale (1840-1975) ; ce sont essentiellement des hommes recrutés comme matelots dans la marine marchande ou mobilisés dans l'armée lors des conflits mondiaux qui sont les premiers à partir. À l'issue des deux guerres mondiales, une partie des combattants choisit de rester en métropole (Barbey, 2007 :17). Ces premières migrations comme on peut le constater ne concernaient que quelques personnes. Contrairement aux migrations en provenance des autres anciennes colonies françaises d'Afrique (Algérie, Maroc, Sénégal, Mali, …), les migrations massives de Comoriens vers la France sont récentes (B. Stora, E. Termine ; 2007).

Très marginal dans les années 1950 et regroupant quelques matelots (*les vieux navigateurs*) recrutés dans la marine marchande (Direche-Slimani, Le Houérou, 2002), ces migrations vont s'intensifier progressivement dans la décennie 1970-1980 à la suite des évènements survenus aussi bien à Zanzibar qu'à Madagascar. Les rescapés de ces deux pays, habitués à un certain luxe auront du mal à s'installer durablement aux Comores et feront le choix de la France. Pour A. Barbey, les migrations des comoriens vers la France s'intensifient considérablement après 1975 car plusieurs événements se sont succédé et ont poussé à partir ceux qui le pouvaient : coups d'État, régimes liberticides, attaques contre les Comoriens de Mahajanga (sur la côte nord-ouest de Madagascar), éruption volcanique… Aujourd'hui, de nombreux migrants disent avoir quitté le pays pour pouvoir assurer à leurs enfants les moyens de faire des études ou pour avoir un accès aux soins médicaux (Barbey, 2007 : 17). Les motivations de ces migrants, surtout masculins (67%), sont certes économiques et intellectuelles comme celles de leurs homologues africains, mais l'originalité de leur quête réside dans l'accumulation d'un capital pour honorer leurs coutumes, notamment le « grand mariage ». Ceci justifie la prépondérance des Grands-Comoriens dans la communauté comorienne (80%) qui économisent durant cinq à dix ans, dans une grande discrétion et une atmosphère d'entraide. Les retours annuels de ces migrants, dénommés les «je viens de », permettent le transfert de flux financiers informels, la célébration des coutumes, et suscitent l'admiration, voire l'envie, de leurs compatriotes demeurés au pays (Guebourg, 1995). Il faut dire que les migrations massives de comoriens interviennent à un moment où, sous l'effet de la crise, la France, comme la plupart des pays européens, cherche à limiter l'immigration avec une politique migratoire dite « immigration zéro », suivie d'incitations aux retours volontaires. Depuis 2005, le solde migratoire comorien est toujours négatif, ce qui suppose qu'il y a toujours plus de départs que d'entrées. L'Union des Comores peut donc être considérée comme une terre de migration ou de « diaspora ». Cette

diaspora est essentiellement basée en France (Barbey, 2009), à Madagascar et en Libye, premier pays de destination dans le monde arabe (Peccia, Meda, 2017 - UNICEF, 2013).

Le migrant comorien face à la pression sociale : le « anda na mila »

À la recherche du pouvoir que confère l'honneur dû au Grand Mariage dans sa société (Chouzour, 2009), le comorien cherchera à satisfaire ses obligations coutumières pour être mieux considéré et « avoir droit à la parole ». Taper à l'œil pour gagner sa place dans la société, c'est l'obsession de la population en générale et des parents en particulier. Le grand mariage constitue une compétition sociale et chaque comorien cherchera à faire encore mieux que son voisin, son ami, voire son frère (Ankili, 2013). Cette pratique remonterait aux temps des premiers peuplements des îles Comores et serait venue de la côte orientale africaine.

La compétition pour le mariage est aux Comores, une compétition économique. Elle se traduit par des dépenses et par une consommation intense ; elle va mettre en branle un appareil social important pendant de très nombreuses années, orientant l'activité de tous vers un but, qui dans d'autres sociétés, n'est pas primordial dans les activités vitales. Un grand effort est donc exigé du candidat ; mais, dans la majorité des cas, cet effort isolé reste insuffisant et la famille, plus ou moins élargie, doit intervenir ; la compétition devient une grande affaire familiale (Rouveyran, Djabiri 1968 :112). Cette pratique institutionnalisée donne à ceux qui l'ont fait le titre très recherché de « Mdru mdzima » ou homme accompli et ouvre à un ensemble de prérogatives dans la société comorienne: Être toujours aux premiers rangs dans les cérémonies religieuses, coutumières et politiques, faire partie de ceux qui décident au nom du village, le port d'une tenue d'apparat auquel seuls les notables ont droit, permettant de se distinguer de ceux qui ne l'ont pas fait, bref une distinction honorifique dans la société. Ce phénomène socio- coutumier nécessite une mobilisation importante de fonds fruit de l'épargne de toute une vie. Certains le voient comme un facteur encourageant les migrations des comoriens pour réunir les sommes permettant d'y faire face. Pour G. Vivier (1996 : 19), la migration comorienne est avant tout une migration « coutumière ».

L'accomplissement du grand mariage nécessite donc une thésaurisation suivie plus ou moins rapidement d'une stérilisation économique au moins au niveau individuel. Si l'on met à part ceux qui acceptent les risques et la dureté de l'émigration, il ne faut pas exagérer malgré tout l'ardeur au travail des autres participants dans un pays où les conditions climatiques sont dures (Rouveyran, Djabiri 1968 :115). En effet, les Comores offrent peu de possibilités avec une croissance économique estimée à 1% en 2015. Le taux de chômage étant de 10,6 % au sens du BIT. Il touche plus particulièrement les femmes et les jeunes (Nations Unies, 2017). Dans

la mesure où le développement des villages se fait en partie grâce à l'argent du grand mariage, celui-ci reste incontestablement un bienfait de la société. À l'inverse, même si rares sont ceux qui osent le dire, cette pratique détruit les économies de toute une vie pour certaines personnes soucieuses de gagner une place dans la pyramide instituée par le « Anda ». La pression sociale va les contraindre à le faire au détriment d'un investissement productif.

Migrants et réseaux associatifs

La volonté affichée par les autorités française de « verrouiller l'immigration » a eu comme conséquence de limiter les sorties de celles et ceux déjà installés. Du coup dès les années 1980, à l'instar d'autres migrations, celles des comoriens ont changé de forme, devenant progressivement permanentes avec l'arrivée des femmes. Désormais, on n'a plus à faire à une migration d'hommes seuls mais à des familles qui ont décidé de s'installer durablement. La rupture des liens filiaux avec ceux restés aux Comores encouragera la création de structures sociales dynamiques permettant de revitaliser sous diverses formes la filiation altérée par la distance. De là, le besoin de se regrouper en association pour se soutenir dans le nouvel espace d'accueil et être à l'écoute du village s'est imposé comme une nécessité absolue. Des caisses villageoises informelles, on passera à des associations « loi 1901 » formelles puisque la loi donnant aux étrangers le droit de s'unir en associations date du 9 octobre 1981. Si pour certains chercheurs (Aschenbroich, Manço, 2012 ; Homolle, 2009) la création d'associations de migrants répond au besoin de combler le vide filial, pour les comoriens il s'agit aussi de prolonger les attributions coutumières faisant de chaque individu un élément important de la solidarité villageoise. En continuant à financer des projets d'intérêt commun au village, les migrants gardent leur présence et leur position socio coutumière dans cet espace villageois qu'ils ont abandonné.

L'engagement associatif est donc considéré comme un devoir social, faisant partie du projet migratoire au départ, c'est ce qui explique en partie le foisonnement des associations de migrants comoriens avec 18% de l'ensemble des associations de ressortissants africains en France (Mbem, 2008). Mener des opérations de développement au pays constitue l'un des principes fondateurs d'une majorité d'associations et chaque ville et village aux Comores a au moins, une association en France. Celles-ci s'inscrivent dans une logique de bipolarisation de l'espace migratoire et s'attachent à combler une double vacuité, celle de l'État comorien et celle des migrants, généralement à l'échelle du village, mais aussi du quartier, du canton et de la nation (Vivier, 2000 :59). Ainsi, face à une pauvreté croissante et devant un État dépourvu de tout et n'assurant que très faiblement le bien-être de sa population, les migrants à travers leurs structures associatives, prennent en charge la mise en place d'infrastructures et

d'équipements collectifs dans les villages et quartiers, suppléant à la carence des pouvoirs publics dans l'électrification, la construction de routes, les adductions d'eau ou les postes de santé pour n'en citer que ceux-là.

En juillet 2018, 1 558 associations de migrants comoriens sont enregistrées au Journal officiel dont 1017, soit plus de 65% dans les dix dernières années. Au-delà du souci de se conformer à la loi, cet enregistrement donne une existence légale aux associations et leur permet de nouer des partenariats, ce qui d'une certaine manière facilite la mobilisation de fonds et d'expertise pour des projets aux Comores. S'appuyant sur la coopération décentralisée, d'autres formes de réseaux se forment pour accompagner la décentralisation naissante aux Comores. La diaspora est en première ligne pour servir d'intermédiaire dans la mise en place de partenariats entre leurs communes d'adoption en France et leurs régions d'origines aux Comores. Aussi, la convention de financement pour la mise en œuvre d'un programme de codéveloppement signée depuis 2006 entre la France et les Comores est renouvelée à trois reprises. Elle appuie les initiatives de développement initiées par les migrants établis en France au profit du développement villageois. La diaspora est en première ligne pour servir d'intermédiaire dans la mise en place de partenariats entre leurs communes d'adoption en France et leurs régions d'origines aux Comores.

Les migrants sont les premiers bailleurs de fond des Comores avec un apport estimé à 346% de l'APD, l'aide publique au développement. Pour la BCC, la Banque Centrale des Comores, ces envois ont progressé de 297% en treize ans.
Même s'il n'existe pas de contrat explicite entre village d'origine et migrants, rares sont ceux qui s'écartent de cet élan de solidarité. Ne pas y participer serait mal vu dans une société où l'honneur rythme la vie quotidienne.
Pire encore, au village, les migrants qui s'écartent de l'esprit solidaire et qui brillent par leur absence dans les manifestations de collecte de fonds au profit des infrastructures villageois, sont sanctionnés puisqu'une liste des cotisants est envoyée au village. Ainsi, le paria se voit « excommunié » pour ainsi dire. Déshonoré lui et sa famille, son grand mariage ne mobilise personne jusqu'à ce qu'il verse un « *maou* » une sorte d'amende, réclamée par le village (Rouveyran, Djabiri,1968 : 120) en réparation de son tort. Au même titre que le village, la personne ayant accompli le grand mariage a le droit au respect de tous et en particulier, de ceux qui ne l'ont pas encore fait. Ce privilège est garanti par la sanction du « *maou* », qui va d'une amende en espèce ou en nature à l'exclusion du groupe ; autrefois l'exclu devait abattre

un bœuf et en distribuer la viande, maison par maison, avant de pouvoir être réintégré dans le groupe villageois (Rouveyran, Djabiri 1968 :116). Ainsi, verser le « *maou* » c'est présenter des excuses publiques et donc reconnaitre son égarement.

Pour les Comores, les migrations ont marqué le passé, rythment encore le présent et certainement, feront encore parler d'elles dans les années à venir. Seule ressource pour certaines familles aux Comores et véritable clé du salut pour les villages, les migrants remplissent un rôle que l'État est loin de pouvoir assumer, dans un pays où opportunités d'emplois ne riment pas toujours avec une forte croissance démographique.

Migration, réseaux associatifs et développement villageois

Quelle signification faut-il donner à cet engagement des migrants pour le village et, qu'est ce qui les pousse à construire encore et encore des infrastructures (personnelles/publiques) sur lesquelles ils ne tirent eux-mêmes que rarement profit ? L'honneur, pierre angulaire du grand-mariage passe d'abord par une certaine bravoure, un engagement constant au profit du collectif. Le mariage coutumier, loin d'être une affaire entre conjoints, mobilise les deux familles et le village si ce n'est l'île de Ngazidja dans son ensemble. Le village doit être un model et cité en exemple, c'est cela d'abord l'honneur collectif avant de revenir sur l'individuel. Ce qui explique en partie l'esprit solidaire des migrants au profit du bien commun, le village. Les transferts des migrants comoriens sont estimés à plus de 25% du PIB des Comores et à 346% de l'APD, l'aide publique au développement. Les envois suivant des canaux informels sont estimés à près de 82% (BAfD ; AFD, 2008). La Banque Centrale des Comores (BCC, 2014) précise que les transferts des Comoriens de l'étranger ont augmenté de 297% en 13 ans et atteint, près de 250 milliards FC dans les cinq dernières années.

L'impact des migrations est présente dans tous les secteurs aux Comores et, dans la situation économique actuelle, l'apport des migrants prend tout son sens., d'où le choix de notre sujet « *Parcours migratoire, mobilisation transnationale et efforts de développement villageois aux Comores - Les migrants et leurs descendants à l'épreuve de l'engagement solidaire* ».

Dans la première partie de cette thèse, nous montrerons les différentes phases des migrations comoriennes dans l'ouest de l'océan indien ainsi que leur déclin à la fin des années 1970.

La deuxième partie de l'étude abordera la présence comorienne en France à partir des années 1970 et l'organisation de cette diaspora pour soutenir le village d'origine. Il sera beaucoup

plus question d'une analyse du monde associatif comorien et des formes de mobilisations de fonds faites pour appuyer les besoins toujours nombreux du développement villageois.

Enfin, en dernière partie, il sera question d'analyser les rapports qu'entretiennent les descendants de migrants d'une part avec les Comores qu'avec le village des parents. Nos interrogations porteront sur le regard porté par la deuxième génération à l'effort fait en faveur du village (le « bled »).

Quels rapports cette génération entretient-elle avec le pays d'origine ? que pensent les leaders associatifs et les décideurs villageois sur l'intérêt (ou le désintérêt) manifesté par cette génération pour l'effort de développement en faveur du village ?

PREMIÈRE PARTIE :

ESSOR ET DÉCLIN DES MIGRATIONS COMORIENNES DANS L'OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (1885-1976)

I- CADRE MÉTHODOLOGIQUE

I - 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE

Ce travail est le fruit d'une recherche longue de cinq années, menée aussi bien en France qu'aux Comores, entre 2014 et 2019. Elle repose tout d'abord sur les données collectées en France auprès d'associations de migrants comoriens, de « jeunes » descendants de migrants que nous désignerons sous le vocable « la deuxième génération » mais aussi auprès d'autres catégories de migrants (étudiant(e)s, travailleurs, clandestins, …).

Cette enquête procède des données recueillies par le biais de méthodes qualitatives. Des entretiens semi-directifs suivis de questions ouvertes appuyées par l'observation ont été réalisés. Dans ce cas précis des migrants arrivés de « façon irrégulière », nous nous sommes entretenus avec 34 personnes. Ces entretiens ont eu lieu essentiellement en Ile de France principalement dans les villes de Saint-Denis, l'Ile Saint-Denis, la Courneuve, Bobigny, Montreuil, Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, Cergy Pontoise, Arpajon et à Goussainville entre avril 2015 et juin 2017. Si dans l'ensemble ces entretiens se sont déroulés sous le mode du récit de vie, la teneur de nos échanges portait essentiellement sur un moment bien précis de la vie de nos interlocuteurs et, plutôt que de parler de récits de vie, nous estimons qu'il serait bien logique de parler d'expérience de vie, comme l'avait suggéré G. Tshibambe (Cf., Chaabita, 2011 : 61) dans son étude sur les migrants clandestins congolais en Europe, car le fond ici est de faire parler un sujet non pas sur toute sa vie, mais bien évidemment sur une tranche de vie qui est liée à la séquence d'événements migratoires dont nous voulons décoder la trame.

1. Le terrain en France et les techniques utilisées

- **L'observation participante**

Nous nous sommes livrés à des observations participantes au contact du monde associatif en prenant part, à chaque fois que cela fut possible, à des réunions, des activités organisées pour la collecte de fonds en faveur d'un projet à financer aux Comores comme les madjilis, les toirabes villageois, les concerts et les autres cérémonies organisées dans le même objectif.
Les madjilis sont des cérémonies à caractère social et religieux organisées par les communautés villageoises dans le but de collecter des fonds en faveur d'un projet de développement aux Comores. Dans cette cérémonie, des représentants en France de toutes les

localités des Comores y sont invités. Chaque invité arrive avec une enveloppe représentant l'apport de sa propre localité à l'effort de solidarité en faveur du village organisateur de l'évènement. Cette cérémonie n'a pas les mêmes finalités qu'aux Comores où elle est organisée dans le cadre du grand mariage.

Les toirabes sont des concerts de musiques traditionnelles organisées dans le même but que les madjilis, à savoir réunir des fonds pour un projet de développement au village.

Ces rencontres ont été pour nous l'occasion d'entrer en contact assez facilement avec les leaders associatifs et d'échanger les coordonnées (téléphones, mails, adresses physiques) pour des entretiens beaucoup plus longs, en dehors de ces cadres festifs. Par ailleurs, des observations « désengagées » ont pu être menées à chaque fois que je devais assister à une manifestation qui concernait des structures associatives autres que celles de ma région d'origine ou de ma ville.

Ces observations ont été à chaque fois pour nous l'occasion d'échanges et de nouvelles découvertes. Elles nous ont permis d'abord de comprendre que si les communautés villageoises, les hommes et les femmes qui les composent restent les mêmes, certaines associations villageoises, et surtout inter-villageoises étaient constituées pour des missions précises, par conséquent, elles disparaissaient une fois ce but atteint (parfois même sans que cela soit le cas). Ces genres d'associations étaient éphémères car leur durée de vie était celle d'une ou de deux opérations de collecte de fonds.

D'autres communautés de migrants adoptaient le nom de leur village d'origine aux Comores auquel elles associaient le mot quasi-magique *« de/du développement* » pour désigner leur association. Cette deuxième catégorie d'association s'inscrivait dans la durée et pouvait à chaque fois porter un nouveau projet, voir ses responsables changer et renouveler à chaque fois ses missions pourvues qu'elles soient orientées au profit du développement du village d'origine.

Aussi, si dans la plupart des associations il faut adhérer pour devenir membre, dans d'autres, on peut se mobiliser par rapport à l'intérêt qu'on porte sur le projet du moment. Le seul fait d'être membre de la communauté villageoise suffit. Libre après à chacun d'y apporter son concours suivant ses motivations. Des migrants nous ont confié s'être engagés à fond dans des manifestations diverses de collecte de fonds pour la rénovation et l'extension d'une école primaire alors qu'ils ont brillé par leur absence quand on leur a demandé de se mobiliser pour la construction d'un centre culturel pour certains, d'une mosquée pour d'autres.

Nous avions eu à mener suivant les circonstances deux formes d'observations : Une première était une « observation-participante » ou plutôt, une « participation-observation » pour

reprendre l'expression de Loubet Del Bayle (2009 :43), en ce sens que nous n'étions pas seulement spectateur mais aussi acteur du fait de notre appartenance au sous-groupe. Cette situation a été le cas dans les nombreuses fois où nous étions amenés à participer à une manifestation au sein de notre propre communauté (ville/région). Nous n'étions donc pas regardés en intrus mais en tant que membre du groupe et ces rencontres se sont toujours déroulées en apparence sans gêne, de façon spontanée. Toutefois, nous avions pris le soin, dès les premières rencontres, d'informer les responsables associatifs des objectifs de notre recherche et de ses finalités pour qu'il n'y ait pas de malentendus.

- **L'observation participante externe**

Aussi, pour ce qui est de notre participation aux manifestations diverses (réunions, soirées de solidarité, mariages...) des communautés villageoises et régions étrangères (comoriennes certes mais pas les nôtres), nous avions eu recours à l'« observation participante externe » car nous n'y étions pas en tant qu'acteur direct mais plutôt en qualité d'invité. La participation à ces événements s'est faite suite à des invitations collectives envoyées à notre communauté (ville) pour honorer telle ou telle manifestation, le plus souvent des madjilis, ces cérémonies religieuses de collecte de fonds. C'est l'une des formes de collectes solidaires de fonds organisées et, chaque participant enregistre puis, glisse dans une urne prévue à cet effet, une enveloppe contenant au minimum un billet de 20 euros. Il arrive que l'invitation nous soit envoyée par une ancienne connaissance du village à l'origine de la collecte. D'autres manifestations de solidarité sont payantes et en plus d'être invité, on peut s'y rendre librement moyennant l'achat d'un billet à l'entrée. C'est le cas des toirabes (concerts de musique traditionnelle), des soirées dansantes et autres évènements organisés le plus souvent par les plus jeunes. Les festivités de mariages comoriens sont aussi une grande occasion de rencontres et d'échanges enrichissants mais, pour y prendre part, il faut avoir été invité au préalable.

Mais, beaucoup plus dans les rassemblements propres à notre communauté qu'à ceux des autres et, comme bien d'autres avant nous, notre statut a soulevé la question de l'objectivité que tout chercheur est confronté en menant des investigations au sein de son propre groupe. Nous nous sommes trouvés face à l'épineuse position de l'Enquêteur/Enquêté, par notre condition de migrant, originaire de la Grande Comore comme pour la plupart des migrants comoriens en France et parfois, issus de la même ville/région que nos « observés-enquêtés » et partageant les mêmes « défis du développement villageois ». Il fallait savoir prendre du recul tout en étant « dedans » pour bien rester objectif « dehors » car nous devrions par moments redevenir « Observateur-Enquêteur ». Il était donc nécessaire à chaque fois que le

besoin se faisait sentir d'expliquer et rassurer nos interlocuteurs sur l'objectif de notre démarche qui visait avant tout à comprendre le fondement et le fonctionnement du monde associatif comorien en France, et d'autre part, les rassurer quant au caractère scientifique de notre démarche, qui garantit l'anonymat de l'informateur et la non utilisation de l'information obtenue dans un circuit autre que celui prévu au départ. Pour M. Timera (1996 :13), c'est progressivement qu'on se construit une place personnelle dans le groupe avec la prise par les enquêtés des différentes positions de l'individu. Cela suppose invariablement la capacité à agir de façon autonome au sein du groupe, en prenant toutes les distances nécessaires avec son sous-groupe d'appartenance.

- **Savoir se montrer rassurant**

Dans ce monde de la démesure, où les communautés villageoises sont parfois en compétition et où chaque ville/village aux Comores se vante d'avoir la communauté migrante en France la plus dynamique, la plus entreprenante et la plus porteuse de changement, il fallait donner des gages aux autres communautés villageoises sur le bienfondé de notre démarche pour se faire accepter. Il était question de rassurer nos interlocuteurs que nous ne cherchions pas à épier quoi que ce soit et que rien de ce qu'ils entreprennent ne saurait être divulgué en dehors du travail de recherche que nous menions.

Comme nous l'avions dit plus haut, ces rencontres étaient non seulement l'occasion de débattre sur divers sujets avec les responsables associatifs mais aussi et surtout, d'échanger les coordonnées pour des entretiens poussés tardivement dans un cadre plus détendu et loin des foules. En plus des responsables associatifs, nous avons sélectionné les personnes à rencontrer suivant leur « hirimu », c'est-à-dire leur classe d'âge socio-coutumière, car la position des personnes est évolutive et attribuée suivant la progression de l'individu dans les mécanismes du « anda na mila[5] », la stratification coutumière comorienne. Il faut dire qu'aux Comores, les stratifications sociales au niveau villageois sont organisées sur la base d'une division très marquée entre, d'une part, les wanamdji, ceux qui n'ont pas réalisé le mariage coutumier appelé anda, Ndola nkuwu, et d'autre part, les wandruwadzima, littéralement, les gens mûrs, de fait ceux qui ont pu réunir la fortune nécessaire à la réalisation de cette coutume (Chouzour, 2009 : 110). Ce choix s'explique par le souci d'avoir des avis qui pouvaient parfois

[5] Littéralement, le « anda na mila » signifie « us et coutumes ». Le « anda » c'est le « grand mariage » *(Ndola nkuwu)*, ou mariage coutumier, donc fait suivant les règles coutumières. La vie sociale aux Comores, principalement en grande Comore est régie par les mécanismes du « anda na mila ». Il n'y a pas de nouvelles valeurs en dehors de ce cadre et, une bonne partie de l'activité et de l'action communautaire lui est inféodée. S'il n'est pas « homme accompli » *(Mdru mdzima),* c'est-à-dire, ayant fait le grand mariage, le comorien ne participe pas aux instances de prise de décisions villageoises. Il ne peut pas s'assoir au premier rang à la mosquée où lors de manifestations publiques.

être divergents quant aux choix des projets à financer, aux stratégies à adopter sur la mobilisation des fonds mais aussi au suivi des travaux sur le terrain.

- **Des entretiens directifs et semi-directifs**

Les entretiens auprès du monde associatif visaient à comprendre d'une part, comment ces organisations étaient constituées, les conditions et les qualités requises pour en être membre, le but et les objectifs poursuivis. Les entretiens ont aussi porté sur les activités menées dans les cinq dernières années ainsi que les liens poursuivis avec le pays (village) d'origine.

Nous nous sommes aussi servis des adresses fournis lors de l'enregistrement au Journal officiel (J.O) pour contacter d'autres responsables associatifs que nous n'avions pas pu rencontrer par le canal des manifestations et avons poursuivi les entretiens jusqu'à parvenir à un degré de saturation convenable. Le concept de saturation a été développé par Glaser et Strauss[6] (1967 : 61-71). Il sera repris et modifié par la suite par d'autres chercheurs comme Denzin (1970 : 82-96), Blankevoort, Landreville et Pires (1979 : 184), Bertaux (1980 : 205, 207-208 ; 1981 :37). Dans une enquête, lorsqu'après des applications successives, les données n'ajoutent aucune propriété nouvelle au concept, on peut dire que le concept créé est saturé. La saturation empirique désigne alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique (Bertaux, 1980 : 205). Pour A. Pires (1997), la saturation est moins un critère de constitution de l'échantillon qu'un critère d'évaluation méthodologique de celui-ci. Elle remplit deux fonctions capitales : d'un point de vue opérationnel, elle indique à quel moment le chercheur doit arrêter la collecte des données, lui évitant ainsi un gaspillage inutile de preuves, de temps et d'argent ; d'un point de vue méthodologique, elle permet de généraliser les résultats à l'ensemble de l'univers de travail (population) auquel le groupe analysé appartient.

Un courrier présentant l'objet et le souhait d'avoir un rendez-vous était d'abord envoyé. C'est à la suite de la réponse donnée en retour que la rencontre a été planifiée. Comme il y a le plus souvent, une référence à la ville/village ou à la région dans le bulletin du J.O. [Association socio-culturelle des jeunes de Oichili Dimani (ASCOD), Association de Pidjani en France (ADPF), Rassemblement des Mitsamiouliens (RASMI), par exemple], il était toujours possible de remonter aux responsables associatifs par un jeu de renseignements au sein de la communauté comorienne. Ainsi, pour ceux qu'il était difficile de rencontrer (incompatibilité

[6] Barney Glaser, Anselm L. Strauss., *The discovery of grounded theory*: *Strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine, 1967, pp. 61-71.

d'emploi du temps, horaires de travail décalés, changement d'adresses, …), un questionnaire-association leur a été envoyé par voie électronique auquel certains ont pu répondre. Le questionnaire en question comportait des éléments basiques sur l'intitulé de l'association, la date de création, le domaine d'intervention, le champ d'action (village/région/ile, …) et les projets réalisés ou en cours dans les cinq dernières années. Une note explicative sur l'objectif de notre recherche accompagnait l'invitation adressée aux responsables associatifs qui voudraient bien se prêter à l'exercice et communiquer sur leurs activités. Un lien prévu à cet effet leur permettait d'accéder au questionnaire en pièce jointe, puis de nous le retourner une fois qu'il est rempli. Une trentaine d'associations l'ont rempli.

2. Le choix de la Grande Comore comme terrain principal

Aux Comores nos enquêtes de terrain sur les associations villageoises, les organisations communautaires et sur les responsables villageois se sont déroulées essentiellement en Grande Comore pour les raisons suivantes :

Plus de 80% des migrants sont originaires de la Grande Comore (Fida, 2007) et, pour d'autres estimations, les ressortissants de cette île en France métropolitaine représenteraient 94,2% des migrants comoriens (CGP Comores, 2007) voire, 95% (RGPH-Comores, 1991; G. Vivier, 1996).

La migration Comores-France est donc une migration Grande Comore France. Néanmoins, elle ne se fait pas de façon égale en Grande Comore. Certaines villes dominent la diaspora. Actuellement, près d'un Comorien sur trois (1/3) vit en France et plus particulièrement en métropole (Forim, 2012).

Par ailleurs, le fait que la distribution des associations selon l'île d'origine des membres révèle que 85 % des structures observées sont originaires de la Grande Comore (G. Vivier, 2000 ; Mbem, 2008) devient encore une fois une raison supplémentaire de focaliser les enquêtes de terrain dans cette île qui est à elle seule représentative de la migration comorienne en France.

Enfin, la grande Comore est aussi la plus peuplée des trois îles de l'union des Comores (51% de la population).

Les données sur le nombre de migrants par ville/village n'existant pas aux Comores (seulement des données globales par île), nous nous sommes contentés dans un premier temps des indications données par certaines études sur les localités enregistrant les plus forts taux d'émigrés (G. Vivier, 2000 ; FIDA, 2007 ; Forim, 2012).

3. L'émigration, un phénomène généralisé en Grande Comore

L'émigration vers l'étranger est une constante grande-comorienne depuis la colonisation (Guebourg, 1995). Aussi, dans notre phase de pré-enquête, les échanges sur le terrain nous ont laissé comprendre que le phénomène migratoire est généralisé en Grande Comore et qu'aucun(e) village/ville ne fait exception. La manne migratoire est partout, comme l'atteste les chantiers en cours des maisons en constructions sous l'initiative des migrants, ici et là.

Pour mener nos enquêtes, nous nous sommes servis des données du recensement général sur la population et l'habitat (RGPH) de 2003, lequel contient des projections qui s'étalent jusqu'en 2025. De ces données, il découle que la Grande Comore est constituée de 214 villes/villages. Il fallait par conséquent constituer un échantillon « villes/villages » à enquêter qui soit représentatif de l'ensemble.

- **Le déroulement de l'enquête aux Comores**

Aux Comores, l'observation-participation a été menée de longue date, ayant nous-même toujours vécu au sein de la dynamique du développement villageois à travers l'appui des migrants. C'est aussi ce fait qui nous a poussé à nous intéresser davantage à cette thématique pour comprendre comment l'aide apportée aux villes/villages était mobilisée en France. Cependant, dans le cadre spécifique de cette recherche, nous nous y sommes rendus à trois reprises entre 2014 et 2016, précisément, en Juin – Octobre 2014, en Juillet – Octobre 2015 et en Juin – Octobre 2016.

Au cours de ces séjours nous avons eu recours en plus de l'observation, à des entretiens dont certains étaient collectifs. En effet, le jour du rendez-vous dans certaines localités, nous étions la plupart du temps face à un collectif de responsables villageois s'occupant des questions d'aménagement, d'infrastructures et gérant aussi bien les fonds collectés à travers le grand-mariage que ceux envoyés par les migrants pour soutenir l'effort de développement de la localité (Djomani, Ouhozi, Founga, Wemani, Ntsadjéni, Douniani, Iconi…).

- **Des entretiens semi-directifs**

En plus des responsables associatifs au niveau villes/villages, nous nous sommes entretenus avec des Maires et des Conseillers municipaux et communaux. Des autorités publiques proches des questions de la diaspora notamment au ministère des relations extérieurs (SG du ministère, commissaire chargé de la diaspora, …), au Commissariat Général au Plan, à la Direction Générale de la Statistique et de la prospective (DGSP) et à l'INSEED, l'Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, au programme franco-comorien de codeveloppement (PFCC) ont été approché.

- **L'échantillon de notre étude**

Nous avons fait le choix d'un échantillon aléatoire simple dans un tirage sans remise, considérant les villes/villages comme ayant les mêmes caractéristiques. Des tableaux statistiques donnent des échantillons pré calculés suivant la taille de la population mais, pour une meilleure précision, nous avons eu recours aux formules statistiques et mathématiques. Ainsi, avec un intervalle de confiance de 95% et une variabilité maximale de 50%, la formule suivante nous permet de calculer la taille de notre échantillon (ACF, 2012 : 22), en posant :
- N, la taille de la base échantillonnale, donc ici, les localités de la Grande Comore [N= 214]
- e, la marge d'erreur que l'on est prêt à accepter en décimales et que nous fixons ici à 15%.
Ainsi, notre échantillon théorique « n » nous est donné par la formule :

$$n = \frac{N}{1 + N * e^2} = \frac{214}{1 + 214 * 0{,}02} = 36 \text{ Villages}$$

4. Le tirage de l'échantillon

Nous avons d'abord attribué à chaque localité un numéro fixe après un classement alphabétique par région. Le principe consiste à procéder à un tirage aléatoire simple sans remise[7], sachant que chaque localité à une chance égale d'être tirée avec une probabilité de 36/214, soit donc 17%. Plus concrètement, nous avons commencé par tirer au hasard un numéro (le 002) attribué comme les autres à un village donné. Puis, nous avons déterminé un intervalle de sélection en fonction du nombre d'unités requises (214/36 = 6) dans l'échantillon. Ainsi, dans un premier temps, nous avons tiré 31 localités auxquelles nous avons rajouté 5, choisies dans notre propre région par souci d'accessibilité pour aboutir aux 36 nécessaires à notre échantillon. La même chose a été faite aux Comores au sein des communautés villageoises pour comprendre comment les fonds envoyés par les migrants etaient utilisés.
En France nous avons aussi eu recours à l'observation participante au sein du monde associatif pour mieux comprendre les mécanismes de collecte de fonds. Il s'agit des groupements de migrants des villes de La Courneuve, de Saint-Denis, de Montreuil, de l'île Saint Denis, de Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, d'Épinay sur Seine, Bobigny, Goussainville, d'Arpajon, de Bagnolet et de Créteil. Comme bien d'autres avant nous, notre statut a soulevé la question de l'objectivité que tout chercheur est confronté en menant des investigations au sein de son

[7] Statistique Canada, « Méthodes et pratiques d'enquêtes »., No 12-587-X au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2010, p.104.

propre groupe. Nous nous sommes trouvés face à l'épineuse problématique de l'Enquêteur/Enquêté puisque, par notre condition de migrant comorien appartenant de surcroit à une communauté villageoise bien définie, nous ne pouvions pas passer inaperçu. Il fallait donc à chaque fois d'une part, expliquer et rassurer nos interlocuteurs sur l'objectif de notre démarche qui visait avant tout à comprendre le fondement et le fonctionnement du monde associatif comorien en France, et d'autre part, les rassurer quant au caractère scientifique de notre démarche, ce qui garantit anonymat de l'informateur et non utilisation de l'information obtenue dans un circuit autre que celui prévu au départ.

Tab n° 02: Personnes physiques et morales enquetées en France et aux Comores

Acteurs	Nbre de personnes enquêtées		
	France	Comores	Total
Ambassades, Consulats, Collectivités locales, Ministères et autres représentants étatiques, Collectivités locales	9	12	21
Organisations inter, Coopération décentralisée, Org de développement ...	2	4	6
Associations de Migrants, Association villageoises, ONG, Migrants, …	52	36	88
Universités, centres de recherche, Experts et personnes de références	4	8	12
Total	**67**	**60**	**127**

Source: Enquêtes de terrain 2014-2018

5. La problématique de la recherche

Contrairement aux migrations en provenance des anciennes colonies françaises d'Afrique (Algérie, Maroc, Sénégal, Mali, …) les migrations comoriennes en France sont récentes (Direche-slimani, Le houérou; 2002 - Stora, Termine ; 2007), bien qu'il ait eu dans les années d'après-guerre (1950-1960) quelques installations timides de primo arrivants recrutés dans la marine marchande. Les migrations massives des Comoriens dans l'hexagone remontent des années 1970 pour s'intensifier dans la décennie 1975 – 1985. L'une des caractéristiques de cette migration est l'attachement avec le village d'origine, se traduisant par un tissu associatif remarquable servant à mobiliser des fonds pour soutenir le développement villageois. Pour certains chercheurs, la migration comorienne est avant tout coutumière (Vivier, 1996), étant orientée avant tout à satisfaire le grand mariage. Il apparait que l'organisation associative en France suit l'organisation coutumière aux Comores et le village bien qu'au lointain, elle continue d'exercer des moyens de pressions à ceux qui se montrent moins solidaires. Les influences et interférences entre le village là-bas et le nouvel espace reconstitué ici est une spécificité de cette migration, ce qui suscite de nombreuses interrogations auxquelles cette recherche s'attèle à répondre. D'où le choix pour nous de nous intéresser au « Parcours migratoire, mobilisation transnationale et efforts de développement villageois - Les migrants comoriens et leurs descendants à l'épreuve de l'engagement solidaire ». D'entrée de jeu, il devient intéressant de chercher à comprendre à travers ce travail :

Quels facteurs seraient à l'origine des migrations comoriennes vers la fin du XIXème siècle et, pourquoi un intérêt tardif vers la France ?

Quels rapports sous-tendent les « logiques coutumières villageoises » et les « regroupements associatifs en France » ?

Avec la seconde génération, peut-on parler de continuité, de renouveau ou de ruptures des liens avec le pays d'origine ?

6. Les hypothèses retenues dans cette recherche

Nos hypothèses prennent appui sur la littérature existante et sont renforcées par les observations diverses dans le cadre de la phase de préenquête. Dès l'aube du XIX ème siècle, l'archipel des Comores était livré aux guerres intestines opposant les sultans batailleurs. Appelés en renfort pour le soutien de certains sultans, les pirates reviendront à plusieurs reprises piller et appauvrir les îles. De nombreuses personnes, essentiellement des hommes vont être amenés de force et seront réduits en esclaves. La présence des planteurs d'origine occidentale (1840-1886), suivi du protectorat (1886-1892) et quelques années après, de la colonisation française (1892-1975) vont avoir des conséquences désastreuses sur la démographie que sur l'économie des Comores : dépossessions foncières, famines, dépeuplement, migrations forcées, migrations volontaires vers les pays de la sous-région. Si Mayotte était déjà une possession française depuis 1841, en Grande Comore 2/3 des surfaces cultivables etaient aux mains de Léon Humblot suite à l'accord signé avec le sultan de l'île en 1885 (Martin, 1983), en plus des travailleurs mises à sa disposition. Pendant la même période, à Anjouan, le Sultan Abdallah II a besoin d'argent pour solder ses dettes. Il signe en conséquence un traité de protectorat le 21 avril 1886. L'administration française impose un traité semblable à celui d'Anjouan, le 26 Avril 1886 à Mohéli (Ibrahime, 1997 : 21). Dans cette île, l'appropriation foncière élevée en début de période coloniale (40% des terres cultivables) atteindra 60% en fin de période (Chanudet, Rakotoarisoa, 2000). Partout dans l'archipel, la colonisation foncière accélèrera la dégradation des conditions de vie des paysans. Les réquisitions de main-d'œuvre eurent aussi un effet défavorable, bon nombre de Comoriens regagnèrent Zanzibar et Madagascar (Vérin, 1994 : 31). Les dépossessions foncières et la précarité qui s'en est suivie expliquent en grande partie l'émigration massive des Comoriens dans la sous-région dès 1885.

Aux Comores, plus particulièrement en Grande Comore, la vie quotidienne au village est régie par les mécanismes du « anda na mila », l'organisation « coutumière » qui fixe les rôles et

responsabilités de chacun suivant le statut qu'on a dans la stratification sociale. Ne pas s'y soumettre c'est s'exposer à des sanctions et devoir par la suite s'acquitter d'un *mawu*, une pénalité fixée par la communauté villageoise variable suivant le tort auquel l'individu est accusé. Ainsi, les travaux d'intérêt général au niveau du village nécessitant des bras sont réservés aux « *Wana mdji* », (sing. Mna mdji), une des classes de ceux qui n'ont pas encore accompli le Grand mariage.

Pour ceux nécessitant la mobilisation de grands moyens financiers, les notables ou « *Wandru wadzima* » (sing. Mdru Mdzima) sont aux premières loges. En terre d'immigration où une forte communauté villageoise se trouve réunie, l'esprit associatif devient la suite logique pour initier et accompagner les initiatives en faveur du village. D'où notre deuxième hypothèse : L'engagement associatif des comoriens puise son explication dans la stratification de la grande Comore à travers les hirimu, ces classes socio-coutumières au service du village.

De nombreux travaux sur la migration tirent la sonnette d'alarme en montrant que l'intérêt accordé aux pays d'origine faiblit avec les enfants de la deuxième génération. Cela a aussi été signalé pour ce qui est de la communauté comorienne (Vivier, 2000 ; Direche-Slimani, Le Houérou, 2002). L'analyse des déterminants des transferts a révélé que les flux internationaux diminuent parmi les migrants qui sont de nationalité française, diplômés du supérieur et vivant depuis très longtemps en France (Attias-Donfut et al., 2009). Leur installation familiale en France a mené à un changement de la perception du pays d'origine, ce qui a alimenté notre dernière hypothèse : Migrants et descendants de migrants n'ont pas le même vécu par rapport au village. Moins la seconde génération sera confrontée aux réalités du pays d'origine et plus elle se montrera réticente.

7. Le parcours migratoire des Comoriens

Se proposer d'étudier le parcours des migrants comoriens, les rapports qu'ils entretiennent eux et leurs descendants avec le village est un travail à la fois vaste et passionnant. C'est un travail d'un grand intérêt scientifique, nécessitant la mobilisation de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. Parce qu'il est d'abord question d'un phénomène lié à des évènements qui se sont produits dans un lieu donné pendant une période bien précise, l'histoire comme discipline sera sollicitée fortement. Mais aussi, parce qu'il s'agit de suivre le quotidien d'hommes et de femmes partis de chez eux, convaincus de pouvoir changer leur statut socio-coutumier et apporter leur « petite pierre » à la construction du village. Comme on le voit, au-delà de l'histoire, notre démarche est sociologique et mobilisera aussi bien l'ethnologie que les sciences politiques. Il faudra d'abord s'interroger sur les facteurs qui sont à l'origine des

migrations comoriennes dans la sous-région, l'intérêt tardif manifesté pour la destination France et surtout, la force des liens avec le village d'origine. Les conditions qui ont prévalu dans l'archipel dès les débuts du XVIII ème avec les pillages des pirates malgaches, les affrontements fratricides entre sultans mais surtout les dépossessions foncières suite à l'arrivée des planteurs d'origine européenne semblent en grande partie expliquer le choix de l'exil par de nombreux comoriens.

D'abord à Mayotte où la France a su s'approprier l'île en faisant signer au sultan Andriantsoly un traité lui cédant toute la souveraineté en 1841. D'immenses étendues de terres sont retirées à la population locale pour être mises à la disposition d'entrepreneurs européens dès 1856 (Vérin, 1994). Il en sera de même dans les autres îles à partir de 1885, avec la signature d'un certain nombre d'accord avec les sultans. La population était soumise à des contrats d'engagement qui n'étaient que des travaux forcés, en plus de l'obligation à s'acquitter de l'impôts. À maintes reprises, elle s'est révoltée pour dénoncer son hostilité aux nouveaux venus et le fait qu'une bonne partie des terres soit donnée à des étrangers (Flobert, 1976). Si ces soulèvements ont été sévèrement réprimés à chaque fois, ils ont mis fin à l'idée d'une main d'œuvre totalement soumise et sans capacité de réaction (Didierjean, 2013 : 242). C'est ce qui expliquera en grande partie les grandes vagues d'émigrations de comoriens dans la sous-région. Les évènements tragiques de Zanzibar suite à la Révolution Okello en 1964, puis le massacre des comoriens à Majunga en 1976 mettront fin à ces destinations pendant quelques années. C'est de là que nait l'engouement vers la France, nouvelle destination des Comoriens à partir des années 1970.

8. La mobilisation transnationale

D'abord, il faut dire que c'est avec les travaux de N. Glick-Schiller (1992) et Portes (1999) que la dimension transnationale s'est développée dans les migrations. Pour N. Glick-Schiller et L. Basch (1992), le transnationalisme est l'ensemble des processus par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples reliant leurs sociétés d'origine et d'installation. Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des activités auxquelles les immigrants (transmigrants) participent à la fois dans le pays d'accueil et d'origine (Glick-Schiller, Basch, Blanc-Szanton, 1992).

L'expression « mobilisation transnationale », est composée de deux mots que nous allons d'abord expliquer séparément avant de voir ce qu'ils évoquent, une fois mis bout à bout.

La mobilisation est un mot polysémique qui voit son sens changer selon le contexte dans lequel il est utilisé. C'est un mot qui fait partie du jargon militaire, utilisé dans la finance, en

chirurgie, en droit, en physiologie et même en pédologie avec à chaque fois un sens différent. Pour la sociologie, la mobilisation c'est le fait d'associer ses capacités et son énergie à celles d'autres personnes en vue d'obtenir un résultat positif. Une mobilisation collective a pour but de changer une situation sociale, en un sens favorable au groupe, selon ses valeurs et ses motivations. Quant au dictionnaire Larousse, la mobilisation c'est l'« action de rassembler et de dynamiser les énergies ». On parle par exemple de la mobilisation de « toutes les bonnes volontés », de la mise en commun des efforts en vue d'aboutir à une situation meilleure et plus enviable. La mobilisation signifie aussi, concourir ensemble pour un objectif commun.
Transnational(e) » renvoie à tout ce qui se fait sur plusieurs nations, ce qui regroupe plusieurs pays ; qui appartient à plusieurs Etats. Ainsi toutes les actions de solidarité en faveur des Comores faites par les migrants comoriens en France pour les villages d'origine aux Comores constituent des actions transnationales. Pour E. Razy, V. Baby-Collin (2011 : 8), la perspective transnationale initiée au début des années 1990 par des sociologues et anthropologues dans le droit fil du courant postmoderne et des théories de la mondialisation, place le migrant, devenu « transmigrant » (Glick Schiller, Basch, Blanc-Szanton, 1992) ou « paysan transnational » (Kyle, 2000) , à la jonction de plusieurs « espaces sociaux transnationaux » (Faist 1998, Pries 1999) , au cœur de « territoires circulatoires » (Tarrius, 1993). Les migrants construisent des « champs sociaux transnationaux » qui traversent les frontières nationales (Basch, Glick Schiller, Blanc-Szanton, 1994), donnant naissance à des « communautés transnationales » (Rouse, 1989 ; Goldring, 1992 ; Faret, 2003), des « villageois transnationaux » (Levitt, 2001) ou encore des « vies transnationales » (Smith, 2006). Nous dirons que la mobilisation transnationale suppose l'action solidaire des migrants en faveur du pays d'origine. Pour ce qui est du cas qui nous concerne, nous appellerons mobilisation transnationale les actions collectives de mobilisation de fonds pour soutenir des projets de développement dans le pays (village/ville) d'origine.

9. Le développement villageois

Comment peut-on rester si présent là où on n'y est plus et absent là où on vit ? En effet, la diaspora comorienne en France est connue pour être silencieuse et une des rares fois qu'on a entendu parler d'elle c'est lors des manifestations suite à l'assassinat raciste d'un jeune de 17 ans à Marseille, Ibrahim Ali Abdallah, le 21 février 1995 par des colleurs d'affiches du Front National. Il y a une dizaine d'années, après le crash de la Yémen Airways le 30 juin 2009,

faisant 153 victimes comoriens toutes ou presque de la diaspora (Cojean ; Le Monde[8], 08/10/2009), cette communauté est descendue dans les rues pour dénoncer la vétusté de la compagnie et demander que la lumière soit faite sur les causes de cet accident.

Quelle signification faut-il donner à cet engagement des migrants pour le village et, qu'est ce qui les pousse à construire encore et encore des infrastructures (personnels/publics) sur lesquelles ils ne tirent que rarement profit ? Certainement, la fierté et l'honneur sont au cœur de cette motivation à entendre les témoignages des migrants.

L'honneur, pierre angulaire du grand-mariage passe d'abord par une certaine bravoure, un engagement constant au profit du collectif. Le mariage coutumier, loin d'être une affaire entre conjoints, mobilise les deux familles, le village et au-delà. L'espace public sera mobilisé et les festivités diverses s'y dérouleront. D'où l'intérêt de l'aménager d'abord pour soi et pour ceux qui arriveront de loin. Le village doit être un model et cité en exemple, c'est cela d'abord l'honneur collectif avant de revenir sur l'individuel. Ce qui explique en partie l'esprit solidaire des migrants au profit du bien commun, le village. Les transferts des migrants comoriens sont estimés à plus de 25% du PIB des Comores et à 346% de l'APD, l'aide publique au développement. Les envois suivant des canaux informels représentent près de 82% (AFD, BAfD ; 2008). La Banque Centrale des Comores (BCC, 2014) précise que les transferts des Comoriens de l'étranger ont augmenté de 297% en 13 ans et atteint, près de 250 milliards kmf dans les cinq dernières années. Cette aide sert d'abord à la survie des familles ; en effet, dans un pays où l'accès aux soins est un problème et où il n'y a pas de système de protection sociale, la solidarité familiale et sociale dans ce domaine joue un rôle actif. Plus de 2/3 des familles dépendent de ces envois pour faire face à leurs besoins quotidiens. Nombreux sont aussi les Comoriens de l'étranger qui envoient de l'argent pour soutenir des projets villageois ou d'associations qui se sont multipliés ces dernières années. Ces projets ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie locale dans des domaines variés : création de petites entreprises, développement agricole, alphabétisation et formation professionnelle.

10. Migrants et descendants de migrants face au village

Si l'engagement du migrant pour le village semble encore acquis, des questions se posent au sujet des descendants de migrants, ceux qu'on appelle ici la deuxième génération. On s'interroge parfois au sujet de ceux qui sont nés en France ou qui y sont arrivés en bas âge. On

[8] Annick Cojean, Yemenia Airways, le crash oublié, Trois mois après le crash du vol de la Yemenia Airways, la communauté comorienne de Marseille se sent délaissée, Le Monde, 08 octobre 2009.

dit qu'ils ne sont pas toujours « aux mêmes diapasons » que leurs parents à la fois sur les liens avec ceux qui sont aux Comores que sur le partage des pratiques et valeurs coutumières. Sur le plan des rémittences, cette nouvelle génération semble de plus en plus critique au sujet de l'aide mobilisée en faveur du village et de la famille « là-bas » (Vivier, 2000). Rares sont ceux qui partagent la langue et les pratiques culturelles du pays d'origine. Selon eux, ils ne sont plus immigrés. Les liens avec le « pays » se sont largement distendus. Comme le disait François Dubet, pour beaucoup d'autres, du point de vue de la culture des parents, ils sont déracinés, du point de vue de la culture du pays d'accueil, ils restent des immigrés (Potvin, 2007 : 15) [9]. Ces jeunes ont des problèmes « d'acceptation » dans les pays « d'accueil » et dans les pays « d'origine » des parents, ils entretiennent de moins en moins de relation et vivent donc une double absence (Sayad ; 1999 :184). Mais l'épreuve la plus difficile est sans doute le ratage de la transmission des valeurs que portent les parents, parachevant la discontinuité familiale dans tous les domaines, avec l'oubli de la langue, de la culture, l'effacement de la mémoire… la chaine des générations est presque rompue, quand bien même demeure des liens affectifs forts et une solidarité étroite. Les enfants d'immigrés vont parfaire le désenchainement des générations (Attias-Donfut; Wolff , 2009 : 9)[10].

Ainsi, au-delà de tout ce qui est rapporté par la littérature, il s'agit de nous confronter au terrain pour comprendre réellement ce qui distingue la deuxième génération de la première. Comment la seconde génération se définit-elle ? Des descendants de migrants comoriens ou des Français d'origine étrangère ? L'apport des migrants pour les familles et les villages baisse-t-il avec la deuxième génération ? Comment ceux qui sont aux Comores perçoivent-ils ce problème ?

11. Forces et faiblesses liées à notre terrain

Conduire une recherche, mener des enquêtes de terrain au sein de sa propre communauté présente à la fois des avantages et des inconvénients.

Des inconvénients d'abord parce que, assez souvent les interlocuteurs en face se montrent réticents à livrer certaines informations. Les initiatives prises par les associations au profit des villages d'origine sont gardées secrètes dans la mesure du possible, par soucis d'originalité.

[9] Maryse Potvin et al., *La deuxième génération issue de l'immigration - une comparaison France/Québec*., Balma, Athéna, 2007, p. 15.
[10] Claudine Attias-Donfut, François-Charles Wolff., « *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*», Paris, Stock, 2009, p. 9.

Par ailleurs, des informations relevant de la vie privée des personnes sont difficiles à partager, comme celles relevant du parcours et du statut de migrant irrégulier. Être « *Enquêteur* » et « *enquêté* » en même temps, n'est pas une position facile à tenir car il faut sans cesse expliquer et convaincre du bien-fondé de la démarche. Certains ont pu voir en nous une curiosité, une volonté "*d'espionner"* et d'informer notre « sous-groupe » d'appartenance des initiatives des uns et des autres.
D'autres ont, après explication, vite compris que notre démarche était entièrement scientifique, avec une volonté d'apporter notre contribution à l'étude des migrations comoriennes. Aussi, notre statut de « *chercheur non boursier* » nous a parfois contraint à concilier recherche et travail pour pouvoir assurer notre quotidien. En conséquence, le temps consacré à notre recherche s'est rallongé malgré nous.

Notre statut présentait des avantages aussi, étant comorien et partageant la même langue que les autres. Nous étions vite informés de la tenue de tel ou tel évènement au sein de la communauté comorienne et des associations de migrants, en rapport avec notre recherche, aussi bien en France qu'aux Comores. Cela nous a permis, par notre participation, d'exploiter à fond l'observation-participation dans la collecte d'informations.

Aux Comores, ayant auparavant travaillé aussi bien dans l'éducation, les mutuelles d'épargne et de crédit, que dans le "*monde des projets sociaux*" en rapport avec les communautés villageoises, notre carnet d'adresses élargi nous a été d'une très grande utilité. Cela a facilité nos rendez-vous avec les responsables associatifs, les leaders communautaires et les responsables d'organisations et institutions en lien avec les migrants.

I - 2 APPROCHE THÉORIQUE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Cherchant à mettre de l'ordre dans les définitions, les typologies et surtout à resituer les théories migratoires dans leurs contextes historiques, Alan Simmons suggère trois paramètres comme fondements pour définir la migration (V. Piché 2013 :154) : le changement de résidence, le changement d'emploi et le changement de relations sociales. La migration est souvent définie selon le premier critère, à savoir le changement de résidence. La suggestion novatrice de Simmons d'en élargir la définition s'imposera de plus en plus, en particulier dans les recherches centrées sur les facteurs macro-structurels (cf. V. Piché, 2013). Simmons note également une importante fragmentation du domaine, due au fait que les théories couvrent des types de migrations spécifiques dont les explications relèvent de contextes sociaux et historiques déterminés. Elle concerne surtout la distinction entre les causes et les effets des migrations, qui a dominé les recherches migratoires.

« La reconnaissance de la pertinence d'un plus large spectre de facteurs d'explication de la décision de migrer et du fait que la migration n'est pas toujours volontaire est à la base de l'approche proposée par Everett. S. Lee (1966 : 47-57). Selon lui la migration est causée à la fois par des facteurs positifs qui caractérisent les espaces possibles de destination et par des facteurs négatifs aux lieux d'origine ou de résidence actuelle. Ainsi, tant la zone de départ que la zone d'arrivée sont caractérisées par un ensemble de facteurs positifs, ou force d'attraction ou de rétention (pull factors) et de facteurs négatifs ou force de repulsions (push factors). »[11]

La migration est définie au sens large comme un changement permanent ou semi-permanent de résidence. Aucune condition n'est imposée quant à la distance franchie ou au caractère volontaire ou involontaire du déplacement, et aucune distinction n'est faite quant à la migration internationale ou la migration interne.

Plusieurs études affirment que les migrations sont positives tant pour les pays receveurs, les pays d'origine que pour les migrants eux-mêmes (Papademetriou, 1994 ; AFD, 2013 ; BM, 2014). Avant d'analyser le rôle des migrants pour le développement du village d'origine et tenter de comprendre les rapports que la deuxième génération entretient avec ce dernier, nous commencerons par présenter les théories des migrations pour comprendre, d'une part ce qui pousse les gens à migrer ainsi que les conséquences qui en découlent.

Du fait de l'inexistence d'une théorie généralisée à toutes les particularités des migrations, nous ciblerons des approches nous permettant d'expliquer ses causes et ses conséquences à

[11] Graziella Caselli, Jacques Vallin, Guillaume Wunsch, *Démographie : analyse et synthèse – IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 2003, p. 64.

travers une revue de littérature. Cette revue s'intéressera à l'analyse des références en lien direct avec notre recherche. En plus de l'analyse théorique devant élargir le cadre explicatif et couvrir la grande diversité des facteurs entrant en jeu, l'apport empirique permettra de vérifier les hypothèses théoriques et d'améliorer la compréhension des interactions entre migration et développement car, aujourd'hui on ne saurait parler de migration sans l'associer au développement du fait de l'interdépendance manifeste des deux processus. La migration et le développement sont des phénomènes complexes et intimement interconnectés. De fait, le développement a un impact sur la mobilité des personnes. Dans le même temps, les migrations ont des conséquences sur le développement (Ammassari, 2004 :6).

Nous procèderons à une revue non exhaustive de littérature pour identifier les théories traitant de la mobilité internationale des personnes et les classifier, pour faciliter la compréhension des causes et des conséquences de ce phénomène. Ces théories peuvent être groupées en trois catégories :

- Les « théories positives » qui expliquent les déterminants de la mobilité des personnes et,
- Les « théories normatives » qui examinent les conséquences des migrations internationales par la mise en évidence des effets positifs ou négatifs qu'elles produisent sur le développement des pays d'origine.
- En fin, par ce que l'apport des migrants dans la construction villageoise est au centre de cette recherche, nous aborderons les nouvelles théories sur les migrations transnationales. Presque toutes les études consacrées aux migrations comoriennes ont d'une manière ou d'une autre montré le rôle joué par les migrants dans le développement du pays d'origine (Vivier : 1996 ; Blanchy : 1998 ; Katibou : 2011 ; Abdillahi : 2012).

1. Origines et causes de la migration

Évoquant les facteurs de la migration, Everett S. Lee (1966) précise que les facteurs entrant en ligne de compte dans la décision de migrer peuvent être regroupés en quatre catégories, à savoir les facteurs associés au lieu de départ, ceux associés au lieu de destination, les obstacles intermédiaires et enfin les facteurs individuels. Pour lui, dans n'importe quelle région, il existe des facteurs qui attirent et d'autres qui repoussent les gens, d'où les mouvements de populations. L'une des toutes premières approches explicatives des migrations tant internes qu'internationales s'est concentrée sur la prise de décision individuelle. Avant de prendre la décision de quitter son lieu de résidence, l'individu examine les coûts et les bénéfices liés à la

migration potentielle. Cette approche est souvent associée à Larry Sjaastad (1962) qui se propose d'identifier les coûts, les bénéfices et le « retour sur investissement[12] » résultant des migrations. En effet, l'auteur considère la migration comme un « investissement qui augmente la productivité des ressources humaines », investissement qui comporte des coûts mais rapporte également des bénéfices. Les coûts sont à la fois monétaires et non monétaires. L'apport le plus significatif de Sjaastad est certainement l'introduction de la notion de capital humain dans la théorie migratoire afin de contourner la difficulté liée à l'estimation des bénéfices. Ainsi, dit-il, « il est particulièrement utile d'employer le concept de capital humain et d'envisager les migrations, la formation et l'expérience comme des investissements dans le facteur humain » (Sjaastad, 1962 ; Piché, 2013 : 155).

2. Les théories explicatives de la migration internationale

Objet de recherche et d'intérêt commun pour les sciences sociales, les migrations continuent de susciter encore plus de curiosité pour les chercheurs, aussi bien les sociologues, démographes, géographes, économistes que les politistes. Les multiples facettes de la migration font que plusieurs disciplines s'y sont penchées et ont porté chacune sa contribution sur le sujet en apportant ses propres schémas théoriques, expliquant la genèse et le développement de types particuliers de migration (Caselli, Vallin, Wunsch, 2003:55). Ainsi, depuis le XIXème siècle, les travaux menés sur les migrations ont apporté une dimension théorique importante, permettant aujourd'hui de mieux comprendre ses déterminants et les divers concepts qui lui sont associés.

Dans une tentative de mise en place d'une théorie des migrations, il convient de rappeler que c'est vers la fin du XIXème siècle que Ravenstein (1885-1889) formulait ses lois, suivant une analyse empirique des migrations en Angleterre. Et même si pour beaucoup ce premier apport ne constitue pas à proprement parler une théorie de la migration (Everett S. Lee, 1966), on peut reconnaitre qu'elles ont été à l'origine des théories migratoires qui ont suivi par la suite. S'exprimant aussi dans ce sens, H. Zlotnik (2003) précise que les lois de Ravenstein étaient loin d'avoir l'universalité que suggère le mot mais, elles contenaient néanmoins les principes qui ont guidé la plupart des recherches conduites sur le sujet au cours du XXème siècle. Ainsi, Ravenstein montrait que « les principales causes de la migration sont économiques » et que « la plupart de migrants vont des zones agricoles vers les centres industriels et commerciaux », anticipant ainsi sur l'importance que les chercheurs du XXème siècle accordaient à l'étude de

[12] Larry A. Sjaastad, 1962, « The Costs and Returns of Human Migration », Journal of Political Economy70, n°.5, Part 2 (Oct. 1962):80-93.

la migration des campagnes vers les villes et aux aspects économiques de la migration en général.

3. Le modèle néoclassique

Initialement développée par Lewis (1954), Harris et Todaro (1970), la théorie néoclassique a été élaborée d'abord dans le contexte des migrations internes. L'analyse portait en particulier sur les migrations du milieu rural vers celui urbain comme une partie composante du processus du développement, à travers lesquelles le surplus de travail dans le secteur rural offre de la main-d'œuvre pour l'économie industrielle urbaine (Lewis, 1954). Appliqués à l'échelle internationale, les modèles économiques néoclassiques au niveau macro, expliquent que les différences structurelles entre les pays et notamment celles sur les marchés du travail traduites par des écarts salariaux, incitent les gens à se déplacer des régions à bas revenus vers des régions à hauts revenus. Cette mobilité de main-d'œuvre est vue comme favorable parce qu'elle mène vers l'atténuation des disparités et dirige vers une convergence internationale des salaires. Cette théorie se rapproche du sens commun spontané, à savoir : les travailleurs migrent pour fuir la pauvreté chez eux et aspirent au « bonheur » ailleurs, dans un pays développé. C'est le modèle du type « répulsion - attraction » ou push-pull, constituant le fondement de la théorie économique standard des migrations.

4. Le modèle répulsion-attraction

Le modèle répulsion-attraction (push/pull) est l'une des approches les plus connues en matière de recherche sur les migrations. Ce modèle considère que les flux migratoires sont le résultat de décisions individuelles suite à l'évaluation des couts-avantages. La décision de migrer est déterminée par la considération d'une part des facteurs négatifs, donc répulsifs, définissant les pays d'émigration et d'autre part des facteurs positifs caractérisant l'analyse aux autres déterminants qui conditionnent la décision de se déplacer, comme par exemple : la nécessité d'échapper à des contextes dangereux, la recherche de meilleures conditions d'évolution professionnelle et personnelle. Cette vision théorique repose sur l'idée de la diversité des facteurs qui expliquent la décision de migrer et sur le fait que le processus migratoire n'est pas toujours un choix volontaire au contraire de ce qu'on trouve dans l'explication néoclassique.

Comme mentionné plus haut, la migration est générée à la fois par des facteurs positifs spécifiques au pays de destination et par des facteurs négatifs liés au pays d'origine. La première catégorie de facteurs se réfère aux avantages comparatifs des pays industrialisés

tandis que la deuxième catégorie suppose le contexte économique, social et politique défavorable des pays en développement. Ainsi, les deux types de pays sont caractérisés tant par des facteurs positifs ou forces d'attraction (pull/factors) que par des facteurs négatifs ou forces de répulsion (push factors). Plus grande est la différence entre les deux facteurs dans le pays de destination et d'origine, plus probable est le phénomène de migration.

Au niveau macro-économique, « les migrations internationales, comme les migrations internes, sont provoquées par des différences géographiques entre l'offre et la demande de travail. Les pays richement dotés en travail relativement au capital ont un salaire d'équilibre bas, alors que les pays où le travail est rare relativement au capital ont un salaire de marché élevé. Le différentiel de salaire qui en résulte provoque le déplacement de travailleurs du pays à bas salaires vers le pays à hauts salaires. À l'équilibre le différentiel international de salaires reflète seulement le coût, monétaire et psychologique, de la mobilité internationale » (Massey et al., 1993 : 433).

Mais ce modèle, qui semble le bon sens même, n'a qu'une valeur scientifique relative car il n'a guère de pouvoir prédictif et est largement contredit par l'expérience. « La tendance du modèle push-pull à être appliqué aux flux constatés dissimule son incapacité à expliquer pourquoi des mouvements similaires ne se produisent pas en provenance d'autres pays également pauvres, ou pourquoi les sources d'émigration se concentrent dans certaines régions et non dans d'autres, à l'intérieur d'un même pays » (Massey et al., 1993 : 607). Pour d'autres chercheurs, « s'il fallait prendre au sérieux les théories push-pull, les courants les plus intenses d'émigration devraient provenir d'Afrique équatoriale ou de pays aussi misérables ; à l'intérieur de ces pays, les migrants devraient provenir des régions les plus pauvres. Si nous devions prendre les modèles d'offre-demande à la lettre, les migrations devraient suivre, avec un décalage, le cycle économique, et décliner ou s'interrompre pendant les récessions. Mais ces généralisations (...) ont été constamment démenties par les recherches empiriques » (Portes et Borocz, 1989 : 625). On peut certes dire qu'en général, les migrations se produisent de pays en difficultés (économiques, sécuritaires, climatiques, environnementales, …) vers les pays prospères et stables, mais difficile donc de parler d'une théorie des migrations, car une telle généralité n'expliquerait toujours pas pourquoi les migrations se produisent à un moment et pas à un autre, depuis un pays donné et non depuis un autre avec des niveaux de revenus équivalents.

5. La théorie de la nouvelle économie des migrations

- L'émigration, une décision avant tout réfléchie en famille

Dès le milieu des années 1980, la théorie sur la nouvelle économie des migrations a fait son entrée, conduisant à un élargissement important du cadre conceptuel de l'école néo-classique. La reconnaissance des limites de la théorie néoclassique a conduit à la proposition de théories alternatives et, avec cette nouvelle théorie, l'acteur principal au centre de la décision d'émigrer est passé de l'individu au ménage. De façon plus générale, la théorie macro-économique suppose que les individus migrent pour maximiser leurs revenus (Borges, cité par Castles et Miller, 2004). Les décisions de migration ne sont pas prises par des agents isolés, mais par des ensembles plus larges de personnes liées entre elles - surtout des familles et des ménages, dans lesquelles les agents agissent collectivement non seulement pour maximiser leur revenu, mais aussi pour minimiser les risques et pour relâcher les contraintes qui proviennent de diverses limites des marchés, au-delà du marché du travail » (Massey et al., 1993 : 436). Les coûts et bénéfices, ainsi que les probabilités de succès ou d'échec, doivent dès lors être calculés pour l'ensemble du ménage. La prise en compte de la structure familiale devient très importante : la taille de la famille, l'âge, le sexe et l'étape dans le cycle de vie des membres mais aussi les modèles de parenté influencent la disposition, les motifs et les attentes face à la migration (Harbinson, 1981).

Pour la théorie micro-économique, la migration constitue avant tout un choix individuel ou de groupe (famille) dans laquelle une personne analyse le coût-bénéfice, normalement monétaire, du fait de migrer. À l'analyse des coûts monétaires, on ajoute l'analyse des investissements sur le voyage, les investissements du soutien matériel initial dans le lieu d'arrivée, les coûts psychologiques, les efforts dans l'apprentissage d'une autre langue et l'adaptation à une nouvelle culture (Massey et al. 2002 ; Garcia Lozano et al. s.d. : 368, 369).

Sassen (1998) et Boyd (1989), cités par Castles et Miller (2004), affirment que les théories néo-classiques de la migration internationale sont simplistes et incapables de prédire des comportements futurs du phénomène migratoire. L'hypothèse selon laquelle le revenu a un effet constant d'utilité pour les différents acteurs quelles que soient leurs caractéristiques socio-économiques est ainsi mise en cause. Elle suppose au contraire que les ménages envoient certains de leurs membres travailler à l'étranger non seulement pour améliorer leur revenu en termes absolus mais aussi pour accroitre leur revenu relatif par rapport à d'autres ménages du groupe pris en référence (Stark et Taylor, 1989 ; Stark, 1991).

Ainsi, on s'aperçoit que dans les régions d'émigration, l'accroissement de revenus de familles ou ménages aisés pousse les plus démunis à organiser la migration d'un membre de la famille dans l'espoir de voir leur quotidien s'améliorer plus tard.

6. La migration, une stratégie pour mieux gérer les risques

Selon cette approche, les ménages tentent de minimiser les risques encourus par leur bien-être économique en diversifiant les affectations de la force de travail familiale. La migration est donc replacée au niveau de la famille pour maximiser le revenu escompté mais aussi pour minimiser les risques et atténuer les contraintes associées à nombre de défaillances du marché, particulièrement fréquentes dans les pays en développement, où les assurances contre les fluctuations du prix des récoltes ou contre le chômage n'existent pas ou ne couvrent qu'une très faible fraction de la population (Stark, 1991). De ce point de vue, envoyer certains membres de la famille travailler dans un autre pays, où les salaires et les conditions d'emploi sont largement indépendantes des conditions économiques locales peut aussi permettre aux ménages d'obtenir le capital nécessaire à l'accroissement de la productivité de leurs activités dans la communauté d'origine. Cette fonction de la migration est particulièrement importante dans les pays en développement où le marché des capitaux étant très limité, la majorité des ménages n'ont même pas accès aux services bancaires et les familles sans collatéraux capables de s'y substituer sont dans l'impossibilité d'emprunter la moindre somme à un taux d'intérêt raisonnable (Casselli et al., 2003 : 58). Dans la perspective d'une rationalité familiale, envoyer un membre du ménage en migration peut s'apparenter à une diversification spatiale du risque plus qu'à une maximisation des rendements économiques espérés (Stark, 1984). Pour surmonter les risques liés aux insuffisances des institutions locales, les familles peuvent choisir de diversifier leurs activités en envoyant l'un de leurs membres à l'étranger. Même s'il ne gagne pas plus qu'au pays, ce revenu sera soumis à des risques différents, et des compensations pourront s'établir, par exemple entre une mauvaise année au village et une bonne année pour l'émigré (CERC[13], 1999). L'émigration devient ainsi une assurance contre les aléas conjoncturels (sécheresse, chômage, etc.), tout particulièrement dans des pays où des solutions d'assurances institutionnelles (assurances des récoltes) n'existent pas. Cet élargissement conceptuel de la notion de risque permet de comprendre pourquoi un fils ou une fille de paysan peut migrer vers la ville ou vers l'étranger même si la probabilité d'y trouver un emploi reste faible et si, de manière générale, sa productivité pourrait être plus élevée sur

[13] Rapport immigration, emploi et chômage du CERC, « le rôle de l'immigration dans la régulation du marché du travail », dernière mise à jour : 13/11/2000 - https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-2-2.html

le domaine familial : avoir un enfant à l'étranger peut ne pas être optimal en période de récoltes « normales » mais vital en cas de crise (Piguet, 2013).

La probabilité de migration peut ainsi différer en fonction du rang et de la position dans la fratrie, l'aîné pouvant par exemple être appelé à rester au pays pour se marier et assumer le rôle de chef de famille tandis que son cadet entreprendra une migration. Aux Comores par exemple, pendant longtemps, la fille ainée ne pouvait sous aucun prétexte migrer avant de s'être mariée, étant celle par qui la famille au sens large consacre toute l'attention pour le grand mariage. Même avec la scolarisation, jusqu'aux années 1980, le besoin de partir pour poursuivre des études supérieures ne pouvait pas toujours servir d'excuse pour laisser partir celle qui pourrait salir l'honneur de toute une famille en s'exposant à un comportement considéré comme « débauche » (une grossesse avant mariage par exemple).

7. La théorie des réseaux

- Le concept de réseaux migratoires

C'est la notion de capital social largement développée par P. Bourdieu qui a donné au réseau migratoire toute sa signification explicative. Le concept se centre sur les bénéfices que reçoivent les individus du fait d'être membres de groupes, résultat de la sociabilité et de la solidarité (Bourdieu, 1980) [14]. Selon Portes (1998), le capital social n'est autre que la capacité des acteurs à s'assurer des bénéfices, grâce à leur participation à des réseaux sociaux et autres structures sociales. Ramenée au champ migratoire, la notion de capital social permet de comprendre pourquoi et comment l'appartenance à des réseaux augmente les probabilités de migrer : grâce aux ressources des réseaux, les coûts et les risques diminuent et les bénéfices de la migration augmentent (Palloni et al., 2001 : 33-34). Ainsi, ces réseaux seraient donc un ensemble de liens interpersonnels qui mettent en rapport les migrants et migrantes potentiels dans les zones d'origine et de destination. Les réseaux sont une forme de capital social accumulé par les migrants dans le but de baisser leurs coûts migratoires, réduire le risque, augmenter la probabilité d'emploi dans le pays d'installation, etc. Les réseaux migratoires constituent de micro structures socio-spatiales avec une dynamique propre (Vertovec, 2001).

Il est bien connu des candidats au départ qu'avoir un point de chute dans le pays de destination motive le futur migrant ou sa famille à faire le premier pas car rien n'est plus craint que le saut dans le grand vide dans un pays où on ne connait personne. Cette hésitation est d'autant plus

[14] Bourdieu aborde, parmi ses premières ébauches, la question du capital social dans ses nombreux travaux qu'il serait trop long de citer ici, voir Bourdieu (1980).

grande si en plus de l'absence d'une connaissance sur place, on ne parle pas la langue du pays d'accueil. Le cas des migrants afghans, somaliens et syriens dans la jungle de Calais voulant à tous prix rallier l'Angleterre au péril de leur vie semble illustrer ce phénomène. Ainsi, pour de nombreuses études (CERC, 1999 ; CGP, 2002 ; Cornuau, Dunezat, 2008), les premiers migrants constituent des ressources pour les candidats futurs à l'émigration et les réseaux qu'ils constituent forment un « capital social » sur lequel les personnes peuvent s'appuyer pour trouver un emploi à l'étranger (Hugo, 1981, cité par le rapport du CERC 1999). Une fois un certain seuil atteint, l'expansion des réseaux réduit les coûts et les risques de l'émigration, ce qui provoque une hausse du taux d'émigration, renforçant à son tour les réseaux (Massey et al., 1993 : 449). Les migrations sont donc des processus auto-entretenus. Plus que des calculs de gains individuels, c'est l'insertion des personnes dans des réseaux qui contribue à expliquer les différences dans les propensions à émigrer et le caractère durable des flux migratoires (Portes et Borocz, 1989 : 612). D'après la théorie des réseaux, la migration est favorisée par l'émergence de groupes de parents, d'amis et de compatriotes qui résident dans le pays récepteur et qui agissent comme un centre d'information et comme l'agent réducteur des risques de la décision d'émigrer (Massey et al. 2002). Les connexions dans un réseau constituent une forme de capital social à laquelle les personnes recourent pour accéder à un emploi à l'étranger. Avec le temps, les réseaux sont consolidés et deviennent détenteurs d'un grand pouvoir d'attraction dans les pays d'origine (Hugo, 1981 ; Massey et al. 1990, 2002). L'approche par les réseaux a connu un essor dans les recherches sur les migrations dans les pays en développement, en particulier en ce qui concerne les stratégies de survie et la capacité des migrants à devenir des acteurs de changement (De Haas, 2010). Ce phénomène est observé à la fois sur diverses communautés de migrants subsahariens dont entre autres, les Maliens (Daum, 1998, 2000 ; Timera, 1996), les Sénégalais (Timera, 1997) et les Comoriens (Direche-Slimani, Le Houérou, 2002). En sortant de la vision individualiste et atomistique, il devient possible de concevoir la migration comme relevant d'actions collectives et familiales qui relient des migrants et des non-migrants dans un ensemble de relations que captent les nouvelles analyses centrées sur la notion de réseau (Piché, 2013 : 31).

- **Les réseaux et la contrebande**

Sans nier l'importance des réseaux, le modèle de Massey a été critiqué par Krissman (2005) qui considère que la notion de réseau migratoire tel que développé par Massey est trop restrictive parce qu'elle se concentre sur les réseaux sociaux et familiaux provenant surtout des mêmes régions d'origine que celles des migrants (Piché, 2013 :34). Selon Krissman, il faut également inclure beaucoup d'autres acteurs qui agissent comme intermédiaires, soit aux

frontières, soit dans les régions de destination. Ces acteurs peuvent être les employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre migrante, mais aussi les trafiquants. Ainsi, tous les acteurs impliqués dans les réseaux migratoires ne sont pas que des facilitateurs, mais peuvent aussi être des « exploiteurs » (Piché, op.cit. : 34). Les nombreux rapports sur le trafic des êtres humains témoignent de vastes réseaux de passeurs souvent liés à des organisations criminelles (Skeldon, 2002 : 34). En d'autres termes, il faut noter que les réseaux et le capital social ne renvoient pas uniquement à des références aux effets positifs, car il peut également en résulter un accès limité aux opportunités, une restriction de la liberté individuelle et des demandes excessives auprès des membres du groupe (Portes, 1998). Ceci est souvent observé chez les passeurs et les divers intermédiaires qui défendent avant tout leurs propres intérêts. Les témoignages sur les candidats aux départs dépouillés sans que le passage longtemps promis s'ouvre sont légion. Souvent, la traversée finit sur un drame.

- **Théorie des réseaux et approche transnationale**

La théorie des réseaux offre le cadre conceptuel qui va nous aider à expliquer comment une diaspora contribue au rapprochement économique entre les territoires d'origine et ceux d'accueil. Les idées de la théorie des réseaux alimentent l'approche « transnationaliste ». Comme prototype de ce modèle, on retient la figure sociale des « transmigrants » qui mènent leurs vies dans différents endroits en exerçant des activités en même temps dans les sociétés d'accueil et les sociétés d'origine, et en créant des liens de nature familiale, économique, sociale, politique ou culturelle dans les deux pays. Le concept du transnationalisme renforce le rôle des réseaux comme moyen d'unification de l'espace entre les pays d'arrivée et de départ, par conséquent dans ce contexte, il est difficile de séparer les zones d'installation et celles d'origine. Dans cet espace unifié, la migration ne peut plus être vue comme un processus dans un seul sens car à travers leurs activités transnationales, les migrants permettent la circulation de divers flux dans les deux directions (Buga, 2011 : 46).

- **Théorie des réseaux et capital social**

La prise en compte des liens entre les connexions interpersonnelles et les migrations peut se rattacher aux concepts classiques de chaîne migratoire d'une part (OCDE, 1978) de capital social d'autre part (Portes, 1998). Elle a retenu de manière croissante l'attention des chercheurs avec le passage d'une conception dominante de la migration comme une rupture à celle de la migration comme constitutive de liens transnationaux à travers l'espace (Massey, 1990 ; Faist, 1997). L'individu confronté à la décision de migrer est désormais considéré

comme relié à une structure sociale constituée par la famille proche et élargie, par les personnes originaires de la même région, du même groupe culturel ou plus largement par des amis et connaissances. Ces réseaux sont à la fois des sources d'informations et des fournisseurs d'aides et d'appui pour le voyage et l'installation dans un pays de destination. On considère en général que l'existence de réseaux facilite la migration (De Jong, 2000). Prenant l'exemple d'une étude de cas sur le Ghana, E. Piguet (2013 : 150) rapporte que l'importance du réseau social et des réciprocités qu'il implique est fortement souligné : « *[…] social networks in Ghana played a role in motivating people to travel. More than 20% of the participants reported that the opportunity to travel was acquired for them by family members […]. In other words, social networks will facilitate migration with the understanding that the migrant would assist with some of the responsibilities that the network concerned is burdened with » (Salifu, 2007: 67)".* D'autres chercheurs montrent que ccertains réseaux peuvent cependant aussi avoir un effet de frein en diffusant des informations dissipant des illusions sur les perspectives migratoires ou en impliquant des contraintes supplémentaires pour le migrant (Faist, 1997).

Pour Sonja Haug (2008), qui se base sur (Ritchey, 1976), cinq mécanismes expliquent comment les liens communautaires et familiaux influencent la prise de décision : les affinités, l'information, la facilitation, le conflit et l'encouragement. L'affinité que l'on pourrait définir comme le « souhait d'être ensemble » a pour conséquence que des réseaux sociaux sur place découragent la migration tandis que des réseaux sociaux ailleurs l'encouragent. Ces mêmes réseaux à l'étranger favorisent la collecte d'informations sur le pays mais facilitent également le déplacement en prenant en charge le nouveau migrant à son arrivée. Si des conflits internes à certains réseaux – familiaux par exemple – existent dans le pays de résidence, ils pousseront au départ, de même que des normes familiales ou communautaires favorisant la migration. VAN DALEN Hendrik P. et al. (2005) suggèrent en outre que l'impact des réseaux s'avère particulièrement crucial précisément au stade préliminaire du processus migratoire c'est-à-dire lors de la formation d'un souhait ou d'une intention.

Deux concepts connexes peuvent être mentionnés ici : celui de l'effet cumulatif (cumulative causation) qui implique que la migration internationale s'auto-entretient, entre autres précisément par le biais des réseaux qu'elle met en place et du changement social qu'elle implique sur le contexte de départ (Massey et al., 1993) et celui des canaux migratoires (migration channels) qui souligne la mise en place au fil du temps de trajectoires migratoires à travers l'espace reliant de manière privilégiée certains lieux de départ et d'arrivée et corrélatives du développement plus large des réseaux (Findlay, 1990). Ces concepts sont importants pour expliquer le maintien du phénomène migratoire même si les facteurs ayant

conduit à son émergence cessent d'avoir un effet (par exemple si le différentiel de salaires se comble). Il est aussi important pour expliquer le retour ou le non-retour des migrants : selon la vision dominante, le capital social dans le pays d'origine tend à décliner au fil du temps, alors qu'il s'accroit dans le pays d'accueil ce qui n'encourage pas les migrants au retour. Cette conception de la migration est cependant mise en question par des approches plus récentes qui mettent l'accent sur le potentiel des moyens de communication (Internet, Skype, téléphonie mobile, etc.) à faciliter le maintien d'un capital social et de réseaux transnationaux. Il en découlerait une intensification de la circulation à double sens entre espace de départ et d'arrivée, voire avec d'autres espaces de transit (Glick-Schiller et al., 1995).

Un certain nombre de critiques peuvent être adressées aux approches en termes de réseaux. Ainsi, les études empiriques adoptant cette approche se focalisent souvent étroitement sur la famille en tant qu'unité décisionnelle de référence (Fawcett et Arnold, 1987 ; Root et De Jong, 1991 ; Kulu-Glasgow, 1992 ; Palloni et al., 2001 ; Herman, 2006). Certaines études ont par ailleurs désigné les réseaux comme le facteur d'explication dominant des migrations au détriment de facteurs structurels tels que la demande du marché du travail ce qui leur a valu des critiques acerbes (Krissman, 2005). De nombreux auteurs s'accordent pourtant à relever l'apport significatif de la théorie des réseaux et le fait qu'une conception étendue de cette notion et une différenciation typologique, dans la lignée entre autres des travaux classiques sur les effets respectifs des liens faibles et des liens forts de Granovetter (1983), permettrait d'affiner considérablement la compréhension de la prise de décision migratoire (Piquet, 2013 :141-146).

8. Les approches transnationales

La dimension transnationale des migrations s'est développée surtout avec les travaux pionniers de Nina Glick-Schiller (1992), d'Alejandro Portes (1999) et de leurs collaborateurs, produisant même un « effet de mode » dans les sciences sociales (Loch ; Barou, 2012 : 8). La publication de « Towards a Transnational Perspective on Migration » (Glick.-Schiller, Basch, 1992) a réellement donné le coup d'envoi de nouvelles discussions et d'un vif débat toujours en cours sur le transnationalisme dans les études migratoires et ethniques. Pour elles, le transnationalisme est l'ensemble des processus par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples reliant leurs sociétés d'origine et d'installation ou de passage. Nous appelons ces processus transnationalisme pour insister sur le fait que de nombreux immigrés construisent des espaces sociaux qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques. Un élément essentiel du transnationalisme est la

multiplicité des activités auxquelles les immigrants (transmigrants) participent à la fois dans le pays d'accueil et d'origine (Glick-Schiller et al.,1992).

L'approche transnationale des migrations insiste sur les conséquences qu'a la mondialisation de l'économie sur les pratiques des individus et plus particulièrement des migrants. Dans cette approche, l'accent est mis sur la mobilité de l'individu (le migrant) et sa capacité à maintenir des liens avec son pays d'origine tout en vivant dans un autre Etat-nation. Cette réflexion prend forme dans les années 1980, lorsque quelques chercheurs ont opté pour un nouvel éclairage sur l'immigration. Ils rejetaient la vision, dominante jusqu'alors, selon laquelle les immigrés se sont déracinés de leur ancienne société pour s'installer dans un autre pays (Lafleur, 2005 : 10).

D'autres chercheurs voient dans le développement du concept « transnationalisme » dans les migrations comme étant une conséquence de l'épuisement des problématiques traditionnelles de la migration et de l'ethnicité, mais aussi le résultat des bouleversements qui ont affecté le monde avec la mondialisation des échanges et, depuis la chute du mur de Berlin, avec les nouvelles dynamiques internationales (Loch ; Barou, 2012 : 8).

9. Les migrants, un trait d'union entre la société d'origine et celle d'accueil

- **Migrations et transnationalisme**

Selon la base théorique du transnationalisme, les immigrants sont capables de maintenir, de façon simultanée, des relations sociales, économiques, politiques et culturelles avec leurs collectivités d'origine et d'installation (Blanco, 2007 ; Faret, 2003 ; Glick-Schiller, Basch et Blanc-Szanton, 1992). C'est d'ailleurs ce qui est le cas pour la plupart des migrants, que ce soit individuellement, avec les familles ou collectivement à travers les initiatives de développement villageois. A. Sayad (1999 :15) avait insisté sur l'indivisibilité de l'émigré de l'immigrant et sur la nécessité de toujours tenir compte des deux faces (ici et là-bas) car, la migration n'est pas nécessairement conçue comme un événement définitif qui comporte une rupture avec le lieu de départ et l'insertion dans une autre culture, du moins présentement où les formes de déplacement sont si complexes (Cortes et Faret, 2009 : 11). L'espace transnational est ainsi défini comme « une combinaison de liens sociaux et symboliques, de positions au sein de réseaux et d 'organisations et de réseaux d'organisations qui se situent sur au moins deux États » (Faist 1997, cité par Lacroix, 2003 : 12). Cet espace émerge au moment où les activités développées par les immigrants entre leurs lieux d'origine et d'accueil

(économiques, envoi d'argent, culturelles, politiques, communicatives, financières, etc.) sont régulières et systémiques (Blanco, 2007).

- **Transnationalisme et intégration**

Il y a encore quelques années, les théoriciens de l'intégration et de l'assimilation pointaient du doigt les échanges entre le migrant et sa société d'origine. Pour un certain nombre d'entre eux, le caractère transnational des migrants remet en question les théories de leur intégration qui considéraient que l'intégration des migrants aux sociétés d'installation coïnciderait avec la distanciation par rapport à leurs sociétés d'origine. Les travaux empiriques montrent que les migrants maintiendraient des liens transnationaux forts et sur de longues périodes (Portes 2003b ; Guarnizo et al. 2003). L'approche transnationale propose que les migrants n'aient pas intérêt à s'assimiler ou rester exclus de la société réceptrice mais qu'ils transitent entre deux pôles en maintenant des relations sociales des deux côtés construisant de cette manière, un « espace social transnational » (Basch et al. 1994 : 7). L'engagement des migrants dans le développement de leurs lieux d'origine ne serait pas nécessairement lié à un projet de retour. Il se réaliserait, en effet, sans remettre en cause le projet migratoire, par le biais de l'utilisation des moyens de télécommunication, les vacances, les visites pendulaires ou les modèles de migration circulaire. Un exemple de ces liens transnationaux serait la persistance et l'augmentation des "remises", les mariages transnationaux et la participation de la diaspora dans les activités sociales, politiques et culturelles de leurs localités (De Hass, 2008). On reconnaît donc l'augmentation de plus en plus importante des possibilités pour les migrants et leurs familles d'avoir une vie transnationale et d'adopter une identité transnationale (Guarnizo et al. 2003 ; Vertovec, 1999). Pour de nombreux chercheurs, le transnationalisme fait référence aux relations des migrants avec leur patrie. Toutefois, comme on pourra le remarquer à travers cette recherche pour ce qui est du cas des comoriens établis en France, il est important de noter que ces relations sont translocales toujours plutôt que transnational puisque la plupart des migrants se déplacent entre leur village d'origine et leur ville d'installation en France. Ainsi, leurs relations avec leur pays d'origine sont basées sur la nostalgie de leur village d'origine plutôt que de l'état de la nation tout entière, si ce n'est suite à une catastrophe naturelle (éruption volcanique, inondation,) ou suite à une épidémie telle que le choléra.

- **Le transnationalisme et le vocabulaire associé**

Pour Loch et Barou (2012), souvent, lorsqu'une nouvelle problématique apparaît dans le champ des sciences sociales, le manque d'outils existant pour l'aborder de manière pertinente

entraîne d'inévitables risques de confusion et ce, d'autant plus que, parallèlement, le discours idéologique et politique s'empare inévitablement des notions mises sur le devant de la scène, leur donnant un sens indéfiniment extensible qui les rend inopérantes sur le plan scientifique.

- **Transnationalisation et transnationalité**

La transnationalisation implique des relations transfrontalières régulières entre des individus ou des collectifs de personnes, aussi bien des migrants que d'autres. Les espaces sociaux transnationaux sont constitués par un enchaînement continu de liens et de pratiques transnationales mettant en action des réseaux internationaux de diverse nature (Faist, 2008). La « transnationalité » est un continuum de liens et de pratiques trans-étatiques de degré plus ou moins intense. Une méthode bien adaptée au champ de recherche transnationale doit se garder d'abord d'essentialiser des notions comme l'État, la nationalité ou l'ethnie. Il appartient aux chercheurs de s'interroger sur leur position propre qui ne peut être la même selon qu'ils sont eux-mêmes issus de pays d'émigration ou d'immigration (Loch ; Barou, 2012 : 9).

10. La notion de diaspora

À l'origine, la diaspora recouvrait l'ensemble des communautés juives établies hors de Palestine puis des communautés demeurant en dehors de l'Etat d'Israël. Par la suite, les auteurs du transnationalisme, comme d'autres avant eux, élargiront le sens du mot à la dispersion d'un peuple ou d'une ethnie à travers le monde et son impossibilité à rentrer dans son pays d'origine pour des raisons politiques (Lafleur, 2005 : 15). Bien que les diasporas constituent une thématique à part entière, il est intéressant, dans l'étude du transnationalisme, de s'y référer lorsque l'on étudie les liens entre des communautés immigrées originaires d'une même patrie mais établies dans différents pays d'accueil.

Cela dit, la littérature utilise aujourd'hui bien souvent le terme diaspora pour désigner une communauté immigrée ou un groupe ethnique. On lui retire de la sorte toute idée de dispersion ou de liens entre les différentes communautés de par le monde (Lafleur, 2005 : 13). Et, selon Chantal Bordes-Benayoun, avec la notion de diaspora qui, après avoir désigné pendant longtemps des processus historiques de dispersion de populations bien identifiées, se décline désormais à l'infini, pour dénommer tout ce qui peut unir des gens dispersés autour d'une référence commune, qu'il s'agisse d'un pays d'origine, d'une identité régionale ou religieuse, d'un statut social particulier ou d'une combinaison de tout cela à la fois. Ce succès du concept, popularisé entre autres par les discussions et les diffusions via internet, peut entraîner chez les

chercheurs eux-mêmes une fascination, les poussant à y recourir de façon pas toujours pertinente (Loch ; Barou, 2012 : 8).

Nous parlerons ainsi de la diaspora comorienne en France pour désigner l'ensemble des comoriens et des franco comoriens résidant sur le territoire français. C'est d'ailleurs le terme couramment utilisé aux Comores pour désigner les migrants établis en France.

- **Le pays d'origine ou homeland**

Le pays d'origine ou la « patrie », renvoie au pays où est issu le migrant. C'est à ce pays que l'acteur transnational fait référence le plus souvent lorsqu'il définit sa propre identité. Pour J.-M. Lafleur, peu importe le ou les passeports que possède l'individu ; seul compte le sentiment d'appartenance du migrant à une nation que lui-même considère comme son réfèrent identitaire principal dans son activité transnationale.

- **Le « pays d'accueil**

Le « pays d'accueil » ou « host country » / « host society » est celui dans lequel un individu réside suite à son propre départ, ou à la suite du départ de ses ancêtres, indépendamment du fait que ce pays d'accueil soit provisoire ou non (Lafleur, 2005 : 14).

11. L'approche migration et développement

- **Relation entre la migration et le développement**

Selon Fischer et al., La relation entre migration et développement peut s'expliquer par le concept de « courbe U inversée modifiée ». Ils ont écrit : « Le développement améliore souvent et par la suite réduit la portée et les incitations à la migration, mais le séquençage de la mise en valeur et de la réduction est généralement différent pour différents types de migration » (1997 : 92). L'une des explications les plus simples de la migration économique est que les personnes migrent dans le but d'améliorer leur situation. La migration aide les individus et les familles à augmenter leurs revenus, à développer de nouvelles compétences, à améliorer leur situation socio-économique et, plus généralement, à améliorer leur qualité de vie. Au niveau international, de grands groupes de migrants migreraient des régions pauvres vers les riches. Cependant, le nombre total de migrants internationaux est plutôt faible. Des organisations internationales telles que l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés représentent environ 3,3% de la population mondiale en 2015 ou 244 millions de migrants dans le monde

(DAES, 2016a). Un autre fait important est que l'importance des migrations internationales a changé avec le temps. Par exemple, les pays d'origine deviennent des pays récepteurs : les immigrants italiens sont arrivés en Allemagne dans les années 1960 ; dans les années 1990, l'Italie était devenue un pays d'immigration pour les immigrants africains (Schuerkens, 2017 : 89).

La récente redécouverte du lien entre migration et développement fait souvent abstraction des informations glanées au fil des recherches et des expériences politiques des années précédentes. De surcroît, une nouvelle tendance est apparue, visant à étudier séparément les causes et les impacts de la migration, aujourd'hui deux sujets principalement distincts des recherches sur la migration (De Haas, 2010).

Cette évolution est regrettable puisque les facteurs développementaux qui influencent la décision de migrer sont également susceptibles de façonner les résultats développementaux dans les pays et les communautés de destination (Taylor, 1999). Troisièmement, de manière plus générale, le débat critique sur la migration a toujours tendu à séparer artificiellement les causes (les déterminants) et les conséquences (les impacts) développementales de la migration des processus plus généraux de changement social (y compris économique[15]). Pour l'OIM, les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes. Les programmes et activités de migration et développement consistent à renforcer les capacités des gouvernements pour maximiser les possibilités socioéconomiques en adoptant des politiques migratoires davantage orientées sur le développement ; s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en promouvant le développement communautaire et en renforçant la capacité des gouvernements à cibler les mesures de développement de manière plus stratégique ; mettre en œuvre des initiatives visant à mobiliser les compétences et les ressources financières des communautés africaines expatriées aux fins d'investissement et de développement sur le continent africain, dans toute la mesure du possible en étroite collaboration avec les pays hôtes ; soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement, dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la

[15] Le terme « Social » est appréhendé ici dans son sens le plus large, c'est-à-dire en tenant compte des dimensions économiques, culturelles et politiques du changement. Ainsi, le terme « social » n'est pas employé par opposition à « économique » puisque les processus économiques sont considérés comme une partie intégrante des processus sociaux dans leur ensemble.

réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger ; et faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants, et, ce faisant, de renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement (OIM, 2018) [16].

- **Migration et développement : le cas des pays en développement**

Après plusieurs décennies de pessimisme et de préoccupations relatives à la fuite des cerveaux (brain drain), les gouvernements des pays émetteurs placent aujourd'hui de nouveaux espoirs dans leurs ressortissants qui migrent vers l'étranger et dans leurs « diasporas », dont ils reconnaissent le potentiel en tant qu'investisseurs et acteurs du développement (De Haas, 2010). En particulier, en matière de redistribution des revenus, de réduction de la pauvreté et de croissance économique générale, l'afflux des transferts de fonds est souvent considéré comme un instrument plus efficace que les grands programmes de développement bureaucratiques ou l'aide au développement (Kapur, 2003, Ratha, 2003, Jones, 1998). Depuis la conférence internationale sur la gestion des migrations au Caire en 1994, le lien entre la migration et le développement figure en bonne place dans la coopération internationale sur les migrations. Entre l'Afrique et l'Europe, les initiatives faisant le lien entre Migration et développement prennent une place prépondérante dans leur coopération, particulièrement à partir de 2005. Dans la plupart des pays en développement, les débats sur les effets économiques de la migration ont pris une tournure radicalement différente. Ce n'est plus la situation des régions d'immigration qui préoccupe les chercheurs, mais plutôt les liens entre émigration et développement dans les régions d'émigration. Cela n'a pas toujours été le cas, comme en témoigne le texte d'Obérai et Manmohan (1980). Le grand mérite de ce texte est de renverser la problématique en considérant les liens entre les émigrants et les zones de départ à travers la notion de transferts monétaires qui constituent, selon eux, l'un des vecteurs clé de l'impact de l'émigration dans les pays en développement. L'effet précis de ces envois de fonds sur l'économie rurale est difficile à déterminer a priori. Ils peuvent s'ajouter à des investissements productifs visant à développer et diversifier l'agriculture ou à des activités non agricoles dans les zones rurales. Être consacrés au logement ou à l'éducation ou, tout simplement, servir à soulager la misère de ceux qui restent dans les villages, les transferts peuvent donc être utilisés de façon improductive, et ce sera l'un des leitmotivs des recherches à venir, à savoir comment rendre plus productifs les transferts monétaires. Toutes les

[16]Source : OIM, ONU Migration, 2018, « État de la migration dans le monde, 2018 », p.33.

organisations internationales impliquées dans le développement ont adopté l'idée que les migrants pouvaient devenir des agents du développement (Faist, 2008).

Si le lien entre migrations et développement semble établi, il devient aussi intéressant de savoir si la migration déclenche le développement et / ou si le développement déclenche la migration (Schuerkens, 2017 : 88). Les principales différences internationales et internes en matière de revenu ont été considérées par la théorie sociologique comme les principaux facteurs expliquant la migration interne et / ou internationale (par exemple Hoffmann-Nowotny, 1973). Hoffmann-Nowotny a montré que les migrants des pays pauvres migrent vers les pays plus riches. Il a étudié ce phénomène en Suisse et au Canada dans les années 1970. L'étude de cas sur la République du Congo et du Soudan d'Ulrike Schuerkens a été influencée par cette approche et a montré que les différences régionales économiques, urbaines et éducatives influençaient la direction et la quantité des migrations. Cependant, les régions les plus pauvres ne soutiennent que très peu les migrations internes, alors que les régions plus riches, caractérisées par un niveau de développement plus élevé, contribuent davantage aux migrations internes ou internationales (Schuerkens, 1981).

12. La migration, une conséquence des inégalités économiques

Qu'en est-il de l'inégalité en tant que raison de la migration aujourd'hui ? Selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations, publié en 2013 : « Des estimations récentes indiquent qu'environ 9% de la population mondiale reçoit 50% de la population mondiale, alors que la moitié inférieure de la population, à savoir les 50% les plus pauvres, environ 7% (Milanovic, 2011). Les niveaux actuels d'inégalité mondiale seraient les plus élevés de l'histoire de l'humanité » (OIM, 2013 : 25). L'affirmation que la meilleure politique de migration est une augmentation de revenu est contestée aujourd'hui. Mais des mesures politiques récentes, telles que le Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique de l'UE, offrent plusieurs milliards d'euros aux nations africaines et à la Turquie en échange de la rétention des migrants vont dans cette direction. En fait, l'argument est le suivant : si la situation économique dans ces régions s'améliorait, les gens auraient moins d'ambition de chercher un avenir incertain à l'étranger, loin de la famille et des amis. Aujourd'hui, il ne va plus de soi qu'une amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres réduit sensiblement la migration.

13. Le concept « deuxième génération »

Bien que conceptualisé comme « enfants de minorité ethnique » dans le contexte britannique, des chercheurs européens et nord-américains continentaux utilisent plus souvent le terme «

deuxième génération » en ce qui concerne les enfants de migrants. Dans de nombreuses études, la deuxième génération est utilisée pour caractériser les enfants de migrants nés dans le pays d'accueil ainsi que ceux qui sont venus s'y installer avec leurs parents avant l'âge de cinq ans. Il s'agit de la définition la plus couramment utilisée dans les études européennes et nord-américaines continentaux (Crul, 2007). Pour E. Santelli (2004 : 23-49), l'expression désigne tout enfant né dans le pays d'accueil dont les deux parents sont immigrés et/ou étrangers ou arrivé en bas âge, en général avant la scolarisation à l'école primaire, ce qui confère une unité de socialisation à l'enfant.

Dans le champ de l'immigration, le concept de génération est mobilisé de deux manières, soit pour designer la « vague migratoire » à laquelle appartiennent les immigrés, au sens des « âges de l'émigration » de A. Sayad (1977), soit pour définir les descendants d'immigrés, ce qui ne signifie pas qu'ils soient immigrés eux-mêmes, ce que la notion de « deuxième génération d'immigrés » pourrait laisser entendre (E. Santelli, 2004 : 31).

Comme on peut le constater la définition donnée à la notion de « deuxième génération d'immigrés » varie d'un chercheur à l'autre et c'est pourquoi, il convient de la définir pour lever toute ambiguïté. Les études menées jusqu'ici sur la base de la génération des descendants ont retenu des critères variables d'un chercheur à l'autre. Dans les recherches menées au sein de l'INED et du CEREQ (2001), par exemple, il suffit qu'au moins un parent soit immigré pour que l'on parle d'enfants d'immigrés. Pour M. Tribalat (1995), la « seconde génération » est composée des enfants nés en France, de nationalité française, âgée de 20 à 29 ans (Santelli, 2004 : 32). Pour nous, dans cette recherche, la « deuxième génération » regroupe les enfants de nationalité française ou non, nés en France ou arrivés avant l'âge de dix ans, ayant au moins un parent immigré. Ce sont eux qui sont souvent les premiers à subir les stigmates de l'exil car « ils sont porteurs des symptômes le plus souvent fracassants (Fouad, 2017 : 5) ». D'entrée de jeu, il est d'abord nécessaire de préciser clairement ce que l'on entend par « deuxième génération » pour lever toute ambigüité sur la catégorie désignée ici, puisque les recherches menées jusqu'ici ont retenu des critères variables d'un chercheur à l'autre.

II- LES MIGRATIONS DANS LE MONDE AUJOURD'HUI

II -1 LE POINT SUR LA SITUATION MONDIALE

Les migrations sont sans doute un des phénomènes sociodémographiques les plus anciens, leur origine remonterait certainement à celles de l'homme sur terre. Ce nomadisme a toujours fait partie de la nature humaine depuis la nuit des temps. Il a évolué au fil du temps au point de devenir un véritable phénomène mondial très préoccupant, populairement connu de nos jours sous l'appellation « migration » (Mebiam'émane, 2019 :14). Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes à la recherche d'emplois, d'éducation ou pour fuir un environnement qu'ils trouvent défavorable, quittent leurs territoires à la recherche d'un ailleurs meilleur et protecteur. La majorité de la population mondiale vit là où les capacités à utiliser cette main d'œuvre sont pour le moment très limitées. Par conséquent, les pressions à l'émigration en provenance de ces régions seront l'un des problèmes de développement les plus pressants des prochaines décennies (Schuerkens ; 2005: 4) [17]. Par ailleurs, avec la multiplication des foyers de conflits et la pauvreté persistante dans certaines régions du monde, la tendance des migrations internationales pourrait se maintenir dans les années à venir. Alors qu'en 2013 le monde a enregistré quelques 232 millions de migrants internationaux, ce chiffre est passé à 250 millions de personnes en 2015, en quête pour la plupart de meilleures opportunités économiques (BM, 2015). En 2017, environ 258 millions de personnes dans le monde vivaient en dehors de leur pays de naissance et environ la moitié d'entre elles vivaient dans les pays de l'OCDE (OIM, 2018 :18).

Graphique n° 01: Migrants internationaux en pourcentage de la population mondiale entre 1960 – 2018

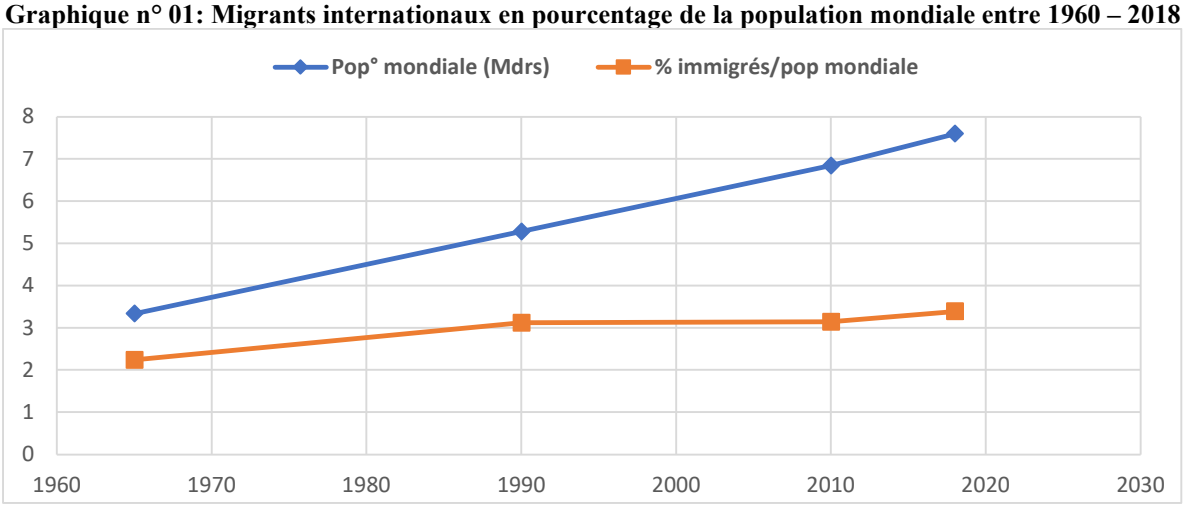

Sources : données croisées, OCDE, BM et ONU – Graphique auteur

[17] Ulrike Schuerkens, « Current Sociology », July 2005, Vol 53, Issue 4, 200 (London, Thousand Oaks, CA and New Delhi) www.sagepublications.com.

Un milliard des sept milliards d'habitants du monde sont des migrants. Environ 244 millions (2015) sont internationaux et 740 millions sont des migrants internes (2014). Cela a apporté à l'humanité des marchés mondiaux du travail, des sociétés plus diversifiées et des réseaux transnationaux toujours plus denses (Schuerkens, 2017 : 86). Le nombre de migrants internationaux- c'est-à-dire de personnes vivant dans un pays autre que celui où elles sont nées – a atteint 244 millions en 2015, soit une augmentation de 41% par rapport à 2000. Ce nombre inclut près de 20 millions de réfugiés (ONU, 2016). Toutefois, en termes de proportion de la population mondiale, la migration internationale reste relativement constante depuis plusieurs décennies, aux alentours de 3%, comme on peut le voir à travers le tableau ci-dessous.

Tab n° 3: Migrants et population mondiale entre 1965-2018

Années	Nombre d'immigrés (millions)	Pop° mondiale (Mds)	% immigrés/pop mondiale
1965	75	3,3	2,24%
1970	84	3,7	2,30%
1980	101	4,5	2,30%
1990	165	5,3	3,12%
2000	172	6,1	2,80%
2010	215	6,8	3,14%
2015	243	7,3	3,30%
2018	258	7,6	3,39%

Calculs basés sur les statistiques mondiales 2018 de l'OIM et de la B.M.- Tableau auteur

Contrairement à ce qui se dit ici et là et qui est véhiculé par les médias, nous constatons que le taux de population migrante est proportionnel à la population mondiale et se situe autour de 3%. Les flux de migration sud-sud (entre les pays en développement) ont continué à croître par rapport aux flux Sud-Nord (depuis les pays en développement vers les pays développés).

Graphique n° 2 : Migrants dans le monde en proportion de la population mondiale entre 1990-2015

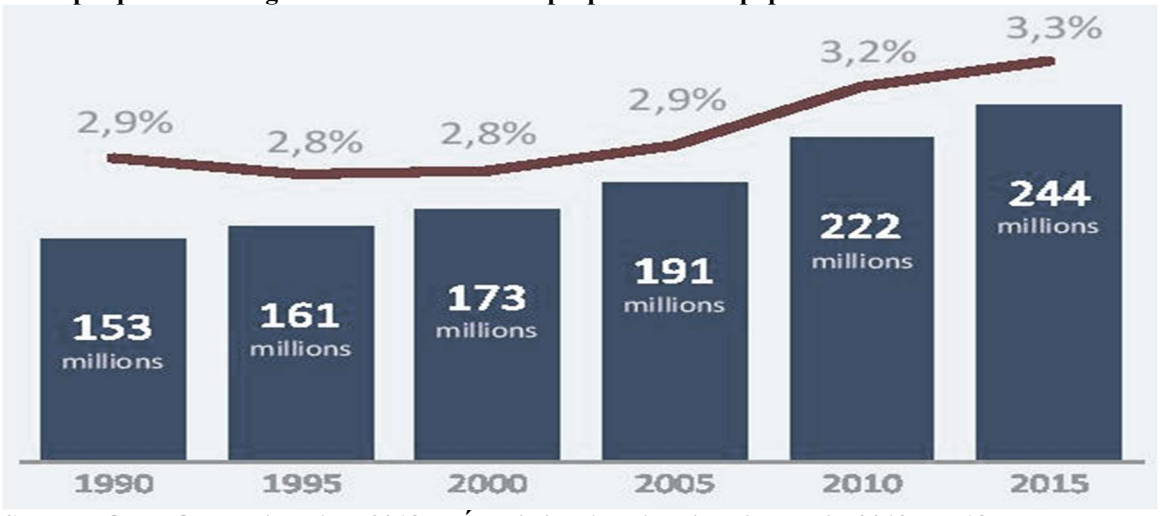

Source : OIM, ONU Migration, 2018, *« État de la migration dans le monde, 2018* », p.18.

En 2015, 90,2 millions de migrants internationaux nés dans des pays en développement vivaient dans d'autres pays du Sud, tandis que 85,3 millions de migrants nés dans le Sud vivaient dans des pays du Nord. Avec environ 12 millions d'étrangers vivant dans le pays en 2015, l'Allemagne est devenue la deuxième destination la plus populaire pour les migrants internationaux dans le monde (en chiffres absolus), derrière les Etats-Unis (46,6 millions) et devant la Fédération de Russie avec 11,9 millions (OIM, 2016). Il existe cependant de grandes différences entre régions. En Europe, en Amérique du Nord et en Océanie, les migrants internationaux comptent pour au moins 10% de la population totale. Par contre, en Afrique, en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes, ils comptent pour moins de 2% de la population. En 2015, deux migrants internationaux sur trois vivaient en Europe ou en Asie. Près de la moitié des migrants internationaux dans le monde sont nés en Asie. Parmi les grandes régions du monde, l'Amérique du Nord est au troisième rang en termes d'accueil de migrants internationaux, suivie par l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Océanie. Entre 2000 et 2015, l'Asie a ajouté davantage de migrants internationaux – 26 millions - que les autres grandes régions du monde (ONU, 2016).

Carte n° 4:Variation de la proportion de migrants internationaux à l'échelle mondiale

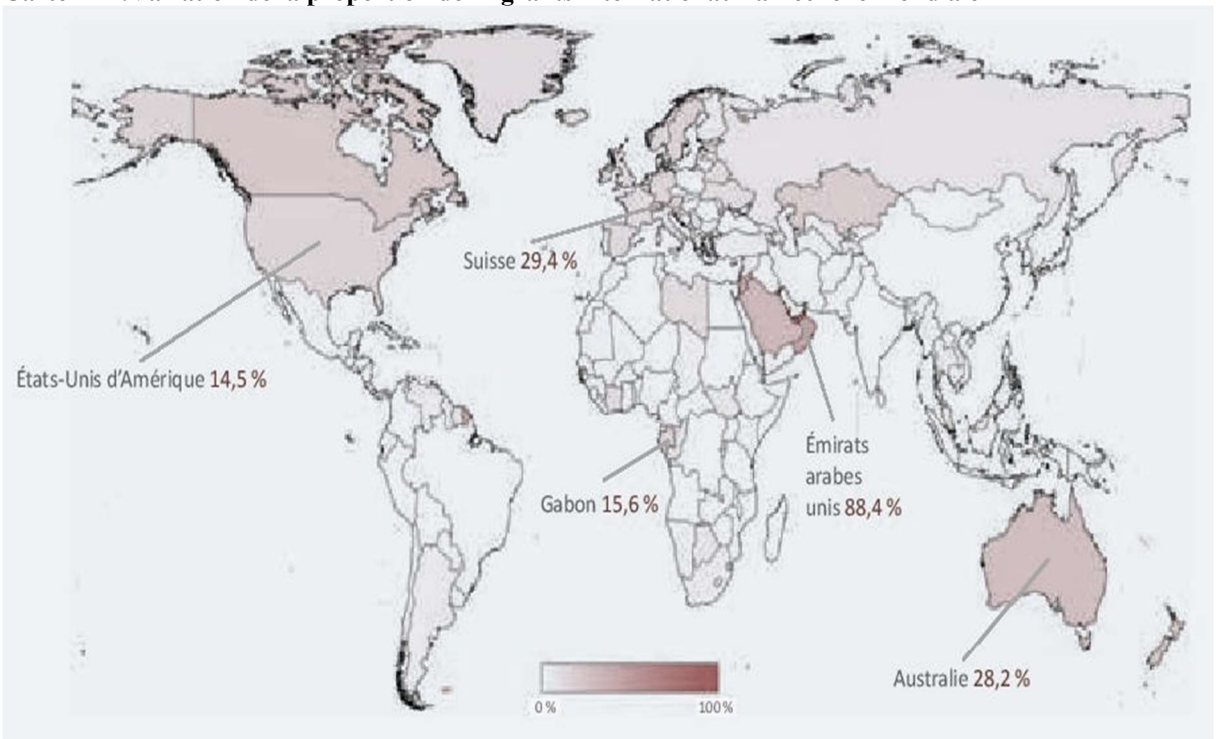

Source : OIM, ONU Migration, 2018, *« État de la migration dans le monde, 2018* », p.18.

Le mouvement migratoire est une partie intrinsèque de l'humain pour des raisons de sauvegarde de son existence, mais aussi de découverte. De nos jours, une personne sur 33 est un migrant dans le monde, ces migrants ne représentent qu'une faible part de la population

mondiale : environ 3,4 % (Ined, 2018). Cependant, il existe de grands déséquilibres entre les pays, ceux en développement comprennent 34 % des migrants et 63 % sont dans les pays développés (UNHCR, 2016). L'Amérique du Nord et l'Océanie comptent plus de 10 % de migrants, alors qu'en Afrique, Amérique latine et Asie les migrants représentent moins de 2 % de la population totale de chaque région.

Tabl n° 4: Populations migrantes dans les 10 premiers pays de l'OCDE en 2015

N°	Pay	Entrées permanentes d'étrangers en 2015 en milliers	Part des entrées permanentes en % de la population totale en 2015
1	États-Unis	1051	0.3
2	Allemagne	686	0.9
3	Royaume-Uni	379	0.6
4	Canada	272	0.8
5	France	256	0.4
6	Australie	226	0.9
7	Espagne	195	0.4
8	Italie	161	0.3
9	Pays-Bas	147	0.9
10	Suisse	131	1.6

Source : OCDE , (2017), "*Perspectives des migrations internationales*" – Tableau auteur

Dans certains pays, les migrants représentent plus de 60 % de la population, c'est le cas des Émirats arabes unis, de Guam, de Macao, de Monaco, de Qatar et du Vatican. Les pays d'accueil dont les principaux sont les États-Unis, la Russie et l'Allemagne ne représentent que 12 % des nations du monde et concentrent 75 % des migrants (Beauchemin et Lessault, 2014). Selon la même source, la Chine, l'Inde et les Philippines sont les principaux pays de provenance des migrants. À taux d'immigration identiques, les taux d'émigration actuels sont très inférieurs à ceux du XIX ème siècle et, l'Afrique n'est pas encore un foyer d'émigration de masse (Williamson, 2006). Ce qui fait remarquer qu'en réalité, malgré toute la médiatisation faite sur l'Afrique et l'Europe concernant la migration dans le monde, elles ne sont ni à la tête des pays d'accueil ni à celle des pays d'origine des migrants (Mbaye, 2017).

II -2 LES MIGRATIONS À L'INTÉRIEUR DU CONTINENT AFRICAIN

L'un des aspects les plus frappants des migrants internationaux en Afrique, c'est que la plupart se déplace à l'intérieur de la région. En réalité, les migrants subsahariens se tournent peu vers l'Europe. Ainsi 70 % des émigrés ouest-africains restent en Afrique. 61 % d'entre eux privilégient les pays de la sous-région alors que 15 % seulement se dirigent vers l'Europe et 6 % vers l'Amérique du Nord (Beauchemin, Lessault, 2014).

Contrairement à ce qu'affirment les médias, la majorité des migrants africains ne quitte pas leur continent. Ils se déplacent surtout vers les pays voisins. Entre 2015 et 2017, par exemple, le nombre de migrants internationaux africains au sein de la région est passé de 16 millions à environ 19 millions (Eurostat, 2018). Au cours de la même période, le nombre d'Africains quittant le continent a connu une augmentation modérée, puisqu'il est passé d'environ 16 millions à 17 millions. Le nombre de migrants africains ayant quitté le continent n'est pas négligeable et a augmenté depuis 1990. Toutefois, la migration infrarégionale reste supérieure à la migration extrarégionale. Plusieurs facteurs clés contribuent à expliquer ce phénomène :

Premièrement, la poussée des migrations internationales en Afrique est en partie due aux efforts déployés par les États africains pour renforcer l'intégration régionale. Les communautés économiques régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont fait de la libre circulation des personnes un principe clé de leurs efforts vers une plus grande intégration. Outre la création de passeports régionaux, la CEDEAO et la CAE ont récemment supprimé l'obligation de visa pour les citoyens des États membres. La CEDEAO a même supprimé les permis de séjour pour ses citoyens (Mcauliffe; Kitimbo, 2018).

Avec l'une des populations qui croît le plus rapidement dans le monde, et alors que de plus en plus de pays africains continuent de revoir les conditions d'entrée des citoyens de la région, le nombre de migrants internationaux en Afrique ne montre aucun signe de ralentissement. En mars 2018, l'Union africaine a adopté un protocole sur la libre circulation à l'échelle du continent qui, s'il est signé et mis en vigueur par tous les États membres, améliorera considérablement les migrations intra régionales. Mais l'influence de la libre circulation des personnes n'est qu'un aspect de cette évolution. Pour de nombreuses personnes en Afrique, la seule option viable consiste à déménager dans un pays de la région. La perspective de s'installer dans des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord est rapidement tempérée par la réalité des conditions mises à l'obtention d'un visa, qui sont épuisantes, lourdes et très

restrictives. Contrairement aux citoyens de régions plus développées, de nombreux Africains, en vertu des passeports qu'ils détiennent, ne peuvent accéder qu'à un panel réduit de pays.

Carte n° 5: Nombre de migrants par pays africain en 2015

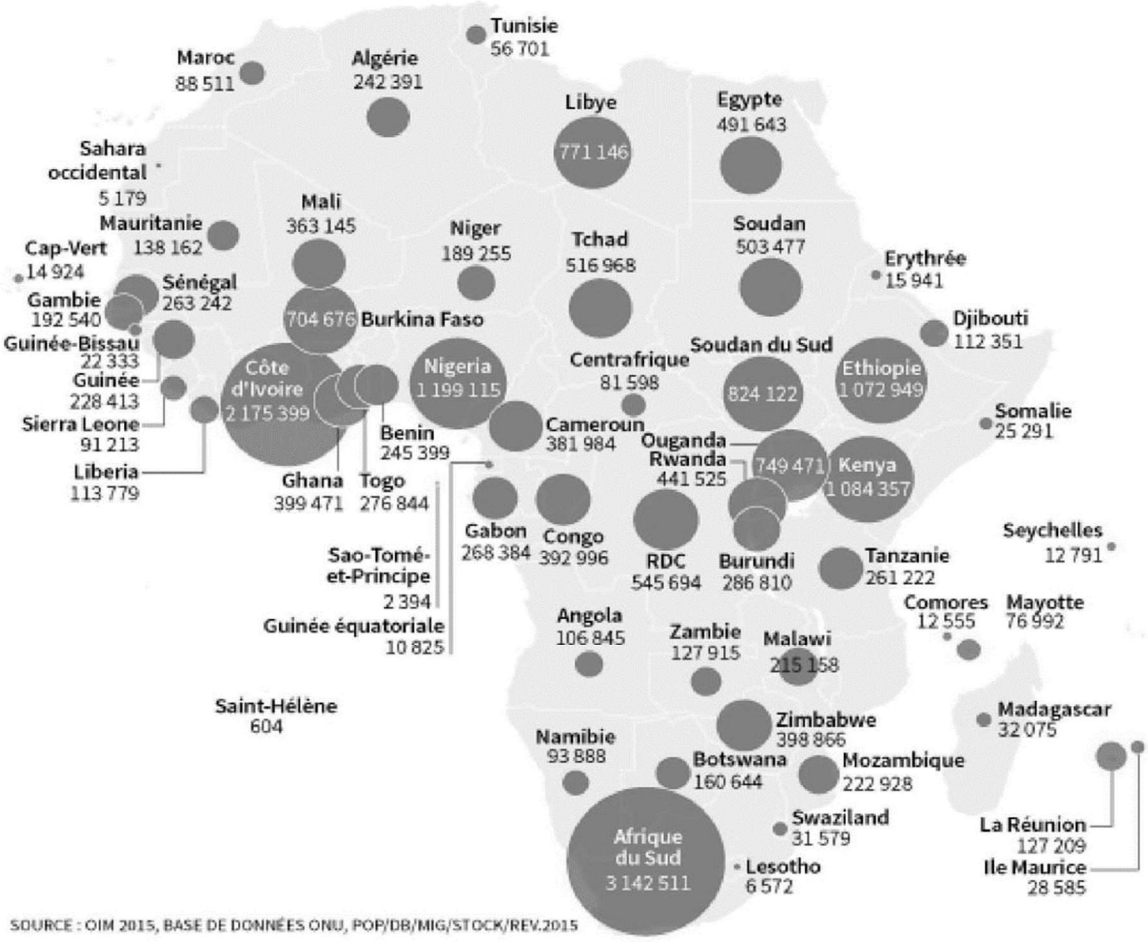

Source : OIM, Base de données ONU, POP/DB/MIG/STOCK/REV.2015

Selon le « *Passeport Index 2018 publié par Henley and Partners* » , qui classe les passeports en fonction du nombre de pays auxquels leur titulaire peut accéder sans visa, seuls trois pays africains - les Seychelles, Maurice et l'Afrique du Sud - figurent parmi les 100 passeports les plus mobiles au monde (Megneng, 2018). La capacité des personnes à accéder aux pays sans visa reflète largement le statut de développement de leur pays, ainsi que sa fragilité, sa stabilité, sa sécurité et sa prospérité estimées relativement à d'autres pays. Les déplacements et la migration des personnes en provenance de pays en développement et d'États fragiles sont beaucoup plus difficiles. Dans ce contexte, les accords de libre circulation en Afrique sont particulièrement importants pour les migrants. Un pays comme l'Afrique du Sud, par exemple, dont l'économie est l'une des plus avancées de la région, constitue souvent une alternative pour de nombreuses personnes du continent, et procure des opportunités mais aussi une pression

sur la gestion efficace de la migration. Le plus gros contingent de migrants africains reste en Afrique et seulement 20% se dirigent vers l'Europe.

Tab n° 5: Top 5 and Bottom 5 in Africa on the 2018 Henley Passport Index 2018

Rang Afrique	Pays	Rang mondial 2018	Dest° sans visas
Top 5 des pays africains			
1er	Seychelles	25 ème	152 pays
2 ème	Maurice	31 ème	146 pays
3 ème	Afrique du Sud	52 ème	102 pays
4 ème	Botswana	63 ème	82 pays
5 ème	Namibie	69 ème	76 pays
Les 5 derniers pays africains dans le classement			
28 ème	Congo RDC	98 ème	43 pays
29 ème	Ethiopie	99 ème	42 pays
30 ème	Libye/Soudan Sud	100 ème	41 pays
31 ème	Erythrée/Soudan	102 ème	39 pays
32 ème	Somalie	105 ème	32 pays

Source: Henley Passport Index 2018 – Tableau auteur

L'Afrique du Sud constitue le premier pays d'accueil en Afrique (UNDESA : 2017). Comme la migration intra régionale permet aux talents, à la main-d'œuvre et aux jeunes entrepreneurs de rester dans la région, les futurs décideurs risquent de se demander bientôt comment attirer chez eux les migrants d'Afrique (McAuliffe ; Kitimbo, 2018). Certes, des mouvements migratoires ont toujours existé entre les pays sahéliens et le Maghreb en général ; mais il s'agissait surtout de Maliens, de Nigériens et de Tchadiens, qui s'y rendaient pour des travaux saisonniers, et parfois, pour s'y installer. Mais aujourd'hui, le but a changé : il s'agit d'aller plus loin… en Europe. Certains pays, tout en voyant partir leurs ressortissants à l'étranger, deviennent des pays d'accueil. C'est le cas des pays du Maghreb, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria, du Sénégal, du Kenya, etc.). D'autres sont restés plus des pays d'accueil que des pays de départ (Diangitukwa, 2012 :11). Les conditions économiques du pays d'immigration déterminent si les migrants sont acceptés ou non comme des travailleurs à bas salaire ou des spécialistes. Le système des visas pour accéder aux pays européens, la difficulté pour les obtenir, et la création de l'espace Schengen, ont contribué au développement de filières migratoires clandestines, surtout en Algérie et au Maroc. Elles sont désormais, pour les candidats à l'émigration, la seule possibilité de réaliser leur projet. Certes, l'accès en France des ressortissants de l'Afrique Noire relève des conventions de libre circulation des personnes, signées entre la France et la plupart des pays d'Afrique noire, peu après les indépendances.

1. Les conventions franco-africaines sur la circulation des personnes

Les relations conventionnelles entre la France et les pays d'Afrique au sud du Sahara anciennement sous administration française dans le domaine de la circulation des personnes et de leur établissement ont, au moment de l'accession à l'indépendance de ces États, à l'exclusion de la Guinée, (laquelle avait choisi en septembre 1958, de ne pas faire partie de la Communauté francophone) consacré les principes préexistants d'assimilation au national et de libre circulation. Ces relations ont ensuite évolué, au gré des changements de la situation économique et sociale et de la nécessité de plus en plus forte de maîtriser des flux migratoires, vers un rapprochement de plus en plus marqué avec le droit commun des étrangers fixé par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Trois périodes ont marqué les relations conventionnelles entre la France et les États africains :

- 1960-1974 : un régime très privilégié de circulation et d'établissement ;
- 1974-1990 : les premiers rapprochements avec le droit commun ;
- 1991-1994 : l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Outre des raisons historiques, le souci de préserver la situation des nationaux français dans ces pays a conduit à la conclusion d'accords de type particulier reposant sur le principe de réciprocité et, donc, dérogatoires aux dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (Marot, 1995). Par ailleurs, depuis 2006, la France a aussi conclu 13 accords avec les pays d'émigration afin de mener dans le cadre d'un partenariat, une gestion cohérente des flux migratoires adaptée aux besoins de deux pays signataires et au profil migratoire du pays partenaire. Ces accords répondent à l'idée selon laquelle migrations et développement sont étroitement liés. De manière générale, ils sont fondés sur 3 volets : l'organisation de la migration légale, la lutte contre l'immigration clandestine et le développement solidaire (Min. Intérieur, 2014). Mais les choses ont changé, et « l'immigration choisie » est loin de répondre aux attentes de tous ceux qui veulent partir (Imani, 2014).

Carte n°6: Nombre de migrants africains dans le monde en 2015 (en millions)

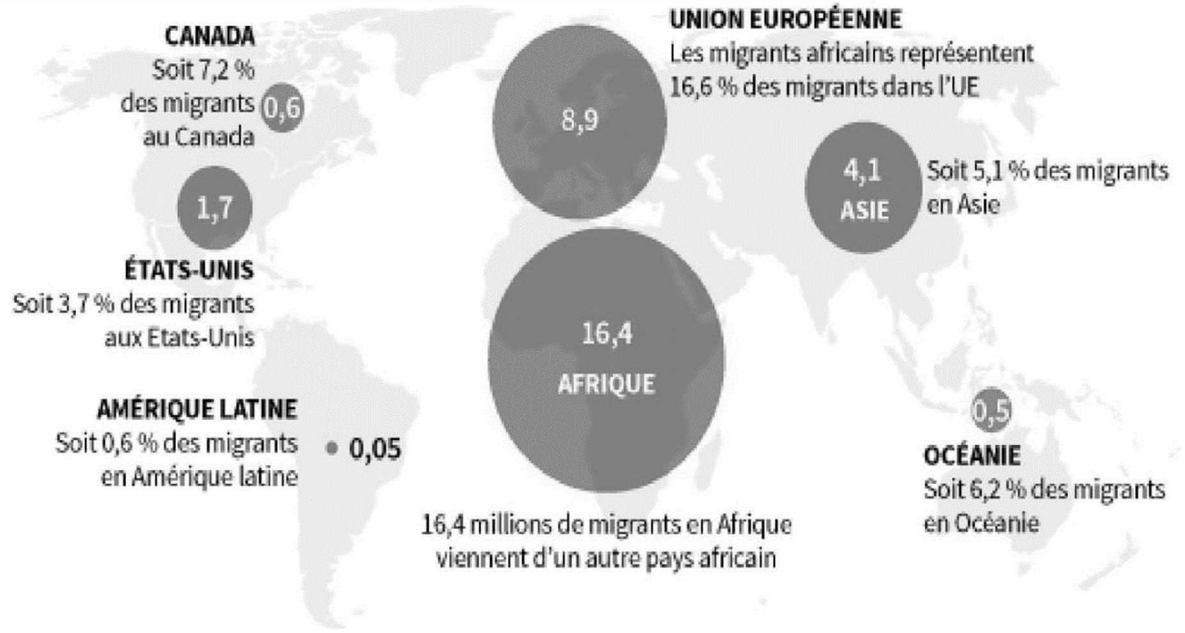

Source : OIM, Base de données ONU, POP/DB/MIG/STOCK/REV.2015

Dans les pays d'Europe de l'Ouest, les migrants ont été recrutés dans les années 1960, car les économies de ces pays avaient besoin de travailleurs supplémentaires. Plus tard, des barrières à l'immigration ont été érigées à mesure que la situation économique se détériorait. Depuis la crise pétrolière de 1973/1974, les possibilités d'immigration ont été réduites (Schuerkens 2017 : 97). Avec la fin de l'immigration de travail salarié en 1974, l'essentiel des entrées jusqu'aux années 1980 provenait du regroupement familial. En effet, cette suspension a eu tendance à mettre fin aux allers et retours des travailleurs étrangers qui avaient laissé leur famille au pays et à les inciter à demander le regroupement familial, faute de pouvoir poursuivre aisément la mobilité qui prévalait auparavant (Régnard, 2007 :102-109). Dans les années qui suivirent, les flux migratoires se complexifient : les émigrés sont des deux sexes, de tous les âges, de toutes les nationalités et de toutes les qualifications. Ils se destinent vers tous les pays européens sous l'égide de facteurs multiples. Ces migrants profitent surtout d'une politique d'ouverture en faveur de la reconstruction sous les trente glorieuses. L'arrêt officiel de l'immigration en Europe occidentale dès les années 1973-1974 contraindra les hommes immigrés à se fixer dans les pays d'accueil et conséquemment à appeler leurs familles. Ce qui entrainera un double processus de familiarisation et de rajeunissement de cette population (A. Manço, 2008 : 146). Progressivement, une politique indécise se met donc en place. Le regroupement familial se poursuit dans le désordre et en dehors des procédures régulières, la sédentarisation étant la

conséquence de la fermeture des frontières (C. Wihtol de Wenden, 2002: 24)[18]. Depuis les années 1980, les destinations se sont diversifiées suivant d'autres critères, principalement les facilités d'accès au territoire et d'intégration socioprofessionnelle. Cependant, les Africains se dirigent encore nombreux vers les pays d'émigration traditionnels (Quiminal, 1999 ; Eurostat, 2001).

2. La féminisation des mouvements migratoires

Vers la fin des années 1980, l'émigration se « féminise » de plus en plus. La plupart des Africains se rendent en Europe dans le cadre de leurs études, d'un regroupement familial ou de trafics organisés (Adjahi, 2003 ; Lorenzo, Príncipe, 2002 ; OIM, 2001).

Alors que la population immigrée, c'est-à-dire née étrangère à l'étranger, était majoritairement constituée d'hommes jusqu'à la fin du XXème siècle, elle est désormais majoritairement féminine. La féminisation des immigrés n'est pas due seulement au regroupement familial. Les femmes migrent de plus en plus de façon autonome afin de travailler ou de faire des études. La féminisation des populations immigrées varie fortement selon l'origine. Si les hommes restent majoritaires parmi les immigrés turcs, marocains ou tunisiens, ils ne représentent plus en 2008 que 35 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne. En 2010, parmi les immigrés, 37,4 % sont originaires de pays européens (INSEE, 2014)[19]. Sur les 232 millions de migrants recensés en 2015, 55,7% sont des hommes contre 44,3% de femmes (OIT, 2015). Les immigrés en France représentent aujourd'hui 8,5 % de la population, dont 51 % de femmes (INSEE, 2014). L'Afrique est souvent décrite dans les médias comme un continent d'exode massif. Des images d'Africains désespérés à bord de bateaux surpeuplés à destination de l'Europe, ou de migrants bloqués dans des pays de transit comme la Libye, sont affichées sur nos écrans de télévision et d'ordinateur. La peur d'un soi-disant « déluge » de migrants en Europe est alimentée par des reportages au ton sensationnel et unidimensionnel au sujet des migrants africains internationaux. Ces images, à juste titre, ont attiré l'attention collective sur de graves violations des droits de l'homme et sur les situations dangereuses parfois vécues par ceux qui entreprennent une migration irrégulière. Mais elles établissent à tort une sorte de standard de la migration africaine. Il est urgent de réexaminer la réalité des migrations africaines d'une façon plus équilibrée. On peut se reporter avec profit à ce sujet aux dernières estimations statistiques des migrants internationaux produites par l'ONU.

[18] Wihtol de Wenden, Catherine, « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, vol. nº 73, no. 1, 2002, pp. 27-38.
[19] INSEE, « *Tableau de l'économie française* », Collection Insee Références, Paris, Édition 2014.

3. Migrations internationales et envois de fonds

Parallèlement au poids de cette migration au niveau internationale et malgré l'impact de la crise économique mondiale, les envois de fonds vers les pays en développement affichaient un taux de croissance estimé à 8 % en 2011. Pour 2012, les transferts vers les pays en développement ont atteint 351 milliards de dollars et 483 milliards de dollars pour l'ensemble du monde, selon le récent rapport de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds dans le monde (BM, 2011)[20]. Preuve de leur impact économique, les migrants internationaux ont envoyé en 2015 près de 601 milliards de dollars à leurs familles restées dans les pays d'origine, portant le montant des envois de fonds reçus par les pays en développement à 441 milliards de dollars (BM, Rapport 2015). *« Représentant un volume trois fois supérieur à celui de l'aide publique au développement, les envois de fonds des migrants internationaux constituent une bouée de sauvetage pour des millions de ménages des pays en développement. En outre, les migrants détiennent plus de 500 milliards de dollars d'économies annuelles. Les sommes cumulées des envois de fonds et des économies des migrants constituent une source de financement considérable pour des projets de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement » (*Ratha ; BM, 2015). En avril 2018 la Banque mondiale estime que les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 466 milliards de dollars en 2017, soit une progression de 8,5 % par rapport aux 429 milliards de dollars de 2016. Si l'on comptabilise également les envois à destination des pays à revenu élevé, les transferts dans le monde ont enregistré une croissance de 7 % pour s'élever à 613 milliards de dollars en 2017, contre 573 milliards de dollars en 2016. Une année après, les envois de fonds enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 529 milliards de dollars en 2018, soit une progression de 9,6 % par rapport au précédent record de 2017, à 483 milliards de dollars. Si l'on comptabilise également les envois à destination des pays à revenu élevé, les transferts dans le monde se sont élevés à 689 milliards de dollars en 2018, contre 683 milliards l'année précédente (BM, 2019).

4. Migrations africaines et envois de fonds vers le continent

Les envois de fonds des travailleurs migrants vers les pays en développement ont reculé en 2016 pour la deuxième année consécutive (BM, avril 2017). Cette situation confirme une tendance inédite depuis trois décennies. En 2016, les envois de fonds officiellement enregistrés

[20] Banque Mondiale, « Press Release No : 2012/175/DEC., Communiqué de presse du 30/11/2011 ». http://web.worldbank.org/archive/website01259/WEB/0__C-253.HTM, consulté le 10/11/2019.

vers les pays en développement avoisinent les 429 milliards de dollars, soit un recul de 2,4 % par rapport à 2015, où ils ressortaient à plus de 440 milliards. Si l'on comptabilise également les envois à destination des pays à revenu élevé, le montant total des transferts dans le monde s'est replié de 1,2 % en 2016, à 575 milliards de dollars, contre 582 milliards en 2015 (BM, 2017) . Les transferts de fonds de la diaspora africaine vers le continent se sont chiffrés à 65 milliards $ en 2017, a indiqué un rapport de l'African Institute for Remittances (AIR). Selon les informations révélées, ce montant qui représente plus du double de l'aide publique au développement pour l'Afrique (29 milliards en 2017) profiterait à plus de 120 millions d'Africains vivant sur le continent (Agence Ecofin, 2018).

La faiblesse des cours du pétrole et l'atonie de la croissance des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de la Fédération de Russie expliquent ce tassement des flux vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale, tandis que les mauvaises performances de l'Europe rejaillissent sur les envois de fonds à destination de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Pour R. Ramalho, chargée des indicateurs mondiaux de la BM « Les envois de fonds des travailleurs migrants sont une importante source de revenu pour des millions de familles dans les pays en développement. Aussi la baisse de ces transferts d'argent peut-elle avoir des conséquences graves sur la capacité de ces ménages à se soigner, scolariser leurs enfants et s'alimenter correctement ». Les transferts vers la région Afrique subsaharienne se sont accélérés, à 11,4 %, pour atteindre 38 milliards de dollars en 2017, à la faveur de l'amélioration de la croissance économique dans les économies avancées et de l'augmentation des prix du pétrole, qui a bénéficié aux économies de la région. Les principaux destinataires des transferts étaient le Nigéria (21,9 milliards de dollars), le Sénégal (2,2 milliards de dollars) et le Ghana (2,2 milliards de dollars). La région compte plusieurs pays où les envois de fonds représentent une part importante du produit intérieur brut, notamment le Libéria (27 %), la Gambie (21 %) et les Comores (21 %). En 2018, les transferts vers la région devraient progresser de 7 % et s'établir à 41 milliards de dollars (BM, 2017) .

Le Nigeria est le pays d'Afrique subsaharienne qui a reçu le plus de fonds envoyés par les migrants en 2017, selon un rapport publié le 22 avril par la Banque mondiale. Le pays le plus peuplé du continent a reçu 22 milliards de dollars durant l'année écoulée contre 19% en 2016. D'après ce rapport de la Banque Mondiale, L'Égypte arrive en deuxième position avec 20 milliards de dollars, tandis que le Maroc occupe la troisième marche du podium avec 7,5 milliards de dollars. Viennent ensuite le Ghana et le Sénégal, avec un montant de 2,2 milliards de dollars pour chacun de ces deux pays, l'Algérie (2,1 milliards), le Kenya (2 milliards), la Tunisie (1,9 milliard), l'Ouganda (1,4 milliard), le Mali (1 milliard), l'Afrique du Sud (0,9

milliard), l'Éthiopie (0,8 milliard), le Liberia (0,6 milliard) et le Burkina Faso (0,4 milliard). Le rapport publié en marge des Assemblées de printemps du groupe de la Banque mondiale et du FMI souligne d'autre part que les transferts des migrants représentent une part particulièrement importante du PIB du Libéria (27%), des Comores (21%), de la Gambie (21%), du Lesotho (15%), du Sénégal (14%) et du Cap-Vert (13%). Globalement, les transferts des fonds des migrants vers l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne sont passés de 34 milliards de dollars en 2016 à 38 milliards de dollars en 2017, grâce notamment à la reprise de l'économie mondiale et à la remontée progressive des prix du pétrole (Agence Ecofin, 2017).

5. Les migrations africaines en Europe

L'année 1960, année des indépendances de beaucoup de pays africains, constitue un tournant très important dans l'histoire de l'émigration africaine vers l'Europe. Pendant cette période, ce sont les patrons et les gouvernants des pays riches qui allèrent chercher des millions de travailleurs dans les contrées plus pauvres. Le plus souvent au Sud, dans leurs anciennes colonies - comme la France en Afrique noire - ou chez leurs voisins les plus proches - comme l'Allemagne en Turquie (Condamines, 1998 ; Diangitukwa, 2012 : 29). Depuis 1962, on note d'abord que le nombre d'immigrés d'origine subsaharienne – personnes nées dans un pays d'Afrique subsaharienne et résidant en France au moment des recensements – a cru à un rythme plus important que l'ensemble de la population immigrée sur la même période. Cette progression s'explique par le très faible volume des Subsahariens en 1962. À l'époque, les Africains du sous-continent noir étaient les précurseurs d'une nouvelle « vague migratoire ». Et, malgré une forte croissance – témoignant d'une certaine « jeunesse » de l'immigration africaine – le nombre d'immigrés subsahariens demeure toujours une minorité du « stock » de la population étrangère en France : 12 % en 2004 (Beauchemin**,** Lessault, 2014: 32-43). Ces dernières années, sous l'effet des crises humanitaires, économiques et environnementales, la migration au départ de l'Afrique sub saharienne s'est intensifiée, si bien que, « elle est au cœur des fausses représentations de l'Afrique de la part des Européens craignant l'invasion de barbares, le métissage culturel et religieux, voire l'assimilation des réfugiés aux risques de terrorisme » (Hugon, 2016).

III- LES COMORES À LA VEILLE DE LA COLONISATION FRANÇAISE (1780 – 1880)

III-1- DU SULTANAT DANS L'ARCHIPEL À L'ÉTAT COLONIAL

Face à la menace que représentaient les razzias malgaches et devant les guerres internes entre sultans batailleurs le besoin pressant d'avoir une protection a conduit les sultans à accepter, quelquefois malgré eux, les propositions des grandes puissances, lesquelles cherchaient à étendre leur zone d'influence. Se faisant passer pour des personnes avec de forts carnets d'adresses au niveau politique, des occidentaux se sont rapprochées des sultans, en leur proposant de jouer les intermédiaires pour des accords avec les grandes puissances. Dans cette perspective, la terre et la forêt ont servi de « *monnaie d'échange* » (Hassani-El-Barwane, 1986 : 1). « Les intérêts réunis des entrepreneurs occidentaux, de leurs pays respectifs et des Sultans, ont abouti […] à l'appropriation de nombreuses terres qui avaient déjà fait l'objet de dépossession des paysans dans le cadre sultanesques (Saîd, 2009 : 98) ». Au final, beaucoup de comoriens se sont retrouvés sans terre, obligés de se mettre au service des nouveaux arrivants pour pouvoir continuer à nourrir leurs familles.

1. Des accords de protectorat à la colonisation des Iles

Cédée à la France en 1841 par Andriantsoly[21] qui s'est autoproclamé sultan, Mayotte est la première ile de l'archipel à passer aux mains de la France. Dès 1856, la France confisquera dans cette ile d'immenses étendues de terres à la population locale pour les mettre à la disposition d'entrepreneurs européens (Vérin, 1994 : 102). À partir de 1886, le régime sultanesque dans les trois iles n'est plus qu'une fiction. En effet, la France propose aux trois îles des traités identiques qui soumettent les Comoriens à la suzeraineté française (Flobert, 1976 : 58), et qui, en fait, enlèvent tout pouvoir réel aux Sultans. En 1885, une convention est signée entre le Sultan Saïd Ali et Humblot, lui accordant de mobiliser à titre presque gracieux les hommes et les terres qu'il aurait besoin de mettre en valeur (Martin, 1983 :98). Dans cette convention il a aussi été précisé que la Grande Comore ne pourrait se mettre qu'au seul protectorat de la France. Une année après, en 1886 ce protectorat est devenu effectif.

[21] Andriantsouli fut roi du « *Boina* » malgache, renversé par Ranavalona 1ère. Il s'exila à Mayotte en 1832.

2. Des dépossessions foncières au détriment de la population autochtone

Bien avant la période des sultans, l'archipel était subdivisé en divers territoires contrôlés par des chefs locaux. Ces territoires constituaient ce que l'on peut considérer comme des domaines appartenant à la chefferie. Il faut dire que ces domaines étaient topo-centriques en ce sens que les limites qui les séparaient les uns des autres étaient floues. Au centre de ces domaines se trouvaient des petits regroupements de population qui pratiquaient la culture itinérante. La production issue de celle-ci venait compléter d'autres produits issus de la cueillette, de la chasse et de la pêche pratiquées sur l'ensemble des domaines « chefferiaux », par les nouveaux tenants du pouvoir. Les nouveaux maitres ont usé de leurs droits de conquête pour s'approprier les terres non cultivées qu'ils ont considérés comme étant des terres vacantes et mortes, c'est-à-dire n'appartenant à personne (Saîd, 2009 : 97). Un peu partout, l'État colonial s'est présenté partout comme le successeur des autorités autochtones antérieures. Il a donc intégré dans les Domaines, les terres des anciens souverains, sans se soucier de leur appartenance éventuelle à une propriété collective lignagère. Et, il a agi de même manière à l'égard de toute terre dont on n'a pas pu prouver la possession. Il a fixé les règles de la propriété dont il est devenu le gardien. Les acquisitions foncières des européens ont été très inégales selon les colonies (D'Almédia-Topodor,1993 : 62). Ainsi, dans les colonies françaises d'Afrique, les communautés ont été le plus souvent spoliées au profit des colons. Le contexte du passage de la gestion féodale durant les règnes des « sultans batailleurs » à l'introduction de l'économie de plantation et de la colonisation de l'archipel des Comores par la puissance coloniale française a placé le pays dans une situation d'économie de traite. Il a surtout subi dans ses modes d'acquisition le poids historique des trois types bien distincts de droits coutumier, musulman[22] et colonial (Hassani-El-Barwane, 2010 :23). Au final, Le système foncier comorien est devenu le reflet de la juxtaposition des structures traditionnelles et coloniales et beaucoup d'autochtones se sont vus dépossédés sous l'occupation française.

[22] D'après SAÏD Mahamoudou, en droit musulman les espaces non occupés font l'objet de plusieurs définitions. Pour l'école chafiite, est considérée comme terre morte tout espace non habité, même s'il fait partie intégrante d'une agglomération. Pour les hanéfites, c'est tout ce qui est loin des espaces urbains et qui manque de points d'eau. L'appropriation de ce type de terres est conditionnée par leur vivification. Cette règle est souvent rattachée à un dire célèbre du prophète Mahomet : « celui qui vivifie une terre morte en est le propriétaire ». Selon Malek [l'imam Malek de Médine, mort en 795], la vivification de cette terre revient en priorité à ceux qui la côtoient. La nature de cette intervention est déterminée par le but pour des fins d'habitation, l'action à entreprendre serait sous forme de construction de maison, de locaux, etc. s'il s'agit de […] cultiver, il faudrait alors réunir trois conditions : d'abord, […] assiéger [la terre] ; ensuite, […] fournir l'eau nécessaire ; enfin, […] labourer. La valorisation de la terre – notion employée souvent pour légitimer son appropriation – signifie la défricher, la cultiver, la planter…

3. Les appropriations au cours de la période des sultans

Les intérêts réunis des entrepreneurs occidentaux, de leurs pays respectifs et des Sultans, ont abouti à l'appropriation de nombreuses terres qui avaient déjà fait l'objet de dépossession dans le cadre sultanesque. En effet, plusieurs années auparavant, les paysans avaient déjà perdu toute maitrise sur une grande partie de leurs terres au profit des Sultanats. Les représentants français ont renforcé la politique de dépossession des terres comoriennes en favorisant l'installation d'entrepreneurs provenant de la Métropole ou de l'Outre-mer français […]. Ces dépossessions ont par la suite été renforcées, sur le plan légal, par l'introduction du régime de l'immatriculation applicable à Madagascar depuis 1897, inspiré du système Torrens (Sidi, 1998 : 168). Dans l'archipel, la population ne tardera pas à montrer son hostilité aux nouveaux venus peu de temps après la signature des traités de protectorat. La façon dont les iles sont administrées ne semble pas convenir aux autochtones. Ils dénoncent en effet le fait qu'une bonne partie des terres est donnée à des étrangers, l'augmentation des impôts décidée en fait par les résidents occidentaux et avec le consentement des Sultans locaux (Flobert, 1976 : 66). Force est de préciser que les concessionnaires européens se sont partagés les terres de la même façon partout dans les colonies, comme l'on fait remarquer un certain nombre de chercheurs, « *en Afrique équatoriale, l'expropriation des communautés paysannes avait commencé avec la distribution des concessions. Le droit des Africains avait été, dès l'abord, écarté, puisqu'ils ne connaissent pas la propriété privée, seule admise par le code métropolitain ; les juristes de l'époque ignorèrent le rôle du chef de terre, dont l'existence était pourtant attestée. On s'appuya sur l'abondance relative des terres, sur le mythe de la fertilité des sols de la zone forestière, enfin sur les densités très faibles des populations et leur mobilité pour élaborer la thèse des « terres vacantes et sans maitre » dont la propreté revenait à l'Etat* (Coquery-Vidrovitch; Moniot, 2005 : 391) ». De nombreux paysans se retrouveront sans terres et livrés aux planteurs blancs des sociétés coloniales. Ce sera une des causes des migrations massives des comoriens vers les pays de sous-région.

4. Vaste mouvement d'émigration des Comoriens dans la sous-région

En moins d'un quart de siècle (1785-1820), les razzias des pirates malgaches ont ruiné et dépeuplé l'archipel des Comores avec les rafles d'hommes essentiellement, redus en esclaves pour les besoins des planteurs des îles Mascareignes. Face à cette situation, beaucoup de comoriens étaient contraints de fuir et trouver refuge dans les pays de la sous-région, Zanzibar en premier. Mais, cette première phase d'émigration forcée sera suivie d'une seconde, avec la présence des planteurs européens, suite aux dépossessions foncières, à l'impôt de capitation

et aux travaux forcés depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. Au cours des années qui suivirent l'affranchissement des esclaves, la question de la main d'œuvre resta préoccupante pour l'administration et demeura d'une importance capitale pour les planteurs (Martin, 1983 :253). L'abolition officielle de l'esclavagisme par les autorités française, en 1848, conduit les bourbonnais à recruter, avec la complicité de certains chefs locaux, des *« engagés »* dans l'archipel. L'*engagisme*[23] sera donc un des motifs des migrations forcées.

Carte n° 7: L'archipel des Comores

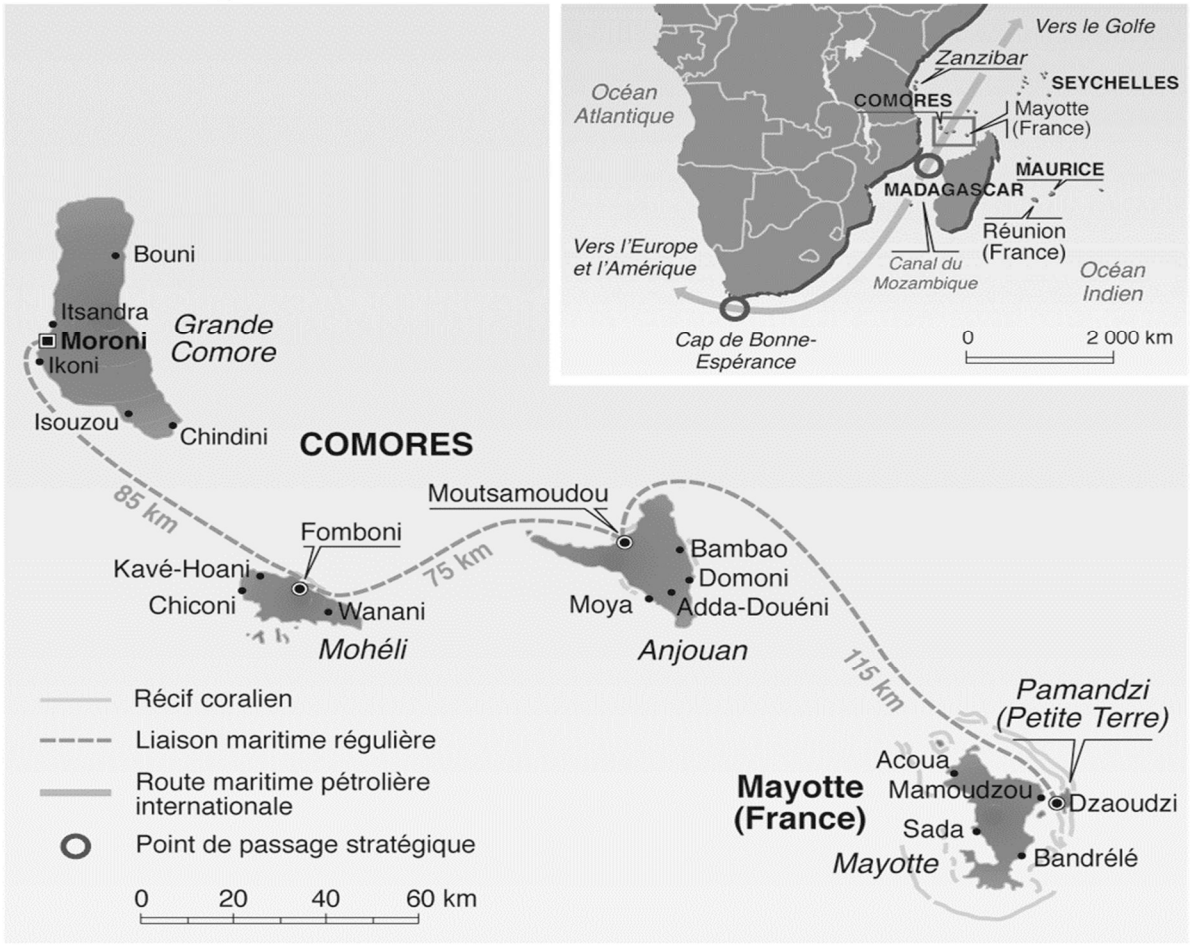

Sources : Portail de l'archipel des Comores (http://www.comores-online.com/) ;
Service des transports maritimes (STM), Mayotte.

[23]L'engagisme a été pratiqué à La Réunion pendant une longue période entre le deuxième quart du XIXe siècle et le deuxième quart du XXe siècle. Établi avant l'abolition de l'esclavage dans la colonie (en décembre 1848), il s'est surtout développé après celle-ci, en particulier à compter des années 1860. Quelques années avant l'abolition et surtout après la période esclavagiste la colonie « engage » des milliers de personnes en provenance d'Inde, d'Afrique, de Madagascar, des Comores, de Chine, d'Australie, d'Europe, et de façon plus marginale d'autres colonies. L'engagisme consiste à proposer à des travailleurs étrangers à la colonie, un contrat de travail d'une durée de 5 ans renouvelable. L'engagé est alors au service d'un engagiste, généralement propriétaire terrien (cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Engagisme_à la Réunion - consulté le 16/02/17)

Carte n° 08 : Migrations des Comoriens vers les Iles de l'Océan indien

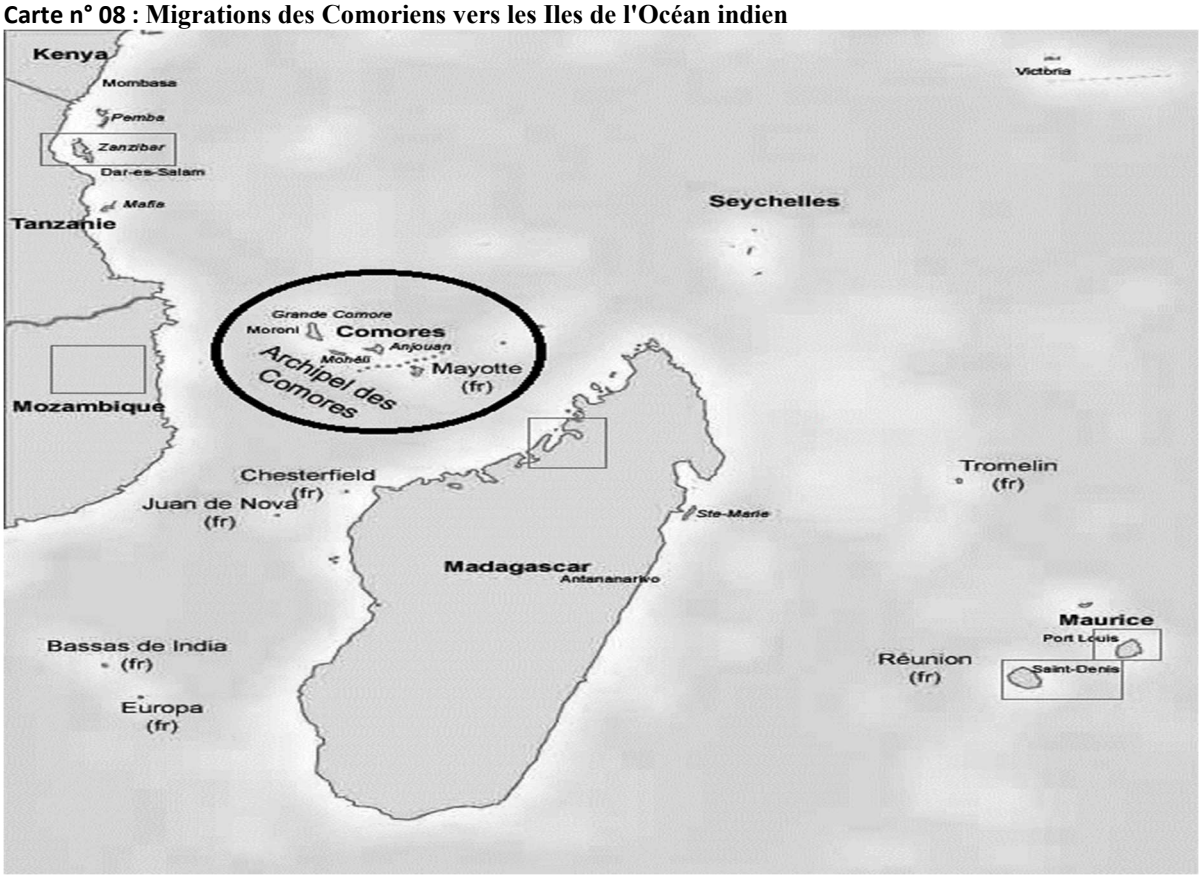

Source: https://frederiquel3fle.wordpress.com/la-reunion/une-ile/, consulté le 21/05/2015 . Cadrillage - Auteur

Pour preuve, et sans compter les départs depuis les autres îles de l'archipel, en Grande Comore, de 1852 à 1861, plus de 20 navires avaient transporté des engagés vers la Réunion (Martin, 1983 :373). Au-delà des départs vers l'île de la Réunion, on peut aussi noter que de nombreux insulaires gagnèrent les villes de la côte d'Afrique où ils trouvaient la paix et quelques moyens de subsistance : trois à quatre mille Grand-Comoriens s'etaient établis à Zanzibar (Martin, op.cit.). Dans l'île de Mayotte, les planteurs nouvellement installés en font recours pour enrôler des travailleurs venus des autres îles de l'archipel à partir du milieu des années 1860. Ils sont 500 en 1867, 600 en 1868, 612 en 1869, les chiffres tournent ensuite autour de 200 ou 300 personnes. Il s'agit surtout d'engagés originaires de la Grande Comore, même si à partir du milieu des années 1870, les besoins des colons installés dans cette île concurrencent ceux de Mayotte (Didierjean, 2013 : 68). Bien que leur engagement fût officiellement de dix ans, ils y restaient et y travaillaient jusqu'à la fin de leur vie. Et peu d'entre eux ont survécu aux conditions de travail difficiles dans les plantations. Pour fuir cette nouvelle forme de traite, certains jeunes Comoriens se réfugièrent dans les villes côtières du continent, particulièrement à Zanzibar. Selon Martin (1983 : 373), en 1862 entre 3 000 et 4 000 Grand-Comoriens s'y etaient établis.

Après la signature du protectorat en 1886, qui instaurait officiellement l'ordre colonial dans l'archipel, ces mouvements migratoires allaient s'amplifier et se diversifier davantage. Les mesures prises par les autorités coloniales, en l'occurrence l'expropriation de terres, les travaux forcés et l'impôt de capitation, poussèrent à l'exil un bon nombre de jeunes insulaires. Plus nombreux furent les insulaires qui préfèrent rassembler leurs biens et prendre les chemins de l'exil. Une source manuscrite affirme qu'ils furent 15 000 à s'expatrier entre 1892 et 1896 (Martin, 1983 :158). Depuis lors, Zanzibar et Madagascar devinrent les principales colonies comoriennes au monde (Katibou, 2011 :136). À travers l'engagisme, de nombreux autres seront ramenés vers l'île de la Réunion pour travailler dans les plantations. Quelques-uns se sont réfugiés à Madagascar, plus particulièrement à Majunga et Diego Suarez. Bien que les relations entre malgaches et comoriens soient plus anciennes, c'est vers la fin du XIXe siècle que les vagues migratoires comoriennes s'en sont intensifiées dans le but de s'y installer. Ces migrations de peuplement ont été encouragées d'une part, par la crise du foncier aux Comores suite aux dépossessions faites au profit des colons et, d'autre part, à la suite du rattachement des Comores à Madagascar, tous deux devenus colonies françaises.

Dans l'archipel des Comores comme partout en Afrique, l'instabilité engendrée par le système colonial au niveau du monde paysan accélère la migration et beaucoup de démunis sont contraints à l'exode ou au chômage (Coquery-Vidrovitch, 1972). L'exode des pauvres s'est développé surtout avec la colonisation foncière des Comores […], la colonisation française en rattachant les Comores à Madagascar renforça la circulation entre l'archipel et la Grande Ile. La ville de Majunga devint ainsi un lieu privilégié des émigrants comoriens (Sidi, 1998 : 271). Durant cette période les Comores ont continué à se vider. Il devenait de plus en plus difficile de subvenir aux besoins quotidiens pour de nombreux chefs de familles car le régime féodal en place conjugué au système colonial y occupait l'essentiel des surfaces cultivables. La couche populaire se voyait réduite à une pléthore de main d'œuvre pleure-misère à la libre disposition des clans nobiliaires et de sociétés coloniales. Des familles toutes entières, déshéritées par une expropriation, avaient été livrées à la dépendance d'autres familles plus puissantes auxquelles elles se fixent par des liens de servage (Mzé, 1989 :14). À Anjouan, même ceux qui disposaient de lopins de terre ne pouvaient plus assurer la survie de leurs familles tant les superficies étaient restreintes. Certains vendirent même leurs terrains pour commencer une nouvelle vie à Madagascar avec quelques disponibilités. Il est sûr que l'antériorité des relations avec le Nord-Ouest de Madagascar contribuera à l'installation des migrants du début du vingtième siècle à Madagascar (Sidi, 1998 : 273).

5. Les Comoriens soumis aux travaux forcés et à l'impôt de capitation

Pour mettre en valeur les terrains qu'ils ont su se faire approprier, les planteurs d'origine européenne avaient besoin de mobiliser une importante main d'œuvre presque de manière servile. Déjà en Grande Comore, l'accord entre Saïd Ali et Humblot prévoyait la mobilisation au profit de ce dernier de tous les hommes dont il aurait besoin pour l'exploitation de ses domaines. Il apparait que dans toutes les colonies, la mise en exploitation supposait le concours actif des Africains. Mais, compte tenu de leurs besoins encore limités, des très « médiocres » salaires proposés et des techniques de récolte dont ils ignoraient à peu près tout, ceux-ci refusèrent la plupart du temps d'intervenir de leur plein gré. Face à leur difficulté à mobiliser une main d'œuvre suffisante, les colons réclament l'institution du travail « forcé ». En principe, les métropoles s'y refusèrent. Le ministre français des Colonies, Decrais, le déclara « contraire à la liberté morale comme à nos sentiments d'humanité et comme à nos habitudes de colonisation » (Coquery-Vidrovitch, Moniot. 2005 : 104). Puisque l'administration refusait de cautionner officiellement le travail forcé, la coercition née de l'impôt apparut, aussi bien aux concessionnaires qu'aux fonctionnaires, comme la panacée universelle, préalable indispensable à toute mise en valeur économique. L'idée n'était pas nouvelle ; elle était au même moment invoqué pour d'autres territoires, notamment par Gallieni à Madagascar et donc aussi pour les Comores, vu que l'archipel a été rattaché à la Grande île de 1912 à 1946 : "*Outre qu'elle fournira au budget les sommes qui lui sont nécessaires […], cette élévation de la taxe personnelle aura encore le double avantage de ne porter aucune atteinte au principe du travail libre, et cependant d'en imposer indirectement la nécessité aux Malgaches, en les obligeant à se procurer des ressources pour acquitter l'impôt. En fait le travail forcé resta largement pratiqué sous la forme de prestations ou par le biais de l'impôt de capitation*" (Coquery-Vidrovitch, 1972 :193).

6. De la répression à la résistance des populations

On retrouve dans l'ensemble de l'archipel les mêmes abus de pouvoir de la part tant de l'administration coloniale que des planteurs « blancs ». Ainsi, quand le gouverneur Jules Martin entra en fonction, le 9 juin 1904, il décida que tous les hommes non engagés qui n'avaient pas de moyens d'existence étaient astreints à un mois de travail par an sur les plantations (Didierjean, 2013 :202). À Mohéli, le résident René Pierre informe qu'il ne veut plus voir dans les villages des gens qui ne travaillent pas. Des patrouilles de gardes de police circulent dans l'île et arrêtent tous les indigènes sans travail, ils seront punis et envoyés à Mayotte s'il y a lieu. À Anjouan, les indigènes étaient repartis d'office entre les propriétés

sans avoir la possibilité de choisir leur employeur, ceux qui refusaient etaient menacés de prison, ce qui suffisait à les faire changer d'avis. À la Grande Comore, le résultat du recrutement des indigènes fut, de l'avis de l'inspecteur Nores « rien moins que volontaire », cela explique la qualité du travail et d'une manière générale, la « mauvaise volonté » des engagés autochtones (Didierjean, 2013 : 203).

7. Révoltes réprimées et intensification de l'émigration

Les engagés eux-mêmes n'étaient pas tout à fait sans ressources face à l'exploitation dont ils étaient victimes et ont eu recours à de multiples formes de résistance contre leurs oppresseurs. Ici et là dans les quatre Iles de l'archipel, les soulèvements ont été sévèrement réprimés mais ils ont mis fin à l'idée d'une main d'œuvre totalement soumise et sans capacité de réaction (Didierjean, 2013 : 242). Il fallait soit rester et se mettre au service de l'oppresseur soit fuir définitivement. Cette option suivie par de plus en plus de Comoriens vers Zanzibar et plus tard vers Madagascar coïncide avec le début des migrations massives des Comoriens. Déjà les « *recensements* » faits en 1891 et 1898 respectivement par Humblot et Pobéguin posent des questions importantes sur les migrations des Comoriens déjà à cette époque, malgré les doutes que l'on peut émettre sur la fiabilité des méthodes employées. Pour Humblot, la Grande-Comore est moins peuplée qu'il n'en croyait : « *lorsqu'on traverse les villages on les voit remplis de femmes et d'enfants et l'on suppose les hommes dans les champs. Il n'en est rien comme l'a prouvé le recensement sérieux que je viens de faire. Vous pouvez vous faire par ces chiffres une idée de l'importance de l'émigration : 34 570 habitants répartis dont 14 118 hommes et 20 452 femmes* » (Blanchy, 2007 : 51).[24]

Moins de dix ans après Humblot, pour les besoins de l'impôt, Pobéguin résident à la Grande-Comore fournit des résultats précis en 1898. En Grande-Comore, 262 villes ou villages sont recensés, repartis en douze « provinces ». Pobéguin recense 45 787 personnes, dont 10 120 hommes et 13 714 femmes. Sans qu'aucune indication sur l'âge ne soit précisée, il est mentionné dans ce recensement 16 145 enfants et 1 100 vieillards. Enfin une précision est apportée à ces chiffres, la nécessité « *d'ajouter la différence de 3 596 personnes entre femmes et hommes, que l'on peut supposer être due à l'émigration vers les pays de la sous-régions »* (Blanchy, 2007 : 51). Toujours pour insister sur l'importance des Grand-Comoriens qui émigrent, le consul de France à Zanzibar de l'époque fait état dès 1893, de 10 000 personnes originaires de l'île de Ngazidja dans la ville de Zanzibar, avec près de 500 dans l'armée du

[24]Sophie Blanchy, Henri Pobéguin, « *La Grande Comore en 1898* », Moroni, Komedit, 2007, p. 51.

Sultan Hamed. D'après lui, des Comoriens se seraient aussi installés dans d'autres points de la côte africaine, comme à Pangani en Tanzanie (Martin, 1983 : 158). Pendant cette période, les comoriens, fuyant les dépossessions et la misère qui s'en est suivie ont continué à émigrer dans les territoires du sud-ouest de l'océan indien.

L'archipel des Comores

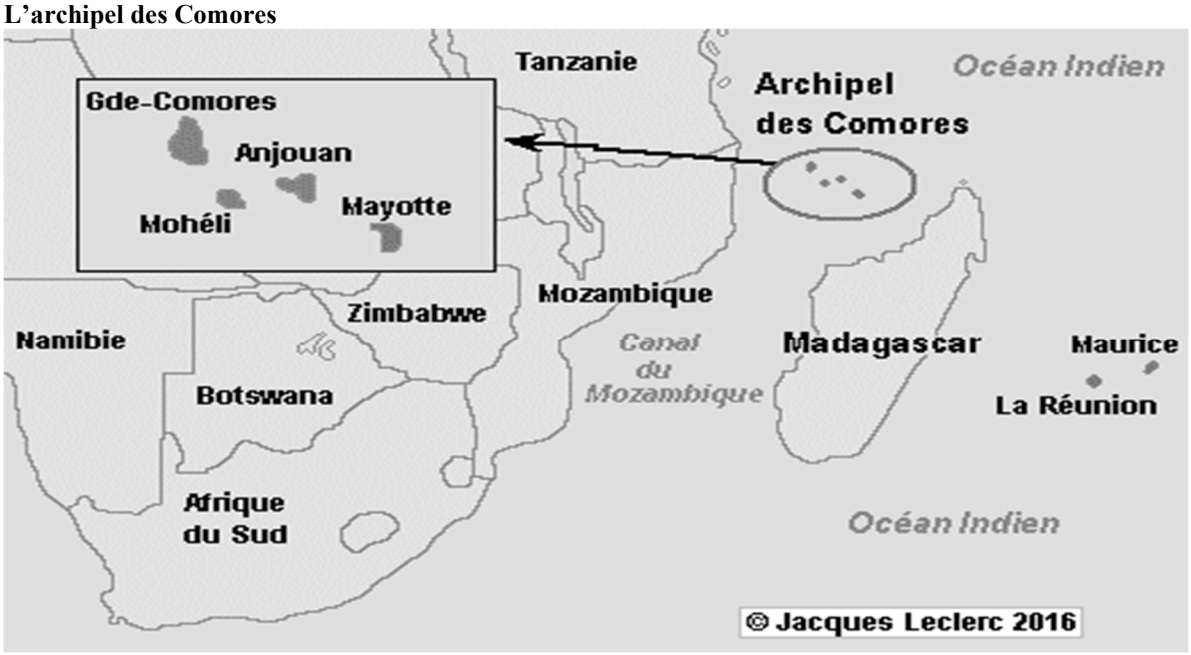

Source: http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/comores.htm, consulté le 13/05/2017

III-2- L'ARCHIPEL, DU PROTECTORAT FRANÇAIS À LA COLONISATION

1. Colons et planteurs français aux Comores ou le début de la dépossession foncière

Roi Sakalava détrôné du royaume malgache du Boina, Andriantsoly fut accueilli à Mayotte en 1832 par Boina Combo, Sultan théoriquement vassal de celui d'Anjouan. Aidé par quelques-uns de ses sujets qui l'avaient accompagné dans son exil, il réussit en quelques années à éliminer le Sultan légitime et à prendre sa place. Ses rivalités avec les Sultans des trois îles l'ont poussé à céder Mayotte à la France en 1841, moyennant une rente viagère. La Grande-Comore, Anjouan, et Mohéli chercheront à nouer des accords avec cette dernière pour se mettre à l'abri des attaques extérieurs. Très menacé par les guerres intestines et, voyant en Léon Humblot un intermédiaire pouvant lui permettre de se rapprocher de Paris, Saïd Ali, Sultan de la Grande Comore, signe avec lui une convention commerciale le 5 novembre 1885 à bord du Boursaint, en rade à Moroni. Les engagements auxquels le Sultan Saïd Ali souscrivait etaient lourds puisqu'en parafant cet acte il mettait à la disposition de Léon Humblot toutes les terres que ce dernier voulait exploiter - sans égard pour les propriétés privées ni pour les terroirs villageois – et toutes les richesses qu'il souhaitait mettre en valeur (Martin, 2003 : 99). La convention laissait à Humblot la possibilité d'exploiter plus des 2/3 des terres disponibles en Grande Comore. Dans cette convention, Saïd Ali promettait de n'accepter un autre protectorat que celui de la France. À la suite de cette convention, de nombreux paysans se sont retrouvés dépossédés et sans terre, puisque leurs parcelles sont tombées aux mains du planteur blanc. Humblot devient le premier exploitant d'origine européenne et de loin aussi le plus important dans l'archipel avec les terres qu'il contrôle. Il est propriétaire de la Société Française de la Grande Comore qui possède les 2/3 du territoire de l'Ile (Ibrahime, 1997 : 22). La convention Saïd Ali/Humblot a plongé encore plus dans la détresse une population qui jusque-là vivait difficilement en s'appuyant sur une agriculture vivrière. On ne peut que très difficilement imaginer les raisons qui ont poussées le sultan à consentir à un tel arrangement qui le dépouillait de tous ses biens. Quelques années après, Saïd Ali ayant pris conscience des conséquences de sa signature prétendit par la suite que les effets de la Convention devaient être limités aux terres incultes des hauteurs de l'intérieur de l'île mais il trahissait la vérité, sans doute pour minimiser ses responsabilités dans une convention qu'il avait signée à la hâte. Dans les deux autres îles encore souveraines, des traités furent aussi signés avec les *monarques* des années auparavant. À Mohéli, Djoumbé Fatima désireuse de voir une plantation de type industriel se développer dans l'île et, fortement endettée auprès

de Lambert, signa l'acte le 14 février 1865. L'ensemble des terres cultivables de l'île, à l'exception des terroirs exploités par les villageois de Nioumachoua et Oualla, était concédé à J. Lambert pour soixante ans (Martin, 1983 :287). Ce traité comme on peut le voir a fait du planteur le véritable maitre de l'île.

À Anjouan, W. Stanley signa avec le sultan Salim un accord le 25 aout 1853 lui permettant le défrichage des terres de Pomoni et de leur mise en culture. Il était astreint au versement d'une redevance annuelle de deux cents piastres. Sunley fut satisfait de cet accord car il paraissait craindre que Salim, vieillissant et malade, n'en vint à être remplacé ou détrôné par un prince dont le premier soin eut été de révoquer les concessions verbales accordées par son prédécesseur (Martin, 1983: 331). Comme on peut le voir, « s*i le traité passé vingt ans plus tôt entre Lambert et Djoumbé Fatima à Mohéli a pu, à bon droit, être jugé léonin, celui-là avait assurément bien davantage de titres à la même qualification. Et il ne saurait en aucune manière être comparé à la concession accordée à William Sunley par le sultan Salim à Anjouan » (Martin, 1983 :99).*

L'intervention dans les trois Iles encore souveraines a suivi de bien peu l'installation de la France à Mayotte et légèrement précédé le « protectorat » de 1886. […] Mais pour ménager les puissances étrangères qui ont des ressortissants dans les Iles (Etats-Unis, Royaume-Uni), le rattachement juridictionnel des trois Iles n'intervient qu'en 1904 (Chagnoux, Haribou. 1980 : 30). Affamés, de nombreux Grand-Comoriens n'auront d'autres choix que de se mettre au service de celui qui les a dépouillés. La crise devenant de plus en plus grave, ils se lanceront dans les migrations vers les pays de la sous-région à la recherche d'une vie meilleure.

2. Des paysans sans terres à la disposition des envahisseurs

Un rapport de l'administration coloniale mettant en garde Paris sur les conséquences qui peuvent découler du problème foncier aux Comores en 1912 fait état d'une question brulante tant à Anjouan qu'à Mohéli. Il s'agit de la question des réserves indigènes : « *On a malheureusement aliéné toutes les bonnes terres au profit des colons concessionnaires, y compris les cocoteraies plantées par les habitants auxquels il n'a été réservé qu'une zone de 25m de rayon autour de leurs cases. Tant que les colons consentiront à laisser cultiver par les villages les terres indispensables aux cultures vivrières, les réclamations des indigènes sommeilleront – mais les premières difficultés surgiront lorsque les concessionnaires voudront légalement disposer de leurs terres ou faire payer un métayage* », ce qui laisse comprendre la difficulté au quotidien des autochtones (Ibrahime, 1997 : 222). La spoliation massive dont sont victimes les Comoriens va encore renforcer en eux le désir de migrer.

Comme nous l'avons vu dans le cadre de cette analyse, même si l'exode des Comoriens ne date pas de la présence française aux Comores, celle-ci n'a fait que le renforcer. C'est un phénomène certes très ancien, qui aurait commencé du temps de l'esclavage et des razzias malgaches. Il se développera encore plus avec les dépossessions foncières dans l'archipel au profit des planteurs français. L'exode des paysans s'est développé surtout avec la colonisation foncière des Comores. Pendant cette période aussi, beaucoup des paysans complètement dépourvus vont multiplier les migrations inter-îles pendant que d'autres décideront avec la dégradation de leurs conditions de vie, d'aller s'installer à l'étranger. Le gouverneur général chargé de la colonie précise dans un câblogramme à l'administrateur supérieur : « Je désire que les facilités les plus grandes soient données aux Comoriens pour leurs déplacements dans l'Archipel ou à Madagascar ». Jusqu'alors l'administration en accord avec la Société Humblot limitait les départs pour ne pas que celle-ci subisse violemment le manque de main d'œuvre (Ibrahime, 1997 :135). Avec la crise et les risques de voir des soulèvements de paysans se profiler dans les quatre coins de l'archipel, accorder des facilités à ceux qui voudraient migrer étaient vues comme une soupape de sécurité par l'autorité coloniale.

L'application du code de l'indigénat[25] adopté le 28 juin 1881 et imposé dans les colonies par le gouvernement français dès 1887 rendit les choses encore plus compliquées. Ce code assujettissait les autochtones et les travailleurs immigrés aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi dégradantes (Sidi, 1998 : 210). Il s'agissait d'un recueil de mesures discrétionnaires destiné à faire régner le « bon ordre colonial », celui-ci étant basé sur l'institutionnalisation de l'inégalité et de la justice. Les contraintes de l'indigénat incitèrent bon nombre de Comoriens à gagner Zanzibar ou Madagascar où l'on pouvait s'assurer un statut meilleur mais aussi où l'on fondait bien souvent une autre famille (Vérin, 1994 : 13).

Comme on peut le voir, les guerres intestines qui précédèrent la mainmise coloniale, puis les réquisitions de main-d'œuvre des planteurs eurent un effet défavorable sur la population. La crise foncière qui s'en est suivie et le dénuement total de la population durant toute la période coloniale sont une des causes principales expliquant le départ massif des Comoriens aussi bien à Zanzibar que vers Madagascar.

[25] Le « *Code de l'indigénat* » fut adopté le 28 juin 1881. Puis c'est en 1887 que le gouvernement français l'imposa à l'ensemble de ses colonies. En général, ce code assujettissait les autochtones et les travailleurs immigrés aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi dégradantes. Il s'agissait d'un recueil de mesures discrétionnaires destiné à faire régner le « bon ordre colonial », celui-ci étant basé sur l'institutionnalisation de l'inégalité et de la justice. Ce code fut sans cesse « amélioré » de façon à adapter les intérêts des colons aux « réalités du pays ».

3. Les migrations comoriennes sous la colonisation française

Les habitants de l'archipel des Comores appartiennent à un monde aux multiples interconnexions, caractérisé par de fréquents échanges de biens et des déplacements humains (Barbey, 2009 :154) ; ces mouvements de populations ont contribué à créer un brassage entre bantous, malgaches, arabes et indiens à l'origine de la population de l'archipel. Ainsi, depuis le début de leur peuplement , les îles Comores sont le théâtre d'incessants mouvements d'immigration-émigration (Katibou, 2011 : 135). Un premier peuplement sédentaire a lieu au IXe siècle, en provenance de la côte africaine, puis des populations affluent de tout le pourtour de l'Océan indien. Dès le VIe siècle, Chirazi et Omani descendent le long de la côte africaine jusqu'au nord de Madagascar. Ces circulations incessantes entre l'est du continent africain, les îles (Zanzibar, Lamu, Pemba, les Comores…) et les deux rives du canal du Mozambique ont donné naissance, dès le Xe siècle à une langue, le proto-kiswahili, qui permet la communication entre des groupes variés. Les flux migratoires anciens dans l'ouest de l'Océan indien s'orientent principalement du nord vers le sud, drainant les Hadramis en provenance du Yémen, le long de la côte africaine. Ils s'inversent à partir du XIXe siècle. Ces migrations vers la côte africaine et l'Arabie concernent surtout des Grands Comoriens, menacés par l'instabilité politique et par la spoliation des terres agricoles (Barbey, 2009 : 155), avec l'installation des planteurs européens, suivie de la colonisation française dans l'archipel. Déshérités et acculés au départ avec la confiscation de leurs terres dès 1885, l'émigration des Comoriens s'intensifiera dans la sous-région avec le protectorat français en 1886. Il s'agit essentiellement de Grand-Comoriens fuyant leur Ile après la dépossession de leurs terres, de leur liberté mais aussi, suite aux exactions de Léon Humblot, surnommé le « Sultan Blanc . Jusqu'au début du XXème siècle, poussés par la précarité, les difficultés économiques et face aux pressions liées aux obligations familiales et coutumières dont le Anda na Mila ou grand mariage, les mouvements de départs vers Zanzibar alors sous dynastie omanaise des Al-Bu Saïd (1832-1964) puis, vers Madagascar se sont multipliés. Cette forte communauté sera persécutée à Zanzibar suite à la révolution Okello en 1964, dispersée dans la sous-région pour les uns et acculée au retour pour d'autres survivants (Ali Mohamed, 2006). Pour ceux installés à Madagascar, bien que suffisamment intégrés et considérés à juste titre comme formant la 19ème ethnie de la Grande Ile, ils seront à leur tour victimes d'événements sanglants à Majunga en 1976 où, près de 1 374 y laisseront leur vie et plus de 16 000 personnes seront rapatriées (Vérin ; 2000). Desormais, plus jamais les migrations des Comoriens dans la sous-region ne seront plus les mêmes. Les départs vers la France vont s'intensifier, jusqu'à faire de cette dernière destination la plus prisée pour la communauté comorienne.

Carte n° 09: L'Union des Comores

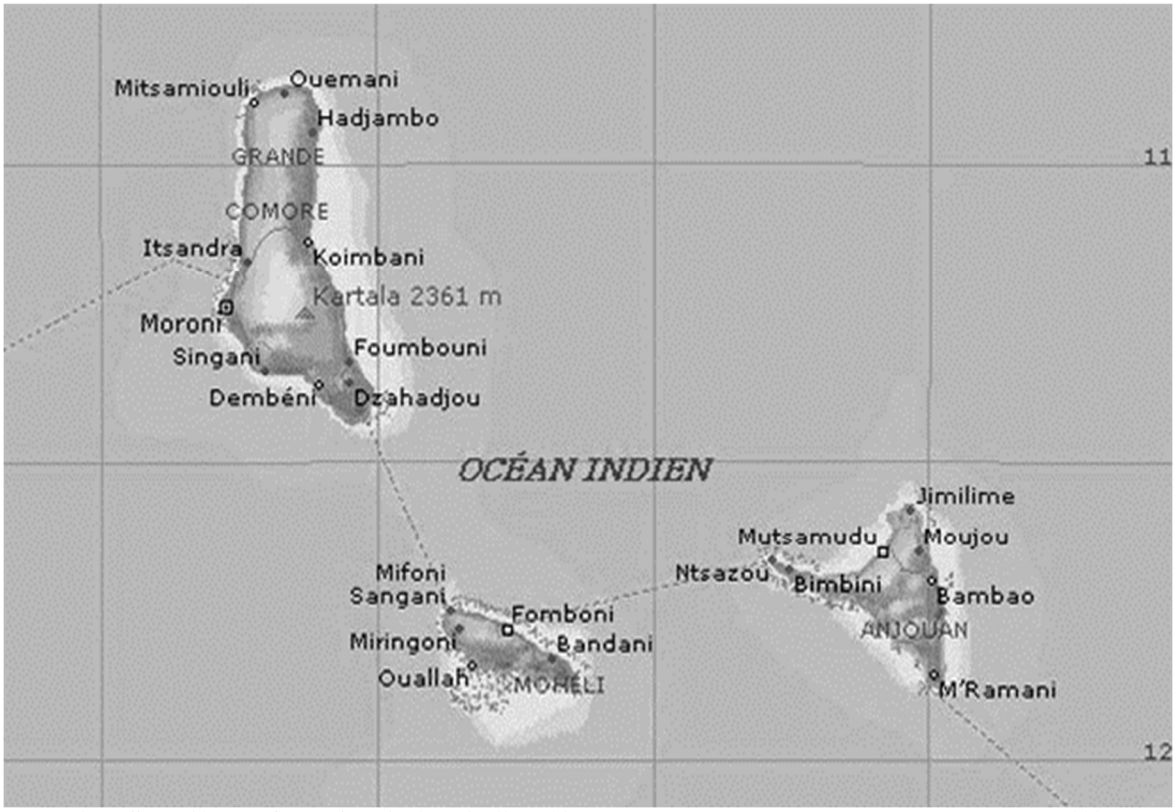

Source: https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&id=3744F40B13C3E31C601984DC1A74374101C2DB5B&thid=OIP, Consulté le 25/04/2016.

4. Les migrations comoriennes dans l'Île de la Réunion

L'émigration comorienne dans l'île de la Réunion remonte plus loin, plus précisément de la période de l'esclavage. L'archipel des Comores a été à la fois un site de traite et d'exploitation d'esclaves. Par la traite, les Arabes résidant sur place, les sultans et les riches Comoriens vendaient leurs semblables vers les Mascareignes à partir de l'installation des Européens dans la sous-région.

Entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle, les Comores ont fait l'objet de razzias perpétrées par des pirates malgaches. La recherche d'esclaves pour les plantations de l'île Maurice et de la Réunion était le motif essentiel de ces incursions. Mais ces pirates étaient aussi à la solde des sultans comoriens dans les guerres perpétuelles qu'ils se livraient entre eux. Ces razzias prirent fin en 1820, lorsque le gouverneur de l'île Maurice, R. T. Farquhar, passa un traité avec Radama Ier, Roi Merina, interdisant le commerce des esclaves à Madagascar (Yahaya, 2013 : 2). Mais la présence française à Mayotte depuis 1841 suivie de l'arrivée des colons venus essentiellement de la Réunion quelques années après ne fera que renforcer ce trafic. En 1848, l'abolition restait, pour les hommes de gauche, la grande revendication avec celle de l'établissement du suffrage universel. La Révolution de Février entraîna la publication du décret du 4 mars 1848 qui ordonnait la libération de tous les esclaves dans l'île de la Réunion

(Scherer, 1965)[26] ». Vers 1852, on assistait à l'arrivée des premiers engagés Comoriens dans l'île. Au fil des années, cette communauté a conservé et transposé sur le sol français son organisation sociale originale basée sur des coutumes ancestrales telles que le « Grand mariage », les danses traditionnelles, les rites cultuels, culturels etc[27]. Cependant, à partir de 1851, il fallut, pour cultiver les terres, faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Devant la mauvaise volonté mise par le gouvernement anglais à laisser recruter des travailleurs dans l'Inde, on se tourna, une fois de plus, vers Madagascar, les Comores et surtout la côte d'Afrique. Le recrutement comportait l'établissement d'un contrat de travail ainsi que le « rachat préalable » des esclaves livrés par les autorités locales. Par cet acte, ils devenaient des hommes libres, étaient traités comme tels à la Réunion et aucun de ces travailleurs ne demanda jamais son rapatriement. Aussi un arrêté du 18 mars 1859 interdit-il tout recrutement d'immigrants sur la côte d'Afrique, à Madagascar et aux Comores. Cependant l'introduction de la main-d'œuvre étrangère continua après la fin de l'immigration indienne : de 1888 à 1900, on introduisit 3 000 Mozambiques, puis un millier de Chinois ou Tonkinois, puis des Comoriens, des Somalis, des Yéménites et, après la Grande Guerre, des Antandroys et des Rodriguais. Mais ces immigrations récentes ne laissèrent que peu de traces dans la population actuelle de la Réunion car, ou bien ces travailleurs retournèrent chez eux à la fin de leur contrat, ou bien ils se fondirent dans la masse de la population (Scherer, 1965).

5. La période engagiste

Un problème de main d'œuvre est posé par l'émancipation de la population esclave dans un contexte économique sucrier favorable. Le gouvernement, sous la pression des colons, a alors recours au système de l'engagisme qui consiste à recruter des travailleurs étrangers sur contrat. Ce système démarre sur certaines plantations et de façon très réduite un peu avant 1848. *L'engagisme consiste à recruter pour des périodes de 5 ans des travailleurs étrangers à la colonie. L'engagé est alors au service d'un engagiste. Plusieurs lois cadrent ainsi les droits et devoirs des engagés et dans une moindre mesure de leurs engagistes à la Réunion et à Mayotte. Chaque engagé est doté par le service de l'immigration, mis en place dans la seconde moitié du XIX*^{ème} *siècle, d'un livret d'engagé qui permet de justifier de sa situation, de la légalité de sa présence dans l'île et qui regroupe ses contrats de travail. Un élément important de ce cadre légal est la liberté religieuse. L'Engagé a le droit de pratiquer sa religion*

[26] André Scherer, 1965, *Histoire de la Réunion*, Paris, Puf , 126 p.

[27] Ali Abdallah Fouad, « L'immigration comorienne à La Réunion de 1900 à nos jours »., Thèse Histoire, Univ. La Réunion, 2017, p. 7.

d'origine. À partir de 1848, ce phénomène concerne des personnes étrangères à la colonie et à la métropole ayant souscrit un contrat écrit d'une durée limitée (généralement 5 ans). L'engagé est alors au service d'un engagiste, généralement propriétaire terrien. Ce terme d'Engagisme fait surtout référence, de façon trop réductrice, aux travailleurs Africains et surtout Indiens venus travailler dans les plantations au XIXème et XXème siècle Entre 1860 et 1861, la France signe des accords avec l'Angleterre qui permettent l'introduction massive d'Indiens dans la colonie. La Réunion se tourne également vers l'Afrique, la Chine, Madagascar, les Comores et l'Australie (Liberté métisse, 2010)[28]. Les vagues migratoires successives des comoriens et mahorais à la Réunion sont anciennes (esclaves, engagés…) mais se sont renforcées dans les années 1970. À la Réunion la communauté comorienne est estimée à 50 000 individus en 2015 (CGP, 2017). Et comme partout ailleurs, ils sont poussés au départ par la misère et le manque de travail dans l'archipel. Mayotte étant restée française, les mahorais possèdent la nationalité française et leur immigration est beaucoup plus simple que pour les Comoriens. Ces migrations s'expliquent par la volonté d'offrir un avenir meilleur à leurs enfants. La Réunion, plus proche de l'archipel et plus riche comparée à Mayotte est vue comme un eldorado, celui pouvant permettre d'avoir les solutions aux problèmes que fuient les migrants. Dans l'île, la présence comorienne est de plus en plus visible surtout dans les villes du Port, Saint-Denis, Saint Pierre, Saint André et dans d'autres villes réunionnaises. Aujourd'hui, cette île demeure l'une des plus importantes destinations des Comoriens, après celle de la France métropolitaine (Marseille, Paris, Lyon, etc.).

6. Les migrations comoriennes vers Zanzibar

De par leur proximité géographique et religieuse, les Comores et Zanzibar ont longtemps entretenu des relations séculaires. Ces relations remonteraient du Moyen-Âge mais, c'est avec l'inauguration de la ligne des Messageries maritimes en 1864 que les flux importants de comoriens vers Zanzibar se sont renforcés. Les influences et les échanges réciproques au cours des XIX et XXe siècles ont rapproché les deux peuples et enrichi la culture swahili (Saleh, 1995 : 203-210). Sous la dynastie omanaise des Al-Bu Saïd (1832-1964), l'île de Zanzibar est devenue, le centre de la diffusion du savoir islamique en Afrique orientale (Ahmed, 2002 : 207) et certains Comoriens s'y rendaient pour apprendre ou enseigner les sciences religieuses. D'autres s'y sont installés pour chercher du travail ou simplement, fuir les guerres intestines que

[28] Texte de l'exposition « Liberté Métisse 2010 (Région Réunion) » - https://www.reunion.fr/decouvrir/culture/immersion-culturelle/des-evenements-culturels-incontournables/festival-liberte-metisse, consulté le 15/08/2015.

se livraient les princes dans l'archipel des *sultans batailleurs*. Déjà, bien avant son installation à Zanzibar, le sultanat d'Oman avait soutenu les Comores contre les razzias et les invasions malgaches entre 1790 et 1820. Des relations personnelles fortes ont été établies entre le sultanat de Zanzibar et les Comores, sous Seyyid Sa'id mais aussi avec ses successeurs dont les sultans Majid et Bargash. Parmi les migrants comoriens qui venaient s'installer à Zanzibar se trouvaient de nombreux lettrés du Coran et des personnes pouvant lire et traduire l'arabe (Ouledi, 2016 : 27). À Zanzibar, les conditions de vie etaient tout, pourrait-on dire, pour plaire aux Comoriens et faciliter leur insertion. D'abord sur le plan géographique, l'île n'est qu'à quelques 300 km de la Grande Comore, l'Ile la plus septentrionale et la plus proche de l'Afrique, tandis que la Grande île Madagascar n'est qu'à 260 km. Cette proximité, à laquelle viennent s'ajouter les liens historiques et culturelles explique en grande partie les échanges aussi bien de personnes que de biens depuis des siècles. Le Commerce par boutres - bateau traditionnel à voile, d'origine arabe - entre les Comores et Zanzibar a toujours été florissant. Sur le plan démographique, ces longues années d'échanges ont accouché de forts métissages entre les populations des deux pays.

7. Les Comoriens, des privilégiés sous la dynastie omanaise

Autre facteur et non des moindres, Zanzibar sous dynastie omanaise entre 1832 - 1964 était pendant longtemps le centre de rayonnement de la culture islamique en Afrique, raison de plus pour intéresser les Comoriens qui sont de foi musulmane. L'élite omanaise et dans une certaine mesure l'administration coloniale anglaise ont beaucoup encouragé l'arrivée de migrants comoriens en leur offrant des conditions de travail assez favorables par rapport aux autochtones. Quand le sultan d'Oman Sayyid Sa'id transféra, en 1840, sa cour à Zanzibar, il fit appel à des Comoriens pour occuper des fonctions et des tâches relativement valorisantes. Beaucoup d'autres comoriens avaient été recrutés dans un détachement de l'armée de Seyyid Sa'id pour combattre le sultan Siyu entre 1839 et 1845. Ces recrues sont restées à Zanzibar à la fin des hostilités et occupaient les fonctions de garde du corps pour le Sultan Majid (Shephered, 1982: 22). Cette relation forte établie avec le sultanat d'Oman a permis aux Comoriens d'avoir une situation sociale enviable quoique intermédiaire dans la société zanzibarite (Ouledi, 2016 :27). Selon le rapport Kopp de 1946, les Grand-Comoriens étaient fort nombreux à Zanzibar où les liens de parenté, de religion, unissaient les deux Iles. Le chiffre fantaisiste de 30 000 circulait depuis toujours (Guebourg, 1994 : 111) et quand on sait que dix ans après la population des Comores était estimée à 183 133 habitants (PNUD, Comores 2001 : 130-131), on comprend combien cet effectif était important. La population

de Zanzibar était hétérogène, résultat de différentes vagues de migrations pendant plusieurs siècles. D'après le recensement de 1948, la population se répartissait de la façon suivante (Bakari, 2000 : 64) : 1,1 % de Comoriens, 5,8 % d'Indiens, 16,9 % d'Arabes, 75,7 % d'Africains dont 19,5 % de Continentaux et 56,2 % de Shirazi, cet-à dire natifs de l'île. La société zanzibarite est donc pluricommunautaire et considérée comme telle par la population elle-même (Ali Mohamed, 2006). Ainsi, les Arabes apparaissaient comme les oppresseurs des Africains continentaux et des Shirazi. Minoritaires, ils constituaient une oligarchie détentrice du pouvoir économique, politique et tiraient leurs profits de l'exploitation des Africains. Situés immédiatement en dessous des Arabes dans la pyramide sociale, on trouvait plusieurs groupes : les Indiens, les Comoriens, les Goans et les Swahili proprement dits. Cette masse hétérogène d'environ 7% de la population représentait en fait la classe moyenne des îles, allant de la très petite bourgeoisie à la haute bourgeoisie (Crozon; Le Cour-Randmaison, 1998 : 97). Les Africains continentaux et certains Shirazi rangeaient les Indiens et les Comoriens dans la catégorie des Arabes en raison d'une conviction confuse et mystificatrice : ceux qui ne sont pas opprimés sont forcément des « oppresseurs » (Crozon, 1991 : 182).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, un nombre appréciable de ces Comoriens s'etaient engagés dans l'armée britannique. Après la guerre, les comoriens de cette diaspora zanzibarite avaient obtenu de nombreux avantages pour s'éduquer et s'instruire. C'est à cette époque que l'école franco-comorienne a ouvert ses portes (Gillian, 1982:55-56). Certains ont pu accéder, à la fin de leurs études secondaires, à des Universités prestigieuses telles que Makerere, Al Azhar voire même Oxford.

À la fin des années 1950, nombreux de ces lettrés comoro-zanzibarites retournèrent à Zanzibar après leurs études à l'extérieur, pour occuper des postes importants. À leur arrivée dans leur île de naissance ou d'adoption, le contexte social et politique avait complètement changé avec l'exacerbation des problèmes raciaux et ethniques, la naissance des partis politique et le début d'une contestation du pouvoir du Sultan de l'ile. Des partis politiques sont apparus sur la scènes politique locale. Le premier à s'implanter est « Zanzibar Nationalist Party » créé en 1954 par les élites d'origine arabe pour réclamer l'autonomie de l'île vis-à-vis des Anglais. Il est suivi par le parti Afro-Shirazi party créé en 1957 qui se déclare anti-arabe dès sa création (Ouledi, 2016 : 28-29). À partir de 1945, la contestation de cette domination arable fut perceptible dans la capitale de l'île de Zanzibar comme l'évoque D. Petterson: *By the early 1960s, most Africans – Shirazis, descendants of freed slaves, and mainlanders alike – deeply resented the privileged economic, social, and political status of many of the Arabs and Asians. Sitting aside their differences, the Africans on Zanzibar Island had joined together to form the*

Afro-Shirazi Party (ZNP). On Pemba, Shirazis, who, unlike their counterparts on Zanzibar, lived in considerable harmony with Arabs and wanted nothing to do with the mainlanders, generally refused to join the ASP and instead formed their own political organization, the Zanzibar and Pemba People's Party (Petterson, 2002: 11-12).

Après l'indépendance de l'île en 1963, les élections successives qui ont suivi ont permis à la minorité arabophone de conserver la mainmise sur le pouvoir qu'elle détenait déjà depuis deux siècles**.** John Okello, ancien policier ougandais, va mener une opération révolutionnaire avec quelques centaines de partisans pour, dit-il, libérer le peuple zanzibarite des arabes.

8. Affrontements politico-ethniques à Zanzibar et refoulement des Comoriens en 1964

- **L'indépendance de Zanzibar ou le renversement des rapports de domination**

Avec le déclin économique et l'appauvrissement de Zanzibar, l'organisation sociale allait être de plus en plus contestée. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la société était traversée par des conflits qui dévoilaient les antagonismes communautaires. La société zanzibarite ne s'était jamais pensée comme un groupe homogène, mais comme une juxtaposition de communautés liées les unes aux autres par des rapports de domination et de relations inégalitaires. Sous la colonisation britannique, Zanzibar était en majorité peuplé d'Africains (populations autochtones dites Shirazi, esclaves affranchis et migrants du continent) alors que le pouvoir économique et politique était réservé à une minorité arabe (Crozon; Le Cour-Randmaison, 1998:78). Mais, jusqu'aux premières lueurs de l'indépendance, la situation de la population d'origine comorienne dans le sultanat de Zanzibar et au Tanganyika (Dar es-Salaam) ne fut jamais menacée. Le 10 décembre 1963, Zanzibar accéda, sous l'autorité du Sultan, à l'indépendance en tant que membre du Commonwealth. Pour la majorité africaine de l'île, cette indépendance proclamée était une *uhuru wa waarabu tu* (« une indépendance pour seulement les Arabes »). C'est de cette perception que sont nées les violences de la Révolution (Ali Mohamed, 2006).

9. La Révolution Okello et ses conséquences pour les Comoriens

Voulant se défaire de la domination arabe, dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 janvier 1964, des groupes d'hommes munis d'armes blanches attaquèrent les postes de police de la ville de Zanzibar, s'emparèrent des armes à feu qui y étaient entreposées et en moins de trois heures se saisirent des principaux bâtiments du gouvernement de l'Ile et se rendirent maîtres de Zanzibar après de sanglants combats. Cette révolution menée par John Okello, avait pour

but de « libérer les frères africains de la domination arabe » (Diallo, 2003 : 82). Les meneurs du mouvement se sont d'abord positionnés puis, ont attaqué les points stratégiques de l'ile principale d'Unguja, poussant ainsi à la fuite les membres du gouvernement présidé par le sultan Jamshid Ben Abdallah. Le mouvement révolutionnaire s'en est pris par la suite aux communautés arabes et indiennes en tuant beaucoup de leurs membres, en pillant leurs biens et en enfermant les survivants dans des camps. Toutes communautés assimilées à la minorité arabe ou jugées proches, deviennent les ennemies de la nation. C'est ainsi que la communauté comorienne ont été la cible des insurgés. Abeid Amani Karume proclama la République et John Okello fut nommé « Maréchal » de l'Armée de libération. Le Gouvernement formé par l'alliance *Zanzibar National Party-Zanzibar Pemba People's Party (*ZNP-ZPPP) capitula et le Sultan Sayyid Jamshid Ibn Abdallah, trouva refuge à Londres.

10.Les Comoriens de Zanzibar, des victimes de la Révolution Okello

La chasse aux Comoriens va continuer avec la prise du pouvoir d'Abeid Amani Karume. La population comorienne, assimilée à la minorité arabe, fut durement touchée. Massacres, pillages et emprisonnements vont suivre. Les hauts fonctionnaires de l'île supposés avoir des liens familiaux avec les Comores seront les premiers visés.

Du 11 au 12 janvier 1964, une quinzaine de comoriens seront tués, de nombreux autres seront blessés. Le 26 novembre 1964, une liste de plus de 106 personnes à rapatrier d'urgence à Moroni fut envoyée par le nouveau Ministre des affaires étrangères de Zanzibar aux autorités françaises (Ali Mohamed, 2006). Elle fut constituée en majorité d'anciens fonctionnaires proches de la famille royale déchue. Les guides religieux d'origine comorienne qui furent influents et respectés furent priés de rentrer chez eux, aux Comores. Pour justifier ces actions, le nouveau président Karume dénonça l'« opportunisme » des Comoriens qui, au temps du sultanat, formaient une classe privilégiée avec la minorité arabe et refusaient de s'identifier et à se solidariser avec leurs frères africains (Saleh, 1972 :131). Les pillages et les incarcérations dont seront victimes les Comoriens vont se multiplier. Maulida Mshangama, ministre de l'éducation et de l'information sous le régime renversé ainsi qu'Ibouni Saleh, ministre du commerce et de l'industrie, tous les deux nés de parents comoriens seront mis aux arrêts.

Après l'Union de l'île de Zanzibar et de Tanganyika en avril 1964, les hostilités à leur encontre vont s'intensifier. De vives manifestations, organisées par des jeunes de l'African Shirazy Party avec le soutien des militants de la Tanganyika African National Union, réclamèrent l'exclusion de l'administration et le renvoi aux Comores de toute personne

suspectée d'avoir des origines comoriennes (Katibou, 2015). Après que son ministre du commerce Abdou Maalim fut contraint de démissionner, le 22 novembre 1968, en raison de ses origines comoriennes, le Président zanzibarite, Abeid Amani Karume, demande une nouvelle fois l'expulsion des comoriens. Dans un premier temps, la France pays colonisateur des Comores, refuse de prendre en charge le rapatriement des ressortissants comoriens. Saïd Mohamed Cheikh, Président du conseil du gouvernent du territoire comorien, ne voit pas non plus d'un bon œil le retour de cette diaspora cultivée, craignant la déstabilisation et les troubles politiques dans l'archipel. En effet, c'est là-bas qu'est né en 1963 le MOLINACO, le mouvement de libération nationale des Comores. Ce mouvement réclamait l'indépendance des Comores.

Entre 1965 et 1968, la situation des Comoriens en République Unie de Tanzanie s'aggrava. Le ministre tanzanien des Relations extérieures, Oscar Kambona, procéda à une expulsion massive de Comoriens vers leur pays d'origine. De nombreux autres vont s'exiler d'eux même au Kenya et en Ouganda. Pour ceux qui avaient tout perdu, la France va organiser leur rapatriement par voie maritime mais sous haute vigilance entre 1965 et 1971. C'est donc dans la douleur que les comoriens de Zanzibar sont rentrés aux Comores. C'est cette population habituée à un niveau de vie élevé que celui des Comores va petit à petit, partir renforcer les faibles effectifs de Comoriens déjà installés en France.

III-3- LES MIGRATIONS COMORIENNES VERS MADAGASCAR

1. Du protectorat à la colonisation de Madagascar et des Comores

Alors que les puissances européennes sillonnaient l'Océan Indien à la recherche de nouvelles terres permettant d'agrandir leur empire colonial et d'étendre leur zone d'influence en cette fin de siècle, en 1890, un accord de partage intervint entre la France et la Grande-Bretagne : en échange de son désengagement au Nigeria et à Zanzibar, la France était libre d'agir à Madagascar et dans les trois îles restantes de l'archipel des Comores. Dès lors, le vague traité de protectorat, peu respecté, que Paris avait imposé aux Malgaches en 1885 sous la pression et avec l'aide des Réunionnais, devint le prétexte de l'intervention militaire de 1895-1896 et de la « pacification » qui s'en suivit (Maestri, 1994 :44).

Presque à la même période, par les traités de janvier et d'avril 1886, la Grande Comore, Mohéli et Anjouan se placent sous le protectorat de la France. Chaque île était administrée par un Résident qui relevait du Commandant de Mayotte, laquelle eut été cédée quatre décennies auparavant par le sultan autoproclamé Andriantsoly à la puissance colonisatrice.

Un décret du 23 janvier 1896 supprima le gouvernement de Mayotte et rattacha les possessions françaises des Comores à la Réunion. Une fois Madagascar conquise en 1896, la France envisage de rattacher l'archipel à ce territoire, décision censée assurer l'efficacité de l'administration et favoriser le développement des Comores (Ibrahime, 2007 :274).

2. Les Comores rattachées à Madagascar

Alors que Mayotte est devenue une possession française dès 1841, les autres îles de l'archipel vont passer sous protectorat à partir de 1886. Suite aux règles de partage de l'Afrique entre colonisateurs établies à la Conférence de Berlin de 1884, et au traité bilatéral franco-britannique de 1890, il est acquis que la France détiendra la zone des Comores et de Madagascar - qui sera envahie en 1895. Les îles deviennent alors colonie de « Mayotte et dépendances », et vont être de plus en plus dédiées aux plantations coloniales, de plantes à parfums et de vanille principalement. Les plantations couvrent à l'époque près de 50% de la Grande Comore, 40% d'Anjouan, 20% de Mohéli. Les colons dépossèdent entièrement les paysans comoriens de leurs terres, et les emploient à titre d'«engagés». En 1904 les îles des Comores sont juridiquement unifiées par décret. La colonie de « Mayotte et dépendances » est rattachée par la loi du 25 juillet 1912 à la colonie de Madagascar.

Les îles étaient déclarées colonies françaises et, par arrêté du 31 mars 1914, rattachées au Gouvernement Général de Madagascar. L'organisation administrative fut pendant longtemps

celle d'une région de Madagascar ayant comme chef-lieu Dzaoudzi (Mayotte). Chacune des îles était le siège d'une subdivision (ou district) confiée à un Administrateur des Colonies et, chaque subdivision était elle-même divisée en cantons (Manicacci, 1938 : 289). Le ministre des colonies motive ce choix de rattachement par un accroissement des liaisons maritimes entre les Comores et Madagascar, une solidarité entre les deux territoires et la volonté de donner un caractère légal à ce qui est pour lui un fait incontestable : la prise en main de l'archipel par le gouverneur général de Madagascar. Ceci ne lui parait pas alors compatible avec une autonomie financière de l'archipel. En fait, Paris est tellement persuadé que les fonctionnaires en poste à Madagascar connaissaient les Comores qu'il les a chargés de rédiger le décret d'application de la loi de 1912 (Ibrahim, 2007 :275).

3. La Grande île attire de plus en plus de Comoriens dépossédés

Distants seulement de quelques 350 km, Madagascar et les Comores ont pendant des siècles, entretenus des relations apaisées par le commerce et parfois conflictuelles, comme en témoigne la période des razzias. La proximité géographique entre les deux pays a facilité le rapprochement des uns et des autres et créé un mélange de sang consolidé par une communauté historique partagée. Les Comoriens n'ont cessé de visiter Madagascar où ils venaient faire du commerce dans ces ports de la côte. Ils ont, avec d'autres musulmans swahili et arabes, contribué à la diffusion de l'islam sur les côtes malgaches depuis un temps immémorial, probablement vers le XII ème siècle (Vérin, 1975 ; Sidi, 1998 : 271). Avec l'intrusion des planteurs blancs depuis 1886 dans les trois îles de l'archipel et surtout, les expropriations foncières qui s'en sont suivies, les migrations massives vers Madagascar se sont amplifiées. Le rattachement des Comores à Madagascar en 1914 n'a fait qu'encourager les plus démunies à prendre le chemin de l'exil, dans l'espoir de trouver un emploi ou une autre source de revenus.

4. Madagascar accueille et forme les premiers cadres francophones comoriens

Avec la colonisation française et le rattachement des Comores à Madagascar, les autorités françaises affichent la volonté d'orienter la formation des jeunes comoriens vers une formation occidentale francophone à la place de la formation arabisante qui était jusque-là la règle pour les familles comoriennes aisées. Il est donc question de détourner l'intérêt que les comoriens portent sur Zanzibar au profit de Madagascar. La volonté de l'administration de faire en sorte que les Comores se tournent définitivement vers Madagascar se voit également, à partir des années 1910, à travers le changement dans les références des habitants de l'archipel. Zanzibar

(et, dans une moindre mesure, la côte africaine) perd de son prestige au profit de la Grande île dans le cursus des enfants de notables comoriens. L'instruction de type occidental prend le pas sur l'enseignement arabe et juridico-musulman, d'autant plus que les autorités annoncent le remplacement de la loi des Arabo-musulmans par la législation mise en œuvre à Madagascar. Cette colonie devient donc le nouveau centre de formation de jeunes comoriens, tous issus de familles citadines aristocratiques.

La plupart se retrouvent à l'école Le Myre de Vilers. C'est le cas des fils des anciens sultans, privés de pouvoir mais restés proches de l'administration, comme le Prince Saïd Ibrahim ou ceux d'autres Grands, à l'exemple de Mohamed Ahmed ou de Saïd Mohamed Cheikh, le personnage clef de la vie politique et sociale de l'archipel après la seconde Guerre mondiale (Ibrahime 2007 :279-280). D'autres étaient à l'école régionale d'Analalava, au lycée Gallieni et à l'hôpital Girard et Robic (Andriamihaja, 2016)[29]. La quasi-totalité des fonctionnaires mais aussi des hommes politiques comoriens en place au début de l'autonomie interne (1962) ont suivi la totalité ou, pour une minorité, une partie de leur cursus à Madagascar. Avec l'indépendance de la Grande île en 1960, la formation des jeunes comoriens se fera en France essentiellement jusqu'à l'indépendance même si on pouvait encore enregistrer quelques faibles effectifs à Madagascar. Dans la décennie 1976-1986, Madagascar sera boudée par les Comoriens suite aux évènements tragiques de Majunga. Mais, un regain d'intérêt pour la destination Madagascar sera observé au milieu des années 1980, essentiellement pour les étudiants en mal de visa pour la France. Ces nouveaux départs seront motivés d'une part, par la proximité avec l'archipel et d'autre part, en raison d'un franc comorien qui continue à s'apprécier face au franc malagasy. Depuis les années 1990, un regain d'intérêt des étudiants la destination Madagascar s'emble s'être amorcé, ce qui semble encore se confirmer aujourd'hui. Les restrictions que connaissent les jeunes Comoriens dans l'octroi du visa vers la France explique largement non seulement le choix de la grande île que des de destinations comme les Émirats arabes unis.

5. Vers une autonomie administrative et financière des Comores

Il faudra attendre une trentaine d'années pour voir les Comores se détacher de Madagascar, à travers la loi du 9 mai 1946 laquelle va conférer une autonomie administrative et financière à l'archipel des Comores. Le 24 septembre de la même année, un décret portant sur la

[29]Nasolo-Valiavo Andriamihaja,« Le prétexte comorien»,, L'express de Madagascar, 24 décembre 2016. https://lexpress.mg/24/12/2016/le-pretexte-comorien/, consulté le 05/03/2017.

réorganisation administrative de l'archipel et la nomination d'un gouverneur, sur proposition du ministre de l'administrateur supérieur, sera promulgué (Vérin, 1999). La loi-cadre du 23 juin 1956 et le décret du 23 juillet 1957 accentuèrent la décentralisation administrative, d'une part, en créant un Conseil de gouvernement chargé notamment d'exécuter les décisions de l'Assemblée et d'approuver les projets d'arrêtés pris par le Chef du Territoire dans le cadre de la réglementation économique et de l'organisation administrative, d'autre part, en étendant les pouvoirs de l'Assemblée territoriale qui allait désormais disposer de larges pouvoirs réglementaires (Senat, rapport d'information du 13/06/1975 : 17).

Lors du référendum du 28 septembre 1958, les Comores approuvèrent massivement le projet de Constitution et, le 11 décembre 1958, l'Assemblée territoriale opta pour le maintien du statut de Territoire d'outre-mer. Les dirigeants et acteurs politiques comoriens n'ont pas demandé l'indépendance dans les années 1960 comme ce fut le cas dans la presque totalité des pays africains mais ont négocié un statut d'autonomie interne, dans l'espoir de bénéficier de plus de subventions et combler le retard en matière d'infrastructures. Sauf que contrairement à ce qu'on pouvait attendre, cette période d'autonomie interne (1962-1968), puis d'autonomie interne élargie (1968-1975) a été une période de frustrations pour les dirigeants comoriens, la France ne donnant pas les moyens promis pour permettre à l'Etat comorien de devenir viable. A l'intérieur de l'archipel, les agitations des partis d'opposition dont le Front National Uni, le MOLINACO (mouvement de libération nationale des Comores) et le PASSOCO (parti socialiste des Comores) pousseront la classe dirigeante à demander l'indépendance au milieu des années 1970 (Ibrahime, 2000). Les mouvements indépendantistes vont se mobiliser et les contestations se multiplient aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour dénoncer la politique coloniale. Progressivement, des voix commencent à s'élever pour réclamer l'indépendance des Comores.

6. Les Comores se détachent de Madagascar et deviennent autonomes

Élu pour la première fois député en 1945 de l'Assemblée constituante de la République française puis député de la Quatrième République française[30], Saïd Mohamed Cheikh va tout

[30] Le 21 octobre 1945, le gouvernement provisoire de De Gaulle procède à un double référendum au sujet de l'Assemblée Nationale ainsi qu'à sa formation par une élection législative. Pour la première fois, les femmes et les militaires ont le droit de vote à un référendum et à l'élection aux députés de l'Assemblée, élus pour une durée limitée de sept mois.

La première question du référendum consiste à demander si la nouvelle Assemblée doit avoir une nouvelle constitution : « Voulez-vous que l'Assemblée Nationale, élue ce jour, soit constituante ? »

- Si le oui l'emporte, la nouvelle Assemblée se chargera de rédiger une nouvelle Constitution dans le but de former une nouvelle République;
- Si le non l'emporte, la nouvelle Assemblée se chargera de réinstaller officiellement la Constitution de 1875 et la IIIe République et constituera une nouvelle législature, la XVIIe législature de la IIIe République française.

mettre en œuvre à mobiliser les soutiens au sein de l'assemblée pour l'autonomie de l'archipel des Comores. Il obtient en 1946 la création du Territoire des Comores et la fin du rattachement à Madagascar le 9 mai de la même année, sans avoir pour autant rompu le « cordon ombilical » qui le liait sur bien des aspects à Madagascar depuis le début de la colonisation effective des Comores en 1912. Il faut dire que ce nouveau statut, loin d'être une exception pour les Comores, répondait parfaitement aux préoccupations nées de la fin de la guerre.

En effet, la constitution de 1946 avait confirmé le désir de décentralisation de l'empire colonial, maintes fois exprimées par les dirigeants politiques français. Son article 87 était plus explicite : « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel » (Hassani-El-Barwane, 2008 :03). Entre 1945-1955, le député des Comores ne cessera d'évoquer le sort réservé à ses Iles sans pour autant remettre en cause la domination coloniale. Très vite, il se sent à l'aise au sein de cette Chambre, il a rapidement compris le fonctionnement des institutions françaises, et grâce à des discours très éloquents, il réussit souvent à émouvoir ses collègues, et obtenir des concessions de la part du Ministre des DOM-TOM, notamment sur les lois élargissant de plus en plus l'autonomie du territoire (Ibrahime, 2000 : 61).

7. Massacre des Comoriens en 1976 et fin des migrations massives vers Madagascar

Par son emplacement dans le Nord-Ouest de la grande île, Majunga constitue la ville la plus proche de l'archipel et donc, la plus rapidement accessible depuis la mer. Elle est seulement distante de 350 km des Comores. Dans cette ville très cosmopolite, capitale du Nord-ouest malgache résidait une communauté comorienne qui représentait environ le tiers des habitants de la ville dans les années 1970. Ces comoriens s'etaient bien adaptés et parfaitement intégrés dans cette ville largement musulmane où, la plupart exerçaient des petits métiers et vivaient groupés dans le quartier de Mahabibo (Vérin, 1999 : 117). D'autres occupaient des emplois nécessitant une certaine qualification : ils sont boulangers, cuisiniers, ouvriers spécialisés dans les deux usines de Majunga, artisans du bâtiment. Ils ont, de ce fait, un statut supérieur à celui des Betsirebaka, originaire du sud de l'île (Devillard, 1977 : 4)[31].

Étant nombreux à imputer à la XVIe législature de la Troisième République française l'humiliation de juin 1940, les électeurs votent « oui » à 96 %. - La seconde question prévoit de limiter les pouvoirs de cette nouvelle Assemblée constituante, les électeurs votent « oui » aux deux tiers.

[31] Jean-Marc Devillard, « Un témoignage sur le massacre de Comoriens à Majunga », *Le Monde* n° 9944 du 16-17 janvier 1977, p. 4.

À Majunga comme partout dans la grande île, la communauté comorienne coexistait sans trop de problèmes avec les autres communautés ethniques. Il arrivait de temps à autre qu'on signale quelques rixes mineures avec des comoriens mais qui etaient vite maitrisées. C'est pourquoi aujourd'hui encore, on continue à expliquer que les massacres perpétrés contre les comoriens en décembre 1976 ne peuvent être que l'expression d'une rancœur sourde, accumulée progressivement par les malgaches les plus pauvres contre ces *étrangers*, encouragés sans doute par le laisser faire du pouvoir révolutionnaire malgache de l'époque.

8. À l'origine du massacre

Le 20 décembre 1976, en pleine journée, à Mahabibo, un enfant de l'ethnie betsirebaka vient de déféquer dans la cour d'une famille comorienne pour la deuxième fois à seulement quelques jours d'intervalle, selon les témoignages recueillis auprès de voisins rapatriés de Majunga depuis. Excédé par ce nouvel acte, le père de famille aurait enduit le visage de l'enfant à l'origine du dépôt puante de ses propres excréments.

Les excréments sont considérés comme tabou par les Betsirebaka, chez qui, de plus, les enfants jouissent d'une grande considération. Pour cette tribu, les excréments humains sont frappés de malédiction. Ce qui venait de se passer était une profanation innommable. « L'esprit des ancêtres ne pourrait se reposer en paix tant que cet affront ne serait pas lavé dans le sang » pouvait-on entendre. Les mânes criaient vengeance, les lares demandaient réparation et les pénates exigeaient l'immolation du coupable (Andriamihaja, 2016). Informés de l'incident, les Comoriens ont eux aussi compris la gravité de l'acte et ont accepté de réparer l'affront et offert de payer la purification par trois bœufs et de l'or fondu, conformément à la coutume. Mais à la surprise générale, l'arrangement fut refusé et les betsirebaka sont venus venger de suite l'affront avant même que les négociations aient abouties.

Le 20 décembre à l'aube, un groupe de comoriens est attaqué à la mosquée de Mahabibo. « Les *Betsirebaka* ont jeté des pierres à l'intérieur et les Comoriens présents ont répliqué : de cette attaque, il y eut deux morts. Cette première altercation est prise au sérieux par la partie comorienne, mais pas par les autorités. "Nous avons décidé d'organiser des patrouilles [des comités de défense, ndlr] pour nous protéger et empêcher les Betsirebaka de pénétrer dans certains quartiers, notamment à Labattoir, où vivait une grande partie de la communauté. C'est à partir de ce moment-là que les autorités de Mahajanga ont déployé les forces de l'ordre, qui curieusement au lieu de calmer les choses, ont ouvert le feu sur nous. Pendant ce temps, les Betsirebaka ont mis en place un plan d'occupation de la ville par Mourafine, Manga, Tsararano, Labattoir et profité pour mettre à exécution leur stratégie de la terre brûlée en

incendiant les maisons, obligeant les gens à sortir et pouvoir ainsi les attaquer, " racontait un témoin qui a vécu ces atrocités (Saindou[32], 2006). D'autres groupes ont investi les entreprises où travaillaient les Comoriens et les parcours de passage des bus. On a compté les premières victimes dans la communauté anjouanaise, dont les membres habitaient dans les quartiers où vivaient les Betsirebaka, et pensaient qu'ils seraient épargnés en se désolidarisant des Grand-comoriens montrés comme les responsables de ces événements. C'est seulement le 22 décembre que le pouvoir malgache a décrété l'état de siège et dépêché les forces stationnées à Diego-Suarez pour instaurer le calme. Les rescapés ont trouvé refuge au camp militaire, pendant que les corps chargés dans des camions étaient jetés dans une fosse commune au cimetière d'Antanimasaja (Saindou, op.cit, 2006). Durant trois jours, les Comoriens sont pourchassés dans les rues, traqués jusque dans leurs maisons, massacrés au « coupe-coupe ». Les cadavres, atrocement mutilés, sont abandonnées sur place, enterrés dans des fosses communes ou jetés à la mer. Les maisons des victimes sont pillées, puis incendiées (Mattoir, 2014 : 98). Antandroy et Betsirebaka procédèrent à des assassinats à la machette, à des mutilations et à des viols dans les familles comoriennes. Ils incendièrent le quartier de Manga et saccagèrent les maisons de l'Abattoir où vivaient de nombreux Comoriens. Et malgré le couvre-feu décrété par les autorités malgaches, la tuerie des comoriens se poursuit pendant trois jours sans que l'armée ou la police malgache *« ne soit en mesure »* d'assurer la protection des comoriens. Au bout de la quatrième journée, les survivants sont parqués dans des campements militaires dans des conditions très précaires. Le bilan officiel malgache indique 121 morts et 293 blessés, mais les comoriens feront état de 1374 tués et de plusieurs centaines des blessées (Vérin, 1999 : 117). D'autres sources évoquent un chiffre qui se rapproche des 2 000 personnes tuées (Barwane, 2016). Le 27 décembre, à la suite du Conseil des ministres du gouvernement comorien, Ali Soilihi envoie un télégramme au Président Ratsiraka indiquant la volonté comorienne de rapatriement et annonçant l'envoi d'une mission ; mais le ton reste modéré. L'opération de rapatriement porte sur 16 000 personnes transportées par bateau d'abord ; la *Ville de Tuléar* débarque 550 rescapés le 7 janvier 1977, puis un nouveau contingent cinq jours plus tard. Mais, comme le rythme d'évacuation des 16 000 rescapés parait trop lent, on utilise, à partir du 14 janvier, les services de la compagnie belge Sabena dont le Boeing fera, du 14 au 30 janvier, 56 rotations avec parfois 180 personnes à chaque

[32] Kamal'Eddine Saindou, « Les massacres de Majunga ou kafa la Mdjangaya »,., Moroni, Kashkazi, n° 58, déc. 2006.

voyage[33]. La *Ville de Manakara* poursuivra l'évacuation par voie maritime jusqu'au début de février, époque à laquelle, les 50 000 autres comoriens de Madagascar sont invités aussi à préparer leur départ (Vérin, 1999 : 117). Ces massacres à l'encontre des comoriens sonneront le glas des migrations vers la Grande île et verra le reflux de milliers de ceux qui s'y etaient établis dont parmi eux, nombreux n'avaient jamais connu les Comores.

- **Migrants comoriens entre 1958 et 1975 à Madagascar**

Tab n° 06: Migrants comoriens entre 1958 et 1975

Années	Pop des 4 Iles	Pop° G. Com	Migrants 4 îles	Migrants G. Com	% Pop° G . Com
1958	183 160	86 770	10 960	10 960	12, 2%
1966	233 000	118 700	1960 : 49 000		
1970	232 000		41 400		Madagascar
1975	300 000	163 000	60 000 à 70 000	23 000 à 70 000	21, 4%

Source : données combinées, recensements 1966, 1980, étude de T. Flobert (1972 : 567), Inspection - générale des affaires d'outre-mer, 1971, CNDRS Moroni, Banque mondiale 2015.

À Anjouan, même ceux qui disposaient de lopins de terre ne pouvaient plus assurer la survie de leurs familles tant les superficies étaient restreintes. Certains vendirent même leurs terrains pour commencer une nouvelle vie à Madagascar. Il est sûr que l'antériorité des relations avec le Nord-Ouest de Madagascar va contribuer à l'installation des migrants du début du vingtième siècle à Madagascar (Sidi, 1998 : 273). La Grande île a attiré au début du XXe siècle de nombreux comoriens sur les plantations sucrières de Namakia dans la province de Majunga, où avec *les Merina* et *les Betsileo*, ils représentaient 25% des ouvriers (Vérin, 1968). Ils etaient également nombreux à travailler sur les docks du port de Majunga. *B*ien intégrés, les Comoriens disposaient d'une mosquée aussi bien à Majunga, à Diego Suarez qu'à Nosy Be. Jusqu'en 1960, ils bénéficiaient d'un bon accueil dans la Grande Ile et à Mahajanga, un cadi célébrait les mariages religieux. Assimilés à des Malgaches, formant de nombreux couples mixtes, ils ne se désintéressaient pas de la vie politique locale, composant, surtout à Majunga, une clientèle électorale recherchée par les leaders locaux. Détenant de nombreux sièges dans les conseils municipaux, leur vote était déterminant. À la fin des années 1970, ils étaient presque 49 000 repartis en six villes[34]. Selon d'autres sources, en 1974, 35 000 étaient recensés au Consulat de France et on évaluait leur nombre réel autour de 60 000 (Guebourg, 1994 :110).

[33] Coût de l'opération : 99, 5 millions de francs CFA pour l'affrètement du Boeing, plus 23 millions de taxes et de carburants payés cash à Majunga. Les transports maritimes se sont élevés à 35 millions de francs CFA.

[34] Six villes recouvraient 82% de la population de l'archipel composée essentiellement de 60% de Grand comoriens, 35% d'Anjouanais et de 5% de Mahorais et de Mohéliens regroupés à Mahajanga. En 1965, sur 21 000 comoriens à Mahajanga, 5 000 seulement avouaient des ressources personnelles, pour éviter la capitation.

Tab n° 07: Population d'origine comorienne à Madagascar en 1970

N°	Ville	Effectif	Rapport	Pop° Comores en 1970 /BM[35]
1	**Tamatave**	650	ND	
2	**Tananarive**	5 050	80% de Grand Comoriens	
3	**Ambilobé**	3 000	ND	
4	**Diego Suarez**	5700	70% d'éléments masculins	
5	**Mahajanga**	27 000	1ère agglomération comorienne du monde	
Total	**41 400**			**232 000**

Sources : J-L. Guebourg, (1994:110) – Tableau Auteur.

9. Comment comprendre un tel déchainement de violence ?

Les évènements sanglants de Majunga, communément appelés *kafa la mdjangaa* par les comoriens, restent la plus grande tragédie de l'histoire de l'immigration comorienne car, pour la première fois, toute une communauté était livrée à la barbarie humaine sans aucune défense (Barwane, 2016). Certes, il y eut dix ans auparavant la persécution des comoriens à Zanzibar sous la Révolution Okello mais ici, les pertes en vies humaines n'avaient rien de comparable.

- **Une présence peu appréciée par ceux qui sont au bas de l'échelle sociale**

Bon nombre de Malgaches commençaient à trouver pesante la forte présence comorienne. Progressivement, les langues se délient et cette présence est montrée du doigt avec les problèmes économiques que connaissait la grande île. Un bouc émissaire est vite désigné : *« les comoriens, lesquels ont quitté leur pays pour venir manger le riz des Malgaches. Ils se moquent de nos traditions, en plus on a vraiment de la peine à savoir si Majunga est une ville malgache ou comorienne »* (Andriamihaja, 2016).

- **Un mode de vie qui suscite des jalousies**

À Majunga, les comoriens sont considérés comme généralement sobres. Ils ont émigré dans l'intention de s'enrichir et exercent souvent des métiers qui requièrent certaines qualifications ; « *ils sont boulangers, cuisiniers, ouvriers spécialisés dans les usines, artisans du bâtiment. Ils ont de ce fait, un statut social supérieur à celui des Betsimisaraka»* (Devillard, 1977). Les immigrés, très économes, avaient plus de revenus que les autochtones, et parfois ils étaient même propriétaires de maisons louées à des Malgaches

[35]https://www.google.com/search?q=population+des+Comores+en+1970&rlz=1C1CHBF_frFR794FR794&oq=population+des+Comores+en+1970&aqs=chrome..69i57.27171j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8, consulté le 10/05/2015.

(Mattoir, 2014 : 98). Mais depuis la chute de Tsiranana en 1972, un vent xénophobe visant les Comoriens a commencé à souffler à Majunga. Quelques incidents sans grande gravité, mettant en cause des comoriens sont signalés ici et là.

Aussi, sur le plan politique, il était reproché aux comoriens de s'être engagés aux côtés des français lors de l'insurrection malgache de 1947. En plus, pendant la Première République dirigée par Philibert Tsiranana, les Comoriens etaient bien impliqués dans la vie politique de la grande île, à Majunga en particulier et, le président lui-même les désignaient comme étant la 19ème ethnie (Saindou, 2006). De plus, ils jouissent des privilèges accordés à l'époque de la colonisation et sous le régime de Tsiranana. Les Malgaches, en l'occurrence les classes pauvres, sont envieuses de cette réussite et accumulent une sourde rancœur, une profonde hostilité contre ces « nouveaux maitres ». C'est une façon d'exprimer leur haine sociale et raciale envers « ces envahisseurs » qui se classent au-dessus d'eux (Mattoir, 2014 : 98-99). Mais cette première République est décriée par beaucoup, considérée comme une continuité de l'occupation coloniale. En 1972, le climat politique se dégrade suite à des soulèvements qui finiront par avoir raison du pouvoir de Philibert Tsiranana. Didier Ratsiraka accède aux commandes en 1975 après une période transitoire dirigée par le général Gabriel Ramanantsoa et, instaure un pouvoir communiste révolutionnaire, prônant la malgachisation et le nationalisme. Les autorités ont donc entrepris « la *malgachisation de l'emploi »* ; par conséquent les étrangers, dont 5000 comoriens, n'obtiennent plus le renouvellement de leur contrat de travail (Mattoir, 2014 :100). Certains malgaches voyaient en ce nouveau pouvoir des signes allant dans le sens d'une préférence nationale et donc, du malgache de souche avant tout. La presse malgache a même comparé cette tragédie à *« une lutte de classe latente, expliquant ainsi qu'il s'agissait là d'une incompatibilité de civilisations et de cultures ».* Une telle analyse semble corroborée par les faits car les principaux auteurs du massacre sont des sous-prolétaires originaires du Sud-est de l'Ile, les Betsirebaka. Cette réaction de rejet est analogue à celle qu'ont vécu les Libanais en Afrique occidentale (accusés de rendre esclaves les enfants africains), et des Hindous en Afrique Orientale. Ainsi, l'événement sur la souillure fut donc une aubaine pour certains Malgaches rancuniers, voyant par là l'occasion rêvée d'en finir avec les comoriens (Devillard, 1977). Les victimes vont se compter par milliers et ce massacre marquera pour longtemps un coup d'arrêt des migrations comoriennes vers Madagascar. Dix ans après Majunga, une nouvelle phase de migrations lentes, cette fois-ci étudiantes, s'ouvrira vers la grande île.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Il resulte de ce qui précède que les affrontements fratricides des sultans batailleurs ont poussé de nombreux Comoriens dans le chemin de l'exil vers les pays voisins. Les exactions et pillages des pirates malgaches et plus tard, l'accaparement des terres par les planteurs européens, n'ont fait que renforcer cette volonté de départ vers un ailleurs meilleur. Suivant les situations, ces migrations ont tantôt été volontaires, tantôt sous la contraintes et parfois même forcées.

De la fin du XVIII ème siècle jusqu'au milieu du XIXème (1795-1820), les Comores furent exposées aux assauts des pirates malgaches (Sakalaves et Betsimisaraka) descendants des Zana-Malata ou enfants mulâtres. Ces attaques dépeuplent considérablement les îles et font sombrer l'archipel dans une grave crise démographique et économique. Les hommes et femmes capturés, réduits en esclaves sont conduits loin de l'archipel et ont alimenté les besoins de main d'œuvre des îles Mascareignes. Ce sera la première grande vague de migrations forcées des Comoriens dans la sous-région.

Les conventions et accords commerciaux signés entre les sultans des îles et les planteurs occidentaux vers la fin du XIX ème siècle auront encore des conséquences lourdes pour les Comoriens en général et les paysans en particuliers, lesquels se retrouvent dépossédés de leurs terres et contraints d'accepter des contrats d'engagement. Entre 1852 et 1861, les mouvements des navires transportant des engagés comoriens vers la Réunion se sont multipliés (Martin, 1983 : 373).

Dès 1886, l'île d'Anjouan, la Grande Comore puis Mohéli deviennent des protectorats français. Pendant un demi-siècle (1885 – 1946), une bonne partie des surfaces cultivables etaient d'abord aux mains des planteurs européens puis des sociétés coloniales. Ces surfaces représentaient 50% de la Grande Comore, 40% d'Anjouan, 20% de Mohéli, Mayotte étant devenue une possession française dès 1841. Ainsi, les colons s'accaparèrent des bonnes terres et continuèrent à exploiter les paysans comoriens aussi bien à l'intérieur des îles qu'en dehors. En effet, pour satisfaire les besoins des planteurs de l'île de la Réunion en insuffisance de main d'œuvre, l'engagisme des Comoriens se poursuivra vers cette île. Cette pratique sera à la base des migrations contraintes des Comores vers l'île Bourbon.

Au début du XXème siècle, les îles sont rattachées juridiquement et, le 9 avril 1908 un second décret rattache officieusement Mayotte et les trois autres îles à Madagascar avant que celui-ci soit officialisé le 25 juillet 1912 : Les Comores deviennent une colonie française rattachée à

Madagascar. Déshérités et réduits à travailler dans des conditions qui frôlaient l'esclavage, les Comoriens se tourneront, tout au long de la première moitié du XX ème siècle, vers l'émigration dans les pays de la sous-région, essentiellement à Zanzibar et à Madagascar pour pouvoir répondre aux obligations familiales et coutumières. La Révolution Okello en 1964 à Zanzibar et les évènements sanglants de Majunga au Nord de Madagascar en 1976 vont avoir raison des migrations comoriennes dans ces deux pays. Ce sera le début de la fin des migrations massives des Comoriens dans la région Sud-ouest de l'océan indien.

DEUXIÈME PARTIE :

COURSE VERS L'INDÉPENDANCE DES COMORES ET NOUVELLES MIGRATIONS

IV- MARCHE VERS L'INDÉPENDANCE ET PRÉMICES DE LA BALKANISATION

IV -1- INCERTITUDES DANS L'ARCHIPEL ET INTENSIFICATION DES MIGRATIONS

Le 29 janvier 1972, Pierre Messmer Ministre des DOM-TOM arrive à Moroni et se rend compte que l'idée d'indépendance commence à gagner pleinement les esprits (Ibrahime, 2008 : 40). Dans un discours prononcé devant la Chambre des Députés des Comores le 30 janvier, il avance une menace à peine voilée en déclarant ceci : « Je dois vous prévenir que rien ne saurait être fait s'il s'agissait de modifications profondes, sans un referendum où chaque île serait appelée à décider de son propre avenir » (Radio-Comores, 1972)[36]. En un mot, si les Comoriens souhaitent leur indépendance, ils doivent renoncer à l'île de Mayotte (Ibrahime, 2008 : 40). Arrivé à Mayotte le 31 janvier 1972, il déclare devant la foule venue l'accueillir : « Mayotte, française depuis cent trente ans, peut le rester autant d'années si elle le désire. Les populations seront consultées dans ce but et il sera procédé, à cette occasion, à un référendum île par île. Si vous ne souhaitez pas vous séparer de la France, la France ne souhaite pas se séparer de vous » (Senat, rapport d'information N° 388 du 13/06/1975: 19).

1. Les divergences au parlement sur les accords du 15 juin 1973

Vers la fin de l'année, suite à la victoire aux élections locales des mouvements indépendantistes comoriens, une motion est adoptée par le parlement comorien le 23 décembre 1972, demandant une résolution sur l'indépendance dans l'amitié et la coopération avec la France malgré l'opposition des cinq députés du Mouvement mahorais. Le 15 juin 1973, une déclaration commune est rendue publique par MM. Bernard Stasi, Ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, et Ahmed Abdallah, Président du Conseil de Gouvernement des Comores. À Moroni comme à Paris, les avis sont partagés sur les biens fondés de l'accord. Les militants de l'Udzima, le parti au pouvoir se montrent satisfaits. Pour eux, les Comores allaient profiter de cet accord pour se doter rapidement d'un nombre suffisant de cadres qui font grandement défaut. Avis partagé par Abdallah qui déclarait que le peuple comorien adhérait massivement à ce traité du 15 juin qui prenait en compte les idées défendues par les nationalistes comoriens (Le Monde, 17-18 juin 1973 : 5). Mais loin de rassembler la classe politique comorienne dans sa totalité, cette déclaration fut dénoncée par l'opposition qui la

[36]Radio-Comores, « Discours à la Chambre des Députés », Moroni, le 30 janvier 1972.

voyait comme une démarche personnelle du président du conseil de s'assurer dans un délai proche les fonctions de chef d'État. Il fut aussi dit qu'en parallèle, il se taillait une constitution sur mesure qu'il allait faire voter par referendum.

Pour le sénat français, un certain nombre de paragraphes de cette déclaration modifient certaines dispositions de la loi n° 61-1412 du 22 décembre 1961 relative à l'organisation des Comores, toujours en vigueur dans la rédaction modifiée résultant de la loi n° 68-4 du 3 janvier 1968. Le rapport sénatorial s'interroge sur la légalité d'une telle procédure qui consiste à remettre en cause des textes législatifs sans un vote du Parlement (Senat, rapport d'information N° 388 du 13/06/1975, p. 19). D'autre part, cette déclaration ne prend pas parti sur un problème qui, du fait du refus des représentants de l'île de Mayotte d'accepter l'indépendance avec les trois autres îles, n'a cessé de se trouver au cœur du débat : celui de savoir si la consultation serait globale ou, au contraire, île par île (Senat, p.20, op. cit). L'accord sera pointé du doigt et critiquée lors des débats parlementaires comme n'ayant aucun caractère légal car elle a remis en cause des textes législatifs sans vote du Parlement, en prévoyant l'organisation, dans un délai de cinq ans, d'une constitution populaire sur l'accès à l'indépendance, qui aurait pour effet, en cas de réponse positive, de donner à la chambre des députés du territoire les pouvoirs d'une assemblée constituante et au président du Conseil de gouvernement, les compétences de chef d'État. Par ailleurs, le même texte est dénoncé de ne pas prendre en compte le refus des représentants élus de l'ile de Mayotte d'accéder à l'indépendance avec les trois autres îles (A.N, Compte rendu intégral – séance du 25 /06/1975, p .4743).

En 1974, une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU « réaffirme le droit inaliénable du peuple de l'archipel des Comores à l'autodétermination et à l'indépendance… » et, rappelle que la consultation sur le statut de l'archipel « sera organisée sur une base globale de l'archipel ». Les Nations Unies se prononcent sans ambiguïté, pour l'indivisibilité des Comores[37].

2. Les divisions de la classe politique au sujet de l'indépendance des Comores

Au sein de la classe politique française, les positions divergeaient quant à l'idée de considérer le décompte des voix dans leur globalité ou plutôt île par île. Si à travers ses déclarations à Moroni et à Mayotte la position de Messmer était connue, il convient de noter que d'autres

[37] http://www.anticolonial.net/spip.php?article2407, consulté le 08/11/2015.

responsables politiques partageaient cette même orientation, à savoir le maintien de la France aux Comores ou du moins dans l'une des îles de l'archipel à savoir Mayotte (M. Ibrahim, 2002). On peut rajouter à cette longue liste entre autres, Jacques Foccart et Michel Debré en plus des députés mahorais à la Chambre des députés des Comores, Marcel Henry et Younoussa Bamana pour ne citer que ceux-là. Les autres gaullistes comme Pompidou, Chaban-Delmas, Stasi puis, plus tard, Giscard d'Estaing, Chirac et Stirn souhaitent ne pas détruire l'unité des Comores au moment de l'indépendance (Yamkombe, n° 8-9 /févr.2002). En septembre 1973, M. Stasi, alors Ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, semblait prendre position en faveur d'une solution fédérale en déclarant : « Il faut permettre à chaque île d'affirmer sa personnalité. Chacune doit pouvoir gérer ses propres affaires, avoir une part équitable de l'aide de la France, des subventions, des crédits. C'est cela le principe de la régionalisation sur lequel nous sommes tombés d'accord et que nous sommes décidés à mettre en œuvre »[38] (A. Mabileau et al. 1982 : 97). Aussi, pour faire taire le tollé général qui commence à se manifester tant au niveau insulaire qu'international, M. Jean Sauvagnagues, représentant permanent de la France à l'ONU, fait une déclaration le même mois que Stasi, dans laquelle il témoigne de la bonne foi du gouvernement de la France sur l'unité comorienne. Il déclare que : « La loi prévoyant la consultation des populations concernerait une entité globale, d'un seul peuple unique et homogène et que le gouvernement français excluait le terme des populations des Comores » (Wadaane, 1992). Allant dans le même sens, le 27 juin 1974, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer pendant cette période précisait, à l'issue d'une réunion avec les représentants du territoire des Comores, qu'un référendum aurait lieu aux Comores sur leur accession à l'indépendance et que la réponse donnée serait unique pour l'ensemble de l'archipel (Mattoir, 2014 : 22).

Bien avant la consultation, lors d'une conférence de presse tenue le 24 octobre 1974, le président Giscard d'Estaing se montre favorable à l'indépendance globale du Territoire dans les termes suivants : « Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une Ile, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? […] nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores (Vérin, 2000 : 40-41) ».

[38] Propos repris dans l'avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi de finances pour 1982 (Sénat n° 63, titre III, annexe au procès-verbal de la séance du 23 nov. 1981, p. 10).

Le projet initial opta pour une consultation globale de la « population » du territoire. Et le secrétaire d'État O. Stirn, commentant le projet de loi, le 26 août 1974, s'en explique : « II convient qu'un territoire conserve les frontières qu'il a eues en tant que colonie. On ne peut concevoir une pluralité de statuts pour les îles de l'archipel. Il n'est pas dans la vocation de la France de dresser les comoriens les uns contre les autres ; elle doit, au contraire, faciliter un rapprochement entre eux en trouvant un statut juridique approprié ». À la suite d'amendements du Sénat, le principe d'un décompte île par île, fut finalement retenu. La loi 74-965 du 23 novembre 1974 ne levait pas le silence sur les conséquences d'un vote négatif d'une ou plusieurs îles de l'archipel ainsi que sur les institutions d'un nouvel État comorien (Mabileau et al. 1982 : 98). Et dans cette loi, le Parlement a modifié profondément le projet initial, notamment en mettant au pluriel le mot « population » et en prévoyant un décompte des résultats par bureau de vote, avec un classement île par île, afin d'éviter toute globalité dans l'appréciation des résultats de telle sorte que, selon la formule de M. Olivier Stirn, Secrétaire d'État aux DOM-TOM (J.O. Débats Sénat, 6 novembre 1974 : 1603) « ceux-ci ne préjugent en rien la décision que le Gouvernement et le Parlement seront amenés à prendre » à l'issue de la consultation.

3. Saïd Mohamed Cheikh et son action pour les Comores

En sa qualité de parlementaire au Palais-Bourbon, Cheikh a contribué à tirer l'archipel des Comores de l'oubli dans lequel la colonisation l'avait relégué (Hassani-El-Barwane, 2008 :05). Au sein des commissions parlementaires, il est nommé membre de la commission des territoires d'outre-mer pendant la première constituante. Au sein de cette commission, il propose deux lois concernant directement l'archipel : une proposition de résolution invitant le gouvernement à résoudre le problème agraire aux Comores, les grandes sociétés coloniales s'etant emparées de la plupart des terres, les paysans sont obligés de s'engager dans les domaines coloniaux, alors que la majorité des terres ne sont pas mises en valeur (Assemblée Nationale, 12 mars 1946) ; et une proposition de lois tendant à accorder l'autonomie administrative et financière des Comores vis-à-vis de Madagascar (Ibrahime, 2000 : 61). Par le biais de sa combativité, il avait obtenu des améliorations budgétaires et une aide substantielle après le cyclone de 1950. Réélu en 1958 lors de la création de la Cinquième République, il sera le principal artisan de la loi de l'autonomie élargie de 1961 (Hassani-El-Barwane, 2008 :05) et sera par la suite élu à la tête du conseil de gouvernement de l'archipel le 22 décembre 1961 par la chambre des députés des Comores. Une année auparavant, en 1960 Madagascar est devenu indépendant et la plupart des fonctionnaires et étudiants comoriens

vont être désormais formés en métropole. Dans la même période, de nouvelles écoles s'ouvrent : le premier lycée de l'archipel date de 1963-1964 et accueille des jeunes venus des quatre iles de l'archipel.

Les mouvements d'immigration de Comoriens et la place de ceux-ci dans la société malgache ont continué à croitre après l'indépendance de Madagascar même si les rapports humains vont progressivement se détériorer. Une décennie après l'indépendance de Madagascar, Saïd Mohamed Cheikh président du conseil de gouvernement des Comores décède à Soavinandriana (Tananarive) des suites d'une crise cardiaque le 16 Avril 1970. Mais en 1972, l'arrivée au pouvoir des militaires révolutionnaires malgaches fut néfaste pour de nombreux Comoriens, jusque-là, fidèles soutien du Président Tsiranana, quelques années auparavant, en 1965 les voix comoriennes permettaient au Parti Social-Démocrate, formation de Tsiranana, de conserver la ville de Mahajanga face aux marxistes de l'AFKM, cette position légitime des comorien allait couter fort cher en 1976. Certains furent expulsés et, à ceux qui restaient, une carte de travail était réclamée. Ils se firent inscrire en grand nombre au consulat de France. À la suite du départ des militaires français de la base de Diego Suarez, cinq cents comoriens furent rapatriés sur Moroni (Guebourg, 1994 :110). La préférence nationale, soutenue par la malgachisation naissante devenait le maitre mot. Un vent xénophobe semblait envahir progressivement la grande île.

4. Le référendum sur l'indépendance et la scission de Mayotte

Le 22 décembre 1974, les populations des Comores se sont prononcées en faveur de l'indépendance du territoire par 153 158 voix contre 8 162. Au niveau d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli, le « Oui » l'emporte avec 99%. Mais à Mayotte, une île qui était sous la coupe du mouvement populaire mahorais (MPM) qui avait appelé à voter pour le non, le « Non » l'emporte à près de 63,82% (Comores-info.net)[39].

Si le « oui » a recueilli la quasi-unanimité dans les trois iles de Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli, à Mayotte avec 8 091 voix sur 12 390 suffrages exprimés, le non » à l'indépendance à Mayotte a recueilli plus de 60% des suffrages. Les trois îles se prononcent, à la quasi-majorité des suffrages, favorables à l'indépendance, Mayotte en refuse le principe. Bien que le total des voix pour l'indépendance représente 90% dans l'ensemble des Comores *et contrairement aux recommandations de la charte de décolonisation des Nations Unies, le*

[39] http://www.comores-infos.net/le-22-decembre-1974-est-une-date-charniere-dans-lhistoire-des-comores/, consulté le 01/05/2019.

*Parlement français procède à un décompte des voix île par île (Barbey, 2009 :162), ce qui permet à l*a France de traiter Mayotte à part et de la maintenir en son sein.

Afin de tenter de parvenir à un accord, par une loi du 3 juillet 1975, le Parlement avait prévu la réunion d'une conférence constitutionnelle réunissant les représentants de toutes les formations politiques de l'archipel. Six mois après la proclamation de ce scrutin, conformément à l'article 2 de la loi du 23 novembre 1974, le Parlement est appelé à se prononcer sur la suite qu'il estime devoir donner à cette consultation. Ce délai de six mois avait été prévu pour laisser tomber la fièvre que ne manquent pas de provoquer une campagne électorale et un vote d'une telle importance et pour permettre aux Comoriens de trouver un accord que le Parlement n'aurait pu qu'entériner. Ce résultat n'a pas été atteint, et les thèses en présence paraissent aussi opposées, sinon plus, aujourd'hui qu'à la date de la consultation elle-même, bien qu'une table ronde ait été réunie par le gouvernement comorien pour tenter de concilier les points de vue en présence (Assemblée Nationale – séance du 25 /06/1975 : 4744) : Pour le gouvernement en place et son président Abdallah, il fallait appliquer intégralement la déclaration du 15 juin, aux termes de laquelle, après le oui majoritaire à l'indépendance, la Chambre des députés des Comores devrait devenir une assemblée constituante, et le président du gouvernement, le chef de l'Etat. Le même accord précisait, d'autre part, que la constitution du nouvel Etat préserverait les droits et intérêts des entités régionales et serait soumise à la ratification populaire. Mais, certaines sources avancent que la position d'Abdallah sur l'accord du 15 juin 1973 avait évolué et qu'il avait déjà concocté un projet de constitution qu'il s'apprêtait à soumettre à referendum sans l'étape intermédiaire d'une délibération parlementaire (Senat, rapport d'information N° 388 du 13/06/1975, p. 47). Les différentes forces d'opposition aux Comores s'accordent à dénier toute valeur juridique à la déclaration commune du 15 juin 1973, contraire au statut des Comores résultant des lois du 22 décembre 1961 et du 3 janvier 1968, et n'ayant fait l'objet d'aucune approbation par le Parlement. Elles rappellent avec insistance que M. Olivier Stirn a d'ailleurs reconnu devant le Sénat, le 6 novembre 1974, que cette déclaration commune ne saurait en aucune manière lier le Parlement puisque celui-ci ne l'a pas ratifiée.

Enfin, le mouvement mahorais s'en tient fermement au point de vue qui a toujours été le sien, et selon lequel dans l'ile de Mayotte, la population ayant voté majoritairement contre l'indépendance, ne saurait, en application de l'article 53 de la Constitution, être dissociée de la République française. Cette position vient d'être renouvelée par les cinq députés de cette île, par une lettre en date du 2 juin 1975. Lors de la 1ère séance du 25 juin 1975 à l'assemblée nationale, M. Claude Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la

législation et de l'administration générale de la République déclara devant ses pairs en ouverture des débats ceci : « Il nous appartient aujourd'hui, mesdames, messieurs, de nous interroger avec gravité sur les différentes options possibles pour le législateur français. Une première solution, souhaitée par le président Ahmed Abdallah consiste à accorder purement et simplement l'indépendance à l'ensemble de l'archipel, le gouvernement et la chambre des députés des Comores devenant ipso facto les organes dirigeants du futur État, Votre commission des lois, ce matin, a rejeté cette solution car si elle est simple, elle ne présente pas que des avantages […]. En l'état actuel des textes, le Parlement français a les mains libres et peut exercer son choix parmi les solutions nombreuses qui s'offrent à lui. Il n'est pas, mes chers collègues, un parlementaire français qui n'ait le cœur serré en songeant qu'il va être amené à disposer du sort de la population de Mayotte qui, à une très large majorité, a manifesté sa volonté de demeurer française (Assemblée Nationale, Compte rendu intégral – séance du 25 /06/1975 :4745).

Deux jours après, à l'issue des débats à l'assemblée du Jeudi 26 juin, la séance fut levée à dix neuve heures pour ne reprendre qu'à vingt et une heures. Sauf que comme l'avait fait remarquer M. Jean Foyer lors de son intervention, « faute de l'accord majoritaire dans chacune des îles sur le projet de constitution, il ne pourrait y avoir d'indépendance pour le territoire dans son ensemble » (J.O ; 27/06/1975 : 4785). Et contrairement à ce qu'espéraient les partisans de l'indépendance, la France ne s'est pas conformée à sa propre loi du 23 novembre 1974, laquelle reconnaissait « l'indivisibilité des Comores » et les traités internationaux sur la question. Les résultats ne vont pas être interprétés de manière globale, mais « île par île ». Ainsi, suite aux tergiversations de la classe politique française, la tournure qu'ont pris les débats parlementaires mais surtout le penchant manifesté par certains de garder Mayotte coûte que coûte dans l'ensemble français faisant fi du droit international, en juillet 1975, s'appuyant sur les résultats de la consultation, Ahmed Abdallah, président de la Chambre des députés proclame l'indépendance des Comores. Mayotte, se désolidarisa le même jour de cet acte. Il restait alors au Gouvernement français à résoudre le problème du statut de Mayotte dans le cadre de la République française (Mabileau et al. 1982 : 98).

C'est ainsi que, par sa résolution N° 376 du 17 octobre 1975, votée à l'unanimité (14 voix sur 15 la France n'ayant pas participé au vote), le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé instamment « à l'Assemblée générale d'admettre les Comores à l'Organisation des Nations Unies ». Les Comores sont donc devenues membres de l'ONU en vertu de la résolution 3385 du 12 novembre 1975, qui réaffirme « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composées des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte

et de Mohéli ». Tous les pays membres, y compris les pays européens, ont voté cette résolution. La France, ex-puissance colonisatrice, ne s'y est pas opposée (CAAC, 2009 : 3)[40]. « *Mayotte est désormais considérée par l'ONU comme un territoire occupé. Cette volonté exprimée par les Mahorais de se maintenir dans l'État français suscite la méfiance des populations des nouveaux pays indépendants où ils étaient les plus nombreux, à Zanzibar d'abord, puis à Madagascar (A. Barbey, 2009 :162) ».*

Mais, dès aout 1975, le coup d'État du Front National Uni sembla, un mois plus tard, être une normalisation consécutive à une tension entre deux nations que tout paraissait prédisposé à s'entendre. Il n'en fut rien […]. C'est sur ce tableau de décolonisation ratée qu'Ali Soilihi prend le pouvoir en 1976. (Vérin ; 2000 : 11). En octobre 1976, dans sa résolution 31/4, l'ONU condamne l'attitude de la France, qu'elle considère comme une violation des principes des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unie, relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui garantit l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ces pays. La résolution pointe du doigt « l'occupation » par la France de l'île comorienne de Mayotte, considérée comme une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'État comorien, membre de l'Organisation des Nations Unies et déclare nuls et non avenus les referendums organisés à Mayotte par la France le 8 février et 11 avril 1976. La France a organisé en 1976 un referendum dans l'île de Mayotte alors comorienne et sans surprise, à 99,4%, les Mahorais choisissent la France et les promesses économiques, et se détachent de l'archipel[41]. Nulle part ailleurs la France n'a isolé les résultats d'un référendum selon les régions d'un pays et cette exception vaut à la France d'être régulièrement condamnée par les instances de décolonisation des Nations unies, les Comores n'ayant jamais accepté d'être amputées de Mayotte (Haski, Nouvelobs, 22/08/2014).

De statut de « collectivité territoriale de la République française », l'accord du 27 janvier 2000 sur l'avenir de Mayotte a prévu son évolution vers le statut de « collectivité départementale », qui est effectivement entré en vigueur avec l'article 1er de la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001. Par la suite, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 a inscrit Mayotte dans la Constitution française, faisant d'elle une collectivité d'outre-mer (COM) régie par l'article 74. Le 29 mars 2009, la consultation des électeurs de Mayotte, s'est traduite par un résultat de 95,2 % des suffrages exprimés en faveur de la départementalisation. Adoptées à la suite de

[40] Collectif des Associations et des Amis des Comores (CAAC), Mémorandum sur le contentieux franco comorien à propos de l'île comorienne de Mayotte, 2009.

[41] http://rue89.nouvelobs.com/2014/08/22/france-piege-mayotte-bombe-a-retardement-giscard-254347, consulté le 07/11/2015.

cette consultation, les lois organiques du 3 août 2009 et du 7 décembre 2010, ainsi que la loi du 7 décembre 2010, ont achevé le processus de départementalisation. Toutefois, ce n'est qu'à l'occasion du renouvellement par moitié du conseil général, le 31 mars 2011, que le Département de Mayotte a été officiellement créé (Cour des Comptes, 2016 :12-13). Mayotte est ainsi définitivement séparée de ses îles sœur.

5. Durcissement des lois migratoires et restrictions dans l'octroi du visa

Dans les années 1960, sous le besoin d'une main d'œuvre, les migrations etaient organisées et encouragées par les États européens et les grands groupes industriels. Sous les « Trente Glorieuses » l'immigration s'est accélérée, plus particulièrement entre 1956 et 1972 suite à la mise en place du traité de Rome instaurant la libre circulation des personnes dans l'espace européen. Si pendant longtemps l'immigration en France concernait essentiellement des populations d'origine européenne à savoir, italiens, portugais et espagnoles, avec le vent des indépendances en Afrique dans les années 1960, les mouvements se sont inversés. Comme le fait remarquer Alec G. Hargreaves (2006), par une des grandes ironies de l'histoire de l'après-guerre, contre toutes les attentes, c'est précisément après l'effondrement de l'empire colonial que les anciens peuples colonisés, que l'on s'attend à laisser derrière soi en Afrique et en Asie, viennent s'installer sur le sol de l'ancienne mère patrie par le biais des flux migratoires (A. Hargreaves, 2006 : 18)[42]. On assiste à une forte immigration d'abord marocaine puis tunisienne qui sera vite rejoint avec les flux algériens dès la fin de la guerre en 1962 et ceux d'Afrique subsaharienne. Tous ces mouvements etaient encouragés par les besoins de main-d'œuvre dans les pays riches. Mais quelques décennies plus tard, avec l'avènement de la mondialisation accompagnée d'une politique économique de délocalisation, les mêmes gouvernements des pays riches affichent avec plus d'ardeur « leur détermination à limiter l'entrée de nouveaux migrants et à multiplier les sorties (Condamines, 1998) ». Désormais, il est question de maitriser et d'organiser les flux migratoires suivant les besoins du marché intérieur.

6. La fin des trente glorieuses et le contrôle des flux migratoires à partir de 1974

Avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la Présidence de la République en 1974, la politique migratoire de la France change. La crise économique pousse à un réexamen

[42]Nancy. Le Green, Marie Poinsot, Alec G. Hargreaves, *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, La Documentation française, 2006, p. 18.

fondamental des politiques migratoires en Europe et le gouvernement français décide de suspendre l'immigration des travailleurs non européens. La politique migratoire est caractérisée par l'arrêt de toute nouvelle immigration, par un contrôle rigoureux des entrées et des séjours, l'encouragement à des retours volontaires des immigrés dans leur pays d'origine et par un programme d'insertion de ceux qui sont établis en France (Rygiel :2016). Le 5 juillet 1974, sur proposition d'André Postel-Vinay, nommé à la tête du Secrétariat d'État aux travailleurs immigrés créé le 7 juin, le gouvernement français décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants de la Communauté européenne. L'immigration des travailleurs reste suspendue jusqu'en 1977, l'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975 (Le Monde, 6/12/2002). Jusque-là, les comoriens seront épargnés puisque jusqu'en 1975, l'archipel était encore une colonie française et, à l'indépendance, les originaires des trois îles et régis par un statut civil de droit local, quel que soit leur domicile au 31/12/1975 ont disposé de la faculté de rester Français en souscrivant une déclaration de reconnaissance de la nationalité française (art. 10, al. 2, loi du 3.07.75) avant le 11 avril 1978, sous certaines réserves (Massicot, 1986 : 146). Les politiques d'aide au retour volontaire qui prendront progressivement les couleurs du codéveloppement commencent à voir le jour dès 1977 et une année plus tard sera mis en place le mécanisme de retours organisés et forcés d'une partie de la main d'œuvre régulière. Les politiques d'aide au retour et de codéveloppement […] ont connu un glissement sémantique et politique important pour devenir un outil de maîtrise des flux migratoires (Gabas, 2009)[43]. En effet, le territoire des Comores : Grande Comore, Anjouan et Mohéli, à l'exception de Mayotte restée française, ont accédé à l'indépendance le 31 décembre 1975. Certaines dispositions des lois n° 75-560 du 3 juillet 1975 et n° 75-1337 du 31 décembre 1975, entrées en vigueur le 11 avril 1975, ont réglé la question de la perte ou de la conservation de la nationalité françaises des Français domiciliés ou non dans le territoire au jour de l'indépendance (Massicot, 1986)[44]. C'est donc à partir de 1978 qu'ils vivront le durcissement des lois migratoires et les difficultés liées à l'octroi du visa. Le 10 janvier 1980 est promulguée la loi 80-9 (dite Loi Bonnet) relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers : Elle rend plus strictes les conditions d'entrée sur le territoire ; elle fait de l'entrée ou du séjour

[43] Jean-Jacques Gabas, « Aide au retour et codéveloppement : quel impact ? », Christophe Jaffrelot éd., L'enjeu mondial. Les migrations. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 281-290.

[44] Simone Massicot, « Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance de territoires ayant été sous la souveraineté française »., n° 3 ,Vol. 41, 1986, pp. 533-546.

irréguliers un motif d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public ; elle permet donc d'éloigner du territoire les « clandestins » ou ceux dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé ; enfin, elle prévoit la reconduite de l'étranger expulsé à la frontière et sa détention dans un établissement pénitentiaire pendant un délai pouvant aller jusqu'à sept jours s'il n'est pas en mesure de quitter immédiatement le territoire (El Qadim, 2019).

Sous le premier septennat de F. Mitterrand en 1981-1988, on assistera dans un premier temps à un assouplissement d'un certain nombre de mesures dont d'abord, le circulaire Gaston Defferre alors ministre de l'intérieur, sur les conditions d'accès au titre de séjour et à l'asile politique. Dans la même année, une autre circulaire précisera les conditions de régularisation exceptionnelles en faveur des travailleurs clandestins et autres immigrés en situation illégale.

Graphique n° 3 : Entrées, sorties et solde migratoire des immigrés en France, 2006-2017

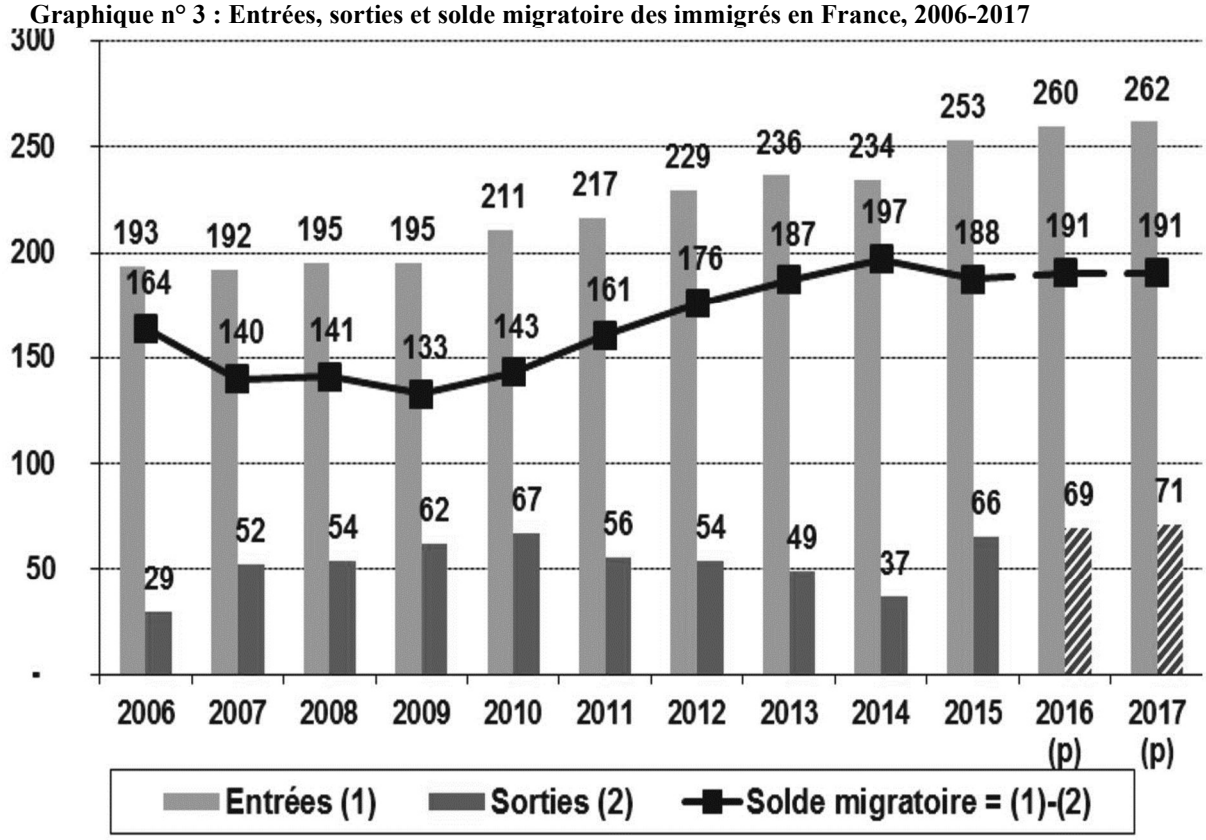

Source : France stratégie, (2019), « *L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance* », rapport juillet -2019, p.27.

Avec la victoire de la droite aux législatives en 1986 entrainant une cohabitation du pouvoir, les moyens de la police de l'air et des frontières seront accrus pour filtrer les entrées des étrangers non communautaires et les séjours irréguliers seront punis et frappés d'une interdiction de retour sur le territoire français. C'est justement dans cette cohabitation que les fameuses lois Pasqua, du nom du ministre de l'intérieur de l'époque, relative aux conditions

d'entrée et de séjour des étrangers voient le jour, rétablissant le régime d'expulsion. La première « loi Pasqua » rétablit les reconduites administratives à la frontière et limite l'accès à la carte de résident. C'est l'heure des charters, où sont embarqués 101 Maliens devant des caméras de télévision (Montvalon, 2013). Ces lois restreignent aussi la liste des étrangers qui obtiennent de plein droit une carte de résident et celle de ceux qui sont protégés contre les mesures d'éloignement du territoire.

Tableau n° 8 : Stock de titres et autorisations provisoires de séjours en cours de validité en France

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pays tiers	2 282 628	2 373 120	2 350 882	2 377 377	2 454 057	2 523 310	2 606 724
Union européenne	719 996	631 993	557 986	489 056	422 025	358 562	309 685
Total	**3 002 624**	**3 005 113**	**2 908 868**	**2 866 433**	**2 876 082**	**2 881 872**	**2 916 409**

République française, (2014), *« Les étrangers en France. Rapport au parlement sur les données de l'année 2013 »*. p.16.

IV -2- LES COMORES ET L'ENJEU MIGRATOIRE

1. Le debut des migrations massives des comoriennes vers la France

Bien que les migrations vers la France soient récentes, les Comoriens appartiennent depuis longtemps à un monde aux multiples interconnexions, caractérisé par des échanges de biens et de personnes (Barbey, 2009 : 155). Les destinations des migrants comoriens ont beaucoup évolué suivant les époques. Vers la fin du XIXème siècle, ces mouvements se sont d'abord orientés vers l'Afrique de l'Est, à Zanzibar particulièrement puis, progressivement vers la péninsule arabe et Madagascar.

À partir des années 1970, à plus forte raison depuis l'indépendance de l'État comorien en 1975, les flux migratoires se réorientent massivement vers la France. Ces migrants étaient constitués essentiellement de personnes fuyant la précarité économique qui caractérisait l'archipel. Les pressions sociales sur le grand mariage devenaient de plus en plus pressantes avec l'âge. Pendant cette période, seule la fonction publique déjà pléthorique, embauchait. Le secteur privé, constitué de quelques commerces, n'embauchait que très peu. L'agriculture qui mobilisait la majeure partie de la population se concentrait dans des espaces très réduits et de moindre qualité, vu que les sociétés coloniales détenaient à elles seules la majeure partie de la surface agricole avec 46% de la superficie de la Grande Comores, 22% de Mohéli, 37% d'Anjouan et près de 15% de Mayotte (Chagnoux, Haribou, 1980 :19). Les départs enregistrés vers Mayotte et la Réunion pendant cette période ne sont le plus souvent qu'une étape avant la métropole.

2. Émigrer pour accéder à l'honneur lié au mariage

Les premières vagues de migrants devaient travailler en France le temps de réunir ce qui allait leur permettre d'accomplir leur mariage coutumier. C'est à ce titre que G. Vivier parle de migrations coutumières pour expliquer la primauté du Grand-Mariage dans la décision d'émigrer (Vivier, 1996). En réalisant le grand mariage (une série de redistributions de biens et d'argent) l'homme change de statut social et devient notable. Les Grand-Mariés jouissent du statut de *wandru wadzima* ou hommes accomplis par opposition aux *wana mdji* désignant les *enfants du village* ou, ceux qui sont considérés comme socialement immatures. Ainsi, faire le Grand-Mariage c'est, s'acquitter d'une dette sociale selon des règles bien établies. Si l'objectif affiché dans un premier temps est celui d'épargner en vue du grand-mariage, l'entreprise se révélera difficile en cours de route. Le migrant doit œuvrer pour que ses ainés deviennent d'abord des hommes accomplis avant qu'il puisse à son tour le devenir.

Arrivé en France à 27 ans dans les années 1980, Msoili nous parle avec fierté de ce qu'il a pu réaliser : « *Je suis parti me marier suivant la coutume il y a une quinzaine d'années. Cela n'était pas facile pour moi car je devais construire d'abord la maison de ma sœur avant de s'attaquer à la mienne, étant le seul garçon de la famille. Le Grand Mariage était pour moi la seule voie pour sortir de la stigmatisation. Oui, je me sentais stigmatisé et discriminé lors des grandes cérémonies aussi bien ici en France que lors de mes vacances aux Comores. Quoi de plus frustrant que de se voir à chaque fois relégué à l'arrière lors des cérémonies* ». Ainsi, le migrant comorien peut passer toute sa vie à épargner pour assouvir cette quête de l'honneur tant pour lui que pour ses proches.

Il faut souligner que dans un monde de plus en plus globalisé, où le travail et le capital migrent surtout avec les phénomènes des délocalisations, les anciens modèles de centre et de périphérie, de pays développés et en développement, de premier et troisième monde disparaissent progressivement (Schuerkens; 2005), bouleversant l'ordre auquel on est habitué jusqu'ici. Ainsi, depuis la crise économique de 2009, les mouvements ne s'effectuent pas seulement dans les principaux couloirs de migration Sud-Nord, Nord/Nord et Sud/Sud. Un mouvement encore timide de populations du Nord vers certaines régions du Sud est enregistré (de l'Italie vers l'Argentine, des Etats-Unis vers le Mexique et l'Afrique du Sud, du Portugal vers le Brésil puis vers le Mozambique…). Suivant cette même logique, on note par ailleurs quelques légers mouvements de retours ou ré-migration vers les pays d'origine. Ils sont pour beaucoup l'œuvre de jeunes de « deuxième génération », animés de la seule volonté de découvrir et de se lancer pour leur propre compte, tels les cas des descendants d'Italiens en Suisse (Wessendorf, 2013) ou celui de ceux formant le groupement pour l'intégration des compétences et entrepreneurs issus de la diaspora aux Comores (Giced, 2014). Ces mouvements qui ne sont pas définitifs renforcent le phénomène transnational des migrations actuelles avec des intenses vas-et-viens entre les pays de départ et ceux d'accueil.

3. Les migrations au lendemain de l'indépendance des Comores

Avec l'indépendance des Comores en juillet 1975, beaucoup de comoriens installés en France ont pris la nationalité française, en souvenir des événements douloureux de Zanzibar et de Majunga et de la fragilité à laquelle s'expose l'étranger. Cette deuxième vague d'arrivants a pu s'installer avec l'appui des « navigateurs » initialement installés en s'appuyant sur les réseaux villageois que d'autres qualifient de réseaux faibles. En effet, pour Mark Granovetter (2000), les liens faibles apparaissent comme des instruments indispensables aux individus pour saisir certaines opportunités qui s'offrent à eux, ainsi que pour leur intégration au sein de

la communauté, alors que les liens forts engendrent la cohésion sociale et se traduisent par une fragmentation de l'ensemble social. Pour les Comoriens, les personnes qu'ils accueillent sont souvent des connaissances lointaines ou spécialement tissées dans le cadre de ce projet migratoire. La politique de regroupement familial autorisée à nouveau en 1975 facilitera l'immigration importante de femmes et d'enfants. Cette deuxième vague a pu se constituer et s'installer solidairement et définitivement en s'appuyant sur les réseaux familiaux et villageois constitués avec le temps.

Depuis 1978, les Comores etaient confrontés à une instabilité politique et économique. D'abord sur le plan politique, le pays a connu depuis l'indépendance une vingtaine de coups d'État et de tentatives. Cette situation maintient le pays dans la précarité et sème le doute quant à la possibilité de le voir s'engager dans la voie du développement. La décennie 1978-1988 marquée par un contrôle de l'appareil d'État par le célèbre mercenaire français Bob Denard et ses acolytes n'a fait que renforcer les départs vers l'extérieur de tant d'hommes et de femmes, avec la crise qui se prolongeait. La crise séparatiste dans l'Ile d'Anjouan entre 1997-2000, suivie d'une progression négative du PIB par habitant s'est traduite par une incidence de la pauvreté dans les années qui suivirent. Presque la moitié des jeunes comoriens vivent dans l'extrême précarité. Le taux de chômage chez les moins de 25 ans (44,5%) est au moins quatre fois plus élevé que celui des adultes de 30-49 ans (LINFO. RE, 2011). La pauvreté touchait 45% des comoriens parmi lesquels 37% des ménages en 2004 avec une montée du chômage chez 44,5% des jeunes (Union des Comores, PPTD, 2015). Tous ces facteurs ont accentué le désir de partir de nombreux jeunes vers Mayotte, empruntant les chemins des migrations clandestines avec le « Visa-Balladur ».

4. Un visa pour l'entrée des Comoriens à Mayotte

Le visa Balladur, du nom de l'ancien premier ministre français, est imposé depuis 1995 aux ressortissants Comoriens (Anjouan, Mohéli et Grande Comore) désirant se rendre à Mayotte, la quatrième île de l'Archipel sous administration française. Il faut dire que les migrations vers l'île sœur, qu'elles soient clandestines ou régulières, sont fortement liées à un héritage post-colonial et à la forte proximité. Cette forte homogénéité a toujours caractérisé l'ensemble de l'archipel des Comores avant l'éloignement de Mayotte. C'est à ce titre que les Nations Unies, l'Union Africaine et la Ligue Arabe ont revendiqué plusieurs fois l'intégrité territoriale des quatre îles comoriennes et l'appartenance de Mayotte à la *République fédérale islamique des Comores*.

De son côté, l'association française Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) a lancé une pétition intitulée « Le visa Balladur tue ! » à l'encontre des politiques anti-migratoires menées par la France et l'Union européenne dans l'océan Indien comme la cause d'une « hécatombe silencieuse ». Le 13 janvier 2015, cette pétition, à portée internationale, est signée par 32 réseaux associatifs et partis politiques, parmi lesquels la *Ligue des Droits de l'Homme*, le *Front Démocratique des Comores,* le *Conseil des Migrants au Maroc* et *Sortir du Colonialisme* (Peccia, Meda, 2017). Le *Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés* évoque également le pouvoir magnétique exercé par l'île de Mayotte envers le reste de la région (HCR, 2015; Peccia Meda, 2017).

Les familles sont dispersées entre les quatre îles et jusqu'en 1995, les habitants des trois îles pouvaient librement se rendre à Mayotte sans avoir à demander de visa). Les grand-comoriens en quête d'un mieux vivre se tournent vers l'hexagone.

À ces regroupements familiaux et aux migrations de travail, il faut ajouter les migrations estudiantines et des personnes malades qui se transforment progressivement en séjour de longue durée et, à l'heure actuelle, dans un contexte politique de plus en plus restrictif en termes d'immigration, les arrivées des comoriens sur le territoire français sont très limitées et souvent clandestines (Thierry, 2007 :6).

5. Espoirs déçus et ruée vers l'ancienne puissance colonisatrice

À peine devenus indépendants, les comoriens ont vite déchanté, prenant conscience que le bien-être tant miroité par les leaders politiques n'était pas si proche comme on leur faisait croire. Tant, les espoirs placés dans cette indépendance partiellement retrouvée étaient si grands et tant les déceptions étaient aussi de taille. Avant l'indépendance, le nombre d'agents administratifs de l'État et du territoire approchait les 2 600, soit un agent pour mille habitants. L'inflation se produisit avec le changement de chef-lieu en 1962 et pendant treize ans, l'effectif augmenta de 8 à 10 % par an, surtout dans la santé publique, l'Enseignement et l'Action rurale.

Une problématique insoluble se dessinait déjà : comment un pays démuni, à l'économie si fragile, pouvait-il supporter un tel alourdissement de son appareil administratif (Guébourg, 1994 : 111). Si dans un premier temps les natifs des grandes villes continuaient à croire à une fonction publique déjà pléthorique aux premières heures de l'indépendance, voyant en elle la possibilité d'une ascension rapide, ceux des villages des hauts dits « *wa masafarini* » ont vite compris que seule l'émigration était pour eux la chance d'une vie meilleure et prometteuse.

6. Le cas des migrations comoriennes en France

En France, les premiers Comoriens à s'y installer étaient principalement des matelots (appelés « vieux navigateurs » aux Comores) travaillant dans la marine marchande et installés à Marseille, Dunkerque et au Havre dès les années d'après-guerre. Très marginal dans les années 1960, les migrations comoriennes en France se sont intensifiées entre 1975 et 1990, à une période où la France mettait fin officiellement en 1974 aux migrations de travail sous l'effet de la crise pétrolière. Cette période correspondant à la fin des Trente Glorieuses marquera le début d'une longue crise économique qui ralentira la machine productive et les besoins d'une main d'œuvre étrangère.

Jouant le rôle d'éclaireurs, ces « vieux navigateurs » présents sur place quelques années auparavant ont permis une installation progressive des membres de la communauté à partir des années 1970. La force des réseaux a opéré dans le sens de l'encouragement, de l'entraide et du soutien. Pour les Comores, cette deuxième vague migratoire après celle entamée à la fin du XIXème est une conséquence d'une multitude de facteurs dont, les événements tragiques de Zanzibar en 1964, les massacres de Majunga à Madagascar en 1976 auxquels est venue se rajouter la crise politique et socio-économique dans l'archipel dès l'indépendance en 1975.

En France, les années qui ont suivi les indépendances n'ont pas arrêté l'arrivée des travailleurs immigrés en provenance des anciennes colonies, mais en ont diversifié les composantes. Les Algériens arrivent en plus grand nombre après 1962. Ils étaient alors 350 000. Ils sont le double en 1975, le « regroupement familial » ayant joué son rôle. Ils seront suivis par les travailleurs marocains et tunisiens. D'autres Algériens viendront plus tard dans les années 1990, à la suite des troubles et des affrontements liés au Front islamique du salut. Les immigrés en provenance d'Afrique noire, Maliens, Sénégalais, Ivoiriens entre autres, vont s'y rajouter, suivis par les Comoriens à partir de 1975 (Stora, Termine, 2007 : 27).

7. Les catégories de candidats à l'émigration en France depuis 1975

Si avant les Comoriens pouvaient presque aller librement en France, à partir de 1975 les relations avec l'ancienne puissance colonisatrice se sont détériorées suite aux troubles liés à l'indépendance mais aussi et surtout, avec l'imbroglio sur la question de Mayotte. À cela, il faut aussi rajouter l'arrêt de l'immigration de travail par les autorités françaises en 1974 suite au premier choc pétrolier. La seule migration encore possible pendant cette période fut le regroupement familial, les migrations pour études et les quelques rares cas de migrations touristiques (visites familiales, tourisme, migration pour soins de santé) auxquelles vont venir s'ajouter les migrations clandestines.

Face à une population de plus en plus jeune et devant un taux de chômage sans précédent, il n'y a qu'une seule alternative pour ceux arrivant dans le marché de l'emploi à savoir l'émigration. Pendant que l'Europe renforce le contrôle de ses frontières, face à une immigration choisie et très sélective, ces contrôles renforcés ont créé un nouveau marché investi par des réseaux mafieux de plus en plus nombreux et de mieux en mieux organisés (Letaief, 2011 : 144). Ici encore, tous les moyens seront mobilisés pour la réussite de ce projet pouvant parfois demander un long itinéraire avant d'atteindre la France.

8. Poids démographique des Comoriens et répartition géographique en France

Aujourd'hui, les Comores sont connues comme étant un pays à forte émigration (Vivier, 1996/ 2000). Presque chaque famille compte au moins un migrant et 1/5 de la population de l'archipel vit à l'extérieur (Thierry, 2003 ; Comores RGPH 2003), plus particulièrement en France. Certaines sources avancent même que la plus grande ville des Comores est Marseille puisque la cité phocéenne regorgerait plus de Comoriens que Moroni la capitale (Rainfroy /SlateAfrique, 2012). En 2009, des estimations du Quai d'Orsay faisaient état d'environ 150 000 comoriens qui vivraient à l'extérieur de l'archipel avec une grande majorité établis en France. Aussi, la présence d'environ 200 000 Comoriens dans les grandes villes françaises assure aux nouveaux venus la possibilité d'un accueil et d'une aide à l'insertion (Barbey, 2009). Tout proche de nous, en 2016, on évoque le chiffre de 300 000 comoriens rien qu'en France (Daiwara, Ahamed-Mikidache/le point Afrique, 2016). Ces statistiques, variant très largement d'une institution à une autre, montrent la complexité à donner un chiffre exact puisque, au-delà de ceux qui ont gardé la nationalité française dès l'indépendance des Comores en 1975, il y a aussi les franco-comoriens de naissance, les naturalisés, ceux ayant une carte de résidence mais aussi de nombreuses autres catégories dont parmi elles, les clandestins.

En France métropolitaine, la diaspora comorienne se trouve concentrée essentiellement sur quelques points du territoire, à Marseille et en Ile de France. Des communautés plus petites sont présentes à Lyon, Dunkerque, Nantes et le Havre. Les statistiques disponibles sur les comoriens en France date déjà. Dans le recensement français, les données par nationalité donnent près de 80 % des migrants originaires des Comores comme étant de nationalité française. Les données par pays de naissance posent par contre le problème de la faiblesse des effectifs recensés : 11 568 personnes nées aux Comores et résidant en France métropolitaine sont comptabilisées en 1990. En 2014, 32 958 personnes nées aux Comores et résidant en France sont recensées, dont, 14 770 hommes et 18 189 femmes (Insee, 2017). Ces chiffres

semblent s'éloigner de la réalité car les estimations font état d'une population beaucoup plus importante. Pour comprendre ces disparités il faut revenir à l'histoire politique de l'archipel comme le suggère G. Vivier (1996) dont, les trois îles ne sont indépendantes que depuis 1975, la quatrième, Mayotte, étant restée française. Les originaires des Comores peuvent être de nationalité française de naissance, par conservation, par réintégration ou par acquisition. Selon les services comoriens d'émigration, sur les 150 000 Comoriens vivant hors du pays, entre 60 000 et 100 000 seraient en France métropolitaine, d'après les nombreuses estimations, dont près de 95 % originaires de la Grande Comore (Blanchy, 1998: 8). La région parisienne, avec 40 000 Comoriens, aurait supplanté, depuis les années 80, les Bouches-du-Rhône et Marseille, où vivraient aujourd'hui 30 000 Comoriens (Jaffar, 1994) et 23 000 selon la Fecom, la Fédération des associations de Comoriens en France (Forim, 2012 : 11). Ils seraient entre 60 000 à 70 000, à Marseille, environ 60 000 en région parisienne, 3 000 à Lyon et 4 000 à Dunkerque et les quelques autres seraient dispersés sur le reste du territoire français (Saïd, 2003).

Les comoriens qui vivent à l'extérieur représentent plus de 50% de la population résidente aux Comores. La communauté comorienne en France est estimée entre 150.000 et 300.000 (dont plus de 100.000 à Mayotte). Actuellement près d'un comorien sur trois, vit en France et plus particulièrement en métropole. Les chiffres des services comoriens d'émigration, évaluent à 150 000 Comoriens le nombre vivant hors du pays, entre 60 000 et 100 000 seraient en France métropolitaine (Blanchy, 1998 : 8). La région parisienne, avec 40 000 Comoriens, aurait supplanté, depuis les années 80, les Bouches-du Rhône et Marseille, où vivraient aujourd'hui 23 000 et 30 000 Comoriens selon les estimations données par les associations (MAE, Forim, 2012 : 11).

9. Des visas au compte-gouttes vers la France

Entre 2009 et 2011, moins de la moitié des demandes de visas formulées par les Comoriens ont reçu une suite favorable. En effet, les consulats de France aux Comores (Moroni et Mutsamudu) ont accordé 14 560 visas de court séjour sur un total de 29 068 demandes formulées. Le cadre juridique relatif au traitement des demandes de visas de court séjour est fixé par le droit communautaire européen (code des visas) et par les textes spécifiques aux différents territoires d'Outre-mer. On peut constater que seulement 34 % des demandes formulées pour l'espace Schengen ont eu une suite favorable, ce qui traduit la volonté des autorités européennes de limiter par tous les moyens l'accès à l'espace européen.

Pour les destinations de courtes durées vers Mayotte (Outre-mer), les visas accordés aux Comoriens pendant les trois années dépassent les 60% des demandes. Il convient ici de faire remarquer que le visa Balladur imposé aux Comoriens voulant se rendre à Mayotte fait l'objet de plusieurs critiques aussi bien de Moroni que des organisations humanitaires internationales du fait des pertes humaines déplorées quotidiennement. On peut penser d'une part que les autorités consulaires cherchent à dissuader ceux qui prennent les kwassa-kwassa de ne plus faire recours à cette voie et de l'autre, chercher à apaiser les relations entre Mayotte et les trois autres îles de l'archipel. De toutes façons, le visa accordé pour Mayotte n'ouvre pas accès à la métropole, située d'ailleurs à quelques milliers de kilomètres de là.

Il faut rappeler que les conditions d'entrée et de séjour à Mayotte sont régies par l'ordonnance n° 2000-373 du 26 avril 2000 et ses décrets d'application et par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif aux documents et visas exigés pour l'entrée des étrangers sur le territoire de Mayotte. Ce cadre prévoit la présentation d'un certain nombre de justificatifs à l'appui de la demande de visa de court séjour, quel que soit le motif déclaré du séjour : conditions d'hébergement, moyens de subsistance suffisants couvrant la période de validité du visa, assurance voyage, garanties de retour dans le pays de résidence.

Tableau n° 9: Visas de court séjour délivrés aux Comoriens toutes catégories confondues

Année	Destinations					
	Espace Schengen			Mayotte		
	Demandés	Accordés	Taux %	Demandés	Accordés	Taux %
2009	2 511	1 130	45%	5 559	4 503	81%
2010	3 922	1 922	49%	5 014	2 908	58%
2011	3 879	1 862	48%	3 020	2 235	74%
Total	**14 453**	**4 914**	**34%**	**14 615**	**9 646**	**66%**

Sources : http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-4113QE.htm- Consulté le 25/06/2015

D'après le ministère de l'intérieur français, pour les visas de long séjour, le motif principal des demandes d'établissement des ressortissants comoriens en France métropolitaine concerne principalement les études, puis l'établissement familial. Pour Mayotte, la raison principale pour les demandes de visa de long séjour est le regroupement familial.

L'antenne consulaire pratique de manière systématique le contrôle sur le retour des étrangers en faveur desquels elle a délivré des visas de court séjour. Les contrôles au retour sont ciblés sur une partie des demandeurs suivant les motifs de voyage. Lors de la remise du titre de séjour, il est demandé au récipiendaire, une fois rentré, de passer signaler son retour en remplissant un formulaire prévu à cet effet. Peu sont ceux qui prennent le soin de satisfaire à cette dernière formalité, alors que les antennes consulaires de Moroni et d'Anjouan établissent

des statistiques sur les taux de non présentation au retour des bénéficiaires du précieux sésame. En conséquence, il est difficile en se basant sur cet ‘’*indicateur*’’ de connaitre le taux réel des retours ou des non-retours. S’il se trouve que ces personnes ne rentrent pas une fois leur séjour en France épuisé, on peut penser que ces dernières ont décidé d’y rester.

En grande majorité, les migrants Comoriens en France sont originaires de la Grande-Comore. C’est dans cette île que la tradition migratoire est ancienne et bien ancrée. Il ne serait donc pas étonnant de voir les ressortissants de cette dernière prolonger leur séjour au-delà du délai accordé, quitte à passer dans l’irrégularité. Cela pourrait expliquer en grande partie les écarts observés au niveau des taux de non présentation entre le consulat de Moroni et celui d’Anjouan.

Tableau n° 1: Taux de non présentation au consulat après le retour / visas long-séjour

Années	Consulat Moroni		Consulat Anjouan	
	Schengen %	Mayotte %	Schengen %	Mayotte %
2011	ND	ND	37	14
2012	83	48	37	11

Sources : http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-4113QE.htm – Consulté le 25/06/2015

10. Comparaison des migrants des Comores, de Maurice et de Madagascar vers la France

Pour pouvoir se faire une idée sur l’importance des migrations comoriennes en France, nous présentons ici une situation comparative de trois pays de la même zone géographique, l’océan indien. Il s’agit ici de Madagascar et Maurice tous deux, comme les Comores, appartenant à la COI, la commission des Îles de l’Océan Indien. Les données suivantes d'Eurostat ne concernent que les étrangers soumis à titre de séjour et ce pour la première fois. De plus, les étrangers bénéficiant de la libre circulation des personnes (Union européenne, Espace économique européen, Suisse) ne sont pas repris dans ce tableau. Nous cherchons à analyser ici le nombre de demandes d’un premier titre de séjour en France pour les ressortissants de ces pays entre 2011 et 2016, en nous appuyant sur des indicateurs propres aux pays d’origine. Il s’agit de tenir compte de la population totale du pays concerné, du PIB par habitant et de l’IDH.

D’entrée de jeu, nous pouvons remarquer que de ces trois pays, les Comores sont de loin les moins peuplées. La population des Comores est 30 fois moins importante que celle de Madagascar et 1,5 fois moins que celle de l’île Maurice. Inversement, nous constatons qu’entre 2011 et 2016, les demandes de premier titre de séjour en France pour les Comoriens sont quatre fois plus importantes que celles des Mauriciens et presque le double de celles des Malgaches.

Tableau n° 11: 1er Titre de séjours et indicateurs pays pour les Comores, Madagascar et Maurice

Pays	Pop° 2016	PIB/hab. 2017	IDH (2017)	Rang IDH	1er séjour /France 2011-2016
Comores	807 117	797 $USD	0,503	203e	28 847
Madagascar	24 915 821	450 $USD	0,519	199e	15 926
Maurice	1 263 820	10 547 $USD	0,79	91e	7 365

Sources : Eurostat/Ministère des Affaires étrangères-France/populationdata.net – consulté le 13/09/2018

S'il est vrai que Maurice affiche une certaine prospérité avec un IDH de 0,79 (91e rang mondial), l'écart entre celui des Comores et celui de Madagascar n'est pas si important. En effet, les deux pays affichent des IDH de 0,519 pour Madagascar (199e) et de 0,503 pour les Comores (203e).

Parmi les explications que l'on peut avancer face à ce constat c'est que, la qualité du niveau de vie à Maurice ne pousse pas les Mauriciens à se lancer dans des migrations massives ou, penser que la France n'est pas la destination privilégiée des Mauriciens. S'agissant des Comores et Madagascar, on peut avancer que la pauvreté est une des causes principales de l'émigration mais que le niveau de vie des Comoriens (797 $USD contre 450 $USD PIH/hab pour Madagascar) explique aussi en grande partie cette très grande différence. Émigrer c'est décider de fuir un environnement défavorable sur le plan politique, économique, sécuritaire voire environnemental. Sauf que cette décision suppose aussi des moyens. Les candidats au départ dans les différents pays ne sont pas les plus pauvres, loin de là. Par ailleurs, le plus souvent la décision d'émigrer pour une personne est prise au niveau familial. Les fonds nécessaires pour le voyage sont collectés au sein de la famille proche où chacun apporte son concours. Il s'agit véritablement d'un contrat moral liant le candidat au départ et sa famille qui finance le voyage, dans l'espoir d'avoir en retour fortune et honneur. Des contacts vont être pris avec des connaissances déjà installées en France pour l'accueil du migrant. Ainsi, les conditions d'arrivée et d'hébergement dépendent de la relation que le nouveau migrant entretient avec la famille d'accueil et sa communauté villageoise recréée en France. La famille d'accueil le prend en charge jusqu'à la régularisation de sa situation. La communauté villageoise apporte à la famille d'accueil un soutien financier voire parfois en nature (Forim, 2014 :14). Encore une fois, la force des réseaux prend ici tout son sens puisque les Comoriens sont connus pour leur solidarité.

11. Population d'origine comorienne en France entre 1975 et 2016

Partout en Afrique, les données sur les migrations vers les pays développés restent insuffisamment documentées. Aux Comores, si ces données sont disponibles, elles sont

rarement fiables puisqu'elles souffrent d'un sous enregistrement élevé. Ces statistiques excluent également, par définition, les migrations illégales. Dans l'ensemble, elles sont à considérer avec précaution (Tabutin, Schoumaker, 2001). Presque partout dans les pays insulaires, ces données traitées statistiquement ont le double mérite de fixer une estimation pour le niveau des migrations et de jeter quelques lumières sur certaines caractéristiques des migrants (OIM, 2013 :10).

En 2019, les Comoriens résidant dans les trois îles de l'archipel (Grande-Comore, Anjouan, Mohéli) sont estimés à 850 688 habitants (RGPH 2003 ; ISEED 2017). D'autres statistiques évaluent la population comorienne à 969 000 ressortissants dont 717 500 dans les trois îles (Banque Mondiale, Ministère français des Affaires Étrangères, INSEE).

Tab n° 12: Estimations de la population comorienne en France entre 1975-2016

Années	Sources	Variables	Popu comorienne en France
1975	Recensements français	Pays de naissance : Comores, Mayotte incluse	2 210
1982	Recensements français	Pays de naissance : Comores, Mayotte non-incluse	7 180
1990	Recensements français	Pays de naissance : Comores, Mayotte non-incluse	11 568
1991	Estimation FECOM	Sentiments d'appartenance à la communauté comorienne	80 000 à 90 000
1998	Estimation FORIM	Sentiments d'appartenance	60 000 à 100 000
1999	Recensements français	Nationalité d'origine : Mayotte et français de naissance non-inclus	13 763
2003	Estimation BM	Sentiments d'appartenance	85 000 à 150 000
	Estimation panapress	Sentiments d'appartenance	200 000
2005	Ministère de l'intérieur français	Migrants nés aux Comores titulaires de carte de séjours	18 605
2007	Estimation FIDA	Sentiments d'appartenance	150 000 à 200 000
2013	Estimation OIM	Sentiments d'appartenance	200 000
2016	LINFO.RE	France métropolitaine + La Réunion + Mayotte	251 500

Sources : Données INSEE, FORIM, FECOM, BM, FIDA et OIM, 1975 -2016.

Tableau n°13: Répartition des émigrants par île selon le lieu de destination

Pays/Zone de destination	Mohéli		Anjouan		Grande- Com		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Madagascar	80	3,9	876	42,2	1 093	53,3	2 049	100
Mayotte	321	2,1	9 937	64,9	5 061	33	15 319	100
France	74	1	374	4,9	7 239	94,2	7687	100
Autres îles de la COI	13	2,8	73	15,8	376	81,4	462	100
Pays Arabes	85	3,8	128	5,7	2 026	90,5	2 239	100
Afrique de l'Est	9	3,1	35	13,4	221	83,5	265	100
Autres Afrique Sub	29	5,1	57	9,9	490	85	576	100
Autres pays étrangers	22	6,3	105	31,6	206	62	333	100
Total	633	2 ,2	11 585	40	16711	57,8	28 930	100

Sources : Données RGPH 2003, CGP/Comores – 2017

Aujourd'hui, tout le monde reconnait les difficultés dans l'évaluation de la diaspora comorienne en France puisque la majorité de ces membres ont acquis la nationalité française et, ce faisant, ne peuvent être identifiés dans les statistiques par nationalité […]. L'estimation la plus souvent admise tourne autour de 150.000 à 200.000 personnes pour la France métropolitaine. A cet effectif, s'ajoutent près de 50.000 personnes d'origine comorienne à la Réunion ainsi que 50 à 70.000 personnes à Mayotte et 30.000 à Madagascar. Globalement, il y aurait donc plus de 300.000 Comoriens d'origine résidant à l'étranger (OIM, 2013 :53). D'autres estimations montrent que 26 % des Comoriens vivent donc dans un territoire français (France métropolitaine, Mayotte, Réunion), soit donc le quart de la population des Comores.

12. Répartition des Comoriens en France métropolitaine suivant leur statut et leur localisation

Il est difficile d'établir avec exactitude des statistiques fiables sur la population d'origine comorienne en France, du fait de plusieurs facteurs dont certains, liés à l'histoire coloniale du pays. Toutefois, nous pouvons avancer quelques estimations pouvant permettre de se faire une idée sur l'importance de cette communauté. En 2019, la population comorienne en France est estimée à 370 000 personnes, dont près de 100 000 à Mayotte (France diplomatie, 2019). De telles estimations ne tiennent pas compte des entrées irrégulières, ni forcement de ceux qui ont la nationalité française. D'autres statistiques beaucoup plus lointaines donnent la répartition suivante : 80 % auraient acquis la nationalité française, soit environ 160 000. La majorité de ceux-ci sont des français de naissance parce que nés sur le sol français ou des français par conservation parce qu'ils ont choisi de rester Français en 1975, au moment de l'indépendance. D'autres ont été naturalisés : ainsi, 2 755 furent naturalisés entre les années 2000 et 2004,

selon le ministère français de l'intérieur. Un peu plus de 18 000 Comoriens ne possèdent pas la nationalité française et résideraient en situation régulière sur le territoire français alors que, il y aurait quelques milliers de clandestins, le plus souvent des étudiants n'ayant pas pu renouveler leur visa, et plus de 10 000 personnes avec de faux papiers (Banque Mondiale, 2004).

Par rapport à leur répartition sur le territoire français, la communauté comorienne reste concentrée autour des cinq pôles que sont Marseille, Paris, Lyon, Nice et Dunkerque. Un changement démographique s'opère avec les implications sociales liées à l'entrée en scène d'une deuxième et d'une troisième génération qui sont nées en France (OIM, 2013 : 57). En effet, Marseille (80 000 comoriens alors que Moroni la capitale en compte 50 000) qui a longtemps été considérée comme la plus grande ville des Comores est en train de perdre cette position au profit de la région île de France (Slate Afrique, 2012). Comme nous l'avons vu, cette immigration est plus récente et remonte à l'après-guerre. De nombreux Comoriens engagés dans la marine marchande française s'installèrent dans les villes portuaires. Celle-ci va se développer à l'approche de l'indépendance et par la suite en raison de la situation politique et économique très instable (OIM, 2013 : 15).

Quant aux motifs justifiant cette migration, les principales raisons qui poussent les Comoriens à partir sont la recherche d'emploi (44,1%), les études (26,6%) et les raisons familiales (17,8%). Ceux qui partent pour des raisons sanitaires ne se classent qu'à la quatrième position avec seulement 7,1% de l'ensemble des émigrants (RGPH, 2003, Inseed, 2017).

V- LA TYPOLOGIE DE MIGRANTS COMORIENS EN FRANCE

Les migrants comoriens en France sont essentiellement constitués au départ de travailleurs pour la plupart non qualifiés et de quelques étudiants. On recense aussi quelques migrants qui y vont pour des raisons de santé voire pour du tourisme. Les conditions de vie de beaucoup d'étudiants les poussent à intégrer le marché de l'emploi, suite d'une part à leurs conditions d'hébergement et aux sollicitations régulières des familles restées aux Comores.

V -1- LES MIGRANTS POUR ÉTUDES, RAPPEL DE LA SITUATION MONDIALE

Dans ce ballet incessant des départs Sud - Nord, le secteur migratoire qui a connu la plus forte croissance ces dernières années est celui des étudiants internationaux. De plus en plus d'étudiants saisissent l'occasion d'aller étudier à l'étranger, pour suivre des formations et des cursus de plus en plus diversifiés (Salt, 2005: 36). Selon l'UNESCO, en 2012, on comptait près de 4 millions étudiants en mobilité internationale (Campus France, 2014), contre 2 millions en 2000, soit 1,8 % de l'ensemble des effectifs dans le supérieur ou 2 étudiants sur 10 au niveau mondial. L'Asie centrale, région qui abrite la population jeune la plus mobile, est passée de 67 300 en 2003 à 156 600 en 2012, soit un taux de mobilité vers l'étranger passant de 3,5 à 7 %, […] en revanche, les étudiants de l'Afrique subsaharienne, qui est la seconde population la plus mobile, ont tendance à moins s'éloigner de leur pays natal. Selon les dernières données, 288 200 étudiants ont étudié à l'étranger en 2012, contre 204 900 en 2003. Cependant, pendant cette période, le taux de mobilité vers l'étranger a baissé, passant de 6 à 4,5 %. Cette évolution suggère que les systèmes d'enseignement supérieur nationaux se développent à un rythme régulier.

En 2012, 271 399 étudiants étrangers ont choisi la France soit 7 % du total des étudiants étrangers en mobilité à travers le monde. Ces statistiques font de la France le troisième pays d'accueil des étudiants étrangers derrière les États-Unis et le Royaume-Uni (Campus France, 2014). Le déficit caractérisant les pays du Sud en matière d'éducation, de formation professionnelle et technique pousse de nombreux jeunes à partir dans l'espoir de se former ailleurs, particulièrement dans les pays occidentaux considérés jusqu'ici comme ceux disposant des meilleures écoles et universités.

Tab n°14:Étudiants comoriens dans les dix premiers pays d'accueil 2011- 2016

N°	Pays d'accueil	2011	2016	% du total 2016	Évolution 2011 - 2016
1	**Madagascar**	1 262	1 853	30,60%	+ 47%
2	**France**	1 675	1 472	24,30%	-12%
3	**Émirats arabes unis**	64	1 219	20,20%	+ 1805%
4	**Maroc**	232**	485	8%	+ 109%
5	**Arabie saoudite**	121	364	6%	+ 201%
6	**Égypte**	ND	219	3,60%	-
7	**Malaisie**	27	69	1,10%	+ 156%
8	**Turquie**	<5	60	1%	-
9	**Inde**	ND	56	0,90%	-
10	**Tunisie**	ND	44	0,70%	-

Source : UNESCO/Campus France 2017

1. Les migrations estudiantines des Comores vers la France

Pour ce qui est des Comores, le début des migrations estudiantines comoriennes en France remonterait dans les années 1960 avec la formation des premiers cadres comoriens dans l'hexagone. Déjà, bien avant, les cadres comoriens étaient formés principalement à Madagascar alors sous colonisation française. Pour ceux qui se destinaient à l'apprentissage des sciences religieuses, les destinations les plus prisées furent Zanzibar et Lamu dans un premier temps puis, le Caire et plus tard, d'autres pays du monde arabe. Au milieu des années 1970, même s'il y eût un fléchissement des départs vers la France après l'indépendance en 1975 et surtout suite au contentieux au sujet de Mayotte, ces mouvements ne tarderont pas à reprendre en l'absence de tout établissement d'enseignement supérieur dans l'archipel.

En effet, la première école d'enseignement supérieur des Comores « ENES » remonte aux années 1982/1983 suite aux réformes entreprises sur l'éducation nationale avec Ahmed Abdallah Abderemane, premier président des Comores indépendantes. Quelques années après, cette offre de formation dans le supérieur s'est vue renforcée d'une école de santé, formant sages-femmes et infirmiers principalement. L'Université des Comores n'a vu le jour que vingt ans après l'ENES, avec la volonté d'unifier les établissements d'enseignements supérieurs existant en 2003. Mais, l'offre de formation restant toujours très limitée et en deçà des besoins, les départs vers l'extérieur n'ont pas baissé.

2. Évolution des migrations estudiantines comoriennes vers la France

Si pour les premières vagues d'étudiants des décennies 1960-1976 des bourses d'études étaient généralement octroyées, ces mouvements furent interrompus avec l'indépendance des

Comores et l'avènement du pouvoir révolutionnaire d'Ali Soilihi (1976-1978). Au retour d'Ahmed Abdallah en 1978, la tradition héritée de la colonisation faisant du Bac un droit au voyage avait repris, avant de s'estomper quelques années après.

Depuis les années 1990, avec d'une part les restrictions budgétaires imposées à l'État suite au programme d'ajustement structurel des institutions de « Bretton Woods » et la crise croissante qui secoue le pays à l'instar de bon nombre de pays du continent, rares sont les étudiants qui parviennent à avoir une bourse pour des études en France. On distingue ainsi trois catégories d'étudiants comoriens en France :

- La première catégorie est constituée de ceux ayant une famille installée de longue date en France et sur laquelle ils pourront compter pour l'hébergement.
- Une deuxième catégorie comprend les étudiants n'ayant personnes de très proche (parents directs, oncles, tantes ou cousins) dans l'hexagone mais qui, par le jeu de l'entraide, ont pu trouver un généreux hébergeant. La plupart des étudiants de cette catégorie, malgré la volonté affichée au départ, finira par lâcher avec la dégradation des conditions liées à l'hébergement. Une seule obsession prendra le dessus : trouver au plus vite un emploi et se marier avec une française d'origine comorienne pour pouvoir rester en France. Ils n'auront d'autres alternatifs, sinon comment envisager un retour aux Comores quand on n'a pas réussi sa formation ? Ils y resteront travailler et envisager une autre réussite sociale en épargnant pour le Grand Mariage.
- Enfin une troisième et dernière catégorie concerne les étudiants issus de familles aisées qui sont généralement assurés de trouver du travail à leur retour soit dans l'administration publique du fait de l'influence familiale, soit dans le privé ou assez souvent pour se lancer à leur propre compte. Bien que très minoritaires, cette catégorie de jeunes rentre majoritairement, même si elle maintiendra des rotations fréquentes entre la France et les Comores.

3. Les départs massifs de nombreux jeunes vers l'extérieur.

La première école nationale d'enseignement supérieur des Comores « ENES » remonte au début des années 1980. Elle sera suivie des années après par d'autres établissements d'enseignement supérieur comme l'Institut de formation des Enseignants et de Recherche en Éducation (IFERE), l'École Nationale d'Administration et de Commerce (ENAC), l'École nationale de Santé publique, l'École Supérieure de Formation et de Recyclage (ESFR) ou l'école technique de Patsy. Jusque-là, l'offre de formation étant très limitée, les départs vers l'extérieur des jeunes bacheliers avides de savoir n'avaient pas baissé. Bien avant

l'indépendance, le baccalauréat a toujours été considéré comme synonyme de départ et il fut assuré par l'autorité coloniale. À partir de 1975, ce sont quelques privilégiés qui pouvaient s'enorgueillir de partir avec une bourse qu'un parent proche du pouvoir en place est parvenu à décrocher, par simple clientélisme politique. Pour les autres, c'est sous la douleur des familles qui doivent se ruiner pour prendre en charge aussi bien les frais de départ que ceux liés à la formation.

4. Le baccalauréat, un passeport pour les jeunes Comoriens

Pour apporter une réponse à ce besoin de formation et répondre au cri de détresse de nombreuses familles ruinées, l'État comorien a ouvert la première université des Comores en 2003. Elle est régie, par l'ordonnance présidentielle N° 03-008/PR, rendue publique le 8 septembre 2003. La mission principale assignée à cette jeune université est avant tout d'asseoir les bases d'un système éducatif et de dispenser un savoir libérateur, déclarait Damir Ben Ali, premier administrateur de l'institution (MweziNet; 2004). Beaucoup de Comoriens se sont réjouis de cette très bonne initiative et des efforts furent demandés à tous pour soutenir l'université, considérée comme un grand pas vers la connaissance. Lors de l'ouverture, dans son discours solennel, le chef de l'État, Azali Assoumani a d'abord remercié les Comoriens pour l'effort auquel ils s'étaient engagés à fournir, en rappelant qu'il était « *difficile de faire croire que chaque pays a créé son université, son école supérieure, quand il est devenu riche et développé ».* Pour lui, *« les Comoriens avaient déjà tranché, en acceptant, et je sais que c'était un grand sacrifice, la surtaxe sur le riz. Ils l'intègrent bien, acceptent volontiers sa pertinence et estiment même que sa création a tardé* ». Dans une plaque surplombant l'entrée et portant le logo de l'université, on pouvait y lire ceci : « Clamer que le chemin est long ne le raccourcit pas, le raccourcir c'est faire un pas en avant ». En un mot, il manque certes beaucoup de choses à cette université naissante mais plutôt que d'attendre tout avoir pour l'ouvrir, il vaut mieux se lancer dès à présent et le reste viendra.

Le fait d'avoir l'université sur place va soulager les familles qui n'en peuvent plus de continuer à payer des études à leurs enfants à l'étranger, lâcha Mohamed Mdahoma, notable présent à la cérémonie solennelle organisée à l'occasion. Pour A. Azali « *l'Université est un ascenseur social qui garantit l'égalité des chances et une réelle intégration sociale. Elle dispense à tous, toute catégorie sociale confondue, le même savoir, prédispose aux mêmes opportunités, garantit les mêmes armes pour affronter la vie* ». Il rassure cependant les Comoriens sur le choix et la liberté laissés à chacun de choisir son école puis, poursuit son discours en laissant

la porte ouverte pour ceux qui voudraient partir se former à l'extérieur. « Nous ne renions pas et ne renonçons pas à la formation à l'étranger, qui est nécessaire et quelque fois indispensable. Mais, nous disons tout simplement, qu'il était utile et urgent, de créer les conditions véritables d'une future convergence, d'une symbiose véritable et durable, des diverses strates de la pyramide sociale. Veuillez accepter avec moi, que seule l'Université nationale, est capable de s'atteler à cette tâche ». Avant de clore ses propos, le chef de l'État a lancé un appel aux pays développés qui rechignent parfois à accorder quelques visas aux étudiants étrangers : « *je demanderais amicalement à ceux de nos partenaires au développement qui le veulent bien, de nous apporter leur généreux concours, sous la forme de leur choix. Ceux qui estiment ne plus le faire, sont dans leur bon droit, et nous ne pouvons que le respecter. Mais, nous nous devons de rappeler à ceux dont les frontières sont devenues hermétiques, pour des raisons qui leur sont propres, que soutenir notre université, serait sans nul doute, un début de réponse à leur souci quotidien et permanent* ». Quinze ans après, il convient de constater que si l'université des Comores répond à un réel besoin, les formations qu'elle dispense et les diplômes qui s'y préparent ne correspondent pas toujours aux attentes des jeunes Comoriens. Les demandes de poursuite de formations à l'extérieur restent toujours fortes auprès des jeunes Comoriens, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

Tab n° 15: Mobilité internationale des étudiants africains – 2011-2016

Population étudiante	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Étudiants aux Comores	5 516	6 087	6 231	6 499	ND	ND
Dont en mobilité internationale	3 942	4 320	4 199	5 131	5 687	6 046
Soit en % des étudiants comoriens	71,50%	71,00%	67,40%	79,00%		

Source : UNESCO/Campus France, 2019

D'après Campus France, en 2017-2018, 2 673 étudiants comoriens poursuivaient des études en France dont :

- 2 212 inscrits à l'université (82,8%)
- 26 en Ecoles de commerce, gestion et vente (1%)
- 19 en Ecoles d'ingenieurs (0,7%)
- 416 inscrits dans les Grandes Ecoles, les écoles d'art et ecoles specialisées (15,6%).

5. Visas accordés aux étudiants comoriens vers la France entre 2014 et 2017

Precedemment, nous avons vu la situation sur les visas accordés par les services consulaires français aux Comores, à travers le consulat de Moroni et de Mutsamudu. Pour la France metropolitaine, seulement 34% des demandes obtiennent un avis favorable contre 60% pour ceux desirant se rendre à Mayotte. Il est donc ici interressant de voir ce qu'il en est des

étudiants cherchant à rejoindre la métropole pour des études superieures. La France est une des destinations favorites pour les etudiants comoriens et cela, pour plusieurs raisons :

1. Les Comores sont une ancienne colonie française et, le français est la langue administrative du pays. Il n'y a donc pas de diffiultés liées à la langue pour les jeunes Comoriens en France.
2. Il existe une forte communauté comorienne établie en France depuis maintenant trois generations et la solidarité caracterisant les Comoriens fait que les étudiants ne se trouvent pas livrées à eux-mêmes.
3. Avoir un diplôme français est bien vu aux Comores, ce qui est donc pour beaucoup de jeunes une source de fierté.
4. Le marché de l'emploi etant très selectif aux Comores, les diplomés français jouissent d'une meilleure consideration.

La grande majorité des visas long-sejour delivrés aux Comores vers la France concerne les etudiants mais, seulement un peu plus de la moitié des demandes est satisfaite. Le nombre d'etudiants autorisés par an à partir pour des études superieures en France n'excède vraiment pas les quatre-cent (400). Les données sur la situation des visas-etudiants entre 2012 et 2016 nous permet de voir clairement ce qu'il en est. Près du tiers des etudiants comoriens restent aux Comores (universités des Comores et autres Ecoles superieures). Les deux tiers restant partent poursuivre des études à l'exterieur du pays. Aussi, il faut preciser que la France accueille par année en moyenne 08 % des etudiants comoriens en mobilité internationale. Les autres se dirigents dans les pays africains, essentiellement à Madagascar, au Maroc ou au Sénégal et dans les Emirats arabes unis.

En 2012, sur les 700 demandes de visas étudiants demandés pour la France, seulement 400 ont réçus une reponse favorable. Dans les deux années qui ont suivi, il y a eu une baisse du nombre de visas octroyés avec dabord, une baisse de 2% en 2013 puis, de 3% en 2014. Cette baisse se maintient dans les années qui suivirent pour atteindre 6% en 2016.

Cette tendance confirme encore une fois la volonté des autorités françaises de verrouiller l'immigration quelle qu'elle soit.

Tableau n° 16: Etudiants Comoriens en mobilité internationale de 2012 à 2016

Population étudiante des Comores	2012	2013	2014	2015	2016
Etudiants aux Comores	6 087	6 231	6 499	ND	ND
En mobilité internationale	4 320	4 199	5 131	5 687	6 046
% des étudiants comoriens	71 %	67 %	79 %	ND	ND
Vers la France	406	385	350	410	375
% étudiants vers la France	9 %	9 %	7 %	ND	ND

Sources : Unesco, Ministère de l'interieur, Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation -2019.

Le graphique ci-dessous illustrent parfaitement bien la situation decrite car nous constatons que la baisse des avis favorables est liée à la démande. Tout semble avoir été fait pour que le taux d'avis favorables ne depasse pas les 400 visas annuels. Peut importe la demande, les consulats font en sorte que une certaine proportion soit tenue. Une certaine proportionnalité semble se maintenir entre la moyenne des 700 demandes et celle des reponses favorables se situant sur les 400 étudiants. Les deux courbes sont paralleles entre elles par années.

Figure n° 4 :Visas demandés et visa octroyés aux étudiants comoriens entre 2012 et 2014

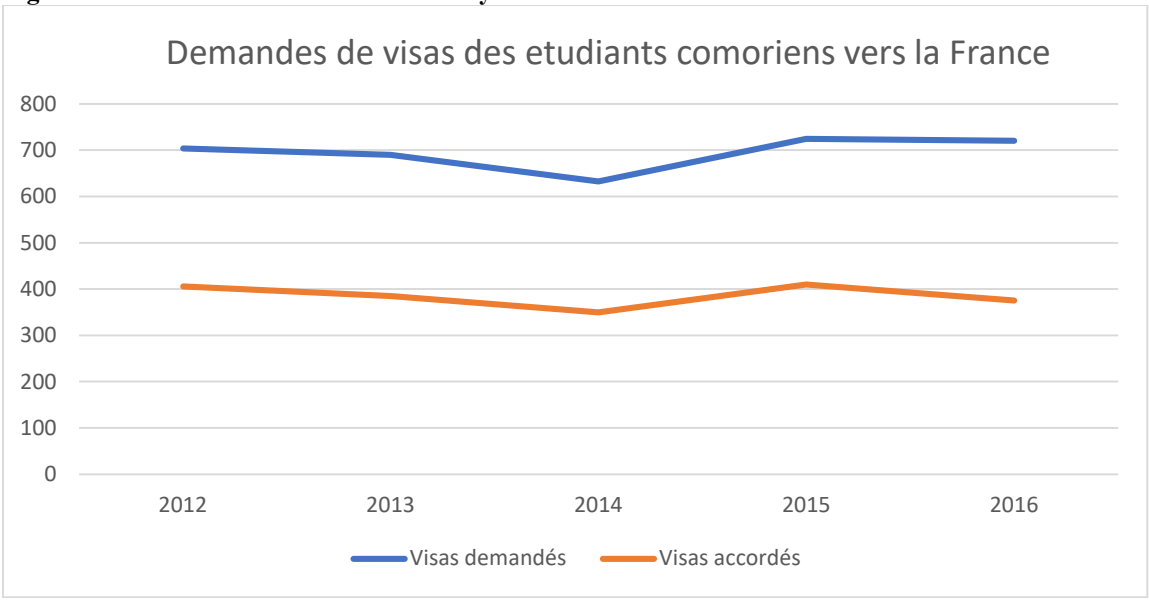

Sources : Ministère de l'Intérieur, Nov. 2017

6. Visas octroyés depuis les Comores suivant leur nature

Il existe deux types de visas ordinaires répondant à des besoins distincts pour ceux qui veulent se rendre en France. Il s'agit du visa de court séjour et celui du long séjour.

- Le visa de court séjour, relevant du droit communautaire européen (Code communautaire des visas CCV[45]) permet aux étrangers de traverser les frontières et d'effectuer des séjours en France pour de courtes durées, c'est-à-dire des durées de moins de trois mois. Cette catégorie concerne les visas pour le tourisme, les voyages d'affaires, les visites familiales ou privées.
- Le visa pour le long séjour, régi par le droit national français (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : CESEDA). Il permet aux étrangers de séjourner en France pendant une plus longue période dépassant les trois mois. C'est surtout cette catégorie de visa qui est demandé par les étudiants.

Dans beaucoup de pays africains, obtenir un visa d'entrer en France relève du parcours du combattant. Partout les services consulaires exigent des candidats de très nombreux justificatifs et documents, ainsi que des revenus financiers importants. Au-delà des nombreux documents à fournir, la prise de rendez-vous, tout aussi difficile à obtenir doit être pris longtemps à l'avance.

Pour les candidats comoriens à l'émigration, les conditions et le processus permettant de déposer un dossier de visa sont un véritable calvaire. D'abord, les conditions d'accueil du public etaient tout simplement indignes et en 2013, des travaux sont entrepris pour offrir un accueil de qualité et des services à la hauteur des attentes de ses visiteurs. D'ailleurs, pour justifier la nécessité de lancer des travaux, P. Lacoste, ambassadeur de France aux Comores déclarait au quotidien réunionnais, LINFO.RE du 23/01/2013 : « *L'accueil à l'ambassade n'est pas de qualité surtout quand il pleut* ». Selon lui, ces travaux de réhabilitation visent en premier lieu à « *rendre performants ses services et surtout à améliorer les conditions d'accueil* ». Pendant longtemps, pour prendre rendez-vous ou déposer une demande de visa, il fallait d'abord faire la queue à l'extérieur du consulat et attendre son tour. L'ambassade ne disposait pas d'espace aménagé pour accueillir les demandeurs qui du coup se trouvaient exposés aux aléas climatiques du moment. Au-delà du soleil et de la pluie, les

- [45] Le CCV définit les procédures et les conditions de délivrance des visas pour le transit ou les séjours prévus d'une durée maximale de 3 mois sur le territoire des Etats SCHENGEN. Ce code contribue à la mise en place d'une politique commune des visas, composante d'un système destiné à faciliter les voyages effectués de façon légitime et à lutter contre l'immigration clandestine par une plus grande harmonisation des législations nationales et des modalités de délivrance des visas.

demandeurs occupaient la voie publique avec les risques que cela expose. Le portail est gardé par des vigiles qui font le tri de ceux qui doivent entrer, suivant les conditions à remplir. Seuls ceux qui sont parvenus à obtenir un rendez-vous peuvent, le jour venu, accéder à l'intérieur de l'ambassade pour un entretien.

7. Nombre de visas/France delivrés à des étudiants comoriens entre 2014 et 2017

Nous avons ici une situation sur les visas accordés selon qu'ils soient de court sejour ou de long sejour entre 2014 et 2017. Le nombre de demandes formulées et rejetées n'est pas indiquées ici mais comme nous l'avions montré (Visas demandés et visa octroyés aux étudiants comoriens entre 2012 et 2014), ces demandes tournent autour de 700 annuellement. Nous pouvons aussi remarquer que contrairement à 2015-2016, les demandes satisfaites entre 2014-2015 et 2016-2017 ont augmenté. Pour toute la période considérée, c'est 2015-2016 qui a connu une baisse. Par ailleurs, les réponses positives aux demandes de visas croissent entre 2014-2017 même si les visas long séjour réservés beaucoup plus aux étudiants restent en dessous de 400. Il faut aussi préciser que les étudiants concernés par ces visas sont essentiellement des jeunes ayant déjà en poche leur licence et qui, pour poursuivre au niveau master et plus sont obligés de partir à l'extérieur, l'université des Comores n'assurant pas des cours au-delà du Bac + 3 pour la plupart des filières ouvertes. C'est donc par obligation que ces jeunes sont contraints de quitter leur famille pour partir poursuivre un deuxième et troisième cycle ailleurs.

Figure n° 5: Type de visas accordés entre 2014-2017

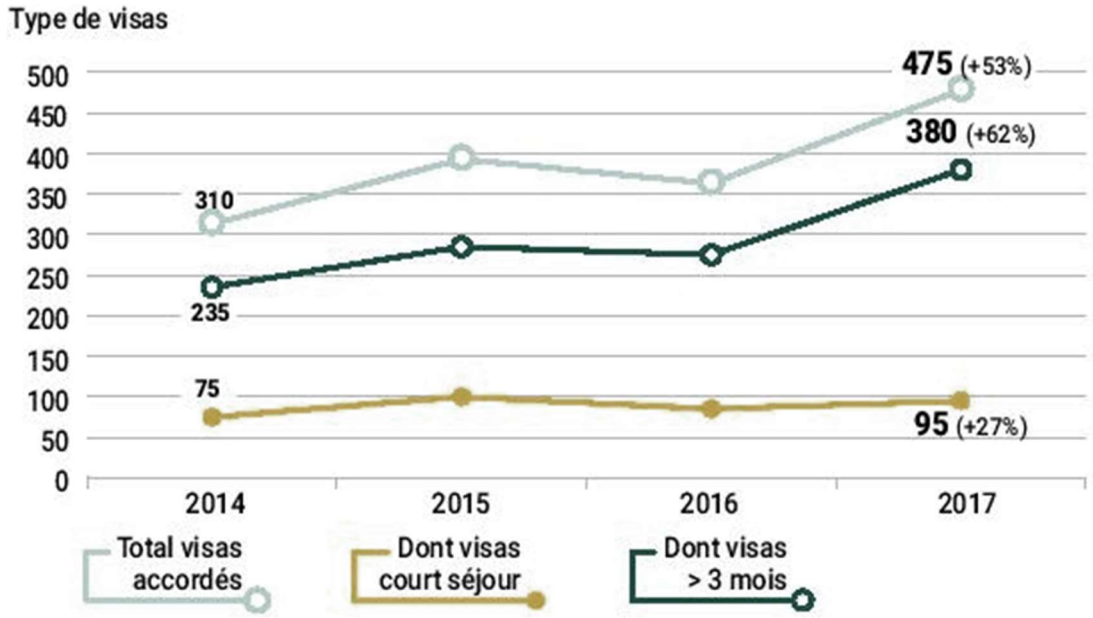

Source : Ministere de l'Interieur, fiche pays statistique-Comores, Mobilité internationale (UNESCO), 2018.

8. Les étudiants comoriens en France selon leur niveau d'insrciption

Si de 2012 à 2017 le nombre d'étudiants comoriens en France a connu une hausse de manière générale (+14%), force est de constater que à l'exception de ceux inscrit en Licence, les effectifs dans les niveaux supérieurs (Master, Doctorat) enregistrent une baisse. En 2017, 1 601 étudiants sont inscrits en Licence contre 1 280 en 2012, soit donc une hausse de 320 étudiants, représentant près de 25% de plus que l'année de départ considérée ici. Entre ces deux intervalles, les inscrits en Master et en Doctorat ont baissé respectivement de 7% et 6%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. D'abord, arrivés en France, les jeunes comoriens comme les autres étudiants venus d'Afrique, ont besoin d'un temps d'adaptation et peux sont ceux qui réussissent la première année.

Tableau n° 17: Effectifs des étudiants Comoriens en France par niveau depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2012-2017
Niveau L	1 280	1 318	1 303	1 502	1 544	1 601	+25%
Niveau M	605	638	644	634	594	561	-7%
Niveau D	53	52	47	46	48	50	-6%
Total	1 938	2 008	1 994	2 182	2 186	2 212	+14%

Source : Ministere de l'Interieur, fiche pays statistique-Comores, Mobilité internationale (UNESCO),.Campus France-2018.

Une deuxième raison et non des moindres, le fait que ces étudiants ne sont pas boursiers et doivent se faire héberger chez des proches. Même hébergés, ils ne disposent pas de toutes les facilités que pourrait espérer un étudiant pour travailler correctement. À commencer par la tranquillité, la possibilité de travailler jusqu'à tard dans la soirée et bien d'autres. En conséquence, dès qu'ils commencent à s'adapter et à bien s'intégrer, ils n'auront qu'une obsession en tête, trouver un « job étudiant » et se prendre en charge. Ils feront tout pour avoir une chambre d'étudiant et se détacher de la famille d'accueil. Cette démarche n'est pas sans conséquence car s'ils deviennent autonomes et capables de se prendre en charge, le prix à payer est lourd. Ils sont obligés de consacrer moins de temps aux études et donc, compromettre leur propre réussite. Au-delà du fait que les effectifs diminuent à chaque niveau supérieur (72% en licence, 26% en master et seulement 2% en doctorat), on peut aussi remarquer que les filières les plus prisées sont les lettres, les langues et les sciences humaines et sociales, suivies des sciences STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) puis la filière des sciences économiques. Le faible taux des étudiants en troisième et surtout en doctorat s'explique largement par ce qui a déjà été dit, à savoir, les difficultés dans le quotidien d'une vie de plus en plus difficile pour des étudiants non boursiers. Aussi, ces étudiants sont encore

attendus par les familles aux Comores où les demandes ne manquent jamais. Tiraillés entre leurs propres difficultés et la volonté d'aider aussi ceux qui sont restés là-bas, ils envisageront toutes les possibilités pour sortir de leur situation. D'un statut d'étudiant passif il chercheront à devenir un migrant économique actif. Le souhait de tout migrant c'est d'envoyer, faire les transferts de fonds pour montrer qu'il s'en sort. Les difficultés qu'il peut vivre, la précarité et l'incertitude ne sont pas connues par ceux qui sont aux Comores. Pour eux, la France c'est un paradis sur terre où on peut toujours faire fortune facilement sinon, le disent-ils toujours, les migrants seraient rentrés chez eux depuis longtemps.

Graphique n° 6: Répartition par discipline et niveau dans les universités françaises en 2017- 2018

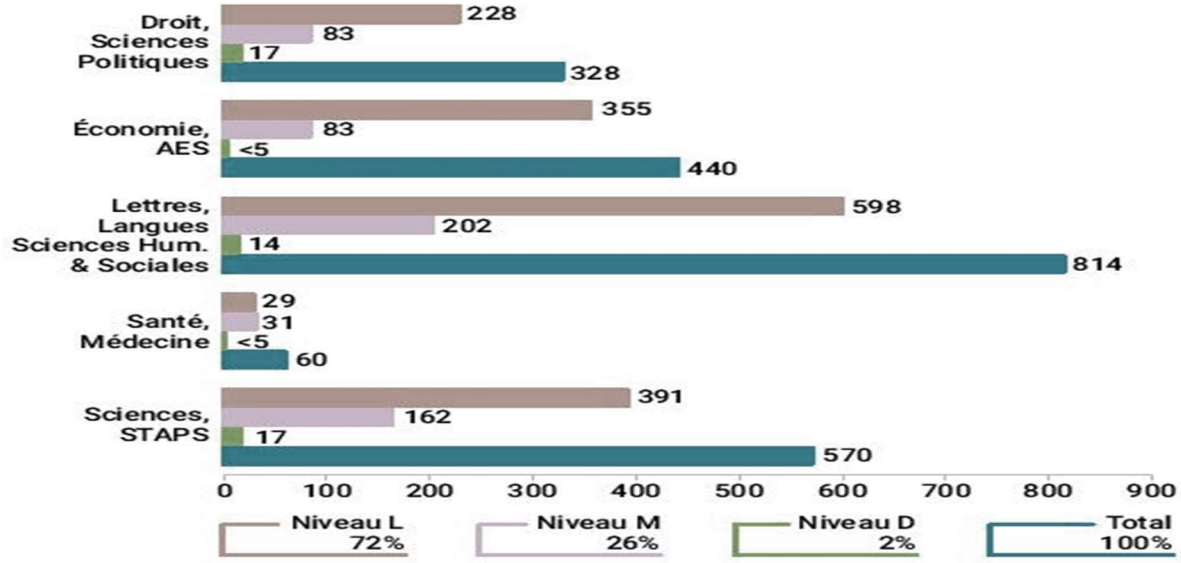

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Données 2017-2018).

Ainsi, année après année le fossé des déperditions universitaires se creuse davantage et les abandons se suivent. Pour les jeunes Comoriens, la question du séjour se pose alors puisque sans inscription, il devient difficile de pouvoir le renouveler et, pas question de rentrer non plus sans réussite universitaire ou sociale. Plutôt que de plonger dans la clandestinité, il va falloir trouver un autre moyen pour rendre sa présence en France légale et pouvoir continuer à travailler. C'est là que la question du mariage va se poser. Un mariage qui doit être conclu avec une française d'origine comorienne, avec les dépenses que cela engendre. Dans la communauté comorienne, les mariages sont toujours le moyen pour la famille de la mariée de montrer que les parents, père et oncle sont des grands-mariés, donc des notables. L'union de leur descendance doit être connue par le plus grand nombre. Il est donc attendu que la mariée dépense le plus et que la dot soit la plus enviable possible. Que la fille soit de nationalité française ne fait que monter les enchères. Les espèces sonnantes et trébuchantes doivent

inonder la famille de la mariée, autrement, le mariage pourrait être rompu quelques mois seulement après sa célébration.

V -2- ÉVITER LE DÉSHONNEUR D'UNE RECONDUITE À LA FRONTIÈRE

1. Trouver un conjoint et s'installer à tout prix

À la fin de ses études, le jeune arrivé comme étudiant se battra pour changer son statut, entreprise qui va se révéler plus compliquée. L'acquisition du statut de « travailleur immigré », c'est-à-dire de résident autorisé à travailler en France, est généralement le résultat d'un processus avec des phases d'irrégularités, de précarité et (ou) de changement de statut. Les étudiants comoriens « négocient » les conditions de régularisation d'un séjour donnant droit au travail. Pour M. Timera, l'irrégularité est souvent aussi une étape transitoire dans le parcours des migrants réguliers, un passage vers le statut de travailleur (Quiminal et al. 1997 : 96). Une des manières permettant d'accéder à ce changement de statut c'est le mariage.

Ainsi, lors d'un mariage comorien à Marseille en 2016, dans son prêche, Mohamed Saïd, président de la communauté comorienne de France, a tiré la sonnette d'alarme en ces termes : « Dans notre communauté où les jeunes sont de loin les plus nombreux, les problèmes qui touchent cette jeunesse nous interpellent tous. Je continuerai à dénoncer les conditions liées aux mariages jusqu'à ce que ces dernières changent. Nous parents qui sommes en France, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a un problème dans nos mariages. À chaque fois que nous nous réunissons dans les salles pour célébrer nos mariages, cette joie reste de courte durée. Une fois de retour dans nos foyers respectifs, nous sommes submergés par l'inquiétude car nos unions, les mariages que contractent nos enfants restent souvent éphémères. C'est vrai, ce n'est pas la première fois que je tiens ce discours, mais je ne peux pas me taire tant que ce phénomène perdurera. Peut-être qu'à force de le dire, à force de le dénoncer, nous finirons par comprendre que nous avons un problème sur lequel nous devrions nous pencher. Nous sommes les premiers responsables de ce qui nous arrive. Nos mariages ne sont plus des rapprochements d'amour, de familles, mais plutôt, des placements financiers visant une rentabilité immédiate : nous cherchons toujours plus et nous demandons pour cela le plus offrant ». Un long silence enveloppa la salle, puis des murmures dans le fond suivirent, tant le sujet abordé concernait au plus près tout le monde…

2. La française d'origine comorienne comme objet de spéculation

Il est connu des migrants que le mariage avec un(e) français(e), peut permettre d'accéder, suivant qu'on soit en situation régulière ou irrégulière, à un changement de statut. D'abord pour le jeune étudiant en situation régulière, le mariage luit permet de bénéficier

immédiatement après d'une carte de séjour temporaire d'un an, portant la mention « vie privée et familiale », titre permettant d'exercer en France une activité professionnelle. Il peut, après un délai de quatre ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie tant affective que matérielle n'ait pas cessé entre les époux depuis le mariage et que le conjoint français ait conservé sa nationalité. (Art. 21-2 du code civil). Ceux qui sont en situation irrégulière font aussi le choix de se marier avec des françaises car si le mariage ne protège pas contre l'expulsion du territoire, il peut garantir la protection après trois ans. Passé ce délai, il devient possible sur demande, d'avoir la carte de résident de dix ans. À la quatrième année, le concerné peut même demander la nationalité française (Art. L. 314-9, 3° : CESEDA46). C'est donc sur ces deux articles que les étrangers, et donc les comoriens, s'engouffrent pour espérer changer de situation.

Dans les milieux comoriens, le mariage peut être le plus souvent arrangé par des proches du garçon (ou de la fille), qui dans un premier temps vont prospecter et examiner les familles comoriennes qui auraient une jeune fille à marier. Il ne s'agit pas dans cette première étape de contacter les familles mais plutôt de faire un inventaire de celles répondant aux critères retenus. Ces critères tiendront compte d'abord de la proximité aux Comores entre les deux familles, des membres influents qui composent la famille, du nombre de grand-mariés ou notables vivants ou décédés. Il sera aussi question de passer au peigne fin la personnalité de la fille avant d'aller prendre tout contact.

La famille de la fille une fois saisie, se réunira entre elle à son tour pour réfléchir sur la demande qui leur est faite avant de se décider. La fille elle, sera informée suite à cette réunion, de la demande qui leur est faite, puis la famille tranchera. Comme on peut le voir ici, pour les Comoriens, le mariage est d'abord une affaire de famille, loin du seul ressort des premiers intéressés.

Il arrive que les prétendants se soient connus avant à l'insu des parents. C'est donc après que le garçon informera ses proches et les demandera d'aller chercher la main de sa dulcinée. Ici encore, les proches du garçon vont se concerter avant toute démarche. L'objectif étant toujours d'examiner au plus près la famille de l'élue, d'analyser ses forces et ses faiblesses dans la sphère sociale puisqu'il est question de s'unir. Mais, que ça soit dans l'un ou dans l'autre cas, la famille de la fille cherchera à poser ses conditions en fonction du statut du prétendant. Aux Comores, la famille de la fille n'impose rien car c'est plutôt le garçon qui est le plus demandé.

[46] Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Les familles qui ont des garçons sont les plus courtisées, surtout si le garçon en question est instruit et de bonne conduite. En France, ce sont « les papiers » qui priment. C'est avoir une situation régulière pouvant permettre de travailler et ne pas être sujet à expulsion. Avoir donc une carte de résident de dix ans ou au mieux, être de nationalité française, donc avoir « les papiers » c'est l'idéal. C'est ce qui est le plus recherché et qui confère donc un pouvoir à la famille de la française d'origine comorienne. Être venu tout droit des Comores pour des études et chercher un moment à se caser, c'est être dans un inconfort et vivre dans la vulnérabilité sociale. Celui qui est arrivé clandestinement en France vit encore plus difficilement cette situation et, est à la merci de tout le monde.

3. Des charges difficilement supportables pour les jeunes garçons

Dans son prêche, le responsable de la diaspora comorienne enfoncera le clou, en critiquant la voracité des parents des jeunes filles dans ces mariages : « Comment pouvez-vous penser qu'un jeune étudiant qui vient d'arriver et qui décide un moment de se marier, puisse mobiliser quinze mille euros (15 000 €) pour un mariage ? Comme moi, vous le savez très bien, les parents des filles qui sont françaises demandent toujours plus ». Dans les mariages comoriens, la dot « réclamée » commence à cinq mille euros (5 000 €). Donner moins serait mal vue par l'assistance et la famille de la jeune fille qui se sentirait dévalorisée. Ici encore, tout est une question d'honneur et l'on s'efforce à faire toujours mieux que ce qui a été fait dans le précédent mariage. À la dot, il faut rajouter la parure de la femme constituée de bijoux en or et les sommes importantes d'argent à redistribuer :

Une enveloppe pour les besoins alimentaires immédiats « masurufu », une autre pour renouveler la garde-robe de la mariée « vawo », puis une aussi pour récompenser les youyous des femmes « ziguéleguélé » et bien d'autres encore selon la formule adoptée. Toutes ces dépenses doivent être prises en charge par le marié et une enveloppe dix mille euros (10 000€) doit être prévue à cet effet. En gros, le petit-mariage du comorien en France nécessitera une somme autour des vingt mille euros (20 000 €), pas toujours facile à mobiliser par une personne nouvellement arrivée. Au-delà de ces sommes, des dons qui appelleront à des contre dons progressivement à l'avenir seront apportés par les particuliers, dans la cérémonie qui consiste à présenter aux invités la mariée « *ukumbi* ».

Des voix se sont élevés à l'arrière de la salle pour encourager l'orateur à continuer, probablement celles des jeunes qui vivaient mal cette situation. Du côté des notables, c'est plutôt le chuchotement de fond qui venait par moment rompre le silence. Les avis etaient partagés mais la grande majorité de l'assistance semblait se ranger dans les propos tenus. Puis

il poursuivit : « Je vous appelle à réfléchir sur cette question car le mariage c'est avant tout la joie de voir deux personnes s'unir et s'entendre surtout. C'est une alliance qu'on souhaiterait tous pour la vie avec une nombreuse descendance, pas l'occasion de réaliser une meilleure affaire. Acceptons chers parents de réduire ces coûts pour favoriser les mariages intracommunautaires car nos enfants, voulant fuir ces coûts, se marient avec des personnes d'autres nationalités ». Dans la réalité, de nombreux garçons s'endettent pour se marier, n'ayant d'autres choix pour sortir de leur situation. Le changement de statut est une préoccupation majeure pour les migrants en situation de fragilité, qui voient s'approcher la possibilité d'une reconduite aux frontières. Ceux qui parviennent à mobiliser les sommes demandées pour le mariage le font dans le désespoir.

Une fois le mariage célébré, la vulnérabilité du mari le met à la merci de la femme. Parfois, sans qu'il ait eu le temps de changer sa situation, il se trouve mis à la porte car du fait de son statut, il n'a pas toujours d'appartement et vit chez sa belle-famille. Cette situation crée plus de divisions et de déchirures au sein des familles car le mari va s'estimer lésé. Parfois c'est la situation inverse qui se produit : dès que le mari obtient son séjour, il ne pense qu'à partir car en réalité ce mariage n'était pas le fruit d'un amour partagé mais plutôt une offre aux enchères. Il part le plus souvent sans remords, estimant avoir rempli sa part de contrat et trouvé en retour gains de cause. Tout le monde semble unanime aujourd'hui pour reconnaitre qu'il y a un problème à résoudre sur ces mariages. Salim, un notable que nous avions rencontré à la mosquée de la Courneuve nous a confié ceci : « dans les deux tableaux nous sommes tous perdants. Nous sommes perdants dans les deux cas car le mariage n'est pas et ne doit pas être un placement financier mais plutôt l'amour et le partage. Voyez-vous, aujourd'hui de nombreuses familles sont séparées. De nombreuses personnes sont victimes de ces mariages pour des petits détails que nous pourrions corriger si nous nous mettons tous d'accord. À nous de trouver d'autres critères qui ne soient pas forcement celles basés sur le plus offrant pour assurer des mariages pérennes à nos enfants car c'est la seule façon, le seul moyen de perpétuer nos valeurs et notre culture au sein de notre descendance ».

4. Les travailleurs immigrés

Parallèlement aux étudiants, la communauté comorienne en France est constituée de migrants économiques, installés depuis longtemps pour s'offrir de meilleures conditions de vie et répondre aux besoins de leurs familles. Cette catégorie s'est installée en France à partir des années 1970 suite à l'arrivée des années auparavant de quelques matelots engagés dans la marine marchande. Les comoriens occupent donc une place particulière dans l'émigration

africaine en France car ils sont les derniers arrivés (Direche-Slimani, Le Heuérou, 2002 : 39). Les travailleurs migrants qui sont de loin la catégorie la plus nombreuse car elle se renforce tous les jours, puisant d'abord sur ceux arrivés comme étudiants. Au fil des ans, la communauté comorienne en France s'est agrandie mais garde des liens très forts avec le pays d'origine. Avec les restrictions observées dans l'octroi du visa et la fin annoncée des migrations de travail, la main-d'œuvre non-qualifiée au départ des Comores pour la France n'est pas significative. Les quelques visas délivrés sont, en dehors des étudiants, des personnes venant dans le cadre du regroupement familial.

Ne pouvant plus avoir de visas d'entrée, les jeunes actifs qui rêvent d'une vie meilleure n'ont d'autres choix que de se lancer dans la migration clandestine, avec les risques que cela comporte.

5. Les migrations clandestines Sud/Nord

En 1975, le BIT dans sa convention 143 définissait les migrations clandestines ou illégales comme celles où « *les migrants se trouvent au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou leur emploi, dans des conditions contrevenant aux instructions ou accords internationaux, multinationaux ou bilatéraux pertinents ou à la législation nationale* » (OCDE, 1999 : 247). Mais pour de nombreuses personnes en proie aux conflits armés ou fuyant la misère et le désespoir, tous les moyens mêmes les plus périlleux sont bons pour partir tenter leur chance ailleurs. S'ils ne savent pas ce à quoi s'attendre là-bas, ils savent par contre ce qui les pousse à partir, avec la vie qui est la leur dans leur pays d'origine. Ces dernières années, les politiques migratoires européennes deviennent de plus en plus centrées sur « la chasse aux clandestins » et la détection des « faux refugiés » (Chaabita, 2011 : 131). Pour mieux apprécier l'ampleur de ce phénomène au sein de la communauté comorienne en France, nous avons décidé d'aller à la rencontre des uns et des autres dans le but de comprendre d'abord ce qui a motivé leur décision de partir, l'itinéraire qui a été le leur et le temps passé pour arriver à bon port. C'est aussi l'occasion de savoir si leur situation a évolué avec le temps, ce qu'ils sont devenus. Il faut dire qu'il s'agit d'une démarche difficile puisque ces personnes ne se déclarent pas aussi facilement, surtout ceux qui jusqu'à au moment de notre sollicitation vivaient encore dans l'irrégularité. Au cours de nos enquêtes de terrains, nous avons rencontré quatre types de migrants clandestins à savoir :

- Ceux arrivés avec un visa de court séjour et qui, une fois la période couverte échue, ont décidé de s'y maintenir dans l'espoir de changer de situation (visas touristiques, visas médicaux, visas étudiants, …)

- Ceux autorisés à y séjourner et à travailler à titre accessoire mais qui décident de dépasser ce cadre
- Ceux arrivées en France par le biais de faux et usage de faux documents de voyage.
- Ceux enfin qui sont entrées de façons purement clandestines en grillant les frontières (arrivées par voie maritimes sous des embarcations de fortune, entrées en cachette par d'autres voies, ...).

6. L'Europe face à l'afflux de migrants clandestins

Les pays riches, particulièrement ceux d'Europe se disent submergés par les migrants. Le sujet fait tellement échos surtout avec la crise économique que connaissent bon nombre de pays de l'OCDE. Au-delà des considérations économiques, les attentats terroristes dans certains pays ne font que renforcer le camp de ceux qui se montrent hostiles aux nouveaux venus. Ici et là, les thèses xénophobes sont avancées comme celle de l'impossible intégration des migrants appuyée par celle du grand remplacement. Comme on le voit un peu partout, les courants nationalistes refont surface et l'extrême droite prolifère (France, Italie, Hongrie, Allemagne, …). Ainsi, pour faire face aux migrations clandestines, les pays européens recourent à deux initiatives différentes, voire opposées. L'une, censée être de portée immédiate, mais inefficace, consiste à multiplier et renforcer les mesures de contrôle des entrées sur le territoire, tandis que l'autre, indirecte et de long terme, vise, à travers l'aide au développement, à développer les régions d'origine dans le but à long terme de réduire les migrations (Chaabita, 2011 :232). C'est cela l'idée à l'origine du codeveloppement initié par la France dans les années 1990 - 2000 après l'échec enregistré par le programme d'incitation aux retours. Mais, les flux de migrants devenant de plus en plus importants, il devient difficile pour les dirigeants européens secoués par leurs opinions publiques et les mouvements nationalistes qui se développent ici et là, d'attendre les effets attendus à long terme. Quitte à renier leurs valeurs humanistes, il leur faut donc agir en toute urgence. Et puisque les pays les plus pauvres sont aussi ceux qui reçoivent le plus d'aide étrangère, il est naturel de se demander si cette dernière est utilisée pour réduire l'immigration (Azam; Berlinschi, 2009 : 84). Sans le dire ouvertement, les pays riches conditionnent leur aide aux pays pauvres à l'effort que ces derniers font pour retenir ceux qui veulent partir.

7. Lier l'APD à la lutte contre les migrations clandestines

Désormais, dans les accords passés avec les pays africains pourvoyeurs de migrants, particulièrement les pays situés au sud du Sahara, l'aide apportée est conditionnée à leurs

efforts à retenir les candidats au départ. Les cas d'accords liant l'APD et la lutte contre migrations clandestines signés entre l'Europe et l'Afrique sont légion. Il y a une dizaine d'années, la question était une préoccupation des politiques, voulant faire face aux critiques d'une opinion publique hostile aux arrivées massives de migrants. Le 13 février 2007, lors de son audition par la commission des affaires étrangères du Senat, B. Girardin alors ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, avait déclaré ceci, à propos des politiques d'immigration et de codeveloppement : « il nous faut prendre l'habitude d'aborder les questions de migrations lorsque nous parlons de coopération avec nos pays partenaires ». Une décennie après, cette position se précise, avec la volonté prononcée de lier l'aide au développement à l'engagement des pays tributaires à retenir les candidats aux départs. En 2016, l'exécutif européen proposait d'allouer huit milliards d'euros à l'aide au développement au cours des cinq prochaines années. La Commission propose d'allouer davantage de fonds en contrepartie de la signature d'accords individuels pour être tout à fait certaine que ceux qui reçoivent l'aide participent à la lutte contre l'immigration clandestine (Challanges, 7/06/2016). Lors du Sommet Europe-Afrique tenu à la Valette (Malte) les 11 et 12 novembre 2015, en réponse *in extremis* aux tragédies de Lampedusa, l'UE avait promis un financement de 3,6 milliards d'euros « en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière » (France24/AFP, 2015). En contrepartie, les pays africains s'engageaient à s'impliquer davantage dans la lutte contre la migration clandestine (Amediame, 2017). Ainsi, à défaut de pouvoir stopper les bateaux de passeurs qui déferlent sur les côtes grecques et italiennes avec leur cortège de morts et de tragédie, l'Europe brandit désormais l'arme économique ou plutôt la carotte et le bâton. La carotte, ce sont des promesses d'investissements et le bâton, les menaces de rétorsion dans les échanges commerciaux. Sont concernés le Liban et la Jordanie, mais surtout les pays africains d'où proviennent la majorité des migrants clandestins depuis le mois d'avril 2016 (Baillard ; RFI, 2016). Au-delà l'UE, certains pays se lancent individuellement dans des accords pour endiguer l'entrée des candidats africains. Tout dernièrement, l'Italie a annoncé la création d'un fonds de 200 millions d'euros, destiné à aider plusieurs pays d'Afrique à réduire les flux de migrants clandestins qui tentent d'atteindre la péninsule. Pour A. Alfano ministre italien des Affaires étrangères, ce fonds vise à éviter les départs et est dédié à « la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'immigration clandestine » (Jeune Afrique/AFP, 01/02/17).

8. Itinéraires de migrants clandestins comoriens vers France

Originaire d'un archipel isolé et loin des pays d'immigration d'Europe, les candidats comoriens au départ, à l'exception de ceux qui vont à Mayotte, doivent traverser des pays de transit avant de pouvoir réaliser leur rêve. Comme on peut le comprendre, ce voyage est long et couteux, surtout qu'il demande du temps et de la patience. Il faut traverser des pays de transit et avoir à chaque fois des intermédiaires. Dans tous les pays de transit, il faut entrer en contact avec des passeurs dont certains se révèlent de plus en plus dangereux.

Suivant leur urgence et au vu des moyens à leur disposition, les migrants clandestins comoriens peuvent décider de chercher à rejoindre les pays européens, en particulier la France métropolitaine, ou décider de se diriger vers Mayotte, plus proche des Comores ou vers l'île de la Réunion, dans la sous-région.

Pendant longtemps, les Comoriens qui cherchaient à rejoindre la France passaient par la Grande île. De Madagascar, ils pouvaient s'envoler vers la France en faisant usage de fausses identités. Sur place, un réseau bien organisé opérait dans ce trafic lucratif. Le réseau malgache s'étant affaibli, ils se sont tournés vers d'autres pays de l'Afrique continentale (Le Sénégal, Le Niger, Le Kenya…). Depuis quelques années, les pays de l'Afrique du nord constituent les derniers pays de transit pour les Comoriens, au même titre que pour les autres candidats africains au départ. La plupart des passages impliquent de traverser plusieurs pays, parfois des déserts, et souvent la Méditerranée. Traversée qui ajoute à la tragédie des migrants, parce qu'elle est pleine de risques et lourde de contraintes.

Les candidats au départ ne sont pas toujours bien accueillis dans les pays de transit. Ils peuvent être refoulés, retenus prisonniers, bloqués à une frontière extérieure. Il arrive qu'ils soient retenus et utilisés comme esclaves dans certains pays, comme c'est le cas en Libye. Arrivent-ils à la côte qu'il leur faut encore trouver une embarcation, pouvoir payer le passage, et toute une industrie criminelle, celle des passeurs, s'en nourrit (Questions Internationales, 2019 : 6). En conséquence, très peux sont ceux qui réussissent car la plupart abandonnent en cours de route, n'ayant pas toujours les moyens financiers qu'exigent une telle aventure ou, en déficit de ressources psychologiques pour continuer le périple.

VI- LA FRANCE COÛTE QUE COÛTE OU LE RECOURS AUX RÉSEAUX DES PASSEURS

VI-1- MIGRATIONS CLANDESTINES ET RESEAUX DE PASSEURS

Aujourd'hui encore, malgré la crise, le rêve français hante de plus en plus de jeunes des pays en développement, et les jeunes comoriens n'en font pas exception. Atteindre la France devient de plus en plus improbable et la famille entière s'y met dans l'espoir de faire partir un de ses enfants. Tout le monde sera mobilisé, des biens seront vendus et puisque rien n'est laissé au hasard, des alliances invraisemblables seront nouées et des mariages de complaisance seront arrangés parfois à distance pour faire partir celle ou celui qui est sur place. Sauf que cette démarche difficile à organiser ne concerne qu'un nombre très limité de personnes. De plus son succès n'est pas toujours assuré. Du coup, comme la demande est de plus en plus forte avec la crise économique, le départ dans un pays tiers pour bénéficier du soutien des passeurs est de plus en plus privilégiés. Dans les pays de transit, des personnes constituées en « agences clandestines » gèrent ce trafic. Moyennant rétribution, ils montrent les procédures à suivre et organisent les voyages. Plusieurs formules sont proposées aux candidats et chacun choisit la formule adaptée à ses moyens et sa capacité à suivre les « épreuves ».

Pour les transports aériens, il y a la formule des faux visas, celle des fausses cartes d'embarquement ou, le recours à la technique du « *look alike* », consistant à se faire passer pour celui qu'on n'est pas, en utilisant tout simplement le passeport de quelqu'un d'autre. Aussi, pour ceux qui prennent la route ou la mer, il sera juste question de « griller les frontières » en prenant le soin de ne pas se faire repérer. Nous présenterons ici quelques récits recueillis sur le terrain dans le cadre de notre recherche. Pour paraphraser E. Sapir, nous précisons que ces témoignages individuels ne veulent pas dire qu'on attache du prix à ces individus, entité adulte et singulière, mais qu'on les prend pour échantillon de la communauté (Poirier et al., 1989 :73) dans le cadre précis du phénomène que l'on cherche à mieux comprendre.

1. Le recours aux réseaux de passeurs et les formules utilisées

Les comoriens cherchant à rejoindre la France clandestinement le font en suivant trois voies essentiellement. D'abord, il y'a ceux qui prennent les kwassa kwassa pour Mayotte, quatrième île de l'archipel situé à quelques dizaines de kilomètres d'Anjouan. Nous verrons plus loin quelques cas sur les migrations clandestines comoriennes à Mayotte.

Ceux qui veulent atteindre la France métropolitaine ont deux possibilités, tout aussi risquées l'une que l'autre, qui leur sont proposés par les passeurs. Les ''agences clandestines'' proposent les formules adaptées aux clients suivant leur budget, leur destination et le nombre de voyageurs (Frayer-Laleix, 2017 :92). Ces formules peuvent se résumer à deux :

- La première consiste à « griller les frontières ». Ici il sera question d'emprunter clandestinement la voie terrestre et maritime (la marche, les voitures, bateaux de fortune, …). Le tout est de ne pas se faire repérer.
- La deuxième possibilité consiste à voyager en utilisant deux passeports dont un faux. Cette formule est empruntée par les candidats suffisamment riches qui décident de partir par avion. Mais aujourd'hui avec les progrès de la biométrie, cette formule connait ses limites.

2. Contraints de griller les frontières pour rejoindre la France

Divorcée et mère d'un petit garçon, Rabiata. B a décidé de partir tenter sa chance elle aussi en France. Pour elle, la vie aux Comores devenait de plus en plus difficile surtout qu'elle ne travaillait presque plus. Couturière de formation, elle n'a plus quoi coudre, victime comme beaucoup d'autres du prêt-à-porter. Ici encore, comme d'ailleurs dans beaucoup de domaines notamment l'agriculture, les petits artisans et les agriculteurs abandonnent, n'en pouvant plus face à la concurrence des produits importés, jugés compétitifs et fiables. Pour Rabiata. B, elle devait attendre la période estivale de « juin-aout », pour espérer quelques commandes. Cette période est connue aux Comores comme étant celle de l'arrivée massive des « Je viens », ces membres de la diaspora comorienne en France qui rentrent pour les grands-mariages. C'est donc pendant ces mois de mariages coutumiers que la vie économique aux Comores est suffisamment animée. Elle pouvait donc espérer dépoussiérer sa vielle machine à coudre pour quelques semaines. « *Je pouvais passer trois mois sans avoir de commande », nous confie-t-elle. « Je n'en pouvais plus. Je devais nourrir mon garçon, assurer sa scolarité et sa santé qui sont toutes payantes. Après une longue réflexion, je suis finalement arrivée à la conclusion que je devais partir ».* Même si la décision de partir est prise, pour une insulaire chaque déplacement à effectuer hors de son île natale est chère et demande beaucoup de moyens. Ces

genres d'aventures demandent le soutien des proches surtout pour une personne qui n'exerçait jusque-là une activité économique que de manière sporadique.

3. Les étapes d'un voyage long et périlleux

Elle parvient tout de même à réunir une somme qui devait lui permettre d'atteindre les premiers pays de transit et d'espérer d'autres soutiens en cours de route. « *Je suis partie des Comores en décembre 2011 et, arrivée en Égypte où j'y suis restée jusqu'en juin 2012. Ma mère ne voulait pas que j'entreprenne ce voyage périlleux dont nul ne connaissait l'issue. Les perditions en mer et les nombreux décès signalés tous les mois sur les personnes voulant rejoindre Mayotte semblaient avoir fait leur effet. Je suis donc partie sans la prévenir* ». Arrivée directement d'Égypte avec un visas étudiant, Rabiata. B a été accueillie par des étudiants comoriens sur place. Elle y restera sept mois avant d'être mise en contact avec des passeurs. Elle décidera de saisir l'opportunité sans tarder car son objectif affiché dès le départ est de rejoindre la France. *« J'ai appris qu'il y avait un départ vers Chypre à raison d'un million deux cent cinquante mille francs comoriens, soit l'équivalent de 2 500 euros. J'ai dû contacter rapidement mon frère installé à Nice qui s'est empressé de me les envoyer via moneygram dans les deux jours qui suivirent ».*

4. Installation dans un autre pays de transit et attente du moment propice

L'Égypte et Chypre sont distants de quelques 300 km et on peut penser que cette traversée vers l'île faisant partie de l'Union européenne a été long et difficile. Chypre est encore loin de la France et des pays européens qui attirent les migrants. Ça ne sera qu'une première étape d'un voyage qui s'annonce long et périlleux. « *Nous sommes arrivés vers la troisième semaine de juin à Chypre en empruntant une embarcation de fortune pour la traversée, une espèce de bateau gonflable où nous étions une trentaine de personnes. À Chypre, nous étions logés par un comorien qui y avait pris un appartement et qui répartissaient le loyer entre les personnes accueillies. Nous étions une dizaine de personnes sur deux pièces : les filles dans la chambre avec des matelas à même le sol, les garçons se partageaient le salon. Quant à la nourriture, nous cotisions mensuellement pour s'acheter des provisions. Cette situation a durée une année et quelques mois, avant qu'une proposition de sortie ne nous soit présentée ».* Une chose mérite d'être soulignée : la présence du logeur comorien à Chypre, certes comme intermédiaire, montre bien que le réseau était bien organisé et prêt à accueillir des candidats à l'émigration originaires des quatre coins du monde. On peut se poser la question sur ce

comorien de Chypre : Serait-il un candidat lui aussi à l'émigration en attente de réunir les fonds nécessaires au voyage ou, tout simplement un recrut servant d'intermédiaire ?

5. De la route des Balkans à la France : traverser mers et terres pour l'eldorado

Partie fin 2011 des Comores, le périple de Rabiata. B est encore loin de prendre fin en 2014 année pendant laquelle elle va tenter de rejoindre la Turquie. En effet au mois de mars 2014, il sera question de quitter l'île de Chypre pour continuer chercher à aller au bout de son rêve. « *J'ai eu écho d'un départ qui se préparait vers la Turquie en mars 2014, les passeurs demandant 1 500 euros par personne. Après beaucoup d'hésitations, j'ai fini par contacter mon frère pour le lui informer. Après avoir reçu l'argent, je suis allée payer les frais réclamés par les passeurs et suis partie en Turquie où je suis restée encore quatre mois. Vers Juillet 2015 à nouveau, un passeur s'est proposé de nous acheminer en Grèce par la mer moyennant 500 euros par personne. Nous n'avons pas beaucoup réfléchi et nous sommes parties par un groupe d'une dizaine de personnes* ». On peut remarquer que pas une seule fois, ces voyageurs clandestins n'ont eu à chercher eux-mêmes un logement. Ils etaient pris en charge par une personne dépêchée spécialement par les passeurs. Les frais d'hébergement ainsi que la nourriture etaient à la charge des migrants. Aussi, les sommes réclamées à chaque traversée montrent bien qu'il faut être bien soutenu financièrement pour tenter ces voyages. Et c'est justement cet appât du gain qui fait que des individus sans scrupule prennent en otages et maintiennent en esclavage certains migrants qui passent par la Libye, dans l'espoir de recevoir les paiements des rançons. Il aura fallu rester cinq jours en Grèce avant qu'une nouvelle possibilité de se rapprocher de la *terre promise* se présente : *« À la cinquième journée en Grèce, une proposition de rejoindre la Hongrie nous est faite. Nous étions une quarantaine de comoriens dont la plupart s'y trouvaient déjà à notre arrivée. Notre nouveau passeur d'origine sub-saharienne réclamait à son tour seulement cent cinquante euros (150 €), ce qui nous a paru dérisoire. Beaucoup d'entre nous ne semblait pas lui faire confiance, ne voyant en lui qu'un petit escroc comme on en rencontre souvent dans ces aventures. Certaines parmi les membres du groupe se sont opposés en disant que ce ''Boss africain'' ne pouvait être qu'un trafiquant de mauvaise foi, un voleur pur et simple. Comment pouvait-il réclamer aussi peu ? certes, nous n'avions aucune idée de la distance séparant la Grèce de la Hongrie mais avec tout ce qu'on nous a réclamé à chaque fois jusque-là, nous trouvions cette proposition suspecte, ce qui n'a fait qu'alimenter notre doute. Pour certains, nous risquions de nous faire arrêter par la police en partant avec cette personne qui n'inspirait pas confiance. J'ai essayé*

de convaincre mes « frères » de suivre cette proposition parce que de toutes façons, au point où nous étions, nous n'avions vraiment pas le choix. Finalement, avec quelques-uns, nous sommes partis de la Grèce à pieds en juillet 2015 vers la Hongrie, en prenant le soin d'acheter des provisions pour nos besoins quotidiens ».

Passer de la Grèce à la Hongrie demande de traverser d'abord deux frontières puisqu'il faut traverser en premier la Macédoine puis la Serbie. La distance entre les deux pays dépasse les mille kilomètres en voiture, on peut donc se poser des questions sur le temps que cela pourrait prendre lorsqu'il s'agit de marcher. Nous avions décidé de ne pas interrompre notre interlocutrice sur le récit qu'elle nous livrait même si les interrogations se bousculaient en nous. Sans se livrer à des détails sur comment ils ont traversé la Macédoine, elle continua sur le passage de la Serbie : « *En Serbie, nous nous sommes faits arrêter par la police qui nous a demandée de rebrousser chemin en nous faisant comprendre qu'ils n'accueillaient pas de réfugiés. Après avoir rebroussé chemin pendant un moment, en les perdant de vue, nous avions décidé de poursuivre notre périple en empruntant un autre itinéraire. Nous avions traversé la Serbie puis la Croatie. Au bout de deux semaines de marche, nous sommes arrivés en Hongrie où nous sommes restés quatre jours ».*

Carte n° 10: La routes des Balkans empruntées par les migrants

Source : L'Obs, août 2015 - https://www.nouvelobs.com/monde/20150828.OBS4920/carte-migrants-la-route-des-balkans-perilleux-chemin-vers-l-europe.html, consulté le 04/09/2016.

Du récit de Rabiata. B, nous avons compris que des comoriens etaient à chaque fois présents pour négocier à leur place. Peut-être que ces derniers font partie d'un vaste réseau dans lequel ils ne sont que les maillons d'une longue chaine. Ces négociateurs pouvaient gonfler les prix

sans que les candidats au départ s'en rendent compte. De toutes les façons, ils devraient payer, n'ayant pas le choix. Ce sont ces intermédiaires qui venaient informer des possibilités de départ et des frais attendus de chacun. Le comble c'est qu'une fois avec le passeur, d'autres montants pouvaient être réclamés car chacun de ces gens essayait de tirer le maximum possible. « *Le trajet Hongrie - l'Allemagne a été pour nous l'un des plus pénibles. Nous avions enduré beaucoup de souffrances physiques. Nous devions arpenter montagnes, traverser fleuves et terrains accidentés puis, emprunter par moments des voies de chemins de fer. Il a fallu à chaque fois s'écarter à l'approche des trains, avant d'arriver en Allemagne. De là, nous avions pris des billets de train pour rallier la France ».* Tout au long de ce parcours et, aucune fois dans les pays traversés, ce groupe de migrants n'a fait usage d'une quelconque pièce d'identité. En plus des traversées de mers pour rallier différents pays, les marches ont eu lieu essentiellement les nuits pour ne pas se faire repérer. Ces migrants ont tout juste grillé les frontières. Quatre années auront été nécessaires depuis l'Égypte pour rejoindre la France. Quatre années de souffrance, à guetter à chaque fois la mort pour rejoindre l'Europe. Le risque auquel les migrants s'exposent est encore beaucoup plus grand surtout pour les femmes, pouvant être sujets à des agressions diverses. Plus de six mille euros sans compter les frais d'hébergement et de restauration. Pour certains, les frais dépensés atteignent les dix mille euros, sans garantie d'atteindre la destination rêvée. Nombreux sont ceux qui laissent leur vie à chaque traversée sans espoir d'y mettre fin, tant les inégalités entre le Nord et le Sud sont flagrantes.

6. Arrivée en France il y a dix ans par le passeport d'une autre

Nous avions montré au tout début que parmi les formules utilisées par les passeurs, il y a celle qui consiste à utiliser des documents de voyage appartenant à une tierce personne. Cette deuxième possibilité consiste à voyager en utilisant deux passeports dont un ‘’faux ‘’. Le récit qui suit permettra de comprendre d'abord les moyens mobilisés dans ce cadre-là et comment les passeurs opèrent. Tout repose en grande partie sur la préparation morale du candidat et, comme on pourra le voir, de sa capacité à surmonter les obstacles. Les polices aux frontières tout aussi futées, font tout pour démasquer les faussaires. Dans ce jeu du chat et de la souris, le candidat à l'émigration ne doit rien laisser transparaitre. Il doit surtout être bien préparé pour faire face aux épreuves.

Mariama. S est originaire de la Grande Comore. Quatrième d'une fratrie de cinq enfants, elle était la seule à occuper la vielle bâtisse familiale. Presque tout le monde dans sa famille avait élu domicile en France. Après des études dans le domaine de l'hôtellerie à Madagascar, elle

est rentrée aux Comores en 2001 dans l'espoir d'y travailler et fonder une famille. Un stage par-ci, un autre par-là, des frais de transports quotidiens, un déjeuner chez un proche sous le regard parfois suspicieux, bref une situation qui ne laissait entrevoir le moindre espoir d'une vie meilleure. Parallèlement, pendant cette période, sa vie sentimentale commençait à basculer. Son fiancé renvoyait aux calendes grecques tout idée de mariage. Hélas, elle va vite déchanter : La peur de se voir larguer incessamment par son compagnon, conjuguée aux difficultés de la vie quotidienne l'ont poussées à prendre une décision radicale, celle de partir s'installer ailleurs. *« Je savais que j'allais avoir à remuer ciel et terre, traverser mers et océans, mais je devais coûte que coûte partir ».*

Nous nous sommes rencontrés à trois reprises pour recueillir son récit. Dans le cadre de nos échanges, j'ai pris le soin de la faire comprendre que si entretien il y a, le respect de son anonymat serait préservé. C'est d'ailleurs cela le contrat de confiance voulu par la déontologie scientifique. Quand elle s'est montrée disponible à me confier une séquence de sa vie portant sur son parcours migratoire, je l'ai remercié et demandé aussitôt que je puisse enregistrer notre entretien si elle ne voyait pas d'inconvénient, chose qu'elle a acceptée après une brève hésitation.

7. Une première étape, convaincre les proches de la nécessité de partir

« En septembre 2003, quand l'idée de partir a germé en moi, je suis partie d'abord voir une amie pour lui faire part de ma détermination à partir. Je lui ai relaté ma situation professionnelle et personnelle. Une semaine après, animée toujours de cette même volonté, je suis allée voir ma cousine Kamaria pour lui exposer mes intentions. Elle m'a conseillée de prendre le soin de discuter au préalable avec ma maman qui elle aussi vivait déjà à Paris.
Trois jours après, quand j'ai appelé ma mère, elle m'a tout de suite opposé un refus. Ce premier échange avec Maman loin de me faire plier n'a fait que renforcer ma détermination à partir. Les jours suivants, j'ai pu constater qu'au sein de ma famille personne parmi mes sœurs ne semblait me soutenir. De toutes façons, elles y etaient déjà et n'avaient rien à cirer, me suis-je dis. Une semaine après mon premier coup de fil à maman, j'ai dû la rappeler. Je savais qu'elle vivait elle aussi une situation difficile mais je devais avoir absolument son accord pour pouvoir me lancer dans l'aventure. Quand je lui ai exposée à nouveau mon quotidien et les soucis que j'avais avec mon fiancé, elle a fini par me comprendre. C'était le soutien de poids que j'attendais. Je pouvais maintenant partir.

8. La mobilisation des moyens pour quitter les Comores

Partir des Comores directement vers la France est un rêve que peu de gens peuvent se permettre. Il faut avoir un dossier solide, préparé des mois à l'avance. Mais quel peut être le motif justifiant le désir de partir ? Difficile d'en trouver lorsqu'on n'est pas étudiant voulant partir poursuivre sa formation. Il faudrait dans ce cas partir dans le cadre du regroupement familiale, les migrations de travail étant interrompues. L'équation d'un départ direct depuis Moroni vers la France devenait presque impossible. Alors, de cette conclusion est venue l'idée de faire plusieurs étapes, traverser des pays de transit jusqu'à arriver en France.

« *Par où passer ? me suis-je dis. Faut-il tenter l'aventure de Mayotte l'île voisine ? Non, Mayotte n'est pas la bonne solution car non seulement la traversée est trop risquée mais aussi, je ne vois pas comment je pourrais en sortir. C'est tellement loin de la métropole. Peut-être aller ailleurs, dans un pays de transit où je pourrais espérer avoir des passeurs. Mais où pourrais-je bénéficier des services de passeurs sérieux et bien organisés ?*

Je me suis souvenu tout d'un coup d'un certain Soulé qui était installé à Tripoli et qui travaillait comme agent consulaire. Au moins, si je parviens à rentrer en Libye,me suis-je dis, je serai proche de mon objectif. Il reste à le contacter pour négocier une solution d'hébergement, le temps de trouver un passeur. Le lendemain je l'ai contacté. Il s'est montré rassurant et a promis son concours dans la mesure du possible. Il ne me restait qu'à partir pour la Libye ».

9. Partir d'abord vers l'Égypte avant d'atteindre la Libye

La libre circulation des personnes entre pays africains n'est pas effective partout et, il faut le plus souvent avoir un visa du pays de destination avant de pouvoir prendre l'avion. Suivant les accords de coopération signés entre les pays, il est possible que les ressortissants de ses pays voyagent sans visa au préalable, jusqu'à destination. C'est une fois arrivés aux frontières (aéroport) que cette formalité sera accomplie. Placés à la 86ème position sur 108, les Comoriens peuvent voyager dans cinquante et deux pays (rapport Hanley & Partners, 2018) sans visas au départ. Parmi ces pays en Afrique, on compte le Kenya, la Tanzanie et l'Égypte entre autres même si avec la crise des migrants, cette possibilité est suspendue pour ce dernier pays. « *La question des frais à mobiliser s'est posée. J'ai dû contacter mes proches pour leur demander de me soutenir dans cette entreprise. Tout le monde fut mis à contribution car il fallait réunir les sommes nécessaires pour le billet d'abord vers le premier pays de transit. Ainsi, après deux semaines de collecte, je me suis retrouvée avec la somme inespérée de 1 800 euros. J'ai*

donc pris un billet vers l'Égypte où je devais y rester 3 jours, le temps de faire les démarches pour la Libye ».

Il n'y avait pas à l'époque une représentation diplomatique de la Jamahiriya arabe libyenne aux Comores où il aurait été possible d'aller demander un visa au préalable. Du coup, ce sésame devrait être demandé dans un autre pays. À l'époque aussi, aucune compagnie aérienne ne desservait Tripoli depuis Moroni. Le passage donc par l'Égypte s'imposait comme une nécessité, surtout qu'il y avait sur place une forte communauté étudiante des Comores. Il fallait juste contacter une connaissance sur place pour l'hébergement de quelques jours. Au pays des pharaons, Fatma une connaissance du lycée y faisait encore ses études. Des contacts furent pris et le tour est joué.

« Je suis donc arrivée au Caire le mardi 18 novembre 2003, par vol de nuit. En Égypte, Fatma partageait un appartement avec d'autres colocataires tous comoriens dont, quatre jeunes filles et deux garçons tous étudiants. Ils m'ont bien accueilli et se sont montrés à ma disposition dès le premier jour. Au deuxième jour j'ai demandé à Fatma qu'on appelle la personne qui devait m'accueillir en Libye pour l'informer déjà de mon arrivée en Égypte. Mais, quelle fut ma déception en l'ayant au téléphone… ».

10. Quand le départ vers la Libye devient impossible

Au lendemain de son arrivée en Égypte, Mariama. S s'est précipitée dans une cabine téléphonique pour contacter son correspondant en Libye, histoire de l'informer qu'elle était déjà au pays des pharaons. Son objectif maintenant était de trouver un visa pour s'envoler vers Tripoli. Mais elle ne tardera pas à être déçue par ce qu'elle venait d'apprendre de l'agent à l'autre bout du fil. « "*Mariama*"*, lui dit-il, je sais que ce que je vais te dire ne va pas te plaire mais je dois te le dire quand même. Je suis démis de mes fonctions et en ce moment même, je suis en train de faire mes valises avec ma femme pour rentrer en France. Je ne sais quoi te dire, je sais que c'est une très mauvaise nouvelle pour toi mais il en est ainsi ».*

Abattue et ne sachant quoi répondre sur le coup, Mariama. S rentra complètement effondrée. Elle raconta à Fatma ce qu'elle venait d'apprendre. Le soir venu, elle décida d'appeler sa mère pour l'informer de la situation. Désormais, il fallait chercher d'autres contacts si elle voulait sortir d'Égypte. Ainsi, elle qui pensait faire trois jours seulement au Caire, devait revoir ses prévisions. Trois mois passèrent en Égypte et rien ne semblait se présenter à l'horizon. Complètement abandonnée et livrée à elle-même, personne ne semblait capable de lui apporter la moindre information sur d'éventuels passeurs.

11. Un séjour au Caire qui s'annonce plus long que prévu

Alors qu'elle prévoyait de partir d'Égypte trois jours seulement après son arrivée, en février 2004 "Mariama. S" entamait son quatrième mois au Caire. Le dimanche 15 février, Soibah un des colocataires s'approcha d'elle et lui confia : *«* Mariama. S*, j'ai un frère au Maroc qui devrait connaitre des passeurs là-bas. Nous irons l'écrire un mot à ton sujet ce soir au cybercafé ».* Cette proposition de Soibah allait tout relancer. Mariama. S, elle qui avait perdu espoir a vu en cette proposition un signe du destin. Comme convenu, le soir venu ils sont partis envoyer un mail au frère, lui demandant de bien vouloir donner suite le plutôt possible.

Deux jours après, ils sont retournés au cybercafé pour se connecter. Absoir, le frère du Maroc avait pris le soin de donner suite à leur mail et disait ceci :

« Oui, merci pour votre mail. Au fait, il y a une possibilité pour "Mariama. S" *de partir si toutefois elle peut réunir les conditions suivantes :*

- *Une somme de deux milles euros*
- *Son passeport comorien et un passeport français valides*

Aussi, pour qu'elle puisse venir dans les meilleurs délais au Maroc, il me faut une copie de son dernier diplôme pour que je puisse l'inscrire dans une école supérieure ici. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ».

Depuis quatre mois en Égypte, c'est la première fois qu'une proposition lui a été faite. Absoir serait-il un passeur ou un intermédiaire ? Peu lui importait, l'essentiel c'est qu'elle puisse continuer son périple. Une chose est sure, elle était satisfaite de la réponse d'Absoir mais maintenant d'autres soucis se présentaient. Comment réunir deux mille euros en peu de temps ? Et où pourrait-elle avoir un passeport français ? Qui, parmi ses sœurs allait accepter de lui envoyer son passeport ? Non, il fallait tout simplement oublier cette hypothèse car personne ne pourrait prendre ce risque. *« Pendant deux jours, je n'ai rien dit à ma famille en France. Le courage et les mots me manquaient. Je ne savais pas comment m'y prendre ni qui contacter. J'avais surtout peur de contacter ma mère qui était souffrante. Non, je ne devais pas l'inquiéter au risque de la perturber davantage.*

Deux jours passèrent sans qu'elle puisse prendre une initiative. Elle était pétrifiée et ne savait quoi faire. Mais malgré sa réticence, elle finit par prendre son courage à deux mains et décida de contacter sa mère à Paris. C'était la seule personne sur qui elle pouvait encore compter. « *Je suis allée téléphoner à ma mère pour lui faire part de tout ce que mon interlocuteur au Maroc m'avait écrit. Quand j'eus fini de lui exposer ce qui m'a été demandé, sa seule réaction fut celle-ci :*

- *Ma fille, je n'ai rien pour le moment mais je vais chercher des amies pour lancer une tontine et demander si possible de garder la première levée. Par contre, pour ce qui est du passeport, je ne vois vraiment pas comment… ». Après un long silence, elle rajouta : « Je vais voir si ta sœur Farshad accepterait de te passer le sien ».*

12. Le passeport français, un véritable casse-tête

Le dimanche 21 février 2004, "Mariama. S" reprit contact avec sa mère pour prendre des nouvelles et savoir où elle en était. Cette dernière la fit comprendre qu'elle était parvenue à réunir un groupe d'amies pour la tontine mais que pour le passeport, rien n'avait pas beaucoup avancé. À la fin du mois de mars, elle allait pouvoir lui faire parvenir une somme conséquente. « *Cette nuit-là, je n'ai pas trouvé le sommeil. Je ne pouvais pas croire que je sois venue m'enterrer en Égypte. Devrais-je vraiment rentrer ? mais que vais-je dire aux Comores si je rentre ? Que vont dire les gens en me voyant rentrer bredouille ? Non, je ne pouvais pas rentrer, je vais être la risée de tout le monde. On va me montrer du doigt comme étant la fille qui a rebroussé chemin après des mois passés en pays de transit. Non, ce n'est pas possible. Non, je n'ai pas fait tout ce trajet pour m'arrêter ici, il doit y avoir surement une autre issue. Quelqu'un devait pouvoir accepter de me passer son passeport ».* Le poids des efforts consentis par les proches est lourd à porter, si bien que le retour devient inenvisageable. Cela voudrait dire qu'ils ont échoué, alors que les parents ont tout sacrifié pour eux. Ça n'est pas possible (Frayer-Laleix, 2017 : 155). C'est une décision difficile à prendre pour les candidats à l'émigration. « V*ers 3h du matin, je me suis souvenu de Tamara, une amie qui s'était installée en France et que j'avais perdu de vue. Je me suis levée et commencé à fouiller dans mon carnet d'adresses. Soudain, je suis tombée sur ses coordonnées, adresse et numéro de téléphone. C'était surement son téléphone fixe. Le lundi 22 février, tôt dans la matinée j'ai été déjà debout. En réalité je n'avais pas du tout dormi. Vers 11 heures du matin, je suis allée appeler maman, lui demandant de prendre contact avec Tamara. Je ne savais pas où elle habitait en île de France mais avec son téléphone, maman devrait pouvoir la localiser ».*

Au final, le jour même la mère a eu Tamara. Rendez-vous fut pris chez elle et, elle se montra rassurante. Le 24 février la rencontre eut lieu. Après avoir écouté la maman exposer en détail l'objet de sa visite, elle prit la parole : *« Si c'est pour aider* "Mariama. S"*, je donnerai tout ce qui est en ma possession pour la sortir de là. Je dois par contre d'abord informer mon mari, actuellement en vacances aux Comores. On ne sait jamais. Il vaut mieux prévenir, c'est la moindre des choses ».*

Deux jours après, Tamara rappela Maman et la demanda de passer la voir dès que possible. Elle l'a remise, en plus de son passeport, une somme de cent cinquante euros et s'excusa de ne pas pouvoir donner plus.

VI-2- VERS UN AUTRE PAYS DE TRANSIT

Dans le mail d'Absoir, le frère installé au Maroc, trois choses etaient demandées en toute urgence pour préparer le voyage de Mariama. S. Au-delà de la somme demandée, il y avait aussi les passeports comorien et français, mais aussi le dernier diplôme en sa possession pour qu'il puisse l'inscrire dans une école de formation supérieure et demander par là le visa d'entrée au Royaume chérifien. Le 5 avril 2004, la mère à Paris avait déjà l'argent de la tontine. Elle lui informa qu'elle faisait un paquet et allait commissionner un Monsieur qui venait à Rabat. Dedans, il y avait aussi bien la somme récoltée de la tontine que l'apport de Tamara. Il fallait commencer par payer les sommes demandées en attendant ce qu'il faudrait si tout va bien, pour le billet.

Sitôt le paquet récupéré, Absoir fut contacté. Une copie du dernier diplôme lui fut envoyée pour l'inscription dans une école de Tourisme. « *Une semaine après, vers le 13 avril Absoir m'a informé que mon attestation d'inscription était déjà prête et qu'il s'apprêtait à me la poster. Vers le 18 avril, l'attestation m'est parvenue par voie postale. Il me restait à faire les formalités administratives nécessaires pour pouvoir partir au Maroc. J'ai finalement réservé un billet pour le début de mois, le temps de pouvoir m'organiser et faire quelques achats indispensables* ».

Voilà six mois que Mariama. S est en Égypte. Le mardi 04 mai dans la matinée, elle prend un vol pour la Maroc depuis l'aéroport international du Caire vers Casablanca. Vers 8h 30mn, elle embarque à bord d'un appareil de la compagnie Egyptair et arrive à l'aéroport Mohamed V vers 12 heures. Elle avait pris le soin d'informer une connaissance encore du lycée à Casablanca pour qu'elle vienne la chercher. Comme convenu, Haïria était à l'heure pour l'accueillir à sa descente d'avion. Elles prirent ensemble le train pour Fez où elles sont arrivées le soir.

Carte n° 11 :Villes de transit en Afrique

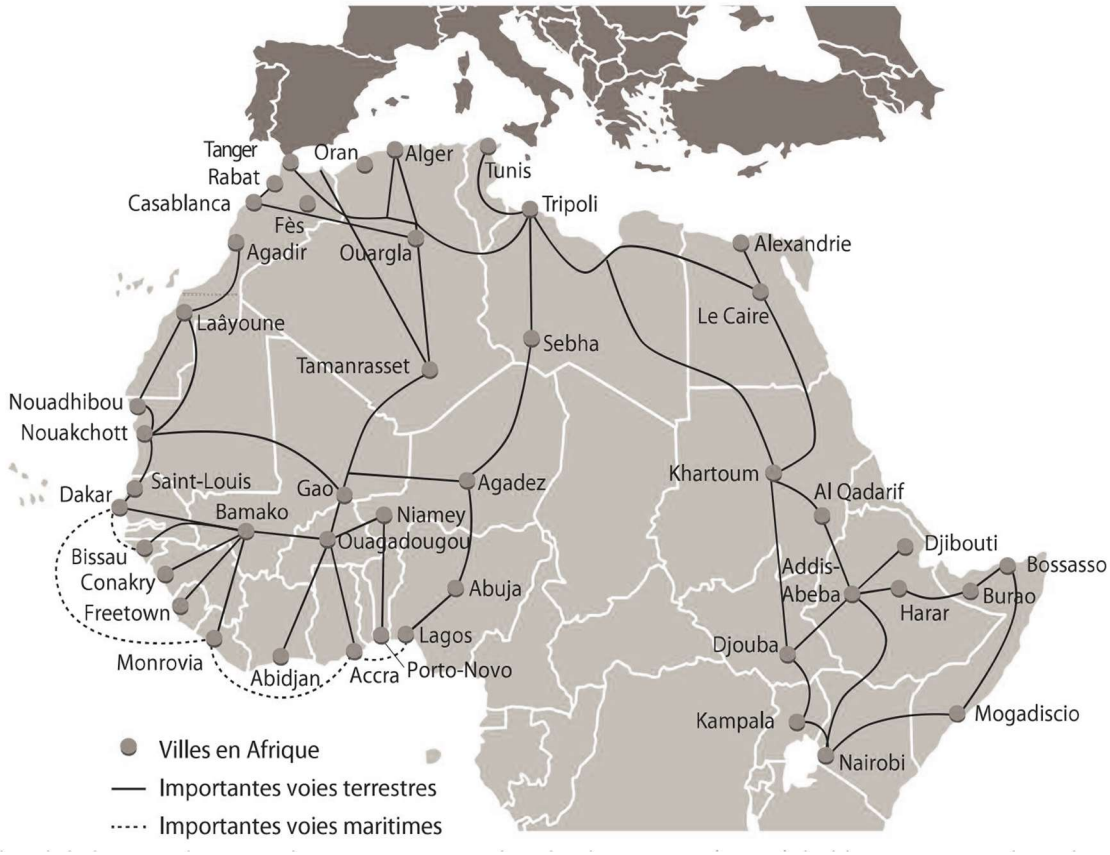

Sources: OIM, 2015, "*Etat de la migration dans le monde - 2015*"., Adapté de la carte des voies de migration mixte dans la région MTM (i-Map) établie en 2014 par le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), p. 50.

1. La rencontre avec l'intermédiaire

Le soir même, Absoir qui vivait lui aussi dans la même ville est passé la voir. Cette première visite devait lui permettre de faire connaissance avec Mariama. S et de s'assurer qu'elle avait avec elle tout ce qui avait été demandé. Il demanda d'abord en premier de voir le sac à main avec lequel elle s'apprêtait à voyager puis revint à la question de l'argent et des passeports. "Mariama. S" entra dans la chambre où était posée sa valise, elle revint quelques minutes après, les passeports et l'argent dans une grosse enveloppe. Pour l'argent, à la place des deux mille euros (2 000€) demandés, elle n'avait à cet instant que les mille cinq cent euros (1 500€), les cinq cent euros (500€) restant ayant servi à préparer le voyage "Le Caire – Casablanca". Elle s'engagea tout de même à tout régler dans les jours à venir. Absoir feuilleta le passeport français devant elle puis le lui tendit. « *Je vais te laisser ce passeport pour trois ou quatre jours, il contient des informations importantes que tu dois connaitre absolument. À commencer par les lieux visités dont les entrées et sorties y sont mentionnées. Essaie de retenir les périodes des visites et avoir quelques informations sur ces pays, Madagascar et la*

Tanzanie notamment. Les informations sur « ton identité » sont aussi à retenir. Je veux parler de la date et du lieu de naissance. Pour finir, sâches que tu dois pouvoir reproduire à l'identique cette signature. Tu pourrais être amenée à (ré)signer, on ne sait jamais. N'attends pas, mets-toi à l'œuvre dès aujourd'hui ». Il nous salua et partit.

2. Les préparatifs du voyage

Quatre jours après, le 8 mai Absoir réapparut. Après les salutations habituelles, il fit comprendre qu'il était là pour récupérer le passeport français, estimant que Mariama. S avait eu suffisamment de temps pour tout apprendre. Il est vrai que durant les quatre derniers jours, ce passeport lui a servi de livre de chevet. Elle avait même pris le soin d'en faire une copie et de continuer à réviser.

Toute la semaine qui a suivi, il y a eu des échanges téléphoniques pendant lesquels des brefs comptes-rendus sur l'évolution du dossier furent donnés. Absoir réapparaît deux semaines plus tard pour m'informer de l'évolution du dossier et m'annoncer en même temps que les cachets « Arrivée » et « Départ » du Maroc était déjà apposés dans « mon passeport » français. Pour lui, je devais vite compléter la somme manquante sans quoi, les passeurs n'allaient pas accepter de me restituer mon passeport.

3. Les « arrivée/départ », une complicité ou un usage de faux ?

Il est tout à fait légitime de se poser des questions sur l'apposition des cachets « arrivée/départ » sur le passeport français. On peut penser que la filière des passeurs est bien organisée au point d'avoir des complicités à l'intérieur des aéroports pour "faciliter" les procédures administratifs comme par exemples les fameux cachets ou, pour intervenir sur d'autres demandes dans la mesure du possible. Si tel est le cas, ce ne serait pas la première fois qu'une telle alliance serait montrée du doigt. Partout, des réseaux de ce genre sont démantelés et les coupables arrêtés. Mais l'appât du gain étant si fort, d'autres réseaux se constituent sitôt les premiers dissouts. En effet, les histoires de trafic (*dans les aéroports*) qui paraissent dans les journaux ne sont qu'un échantillon. Il s'agit d'une véritable industrie qui tourne à plein régime et que les policiers ne peuvent enrayer, faute de preuves, de moyens *ou de complicité* (Laleix, 2017 : 92). Il pourrait aussi tout simplement s'agir d'une utilisation de faux cachets détenus par les passeurs.

« Si tout est régularisé à temps, tu pourrais envisager un départ dans les sept prochains jours », conclut-il.

« Je suis restée ébahie, ne sachant quoi dire. Faut-il le croire ? Et si tout cela n'était que du rêve qu'on me vendait juste pour pouvoir me soutirer encore et encore des sommes que je n'avais pas ? Au final je me suis dit que ça ne servait à rien de me tracasser. Au point où j'en étais, je devais le croire ». La semaine qui a suivi aura servi à mobiliser les fonds. Vers le 19 mai, tout était réuni. Il y avait de quoi compléter le reliquat des passeurs et s'acheter un billet pour le voyage tant attendu.

4. En quoi consiste l'artifice des passeurs ?

Contrairement à ce qui se passe le plus souvent, ici il ne sera pas question d'inverser les documents de voyage dès l'aéroport d'embarquement. Plus question de dissimuler le vrai passeport du voyageur. Il sera question de voyager normalement avec ses propres documents de voyage et s'arranger lors des formalités douanières à l'arrivée, pour présenter le passeport d'un tiers, prévu pour cela. Il ne s'agit pas ici d'un passeport volé mais d'un passeport emprunté. Désormais, à la descente il faudra utiliser une fausse identité.

Quand tout fut prêt, Absoir est venu m'expliquer en quoi consistait le stratagème :

« Un billet est pris vers Moroni (Comores) mais tu feras escale à Paris CDG. Au départ du Maroc, tu te serviras de ton passeport comorien. Parce que la question va t'être posée sur les raisons de ce départ anticipé, il faudra juste dire que tu rentres aux Comores pour quelques jours suite à un décès au sein de ma famille. Une fois le deuil fait, tu comptes y retourner pour continuer ta formation. Autre chose, je te remets ton sac à main. Nous l'avons décousu et recousu après y avoir placé "ton passeport français". Dans l'avion, il faudra le découdre pour l'y extraire».

Une fois le sac dans mes mains, j'ai fouillé partout mais le passeport était introuvable. C'est un vrai travail de cordonnier qui a été fait. Finalement, il reprit le sac lui-même pour m'expliquer où je devais découdre. Puis, il reprit : « *Il ne faudrait pas que tu craques car par expérience, je sais que la police aux frontières ne te croira pas. Elle essayera par tous les moyens de te pousser à bout afin de comprendre ce que tu trames »*. Il me regarda un moment puis me demanda si j'ai été bien préparé moralement à subir cet interrogatoire musclé. Je répondis, sans trop être sûre de moi, par l'affirmatif. Avant de partir, il a tenu à me livrer un dernier conseil.

« Une fois arrivée en France, ne traines surtout pas. Sois parmi les quinze premières personnes dans la queue pour les formalités douanières. Sois décontractée, ne t'isoles surtout pas, trouves une personne avec qui causer. Engage volontairement une discussion pour distraire l'agent qui aura à contrôler ton identité, ne le laisse pas le temps de trop fouiner sur

ton passeport. Montre toi sympathique, c'est le seul moyen de faire diversion. Suis à la lettre les consignes données et tout ira bien. Ne te soucies pas trop car pour les Blancs, tous les Noirs se ressemblent ».

5. Un départ vers la France sous le stress

Le vendredi 21 mai jour de mon départ, Absoir me fit un rappel à nouveau de l'attitude à observer. Il me fit comprendre que ça n'allait pas être une partie de plaisir et que de toutes façons, tout dépendra de moi. Pour lui, j'avais mon destin entre mes mains.

Une fois l'enregistrement fini, j'ai compris que le plus dur ne faisait que commencer. Je devais aller passer les contrôles de sécurité. Le plus dur c'est de pouvoir franchir le passage gardé par la PAF marocaine. Ils sont réputés effectuer des contrôles assez poussés et redoutés. Dès que je me suis présentée devant l'agent, une policière m'appela à l'écart et commença à me fouiller. Elle me demande comment se fait-il qu'à peine arrivée au Maroc, je m'apprêtais à partir alors que je devais y rester pour des études. Je lui retorqua que je devais absolument rentrer suite au décès d'un proche. Ma réponse ne semblait pas l'avoir convaincu car elle intensifia sa fouille. Elle était persuadée que je cachais quelque chose. N'ayant rien trouvé sur moi, il prit mon sac à main, le vida et fouilla de fond en comble avant de me le remettre puis me demanda de la suivre dans un petit bureau. J'ai poussé un ouf de soulagement dès qu'elle m'eut remise mon sac à main. Une fois dans son local, elle me demanda de me déshabiller. Faisant semblant de ne pas avoir entendu, elle s'est approchée de moi et me le redit avec une voix imposante. Je m'executai non sans mal.

En réalité, je fus sereine dans la suite du contrôle sachant que le sac à main n'avait pas livré ses secrets. N'ayant toujours rien trouvé sur moi, elle me regarda longuement et silencieusement, m'ordonna de me rhabiller. Sa déception pouvait se lire dans son visage car elle semblait convaincue que quelque chose lui échappait. Puis, s'adressant à moi, elle me dis : « *Écoute, tu peux t'en aller. Je t'attends ici même et je me ferais un plaisir de t'accueillir. Quand tu seras reconduite au point de départ, ce jour-là tu comprendras pourquoi je t'ai tant fouillée ».*

J'ai vite rejoint la salle d'embarquement et me précipita vers la cabine téléphonique pour informer Absoir de mon calvaire. Mon appel signifiait à lui seul qu'au final, tout s'est bien passé, du moins pour la première manche.

6. Encore une barrière à franchir avant l'eldorado

À peine finies les formalités habituelles de sécurité avec les hôtesses de l'air et l'avion décolla. Au bout d'une trentaine de minutes, je me suis levée et dirigée tout droit vers les toilettes, mon sac à main avec moi. Je devais me changer completement, au cas où un signalement sur ma personne aurait été communiqué à la PAF française. Non, je pouvais plus supporter un interrogatoire de plus. Partie avec un passeport comorien, je devais atterrir cette fois-ci à Roissy Charles de Gaulle avec un passeport français. Ma tenue vestimentaire changée, je me suis attaquée à la surface cartonnée de mon sac à main, en commençant par déchirer la doublure intérieure. Quelques petites minutes d'efforts et le passeport français astucieusement rangé était à ma portée. Je n'avais plus qu'à regagner mon siège.

Dès que l'atterissage de l'avion, j'ai commencé à scruter depuis l'intérieur les personnes autour de moi. Je me suis approchée d'une vielle dame qui trimbalait difficilement une petite valise à roulettes et un sac à main, lui ai proposé mon aide. En traversant la passerelle, j'ouvris le débat sur la beauté des paysages marocains. Sans qu'elle m'eût demandé quoi que ce soit, je lui ai fait comprendre que je venais de passer deux semaines à Rabat et à Fès et que je comptais y retourner encore l'année prochaine. Comme moi, elle s'est montrée très contente de son séjour et me fit comprendre qu'elle en était à sa cinquième visite. À l'approche des guichets de la police des frontières, j'ai hâté le pas, m'étant souvenue du caractère impératif d'être avec le peloton de tête. À l'arrivée du point de contrôle, j'ai été déjà parmi les dix premières personnes dans la queue.

7. Face à l'agent de police des frontières, la technique du « look alike »

Devant l'agent de la police des frontières, "Mariama. S" reste sereine et entreprenante. Il est question ici de se montrer la plus décontractée possible, histoire de ne pas éveiller le moindre soupçon. Le passeport qu'elle présente est un vrai, les cachets *arrivée et départ* du Maroc y sont bien apposés. Il reste à laisser croire à la similitude de la photographie avec la personne physique devant le guichet à l'instant. C'est donc le subterfuge du *« look alike »*. Pour un Européen, tous les Pakistanais se ressemblent entre eux, de même que les Chinois, les Noirs ou les Indiens. Les passeurs ont en tout cas bien compris les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de cette confusion, et ils envoient par dizaines des clients munis de vrais passeports avec des photos qui ne sont pas les leurs (Laleix, 2017 : 92). À elle maintenant de distraire l'agent et faire en sorte qu'il ne passe pas trop de temps dessus. Face au guichetier de la PAF, elle commença directement à vanter les qualités touristiques du Royaume chérifien :

- *Quel beau pays, qu'est - ce que ça fait du bien d'y avoir passé quelques jours de vacances. Avez-vous déjà visité le Maroc Monsieur ?*
- *Non madame mais, j'aimerai m'y rendre.*
- *Oh oui, il faudrait bien, c'est merveilleux. On s'y repose bien, ça vaut la peine après une année de labeur. Mais, c'est toujours un plaisir de rentrer chez soi. C'est une joie immense et indescriptible. On n'est jamais mieux que chez soi. On nous dit chauvins, c'est peut-être vrai, n'y pensez-vous pas ?*

  Sans mot dire, ses lèvres se sont légèrement entrouvertes puis, resserrées. Il me tendit mes papiers puis, me souhaita bon retour. J'ai compris à ce moment-là que j'ai été sauvée.

VI-3- LES DÉPARTS VERS MAYOTTE, UN BOUT DE FRANCE DANS L'ARCHIPEL

Du fait de la proximité entre les deux îles, les migrants clandestins comoriens qui se dirigent vers Mayotte partent d'Anjouan, située à seulement soixante-dix kilomètres. Au-delà de la distance et donc du coût, Mayotte offre aussi des facilités à de nombreux comoriens : toutes les zones côtières des Comores peuvent être utilisés comme port d'embarcation même si à 90% les départs se font depuis le Sud l'île d'Anjouan. Aussi, l'absence de barrières linguistiques constitue un facteur encourageant pour de nombreux migrants puisque tous les Comoriens comprennent le « *shimaoré* », le dialecte local. À ceux-là, il faut rajouter le fait que les mahorais et les comoriens des autres îles partagent les mêmes coutumes, ont la même religion, l'islam sunnite en plus des liens familiaux. Une fois sur place, les Comoriens parviennent à se fondre facilement dans la population mahoraise. Comme on le voit, ces facteurs peuvent être considérés comme encourageants pour les candidats au départ. Par ailleurs, ceux qui décident de se lancer dans la traversée vers Mayotte ne cherchent pas à se prémunir de fausses pièces d'identité car ils seront accueillis dans les zones reculées par des intermédiaires des passeurs, loin des gardes côtes. Ils seront par la suite accueillis par des proches ou des connaissances établies sur place.

La traversée vers Mayotte est risquée, en témoigne les cas révélés chaque semaine sur les naufrages des bateaux kwassa-kwassa[47]. Le bras de mer séparant Mayotte des autres îles de l'archipel est considéré comme le deuxième grand cimetière marin au monde après la méditerranée et, cela depuis l'instauration du « visa Balladur » en 1995. Dans un entretien accordé à l'humanité en 2017, le député européen Younous Omarjee, spécialiste des Outremers, a laissé entendre que depuis 1995, il y aurait plus de 12 000 morts dans le bras de mer séparant Anjouan de Mayotte. Pour lui, « *il s'agit d'une émigration aussi bien de la misère que politique car les Comores considèrent Mayotte comme la leur* ». Pour les migrants, le chômage et l'absence d'infrastructures hospitalières adaptées aux Comores constituent la première cause des départs.

[47] Quand le Président de la République française Emmanuel Macron avait plaisanté au sujet des kwassa-kwassa en déclarant que « *le kwassa-kwassa pêche peu, il amène du Comorien, …* » en juin 2017, ses propos ont soulevé un tollé et l'indignation des Comoriens et des peuples ultra marins. Ces propos seront condamnés par M. Dossar, ministre des affaires étrangères comorien qui les trouve « choquants et méprisants ». Le peuple comorien a droit à la dignité et des excuses sont nécessaires ». Pour Dossar, « l'emploi du mot "du" est méprisant, nous sommes choqués, on attend une mise au point sérieuse de l'Élysée. J'ai convoqué l'ambassadeur de France pour lui faire part de notre indignation », a-t-il ajouté (AFP, 2017).

1. Intensification des migrations vers Mayotte

Dans cette période, l'immigration des comoriens des autres îles s'est orientée d'abord vers Mayotte restée française, puisque jusque-là, il n'était pas demandé aux comoriens se rendant dans l'île sœur de justifier d'un visa d'entrée. De nombreuses personnes suivront cette filière et y resteront, le temps d'avoir une carte de séjour ou une déclaration de nationalité française à la suite d'un mariage avec un ressortissant français, pour pouvoir repartir soit vers la Réunion soit vers la France métropolitaine. Cette situation sera interrompue avec la mise en place du visa Balladur en 1995, interdisant toute circulation entre les Comores et Mayotte. Jugé illégal et dénoncé par la partie comorienne qui continue de réclamer l'appartenance de Mayotte à l'ensemble comorien, le visa Balladur est accusé d'avoir fait du bras de mer Anjouan-Mayotte un des plus grands cimetières marins de tous les temps. En effet, cherchant à rejoindre l'île vue comme un eldorado, de nombreuses personnes périssent dans les *kwasa kwasa*, ces embarcations de fortunes utilisées dans la traversée depuis l'instauration de ce visa. Les migrations clandestines vont donc se développer longtemps vers cette île, puis des réseaux de passeurs installés dans d'autres pays se developperont à partir des années 1990.

2. Le visa Balladur ou le début des migrations clandestines vers Mayotte

Pendant que le chômage s'amplifie dans les trois îles indépendantes, Mayotte, considérée comme un eldorado attire de plus en plus de migrants. Si pour le gouvernement comorien, ceux qui partent vers Mayotte le font dans le cadre de la libre circulation des citoyens dans l'espace national, pour les Mahorais, il s'agit bel et bien d'une invasion étrangère. En conséquence, le 18 janvier 1995 le gouvernement d'Edouard Balladur a décidé de mettre fin à la libre circulation entre les différentes îles de l'archipel des Comores en instaurant un visa aux conditions draconiennes. L'entrée des Comoriens sur le territoire de Mayotte est désormais conditionnée par l'obtention d'un visa. Ce visa, connu sous le nom de « visa Balladur » implique des frais de dossiers selon la durée du séjour - encaissés même si le visa n'est pas obtenu, ce qui est fréquemment le cas étant donné que la constitution du dossier nécessite la présentation de nombreuses pièces, dont les frais sont hors de portée de la plupart des Comoriens (Capron, 2015). La mise en œuvre de cette politique migratoire a entraîné le développement d'une immigration dite « illégale » qui ne cesse de croître depuis vingt ans. Aujourd'hui encore, la contestation du scrutin du 22 décembre 1974, à l'origine de la séparation de Mayotte des Comores, alimente un insoluble contentieux territorial franco-comorien (Oraison, 2004). On ressent davantage des migrations vers Mayotte que vers la

France métropolitaine, ce qui inverse la tendance précédente (Vivier, 1999 ; Peccia, Meda, 2017). Les Comoriens, et, en particulier les habitants d'Anjouan, n'ont d'autres moyens pour rallier l'île de Mayotte que d'emprunter des « kwassa - kwassa » au péril de leur vie. Des milliers de personnes périssent ainsi pendant la traversée, faisant de l'Océan indien le second cimetière marin après la mer Méditerranée. La traversée vers Mayotte endeuille chaque jour les familles comoriennes. Face à la pauvreté et cherchant à bénéficier des meilleures prestations sanitaires, de nombreux comoriens prennent les chemins de la clandestinité pour entrer à Mayotte. Régulièrement des kwassa-kwassa chavirent et font chaque jour de nouvelles victimes. Les organisations humanitaires dénoncent cette mesure et l'hécatombe qu'elle entraine. Moroni évoque plus de 12 000 morts depuis l'instauration du visa Balladur. On estime que la population immigrée clandestine à Mayotte compte entre 50.000 à 60.000 personnes, soit environ un tiers de la population officielle de Mayotte, qui comptait 214.700 habitants au 1er janvier 2013, selon l'Insee (Lacombe, 2015). La majorité de ces migrants clandestins, dont 90% sont d'origine comorienne, se voit arrêtée et placée dans des centres de rétention dès leur arrivée sur l'île, avant d'être reconduit à Anjouan. En 1998 (3 ans après l'introduction du « visa Balladur ») ils sont 6 500 migrants, 16 000 dix ans après. En 2014, 15 408 personnes sont reconduites à la frontière avec les Comores (Capron, 2015).

3. La traversée vers Mayotte et le drame des kwassa-kwassa

Au même titre que la Méditerranée qui voit périr chaque jour des dizaines de migrants essentiellement d'origine africaine, les pertes en vies humaines dans la traversée du bras de mer Anjouan-Mayotte continuent à endeuiller les familles comoriennes depuis l'instauration du visa Balladur. En effet, depuis 1995 et la mise en place par le gouvernement d'Edouard Balladur d'un visa supprimant la liberté de circulation entre Mayotte et le reste de l'archipel des Comores, des dizaines de Comoriens périssent quotidiennement en tentant de rejoindre clandestinement Mayotte. Selon les autorités comoriennes, en 20 ans, au moins 12 000 personnes auraient péri dans ce *"canal de la mort"*. Côté français, un rapport sénatorial datant de 2012 compte entre 7 000 et 10 000 morts à Mayotte depuis 1995 (Philippon, 2015)[48]. *"Comme en Méditerranée, les embarcations surchargées de migrants sont nombreuses et les arraisonnements très violents,* explique Marie Duflo, membre du Collectif Migrants Outre-mer et secrétaire générale du GITSI, le Groupe d'information et de soutien des immigrés: « *En 1995, le visa Balladur a bouleversé la circulation des habitants aux Comores. Avant qu'il soit*

[48] http://la1ere.francetvinfo.fr/2015/04/21/anjouan-mayotte-la-mer-mediterranee-n-est-pas-le-seul-cimetiere-maritime-de-migrants-249613.html, consulté le 17/06/2017.

instauré, les familles étaient éparpillées dans l'archipel et le cabotage d'une île à l'autre était quotidien. Depuis 1995, ce visa est obligatoire pour Mayotte, mais tellement difficile à obtenir que seules les élites comoriennes en bénéficient. Les autres choisissent l'immigration clandestine dans l'espoir d'une vie meilleure (Philippon, 2015) *».* Pour de nombreux médias internationaux et comoriens, cette mer est devenue un des plus grands cimetières marins au monde. Rien qu'en 2016, les chiffres officiels font état de quatre-vingt-douze morts (OIM, 2018). Le « visa Balladur » est devenu l'un des symboles d'une politique d'immigration désastreuse (Viviani, 2015). En 2011, Mayotte est devenue le 101ème département français, ce qui a eu comme conséquence, un renforcement des contrôles aux frontières et une reconduite des personnes dites "clandestins". Face à cette situation, les pilotes des *kwassa-kwassas* fortement chargées déversent parfois leur cargaison humaine dans une mer déchainée par peur d'être inquiétés. C'est parfois la vue des patrouilles françaises ou des garde-côtes qui sème la panique à bord, poussant les uns et les autres à plonger au péril de leur vie.

Carte n°12: Nombre de migrants morts ou portés disparus enregistrés dans le monde, 2016

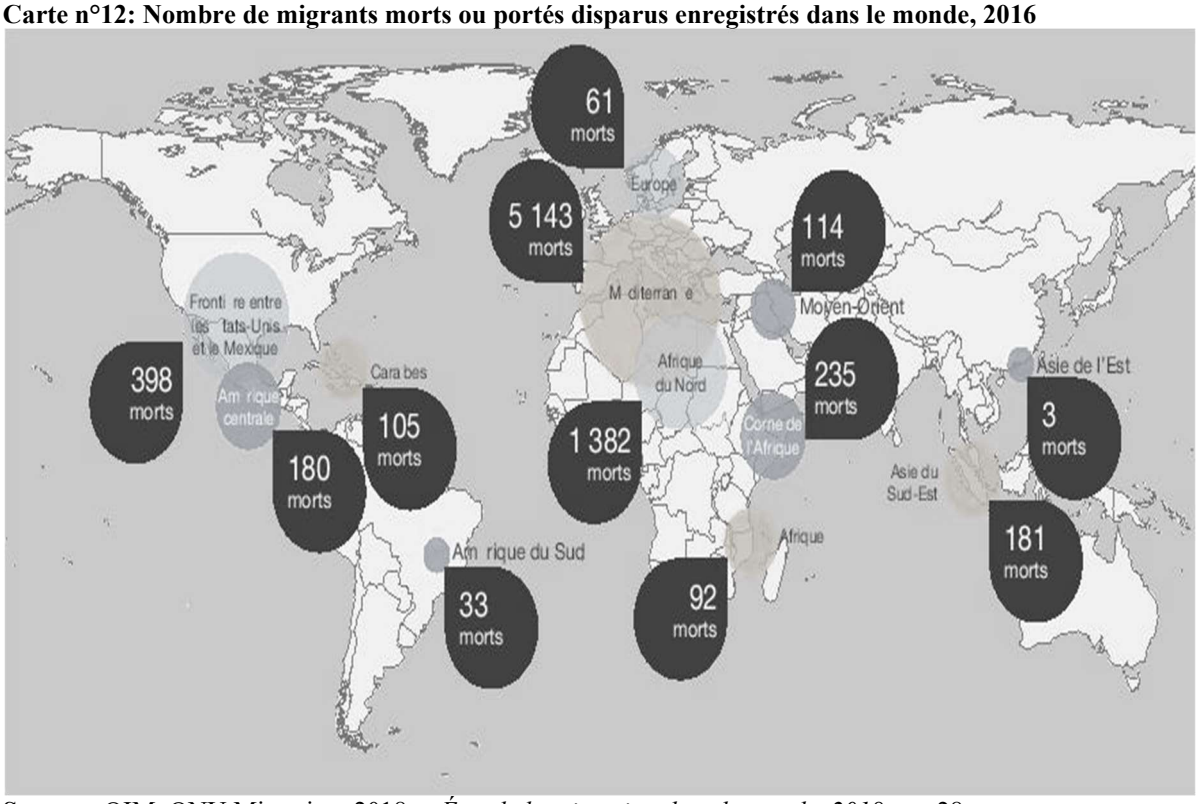

Source : OIM, ONU Migration, 2018, *« État de la migration dans le monde, 2018* », p.28.

4. Des propos choquants de Macron sur les Kwassa-kwassa

Connu pour ses petites phrases, lors d'un déplacement en Bretagne en juin 2017, le Président de la république française Emmanuel Macron avait plaisanté au sujet des kwassa-kwassa en déclarant : « *Le kwassa-kwassa pêche peu, il amène du Comorien, …* ». Ses propos ont

soulevé un tollé et l'indignation des Comoriens et des peuples ultra marins. Le gouvernement comorien, par l'intermédiaire de M. Dossar, Ministre des affaires étrangères, s'est dit "attristé". Sitôt, à Moroni l'ambassadeur de France est convoqué.

À Mayotte et Marseille, les communautés comoriennes sont indignées (Ponchelet, 2017). Dans un communiqué, le gouvernement comorien s'est dit "*profondément choqué par les propos inconsidérés et blessants*". Dans ce même communiqué publié dans le site de la présidence des Comores on pouvait lire :"l*e gouvernement veut croire que le président de la République Française saura réparer ses propos qui ont heurté la conscience des Comoriens et des Franco-Comoriens"*. Pour beaucoup, il n'était pas acceptable de rire sur le malheur des gens. Pour Dossar, « le peuple comorien a droit à la dignité et des excuses sont nécessaires » (AFP, 2017). L'Élysée quant à elle qualifient les propos du président de « plaisanterie malheureuse ».

5. La recherche du mieux-vivre, les soins de santé et la fuite des persécutions

Installé à Mayotte depuis quelques temps, Soula se confie et explique comment la décision de s'établir dans l'île lui est venue. « *Dans ma famille*, *le premier à être venu s'installer c'est mon frère qui vivait jusque-là à la Grande Comore. Il y a eu après ma soeur, venue avec son mari. En deuxième, c'est ma sœur, elle y est arrivée avec son mari. Je suis arrivé le troisième avec ma mère. Je l'ai accompagnée pour des soins. Elle y est restée trois mois avant de rentrer à Anjouan. C'est ma mère qui m'a convaincu d'y rester pour gagner de l'argent car rentrer à la maison pour ne rien faire, ce n'est pas ce qu'il y avait de mieux à faire. Alors je suis resté trois mois à l'Abattoir avant de m'installer à Tsingoni pour changer de vie. Je voulais apprendre un métier pour pouvoir avancer dans ma vie. Je veux avoir un peu d'argent et arriver à faire quelques économies pour que si demain on me renvoie, je puisse y revenir*. *Et oui, il n'y a pas d'autres choix malheureusement* ».

D'autres jeunes qui avaient eux aussi déja tenté la traversée à plusieurs reprises ont intervenu, expliquant les difficultés auxquelles ils etaient confrontés tous les jours. Certains, etaient déjà reconduits à la frontière plusieurs fois mais ne désespéraient pas. À chaque fois que l'occasion se présenta, ils embarquèrent de nouveau et firent la traversée, comme le précise Mouride : « *Moi, j'ai fait une douzaine de voyages Anjouan/Mayotte ». Un autre, à côté de lui, réplique et déclare avoir fait trois fois le voyages.*

« Dans chacun de mes trois voyages, il n'y avait qu'un moteur sur l'embarcation. Dans le deuxième voyage, il y avait deux moteurs de seulement quinze chevaux. J'ai pensé que c'était

très dangereux, et j'ai renoncé à faire le voyage. Les autres ont embarqué, ils ont progressé jusqu'aux eaux de Mayotte mais la PAF, la police des frontières les a rattrapés. Ils ont été reconduits le jour même à Anjouan. Personnellement, j'ai dû attendre cinq jours pour pouvoir embarquer. Alors qu'on devait partir à trente, le moment d'embarquer on s'est retrouvé à soixante ».

Face à l'étonnement des autres migrants clandestins autour, il continua, imperturbablement : « *J'étais obligé de me rendre à Mayotte* ». Puis un des personnes présentes lui demanda si l'embarcation était de six mètres ou sept, ce à quoi il répondit, « *six mettre »*. La même personne reprit: "*Ce passeur c'est un criminel, il voulait juste vous tuer*". Après quelques minutes de silence, Mouride reprit son récit. « *On a commencé à rentrer sur les eaux de Mayotte, la police aux frontières nous avait repérés, elle nous attendait. Quelqu'un les avait surement déjà prévenus* ». Étonnée et impatiente de connaitre la suite de l'histoire, une autre voix presque éteinte, se fit entendre :

- Ils vous ont vu de loin ?
- « *Oui bien sûr, ils avaient tout l'équipement : jumelles, radars…. Ils avaient même un hélicoptère qui nous faisait intimait de nous arrêter. Voulant fuir, le passeur a accéléré et nous avons percuté les rochers. Le kwassa-Kwassa s'est fracassé en mille morceaux. Là, la police nous attendait déjà. Ils nous ont encerclé et ont arrêté tout le monde. J'ai réussi à m'échapper* ».

Les propos de Hassane que nous avions rencontré quelques jours à la place du marché à Mitsamiouli resonnent encore en nous. Il avait déjà fait la traversée et comptait encore y retourner. « *Ce voyage est celui de tous les dangers. En partant, nous avons conscience que chaque minute qui passe peut-être pour nous la dernière. Livrés à l'océan, nous nous remettons aux mains d'Allah, le tout puissant ; libre à lui après de choisir ce qu'il veut faire de nous, s'il nous prend ou, s'il nous garde* ». Hassane est le troisième d'une fratrie. Rentré aux Comores en 2012 après un BTS d'hôtellerie/restauration à Madagascar, il y restera deux ans sans avoir eu à passer le moindre entretien d'embauche. Il finira par convaincre ses parents de le laisser partir tenter sa chance ailleurs. Après deux rejets d'une demande de visa vers la France, il décide de partir d'abord à Anjouan pour tenter l'aventure vers Mayotte. Une semaine après son arrivée à Anjouan, il décide d'embarquer à bord d'un kwassa-kwassa pour l'eldorado mahorais. Les passeurs lui réclameront 500 000 Kmf (1000 euros) d'abord avant de monter à bord.

Le samedi 28 juin 2014 vers 11heures du matin, une dizaine de personnes prirent place à bord de cette embarcation de fortune dont deux femmes enceintes et trois enfants souffrant de pathologies. Un malgache aussi était du voyage. Nul n'avait le droit de ramener quoi que ce soit, sous peine d'alourdir encore plus la vedette. N'étant pas couverts et exposés aux aléas climatiques, en pleine mer, ils seront exposés aux températures extrêmes. D'abord à un soleil brûlant de 12 heures à 16 heures avant d'être arrosés par la pluie qui survint vers 17 heures. « *Avant de s'approcher des côtes mahoraises ce soir-là, nos passeurs continuaient à échanger avec leurs intermédiaires sur place qui leur disaient quand et vers où ils devaient accoster. Nous sommes arrivés à Mayotte vers 21 heures où nos passeurs nous ont laissé débarquer dans une zone boisée, loin des habitations. Il a fallu marcher dans l'obscurité, escalader des terrains accidentés et surtout ne pas se faire remarquer jusqu'à une quarantaine de minutes avant qu'un des comparses de nos passeurs sur l'île ne vienne à notre rescousse* ». Ces témoignages rappellent le phénomène du *smuggling of migrants* (trafic illégal de migrants) dans la Méditerranée (Simon, 2006). D'autre part, le montant de la traversée évoqué par Hassane (1 000 euros), démontre le développement d'une vraie économie informelle (Peccia, Meda, 2017 : 10). Autour du trafic des migrants, il y a aussi le développement d'un marché noir et d'une « zone grise », ce qui est due aussi à l'impuissance des États à contrôler ce phénomène au départ et à l'arrivée.

6. D'une migration temporaire à une migration permanente

Quelle que soit la catégorie considérée, les liens entretenus par les migrants et le pays d'accueil laissent parfois croire à un retour définitif imminent et cela depuis la première génération. En fait, il n'en n'est rien. Cette migration que chacun croyait temporaire se révélera permanente pour la population d'origine comorienne en France. La « *quête de l'argent de la coutume* » pour reprendre l'expression de Géraldine Vivier, fait que ces migrants ne pourront plus se détacher de la France car même après le Grand Mariage, les obligations « coutumières et communautaires » continueront à peser sur eux. Malgré leurs conditions de vie difficiles en France, les migrants ont toujours une image soignée, ne laissant rien apparaître de leurs difficultés et de leur mal-être dans leur société d'accueil lors des retours massifs en "juin-août" pour les cérémonies de Grand-Mariage. Cette image a pour conséquence de laisser croire aux jeunes que le bonheur est ailleurs en continuant d'aiguiser leur désir de partir. C'est en travaillant à dissimuler et à se dissimuler la vérité de sa condition que l'émigration a fini par rassembler en France une population d'émigrés qui, comme à son insu, s'est constituée en une « petite société » relativement autonome (Sayad, 1999 :94). Cette communauté que tout le

monde envie aux Comores s'est agrandie suffisamment et perpétue, en dépit des démentis que leur apporte la réalité, l'illusion collective d'une émigration provisoire. Le temporaire et le projet de retour vont s'avérer plus mythiques qu'historiques, aussi bien du côté de l'État importateur que du côté des immigrés eux-mêmes (Green, 2002 : 96). La transformation du temporaire en permanent, d'une immigration de travail en immigration de peuplement accompagne un changement démographique indéniable : l'arrivée plus massive des femmes, la naissance et la croissance des enfants sur place. Les deux tendances du « penser immigré » s'y retrouvent : travail et peuplement (Green, 2002 : 95). L'émigration comorienne en France a subi des transformations majeures ces trois dernières décennies. D'après les recensements français, en 1975, la population masculine représentait 67% contre 33% pour les femmes. Avec l'arrêt des migrations de travail et la crise des années postindépendance aux Comores, les arrivées massives ont été le fait des regroupements familiaux. Entre 1975 et 1990, la proportion de femmes est passée de 32,8% à 42,5%. À partir des années 1990, la raison principale expliquant les entrées féminines c'est d'abord les études. Elles y arrivent autonomes et émancipées de toute dépendance masculine et, leur taux atteindra les 51,5% en 1999.

Fig 7 :Evolution de la population d'origine comorienne en France suivant le sexe

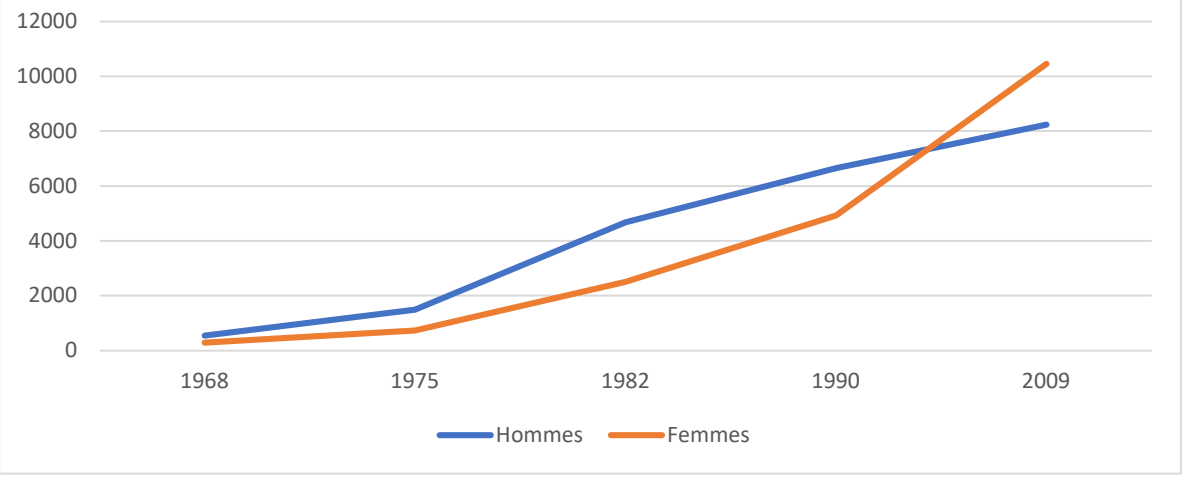

Sources : Données INSEE, Recensements français de 1968, 1975, 1982, 1990 et 2009.

Dix ans après, en 2009 la proportion de femmes d'origine comorienne en France est passée à 56%. Cette féminisation de l'émigration s'expliquerait, en grande partie, par l'organisation familiale comorienne. Celle-ci privilégie les femmes pour l'héritage (matrilinéarité), plus particulièrement dans l'île de la Grande-Comore dont sont originaires l'immense majorité des migrants (Katibou, 2011). À cela, on peut aussi rajouter le fait que les conditions à l'origine du départ se sont encore dégradées et la pauvreté croissante ne semble pas jouer en faveur d'un retour. Il convient de faire remarquer que de 1969 à 1999, le PIB des Comores n'a fait que se dégrader passant de 366, 14 $ à 335.89 $ par tête, ce qui correspond à une détérioration

de 8% en l'espace de trente ans (PNUD, 1990), même si ces dernières années une hausse de cet indicateur est enregistrée avec un PIB par habitant de 837$ (BM, 2018). Classés parmi les pays à « faible revenu », les Comores occupent le 23ème rang des pays les plus pauvres. Il est connu que les changements socio-économiques et politique dans le pays d'origine influent aussi sur la dynamique migratoire. Ainsi, devant une pauvreté toujours croissante et des besoins de plus en plus grands, l'émigration s'est imposée comme seule alternative.

7. Une situation économique qui ne rassure pas

En 2017, la part des principaux secteurs d'activités dans le PIB du pays était de 30 % pour l'agriculture ; 12 % pour l'industrie et 55 % pour les autres services (France diplomatie, 2019). La pauvreté touchait 34,5 % de la population comorienne en 2014 selon le seuil national. En matière d'emploi, les taux d'inactivité et de chômage auraient augmenté entre 2003 et 2013, le taux de chômage avoisinait les 20% (B.M, 2018). Il touche plus particulièrement les femmes et les jeunes (ONU, 2017). Cette situation ne semble pas avoir beaucoup évolué au cours des vingt dernières années car la population était ouvrière à 50 % et 20 % des salariés avaient un statut professionnel précaire. Dans la même période, 23 % des hommes étaient au chômage contre 51 % des femmes actives (Vivier, 1996). Certes une croissance encore fragile de 3 % a été enregistrée en 2017 du fait de l'amélioration de la fourniture en électricité mais, il est encore tôt pour qu'elle influe sur les migrations. Il y a maintenant plus d'une dizaine d'années depuis qu'on évoque la présence de pétrole et de gaz dans les eaux comorienne. Les premiers forages pétroliers d'évaluation sont attendus en 2021 et, dès confirmation des ressources, le budget de l'État recevra un crédit d'avance de l'ordre de 2 à 10 milliards de dollars (La Gazette des Comores, n° 3425 du 04/07/2019). Les migrations des Comores pourraient alors se stabiliser ou s'inverser avec une intensification des retours.

VII- PLACE ET RÔLE DE LA DIASPORA POUR LES COMORES

VII -1- LES MIGRANTS COMORIENS ET LE PAYS D'ORIGINE

Historiquement, le terme « Diaspora » désigne la dispersion des Juifs après leur captivité à Babylone. Par extension, la diaspora renvoie à la dispersion d'une communauté ethnique ou d'un peuple à travers le monde. Il n'existe toutefois pas de définition unanimement admise de ce terme. Les milieux universitaires et politiques utilisent le terme diaspora pour désigner les personnes (et, souvent, leurs descendants) originaires d'un pays donné qui vivent à l'étranger (OIM, 2018). C'est justement cette dernière définition que nous utiliserons pour désigner l'ensemble des Comoriens vivant hors des Comores. Et plus généralement, pour les Comoriens, la diaspora désigne l'ensemble des migrants établis en France (métropole et DROM/COM).

Pour Le Forum des Organisations de Solidarité internationale Issues des Migrations (FORIM, 2013), la diaspora partage trois caractéristiques essentielles à savoir :

- La conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale.
- L'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (vie associative).
- L'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaire, avec le territoire ou le pays d'origine (l'intégration d'un groupe diasporé ne signifie pas l'assimilation dans le pays d'accueil).

La diaspora comorienne en France joue un rôle important pour les Comores, tant au niveau économique que social. Ses liens avec la communauté villageoise sont si forts car les migrants sont un élément central de toutes les initiatives prises en faveur du développement. Rien ne se fait, rien n'est entrepris au village sans l'avis de ses enfants, les « *Wa manga*, litt. ceux de l'extérieur ». La diaspora est le plus souvent à l'origine des initiatives de développement au niveau villageois et il n'est pas rare qu'on vous parle d'infrastructures entièrement financées par les « je viens ». Les Comores figurent à la deuxième place des 15 pays d'Afrique qui bénéficient le plus des transferts de leur migrants avec 21, 2%, juste derrière le Liberia (Cessou, 2017)[49]. Plusieurs facteurs expliquent les motivations de ces transferts à savoir, le sentiment de dette envers la famille qui a souvent financé cette migration, l'obligation sociale

[49] Les 15 pays d'Afrique qui bénéficient le plus des transferts de leur migrants aujourd'hui sont le Liberia (29 % du PIB), les Comores (21,2 %), la Gambie (20,4 %), le Lesotho (17,5 %) et le Sénégal (13,5 %), puis le Cap-Vert (13 %), le Maroc (6,7 %), le Togo (6,4 %), le Mali (5,7 %), le Ghana et l'Égypte (4,8 %), avant le Nigeria (4,6 %), la Tunisie (4,2 %) et l'Algérie (1,2 %), selon le site : http://www.rfi.fr/hebdo/20170609-argent-diaspora-une-manne-substantielle-pays-africains.

de contribuer à des grands mariages, pèlerinages ou funérailles, la solidarité avec des membres de la famille en difficulté ou les préparations pour un éventuel retour (Forim, 2014 :14). Ainsi, l'apport de la diaspora estimé à plus de 25 % du PIB est vital pour un pays considéré comme un des plus pauvres du monde, avec un IDH de 0,503 en 2018 (32ème / 53 au niveau africain et 165ème /189 au niveau mondial) selon le PNUD. À l'instar des communautés originaires du Bassin du fleuve Sénégal, les Comoriens conservent des liens très forts avec leurs villages d'origine et ce rapprochement se trouve renforcé avec l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les réseaux sociaux plus développés un peu partout ces dernières années permettent à cette communauté d'être, malgré la distance, au cœur de ce qui se fait au niveau villageois. Les fonds transférés par les migrants comoriens sont affectés à des réalisations d'investissements collectifs financées dans les localités d'origine des migrants. La diaspora contribue à la réalisation d'infrastructures et équipements d'intérêt social notamment des mosquées, des foyers, la réfection de la voirie et des routes dans les villages, la construction de centres de santé et d'écoles. Les migrants investissent également dans la réalisation de grands chantiers tels que l'électrification, la téléphonie, l'adduction d'eau et parfois la radio ou même la télévision locale (Union des Comores/Assises nationales, 2018). La spécificité de la migration comorienne en France est son organisation sociale solidaire et communautaire (Vivier, 2000). Elle recrée, en France, les coutumes et l'organisation sociale des lieux d'origine et, les liens avec le pays d'origine sont excessivement étroits. Les immigrés comoriens sont massivement tournés vers leur village et leur famille restée aux Comores.

1. Rapports des migrants avec les familles et les villages aux Comores

Les migrants comoriens en France gardent, malgré la distance, des liens très forts avec les familles restées aux Comores. Bien que la migration soit devenue permanente, chaque année, ils sont nombreux à nourrir l'espoir d'un retour définitif. Pour chaque migrant en France, le premier grand projet qu'il entreprendra, c'est la construction d'une villa aux Comores. Cet objectif atteint, il commencera à épargner pour les besoins du grand-mariage coutumier. Des fois ce sera l'inverse. Ainsi, pour saisir le sens des transferts de fonds envers la famille aux Comores, il faut tout d'abord revenir sur les conditions à l'origine du départ.

Pour la plupart des Comoriens, le départ vers l'étranger d'un individu mobilise la contribution de tous dans la famille. Assez souvent, c'est la dot (argent, bijoux en or, autres biens) reçue lors du mariage de la sœur qui sera en premier sollicitée. À défaut, la famille toute entière va miser sur les moyens à sa disposition, tels les terrains constructibles ou d'autres biens constituant un héritage collectif « *manywa huli* » pour réunir les fonds nécessaires au voyage

et permettre à l'élue de partir. Même si rien n'est acté au départ, cet effort familial constituera une dette morale du migrant, un contrat implicite entre les deux parties, ce qui peut expliquer en partie les envois individuels. Une fois à l'extérieur, le migrant va par son travail, racheter les biens cédés pour rendre possible son projet de départ. Tout migrant qui se respecte se battra pour cela et mieux encore, rachètera d'autres biens plus importants pour sa famille. Ne pas le faire c'est, s'exposer aux quolibets de ses pairs et de tout le village. L'émigration comorienne est avant tout une quête d'honneur et de respect pour l'individu qui doit toujours se montrer exemplaire. Parallèlement à cette volonté de ne pas laisser trainer le sentiment d'avoir ruiné sa famille, le migrant s'efforcera d'envoyer une partie de ses revenus mensuels à ceux qui sont restés là-bas. Il faut qu'il mette un peu ici, un peu là-bas. S'il ne le fait pas, c'est comme s'il n'a rien fait. Tout est partagé en eux [les émigrés] : toutes leurs idées, ce qu'ils pensent, leurs projets. Ils sont partagés entre ici et là-bas. Leur corps est ici, leur pensée ici - c'est obligé parce que leur sueur est ici, mais tout le reste, leur esprit, leur cœur, leur regard, c'est là-bas (Sayad, 1999 : 96). De plus les coutumes et les exigences communautaires nécessitent un effort financier important. Ces dernières sont toujours accomplies avec le soutien des immigrés. Au-delà de ce qu'il va apporter à la famille restée au pays, il se battra dans la mesure du possible pour faire venir le frère cadet ou le neveu afin que plus tard, eux aussi puissent assurer la relève. Ensemble, il leur appartiendra d'œuvrer pour que la grande maison familiale « *ho handuhuzé* » soit respectable et respectée : « *la compétition entre migrants voudra que chacun fasse plus pour que cette demeure familiale soit la plus grande, la plus jolie et la plus enviée du village car la réussite d'une vie de migrant commence par-là (Idjabou, La Courneuve) ».*
En deuxième lieu, si ce n'est déjà fait, le migrant va s'atteler à la réalisation du grand-mariage de la sœur ainée, de l'oncle, avant qu'il puisse envisager le sien. Le bon migrant pour les comoriens est avant tout le migrant altruiste, c'est-à-dire celui qui fait passer les préoccupations des autres membres de la famille avant les siennes, qui vit d'abord pour les autres avant de se souvenir qu'il a aussi une vie à construire. Sa fierté ne repose pas sur ce qu'il a acquis, sur ce qu'il a entrepris pour soi mais plutôt sur ce qu'il est pour les autres et ce qu'il a fait et continue à faire pour les plus proches.

2. Migrants comoriens et envois de fonds

Pays parmi les moins avancés du monde avec le quart de sa population à l'étranger (Thierry; Fida, 2007), un indicateur de développement humain le plaçant au 165ème rang sur 188 (Pnud, 2018) et un taux de pauvreté de près de 42,4% (BM, 2018), l'Union des Comores reste fortement dépendante des transferts de migrants. L'importance des envois de fonds par les

migrants comoriens permet de mesurer la force des liens qu'ils entretiennent avec le pays d'origine. En 2005 les transferts de fonds des migrants à destination des Comores représentaient 25% du PIB et plus de 346% de l'aide publique au développement (AFDB, 2006 ; Imani, 2008). La Banque Centrale des Comores montre qu'en 2013, les transferts des comoriens de l'étranger ont atteint 58,8 milliards Kmf [50] contre 53,4 milliards FC en 2012, soit une augmentation de 297% en 13 ans. Durant les cinq dernières années, ces ressources ont atteint près de 250 milliards Kmf, illustrant l'effet de levier important pour l'économie en général et le secteur bancaire comorien en particulier (BCC, 2014). Les Comoriens ont l'une des plus grandes diasporas d'Afrique, en pourcentage de la population totale. Le pays fait partie des trois principaux bénéficiaires de transfert de fonds en Afrique subsaharienne (BM, 2018), comme on peut le voir dans la figure ci-dessous. Le pays est deuxième juste derrière le Liberia sur l'importance des transferts des migrants sur le PIB. Ces envois prennent de plus en plus d'importance et évoluent de manière croissante année après année. En Grande-Comore où sont originaires 90% de migrants comoriens en France (Thierry, 2007, Vivier, 2000), ces transferts ont un caractère vital. Ces envois de fonds constituent des ressources considérables et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles bénéficiaires et à la consolidation des indicateurs macroéconomiques.

Fig n° 8: Les cinq pays africains bénéficiant le plus des transferts de leurs migrants en 2017

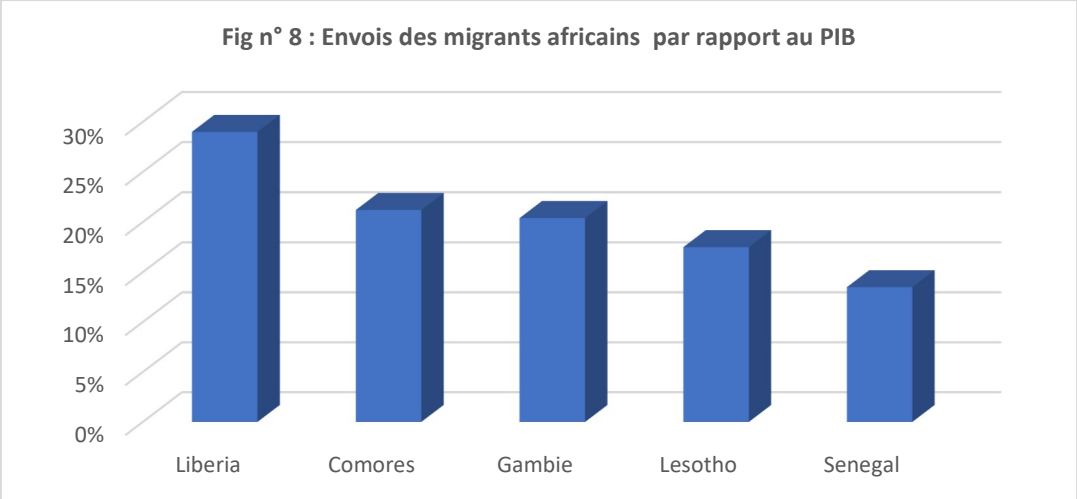

Source : "Les pays africains qui ont recu le plus de transferts de fonds de leurs diasporas en 2017" - https://www.agenceecofin.com/economie/2404-56404, consulté le 22/06/2018. Graphique Auteur.

[50] Dans la compilation des statistiques de la Balance des paiements, la BCC inclut dans les transferts des migrants une estimation des apports en nature et des devises circulant en dehors du système financier.

En 2017, les migrants se montrés encore plus généreux vis-à-vis du pays d'origine car les transferts de fonds vers les Comores ont atteint 25 % du PIB. Le ratio « Transferts d'argent / PIB » place les Comores en deuxième position des pays africains. Ce qui confirme encore une fois la vitalité des transferts de fonds des migrants. Partout en Afrique, les flux de transferts des migrants sont supérieurs à ceux de l'IDE et de l'APD (Fida, 2016 : 11). Certes, pour les Comores la faible performance économique caractérisée par un taux de croissance relativement bas explique en partie cette situation mais il faudrait aussi saluer cette forte mobilisation de la diaspora pour le soutien qu'elle apporte à cette économie sous perfusion. Les transferts d'argent assurent des entrées régulières dans le budget des ménages, soumis à la volatilité et à la saisonnalité des revenus dans les zones rurales, et ils sont fiables et rapides en période de crise (Fida/BM, 2015 :11). Toujours en 2017, les recettes en devises de ces envois ont dépassé celles des exportations. Durant les dix dernières années, les transferts des migrants ont considérablement augmenté, à la fois en termes absolus et par rapport au PIB (BM, 2018), cependant la durabilité de ces progrès reste incertaine.

3. À quoi servent les transferts des migrants comoriens ?

Bien que l'affectation des fonds des migrants soit qualifiée de « non productive », ces transferts constituent un soutien de plus en plus important pour les familles et à l'économie nationale dans son ensemble. Les transferts financiers sont liés à la situation familiale du migrant dans le pays d'accueil et à son insertion professionnelle (Manço, 2009). Le migrant en situation régulière a une forte probabilité à avoir un emploi, et donc à faire par la suite des transferts à sa famille aux Comores. Ces transferts contribuent sans doute davantage à l'amélioration du niveau de vie des ménages et à la réduction de la pauvreté (BM, 2018). Pour les familles, ces envois permettent de pallier la faiblesse des ressources notamment pour faire face aux dépenses du quotidien et celles liées à l'éducation et à la santé. Une part importante aussi est destinée à financer les importations de matériel de construction et l'électroménager. Au niveau du village, les transferts des migrants contribuent au financement des infrastructures et aménagements de base comme l'électrification, l'accès à l'eau potable, les centres santé, les centres d'animation culturelle etc…

Un investissement important des migrants est fait dans la construction de villas même si ces derniers restent inhabités une bonne partie de l'année. L'immobilière est un secteur en difficultés aux Comores où, la location pour les nationaux n'est pas toujours bien vue. Enfin, une part non significative des transferts des migrants est investie dans l'achat de voitures de taxis, le commerce et la restauration.

Tab n°18: Envois de fonds des migrants vers les Comores de 2010 - 2017

Année	Fonds reçus		Fonds envoyés	
	(%PIB)	(M.$)	(%PIB)	(M.$)
2010	ND	ND	ND	ND
2011	ND	ND	0,95%	5,8
2012	ND	ND	0,97%	5,8
2013	17,62%	115,9	2,49%	16,4
2014	18,36%	126	2,43%	16,6
2015	22,13%	128,8	2,78%	16,2
2016	21,33%	130,6	2,00%	12,2
2017	21,32%	138,4	1,97%	12,8

Source : countryeconomy.com (19/07/2019) – Tableau Auteur

Lors de nos enquêtes, la plupart des migrants nous ont confié avoir déjà été à Doubaï, en Chine, en Turquie ou, avoir contribué à y envoyer un proche pour l'achat de matériaux de construction. Ceux qui n'y sont pas allés projettent de le faire dès que les moyens seront réunis. Bien que leur utilisation soit qualifiée de « non productive », ces fonds sont essentiels pour sortir des millions de familles de la pauvreté. Ces transferts constituent un soutien vital pour de nombreuses familles et représentent un poids économique significatif presque partout en Afrique. Pour les Comores, les envois des migrants permettent pour beaucoup de financer une part importante des importations notamment pour les matériaux de construction et pour l'électroménager. Comme on peut le voir, les importations de biens intermédiaires, dont essentiellement les matériaux de construction, croissent d'année en année pour arriver 19 mds de FC en 2017 contre 18 mds en 2013 (BCC, 2017).

Tab N° 19: Évolution des importations des biens intermédiaires en millions FC

Rubrique	2013	2014	2015	2016	2017
Matériaux de construction	**15 062**	**14 797**	**15 674**	**14 221**	**16 129**
Autres biens intermédiaires	**3 004**	**2 897**	**3 013**	**3 386**	**2 967**
Biens intermédiaires	**18 066**	**17 694**	**18 687**	**17 607**	**19 096**

Sources : Banque Centrale des Comores (BCC) - Rapport Annuel 2017, p. 40.

4. Les dépenses courantes des familles

Aux Comores, avoir un migrant est une forme d'assurance contre les difficultés imprévues qui peuvent surgir à un moment ou à un autre. En plus du soutien régulier à la famille, le migrant est le premier sollicité en cas de maladie, de décès ou de cérémonie coutumière. Poussé par la précarité et le chômage à partir, le migrant va aider sa famille restée au pays à y faire face, car comme partout en Afrique, le motif premier des transferts financiers est l'aide à la famille dans une société où, l'affirmation de la primauté du groupe sur la personne est toujours la

règle. Ainsi, d'importantes sommes sont expédiées pour l'aide aux familles restées sur place dont beaucoup en dépendent.

Ces transferts, bien qu'ils entrainent une dépendance réelle des familles vis-à-vis du migrant ont un impact indéniable dans la réduction de la pauvreté en ce sens qu'ils améliorent le niveau et le cadre de vie, étant investi en partie dans l'immobilier. En faisant le choix du départ, le migrant reçoit l'aide et la bénédiction de sa famille et, en contre partie, même si cela résulte d'un contrat informel implicite, celui ou celle qui émigre vers les pays occidentaux sait qu'il se sacrifie en partie pour améliorer le bien être de sa famille. Dès lors, comme l'avait souligné A. Sayad (1999:108), "on comprend l'insistance que les immigrés mettent aujourd'hui encore de manière très anachronique, à prouver , par tous les actes et tous leurs propos, que leur émigration n'est pas pure « défection » ou « faillite » totale, acte singulier, individualiste et égoïste, mais qu'elle est, au contraire, un acte « altruiste », une conduite collective de dévouement au groupe accomplie pour le bien de tous, un « sacrifice » consenti à la cause et pour le service du groupe".

5. Les constructions immobilières

Un migrant n'est donc pas seulement supposé apporter un soutien au quotidien à sa famille, il doit leur offrir un toit digne de ce nom. Plus la construction est grande et plus le migrant sera considéré comme un modèle de réussite par les villageois. Assez souvent, ce projet immobilier peut prendre plusieurs années, étant entièrement financé sur fonds propres, sans crédit bancaire. Si le migrant vit avec sa femme et ses enfants en France, on attend de lui qu'il fasse construire l'appartement de sa propre famille (mère ou sœur) avant de songer à construire le sien. C'est une fois ces chantiers finis qu'il se lancera dans son projet de Grand-Mariage. La réussite d'un projet migratoire se mesure donc par rapport au nombre de réalisations faites par le migrant, tant pour ses proches que pour lui-même. Assez souvent, dans les places publiques, le migrant ayant coupé tout contact avec la famille est considéré comme un individu égaré. Pour certains, le silence du migrant et le repli sur soi-même traduisent tout simplement les difficultés qu'il traverse et donc l'échec de son projet migratoire, situation très mal vécue par la famille aux Comores. Celle-ci s'efforcera de faire croire à l'entourage qu'elle garde des contacts réguliers avec le concerné. C'est pourquoi les envois de fonds réguliers chercheront à montrer, aux yeux du village, une certaine réussite du migrant, une façon de montrer qu'il est présent et participe à l'effort familial et communautaire malgré son absence.

6. Les attentes coutumières et la pression sociale sur le Grand-mariage

Pratique coutumière séculaire, le grand mariage régit la vie quotidienne des comoriens et les rapports entre familles et individus. Ce mariage coutumier, qui mobilise l'épargne de toute la famille, permet de classer les individus selon leur importance dans la stratification sociale. Le comorien nait avec le système du Grand-mariage ou « *anda na mila* » (coutumes et traditions), grandit et meurt avec.

Les cérémonies coutumières mobilisent toute l'attention des Comoriens, drainent toutes les ressources accumulées des années durant, dans des dépenses ostentatoires et des cérémonies encore et toujours somptuaires. En accomplissant ses devoirs coutumiers, le comorien cherche une place et une position honorables au sein du village et de la société comorienne.

Figure N° 9: Transferts des migrants vers les Comores et affectations

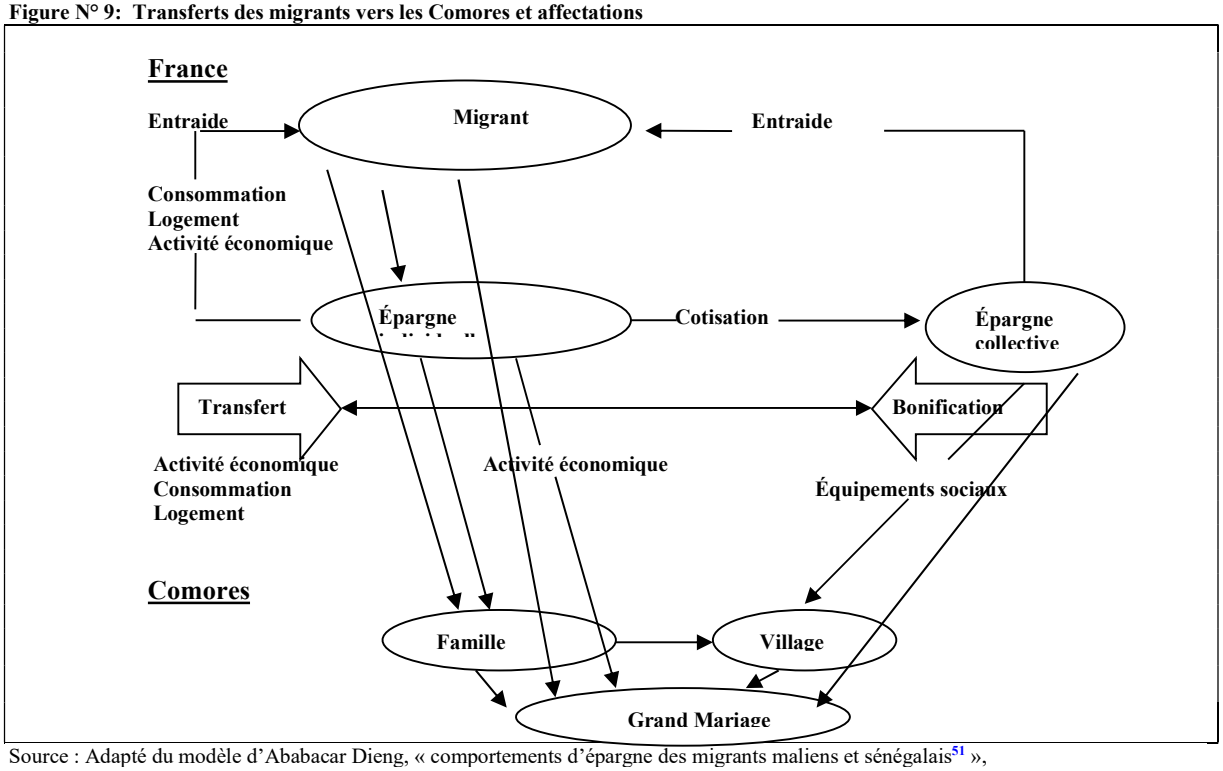

Source : Adapté du modèle d'Ababacar Dieng, « comportements d'épargne des migrants maliens et sénégalais[51] »,

C'est un moyen d'affirmation sociale, une dette dans un système de devoirs et d'obligations dont le comorien a du mal à s'en soustraire. Phénomène social total, le refuser c'est refuser de donner ou de recevoir, ce qui aura pour conséquence l'exclusion de l'individu et de sa réprobation dans la société. M. Mauss évoque l'honneur et le prestige que confère l'échange de richesses, soulignant au passage l'obligation absolue de rendre les dons sous peine de perdre le « mana », cette autorité, ce talisman et cette source de richesse qu'est l'autorité elle-

[51] Ababacar Dieng, « Comportements d'épargne des migrants maliens et sénégalais »., Migration et phénomènes migratoires, AFD, 2004, p. 37.

même (Mauss, 2007). En réalisant le grand mariage qui est une série de redistributions de biens et d'argent, l'homme change de statut social et devient notable. Il devient ainsi un interlocuteur de sa ville et peut parler en son nom. Très remarqué à travers ses habits traditionnels qui lui sont spécifiques, le notable aura toujours une place de choix à la mosquée et dans les diverses cérémonies. Le « *anda na mila* » est un rite qui mobilise non seulement la famille, mais tout le clan. Le Grand-mariage est le plus souvent une source de motivation non négligeable d'émigration. En décidant de quitter les Comores, les candidats au départ espèrent réunir au fil des ans ce qui leur permettra d'accomplir le mariage coutumier et accéder enfin à la reconnaissance.

7. La famille du migrant dans les projets communautaires

Chaque foyer apporte sa contribution pour permettre au village de collecter le montant exigé surtout lorsque le projet bénéficie du soutien d'un autre bailleur comme c'est parfois le cas avec le FADC, Le Fonds d'Appui pour le Développement Communautaire, une ONG comorienne qui fonctionne avec des financements de la Banque Mondiale. Les actions des coopérations décentralisées sont très embryonnaires. La décentralisation n'est pas effective aux Comores. La difficulté de la pérennisation des infrastructures réalisées sans appui est soulevée.

Carte n° 13: Origine des fonds transférés vers Comores par les migrants.

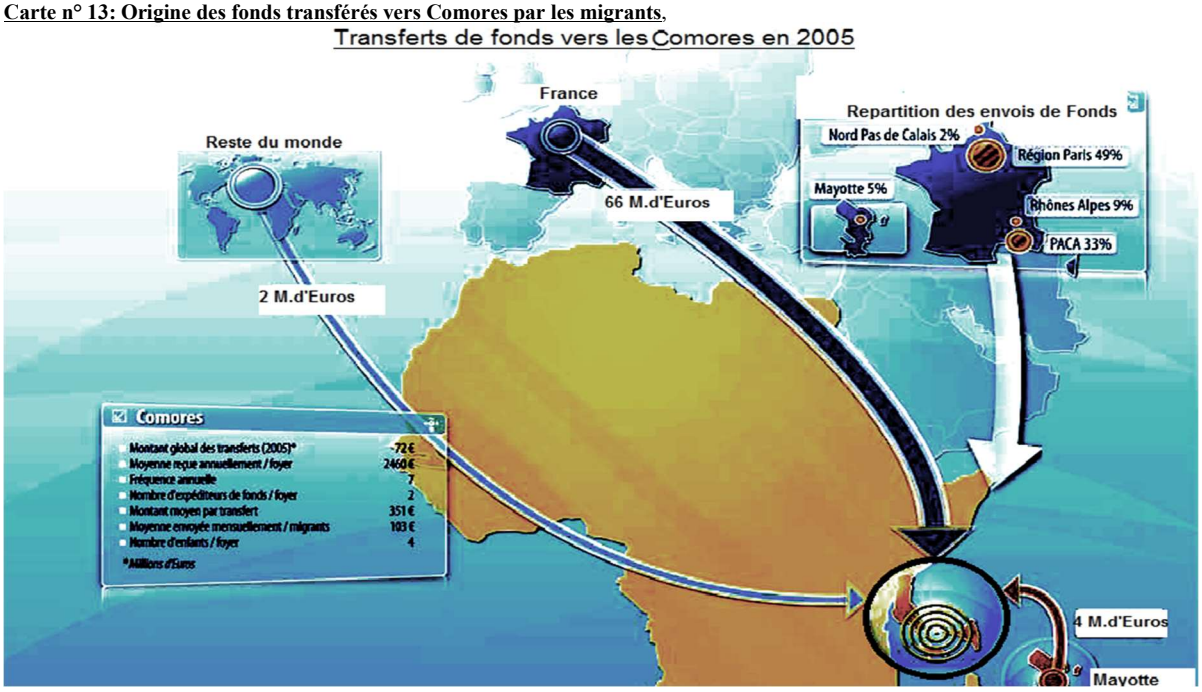

Source « Rapport sur Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement » , BafD, BAD, 2008.

Assez souvent, il appartiendra à l'émigré d'envoyer à sa famille ce dont a besoin la communauté villageoise car il y va de son honneur. Il ne faut surtout pas que dans cette collecte

de fonds, sa famille soit absente. Le transfert du migrant permettra à cette dernière de sauver la face et ne pas apparaitre comme la seule à ne pas honorer la solicitation du village. Par ailleurs, collectivement, dans ce genre d'initiatives, la main généreuse des enfants de la localité installés en France sera toujours attendue.

8. Les projets économiques

En réalité, les projets économiques axés sur l'investissement productif à l'initiative des migrants ne sont pas légion. Il s'agit le plus souvent de véhicules destinés au transport en commun, ou l'appui des proches sur quelques initiatives commerciales car l'accès au crédit est très limité sur place et, les garanties exigées trop élevées. Les problèmes souvent signalés sont ceux de l'encadrement, du manque de formation et d'appropriation par le porteur du projet sur place. La mise en place d'un système où l'épargne du migrant cautionnerait l'accès au crédit d'un tiers serait, selon les migrants, un moyen d'accroître la responsabilisation du porteur de projet (AFD, 2004). L'investissement dans la petite industrie qui favoriserait la production locale est rare alors que c'est ce qui permettrait d'amorcer une stratégie de substitution des importations et encourager la création d'emploi. Seulement 28% des ménages interrogés aux Comores déclarent faire usage d'une partie des transferts reçus pour ce poste budgétaire alors qu'ils sont 96% à déclarer les orienter dans le budget familial selon l'étude sur les transferts de fonds des migrants menée par la Banque africaine du développement (BafD, 2008).

Plusieurs facteurs semblent expliquer cet état de fait, dont d'abord l'importance accordé au Grand mariage et l'épargne qu'il engloutit. Il ne s'agit pas seulement ici du cas unique du migrant : il est attendu qu'il épargne d'abord pour l'oncle, pour le grand frère, la sœur ainée et parfois même pour ses propres enfants. L'effort financier mobilisé pour le mariage coutumier nuit à l'investissement productif puisqu'il ne laisse pas de répit à une possibilité d'entreprendre, en mobilisant à chaque fois l'épargne vers une redistribution qui ne vise que l'honneur. Ainsi, toute la vie du migrant et du comorien où qu'il soit, est orientée au rythme de cette tradition, lui demandant de donner toujours et encore plus. Au-delà du cas du mariage coutumier comme frein à toute initiative d'investissement productif, on peut aussi avancer le fait que pendant très longtemps, le système bancaire comorien, constitué de seulement deux banques, était caractérisé par un monopole de fait d'un seul établissement, la BIC, la banque pour l'industrie et le commerce. Cette situation a bien sûr engendré de nombreuses imperfections au système telles qu'un faible taux de bancarisation, une couverture

géographique très limitée, un coût élevé des services bancaires, une prédominance de la monnaie fiduciaire et un déficit de financement bancaire de l'économie. Ceci n'était pas de nature à encourager des initiatives d'investissements productifs. Rien en réalité n'est fait pour le secteur productif alors que le lancement d'organismes de microfinance depuis maintenant une vingtaine d'années devait être une opportunité à exploiter pour le migrant, sa famille aux Comores et ceux qui œuvrent pour le Codéveloppement. Les transferts des migrants apportent aux familles un revenu quasi régulier mais installent parallèlement une sorte de dépendance qui réduit toute initiative de recherche d'emploi pour les jeunes même s'il est vrai que le marché de l'emploi est extrêmement réduit. En jouant un rôle de soupape contre toute pression sociale les envois des migrants aident à installer un climat de stabilité sociale. Qu'en sera-t-il avec le tarissement annoncé avec la baisse du stock de migrants et le désintérêt des descendants de migrants ?

9. Les canaux empruntés par les transferts de fonds vers les Comores

Même si les agences de transfert et de réception des fonds se multiplient ces dernières années aux Comores, jusqu'ici, le mode de transfert le plus utilisé par les Comoriens reste l'informel. De 73 agences comprenant des banques et des institutions financières décentralisées en 2008, les Comores sont passés en 2017 à un peu plus de 124 agences (banques, IFD, ID, …). Cette proximité avec les populations des villages ne semble pour le moment pas changer les habitudes. Presque partout dans les régions, des institutions de microfinance existent (Meck, Saaduk, …). Ceux qui font les transferts préfèrent passer par la formule de la valise ou de la main à main, surtout lorsqu'il est question de montants conséquents. Les personnes chargées du transfert peuvent être des proches ou des connaissances du village. Parfois il peut s'agir de personnes lointaines qui acceptent de servir d'intermédiaires. *« Généralement, les porteurs ne demandent aucune commission, dans la mesure où ils peuvent solliciter le même service un autre jour à l'intéressé ou à un autre porteur. Cette pratique est courante chez tous les migrants qui envoient des fonds aux Comores. En acceptant de ramener des fonds d'autrui aujourd'hui, le porteur tire un bénéfice social de reconnaissance. Il est assuré d'une réciprocité du service rendu. Il s'est ainsi bâti, tout un système d'envois de fonds informels sur la base de connaissance, de reconnaissance, de confiance et d'appartenance à un même pays. Dans l'histoire de ce système informel, il est rare que les fonds n'arrivent pas à destination. L'étroitesse du pays, le fait que tout le monde se connaît, l'honneur à préserver pour les familles et la confiance en l'autre, font qu'il y a très peu de risques qu'un porteur de fonds puisse ne pas remettre aux destinataires les sommes dues ».* Comme on le voit, tout est

une question de confiance entre migrants. En 2009, le crash de la Yemenia ayant entrainé la disparition de 152 Comoriens n'a pas conduit à la réclamation de sommes confiées. Il est estimé que plus de deux cent mille euros auraient été perdus au fond de la mer. Aucune prise de conscience ne semble pas avoir été prise sur la nécessité de sécuriser au maximum les fonds à envoyer (Younoussa, 2011 : 171). Personne n'oserait aller reclammer quoi que ce soit, surtout avec la disparition des porteurs. Comme le disent souvent les Comoriens, c'est ce que Dieu à voulu, il faut bien l'accepter.

Fig. n° 10 : Évolution du nombre d'agences

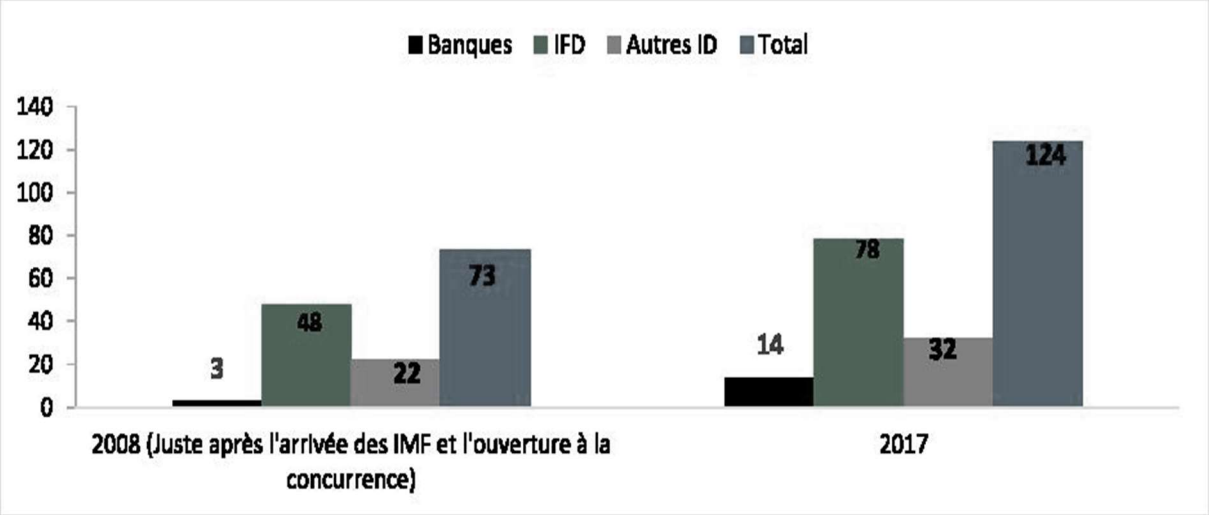

Source : Banque Centrale des Comores (BCC) - Rapport Annuel 2017, p. 57.

10. Ampleur des envois par le circuit informel

Les recherches consacrées à la question des envois des migrants Comoriens sont toutes unanimes (BAD, 2008 ; Younoussa, 2011 ; Katibou, 2014) : Les envois de fonds vers les Comores suivent majoritairement le circuit informel. Ils sont estimés à 82% (AFD, BAD ; 2008). Le principal avantage avancé par les migrants pour justifier le recours à cette méthode est son coût, puisque aucune commission n'est en effet perçue par une institution de transfert ou même une banque. Cette voie de transfert repose sur la confiance entre les migrants même si dans quelques rares cas, des incidents sont signalés : abus de confiance, vols, agressions, ou simple perte d'argent. Ces derniers temps les migrants utilisent de plus en plus les services des institutions spécialisées comme Western Union, Money gram ou rial. Ces canaux de transfert sont par défaut utilisés juste pour répondre à une urgence. Les migrants déclarent ainsi utiliser les services proposés par ces institutions spécialisées afin de subvenir rapidement aux soins de santé d'un proche (Comores ; Assises nationales, 2018). Un des reproches que font les Comoriens à ces Institutions spécialisées c'est la cherté du service. En dehors d'évènements

spécifiques programmés à l'avance ou attendus comme le Grand-mariage ou les funérailles d'un proche, chaque migrant actif envoie en moyenne 100 à 160 euros par mois, soit 10 à 15% de son revenu.

Graphique n° 11: Poids des transferts informels chez les migrants pour quelques pays

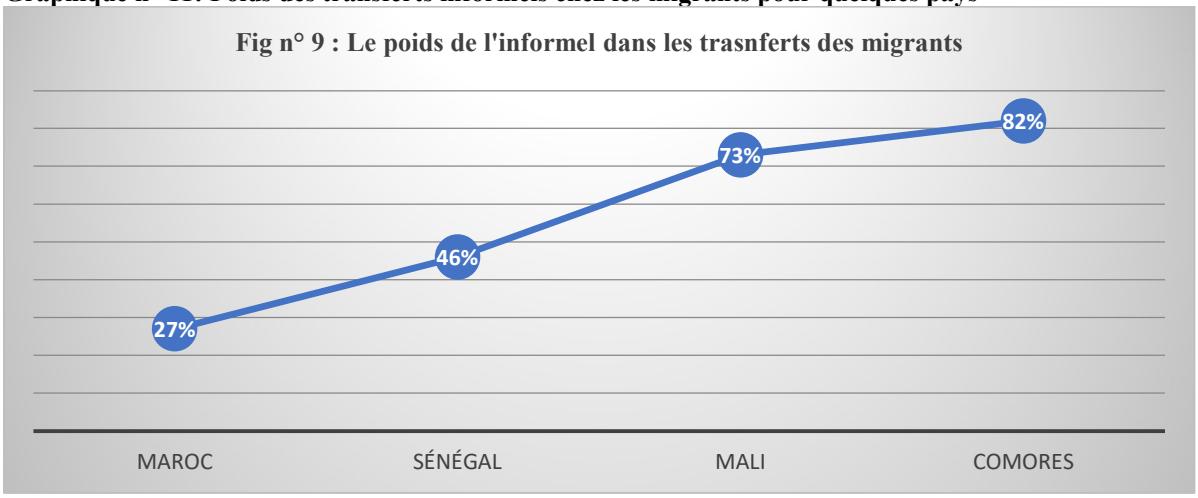

Source : Rapport sur les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement » AFD, BAD, 2008.

Ces transferts s'effectuent principalement à partir de l'Île-de-France. Celle-ci se distingue avec 49% des envois, contre respectivement 33%, 9% et 2% pour la région PACA, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais (BAD, 2008 ; Katibou, 2014).

11. Impacts des transferts de fonds sur le plan économique, social et politique

Une analyse sur les usages des transferts permet de dresser un tableau sur les facteurs intra et extracommunautaires néfastes à toute démarche d'investissement économique ou à toute idée d'entreprendre qui pourrait faire de l'apport des migrants la clé du développement de l'archipel. Il faudra aussi aller peut-être au plus profond des us et coutumes, mener une introspection coutumière, dans l'espoir de comprendre les freins au développement ce, malgré l'importance des tranferts. Nous procéderons à un examen des difficultés, des points faibles et points forts afin d'aboutir à la présentation des opportunités et des défis à relever. Nous nous appuierons largement sur un certain nombre d'arguments dont ceux développés dans le rapport de l'AFD, auxquels nous rajouterons nos propres réflexions en ce qui concerne surtout les impacts sociaux et politiques de ces transferts.

12. Avantages et inconvénients des transferts

Comme nous venons de le voir, les transferts des migrants comoriens sur le développement économique comportent des limites du fait qu'ils ne sont pas forcément investis dans des

domaines porteurs directement de développement. Ils aident à réduire le niveau de pauvreté au sein d'une population dans un pays où l'emploi fait largement défaut (ce qui d'ailleurs explique cette orientation vers l'extérieur sensé symboliser l'espoir et peut être la réussite).

Tableau N° 20 : Forces et faiblesses liées aux transferts

Domaines	Points forts	Points faibles
Social	Amélioration du niveau de vie dans les familles	Un maintien de la dépendance
	Construction d'infrastructures villageoises	Infrastructures construites dans une logique de concurrence entre villages
	Un facteur de stabilité sociale	Jeunesse désœuvrée et toujours passive
	La migration comme source de richesse	Le désir de partir des jeunes se renforce de plus en plus
Économique	Allège le manque de devises étrangères et améliore la balance des paiements	Difficiles à prévoir
	Permet l'importation de biens de capitaux et de matières premières pour le développement industriel	Ils sont dépensés pour des biens de consommation créant une hausse de la demande, de l'inflation et des niveaux des salaires
	Sont une source potentielle d'économies et de capital pour le développement	Sont rarement investis en activités génératrices de revenus
	Réduisent l'impact des hausses dans les marchés internationaux	Une proportion élevée à tendance à financer des importations créant une dépendance et aggravant la balance des paiements
	Représentent une addition nette aux ressources	Ils remplacent d'autres sources de revenu, augmentant la dépendance, nuisant à la motivation des travailleurs
Politique	Sont un facteur de stabilité politique	Moins de pressions et de demandes vis-à-vis des gouvernants
		Absence de l'obligation de rendre compte des gouvernants
	Les associations se substituent progressivement à l'État	Ils réduisent les demandes vis-à-vis de l'État
	Donnent aux villageois le sentiment de pouvoir se prendre en charge	Engendrent une perte de l'autorité de l'État

Source : "Migration et phénomènes migratoires", AFD, 2004., Modèle revu et adapté par l'auteur.

VIII-LE MONDE ASSOCIATIF COMORIEN EN FRANCE

VIII-1- LES MIGRANTS ET LES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT

En France, et cela depuis le début des premières vagues migratoires comoriennes dans les années 1960, des *« Sanduk za dharura »* ou caisses d'urgence ont été mises en place par les premiers arrivants pour se soutenir mutuellement en cas de difficultés ou pour soutenir les nouveaux venus. À partir des années 1970, avec le grossissement progressif des effectifs de personnes issues du même village, les caisses de migrants ont commencé à voir le jour, d'abord pour soutenir les orchestres musicaux coutumiers du village. Ces derniers, à but non lucratif font partie du patrimoine villageois et sont financés par les collectes réalisées lors des concerts publics des grands-mariages appelés *toirabes*. Chaque villes/villages des Comores a encore aujourd'hui au moins un orchestre assurant les festivités du grand-mariage. À la longue, si les fonds collectés par l'orchestre s'avèrent insuffisants pour le remplacement des instruments obsolètes ou tombés en désuétudes, il incombait aux migrants de compléter la différence, en assurant l'achat et l'acheminement jusqu'au village. L'installation des comoriens devenant permanente avec l'arrivée massive des femmes, le besoin de se regrouper en association pour se soutenir dans le nouvel espace d'accueil s'est imposé comme une nécessité. Les premiers regroupements associatifs créés avaient un caractère informel puisque la loi donnant aux étrangers le droit de s'unir en associations « loi 1901 » date du 9 octobre 1981. Si la formation d'associations n'est soumise à aucune autorisation préalable (art. 2, loi 1901), elle doit être rendue publique par ses fondateurs par une déclaration faite auprès du représentant de l'État dans le département où l'association a son siège (art. 5). Cet enregistrement publié au Journal officiel permettra à l'association d'ester en justice, de recevoir des dons, de nouer alliances et partenariats avec des établissements d'utilité publique lui permettant de mobiliser des fonds et de l'expertise pour ses projets de développement dans le pays d'origine. Ainsi, jusqu'en juillet 2017, 1558 associations de migrants comoriens etaient enregistrées, soit en moyenne 145 comoriens par association. Aujourd'hui, au 30 juin 2019, 1 639 associations sont enregistrées, ce qui représente 153 comoriens par association. Ces chiffres montrent bien l'importance du mouvement associatif comorien en France et portent un démenti à ceux qui évoquent des regroupements informels dont l'existence ne serait pas connue des autorités françaises (Abdillahi, 2012). Pour les migrants, l'engagement associatif, devenu une substitution au vide filial laissé dans les pays de départ, est venu pallier

l'éloignement de parenté (Manço ; Aschenbroich, 2012 :14). Ainsi la participation des migrants à des projets de solidarité vient tresser et renforcer le lien filial fragilisé par la condition de migrant. L'une des expressions de ce lien avec l'espace d'origine est la création par les migrants, d'« associations villageoises » dont l'objet est le développement de leurs villages. Si ces associations se réfèrent toutes dans leur intitulé au village d'origine et à son « développement », elles n'ont pas cependant le même objectif (Homolle, 2009 :18). Certaines ont été créées pour financer un projet particulier, d'autres avec la volonté de peser sur le devenir du village, de maitriser les effets d'un projet de « développement ». Les migrants cherchent de plus en plus à s'impliquer dans des projets de solidarité transnationale en rapport avec le pays d'origine.

1. Associations, mobilisation et envois de biens vers les Comores

La création des associations villageoises est une des expressions du lien entre les migrants et l'espace d'origine dont l'objet est le développement de leurs villages (Daum, 1998 :17). Du fait du rôle joué par ces associations, nous avons cherché à savoir combien il en existait au sein de la communauté comorienne. Un certain nombre d'études apportent quelques estimations pouvant donner une idée de leur importance chez les migrants d'origine comorienne en France. Elles seraient un peu plus de 130 (Vivier, 2000), d'autres parlent de près de 300 associations rien qu'à Marseille (Le Houérou, 2002), considérée comme la plus grande ville des Comores (Slate Afrique, 2012). Des sources officielles établissent une liste de 710 associations recensées (Ambassade des Comores, 2015). Enfin, le site www.comores-online.com/mwezinet/ sur lequel figure une base de données sur les associations comoriennes fait état de 476 associations enregistrées en 2015.

Les registres du journal officiel consultés le 30 juin 2019 font état de 1 639 associations comoriennes enregistrées en France. Comme on peut le voir, il est difficile d'avoir un chiffre exact de ces associations de migrants du fait que certaines sont encore informelles, qu'il se crée tous les jours de nouvelles et que d'autres disparaissent. On peut donc être sûr que les associations comoriennes dépassent actuellement les 1 639 puisque toutes ne sont pas enregistrées. La volonté de s'enregistrer au Journal officiel est motivée par un souci d'efficacité. Par cet acte, les immigrés attendent une reconnaissance officielle tant des pouvoirs publics des pays d'origine que des partenaires potentiels au Nord. Reconnaissance dont on espère qu'elle facilitera les démarches administratives là-bas, qu'elle offrira des contacts privilégiés ici. Par cette déclaration, les immigrés donnent un cadre juridique à leur action, utilisant des ressources peu classiques pour ces sociétés où la parole donnée fait loi et

où la palabre détermine les consensus (Daum, 1993 : 42). Le quitus donné aux associations ainsi enregistrées leur confère une existence légale et reconnue, leur permettant d'aller au contact d'autres institutions et tisser des partenariats précieux. Il faut aussi préciser qu'il arrive que des associations restent sans activités pendant une longue période au point qu'on puisse les croire dissoutes. Les membres des associations eux restent toujours actifs puisqu'il est rare qu'on soit membre d'une seule association. Les Comoriens comme d'autres migrants, se réunissent dans les structures associatives pour soutenir des actions en faveur de la culture, du sport et surtout du développement de leur pays d'origine. Enfin, plusieurs associations de développement peuvent se réclamer affiliées à un village spécifique aux Comores, c'est ce qui explique en grande partie la multiplicité des associations.

Tab n° 21 : Associations de ressortissants comoriens en France par région

Région/département	**Nombre**
Île-de-France	664
Provence-Alpes-Côte d'Azur	439
Auvergne-Rhône-Alpes	152
La Réunion	60
Mayotte	52
Autres régions/départements	272
Total	**1 639**

Source : journal-officiel.gouv.fr - consulté le 05/ 06/2019

Certes, le chiffre de 1 639 peut sembler exagéré mais d'autres études menées sur le monde associatif ne s'en éloignent pas trop. Les associations comoriennes représenteraient 18% des associations de ressortissants africains en France (Mbem, 2008). Ces associations suivent la répartition de la population comorienne en France métropolitaine. Ainsi, les régions et départements où sont implantées les plus fortes communautés comoriennes arrivent en tête au niveau des regroupements associatifs. L'île de France enregistre 664 associations, suivie de la région PACA avec 439 associations, 152 associations en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans l'île de la Réunion et à Mayotte, on enregistre respectivement 60 et 52 associations (journal officiel, 2019)[52]. Si l'on prend en compte les estimations les plus hautes sur la population comorienne en France, à savoir les 250 000 personnes, on peut facilement se rendre compte qu'il y a 153 comoriens par associations. Nombreux parmi les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus reconnaissent que beaucoup d'associations peuvent avoir un caractère éphémère. C'est le cas des associations créées pour un projet bien spécifique et qui ne s'auraient continuer

[52]http://www.journalofficiel.gouv.fr/association/, consulté le 05/ 06/2019.

à exister au-delà du projet. On peut citer dans ce cadre, l'exemple des associations mises en place pour récolter des fonds servant à financer la construction d'un centre de santé, d'une école ou pour l'électrification d'une localité. Evoquant la question des associations, le chargé de la diaspora à l'ambassade des Comores à Paris a laché cette phrase: « *Les associations de comoriens, il s'en crée tous les jours mais rares sont celles qui restent au bout d'un certain temps* ». Aussi même celles qui ne se font pas enregistrer, l'objectif est souvent le même ; le développement du village aux Comores.

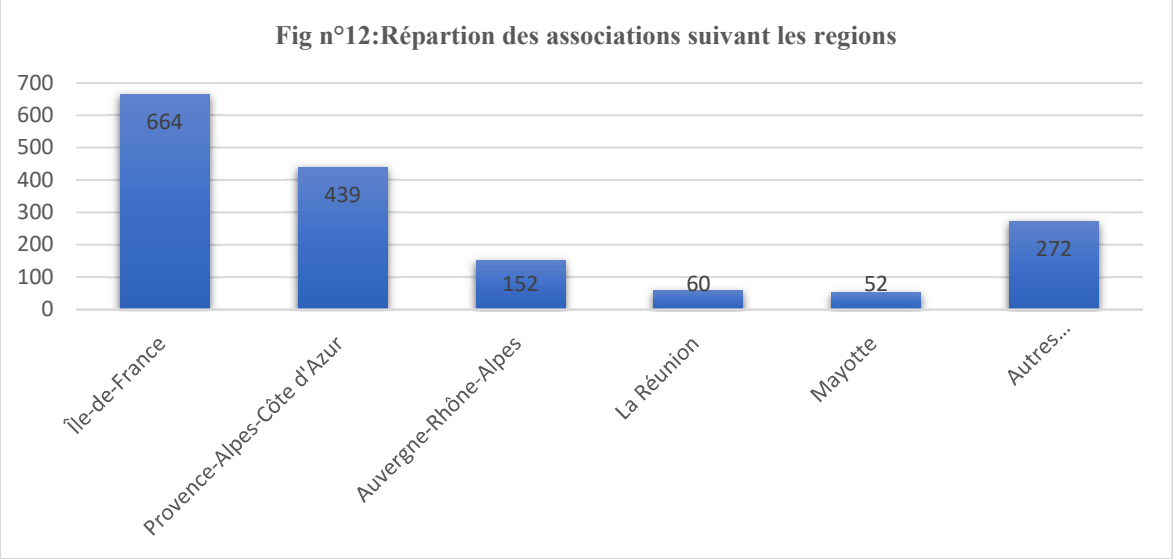

Source: Données du Journal officiel, consulté le 05/06/2019. Graphique – Auteur.

2. Domaines d'intervention des associations de migrants en France

Les associations de migrants s'investissent dans de nombreux domaines mais quatre semblent constituer la grande préoccupation des Comoriens : il s'agit d'abord des groupements amicaux et d'entraide, du social, du domaine culturel et artistique et en fin, de l'humanitaire et de l'aide au développement. Dans les associations amicales et d'entraide on trouve le plus souvent des ressortissants d'une même localité aux Comores qui mènent des actions orientées dans plusieurs domaines en faveur du développement du village d'origine. Nous pouvons citer l'exemple d'associations comme l'amicale d'Iconi aux Comores ou Mtsanga Mwewu encore de Mitsamiouli. Ces genres d'associations guettent les possibilités qui s'offrent dans le pays d'accueil pour immédiatement intervenir au profit du village. L'une et l'autre ont déjà mené plusieurs actions dans ce sens comme la mobilisation de bennes à ordures, d'ambulance ou d'équipements hospitaliers tout comme la mobilisation de matériel pour le renforcement des bibliothèques aux Comores.

Tab n° 22 : Associations et domaines d'intervention

Principaux domaines d'intervention	Nombre
Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide	540
Interventions sociales	424
Culture, pratiques d'activités artistiques	367
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement,	268
Autres	40
Total	**1639**

Source : Journal-officiel.gouv.fr- consulté le 05/ 06/2019

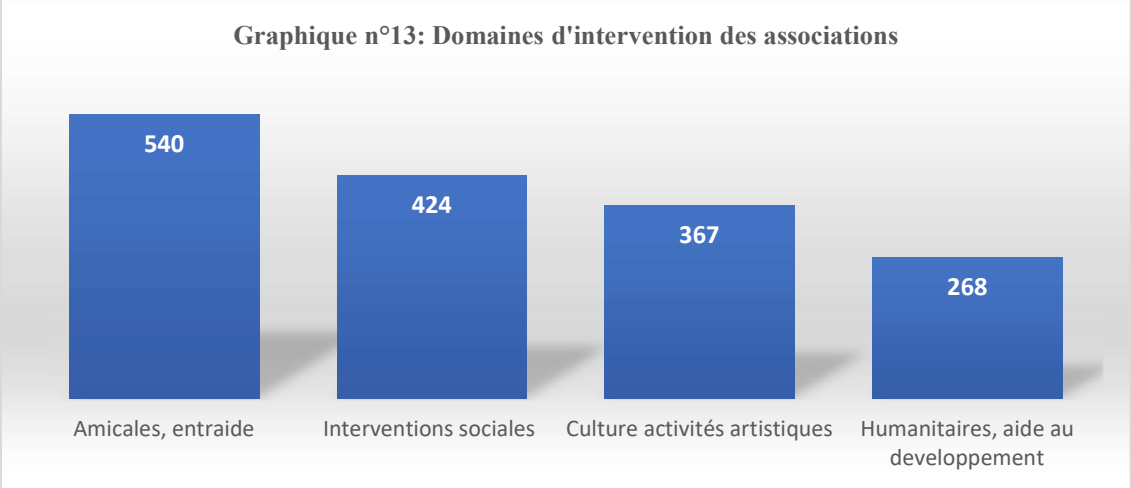

Source: Journal-officiel.gouv.fr- consulté le 30/06/2019. Graphique – Auteur.

3. Des associations pour soutenir le développement villageois

La citation de M. Sportès selon laquelle « on ne peut applaudir d'une seule main » est une maxime bien connue des Comoriens qui disent « *mhono mdzima kawu reme kotsi* ». C'est donc tout naturellement que les Comoriens se regroupent en associations pour que leur union fasse la force tant attendue au profit du village. À travers les associations, les Comoriens maintiennent dans la migration leur formes d'action sociale, politique et économique (Blanchy, 2004 : 28). Ces associations regroupant majoritairement des personnes de même village sont un prolongement de l'organisation sociale du pays d'origine. Aujourd'hui, un migrant qui se soustrairait volontairement de l'association du village laquelle n'a d'autre but que d'aider à l'amélioration du cadre de vie de ceux qui y vivent serait vu comme un déviant. L'engagement associatif est donc considéré comme un devoir social, faisant partie du projet migratoire au départ « *mener des opérations de développement au pays constitue l'un des principes fondateurs d'une majorité d'associations. Celles-ci s'inscrivent dans une logique de bipolarisation de l'espace migratoire et s'attachent à combler une double vacuité, celle de l'État comorien et celle des migrants, généralement à l'échelle du village, mais aussi du quartier, du canton et de la nation (Vivier, 2000 :59) ».* Le regroupement associatif des

migrants et l'influence qu'ont ces structures jouent un rôle de premier plan dans la vie économique de l'espace villageois. Ces associations sont connues pour leur dynamisme et affichent un objectif, celui de favoriser la participation des Comoriens de France à la vie de leur village d'origine. Acteurs incontournables du développement villageois, ils organisent les mobilisations et les collectes de fonds pour le village. Dans le pays d'origine les envois collectifs de migrants servent à financer des projets d'intérêts collectif (Homolle, 2009 :17). Au final, pour ces régions d'émigration, laissées à l'abandon par les États comme par la coopération internationale, les immigrés occupent une place laissée vacante (Daum, 1998 :12). Les migrants rivalisent entre eux et une concurrence muette oppose les villages aux Comores. Chaque localité cherchera à montrer qu'elle possède la communauté migrante la plus engagée en faveur du développement. Telle une source de fierté, on cherchera à faire en sorte que les infrastructures villageoises soient les mieux entretenues de la région.

4. Comment expliquer le fort engagement associatif des Comoriens ?

L'engagement associatif des Comoriens puise ses forces dans l'organisation sociale et coutumière de la Grande-Comore où sont originaires plus de 90% des migrants comoriens en France. Au fait, le grand comorien vit, grandit et évolue dans des *hirimu* suivant des normes socio-coutumières bien établies, liées à la réalisation ou non du mariage coutumier *anda na mila* ou Grand mariage. Les "*hirimu"*, même s'ils sont proches des classes d'âge, sont surtout des classes coutumières. Les modes respectifs d'affiliation, d'appartenance, d'organisation et de promotion, propres à chacun des hirimu répondent à des règles précises et codifiées (Chouzour, 2009 : 109). Les gens changent de *hirimu* avec la progression de leur statut dans les *mila na n'tsi*, les us et coutumes régissant la société comorienne. Dans le cadre des travaux d'intérêt collectif au village, les tâches sont reparties entre les *hirimu* qui devront rendre compte à la fin au conseil villageois.

La réfection d'une ruelle, la construction d'une citerne villageoise ou les travaux d'entretien de la place publique demanderont la mobilisation de tous en plus d'un apport financier. C'est cette organisation solidaire qui a toujours caractérisée la vie dans les villages. N'y vivant plus et ayant fait le choix de s'établir à l'extérieur, les migrants gardent avec eux cet esprit solidaire. Certains verront dans l'engagement associatif des migrants une façon de combler le vide qu'ils ont laissé avec leur départ, d'autres, le moyen de continuer à exister là où avec le temps, leur souvenir pourrait s'effacer. Ainsi la participation des migrants à des projets de solidarité vient tresser et renforcer le lien filial fragilisé par la condition de migrant (Manço, Aschenbroich, 2012 :14). Vouloir transformer le village serait donc le signe de cette distance que l'on cherche

d'annuler par un « projet », le signe d'une dette (envers les siens, envers le village) dont il faut s'acquitter, le signe d'un manque qu'il faut combler, et qu'une nouvelle prophétie, celle du « développement », viendrait, après tant d'autres, combler (Homolle, 2009 :19). C'est aussi l'occasion pour les migrants de manifester leur présence symbolique et compenser leur absence physique.

5. Un attachement fort au village d'origine

Les migrants et leurs descendants gardent des liens très forts avec leurs pays d'origine et intègrent souvent un réseau communautaire dans le pays d'accueil afin de s'impliquer dans des projets de solidarité transnationale (Manço, Aschenbroich, 2012 :10). Ne pas participer à cet élan associatif serait, pour beaucoup, se montrer insensible aux difficultés que connaissent ceux qui sont restés au village, ce qui se traduirait par un déshonneur pour toute la famille là-bas. Pour les comoriens, se détourner de la volonté populaire est une forme de déviance sociale laquelle se traduit par l'adage « *mwana utsina uvu yembiré wonya »* : celui qui n'est pas utile au groupe ne saurait l'être pour sa propre famille. Refuser d'y participer équivaut à s'exclure de la communauté villageoise, à rompre la chaine de solidarité dont on a soi-même bénéficié lors de son arrivée en France et que l'on se doit d'entretenir. Ces réseaux de solidarités font partie de ce « contrat migratoire » qui lie chaque migrant à sa communauté d'origine (Homolle, 2009 : 181). D'autres verraient avec ce retrait le signe de difficultés économiques pour le migrant, ce que personne ne voudrait laisser entrevoir car cela traduirait un échec dans le projet migratoire de l'individu. Enfin, pour éviter au tournant tout ostracisme avec le village surtout lors des mariages coutumiers, le migrant doit se montrer irréprochable face à la participation à l'effort collectif.

6. Les différentes formes de mobilisation de fonds

Plusieurs actions de mobilisations de fonds sont faites en France pour appuyer les projets de développement dans les villages des migrants. Tous les villages des Comores tirent profit de l'apport généreux de leurs migrants. L'action des associations de migrants en faveur des régions d'origine répond d'une part au souci de faire face contre la pauvreté qui est à l'origine des départs massifs et au besoin de développement exprimé par les sociétés de départ. Elle s'inscrit dans une logique de bipolarisation de l'espace migratoire et s'attachent à combler une double vacuité, celle de l'État comorien et celle des migrants vis-à-vis du village (Quiminal, 1997 ; Daum, 1998 ; Vivier, 2000). Parce que tout est question d'honneur et que l'on doit s'efforcer de faire toujours plus que l'autre (voisin ou village proche), les migrants se trouvent

plongés dans une logique de compétition. Cette dynamique de surenchère se fait aussi entre villages limitrophes voire entre régions dans toutes les initiatives de développement en faveur du village.

Lors de nos enquêtes de terrain en France, nous nous sommes rendus dans nombreux lieux fréquentés par la communauté comorienne. On peut citer essentiellement ici la ville de la Courneuve. Nous nous sommes rendus au Centre commercial de la Tour, avenue Leclerc. Il s'agit d'un lieu très fréquenté par les Comoriens qui y viennent pour avoir des nouvelles de la communauté ou pour faire des achats. Les magasins chinois de la Courneuve sont parmi les lieux en Ile de France où on peut facilement trouver des produits locaux, comme si on faisait ses achats dans les marchés comoriens. À notre grand étonnement, non seulement 3/5 des clients qu'on a croisés étaient d'origine comorienne mais, dans toutes les portes des magasins, étaient accolées des affiches sur les manifestations des associations de migrants comoriens au profit de leur village. Dans les vitrines des magasins et parfois à l'intérieur, on pouvait aussi acheter des CD sur la musique des Comores. Nous avons dénombré en une année (passage une fois/mois) 165 manifestations organisées dans l'intention de collecter des fonds au profit d'initiatives de développement des villages aux Comores. Les évènements organisés sont des *Madjlis*, des journées culturelles et des concerts comme on peut le lire dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 23: Activités de mobilisation de fonds affichées à la Courneuve, 2016-2017

Événements	Nombre	Pourcentage
Madjilis	39	24%
Journée culturelle	43	26%
Toirabes/Concerts	52	32%
Autres	31	19%
TOTAL	165	100%

Source : Enquête de terrain, La Courneuve, janvier 2016 - avril 2017.

- **Les Madjilis**

À l'origine, dans le cadre de la célébration du grand-mariage aux Comores, le madjilis est la première grande manifestation communautaire et religieuse publique, regroupant diverses personnalités venues d'horizons divers. Des versets du coran y sont lus, suivis de chants à caractère religieux. En France, depuis les années 1990, les communautés de migrants l'ont adopté pour la mobilisation de fonds devant appuyer la construction de mosquées, de centres culturels ou d'autres œuvres à caractère social. En effet, des voix se sont élevées pour denoncer le financement des mosquées par l'argent jugé inapproprié, recolté dans les toirabes et concerts. Pour les dénonciateurs, l'argent des Toirabes et concerts est impropre, puisque, en

meme temps, l'alcool y est vendu. En consequence, seuls les madjilis sont donc jugés appropriés pour financer les mosquées. Moyennant participation financière, les membres des autres communautés villageoises en France y sont invités dans cette manifestation devenue culturelle et pouvant réunir jusqu'à six mille personnes, tous âges confondus. Les fonds sont donc collectés d'abord suivant une participation communautaire où chaque village donne sa contribution. Des billets d'honneur sont envoyés au préalable aux representants des autres villages invités. Parallèlement aux villages, des invitations sont adressées à des personnalités choisies. Pour les autres, des billets sont vendus à l'entrée. Tous les villes et villages des Comores sont représentés dans "ces ceremonies". Les recettes collectées pouvant atteindre 40 000 à 50 000 €, seront ajustées en fonction de l'utilisation finale de l'argent.

- **Les Toirabes et Concerts**

Aux Comores, le Toirabe est traditionnellement la fête musicale organisée en l'honneur du marié dans les festivités du Grand-mariage. Il a lieu généralement le samedi soir, veille du jour où officiellement, le mari sera conduit sous les pas de danses folkloriques, de tambours et trompettes à la maison de la mariée. Il s'agit d'une fête tenue dans la grande place publique du village où on y chante avec l'orchestre local jusqu'au lever du jour. Bien que la fête soit publique, les familles des époux et leurs invités se feront remarquer par les dédicaces des chansons, à coup de billets de banque. La somme récoltée par l'orchestre servira à financer des travaux d'intérêt général dans le village. Cette pratique culturelle du Toirabe est donc ramenée en France où, à défaut d'être une fête publique, devient un concert privé organisé par un village pour lever des fonds destinés à soutenir la construction d'une infrastructure donnée aux Comores. Il rentre ici dans le cadre d'un concert consacré à la chanson comorienne. Au-delà des tickets d'entrée vendus, des billets d'honneur sont préalablement envoyés à des responsables d'autres associations villageoises et à des personnalités très distinguées (notables, cadres, …) pour solliciter leur participation financière à l'événement.

- **Les journées culturelles**

Comme son nom l'indique, les journées culturelles sont en générale des journées organisées par une communauté villageoise, au même titre que les autres manifestations, dans le but de collecter des fonds. Il s'agit de présenter des chorégraphies traditionnelles, des chants et d'autres variétés culturelles en rapport avec les Comores. La gastronomie et la mode peuvent etre sollicitées. Le tout est de faire en sorte que les participants puissent se sentir plongés en l'espace d'une journée dans les réalités comoriennes. Tout comme pour le Toirabe et le concert, des tickets d'entrée y sont vendus et des billets d'honneur distribués peu avant

l'événement. L'objectif des journées culturelles c'est le soutien à un projet de de développement aux Comores. Plusieurs Comoriens rencontrés lors de nos enquêtes de terrain ont insisté sur le rôle primordial de ces manifestations et la nécessité pour les migrants d'y apporter leur contribution. Certains nous ont fait comprendre que les cotisations pour les projets communautaires au village passaient avant toute autre chose. C'est une question d'image de soi. « *Quitte à avoir des problèmes avec l'EDF ou avec son propriétaire, il faut cotiser. C'est important. Et c'est une question d'honneur* ! » (Vivier, 2002 :2). La question de l'honneur apparait à chaque fois qu'il est question des intérêts du village. Tout semble converger vers une course au prestige. Si ailleurs ces valeurs (respect, honneur) sont le résultat d'une conduite, d'une sagesse acquise par l'âge et l'expérience, aux Comores ces valeurs s'achètent. Une famille cotisera pour que l'oncle accède au rang de notable car il y va de l'image de tous.

- **Le M'tsango ou tontines**

Contrairement aux précédentes formes de collectes de fonds, de façon générale, la finalité du *M'tsango* n'est pas la communauté villageoise mais l'individu. Il s'agit d'une cotisation mensuelle ou semestrielle de type mutualiste à l'image du compte épargne en banque, où les membres disposent d'un fonds rotatif alimenté par les versements réguliers des membres, selon une périodicité convenue. Le *M'tsango* regroupe généralement des personnes de conditions et d'origine similaires, se connaissant les unes les autres et se faisant confiance. Il a longtemps été et continue d'être un moyen d'épargner pour les personnes ne réunissant pas des conditions nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire, notamment les sans-papiers. Chaque année, beaucoup de Comoriens paient au moins une cotisation dans le cadre d'un *M'tsango,* et il arrive qu'une seule personne se retrouve dans deux voire trois *M'tsango* à la fois. À chaque levée de fonds, selon l'organisation convenue, un des membres se voit attribuer la somme totale épargnée et le processus reprend jusqu'à l'épuisement complet des associés.
Dans des rares cas et suivant la taille et l'urgence du projet à financer, les membres d'une communauté villageoise peuvent lancer une cotisation (*M'tsango)* entre eux pour récolter des fonds à envoyer dans un bref délai au village. Il peut être aussi lancé dans l'idée de mettre de côté une épargne permettant à la communauté villageoise de faire face aux urgences comme les rapatriements de personnes décédées.

VIII-2- D'UNE DIASPORA SILENCIEUSE À UNE DIASPORA ENGAGÉE

1. Une diaspora devenue militante avec le temps

Bien qu'installée en France depuis maintenant de nombreuses années, la communauté comorienne est réputée pour son calme. C'est une communauté parfaitement intégrée et qui fait rarement parler d'elle. La diaspora comorienne commence à prendre conscience du rôle qu'elle peut jouer en France et aux Comores si elle est unie et parle d'une seule voix. Cette force de plus de 250 000 personnes est longtemps restée silencieuse. Pour la première fois, loin des clivages entre ressortissants de telle ou telle île, des divisions entre régions, villes et villages, les Comoriens de France ont décidé de se choisir un représentant, le président de la diaspora comorienne. Élu dès les débuts de l'année 2017, Mohamed Saïd, un des responsables religieux de la communauté comorienne en France prendra ses fonctions quelques mois après suite à une cérémonie d'intronisation ténue le 29 avril 2017 à Sarcelles. De nombreuses personnalités ont été conviées à cette investiture dont, des élus de la République française, des autorités comoriennes venues spécialement de Moroni, des notables comoriens et de nombreux anonymes.

L'histoire de cette communauté a montré que jusqu'ici, trois évènements l'ont mobilisé. La première remonte au milieu des années 1990. Désormais, poussée par des circonstances parfois dramatiques, la communauté comorienne se mobilise pour dénoncer des cas d'injustice en France ou aux Comores.

2. Une première mobilisation à Marseille pour dénoncer un crime

La première grande mobilisation des Comoriens s'est faite juste après l'assassinat d'Ibrahime ALI à Marseille par des colleurs d'affiches du FN, dans la nuit du 21 février 1995. Cette communauté jugée jusque-là silencieuse est descendue dans les rues pour dénoncer ce crime raciste et demander que justice soit faite. Entre 10 000 et 15 000 personnes selon les sources, ont défilé pour rendre hommage au jeune homme de 17 ans tué par des militants du FN (France 2, 1995). Le père de la victime, en tête de cette mobilisation avait déclaré à l'époque : « *je veux de la clarté, de la justice, de la dignité surtout pour la mémoire de mon fils, c'est tout ce que je demande* ».

Le meurtre d'Ibrahim est une blessure jamais refermée pour les Comoriens de Marseille, communauté discrète de 80 000 personnes. Pour Saïd Ahamada jeune français d'origine comorienne, « *la communauté comorienne a tout fait pour s'intégrer en respectant les lois de la République. Mais elle subit, comme les Maghrébins, une discrimination dans la*

représentation municipale ». Ce jeune qui a grandi dans les quartiers Nord de Marseille est élu en 2017 député la République en Marche de la 7e circonscription des Bouches-du-Rhône. Il se souvient du meurtre comme d'une déflagration : « *Soudain, je découvrais qu'en France on pouvait mourir d'une balle dans le dos parce qu'on était noir. Cela a été le début de mon engagement politique* », glisse ce porte-parole du groupe LREM à l'Assemblée (La croix, 21/02/2019).

3. Une deuxième mobilisation avec le crash de la Yemenia Airways

Comme chaque année, les comoriens rentrent massivement pour un repos bien mérité mais aussi pour participer à la célébration des mariages coutumiers en période estivale. Partis le lundi 29 juin 2009 de l'aéroport parisien Roissy Charles de Gaulle à bord d'un Airbus A330-200 de la Yemenia Airways, l'avion fera escale à Marseille où 66 personnes de plus embarquerons, puis à Sanaa au Yémen. À Sanaa les passagers ont changé d'appareil pour embarquer à bord d'un Airbus A310-300, du vol IY626 pour Moroni (BFM Tv, 2009). Parti de Sanaa avec 142 passagers et 11 membres d'équipage l'avion n'atterrira jamais à l'aéroport Hahaya Prince Saïd Ibrahim. L'appareil s'est abîmé dans la nuit de lundi 29 à mardi 30 juin dans l'océan Indien, à 3 km des côtes de l'archipel des Comores, peu avant son atterrissage. La compagnie ne figurait pas sur la liste noire des compagnies aériennes mais elle était « *très surveillée* » par les autorités françaises, avait déclaré Dominique Bussereau secrétaire d'État aux Transports sur BFM TV le jour de cette tragédie : « *cet appareil avait été contrôlé en 2007 en France, a-t-il précisé. Des défauts avaient été constatés sur un certain nombre d'équipements qui manquaient ou méritaient d'être améliorés, et depuis, cet avion n'était pas réapparu depuis dans le ciel européen* ».

Photo n°1: Marche des Comoriens à Marseille après le crash de la Yemenia Airways en juin 2009

Source: REUTERS, Marseille le 30 juin 2010.

Au sein de la communauté comorienne de France, la douleur est encore intacte dix ans après. Dans les quartiers de Marseille, où avaient embarqué 61 passagers, la plaie est encore béante. Avec partout, cette impression d'abandon, de *"lâchage"* par le reste de la société française, nourrie à la fois par les deuils multiples au sein d'une même famille, l'accumulation de difficultés matérielles, l'obligation de se confronter aux administrations et l'absence de vraies réponses sur les causes de l'accident (Cojean; Le monde, 08/10/09). *"Tout se passe comme si la communauté comorienne, réputée si discrète, devait avaler en silence le drame du 30 juin et ne pas déranger... alors qu'elle est paumée !* dit Marie M'ze, 39 ans, qui a perdu sa mère et son jeune frère dans la catastrophe. Cette catastrophe a mobilisé massivement les comoriens de France pour réclamer toute la lumière.

4. La diaspora comorienne s'insurge et dénonce la mascarade électorale aux Comores

À la suite d'un processus électoral entaché de nombreuses irrégularités, le président sortant et candidat à sa propre succession, le colonel Azali Assoumani s'est fait réélire le 24 mars 2019 aux Comores. À Moroni, les uns ont crié au « hold-up électoral », les autres ont dénoncé un coup d'État électoral, évoquant « les fraudes massives » du camp présidentiel. Les ONG comoriennes et de nombreux observateurs étrangers ont largement confirmé les irrégularités relevées par les douze adversaires du chef de l'État sortant (AFP, 28/03/2019). Le Colonel

Soilihi Mohamed, ancien compagnon d'armes d'Azali et candidat malheureux a lu une déclaration signée par tous les candidats de l'opposition: « *Pour répondre au coup d'État perpétré sur l'ensemble du territoire national, ayant pour objet de museler la population à se rendre dans les urnes, nous déclarons illégitime le gouvernement Azali* », a-t-il déclaré. L'opposition dit « *contester la mascarade de ces élections et appelons le peuple à résister et à se mobiliser contre l'ignominie (Fsy; LGDC, n° 3363 du 25/03/09)* ». Les observateurs internationaux (UA, COMESA, EASF, …) déplorent des élections dans un climat de tension et insistent sur le fait que les incidents observés n'ont pas permis aux électeurs de sortir massivement pour exercer leur droit civique dans la sérénité. Dans leur déclaration commune, ces missions d'observation ont appelé tout un chacun à jouer son rôle pour préserver la paix, la stabilité et la cohésion sociale dans l'archipel. C'est un vent de panique et de suspicion qui a régné dans l'archipel durant les jours qui ont suivi l'élection. La presse indépendante est bâillonnée, rien ne parait si ce n'est dans les colonnes d'Al-watwan, le quotidien gouvernemental. Les principaux opposants sont jetés dans les geôles sans aucun procès, simplement par ce qu'ils dénoncent la mascarade électorale. Peu de temps après la proclamation des résultats provisoires par la CENI (commission électorale nationale indépendante) le 26 mars 2019, le colonel Soilihi Mohamed prend la tête du CNT (le conseil national de transition) destiné à « régler la crise post-électorale » et « assurer une transition pacifique ». Pour lui, « *la démocratie a été piétinée, notre dignité d'hommes libres bafouée par des individus sans conscience, sans cœur, sans âme, sans foi ni loi* » (Yazid; LGDC, n° 3366 du 29/03/09). Il sera vite mis aux arrêts avant d'être liberé quelques jours après et placé en résidence surveillée.

5. Une diaspora qui veut se faire entendre

Dans ce climat de tension, loin des Comores, la diaspora commence à se mobiliser. De Marseille à Paris et, de Saint-Denis de la Réunion à Dakar, la mobilisation prend de l'ampleur. Partout on dénonce la dictature naissante aux Comores. En France, des rassemblements se tiennent tous les dimanches, parallèlement au mouvement des Gilets jaunes. Désormais, tous les dimanches, la communauté comorienne de Marseille se retrouve au pied de l'Arc de Triomphe de la Porte d'Aix, à l'initiative du collectif National Comorien aux cris de : « *Azali dégage* » et « *Azali dictateur* ». Tous les dimanches, ils sont entre 500 et un millier de Comoriens rassemblés porte d'Aix à Marseille pour apporter leur soutien à la population comorienne (La Marseillaise, 14/05/09).

Photo n°2 :Rassemblement des Comoriens à Marseille contre le régime Azali aux Comores

Source: habarizacomores - https://www.habarizacomores.com/2018/06/marseille-porte-daix-des-comoriens.html, consulté le 22/03/2019.

Partout dans les grandes villes françaises, les mobilisations se poursuivent. Du fait de son éloignement physique avec le pays d'origine, la diaspora comorienne, comme cela a été le cas pour d'autres pays, peut jouer un rôle majeur dans la dénonciation du totalitarisme aux Comores. Les diasporas peuvent faire de la politique à distance, « sans se salir les mains » ; elles disposent donc d'atouts dont sont privées celles et ceux qui doivent lutter contre les gouvernements totalitaires sur le terrain. Il est plus facile de crier sa haine du régime à plusieurs milliers de kilomètres de la capitale que de le faire dans ses rues ou dans ses prisons, puisque c'est là que finissent beaucoup d'opposants déclarés (Naim, 2018). Depuis l'extérieur, elle a les possibilités de mobiliser des contacts et de rallier l'opinion internationale à sa cause.

6. Quand la diaspora renforce son engagement au profit des villages

- Migrants et développement villageois aux Comores

Les migrants comoriens en France, communément appelés la « *diaspora* », sont les premiers bailleurs de fonds des Comores avec leurs transferts tant pour les familles que pour les communautés villageoises. Leur apport estimé à plus de 25% du PIB depasse de loin l'aide publique au developpement et les investissements directs étrangers. Cette communauté estimée entre 250 000 et 300 000 âmes représente plus du quart de la population comorienne.

Pour Mradabi, président de l'association "Accompagnement", « *la diaspora constitue la cinquième île du pays, à la fois en nombre et en apport financier* ».

Aux Comores, dans les discours officiels, autorités politiques et leaders communautaires continuent à vanter les mérites de la diaspora. Les migrants, particulièrement ''choyés '' à leur descente d'avion, font l'objet de nombreuses convoitises. Leur contribution est unanimement saluée. Au sujet des transferts de fonds, « *entre les chiffres que donne la Banque Centrale des Comores (BCC) et ceux du Commissariat au plan, certains ont le tournis* » (Mmagaza, 2019). L'apport des migrants est plus qu'une bouffée d'oxygène pour l'économie des Comores, il est indispensable à la construction des villages. En réalité, le migrant s'efforce d'apporter son soutien à ceux qu'il a laissé dans le dénuement totale. Le développement n'a jamais été le premier objectif du migrant qui cherche d'abord le mieux-être et la sécurité de ses proches. Il ne devient un acteur du développement que si les circonstances le lui permettent, c'est-à-dire en d'autres termes si *les retombées pour son pays rencontrent son projet individuel* (Withol de Wenden, 2005 :69) *».* De l'apport des migrants, les hommes politiques en font un argument de campagne, lorsqu'ils sillonnent les villes françaises pour demander le ralliement des uns et des autres à leur cause. Avec le rôle joué par la diaspora dans l'économie national et au niveau de l'espace villageois, nous avons cherché à savoir les rapports que l'État comorien entretien avec ses migrants.

7. L'État comorien et sa diaspora

Véritable atout pour le développement, la diaspora comorienne n'a jamais été valorisée par une volonté politique des régimes successifs aux Comores depuis l'indépendance. Derrière l'absence de volonté des autorités comoriennes à s'ouvrir à la diaspora se cache des petits intérêts égoïstes. L'idée non avouée est d'étouffer toute ambition politique des migrants, considérés comme des potentiels concurrents, parfois bien formés et surtout bien informés. En effet, tant qu'ils s'en tiennent à effectuer des transferts au profit des proches, les migrants sont applaudis des deux mains. En revanche, dès lors que les migrants veulent avoir un engagement politique dans de très nombreux pays d'origine, ils doivent s'attendre à diverses formes de résistance: « *Ils se la coulaient douce à l'étranger quand nous faisions la lutte ici, qu'ils restent là-bas !* ». C'est sur ce mode que l'on tente çà et là sur le continent de contester aux migrants la légitimité de prétendre à des postes politiques de premier plan (Abba, 2016). En 2013, sous la présidence du Dr Ikililou Dhoinine, l'État comorien avait affiché sa volonté à s'ouvrir davantage à la diaspora. Un geste fut adressé à l'endroit des comoriens de l'extérieur avec la nomination d'un commissaire chargé de la diaspora. Dans les semaines qui suivirent,

le chef de l'État entreprendra des visites en France à la rencontre de la communauté comorienne, pour discuter avec elle de sa situation dans son pays d'accueil et de ses rapports avec le pays d'origine. À Dunkerque, accompagné d'un vice-président et du commissaire chargé de la diaspora fraîchement nommé, le président a d'abord rencontré des étudiants et des cadres comoriens installés dans la ville. « *Ils ont discuté de leurs conditions de vie ici et là-bas*, raconte Ali Mradabi. *Les Dunkerquois ont souhaité plus de justice et de rigueur, de mesures pour les personnes handicapées et de meilleures conditions de santé. Par exemple, quelqu'un qui doit faire des dialyses ici ne peut pas rentrer aux Comores, parce qu'il n'y en a pas !* » **(**La Voix du Nord, 08/12/2013). Partout où il est passé notamment à Marseille et à Paris, la diaspora lui a signifié sa principale préoccupation ; celle d'avoir des représentants à l'Assemblée nationale comorienne.

8. Un commissaire chargé de gerer les relations avec la diaspora

Arrivé aux Comores dans le cadre de nos enquêtes de terrain, nous avons cherché par tous les moyens à avoir un rendez-vous avec le commissaire chargé de la diaspora, au ministère des relations extérieures. Pour nous, l'objectif de cette demande d'entretien était de voir de près les mesures concrètes que prévoyait le gouvernement pour rapprocher davantage les migrants du pays d'origine. Jusque-là, les attentes du côté de la diaspora etaient nombreuses :

- Droit de vote des migrants et représentation à l'assemblée nationale
- Négociations État/Compagnies aériennes pour améliorer les conditions de voyages
- Des reformes au niveau de la douane pour plus de facilités

Saïd Ahamada Youssouf (SEDA) nous reçut loin du ministère où il avait son bureau, dans les locaux d'une association dont il était membre. Il s'excusa puis nous fit comprendre que le climat s'était dégradé et qu'il allait être démis de ses fonctions sous peu. Ce n'était qu'une question de jours.

9. L'ouverture du commissariat chargé de la diaspora aux Comores

Nous avons voulu savoir plus sur ce commissariat et connaitre les dispositions prises par le gouvernement pour rapprocher plus la diaspora du pays d'origine: *"Le commissariat chargé de la diaspora a existé avant ma nomination. Une autre personne était chargé de ces responsabilités pendant quelques temps, avant que je sois à mon tour nommé pour la remplacer. Je voudrais par contre faire une précision. Le président Ikililou Dhoinine, contrairement à son prédécesseur, a consacré un ministère entier aux questions de la diaspora. C'est donc dans ce ministère des relations extérieures que le commissariat est*

inséré. Le commissariat a été directement rattaché à la présidence de l'Union. À ma nomination, il a fallu poser les bases du commissariat. On a eu plein de difficultés sur le plan aussi bien du personnel que de la logistique. En plus de moi, il n'y avait qu'un secrétaire de direction attaché au service. Dans les débuts, pas même une ligne téléphonique ne nous a été affectée, ce qui rendait notre tâche difficile pour contacter l'extérieur, alors que vous conviendrez avec moi que en parlant de diaspora, notre interlocuteur principal se trouve à l'extérieur. Dans cette situation, j'ai été obligé de faire appel à mes moyens personnels dans les débuts pour pouvoir donner plus de visibilités aux missions qui m'ont été confiées. Étant moi-même issu de cette diaspora, je savais que les attentes etaient nombreuses du côté de nos frères vivant à l'extérieur et que mon immobilisme n'aurait pas été bien vu, car il ne ferait que renforcer les déceptions".

10. Pour comprendre l'éloignement progressif de la deuxième génération

Les avis divergent et plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer le risque d'un éloignement progressif: "*D'abord la cherté du billet d'avion. Comment voulez-vous qu'une famille de quatre enfants puisse régulièrement mobiliser les moyens de venir sachant le niveau de vie de ces familles en France. La longueur du voyage et surtout le fait que, faute de ligne directe, le voyage peut durer au mieux deux jours n'est pas de nature à encourager les plus jeunes".* Une fois sur place, les vraies difficultés vont commencer.

"*Savez-vous que les jeunes de deuxième génération comparent souvent les Comores à Koh Lanta, la célèbre émission de TF1 présenté par Denis Brogniart ? Tout ça pour traduire les difficultés qu'ils rencontrent sur place. Et la liste est longue : Délestages intempestifs d'électricité, ruptures de stock des hydrocarbures, prix des produits de première nécessité qui flambent sur les marchés, etc…*" Au final, ceux qui travaillent et qui pourraient se payer le billet ne voient pas l'utilité avec tous les problèmes évoqués, ils préfèrent partir ailleurs et passer des vacances tranquilles. "*Les parents sont aussi dans de grandes difficultés car, bien que leur vie soit là-bas, leurs préoccupations s'orientent vers les Comores. Ils ont le devoir de construire pour la famille ici. Ils ne peuvent pas s'extraire des initiatives qui sont faits pour le développement du village d'origine*".

11. Des initiatives pour repondre aux attentes des migrants

Quelles seraient les mésures prises depuis votre nomination pour repondre en partie aux nombreuses demandes de la diaspora ?

"*Permettez-moi tout d'abord, d'exprimer mes regrets de ce côté-là. Les attentes sont nombreuses et légitimes. La diaspora est en droit d'attendre beaucoup des autorités comoriennes, eut égard à ce qu'elle apporte pour ce pays. Personnellement, je trouve qu'il y a un manque de volonté de la part des autorités pour créer les conditions pouvant inciter nos migrants à rentrer nombreux pendant les vacances. D'abord, une des revendications des migrants c'est la mise en place d'un vol direct entre la France et les Comores. Chaque année, ils sont nombreux à connaitre les difficultés d'un retour incertain avec les conséquences que cela entraine pour les enfants et l'école mais aussi pour les parents avec leurs employeurs. Vous savez, tout le monde vous dira que sans la diaspora, les Comores connaitraient de sérieux problèmes économiques. Mais en réalité, qu'est-ce que la diaspora a en retour ? Seule satisfaction, l'annulation du visa de sortie pour ceux qui veulent retourner en France. Il n'était plus acceptable de voir des migrants rater leur vol simplement parce qu'ils avaient oublié de demander un visa de sortie à Moroni*."

12.La diaspora et son droit de vote

Il est de coutume pour les candidats déclarés de sillonner d'abord les villes de France pour mobiliser les migrants en leur faveur bien avant que la campagne soit ouverte officiellement aux Comores. « *Le vote de la diaspora est une question qui est au centre des revendications des migrants. C'était, quelques semaines après ma nomination, l'une des questions que j'ai soulevées. C'était un de mes combats. Œuvrer pour que la diaspora ait son mot à dire sur le devenir des Comores, à travers les élections. Mais pourquoi jusqu'à maintenant la diaspora ne vote pas alors qu'elle est la première tranche de la population à être courtisée lors les campagnes électorales ? Je me suis finalement rendu compte que l'idée de faire voter la diaspora n'était pas une priorité pour la classe politique comorienne* ».

Pas question que la diaspora vote parce que, leur accorder le droit de vote c'est aussi leur reconnaitre le droit de se porter candidat et c'est là toute la difficulté. Il faut dire que le droit de vote de la diaspora est encore loin d'être effectif partout en Afrique. Il y a vingt ans, seuls quelques pays accordaient ce droit à leur ressortissants établis à l'extérieur. Dans beaucoup de pays, les membres de la diaspora ne jouissent pas de leur citoyenneté politique (Abessolo, 2006). En 2017, sur les 55 pays que compte l'Afrique, seuls 28 ont rendu ce droit effectif. C'est le cas entre autres de l'Afrique du Sud, la Namibie, le Soudan, le Mali et dernièrement du Nigeria. « L'adoption d'une loi pour ce droit de vote est souvent née des intérêts politiques. En effet, selon les analystes, accorder le droit de vote à la diaspora à travers les ambassades à l'étranger, permets d'associer effectivement la diaspora à la conduite des affaires nationales,

et donc au développement socio-économique. Plus la diaspora est organisée, mieux elle s'engage et arrive à influencer la politique. Une manière également d'inciter les expatriés à investir dans leurs pays (Raharisoa, 2017) ». Pour les Comores, même si la constitution l'autorise, ce droit est loin d'être effectif. En effet, la constitution prévoit en son article 66 que *« l'Assemblée de l'Union est composée de membres élus au niveau national et des représentants de la diaspora »*. Mais des difficultés d'ordre pratique notamment d'organisation et de financement empêchent jusqu'ici la participation de la diaspora à ces échéances ». Pour M. Rafsandjani, doctorant en droit constitutionnel, « les députés des comoriens de l'étranger sont directement prévus par la constitution de 2018, auparavant ils n'étaient prévus que dans des lois ou des décrets » (Fsy ; LGDC n°3462 du 28/08/2019). Le soulèvement des membres de cette diaspora en France et les manifestations organisées dans les grandes villes pour dénoncer le climat politique aux Comores ne sont pas de natures à pousser l'exécutif à aller dans ce sens.

13. Mésentente et incomprehensions dans la validation du profil migratoire des Comores

Pour mettre au point le profil migratoire des Comores, une étude est menée sur place en 2013 par l'OIM, comme c'est le cas pour d'autres pays. Des incompréhensions sont apparues au sujet du statut de Mayotte et sur les visas que les Comoriens doivent demander pour s'y rendre: "*Le document lié au profil migratoire des Comores est une des raisons à l'origine de ma disgrâce. Pendant que j'ai été en mission à Maurice, j'ai effectué une visite au bureau de l'OIM dans la région. C'est de là que j'ai su que l'organisation réalisait les profils migratoires pour différents pays. J'ai demandé officiellement qu'il en soit ainsi pour les Comores. La requête fut vite acceptée. Après étude sur le terrain, le document est bouclé mais la présentation des travaux de validation a été interrompue. La raison, c'est la question de Mayotte : Il apparait dans le document que Mayotte est un pays de destination pour les migrants comoriens. Cela n'a pas plu aux autorités comoriennes. Mais en réalité, qui parmi nos autorités peut prétendre pouvoir se rendre à Mayotte sans aller chercher un visa à l'ambassade de France ? Personne, à moins de partir à bord d'un kwassa-kwassa. Nous avons proposé dans le document la formulation suivant laquelle Mayotte est administrée par la France mais réclamée par les Comores. Dans la réalité, Mayotte fait partie de l'archipel des Comores mais l'État comorien n'y exerce pas sa souveraineté. Mes détracteurs m'ont même reproché d'avoir bradé Mayotte. En un mot, pour des raisons de politique politicienne, nous ne sommes pas parvenus à tenir la réunion de validation pouvant rendre le document officiel".*

Après Saïd Ahamada Youssouf (SEDA), deux autres commissaires ont été nommés à ce poste sans que quoi que ce soit change vraiment pour la diaspora. Le dernier en date est Abdoussalami Abdou, nommé depuis le 23 aout 2017.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les premières arrivées suivies d'installations timides des Comoriens en France remontent aux années 1940 -1950 et concernent quelques hommes recrutés comme navigateurs par les compagnies des messageries maritimes et celle des Indes. Ces premiers venus « travaillaient à bord des bateaux de l'époque, à savoir le Ferdinand de Lesseps, le La Pérouse ou le Pierre-Loti lesquelles embauchaient des marins qui débarquaient à Marseille comme migrants temporaires et pour des séjours brefs (Direche-Slimani; Le Houérou, 2002 : 40) ». En plus de Mareille, ces hommes s'établissent principalement dans les autres villes portuaires françaises comme Dunkerques et Le Havre. Quelques Comoriens ont aussi été enrôlés parmi les tirailleurs sénégalais pendant la deuxième guerre mondiale mais, les survivants ont tous ou presque été rapatriés à la fin du conflit.

Après 1945, beaucoup de navigateurs comoriens comme la plupart des navigateurs africains, seront écartés en raison de leur faible niveau de qualification et, le plus souvent analphabètes. Ils vont rester en marge du processus. Ceux qui n'ont pas pu conserver un poste sur le pont, dans les soutes ou en cuisine vont se convertir en dockers pour la plupart ou travailler dans les services en ville (Direche-Slimani; Le Houérou, 2002 :43). Ces hommes seuls, seront les primo-arrivants des migrants comoriens en France et vont, par leur solidarité et leur sens de l'accueil, faciliter la venue de plus importantes vagues à partir des années 1970, à la suite de la Révolution Okello à Zanzibar en 1964 et plus tard, suite au massacre des Comoriens de Majunga à Madagascar en 1976.

Dans les années qui suivirent, les départs de nombreux comoriens vers la métropole sont nourris par l'image de réussite véhiculée par les « Je viens » en vacances aux Comores. Toute la jeunesse ne rêve que d'une chose, ressembler à ces vacanciers qui étalent fièrement leur réussite. Ainsi, au-delà des préoccupations du quotidien le désir de partir est guidé par la volonté de constituer une épargne en vue d'accomplir le mariage coutumier. « *La mobilité de la population comorienne est celle d'une population insulaire dont les motivations sont certes économiques… comme celles de leurs homologues africains mais l'originalité de leur quête réside dans l'accumulation d'un capital pour honorer leur coutume, notamment le grand-mariage"*. (Guébourg, 1995). Les incertitudes des lendemains et les vicissitudes à l'approche de l'indépendance des Comores en 1975 n'ont fait que renforcer ces mouvements vers la France, malgré une politique migratoire restrictive à partir de 1973. Les migrations comoriennes en France se sont intensifiées durant la décennie 1975-1985 surtout avec les

regroupements familiaux. Aujourd'hui, l'importance de la communauté comorienne en France ne fait pas de doute, même si les statistiques varient d'une étude à une autre. Rien que pour ces dernières années, les comoriens en France sont estimés à 300 000 personnes, soit 40 % de la population comorienne (Abdillahi[53], 2012 : 41). Ils seraient près de 200 000 (OIM, 2013), 251 500 selon un quotidien en ligne réunionnais (Linfo.re, 2016), pour une population totale dans l'Union de 800 000 personnes en 2017.

Actuellement, les visas octroyés aux Comoriens se font au compte-goutte et concernent essentiellement les étudiants. Moins de cinq cent personnes chaque année obtiennent le précieux sésame pour se rendre dans l'hexagone. Même si jusqu'ici aucune étude sur les retours aux Comores de ceux qui se sont installés en France n'est entreprise, les entretiens menés en France et aux Comores nous permettent de dire que la grande majorité préfèrent y rester. Tant que le visa sera accordé de manière aléatoire, il sera toujours difficile pour les élus de se décider à rentrer. Pour les étudiants, à coup sûr, ceux qui n'ont pu mener à terme leurs études se décident difficilement de rentrer.

Parallèlement aux étudiants, il y a ceux qui arrivent de manière irrégulière et qui cherchent à sortir de l'irrégularité avec le temps. Aucune possibilité ne sera laissée de côté et tous les moyens seront mobilisés pour parvenir à un changement de situation rapide. Les migrants comoriens en France sont surtout connus pour leur fort attachement au pays d'origine. Chaque village aux Comores a ses associations de migrants en France prêtes à soutenir les actions de développement au profit de la localité. Si pendant longtemps la diaspora comorienne était connue pour son silence, ces dernières années, ce silence est rompu. La diaspora comorienne est devenue militante.

[53] Selon une enquête réalisée par l'ambassade de France aux Comores, 300 000 Comoriens vivent en France dont 20% à La Réunion (Al-Balad /Comores, 28 novembre 2011).

TROISIÈME PARTIE :

ASSOCIATIONS DE MIGRANTS, CO-DÉVELOPPEMENT ET VILLAGES D'ORIGINE

IX- LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS ET LE DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS

IX-1- LES ACTEURS AU COEUR DU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS

Nous sommes allés à la rencontre des communautés villageoises aux Comores pour chercher à comprendre la qualité des rapports qu'elles entretenaient avec la diaspora en France. Il s'agissait pour nous de comprendre d'abord comment les projets à financer etaient choisis et qui etait à l'origine de l'identification. Nos entretiens ont porté sur une trentaine de villages tous connus pour avoir une forte communauté de ses ressortissants établis en France. Nous nous sommes entretenus avec des "*leaders communautaires"* (agents communaux, chefs de villages, responsables associatifs) en lien avec l'aide apportée par la diaspora. Ces villages ne sont pas organisés de la même manière mais partout où nous sommes passés, le constat a été le même : « *nos migrants représentent tout pour nous, rien ne serait fait sans eux. Tout ce que vous voyez ici a bénéficié de leur soutien total ou partiel* ». Les projets financés entièrement ou partiellement par les migrants ont fait l'objet de nos enquêtes aux Comores. Ces projets peuvent être rangés comme des projets de co-développement puisque celui-ci est défini comme "*un ensemble des pratiques solidaires collectives ayant lieu sur plusieurs espaces migratoires et en collaboration avec divers types d'acteurs*" (Manço; Amoranitis, 2011). D'une part, ces pratiques peuvent être portées par les migrants et sont marquées par la réalisation de projets qu'ils mettent en œuvre eux-mêmes. Dans ce cas, la pratique du co-développement s'appuie uniquement sur les compétences des migrants et, particulièrement, sur sa capacité à maitriser l'environnement de ses pays d'accueil et d'origine. D'autre part, ces pratiques peuvent se faire en partenariat et se caractérisent par une forme d'encouragement des migrants à participer au processus de développement. Sur le terrain, des actions peuvent, par exemple, se traduire par la création de réseaux associatifs ou par des collaborations dans le financement de projets à destination du pays d'origine (Manço; Aschenbroich, 2012 :29). C'est le cas des projets lancés et soutenus par les associations de migrants dans les villages aux Comores.

Avant d'aborder ces réalisations, il serait intéressant de revenir un peu plus largement sur l'historique du co-développement et sur son évolution dans le temps, aussi bien en France que dans les pays pourvoyeurs de migrants comme les Comores.

1. Historique et évolution du « Co-développement »

La pratique du Codéveloppement est à lier avec le début des migrations de masse dans les années 1960 pour ce qui est des migrants d'origine africaine. Bien entendu, en tant que concept, le « Codéveloppement » n'existait pas encore dans cette période mais, il a toujours été au cœur des migrants, en tant qu'actions et engagements au profit des pays d'origine. Dès les premières vagues de migrations comoriennes en France, la solidarité entre migrants a été au rendez-vous. Cette obsession de partir pour améliorer les conditions de vie de la famille restée au pays explique d'ailleurs en grande partie la raison de cet exode. Comme nous l'a fait remarquer un de nos interlocuteurs, les migrants n'ont pas attendu que le *« Co-développement soit décrété »* pour apporter leur aide aux pays d'origine, cela fait partie du projet migratoire.
Même si les études sur la relation entre les mouvements migratoires et le co-développement sont relativement récentes, le concept n'est pas tout à fait nouveau, car il a été abondamment utilisé entre 1975 et 1985 lors du débat pour un nouvel ordre économique international[54]. Il fut perçu à cette époque comme « une politique de concertation entre les pays du Nord et du Sud visant à une régulation des relations internationales, fondées sur une solidarité éthique ». Tel que défini dans les années « 1980 », le Codeveloppement renvoie à toute initiative des migrants pour le développement des pays d'origine et s'est développé au sein de la sphère politique. Avec la loi du 9 octobre 1981 rétablissant la liberté d'association, on assiste à un foisonnement d'associations de migrants, communément appelées organisations de solidarité issues des migrations (OSIM). C'est donc à partir de la mise en place des organisations de solidarité internationale que les migrants pouvaient officiellement mobiliser des fonds pour la construction d'infrastructures publiques dans leur pays d'origine. Il devenait alors envisageable pour des associations d'immigrés d'entreprendre des actions pour le développement (infrastructures publiques, écoles, dispensaires) voire, de développer des synergies avec d'autres acteurs. L'articulation entre sphères publiques et acteurs non étatiques permettait la mise en place de nouvelles dynamiques de solidarité internationale, de tisser et de mobiliser des liens transnationaux, de prendre langue avec des interlocuteurs qui maîtrisent parfaitement l'espace global de la migration (Pommeret, 2010 :3).
Aujourd'hui, il n'existe pas une définition arrêtée du « Co-développement » et on pourrait dire que le concept est encore en construction, voire en débat. Les thématiques qui reviennent dans la plupart des discours des acteurs ou des chercheurs lorsque l'on parle du co-développement

[54] La « paternité » politique de l'utilisation de ce concept revient au PSU qui, dans les années 1970, souhaite aborder les relations entre le Nord et le Sud, et plus spécifiquement l'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'une analyse des besoins des États concernés.

sont celles de transferts solidaires, fuite des cerveaux, double présence, migrations circulaires, transnationalisme, etc. (Manço et Amoranitis, 2010 : 53) ». Le conseil de l'Europe, dans une recommandation de 2007, y voit « *le lien qui réunit les migrants, les gouvernements et d'autres instances publiques et privées autour d'un projet de collaboration visant à contribuer au développement du pays d'origine des migrants*. Ces dernières années, le flux des immigrés et le nombre de risques qu'ils prennent ainsi que les contraintes auxquelles ils font face dans leur pays d'origine et dans le pays d'accueil ont poussé à revenir au concept de co-developpement en le couplant cette fois avec la migration afin de trouver des solutions idéales – à savoir le développement dont les pays du tiers monde ont besoin pour améliorer les conditions de vie de leurs populations – et réduire le nombre de migrants dans les pays d'Europe occidentale (Diangitukwa, 2012 :26). Du fait de son intérêt tant économique, politique que stratégique, le concept lui-même subira au fil des années des évolutions qui traduiront l'inquiétude des pouvoirs en place face aux migrations et leur désir d'y faire face.

2. Un concept qui change au gré des politiques et pouvoirs en France

Le co-développement reste un concept en pleine évolution avec les gouvernements successifs en France. Dans les années 1990, l'État français donne une nouvelle dimension au co-développement, il est désormais vu comme un moyen, une stratégie pouvant permettre d'aboutir à une maitrise de l'immigration, plus précisément un outil d'aide au retour des immigrés originaires d'Afrique essentiellement.

Dans un premier temps, une aide financière sera proposée aux migrants acceptant de rentrer dans leur pays pour y créer une activité économique, à travers une politique de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. La France, comme les autres pays européens, affiche avec plus d'ardeur sa détermination à limiter l'entrée de nouveaux migrants et à multiplier les sorties (Condamines, 1998). En 1997, à la demande du gouvernement français, Sami Nair présente à son tour le co-développement comme toute action de coopération en rapport avec les populations immigrées pour le développement des pays d'origine et se démarque de la politique d'incitation aux retours en faisant remarquer que si la politique de co-développement est liée aux flux migratoires, il n'a pas pour but de favoriser le « *retour* » des immigrés chez eux, s'ils n'en ont pas la volonté. Il considère plus loin qu'au contraire, leur présence légale en France est précisément la condition de l'aide efficace aux pays d'origine. L'année suivante, la délégation interministérielle au Codéveloppement est mise en place pour accompagner et favoriser la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine et soutenir les initiatives de solidarité en faveur du développement. Mais l'ambition affichée par les autorités française

pour les retours a inquiété les pays partenaires sollicités pour la réalisation d'expériences pilotes. Peu sont donc les migrants qui s'empresseront pour obtenir cette aide, ce qui marquera l'échec de cette politique. On le voit à travers cette dimension que le Codéveloppement, initialement pensé comme un outil au service de la solidarité internationale devient un volet des politiques d'immigration destinées à contrôler et faire diminuer les flux migratoires. S. Pommeret (2010 : 4) y voit une tentative d'ériger le co-développement en politiques publiques, avec les reformulations successives glissant de la démarche de solidarité avec le tiers-monde à l'approche utilitariste et ses faux « espoirs » : Les gouvernements successifs des pays d'immigration cherchent à contrôler, gérer et finalement limiter la mobilité humaine. Telle qu'elle est connue aujourd'hui, la politique du Co-développement a été explicitement formulée dans la période 1997-98, à l'initiative de M. Chevènement, alors Ministre de l'intérieur. Pour lui, il s'agissait de « valoriser les capacités intellectuelles et financières des migrants au service de leur pays d'origine » (Godfrain, Cazenave, 2007). Bien que le rapport initial de Sami Nair souligne que « la politique de co-développement liée aux flux migratoires n'a pas pour but le "retour" des immigrés chez eux », le concept est de plus en plus ancré dans la volonté de limitation des flux migratoires vers les pays du Nord. Pour exemple, en 2007, le co-développement est désigné comme « outil de développement mais aussi comme instrument de gestion des flux migratoires » par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID, 1998) et par le Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration (CICI, 2005)[55] . Notons que les missions du co-développement sont géographiquement restreintes et ne concernent principalement que quelques pays d'Afrique (Maroc, Sénégal, Mali, Burkina Faso et les Comores) qui pourtant ne représentent qu'une part minoritaire des flux migratoires internationaux (environ 10 % des 200 millions de migrants à travers le monde) et moins de 15 % des flux migratoires vers la France; on ne parle pas (ou peu) de co-développement avec la Chine, le Pakistan ou la Russie (Pommeret, 2010 :4). En 2006, B. Girardin alors ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie présente le co-développement comme l'idée très simple qui consiste à faire participer les immigrés qui sont installés en France au développement de leur pays d'origine. Pour elle, l'idée suscite assez d'engouement de la part des associations de migrants qui voient une façon de garder un lien étroit avec leur "Terre natale" : Elle conclut enfin qu'« *il faut chercher des complémentarités et des retombées équitables des mouvements migratoires.*

[55] Réunion du 5 décembre 2006 citée dans le « *Rapport d'information de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le co-développement et les relations entre politique de développement et politique de gestion des flux migratoires* », Sénat, par Mme Tasca, M Pelletier et M Barraux. 25 juillet 2007.

Nous pouvons répondre aux inquiétudes en essayant d'explorer la piste du codeveloppement […]. Toute politique migratoire en France doit avoir une composante de codeveloppement (Diangitukwa, 2012 :23)». Le co-développement est ensuite devenu le « développement solidaire », et il relève désormais des attributions d'un « Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire » (MIIINDS), ce qui renforce la suspicion d'instrumentalisation de l'aide au développement en faveur d'une politique migratoire restrictive (Pommeret, 2010 :2).

Ce ministère dirigé à sa création par Brice Hortefeux de 2007 au 15 janvier 2009 puis par Éric Besson jusqu'au 13 novembre 2010 sera par la suite supprimé.

3. Le Programme de Codéveloppement avec l'Union des Comores

Après des expériences jugées concluantes avec le Mali en 2004, le Maroc et le Sénégal une année après, un premier programme de co-développement d'un montant de 2 millions d'euros (984 millions de francs comoriens) est conclu avec les Comores le 10 avril 2006. Le couple "migrations – développement" étant devenu indissociable, il faut chercher à « *endiguer les causes de l'immigration là-bas et d'en maitriser les effets ici* » (Naïr, Le Monde, 20/11/97) ».

Le but de ce programme est d'accompagner les actions menées par les Comoriens établis en France en faveur du développement socio-économique de leur pays d'origine, conformément à la politique nationale de développement définie dans le Document de Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) et dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elles s'appuient également sur les orientations du Document Cadre de Partenariat France/Union des Comores, lequel définit les axes de la coopération entre les deux pays pour la période 2006-2010. Ainsi, la signature de cette convention traduit la volonté de soutenir d'une part l'effort des migrants pour le développement de leur pays d'origine et d'autre part, constitue un encouragement au gouvernement comorien dans sa volonté d'associer sa diaspora dans sa politique de développement. La convention prévoit ainsi d'appuyer pour une période de quatre ans l'orientation, la mise en œuvre et le suivi d'actions de développement portant sur l'appui des initiatives d'associations de migrants en faveur de leur région d'origine, la promotion de l'investissement productif et l'accompagnement à la création d'entreprises par les migrants que ce soit dans le cadre d'un retour ou non et enfin, la mobilisation des compétences des migrants hautement qualifiés au service de leur pays d'origine.

4. Cadre global et spécifique des interventions

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP), élaboré dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et mis en œuvre à partir de 2005, mais aussi les Plans de développement local (PDL) et communal constituent des cadres sur lesquels les associations de la diaspora pourraient s'appuyer pour se déterminer dans leurs initiatives de développement en faveur de leurs régions d'origine[56]. Ils favorisent en effet une meilleure lisibilité des stratégies de développement au plan national et local, permettant de mobiliser les migrants autour d'actions de développement désormais mieux ciblées et plus pertinentes.

Ainsi les projets cofinancés par le Projet de co-développement avec l'Union des Comores doivent s'articuler, lorsqu'ils sont élaborés et approuvés par la population concernée, avec les plans locaux de développement et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'amélioration des conditions d'accès des populations les plus défavorisées aux services de santé, à l'éducation, à l'accès à l'eau potable et à l'énergie, ainsi que la contribution à la sécurité alimentaire comptent parmi les thématiques prioritaires financées par le "Programme de Co-développement avec l'Union des Comores". Les projets mis en œuvre doivent respecter des règles de bonne gouvernance locale. Ils doivent être validés par les services techniques compétents. Leur réalisation fait l'objet d'un appel d'offre, d'une analyse des offres des entreprises les mieux disantes et de la signature de contrats de travaux. Les fonds mobilisés sont placés dans un compte bancaire spécifiquement ouvert pour la réalisation du projet. Chaque partenaire peut ainsi suivre en toute transparence l'utilisation des fonds.

5. Les réalisations du premier programme de Codéveloppement

Conçu pour une période de quatre années (2006-2010), le premier programme de Co-développement avec l'Union des Comores a soutenu 48 projets repartis dans les trois Iles. Avec l'apport des bénéficiaires, ces projets ont mobilisé au total un investissement global de 2 929 381 euros dont près de 1 352 954 euros apportés par le programme. L'apport de la diaspora s'élève à 505 000 euros dans l'ensemble des projets soutenus, soit donc l'équivalent de 0,37 € pour 1 € de subvention du PCUC (Golberg et al. 2010 : 38).

[56] Programme, Franco-Comorien de Codéveloppement, « http://www.codevcomores.org », consulté le 07/05/2014.

Dans le cadre des projets où leur contribution est exigée, les migrants ont répondu présent à hauteur de 20,6% de l'enveloppe allouée. Rien que pour l'année 2010 les contributions hors PCUC se sont établies à plus de 45 % du budget total des projets soutenus, ce qui témoigne l'engagement des villages et de la société civile aux Comores mais aussi des capacités de mobilisations des migrants en France.

Tableau n° 24 : Nombre de projets par Ile financés par le PCUC

Île	Nombre de projets	%	Montant KMF	%	Montant €
Ngazidja	31	65	414 000 000	62	841 000
Anjouan	11	23	171 000 000	26	347 000
Mohéli	2	4	29 500 000	4	60 000
Union	4	8	51 750 000	8	105 000
Total	**48**	**100%**	**666 250 000**	**100%**	**1 353 000**

Source : Données du Rapport de mission 2010 du groupe d'amitié France-Union des Comores – Tableau auteur

6. Récapitulatif des projets soutenus par île dans le cadre du PCUC

Comme on peut le constater à travers le tableau ci-dessous, la majorité des projets soutenus concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants et donc, d'une certaine façon à la réduction de la pauvreté. On compte pour la construction ou la réhabilitation d'infrastructures 21 projets à Ngazidja et une dizaine à Anjouan contre seulement 2 à Mohéli. Il s'agit pour l'essentiel de travaux concernant des adductions d'eau dans les villages, l'électrification, l'aménagement de périmètres irrigués, la construction de digues de protection contre le débordement des eaux marines, la construction de centres de santé et d'écoles.

Tableau n° 25: Projets financés par le PCUC par Ile et par secteur de 2007 à 2010

Île	Infrastructures	Accompagnement d'initiatives individuelles	Renforcement des capacités	Ensemble	%
Ngazidja	21	5	5	31	65%
Anjouan	10	1		11	23%
Mohéli	2			2	4%
Union			4	4	8%
Total	**33**	**6**	**9**	**48**	**100%**

Sources : Données du PCUC, Comores.

Le renforcement des capacités s'appuyant en grande partie sur la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée a pu bénéficier de 9 projets dans l'ensemble. Quant à l'accompagnement des initiatives individuelles des migrants dans des projets productifs, il n'y a que 6 projets soutenus. Il y a donc lieu de mobiliser encore plus la diaspora par rapport à ce volet car non

seulement sa réussite ferait comprendre à bien d'autres qu'il est possible de réussir sur place, ce qui permettrait à la longue de fixer les jeunes et leur donner l'envie d'entreprendre. C'est aussi un secteur à la fois créateur d'emploi et de richesse.

Le rapport du groupe d'amitié France-Union des Comores, évoque la possibilité de voir avec le PCUC la création de quelques 400 emplois pérennes et de toucher 1 900 personnes pour ce qui est de l'amélioration des revenus des familles. Entre 12 000 et 18 000 personnes sont ainsi susceptibles de bénéficier des impacts positifs du programme, ce qui pourrait voir le chômage diminuer de 0,38 %. Le rapport poursuit que les projets d'infrastructures pourraient toucher 120 000 personnes, soit 16 % de la population[57]. Sans vouloir nier les impacts en termes d'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires directs et indirects de ces projets, nous pensons que ces chiffres ont été un peu exagérés.

7. Le second Programme Franco-Comorien de Co-développement (PFCC)

À la fin du premier programme de Co-développement avec l'Union des Comores en 2010, les résultats ont été jugés encourageants par les différents partenaires. Aussi, pour pouvoir renforcer les acquis et surmonter les difficultés enregistrées lors de ce premier accord, il fut jugé nécessaire de poursuivre l'expérience. C'est donc dans ce cadre qu'une deuxième convention a été conclue le 24 novembre 2011. Pour l'Ambassade de France à Moroni, « *si avec 48 projets réalisés aux Comores, le premier programme de codéveloppement a permis de se démarquer des autres actions de développement par ses démarches novatrices et son souci de l'équité, et quoique ses succès soient certains, des axes d'améliorations ont été introduits dans ce deuxième programme afin de rendre ses réalisations plus pertinentes encore et ses effets plus pérennes* ».

Comme pour le PCUC, le Programme Franco-Comorien de Co-développement (PFCC) est doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros (984 millions de KMF). La convention de financement de ce deuxième programme a été conclue à l'initiative du ministère français de l'intérieur et du gouvernement comorien. Aux Comores, le programme est ancré auprès du Commissariat Général au Plan. L'objectif affiché par le PFCC c'est de soutenir les migrants comoriens dans leur engagement en faveur du développement du pays d'origine et permettra de consolider la coordination des initiatives de développement entreprises depuis 2007 dans le cadre de la première convention. Pour cette deuxième convention, les projets privilégient

[57] Groupe d'amitié France-Union des Comores., «Rapport d'information de la mission du 2 au 11 octobre 2010 ».

une maîtrise d'ouvrage par les collectivités locales et les acteurs de la société civile afin de garantir une forte implication des bénéficiaires et un renforcement des capacités de ces acteurs. Enfin, cette démarche s'inscrit avec pertinence dans le processus de décentralisation engagé par l'Union des Comores, dont la loi a été promulguée, prévoyant la création de 28 communes à Ngazidja, 12 à Anjouan et 6 à Mohéli.

8. Les composantes opérationnelles du PFCC

Le PFCC se veut d'abord comme un instrument pilote de développement local qui a vocation à susciter des projets porteurs de développement économique et à générer de ce fait des emplois aux Comores. Si on estime qu'une des raisons expliquant la forte propension des Comoriens à émigrer c'est la recherche d'emploi, la réussite du programme devrait permettre d'en offrir quelques-uns sur place. On pourra cependant dire que la création d'emploi ne peut qu'être marginale, vu les montants alloués à l'ensemble du programme. Le PFCC est décliné selon trois composantes opérationnelles, s'inscrivant dans les différents documents de politique et stratégie de développement du pays, à savoir :

1. Le soutien aux initiatives des associations de migrants établies en France en faveur du développement local. C'est la principale composante du programme avec 60% du budget global qui lui sont consacrés. Dans cette première composante, les projets de développement favorisant la création d'activités économiques et d'emplois en liaison avec le secteur rural sont fortement encouragés (filières agricoles, secteur de l'énergie, secteur de l'hydraulique…). Par ailleurs, les projets qui ratissent large comme la dimension inter-associative et inter-villageoise sont aussi très conseillés. Le tout est d'aboutir à des initiatives s'inscrivant dans la dynamique de la création des communes.
2. La deuxième composante opérationnelle concerne la mobilisation des migrants comoriens hautement qualifiés en vue du développement de leur pays : Les institutions comoriennes publiques, parapubliques et privées peuvent recourir aux ressources de cette composante en faisant appel à l'expertise des migrants comoriens dans le cadre de missions ponctuelles sur place.
3. Enfin, la troisième c'est l'accompagnement des initiatives économiques des migrants comoriens en Union des Comores. Pour les migrants, cette composante se traduit par un accès facilité au crédit à l'investissement grâce à la création d'une ligne de garantie bancaire dans une banque de la place. Un accompagnement du promoteur du projet est proposé dans la première année de son entreprise. En janvier 2013, une convention a été signée entre l'Ambassade de France auprès de l'Union des Comores et l'Union des Meck

dans le cadre du lancement de cette composante, pour faciliter l'accès au crédit des membres de la diaspora.

Photo **n° 3 : Signature de la convention entre l'Union des Meck et l'ambassade de France – 2014.**

Source: photo mlimadji - https://mlimadji.skyrock.com/3204855147-2-

Tel que le programme apparait, le PFCC constitue l'illustration concrète de la politique de coopération entre la France et les Comores dans le développement économique et social de l'Union. C'est beaucoup plus le co-développement tel que préconisé par S. Nair que celui de la contrainte. Une chose est sûre, le migrant qui voudrait suivre de près l'évolution de son entreprise doit passer la majeure partie de son temps aux Comores. Toutefois, il ne doit pas vivre cette nouvelle réinstallation aux Comores comme définitive. Il doit disposer des facilités pouvant lui permettre de faire des allers-retours (carte nationale française, carte de long-séjour, …) ne serait-ce que pour ses fournitures ou pour un échange d'expérience. Beaucoup de migrants n'osent pas prendre le risque de rentrer pour investir sous peine de voir la porte se refermer derrière eux de manière définitive. Pouvoir circuler librement ouvre à des perspectives et permet de prendre des ''risques'' car après tout, qui ne risque rien n'a rien.

9. Les projets cofinancés par le PFCC entre 2013-2014

Lancé en novembre 2011, le PFCC verra son premier comité de pilotage se réunir sept mois après. Suite à l'appel à projet lancé, la première réunion de sélection des projets à financer s'est tenue à Moroni en février 2013. Jusqu'en février 2014, soit une année après la sélection des premiers projets retenus pour financement, 15 projets au total ont été retenus. Dans ces 15

projets, 9 concernaient la composante, « *Soutien des Associations de migrants dans leurs initiatives pour le développement local* » et 6 pour la composante « *Mobilisation des migrants comoriens hautement qualifiés en vue du développement de leur pays d'origine* ».

Tab n° 26 : Récapitulatifs des projets reçus et acceptés par le PFCC

Projets	Ngazidja		Anjouan		Mohéli		Total
	Composante 1	*Composante 2*	*Composante 1*	*Composante 2*	*Composante 1*	*Composante 2*	
Projets reçus	26	13	10	0	1	1	51
Projets acceptés	6	5	2	0	1	1	15
Projets ajournés	2	0	1	0	0	0	3
Projets en instruction	8	3	3	0	0	0	14
Dossiers refusés	4	1	0	0	0	0	5

Source : Ambassade de France – Moroni, 2014

Dans les 15 projets sélectionnés, seulement 14 avaient à cette date déjà bénéficié du décaissement des fonds prévus, pour une enveloppe globale de quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-trois euros et douze centimes (490 333. 12 €). Dans l'ensemble des demandes de financements déposées (51 dossiers), 72 % concernent le financement de projets d'associations villageoises (composante n°1, avec 37 dossiers). Les 28% restants sont donc les projets destinés au renforcement des capacités des acteurs. Ceci rejoint ce qui a déjà été dit sur l'importance du monde associatif comorien et sur leur implication dans le développement villageois.

10. Projets associatifs de la diaspora cofinancées par le PFCC entre 2013 et 2016

Pour soutenir les efforts de développement des villages, la diaspora s'appuie sur le monde associatif fortement développé en France. Nous avons vu que diverses mobilisations de fonds sont faites par les associations pour financer des projets de développement aux Comores. C'est pourquoi, avec la mise en place du programme franco-comorien de co-développement, nous avons voulu comprendre les domaines qui sont jugés prioritairement par les migrants. Il faut dire que dans le cadre de ce programme, les domaines pouvant être financés devaient être en conformité avec les objectifs de développement national, tels que décrits dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il ne serait donc pas question pour le PFCC de

cofinancer des projets qui tendent juste à satisfaire l'ego des migrants, dans une logique de concurrence entre villages limitrophes. Les centres de santé, les écoles et autres infrastructures qui autrefois poussaient partout sans qu'il soit précisé comment le personnel allait être recruté et payé ne pouvaient plus faire partie des priorités. Celles qui existaient déjà pouvaient faire l'objet d'une demande de réhabilitation si elles répondaient à un réel besoin.

Tab n° 27: Répartition des projets cofinancés par le PFCC par île et par domaine

Domaine	Grande Comore	Anjouan	Mohéli	Total
Développement durable	6	3	-	**9**
Agriculture et sécurité alimentaire	4	4	2	**10**
Éducation et formation professionnelle	1	-	-	**1**
Total	**11**	**7**	**2**	**20**

Source : Données Rapport du PFCC, 2018

À la lecture de ce tableau, nous pouvons remarquer que plus de la moitié des projets associatifs financés par le PFCC le sont en Grande Comore, ce qui s'explique par le nombre d'associations de migrants originaires de cette île en France.

Les projets dits de développement durable concernent l'alimentation en eau potable, l'aménagement de sites écotouristiques, l'électrification photovoltaïque, la distillerie de plantes à parfum comme l'ylang-ylang, le traitement et la gestion des déchets électroménagers. Les projets agricoles et de sécurité alimentaire regroupent la construction de marchés couverts, la rénovation de l'unité de production de sel, la transformation et la conservation de produits, l'insertion professionnelle et la valorisation de produits locaux, les approvisionnements et l'augmentation des revenus agricoles. Enfin, l'éducation et la formation professionnelle ont concerné un centre d'insertion et de formation professionnelle dans la ville de Djomani en Grande Comore. Il faut surtout insister sur le fait que le domaine de la formation professionnelle est un domaine qui fait défaut aux Comores car il n'existe pas de centres de formation professionnelle à proprement parler. C'est pourtant un domaine pourvoyeur d'emplois et qui pourrait mobiliser bien de compétences de la diaspora. Former les jeunes désœuvrés pourrait faciliter leur insertion professionnelle et freiner leur envie d'émigrer.

11. Les projets cofinancés par composante

Les projets cofinancés par le programme franco-comorien de codeveloppement sont classés en trois grandes catégories, à savoir :

- Le soutien aux initiatives des associations de migrants établies en France en faveur du développement local.
- La mobilisation des migrants comoriens hautement qualifiés en vue du développement de leur pays
- L'accompagnement des initiatives économiques des migrants comoriens en Union des Comores.

Au total, 60 projets ont été cofinancés par le PFCC entre 2013 et 2016. Si l'apport des associations de migrants pour le développement des villages a toujours été la grande priorité de la diaspora, il serait intéressant aussi de voir ce qu'il en est de l'investissement personnel des migrants pour des activités génératrice de revenus (AGR).

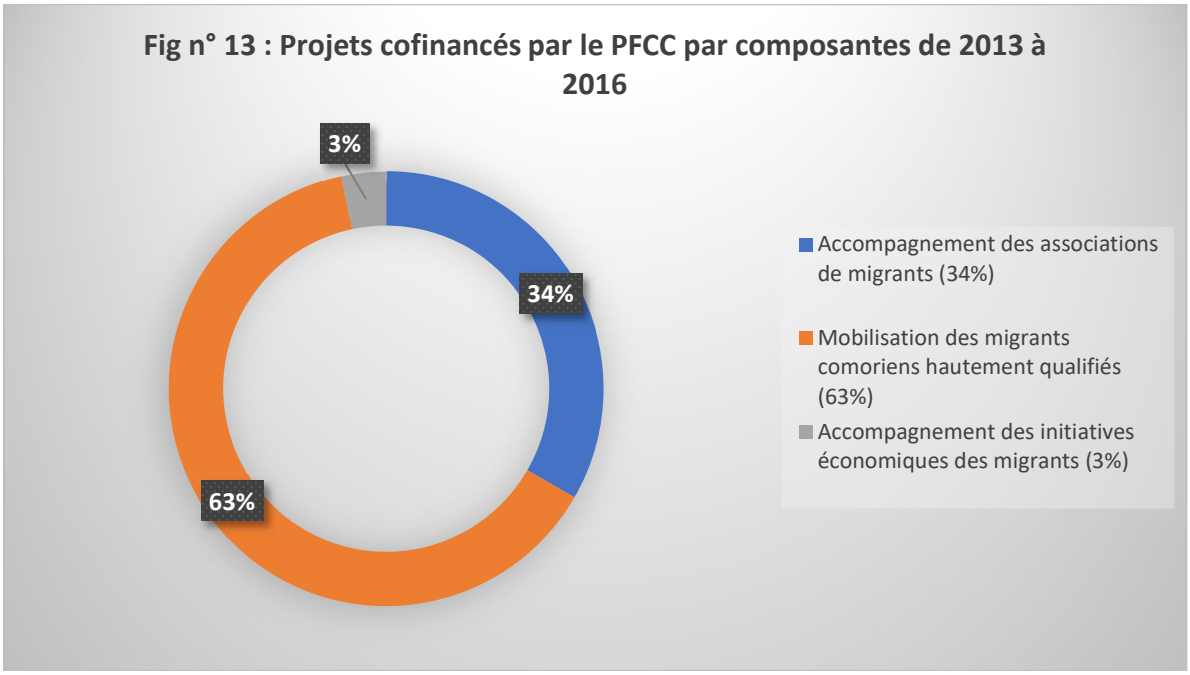

Source : Données Rapport Codev-Comores 2017 – Graphique Auteur

La communauté comorienne de France comprend en son sein, des personnes hautement qualifiées, des techniciens aux ingénieurs en passant par les universitaires. Ces cerveaux qui manquent cruellement aux Comores sont aussi attendus pour apporter leur expertise et appuyer les initiatives de développement entrepris au niveau local. Il est donc question de voir comment les acteurs du développement se sont mobilisés dans ces trois grandes composantes.

12. Les capacités de mobilisation de fonds des associations et l'appui du PFCC

- **L'exemple du RASMI ou rassemblement des mitsamiouliens de France**

Association de loi 1901, RASMI ou « Rassemblement des Mitsamiouliens » a été créé les 11 et 12 Juin 2011 suite à un Congrès tenu à Marseille. Les statuts de l'association ont été déposés à la Préfecture de Police de Paris en juillet 2011. RASMI regroupe les originaires de Mitsamiouli et des villages environnants à savoir, Fassi, Nkourani, Membwabwani et Hadawa, composant la commune de Mitsamiouli. L'association affiche les trois objectifs suivants :

- *Promouvoir l'entente et la solidarité des Mitsamiouliens de France.*
- *Œuvrer pour l'éducation, la formation, l'insertion professionnelle et sociale des concitoyens expatriés.*
- *Préserver et promouvoir l'identité culturelle comorienne dans le respect des valeurs et de la culture du pays d'accueil.*

Au 31 décembre 2016, RASMI comptait 140 adhérents dont 90 femmes et 50 hommes. Le nombre de ses sympathisants était de l'ordre de 300. À cette même date, il regroupait environ 18% des mitsamiouliens de France (RASMI, 2017).

Pour pouvoir disposer des appuis indispensables et mener à bien ses missions, le RASMI continue à développer son réseau de partenaires tant en France qu'aux Comores. L'association a noué des partenariats aussi bien au niveau associatif qu'institutionnel. Parmi ces partenaires associatifs en France, on peut citer : la Plateforme des associations comoriennes du 93, Électriciens Sans Frontières, l'ONG "La Guilde"[58], etc...

Au niveau institutionnel, on peut citer le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le programme franco comorien de co-développement. D'autres partenaires existent aussi au niveau local comme, la Mairie de Mitsamiouli Ya Mboini, Le conseil communautaire de la ville de Mitsamiouli, l'École primaire mixte de Mitsamiouli, l'association féminine NAFASSI, l'UNAMI, l'ASPIM[59], le Scout Maoua et le club sportif LUNOS.

L'association RASMI cherche à lutter contre le chômage de masse qui frappe de plein fouet la jeunesse locale. Elle s'appuie pour cela sur les opérateurs économiques, les cadres politiques et administratifs dans le but de promouvoir la solidarité et les investissements économiques

[58] La Guilde est une Organisation non Gouvernementale (ONG) créée en 1967 par Patrick Edel qui en a été le Délégué Général jusqu'en 2010. Elle est reconnue d'utilité publique par décret depuis le 21 décembre 1981. Familière des terres lointaines, La Guilde s'est toujours impliquée avec les populations confrontées aux difficultés.

[59] Association pour la solidarité et la promotion des investissements dans la région de Mitsamiouli.

dans la région. L'association concentre ses efforts pour améliorer les conditions de vie des mitsamiouliens, en étroite collaboration avec les autorités et instances municipales démocratiquement élues et au service de la population.

Parmi ses premiers grands projets aux Comores, la réhabilitation, l'extension et l'électrification par production photovoltaïque de l'école primaire mixte de Mitsamiouli Magaza. Ce projet évalué au départ à 170 000 € mobilisera l'association depuis 2013 et, sera inauguré en février 2017, soit quatre années après.

Tab N° 28: Mobilisation de fonds du RASMI pour l'école primaire Magaza de Mitsamiouli

PARTENAIRES DU PROJET (montants en €)							**TOTAL**
Nom	Conseil départemental du 93		Agence micro-projets		Moneygram	PFCC	
Montant	**15 000**		**10 000**		**4 500**	**42 682**	**72 182**
	MOBILISATIONS DE FONDS RASMI (montants en €)						
Actions RASMI	Concert de solidarité Marseille	Madjlis de Chambéry	Soirée et repas décembre 2014/2015	Diverses souscriptions (France-Comores)	Madjlis et buffet solidaire Paris	Expertise d'ESF	
Montant	**20 500**	**12 000**	**7 500**	**17 000**	**29 000**	**12 000**	**98 000**
TOTAL							**170 182**
TOTAL EN FRANCS COMORIENS							**85 091 000 kmf**

Source : Données Rapport RASM – 2017 – Tableau Auteur

Comme cela apparait à travers ce tableau, RASMI a su mobiliser différents partenaires aussi bien associatifs que institutionnels pour pouvoir réunir une bonne partie des sommes nécessaires à la réalisation du projet. Le programme franco-comorien de co-développement (PFCC) figure parmi les plus importants partenaires institutionnels avec 42 682 €, suivi du Conseil départemental du 93 et de l'Agence micro-projets. Moneygram, un des premiers partenaires de la diaspora avec les envois de fonds des migrants a participé à l'initiative à hauteur de 4 500 €, ce qui a permis de ramener les contributions externes à hauteur de 72 182 €. Du côté de la mobilisation interne, RASMI a su mobiliser autour de 100 000 € à travers des manifestations diverses, comme c'est souvent le cas pour la communauté comorienne. La plus grosse mobilisation de fonds a été réalisée dans les madjlis (Chambéry et en région île de France) avec près de 41 000 €, suivi des concerts de solidarité, des souscriptions de la communauté des mitsamiouliens et de bien d'autres activités.

Photo n° 4 : Bâtiments rénovés de l'école primaire mixte de Mitsamiouli – fevrier 2017

Source : Rapport RASMI – 2017.

Photo n° 5: Plaque inaugurative de l'école primaire de Mitsamiouli en février 2017

Source : Rapport RASMI – 2017.

13. Mésententes au sein des associations villageoises sur les projets à soutenir

Quoi qu'on puisse croire, au-delà des apparences, il arrive parfois qu'au sein d'une association ou entre deux ou plusieurs associations d'un même village, des mésententes apparaissent au sujet des projets à soutenir. Comme dans toute organisation, les projets présentés dans les associations de migrants ne font pas toujours immédiatement l'unanimité. Il y a donc parfois un travail de fond mené par les porteurs du projet pour obtenir l'adhésion de tous ou du moins, du grand nombre. Les désaccords peuvent porter sur le projet lui-même ou sur les stratégies de collecte de fonds retenues. Pour les responsables associatifs que nous avons rencontrés, tout doit être fait en cas de désaccords pour trouver une entente car autrement, les conséquences peuvent être difficiles pour le village. De ces désaccords peuvent naitre des suspicions. Certaines personnes peuvent se sentir marginalisées, déconsidérées et mises à l'écart. Au pays du « *pouvoir de l'honneur* » (Chouzour, 1994), le déshonneur peut être source de divisions. En conséquence, comme c'est souvent le cas, des scissions peuvent apparaitre et des nouvelles organisations verront le jour.

Pour aplanir les divisions et apaiser les tensions au sein des associations, les notables de la localité en question restés aux Comores interviennent parfois pour appeler les deux parties à la raison. Des fois, il arrive aussi que la division intervenue en France affecte la communauté villageoise là-bas, entrainant une autre mésentente aux Comores.

- **Le désaccord Mtsanga Mwewu – RASMI sur le choix du projet à soutenir**

Entre 2011-2013, un désaccord de fond opposait les associations Mtsanga mwewu et RASMI, toutes les deux regroupant des migrants originaires de Mitsamiouli, au sujet du choix du projet à financer prioritairement. Les deux associations de migrants ont été créées en 2011 dans le but, aussi bien pour l'une que pour l'autre, de soutenir le développement de Mitsamiouli. Dès les mois qui ont suivi sa création, Rasmi a monté un projet consistant à réhabiliter l'école primaire publique Magaza, en état de délabrement avancé : difficultés de faire cours en période de pluie, absence de toilettes pour les élèves et les enseignants, absence de lumière, etc…

Mtsanga mweoui elle s'y est opposée, insistant sur la nécessité de finir d'abord les projets en cours dans la ville, à savoir les constructions des trois centres d'animation lancées depuis le début des années 2000. Pour rappel, depuis les années 1990 les trois principaux quartiers de Mitsamiouli (Mtsongolé, Miréreni et Djao) se sont lancés, chacun de son côté, dans la construction d'un centre d'animation culturelle pour les cérémonies et festivités diverses. Pour le quartier Mtsongolé, c'est la construction du foyer de l'OBADEM (Organisation Bariza pour

le Développement de Mitsamiouli), le foyer de l'ADCS (Association pour le Développement Culturel et Scientifique) pour Miréreni et pour Djao, le foyer de l'ADM (Association pour le Développement de Mitsamiouli). Même si Mitsamiouli est une des principales villes des Comores avec, un peu plus de 8 000 habitants (RGPH, 2003), à l'intérieur de la ville des voix se sont élevées pour critiquer la construction dans la même période de trois centres offrant les mêmes services. Du fait de ces constructions, des divisions sont vite apparues entre les quartiers, reléguant les uns et les autres dans leur quartier d'origine. Par ailleurs, pour les trois projets cités, le budget prévisionnel n'était pas connu et, comme les travaux devaient être financés par des collectes de fonds au sein des quartiers, aucun calendrier n'a pu être communiqué sur la fin possible des travaux. Aujourd'hui, les trois foyers sont certes fonctionnels mais vingt-ans après, les travaux ne sont toujours pas finis faute de moyens suffisants. Pour de nombreuses personnes aussi bien à Mitsamiouli que dans la communauté des mitsamiouliens de France, beaucoup d'infrastructures de la ville etaient délabrées et demandaient à être rénovées, à l'exemple du marché, du lycée et du collège mais aussi, des écoles primaires. Ces projets sont d'une importance capitale et peuvent recueillir l'unanimité des habitants de la ville.

Graphique n° 6: Les quatre centres (foyers) d'animation de Mitsamiouli - 2015

Foyer ADM

Foyer ADCS

Foyer OBADEM vue intérieure

Foyer OBADEM vue extérieure

Source : Enquêtes de terrain aux Comores 2015 – Photos Auteur

14. Opposants et partisans des deux projets

- **Le point de vue de Mtsanga mwewu**

Un responsable de Mtsanga mwewu que nous avons rencontré nous a laissé entendre que c'est justement suite aux divisions apparues entre les quartiers au sujet de la construction de ces foyers que leur association a vu le jour : *« Suite aux divisions nées de la construction des foyers à la fin des années 90, bien de gens ont vécu mal cette situation et ont refusé d'être étiqueté suivant leur quartier d'origine. Au moment où partout on cherche à s'unir pour avancer, chez nous les divisions sont monnaie courante. À la suite d'un long débat qui avait réuni des gens de Mitsamiouli, une commission a été désignée pour aller réfléchir sur une association pouvant fédérer les uns et les autres. Notre première activité fut un Madjalis. Nous avons collecté des fonds et fait partir un émissaire pour aller s'adresser aux leaders villageois et associatifs pour leur faire comprendre que désormais, les mitsamiouliens de France sont ensemble, unis et solidaires pour le développement de la ville, avant de leur remettre les fonds collectés dans ce madjilis. Une deuxième mobilisation de fonds a été organisée en décembre 2012 à travers un bal au profit des trois grands foyers de la ville. 18 000 euros sont collectés pour les foyers* ».

- **Incompréhensions de la part des membres de RASMI**

Pour les membres du Rassemblement des mitsamiouliens (RASMI), la position de Mtsanga mwewu est difficile à comprendre. D'abord, il est vrai que, aussi bien les foyers que les autres infrastructures désignées, tout est pour l'interet des mitsamiouliens. Les arguments avancés son les suivants:

- Il était urgent de réhabiliter l'école car c'est l'avenir des enfants et cela ne pourra pas être hypothéqué. Attendre des années après pour le faire c'est sacrifier une ou plusieurs générations d'élèves, ce qui n'est pas acceptable.
- Un centre d'animation socio-culturelle dans chaque quartier, cela nécessite plus de moyens qu'il n'est possible de mobiliser en si peu de temps. Pour preuve, les foyers sont encore en chantier vingt ans après, alors que le projet de réhabilitation de l'école est arrivé à terme.
- Comment comprendre qu'on s'oppose à la division des quartiers avec les trois centres concurrents si derrière cela, on apporte un soutien à chacun ? Les foyers sont aussi importants mais pas plus que l'éducation des enfants. Il faut donc savoir prioriser.

La résolution des conflits au sein des associations de migrants

Comme nous l'avons signalé, les désaccords dans les associations peuvent parfois nécessiter l'intervention des notables villageois pour être résorbés. Aussi, dans la mesure du possible, le

village aux Comores où sont originaires les membres en conflit peut déléguer une personne en France pour servir de médiateur. À défaut, s'il devient difficile de rapprocher les positions, des responsables d'autres villages en France peuvent être sollicités pour aider à parvenir à une entente. Si malgré les efforts consentis aucune entente n'est trouvée, les médiateurs peuvent recourir à des sanctions du genre « ***mawu*** » et interdire la participation à cérémonies coutumières à l'une ou aux deux parties, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Parallèlement, au village, la même sanction sera observée et voire accentuée pour amener les uns et les autres à s'entendre dans l'intérêt du village.

IX-2- ASSOCIATIONS DE MIGRANTS ET PARTENARIATS NORD/SUD POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. Les associations de migrants et le programme de Co-développement

L'enquête que nous avons menée auprès de 52 responsables d'associations en France nous a permis de nous faire une idée sur le degré de connaissance des migrants et leur niveau d'implication par rapport aux programmes de co-développement signés entre la France et les Comores depuis 2006. Deux conventions (PCUC et PFCC) ont été signées jusqu'ici pour accompagner les migrants et les associations de migrants dans leurs projets de développement avec les Comores. Ainsi, sur les 52 responsables associatifs interrogés, ils sont seulement 35% soit, 18 responsables associatifs à déclarer être au courant de la mise en place de ces programmes de Codéveloppement avec l'Union des Comores alors que 65% l'ignorent. Cette insuffisance d'information sur le PCUC en France au profit des migrants, qui sont sensés proposer des projets pour financement, est dénoncée par les membres de la diaspora.

Tableau n° 29 : Entretien avec les responsables associatifs en Ile de France

Questions	Oui	Non	Total
Avez-vous connaissance du Programme de Codéveloppement France/Comores ?	18	34	52
Pourcentage	35%	65%	100%

Sources : Enquêtes de terrain 2014-2015 sur le monde associatif comorien.

Aux Comores, le PCUC n'organise pas un Comité Consultatif ou de Pilotage sans la présence des journalistes, ce qui n'est pas le cas en France où, la presse régionale et locale est jugée proche des communautés. Il est difficile de trouver la moindre trace d'un article sur le PCUC en France. Les associations de la diaspora rencontrées en France attribuent une partie de l'échec du PCUC à un manque de communication (Samuel, 2009 : 58). Ce constat d'échec semble être partagé par les responsables du programme, lesquels renvoient la responsabilité de tout ce qui est sensibilisation en France au Forim (Rapport du comité de suivi de novembre 2012).

Par ailleurs, pour les 18 associations ayant affirmé connaitre ces programmes, nous avons voulu connaitre le canal par lequel l'information leur est parvenue. Ainsi, 9 associations (18%) sur les 18 ont eu connaissance du programme à partir des responsables villageois aux Comores, lesquels leur auraient demandé d'en prendre contact pour les projets du village. Elles sont seulement 4% à avoir été informées suite à des réunions de travail avec le monde associatif en France pendant que 8% l'ont été à travers des échanges avec des amis. Globalement, on peut dire qu'un peu moins de 40% des associations ont à leur disposition une

information sur le programme de Codéveloppement lancé depuis 2006 en Union des Comores. Elles sont cependant seulement 13% seulement à avoir déjà fait recours en déposant une requête pour financement.

Tableau n°30: Canal d'information des responsables associatifs sur le programme de co-développement

Canal	Réunions en France	Écho des Comores	Journaux	Amis	Total
Nombre	2	9	3	4	18
Pourcentage	4%	18%	6%	8%	35%

Sources : Enquêtes de terrain 2014-2015 sur le monde associatif comorien.

2. Quel regard les migrants portent-ils sur les programmes de Co-développement ?

Nous avons cherché à savoir ce que pensent les responsables associatifs par rapport au programme de Co-développement. Sur les associations qui ont eu recours à ces programmes, la plupart se déclarent tout simplement déçues, n'ayant pas pu obtenir satisfaction. Comme nous le confiait un responsable associatif : « *Le PCUC répond en partie à nos préoccupations mais nous la trouvons lourd et complexe (la paperasse à remplir). Nous trouvons que le programme n'implique pas suffisamment les migrants alors que c'est en partie pour eux qu'il est conçu. Enfin, j'ai l'impression que les habitudes sont toujours restées les mêmes aux Comores. Pour les associations qui ne connaissent personne au siège du programme, leurs projets ont moins de chance d'être retenus. Et oui, il existe bien malheureusement un lobbying dans le Codéveloppement* » *(K. A, Secrétaire général d'une association)*.

En réalité, les critiques formulées par les responsables d'associations sont en partie fondées. D'ailleurs, lors des réunions tenues en France avec les responsables du programme, un certain nombre de points, allant dans le sens d'une meilleure visibilité du PFCC ont été retenus. Pour mieux faire connaitre le programme aux associations de migrants comoriens, une campagne de vulgarisation fut jugée nécessaire. Il fallait désormais :

- Faire un travail de proximité : Ambassade de Comores en France et les collectivités territoriales
- Adapter les outils du programme (guide et formulaire de demande de financement) afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs des projets
- Impliquer les acteurs comoriens dans la démarche de sensibilisation des associations de la diaspora sur le terrain notamment l'ambassade des Comores en France ;
- Mettre en place une mission relais et
- Définir les créneaux sur l'accompagnement de la mission relais.

3. Ce que peut apporter le programme de Co-développement pour les régions d'origine

Tel que conçus et présentés, les programmes de Co-développement avec l'Union des Comores devraient permettre d'en finir avec les projets qui trouvent leur justification dans la concurrence entre villages et parfois, entre quartiers à l'intérieur d'une même ville. Le "*toujours plus grand et plus vite que l'autre*" ferait place au toujours « *utile et toujours profitable à tous* », quitte à s'associer pour dépasser le cadre villageois. Jamais ceux qui se lancent dans des projets villageois ne se sont jamais interrogés sur la mesure de leur entreprise, sur sa finalité et sur son efficience. Pas d'étude de faisabilité au préalable, pas d'évaluation ex-ante au lancement pouvant permettre de vérifier l'adéquation des objectifs par rapport aux besoins, enjeux et problèmes éventuels à résoudre.

Tout le long des travaux, aucune étude n'est faite pour s'assurer que les besoins n'ont pas évolué avec le temps, ou pour un besoin d'un recadrage. Même après la réception des œuvres, jamais il n'est fait état d'un besoin d'étude qui pourrait s'apparenter à une évaluation ex-post pour s'assurer des effets à moyen et à long terme. Autre fait caractérisant les travaux communautaires financés par la diaspora et la communauté villageoise, la mauvaise gestion des fonds alloués. Les dépenses sont engagées sans respect des règles élémentaires de gestion, dans l'opacité la plus complète. Ceux qui ont la gestion dans ces genres de travaux ne se disent jamais que la transparence, loin d'être une contrainte, doit être au servir de la volonté de mieux faire.

Combien de travaux se sont arrêtés subitement parce que le doute avait fait surface quant à la qualité de la gestion des fonds alloués ? Même si des faits de détournement semblent avérés, comment oser s'attaquer à un notable très respecté et très protégé socialement quand on n'est pas soi-même notable ? Le faire c'est, s'exposer à une ex-communion, un ostracisme qui ne peut être levé qu'après réparation suite au versement d'un "*mawu",* l'amende villageoise. Ces actes de malversations empoisonnent la cohésion sociale et sème la division au sein de la diaspora, puisque les uns et les autres se rangent selon les affinités familiales et n'acceptent pas qu'il soit dit du mal d'un oncle indélicat dans la gestion des affaires du village.

"*Une fois, à Bondy en région parisienne*[60]*, des hommes originaires d'un village de la Grande Comore s'étaient réunis chez un des leurs dont la femme était enceinte. Il s'agissait de ''lire un maoulid '', une sorte de prière pour implorer la protection divine au bénéfice de la femme*

[60]L'histoire racontée est vécue par l'auteur lequel était présent dans la cérémonie en question (observation-participante). Bien sûr, les Prénoms des protagonistes ont été changés pour la préservation de leur anonymat.

et l'enfant à naitre. Comme il est d'usage dans pareilles circonstances, après le festin, les hommes se sont lancés dans une discussion sur les affaires du village. La discussion tournait autour du madjlis qu'ils avaient organisé à Saint-Denis, dont l'objet était de collecter des fonds pour le centre de santé de leur localité. Tout d'un coup, le débat prit une autre tournure quand ils ont abordé la gestion des fonds et les agissements parfois douteux de certains responsables villageois. Au fur et à mesure que la discussion évoluait, on sentait les positions se trancher. Ils ne partageaient pas tous la même analyse. Tout d'un coup, la situation s'envenima. Soulé se lança sur Mounir, le rouant de coups, estimant que la personne à qui l'on reprochait n'était autre que son beau-frère. Suite à cet incident malheureux, Mounir qui était déjà un notable respecté, somma la communauté villageoise réunie de prononcer des sanctions contre Soulé, lequel était d'une catégorie coutumière inferieure, celui des "guzi"[61]*, n'ayant pas encore fait le grand mariage. De plus, s'estimant déshonoré et humilié par le fait qu'un guzi ait pu porter la main sur lui, il décida de ne pas se limiter à la sanction coutumière mais porta plainte contre son agresseur. Quelques jours seulement après cet incident une sanction fut prononcée contre Soulé mais il fut aussi demandé à Mounir de retirer sa plainte puisqu'il était connu de tous que Soulé était dans une situation irrégulière en France et qu'il risquait de se faire expulser"*. Cet exemple montre qu'avec le PCUC/PFCC, on amorcerait un début d'assainissement des mœurs, parce que de telles pratiques n'auraient pas droit d'exister, vu le contrôle continu qui y est fait. De plus, les objectifs visés dans ces projets devraient refléter les orientations du DSRP, le document de stratégie de réduction de la pauvreté du pays. Les communautés villageoises apprendraient à travailler avec la rigueur qu'impose la logique de projet, au grand bénéfice de tous.

4. Associations de migrants et mobilisation de partenariats pour le développement

Le premier programme de Co-développement avec l'union des Comores, le PCUC (2007-2010), a cofinancé 48 projets toutes composantes confondues. Le second, le PFCC signé depuis novembre 2011 a cofinancé une soixantaine (60) de projets dont 20 avec les associations de la diaspora au profit des villages d'origine. On comprend parfaitement que comme montré dans l'analyse qui précède, les programmes de co-développement ne sont pas bien connus par la diaspora et que ceux qui les connaissent trouvent complexe le montage technique des projets, tels qu'ils sont demandés. Il est vrai que le financement des projets

[61] Par opposition à « *Mdru mdzima* » ou homme accompli, le « *guzi* » renvoie à celui qui n'a pas encore fait le Grand-Mariage.

villageois a commencé avant ces programmes et continueront après. Autrement dit, au-delà des formes de mobilisations de fonds qui ont fait leur preuve jusqu'ici, les migrants explorent d'autres voies à travers la coopération décentralisée pour soutenir le développement de leur villages et régions aux Comores. Il s'agit pour eux d'initier, tisser et mobiliser toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat avec les collectivités locales dans le pays d'accueil pour les mettre en relation avec les collectivités équivalentes dans le pays d'origine. Cette forme de coopération se concrétise souvent par une convention entre les deux parties. Au final, cela aboutit à différentes formes d'assistance ou d'échanges d'expériences avec des structures publiques aux Comores. Les associations villageoises de développement créées dans les pays d'accueil n'ont d'autres objectifs que de mettre leur potentiel technique et économique au profit de leur communauté d'origine sur la base de l'autopromotion et de l'autofinancement (Diop, 2008 :5). Au-delà du seul cadre villageois, les associations de migrants ratissent large et s'engagent dans la réalisation de véritables actions de développement social et sanitaire touchant parfois des régions entières. Face à la "*passivité de l'État"* et devant des défis toujours plus grands, les associations de migrants ont compris l'urgence de s'unir et d'agir sur un plan régional et national. Des liens de partenariats, des jumelages sont tissés entre certaines villes et régions de France. Ainsi naissent d'autres formes de réseaux avec la décentralisation progressive aux Comores, s'appuyant sur la diaspora pour servir d'intermédiaire dans les partenariats avec des régions et collectivités en France. Lorsque l'épidémie de choléra avait fait son apparition dans le sud de la Grande-Comore à la fin des années 1990, son annonce avait rapidement provoqué une très forte inquiétude dans toute l'île. Devant l'urgence d'intervenir, plusieurs associations de migrants ont su se mobiliser et mobiliser des partenariats pour intervenir sur le terrain. L'impact de l'épidémie n'a pas seulement été ressenti au Comores : la peur a gagné la communauté comorienne en France. Médecins du Monde, qui depuis deux ans travaillait en partenariat avec des associations de la diaspora comorienne, a proposé d'accueillir dans ses locaux, des réunions d'information sur le choléra. Ces rencontres, organisées en moins de 48 heures, ont drainé plusieurs centaines de Comoriens à Paris, Marseille, Le Havre et la Réunion. À la suite de ces réunions, une équipe partait pour les Comores avec une double mission: renforcer les structures sanitaires du sud de l'île, particulièrement délabrées et désertées par les médecins et,mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation à l'hygiène destinée à ralentir tant que possible la progression de l'épidémie. Simultanément, Médecins Sans Frontière-Belgique détachait une équipe chargée d'appuyer les hôpitaux du nord de l'île et de la capitale (Piarroux ; Brunet, 1998*)*. Les associations de migrants ont créé un collectif afin d'enrayer cette épidémie aux

Comores et ont assuré, en janvier 1998, une partie importante de la mission d'urgence : 110 000 Frs soit 17 000 euros ont ainsi été récoltés en trois mois. Elles ont au final assuré le financent de cette mission à hauteur de 20%, soit environ 77 000 € (Granjon, 1998).

Figure n° 14: Partenariat entre collectivités locales en France et dans les pays d'origine des migrants

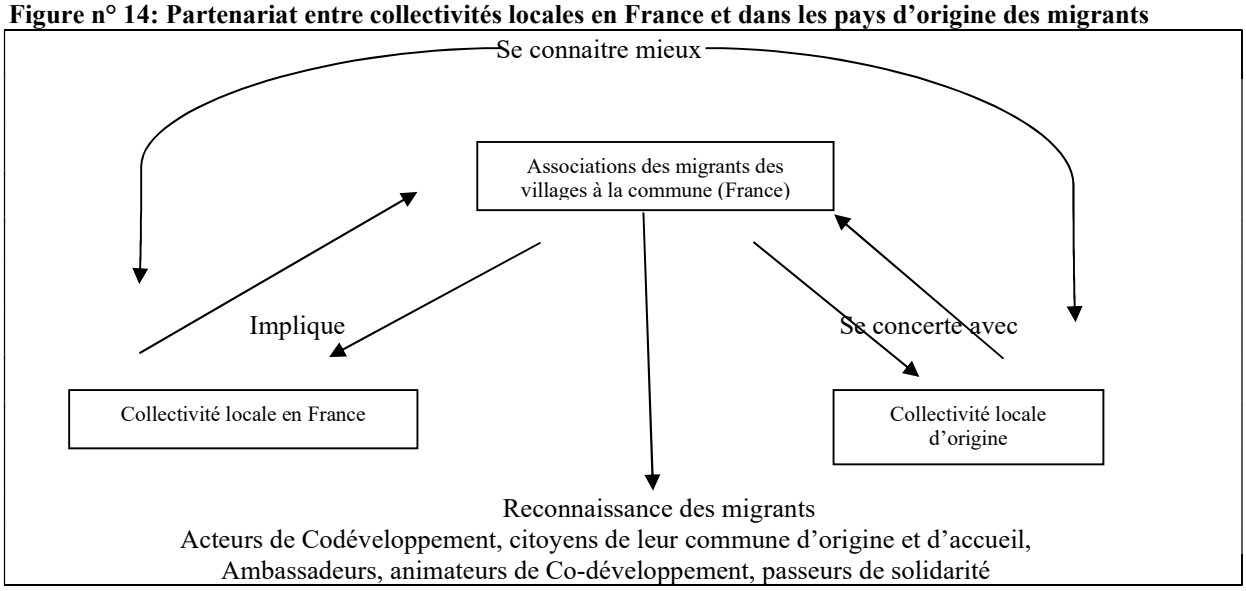

Source : GRDR, « Le co-développement a-t-il un (seul) sens ? », Programme Educodev – www.grdr.org – Janv. 2009.

5. Partenariats et jumelages entre des communes françaises et comoriennes

Plusieurs cas de partenariats et de jumelages ont été formalisés entre des communes françaises et comoriennes depuis les débuts de la décentralisation aux Comores dans les années 2000. On peut citer ici quelques cas. Tout d'abord, le tout premier accord signé entre une commune française et comorienne concerne la ville de Sarcelles en France et celle de Tsidjé, en Grande-Comore. Un protocole d'accord de coopération fut signé le vendredi 24 novembre 2006, à l'Hôtel de Ville de Sarcelles, par M. Pupponi, Maire de Sarcelles, Conseiller Général et M. Assoumani, Maire de Tsidjé. Cet acte est historique car la ville de Sarcelles devient la première en France à signer un accord de coopération avec une ville comorienne. En s'engageant aux Comores, la ville de Sarcelles entend encourager la démarche de démocratisation, initiée par les autorités comoriennes et qui se concrétise notamment par la mise en place d'institutions communales. La signature du protocole d'accord est l'aboutissement d'un long travail de réflexion et de prospection engagé depuis 2003 entre les deux partenaires, en collaboration avec les associations comoriennes de la ville (Bakri; Mwezinet, 2006). Les efforts conjugués de cet accord permettront de réhabiliter l'école primaire de la ville quatre années plus tard.

En effet, le Samedi 10 décembre 2011, le Maire de Tsidjé, M. Boina Boina, la représentante de la délégation de la Mairie de Sarcelles, Mme Annick Dupré, et l'Ambassadeur de France auprès de l'Union des Comores, M. Philippe Lacoste, ont inauguré les nouveaux bâtiments de

l'École Primaire de Tsidjé**,** au cours d'une cérémonie festive à laquelle ont assisté le Président de l'Assemblée Nationale, M. Bourhane Hamidou, le Commissaire du Gouvernorat de la Grande Comore chargé de l'Éducation, la notabilité villageoise et l'ensemble de la population de la localité (Ambassade de France, 2011).

Il y a une dizaine d'années, à l'invitation de la commune de Djumwashongo dans la région d'Itsandra en Grande-Comore, Gilles Poux, maire de La Courneuve, a effectué le 15 juin 2009, une visite de travail à Wela dans la Région d'Itsandra, accompagné de D. Mhoudine, conseiller municipal, du Dr A. Bremou, directeur général du centre de santé de La Courneuve et de M. Lambert, ingénieur et directeur du Bâtiment et Services techniques à la mairie. À travers ce voyage, le maire de La Courneuve entend renforcer davantage la coopération entre les deux communes. Il a par ailleurs promis de favoriser le jumelage de certaines des villes des Comores avec des mairies de l'hexagone (Mohamed; Al Watwan, n° 1343 du 18 juin 2009).

Deux ans après la visite de M. Poux aux Comores, la communauté de Dzahani-II Ya Itsandra, au centre de Ngazidja, a réceptionné en avril 2011 un don de 90 poubelles, 20 fourches, 80 balaies, des uniformes et autres consommables de nettoyage de la part de la communauté de l'agglomération Les Lacs de l'Essonne. Ce don en équipements d'assainissement est obtenu grâce à une mobilisation de la diaspora de Dzahani-II en France (Ahamada, 2011). La cérémonie de remise et de réception, "Dzahani-II village propre", a marqué le début d'un vaste programme local de mise en place d'un système de tri à domicile des ordures ménagères et d'assainissement du village. Dans ce même élan de solidarité initié par la diaspora, un lot d'équipements et un chèque de 15.000 euros ont été remis à l'Office de radio et télévision des Comores (ORTC) par le collectif des Wa Ngazidja de Lyon en France (Said Ahmed ; Al Watwan, n° 1754 du mardi 17 mai 2011).

Aussi, toujours dans le cadre des partenariats, un protocole d'accord a été signé entre le département de la Seine Saint-Denis, représenté à l'époque par Claude Bartelone, Président du Conseil General, et M. Mchangama, Président de l'Association des maires de Ngazidja, le 30 Septembre 2011.

S. Troussel, nouveau p*résident du conseil général de Seine Saint-Denis*, déclarera en 2013 : « *la* signature *du protocole de coopération décentralisée entre le Conseil général, l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouverneur a permis de poser les bases d'un partenariat que je souhaitais tout à la fois utile, équitable mais également mutuel. Cet accord a très vite permis des réalisation concrètes telles que l'accueil réciproque de stagiaires et de professionnels de l'administration, la réalisation de projets communs dans les secteurs de la*

santé maternelle et infantile, de l'eau, de l'assainissement et du développement économique, sans oublier le soutien aux nombreuses associations comoriennes du département ».

Par ailleurs, à l'initiative de l'Association de la Communauté Koimbanienne d'Europe ACKE, de la région de Oichili et de la diaspora comorienne (Diascom), l'ONG Hydraulique Sans Frontière (HSF) a étudié l'alimentation en eau potable des seize villages de la région. Une première phase consistera à alimenter les villages côtiers en eau potable (Ibrahim /Al Watwan, n° 1385 du 24 aout 2009). Ceci est un exemple parmi d'autres de ce que la solidarité au profit du pays d'origine peut apporter pour le développement.

Le 13 janvier 2012, M. Gilles Poux, maire de La Courneuve**,** a signé avec son homologue de la localité comorienne de Koimbani**,** M. Saïd Abdallah Housseine, une convention de jumelage entre les deux collectivités. Une cérémonie a été organisée à cette occasion dans cette commune de la région de Oichili (Est de la Grande Comore), en présence notamment du Vice-Président chargé du Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget de l'Investissement et du Commerce Extérieur, M. Mohamed Ali SOILIHI.

Cet accord, d'une durée renouvelable de trois ans, s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée et doit favoriser la réalisation de projets de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'énergie. La municipalité de la Courneuve envisage ainsi d**'**améliorer les conditions d'hygiène dans le milieu hospitalier et d'installer des panneaux solaires pour assurer l'alimentation en continu du centre hospitalier régional. La délégation française, composée du Maire, de Mme Amina Mouigni, adjointe au Maire, et de M. Djamal Mhoudine, conseiller municipal, a par ailleurs profité de son séjour en Grande Comore pour remettre des lots de médicaments à ce centre hospitalier.

Le protocole de coopération prévoit également la poursuite des actions menées en faveur de l'accès à l'eau potable des populations de la région, de **l'**assainissement et de la gestion de l'eau. La mairie de la Courneuve avait en effet déjà financé, en 2008, la réparation des citernes de Koimbani, à l'initiative de l'Association de la Communauté Koimbanienne d'Europe (ACKE). De plus, M. Poux, en tant que Vice-Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), accompagne un important projet d'adduction d'eau**,** actuellement en cours d'achèvement, toujours pour la région de Oichili, réalisation suivie sur le terrain par l'ONG française « Hydraulique Sans Frontières » (Ambassade de France Moroni, 2012)**.**

Suites aux énormes dégâts causés par les intempéries dans certaines régions des Comores en 2012, la communauté comorienne de Lyon a également procédé à la remise de dons aux communes des régions de Bambao et Hambu, fortement touchées. Parallèlement, le gouverneur de l'île de Ngazidja a reçu un chèque d'un peu plus de 14 millions de francs

comoriens de la communauté des Comoriens de Marseille destinés à soutenir les sinistrés, en présence de notables des régions concernées, du Croissant-rouge, du Centre des Opérations de Secours Et de la Protection civile (Cosep) et des préfets de l'Ile de Ngazidja. Des conteneurs de médicaments et d'habits avaient été acheminés en plus pour soutenir les familles en détresse (Said Abdallah./Al-watwan, n° 1986 du 12 juillet 2012).

Toujours pour l'Ile autonome de Ngazidja, un autre accord a été signé tout récemment entre Mouigni Baraka Saïd Soilihi, Gouverneur de l'Ile de Ngazidja et Dunkerque, représenté par Michel Delebarre, Sénateur-Maire. Cet accord de coopération entre dans le cadre de la coopération décentralisée dont l'objectif est la collaboration des deux parties dans de nombreux domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement ou encore le développement durable. Cette signature traduit la volonté des autorités comoriennes à vouloir s'engager dans un mécanisme de décentralisation dont le but est le renforcement de la démocratie participative et du développement local (Mzembaba/Al Watwan, n° 2189 du 24 mai 2013). En décembre 2014, une délégation de la commune urbaine de Dunkerque composée de Mme Karima Benarab, de Nathalie Cos et Patrick Leclerk a été reçue par le Gouverneur de l'île de Ngazidja. Elle a par la suite effectué des visites notamment à l'hôpital El Maarouf et dans la région de Mbadjini ouest où la CUD appui un projet d'adduction d'eau.

Photo n° 7: C*onvention de coopération entre Dunkerque et la Grande Comore* – 2013.

Source : https://km.ambafrance.org/La-cooperation-decentralisee-en-marche, consulté le 25/05/ 2015.

Enfin, plus proche de nous, en octobre 2017, une déclaration d'engagement a été signée pour la formation des élus et des agents territoriaux comoriens. Elle serait organisée par les gouvernorats et l'association des maires des Comores, la communauté urbaine de Dunkerque, la ville de La Courneuve, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le ministère

de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Département de La Réunion. Cette signature a été officialisée à l'occasion des rencontres de l'internationalisation des collectivités territoriales organisées à Paris par Cités Unies France. Dans cette rencontre, Nassimah Dindar, présidente du Département de la Réunion a insisté sur la nécessité d'aborder à l'échelle de la zone océan Indien les stratégies liées à la santé, l'éducation, l'environnement, sans oublier la problématique des mineurs isolés.

Pour sa part, le gouverneur de Ngazidja a déclaré attendre beaucoup de ces échanges d'expériences afin de favoriser l'amélioration des conditions sanitaires de la population et l'insertion de la jeunesse (Imazpress, 2017). Il faut préciser aussi que des conventions de coopération décentralisée entre le Département de La Réunion et les trois îles de l'Union des Comores ont également été renouvelées.

6. Les villages comoriens et la gestion de l'aide apportée par les migrants

Indépendamment de tout programme de co-développement (PCUC, PFCC, programme de partenariat, jumelage…), pendant longtemps, le développement villageois incombait aux migrants, ces enfants du village partis s'établir ailleurs. Les manifestations diverses organisées par les associations de migrants en France affichent un seul objectif : recueillir le maximum de fonds pour les chantiers villageois aux Comores. Parallèlement aux manifestations de collecte de fonds organisées en France, des souscriptions entre ressortissants du même village sont aussi régulièrement tenues dans le seul but de réunir les sommes nécessaires à la réalisation d'un projet bien défini. Nous avons mené des entretiens et des observations auprès d'une trentaine de villages aux Comores. Nos entretiens se sont déroulés avec des responsables villageois (Maires, chef de village…), de leaders associatifs et d'autres responsables des projets de développement au niveau du village. Partout, les villageois saluent de façon unanime l'apport des migrants dans la construction villageoise.

7. Des projets de développement parfois montés suivant l'offre

Dans le processus de développement villageois, il s'est avéré d'après les témoignages recueillis que les projets de développement sont le plus souvent le résultat d'une demande formulée par les villageois ou par les migrants. C'est le cas dans la construction d'infrastructures de base comme les écoles, des centres de santé, des routes etc…

Il arrive aussi que le besoin n'ait été formulé par les bénéficiaires finaux mais que suite à des « *circonstances favorables* », un bien soit mis à la disposition d'une association de migrants.

La disponibilité du bien va être à l'origine de la formulation du projet. C'est ce qui arrive lorsqu'une association de migrants en France bénéficie d'équipements médicaux ou paramédicaux (ambulance, blouses, draps, …), de camion poubelle, de matériel informatique, de livres ou de toute autre chose qui n'était pas dans ses prévisions. Une fois ces produits mis à la disposition des associations, ils seront expédiés dans les villages aux Comores sans qu'un projet soit élaboré pour son exploitation. Il faut dire que les villageois ne sont pas des gestionnaires de projets et sans un minimum de préparation, il est difficile de s'en sortir. Le plus souvent, c'est l'échec qui est au rendez-vous. De nombreuses questions apparaissent dans ce genre de situations. Nombreux parleront d'équipements obsolètes, inadaptés au milieu et contexte local. D'autres, sans le dire ne verront que l'occasion de se remplir les poches.

À Mitsamiouli, nous avions assisté au cours de nos enquêtes à un débat qui divisait les responsables communaux et ceux de l'association de migrants "*Mtsanga mwewu"*, (Sable blanc, nom légendaire de la ville, en référence à ses plages à sable blanc). À l'origine, "*Mtsanga mwewu"*avait envoyé un camion poubelle pour le ramassage des ordures dans la ville de Mitsamiouli. Ce camion devait donc être confié en toute logique, à la Mairie de Mitsamiouli qui avait en charge la gestion de la commune. Mais, pour "*Mtsanga mwewu"*, le ramassage des ordures par le camion devrait se limiter à la ville de Mitsamiouli, ce qui n'était pas du goût de la Mairie puisqu'en plus de Mitsamiouli, la commune comprenait cinq (5) autres villages (Hadaoi, Memboiboini, Fassi, Ndzaouze et Nkurani). En attendant l'issue des négociations, le camion était placé sous la responsabilité d'une association de la ville, *UNAMI* s'occupant de la protection de l'environnement. Après deux mois de service, le camion tombe en panne et on commençait à se renvoyer la responsabilité.

UNAMI pointe du doigt Mtsanga mwewu qui aurait mis à leur disposition un camion en fin de vie, pendant que de son côté "*Mtsanga mwewu"* retorque, en soulignant le mauvais entretien du camion par UNAMI. Ce qui est sûr, le camion est en ce moment hors d'usage.

Photo n° 08: Camion poubelle Mtsamga Mwewu- Mitsamiouli, 2015

Source : Enquêtes de terrain sur les villages, 2015.

Le camion de "*Mtsanga mwewu"* est loin d'être un cas isolé. L'envoi de biens de ce genre par la diaspora pour appuyer le développement du village se fait de plus en plus.

Un autre exemple tout aussi similaire concerne l'association pour le développement d'Iconi, *« Amicale d'Iconi »*. *Amicale d'Iconi* a reçu il y a quatre ans une ambulance du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU- Marseille). Elle aurait donc décidé de mobiliser ses membres pour que le véhicule soit envoyé aux Comores, dans la commune de Bambao Ya Boini. Le but visé par l'association c'est de faire en sorte que l'ambulance puisse transporter les personnes dans le besoin entre Iconi et l'hôpital El Maarouf de Moroni, situé à quelques kilomètres de là. Aussi, en cas de rapatriement de dépouille de migrants, l'ambulance est sensée assurer le transport entre l'aeroport et Iconi de la personne decedée. Jusqu'ici, tout semble aller pour le mieux même si sa gestion pose quelques fois des problèmes. Les gens ne comprennent toujours pas pourquoi on leur demande de payer et rechignent, alors que par leur participation, le véhicule pourra être entretenu et continuer à servir.

Photo n°09: Ambulance de l'Amicale d'Iconi, 2015

Source : Photo – Rapport Amicale d'Iconi en France 2016.

Des projets comme ceux-ci apparaissent de plus en plus chez les associations de migrants et présentent aussi bien des avantages que des inconvénients. Si le matériel réceptionné en France est en bon état, il faudrait initier d'abord les destinataires à sa bonne gestion. Lorsque le matériel en question n'a pas été révisé depuis la France, le plus souvent il tombe en panne quelques mois après son arrivée. Les villageois qui n'ont pas toujours l'expertise demandée, ne parviennent pas à le maintenir en état de marche et c'est là que les soucis commencent. C'est un matériel qui demande plus de soin et une gestion suivie au quotidien. Ces projets échouent tout simplement parce que les villageois, malgré leur bonne volonté, ne parviennent pas par magie à se transformer en bons gestionnaires de projets.

8. L'apport des migrants vu par les villageois

Situé au nord de la grande Comore dans la région de Mboudé, Douniani comptait 2 321 habitants en 2016, selon les projections faites du dernier recensement (RGPH, 2003). La grande majorité des migrants de Douniani, comme ceux des autres villes et villages, ne sont

pas recensés aux Comores, n'y vivant plus depuis de nombreuses années. Il est donc difficile d'avoir une estimation qui soit proche de la réalité. Les services statistiques de l'INSEED, l'institut national de la statistique et des études économiques et démographes n'en disposent même pas. Mais pour le Maire que nous avons interrogé, plus d'une personne sur quatre (1/4) du village vivrait à l'extérieur, ce qui donne une idée plus ou moins précise sur la population migrante. Nous lui avons par la suite exposé brièvement le but de notre visite et lui avons demandé de nous parler du rapport que son village entretenait avec ses migrants.

À notre question, A. Djimbanao, le Maire, n'y est pas allé par quatre chemins pour parler de leur contribution : « *Chez nous ici à Douniani, le développement villageois est à plus de 80%, le résultat de l'apport des migrants. Pour commencer, je peux vous citer les foyers où ont lieu nos manifestions diverses et nos toirabs, construits dans les années 1990 avec la générosité des migrants. Ensuite, vers la fin des années 1990, la ville de Douniani a été raccordée au réseau national électrique. Je dois préciser que l'électrification du village ne s'est pas faite par des fonds publics comme c'est souvent le cas ailleurs. Ce sont nos « Je viens » qui ont mobilisé la contrepartie demandée par la société nationale d'électricité. Plus de 50 000 000 kmf, l'équivalent de 103 000 € ont été nécessaires. Des poteaux aux transformateurs en passant par les câbles électriques, tout etaient à notre charge. Aussi, Douniani qui fut longtemps difficilement accessible faute d'une route digne de ce nom a été désenclavée dans les années 2000. La route principale d'accès au village a été goudronnée suite à un effort collectif des villages alentours. Là encore et comme toujours, ce sont nos migrants qui ont mobilisé le plus dans ce que Douniani devait apporter. En ce moment, trois projets sont en cours, dont la construction de la grande mosquée de la ville, le stade de football pour nos jeunes (opération de terrassement seulement) et la réfection des ruelles de la ville. Voyez-vous, que serions-nous alors sans nos migrants ? ».*

Photo n° 10 : Grande mosquée de Douniani en construction-2015

Source : Enquête de terrain sur les villages aux Comores en 2015 – photographie Auteur.

À l'entrée du village, ce chantier imposant de la grande mosquée frappe le regard de tous ceux qui s'y approchent. Pour une localité de moins de 3000 âmes connue pour sa forte communauté établie en France, nous avons cherché à comprendre comment les fonds servant au financement des travaux etaient collectés. Les "*Dounianiens*" sont pour la plupart des agriculteurs. Il s'agit d'une agriculture qui est restée vivrière comme partout aux Comores, loin des techniques modernes de mécanisation. Comme cela apparait dans le tableau ci-contre, les fonds collectés viennent en grande partie des migrants installés en France. Par ailleurs, ceux qui sont restés au village sont parvenus à mobiliser des sommes aussi conséquentes mais qui sont pour nous toujours liées aux migrants.

Tab n° 31: Mosquée de Douniani- fonds mobilisés pour la première phase des travaux

Origine de l'apport	Nature	Montant kmf	Équivalent euros
Migrants de Douniani en Ile de France	Madjlis Paris	9 000 000	18 000
Activités diverses des migrants en France	Concerts, journées culturelles, souscriptions, …	25 000 000	50 000
Communauté villageoise de Douniani	Cotisation des ménages, Grand-mariages et autres	15 000 000	30 000
Total		**49 000 000**	**98 000**

Source : Mairie de Douniani, 2015.

D'une part, parce que les fonds mobilisés par les villageois le sont à travers les grand-mariages et, ces derniers sont aussi largement financés par l'épargne des migrants. D'autre part, les besoins des ménages sont aussi assurés à moitié par les transferts des migrants.

Douniani ne semble pas être un cas isolé et pour s'en convaincre, nous avons posé la même question partout où nous sommes passés. L'apport des migrants est un phénomène visible en Grande Comore, une sorte de compétition silencieuse oppose les villages, les uns les autres et les migrants en sont conscients. Ils font tout pour que le leur soit un exemple de village bien entretenu. Tel est le signe d'une parfaite solidarité entre ceux qui y vivent régulièrement et les migrants qui ne reviennent qu'occasionnellement. L'apport des "je viens" (les migrants) est beaucoup plus visible dans les villages *de taille moyenne* que dans les *grandes villes*.
Djomani est une des villes réputées pour sa forte communauté en France et, cela se ressent quand on traverse cette localité du Nord de la Grande-Comore d'à peine 3 700 habitants en 2016. Nous nous sommes rendus à la Mairie de la ville pour nous entretenir avec les responsables. Une fois l'objectif de notre visite exposé, Mchangama, un conseiller municipal nous fit d'emblée en introduction, la remarque suivante : « *Nos villages se développent grâce à la diaspora. Sans eux, nous n'aurions ni routes, ni centre de santé ni écoles pour nos enfants. Même pour le raccordement au réseau électrique national, il a fallu que nous achetions tous les équipements nous-mêmes. Le comble c'est que nous sommes les premiers à faire les frais en cas de délestage. Parfois, il nous arrive d'oublier que nous sommes raccordés car il peut se passer des mois sans qu'on ait la moindre étincelle. Du coup, chaque famille a son propre groupe électrogène envoyé par les migrants (Mchangama, Djomani) ».*

Fig. n°15: Présentation des dix premiers villages enquêtés par rapport au taux estimé de migrants

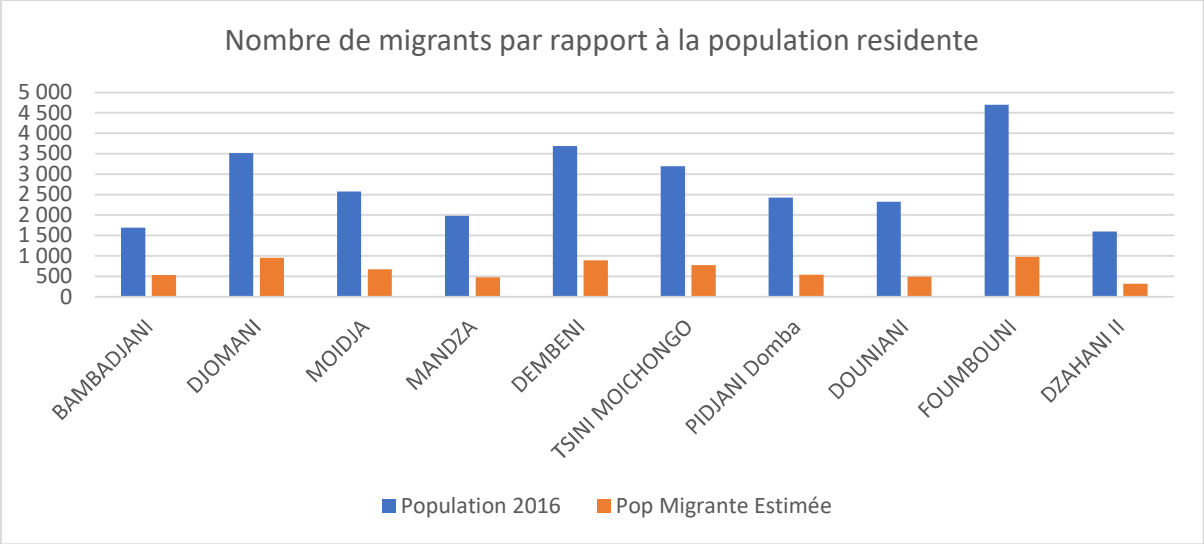

Enquêtes de terrain aux Comores de Juillet – Aout 2014, 2015 et 2016.

Avant de pouvoir aller en profondeur dans nos échanges, nous avons soulevé la question de l'estimation du nombre de migrants de la ville formant sa diaspora en France. La secrétaire de la Mairie qui s'était jointe à notre discussion se rappela que quelques mois auparavant, un recensement du nombre de personnes vivants à l'extérieur était établi au niveau du village. Après quelques fouilles dans ses classeurs, elle revint avec des chiffres bien soignés. Entre 970 et 1000 personnes vivraient à l'extérieur, soit près de 27% des djomaniens. Ces estimations furent contestées par Mchangama qui les trouva en deçà de la réalité. Bien entendu, les estimations arrachées comme ça en passant ne peuvent pas être considérées comme scientifiquement fiables mais elles ont le mérite de donner une idée de l'importance de la population migrante. Djomani est une ville bien tenue. Les constructions en dur qui sortent de terre ici et là en témoignent. Décidemment, la bonne tenue des villes et villages est un indicateur clé du nombre de migrants dont la localité considérée dispose et, plus un village a de migrants, mieux il se porte, l'inverse est aussi vrai. En dépit des difficultés rencontrées, de nombreuses réalisations (adduction d'eau, électrification, goudronnage des rues, constructions d'écoles et de dispensaires, réfection de mosquées…) témoignent de l'efficacité du système, et l'on conçoit qu'un village sans migrant soit assez démuni (Vivier, 2000 : 58). À Djomani, le grand-mariage est utilisé comme un moteur du développement de la ville comme nous l'a souligné un responsable communal : *« Pour chaque grand-mariage, les époux versent chacun à la commune 250 000 kmf (500 €), soit donc 500 000 kmf pour les deux. Cette somme versée comme une taxe est une contribution au financement des aménagements faits et à venir au niveau de la ville »*.

9. L'identification des projets financés par les migrants

Qui du village ou de la communauté de migrants serait à l'origine de l'identification des projets à réaliser au profit du village ? Comment est prise la décision de soutenir tel projet plutôt que tel autre ? Voilà quelques-unes des questions que nous avons cherchées à comprendre. Les échanges que nous avons menés sur le terrain en France et aux Comores nous permettent de dire que tout dépend des projets en question. L'identification des projets à réaliser en faveur du développement villageois n'est pas l'apanage d'une catégorie ou d'un groupe spécifique. Elle peut provenir de ceux qui sont au village comme de ceux qui vivent à l'extérieur. Certains projets sont spécifiquement à l'initiative des villageois comme la rénovation ou la construction des mosquées, les écoles et les centres de santé à construire, les ruelles à entretenir etc...

Les projets en phase avec la modernité et à l'ouverture au monde sont le plus souvent introduits dans les villages par les migrants. Ils les identifient puis jugent de leur faisabilité avant d'en informer ceux qui sont au village. S'il est question d'envoyer du matériel aux Comores, ils s'occupent eux-mêmes des frais et des formalités de transports puis, demandent à ceux qui sont au village de le réceptionner et d'en assurer le suivi. Il s'agit le plus souvent de matériel collecté dans le pays d'accueil auprès d'institutions qui décident d'en faire donation. Ces donations peuvent provenir d'organisations communales ou régionales et passer par le canal de la coopération décentralisée. Les exemples de projets de ce genre abondent comme l'envoi de matériel médical et paramédical, des équipements pour l'assainissement des villages, des missions d'expertise pour des domaines comme celui de l'énergie photovoltaïque ou de l'eau. À ceux-là, on peut rajouter les jumelages entre des villes en France et celles des Comores ainsi que les nombreux partenariats. Ici on peut citer par exemple l'ouverture de médiathèques dans les villages, la radiotélévision locale mais aussi le renforcement des capacités des acteurs locaux. Pour le Maire de Douniani, *« il arrive que des projets viennent de l'initiative des migrants depuis la France et proposés aux villageois. Mais la plupart des projets du village sont identifiés par ceux qui sont ici. Quand ce sont les responsables villageois qui sont à l'origine du projet, ils doivent d'abord le présenter à la communauté de Douniani en France pour validation puisque c'est avant tout à eux que revient le gros du financement ».* Des grands projets comme la construction des mosquées, les adductions d'eau, l'aménagement des routes et l'électrification des villages naissent d'un constat partagé de nombreuses années par les différents acteurs, ceux du village que ceux de la diaspora. Ainsi l'adduction d'eau de Djomani est un parfait exemple de ce genre de projets.

10. Le projet d'adduction d'eau potable Chamlé-Mitsamiouli

Sur l'Île de Grande Comore, l'eau potable est une ressource rare. Du fait de la géologie de cette île volcanique, il n'y a ni rivière, ni lac d'eau douce et la plupart des forages offrent une eau trop saumâtre pour la consommation. Dans ces conditions, l'accès à l'eau potable se fait principalement à partir de la collecte des eaux de pluies, bien que cet approvisionnement signifie une qualité d'eau moindre (non minéralisée, vulnérable aux contaminations) et une disponibilité mal répartie dans l'année. Les villages du Nord ont la chance de disposer de l'un des rares forages d'eau potable de l'île. Chamlé a un point d'eau jugé de meilleure qualité, en mesure d'alimenter les villages autour. En tout, sept villages sur deux communes et même au-

delà s'alimentent par un service de remplissage de camion-citerne (Sadev[62], 2018). Les difficultés en approvisionnement et les effets néfastes des sècheresses successives sur les populations ont conduit les responsables des villages environnants à une longue concertation pour trouver une solution à cette situation catastrophique.

L'État comorien et ses partenaires au développement, les communautés villageoises, les associations de migrants des localités concernées, tout le monde fut mis à contribution. Au final, le projet a bénéficié de plus de 1.600.000 € de travaux d'amélioration et d'extensions financés par l'Agence Française de Développement (Projet Geceau ou Appui à la gestion du service public de l'eau de l'île de Grande-Comore), l'appui de la Fondation Sadev (société d'économie mixte dédiée à l'aménagement du territoire, à son développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants), des diasporas des villages de Djomani, Chamlé et Vouvouni ainsi qu'un important effort des communautés de Nyumamro Kiblani pour la réalisation des tranchées. Ce sont plus de 15.000 personnes qui avec ce projet bénéficieront d'un meilleur accès à l'eau potable. Pour le responsable de la Fondation Sadev aux Comores, « c'est le presque aboutissement d'un long engagement qui avait débuté dès 2012, lors des premières réunions avec les associations de la diaspora Comorienne de Villejuif » (Sadev, 2018).

Photo n° 11: Projet adduction d'eau Chamlé-Mitsamiouli

Source : Sadev - 2018, http://fondationsadev.fr/wp/?p=1148, consulté le 18/07/2018.

[62] Société d'économie mixte dédiée à l'aménagement du territoire, à son développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, créée le 23 juillet 1986 par le Département et 14 villes du Val-de-Marne.

Tab n° 32: Coûts des travaux pour le réseau Chamlé-Mitsamiouli (coûts en euros)

Répartition	**Total (€)**	Financement AFD	Financement Sadev/Diaspora	Valorisations Communautaires
Lot 1 : Génie civil	202 674 ,82	46 677,12	155 997,70	
Lot 2 : Électromécanique	199 542,76	170 407,46	29 135,31	
Lot 3 : Canalisations	989 919,68	762 877,72	227 041,96	87 441
Total Coût travaux	**1 392 137,27**	**979 962,30**	**412 174,97**	**87 441**

Source : Sadev - 2018, http://fondationsadev.fr/wp/?p=1148, consulté le 18/07/2018.

Le 20 mai 2017, Mme Soilha Saïd Mdoihoma, Maire de Mitsamiouli et M. Ibrahim Mbélizi, Maire de la Commune de Nyumamro Kiblani, ont signé les statuts du futur GIGE NKM (Groupement Intercommunal de Gestion de l'Eau de Nyumamro Kiblani Mitsamiouli) et posé les bases de la première intercommunalité de gestion de l'eau des Comores. À la suite des importants travaux de réhabilitation et d'amélioration du réseau d'adduction d'eau Chamlé-Mitsamiouli, la mise en place de cette intercommunalité vise la mise en place d'un service de l'eau pérenne au profit des habitants des villages desservis.

11. Entre solidarité et concurrence dans les villages de Nyumakomo Djoulamlima

- L'électrification et le prolongement d'axes routiers : des projets intervillages

Le village de Ntsadjéni à quatre kilomètres de la ville de Mitsamiouli constitue un autre exemple de localité où migrants et locaux s'associent pour le développement. Situé dans la commune de Nyumakomo, Ntsadjeni forme avec ses voisins Ouhozi et Founga les trois villages de Nyumakomo Djoulamlima. En 2019, avec 2 108 habitants, Ntsadjeni est le plus peuplé des trois puisque Founga compte 1 306 habitants et Ouhozi 1 288 habitants, d'après les projections du dernier recensement (RGPH, 2003). Du coup, il cherche donc à s'imposer comme le principal village de ce sous-ensemble. Une douce rivalité s'ouvre entre ces trois villages et cela pousse les migrants de chaque localité à se montrer solidaires et prêts à apporter un soutien massif à tout projet de développement au village.

Certains projets de développement ne sauraient être menés à bien si les trois villages ne se montraient pas solidaires et capables de s'unir pour le bien collectif. C'est le cas du prolongement de l'axe routier Mitsamiouli-Founga ou l'extension du réseau électrique Mitsamiouli-Founga. Ntsadjeni n'accepterait pas qu'Ouhozi d'abord puis Founga après, viennent se raccorder à partir de ses équipements puisqu'il est le plus proche de Mitsamiouli, la grande ville du Nord-Est. Il en est de même pour ce qui est de la route goudronnée. Au final, pour qu'ils aient tous l'électricité et le réseau routier, les trois villages se sont mis ensemble et

ont travaillé sur les mêmes projets. Les coûts ont été alors partagés. Il faut préciser d'ailleurs que le raccordement du village de Ntsadjeni en 1998 au réseau électrique du pays est l'un des grands projets réalisés par l'association culturelle Mazamba de Ntsadjéni Comores en France (ACMNCF). Pour justifier ces choix de l'époque, un responsable de l'association nous a déclaré : *« l'électricité est bénéfique pour la population car elle permet d'améliorer l'accès à l'éclairage, à l'enseignement, à la santé et aux télécommunications. Grâce à l'énergie nous constatons une nette amélioration du niveau de vie de la population surtout par la création de petits commerces et de petits projets de développement ».* Puis, au sujet du prolongement de l'axe routier, il a rajouté, « *les infrastructures routières sont à la base du développement partout dans le monde, et l'importance du transport routier dans les sociétés modernes n'est plus à démontrer. En ce qui concerne les Comores l'État a abandonné son rôle de prestataire principal d'infrastructures, surtout dans les zones rurales où le développement dépend toujours des associations. Avec l'aide de la population locale, les Associations de migrants construisent des écoles, des centres culturels, des routes, des hôpitaux, des centres d'état civil et même, pour la sécurité des villageois, des locaux pour la police ou la gendarmerie ».* Chose tout à fait étonnante, à Founga on nous a montré un chantier en cours à l'entrée du village. Il s'agit semble-t-il d'un bâtiment dont les travaux sont financés par le village, en plus du terrain cédé, au profit de la société Comores télécoms. Pour les villageois, l'édifice est et, restera au village quoi qu'il en soit, avec l'avantage de recruter prioritairement des gens du village, c'est dans l'accord. Mais voir un village construire au profit d'une société étatique ou semi-publique soulève de nombreuses questions dans un pays gangrené par la corruption.

L'axe routier Mitsamiouli-Founga fait au début des années 1990 et qui dessert les trois villages est actuellement en très mauvaise état. Des nids de poules ont fait leur apparition tout le long du trajet. Des réunions entre les trois villages au sujet de sa réfection ont déjà été organisées. « *Pour le moment, près de 17 000 000 kmf sont déjà mobilisés dont 9 000 000 kmf par le village de Ntsadjéni et 8 000 000 kmf par les deux autres villages. Nous attendons encore que chaque village mobilise 10 000 000 kmf de plus pour en faire 47 000 000 kmf qui est le coût global estimé pour cette route* », nous a fait savoir Djaé, un jeune de Ntsadjeni fortement impliqué dans les projets de développement villageois. Le financement de tous les projets de Ntsadjéni est assuré par les collectes prélevées sur le grand-mariage, "anda" et par les contributions de la communauté de Ntsadjeni en France (ACMNCF). Voyant le temps passer sans que rien ne se fasse pour cette route, le village d'Ouhozi a pris les devants dernierement et s'est raccordé à l'axe routier national à partir de Fassi par fonds propres, sans passer par Mitsamiouli et Ntsadjeni.

- **Les projets propres aux villages**

D'autres projets sont spécifiques au village concerné et font aussi l'objet d'une très forte mobilisation aussi bien de la diaspora que de ceux qui sont sur place. Ne pas parvenir à les réaliser supposerait une mésentente au sein du village et des faiblesses en termes d'organisation. Aucun village ne voudrait, malgré toutes les difficultés qu'il pourrait traverser, afficher ce genre d'image vis-à-vis de ses voisins. Ntsadjeni disposait d'une école primaire depuis les années 1980 mais, avec le temps, ses deux salles de classes etaient complétement délabrées. En période de pluie, les cours etaient souvent suspendus car l'eau s'infiltrait et les salles inondées.

Après plusieurs réunions villageoises, un projet fut monté et la requête déposée auprès du FADC, le Fond d'Appui au Développement Communautaire. Le coût total de la réhabilitation des deux salles de classe fut estimé à 30 000 000 kmf, soit un peu plus de 60 000 €. Après examen du dossier, Ntsadjéni a obtenu du Fond le financement de son école à hauteur de 75%, il lui revenait de mobiliser les 25% restants pour que le projet soit lancé, ce qui sera fait quelques mois après avec l'appui des migrants.

Tab n° 33: Réhabilitation de l'école primaire de Ntsadjeni

Différents apports	Montant (kmf)	%
FADC	22 500 000	75%
Village de Ntsadjeni	6 000 000	20%
Diaspora de Ntsadjeni	1 500 000	5%
Total	**30 000 000**	**100%**

Sources : Enquêtes/village 2015

Les fonds mobilisés par les migrants l'ont été par l'intermédiaire de l'association du village en France. Cette dernière s'est mobilisée une fois l'école réceptionnée, pour envoyer des fournitures scolaires et des médicaments, un don de l'Association Manuels sans Frontière. En 2004, deux palettes de fourniture scolaires comprenant plus d'une tonne de cahiers et plus de 600 livres sont expédiées à Ntsadjeni (ACMNF, 2015).

Photo n° 12: Vue de l'école primaire publique de Ntsadjéni- 2015

Source : Enquête de terrain sur les villages aux Comores en 2015.

Parallèlement aux projets de développement, le village cherche à s'occuper de la santé de ses habitants par la mise en place d'une mutuelle de santé. *« Depuis quelques années, sur initiative du village, nous avons lancé une caisse de solidarité villageoise pour les questions d'ordre sanitaire. Chaque ménage cotise à hauteur de 1000 kmf par mois, soit un peu plus de 2€, pour soutenir cette nouvelle forme de mutuelle. Nous avons par la suite informé la diaspora qui s'est montrée très satisfaite et disponible à apporter sa contribution », nous a confié Djaé.*

Au sujet du nombre de migrants formant la diaspora de Ntsadjeni en France, notre interlocuteur s'est montré très réservé, cette estimation n'ayant jamais été faite au niveau du village. Toutefois, pour lui, il ne devrait pas y avoir mois de 200 ntsadjéniens en situation régulière en France. Pour lui, ceux qui n'ont pas encore pu régulariser leur situation sont aussi nombreux, pour preuve, il y aurait près de 120 jeunes qui seraient arrivés en France dernièrement, en passant par l'Égypte. Deux décès furent malheureusement enregistrés dans ces périples.

12. Gestion des fonds et évaluation des projets financés par les migrants

Dans la plupart des villages, des commissions sont mises en place pour suivre la gestion des projets de développement. Ces commissions n'ont pas un caractère permanent et les membres sont souvent remaniés. Longtemps, dans la plupart des villages de la Grande Comore, ce sont les notables qui avaient à gérer les fonds, avec les inconvénients que cela pouvait comporter

par moment. En effet, comme nous l'a précisé Riziki, « *dans la société comorienne, il faut être notable d'abord pour pouvoir demander des comptes à un autre notable. Une personne de catégorie socio-coutumière inferieure n'est pas autorisée à le faire et, en contrevenir, c'est s'exposer à une relégation sociale, un ostracisme villageois qui ne peut être levé qu'après versement d'un "mawou", une amende villageoise dont le montant est fixé par le conseil des notables* ». Mais des difficultés sont vite apparues sur le suivi des projets. Les écritures comptables pouvant justifier des dépenses réalisées n'etaient pas toujours tenues, ce qui rendait difficile l'obligation de rendre compte. Ces dernières années, avec la coopération décentralisée, les partenariats et les jumelages noués ici et là poussent à plus de transparence. Les conseils des notables qui ont géré jusqu'ici les affaires villageoises sont appelés à plus d'ouverture et ont commencé à insérer en leur sein des personnes de classes coutumières inferieures mais, pouvant présenter un bilan globale chiffré des fonds mis à disposition. Il faut qu'il ait une traçabilité de tout ce qui a été fait, avec des pièces à l'appui. Cette nouvelle donne a ouvert une brèche en faveur des jeunes instruits, capables de suivre les nouvelles exigences. Si les migrants constituent l'interface directe du village pour les projets de développement, ils savent aussi qu'ils doivent rendre compte à des partenaires sur l'utilisation des fonds qu'ils ont su mobiliser.

À cela, il faut aussi ajouter le fait qu'aujourd'hui la classe diasporique s'est fortement renouvelée et rajeunie et que ses nouveaux acteurs baignent dans une culture de transparence. Les migrants ne pourront plus continuer à financer le village si ce dernier ne fait pas sien le devoir de rendre compte. La plupart des localités ont donc décidé de revoir ce mode de gestion et ont élargi les comités de gestion jusqu'à associer en leur sein des jeunes cadres chargés d'élaborer les bilans à présenter auprès des bailleurs.

À Founga, une commission villageoise est mise en place pour assurer le suivi des projets financés par la diaspora. Cette commission est aussi tenue de rentre compte aussi bien à au village qu'aux associations de migrants de l'état d'avancement des travaux. Ce même mode de gestion semble se généraliser partout.

La mandature n'est pas définie par avance, elle est variable en fonction des objectifs qui sont assignés à la commission. Certaines personnes peuvent être démises de leurs responsabilités au sein de la commission puis remplacées par d'autres pour diverses raisons. Lorsque la commission présente son compte rendu, la séance est publique et à lieu dans le "*Bangwé"*, la grande place publique villageoise. Un bilan est présenté puis, s'ouvre un débat au cours duquel les uns et les autres demandent plus d'éclaircissements. Si des anomalies sont relevées, les responsables sont tenus de donner plus de détails et à défaut, ils sont tenus de rembourser les

écarts constatés et inexpliqués. Avec ces nouvelles dispositions, les mentalités évoluent, mais les détournements de fonds dans le monde associatif et villageois tout comme dans les sociétés d'État sont encore monnaie courante aux Comores. Dire que les fonds villageois sont parfois détournés serait un secret de polichinelle. Même si lors de nos entretiens, on pouvait déceler une certaine gêne de la part des personnes interrogées, preferant ne pas déballer des cas qui devraient rester strictement dans le cadre villageois.

13. Les réalisations avec le soutien des migrants à Founga et Ouhozi

Deux foyers au profit des deux principaux quartiers du village sont en cours de finitions à Founga, financés par des fonds mixtes diaspora-village. Les contributions locales proviennent en gros des mobilisations de fonds faites lors des toirabes, ces concerts musicaux organisés dans le cadre des festivités des grands-mariages. En plus de ces deux chantiers, une association culturelle de la place s'est lancée dans la construction d'une bibliothèque et d'un centre d'animation au profit des jeunes. En ce qui concerne la bibliothèque, les ''je viens'' du village se sont déjà montrés disponibles à apporter encore une fois leur pierre à l'édifice. Ils se sont engagés à doter ladite bibliothèque de manuels scolaires et autres, en plus d'un parc informatique pour l'ouverture d'une médiathèque.

Photo n° 13: Foyer d'Ouhozi financé par la diaspora du village

Source : Photo - Enquête sur les villages en 2015.

Aussi, pour renforcer les capacités d'accueil de l'école du village, l'association des jeunes de Founga en France a financé à hauteur de 5 000 000 kmf (10 000 €) la construction d'une salle de classe en 2015. Dix ans auparavant, au début des années 2000, le village était un vaste

chantier avec la construction de la grande mosquée du village, laquelle a nécessité la participation de tous. Pour ceux qui sont sur place, les contributions ont été fixées en fonction des "*hirimu"*, les classes socio-coutumières et en fonction du statut socioprofessionnel. Les migrants quant à eux, ont contribué individuellement à travers les souscriptions diverses mais aussi collectivement, par l'apport des associations du village en France.

À Ouhozi aussi, des actions allant dans le sens du développement villageois sur financement de la diaspora sont aussi menées. Les associations regroupant les originaires du village en France cherchent d'abord à rassembler et à apporter un soutien aux étudiants et aux membres de l'association. L'ACDO ou association culturelle de Ouhozi affiche comme objectif la participation aux activités d'aide au développement humain et durable d'Ouhozi et, la défense des intérêts moraux, civiques et matériels de ses adhérents.

14. La ville d'Iconi, un exemple parfait de solidarité migrants-village

Avec une population estimée en 2019 à 9 065 habitants, Ikoni fait partie des trois premières grandes villes de la Grande-Comore. Sa diaspora en France est l'une des plus active et apporte un soutien constant à la ville. Il y a deux ans, pour soutenir l'enseignement de base, une association « *Toimaya ya maoudu* » a été créée en France par des étudiants de l'Icam de Nantes, des jeunes franco-comoriens et des français de souches. D'après les responsables de cette association, « *l'objectif principal de l'association « Toimaya ya maoudou » ou "espoir pour demain » c'est de contribuer à rendre l'éducation accessible aux jeunes Comoriens dans un pays où le taux d'échec au baccalauréat avoisine 80%* ». C'est une association humanitaire à but non lucratif (loi 1901) créée en 2017. Le but final est d'apporter un soutien socio-économique aux populations comoriennes vivant dans des conditions précaires.

- **Rénovation des salles de classe de l'école primaire – Iconi en Grande Comore**

Aux Comores, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans. Il est donc vital et urgent de garantir à cette jeunesse un meilleur accès à l'éducation afin qu'elle puisse jouer un rôle déterminant dans le développement du pays. Ce constat est à l'origine des choix que l'association fait dans le financement de ses projets comme nous le confirme la première réalisation. « *Après de longs mois d'efforts, Toimaya a ouvert un complexe éducatif, à Iconi. Celui-ci, d'une superficie de 110m², est composé d'une bibliothèque, d'une salle de travail ainsi que d'une salle informatique. Les jeunes comoriens des alentours peuvent ainsi bénéficier d'un bâtiment où sont dispensés bénévolement des cours du soir et où sont*

disponibles, en consultation et en emprunt, des centaines de livres. Ils peuvent aussi y utiliser des outils pédagogiques informatiques ».

- **Récolte de livres et sécurisation des élèves**

Afin d'équiper la bibliothèque du centre éducatif, l'association Toimaya a envoyé par cargo en 2017 des livres, des manuels et des fournitures scolaires. En 2018, la même opération a été renouvelée pour renforcer la fourniture de la bibliothèque du complexe éducatif. Pour mieux sécuriser les enfants, elle a entrepris la construction d'une clôture autour du complexe et de l'école primaire "Mutuelle d'Iconi". Auparavant, les élèves pouvaient s'éloigner de l'école pendant les heures de pause car l'établissement ne possédait pas de délimitation distincte. Cette situation inquiétait fortement les parents d'élèves et impactait négativement sur le bon déroulement des cours de l'école primaire.

Photo n° 14: Complexe éducatif Toimaya- Iconi

Source : Association Toimaya - https://www.toimaya.com/p5, consulté le 04/08/2019

- **Actions entreprises par Toimaya et budget prévisionnel pour 2018**

L'école primaire « Mutuelle » d'Iconi est dans un état de délabrement avancé et, pour sa réhabilitation, Toimaya a organisé différentes activités de collecte de fonds à l'ICAM mais aussi en dehors. Grâce à toutes ces actions, l'association prévoit de récolter plus de 13 000€ sur l'ensemble de l'année 2018/2019. Pour Toimaya, *« il est primordial pour le développement de l'éducation d'avoir de bonnes infrastructures facilitant l'apprentissage. Cependant, nous avons pu constater que les infrastructures actuelles rendaient l'accès à l'éducation difficile. Les salles de classe sont dans un piteux état, et le toit n'est pas étanche, ce qui rend l'accès à l'école compliqué lors d'intempéries. De même, le mobilier est délabré.*

Il est important pour les élèves, comme pour les enseignants, de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, c'est pourquoi il est nécessaire de réhabiliter ces salles de classe ».

Graphique n°16: Projets à réaliser suivant le niveau de la levée des fonds

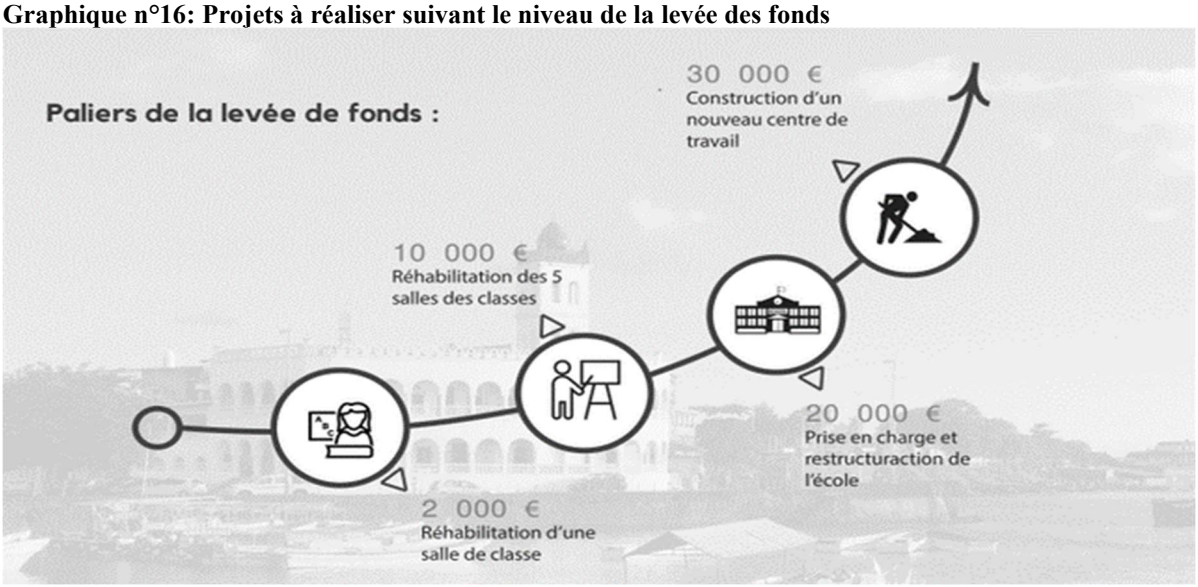

Source : Données - Association Toimaya, 2018.

Une autre association d'Iconi s'est mobilisée pour la réfection du terrain de basket-ball. Il a été entièrement refait par des financements des jeunes d'Iconi vivant à Marseille. Le réseau d'adduction d'eau de la ville a aussi été entièrement revu et la tuyauterie changée en PVC. L'association féminine de la diaspora iconienne finance en ce moment la construction d'un château d'eau pour les besoins de stockage et d'approvisionnement de la ville. Près de 75 000 euros auraient déjà été mobilisés et elle compte mobiliser les financements d'autres partenaires au développement pour ce chantier. Ces derniers temps, Iconi est devenu un immense chantier. Ici et là dans les quatre coins de la ville, des travaux sont engagés. Dans chaque quartier, on refait les ruelles. Si ces travaux sont globalement financés par ceux qui sont sur place, les migrants ne manquent pas tout de même d'apporter leur soutien à leur quartier d'origine. Agodan, un influenceur bien connu dans les réseaux sociaux et originaire de la ville nous faisait cette confidence : *« lors de la réfection des ruelles, un groupe de jeunes de la diaspora ayant apprécié l'initiative est entré en contact avec moi pour savoir comment il pouvait apporter son appui, indépendamment des structures associatives. J'ai contacté les responsables des travaux qui se sont entretenus par la suite avec le groupe. Au final, un transfert via moneygram m'a était adressé. J'ai dû remettre l'enveloppe aux chargés des travaux ».*

Au niveau local, les villageois rivalisent d'imagination pour parvenir à lever des fonds au profit des travaux villageois. Des *« votes de popularité »* sont organisées dans les quartiers où les électeurs n'ont pas besoin d'être enregistrés au préalable dans des listes électorales. Ce sont des votes sans bulletins où les candidats sont représentés chacun, par une caisse ouverte en son nom. Les votants passent et glissent quelques billets de banque dans la caisse représentant la personne qu'ils veulent élire. On peut aller voter autant de fois qu'on le souhaite, pourvu qu'on y dépose à chaque fois une coupure de banque. Tout le monde est autorisé à voter indépendamment des origines, de l'âge et du sexe. Des invités de villages voisins ou lointains peuvent venir apporter leur soutien à tel ou tel candidat. En début de soirée, on procède au dépouillement, comptant les sommes recueillies dans chaque caisse. Le candidat élu est celui dont la caisse arrive en tête en termes de sommes recueillies.

Au final, les sommes recueillies seront versées dans les comptes du quartier pour soutenir le financement des travaux. Comme on peut le voir à travers les photos, la communauté villageoise est fortement mobilisée pour apporter son appui aux travaux d'intérêt général dans les quartiers.

Photo n°15: réfection des ruelles d'Iconi, 2015

Source : Enquête de terrain - Comores 2015

Parallèlement aux travaux de réfection des ruelles, une autre association de migrants a entrepris des travaux d'électrification de la grande place publique de la ville, la « Place Bichioni ». Depuis 2015 l'association « Paya la Matso » avait engagé des travaux pour

éclairer cette grande esplanade avec des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, avec la fin des travaux, cette esplanade fait la fierté de toute Iconi et reçoit les grandes manifestations qui ont lieu dans la ville. Le soir, dans un pays ou l'électricité fait souvent défaut, les reflets de la lumière des lempadaires sur l'eau du grand bassin, offre un spectacle unique qui attire le regard des badauds.

Il faut dire que l'électrification photovoltaïque de la « Place Bichioni » a fait naitre d'autres idées que la ville cherche à concrétiser en sous-projets, pour rendre cet investissement productif et le rentabiliser. Il s'agit tout d'abord de mettre à la disposition des jeunes un équipement wifi dans la zone pour faciliter leur capacité de connexion sur internet, ce qui aurait pour effet de booster leur curiosité et leur ouverture au monde. Par ailleurs, la création d'un parking payant dans cette zone éclairée est aussi en étude.

15. Domaines concernés par les projets au niveau des villages enquêtés

L'aménagement de l'espace villageois arrive en tête des premières préoccupations des villageois avec 40% des réalisations faites entre 2010 et 2015. Dans l'appellation générique ''aménagement de l'espace villageois '' on trouve les projets liés à l'aménagement des routes, à l'électrification, la construction de centres d'animations, de mosquées et les adductions d'eau. Dans la rubrique ''autres'', on y trouve les initiatives économiques telles que les achats de matériels ou de services. Souvent, il arrive que dans les transferts des migrants une partie soit destinée à payer des services tels que ceux d'enseignants ou d'infirmiers engagés par le village. Il peut aussi être question de l'achat de matériels au profit des associations locales. Cette rubrique représente 15% des réalisations. L'éducation et la santé arrivent respectivement en 2ème et troisième position sur les priorités villageoises avec 26 % et 19 % des affectations.

Tab n° 34: Projets soutenus par les migrants dans les villages de 2010 à 2015

Secteur	Éducation	Santé	Aménagement village	Autres	Total
Nombre de projets	62	44	94	35	235
Pourcentage	26%	19%	40%	15%	100%

Sources : Enquête de terrain sur les villages aux Comores en 2015.

16. Les communautés villageoises et les migrants non solidaires

Pour la plupart de responsables villageois, la question des mobilisations de fonds en France par les associations de migrants se fait de manière solidaire au profit du village d'origine. Il s'agit aussi de répondre à des demandes d'argent nécessitées par un événement exceptionnel :

construction d'un centre de santé, réfection d'une route, rénovation de la grande mosquée, etc. Cette mobilisation des migrants constitue une obligation à laquelle on ne se dérobe pas, sauf à s'exclure du village (Daum, 1993 :29). Il est donc rare que le village soit informé de cas de refus de certains à participer à l'effort collectif. Le mode de fonctionnement même des associations favorise la participation de tous (actifs, étudiants et chômeurs) en exerçant une forte pression sur les migrants : la liste des cotisants pourra ainsi être remise, en même temps que l'argent, aux responsables du village. L'information circule entre les deux pôles et permet d'exercer un fort contrôle social. Les comportements des migrants doivent donc intégrer ce double regard, ici et là-bas. (Vivier, 2000 :57). Tous les migrants savent qu'ils sont attendus au village. Ils savent qu'ils doivent à un moment donné venir s'acquitter des "*dettes socio coutumières contractées*" en faisant à leur tour le "*anda na mila*" qui est une obligation sociale. Ce mariage de l'honneur deviendrait celui du déshonneur si le migrant n'est pas adulé par toutes les instances coutumières du village. Cette question d'honneur, largement soulignée dans toutes les recherches consacrées aux Comores, est présentée comme la pierre angulaire de l'organisation socio coutumière de la Grande Comore (Chouzour, 1989), constitue effectivement le ressort de nombreux comportements et stratégies observés aussi bien chez les migrants que chez les villageois. Mais l'humiliation, moins souvent soulignée, en est aussi le revers. Ne pas participer financièrement aux projets du village s'avère très discriminant : individualisme, égoïsme, oubli des siens, déshonneur personnel et familial seront autant de reproches bien difficiles à assumer (Vivier, 2000 :58). À Djomani par exemple, une copie des cotisations des migrants en France en faveur de la ville est transmise à la Mairie. Ceux parmi les migrants qui ne cotisent pas ne peuvent pas prétendre rentrer pour leur grand-mariage ou celui de leurs proches. La mairie ne donne pas son aval à la tenue d'une telle cérémonie jusqu'à ce qu'ils régularisent leur situation. Un migrant non solidaire est un migrant qualifié de radin, égoïste et donc sans honneur. Sa famille au village se verrait déshonorée. Ce serait l'opprobre pour lui et pour son entourage. Lors d'un Madjlis à Saint-Denis en faveur de l'association villageoise de Hahaya, Mzingara nous confiait que « *pour de nombreuses associations, lorsqu'une mobilisation de fonds au profit d'une initiative de développement est faite ici, les noms de ceux qui ont cotisé sont transmis avec les sommes récoltées aux responsables villageois là-bas. Les « mauvais migrants », ceux qui ne semblent pas se soucier de l'effort de développement au profit du village, sont par la suite sanctionnés. Un "mawou"leur est réclamé dans un premier temps. Si elle n'est pas réglé, toute cérémonie les concernant est boycottée au village. Personne n'y prend part jusqu'à ce que le migrant et sa famille présentent des excuses au village et paient l'amende ainsi réclamée. Autrement, c'est*

l'exclusion coutumière qui s'ensuit ». C'est une situation que tout migrant qui se respecte n'aurait souhaité vivre. L'honneur de toute une famille est mis à mal mais au final, ces genres d'épreuves poussent les migrants à se montrer encore plus solidaires.

X- LA DEUXIÈME GÉNÉRATION ET LE PAYS D'ORIGINE DES PARENTS

X-1- ENTRE RISQUE D'ÉLOIGNEMENT ET POSSIBLE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LE PAYS D'ORIGINE

Aux Comores, la crainte de voir baisser le niveau d'engagement des migrants en faveur du village est dans toutes les lèvres. Et pour cause, la plupart de ceux qui ont formé la première génération de migrants, très solidaires avec le village sont maintenant affaiblis, les autres ne sont plus de ce monde. Les enfants arrivés avec les *« primo-migrants »* ou nés sur place ont aujourd'hui la cinquantaine. C'est une génération qui connait bien les Comores, qui s'y est rendue à plusieurs reprises et, c'est ce qui fait que l'élan de solidarité est jusqu'ici maintenu. Les migrants comoriens sont jusqu'ici connus pour leur fort attachement avec le pays d'origine, comme l'attestent l'importance des transferts. Avec la génération née à partir des années 1995, des interrogations subsistent. *« Tous les analystes conviennent que cette manne est appelée à tarir, dans la mesure où la majorité de nos émigrés deviennent avec le temps des immigrés. Et l'on commence à parler en termes de première et seconde génération. Les petits ''je viens'' ont du mal à comprendre comment nous fonctionnons. Ils ont commencé à s'interroger sur la façon dont nos us et coutumes sont devenus des machines à pomper des sous plutôt qu'à servir d'investissements pour le futur. À la longue, la manne de la diaspora se rétrécira comme une peau de chagrin car les jeunes n'auront pas la foi des aînés envers les îles de la lune* (Mmagaza ; LGDC n° 3418, 2019) ». Il reste maintenant à savoir comment les communautés villageoises perçoivent ce risque d'éloignement.

1. Un risque d'éloignement certain

De nombreuses questions se posent au sujet de la « deuxième génération », composée de ceux qui sont nés en France de parents immigrés (au moins un des deux) ou qui y sont arrivés à bas âges. D'abord parce qu'ils n'ont pas la même perception que leurs parents sur les Comores et du coup, n'y accordent pas toujours le même intérêt. Sur le plan des transferts, cette nouvelle génération semble de plus en plus critique au sujet de l'aide mobilisée en faveur de ceux qui sont aux Comores, familles et communautés villageoises (Vivier, 2000). Peu sont ceux qui parlent la langue ou qui connaissent les pratiques culturelles du pays d'origine, chose qui ne fait qu'agrandir le fossé avec les Comores. Du point de vue de la culture des parents ils sont déracinés et, pour celle du pays d'accueil, ils restent de loin des enfants venus d'ailleurs. Ces

jeunes ont des problèmes « d'acceptation » dans le pays « d'accueil » et dans le pays « d'origine » des parents, ils y entretiennent de moins en moins de relations et vivent donc une double absence (Sayad, 1999). Mais, l'épreuve la plus difficile est sans doute dans le ratage de la transmission, parachevant la discontinuité familiale dans tous les domaines, avec l'oubli de la langue, de la culture, l'effacement de la mémoire… la chaine des générations est rompue, quand bien même demeure des liens affectifs forts et une solidarité étroite. Les enfants d'immigrés vont parfaire le désenchainement des générations (Attias-Donfut ; Wolff, 2009). À ce sujet, le regret exprimé par M. Soulaïmana, ancien ambassadeur des Comores à Paris, est plus qu'illustratif : *« le plus grand sujet d'inquiétude actuel concernant les ressortissants comoriens vivant en France, c'est la perte des repères constatée chez bon nombre de jeunes nés sur place »*. Plus français que comoriens, ces jeunes culturellement assimilés dans le « pays d'accueil », sont de plus en plus exclus socialement. « *Ils se sentent comme les autres, alors que les autres les perçoivent comme différents. Ce sont des étrangers qui ne se vivent pas comme des étrangers, des nationaux obligés de se percevoir comme des étrangers* » (Potvin et al., 2007 : 15). Si jusqu'ici toutes les études menées dans cette communauté montrent un fort attachement des parents au village d'origine, il devient intéressant d'analyser la perception des villageois sur ces jeunes. Cette génération restera-t-elle impliquée ou faut-il craindre une rupture progressive de leur attachement au village ? Comment les responsables villageois comoriens et les décideurs politiques vivent-ils cette préoccupation ?

2. Rapports entre la deuxième génération et le pays d'origine

- Une divergence de vues selon le profil

Les entretiens menés avec les migrants laissent apparaitre des points de vue différents au sujet des rapports avec le pays d'origine. Qu'on soit de première ou de deuxième génération et suivant le capital social, intellectuel et professionnel, les descendants de migrants ne voient pas du même œil les rapports avec les pays d'origine. Globalement les migrants de première génération montrent un attachement indéniable avec le pays d'origine. Des divergences apparaissent cependant avec ceux de deuxième génération, notamment ceux qui sont nés à partir de 1995. Aussi, nos enquêtes ont révélé que ceux qui bénéficient d'une formation technique, professionnelle ou universitaire avec ou sans emploi, développent un discours de rapprochement avec le pays d'origine. Ils sont généralement actifs dans les initiatives de mobilisation de fonds en faveur du village d'origine des parents. Ceux par contre qui ont capital social et intellectuel faible, en échec professionnel se montrent moins enthousiastes

voire critiques à tout effort au profit du pays d'origine. Une des explications avancées par un responsable de la diaspora c'est que, « *ceux qui ont une formation voient les Comores comme un terrain encore vierge, où ils pourraient se tourner en cas de difficultés professionnelles en France. Ils voudraient rester en bons termes avec ceux qui y vivent et s'engagent dans des actions en faveur du village* ». Mais pour Sayad (1999:184), malgré leur éloignement avec l'espace d'origine, la distance ne constitue pas toujours un frein pour les migrants et une partie de leurs descendants, en dépit de l'absence par une double territorialité.

3. La deuxième génération ou le risque d'une baisse des transferts vers les Comores

Aux Comores, nous avons voulu savoir ce que pensent les responsables étatiques et villageois sur l'hypothèse de voir le niveau des transferts des migrants baisser dans les années à venir. Nous avons donc soulevé la question lors de nos discussions avec des responsables du ministère des relations extérieurs, notamment le secrétaire général et le commissaire chargé de la diaspora. Nous avons aussi soulevé la même question lors de nos échanges avec des responsables de l'inseed, l'Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques. Au niveau villageois aussi, la question est revenue à plusieurs reprises.

Pour les responsables ministériels, « *le risque n'est pas à écarter et il est plus que temps de rapprocher cette génération du pays d'origine. Il faut un travail de fond, une volonté politique* », c'est ce qu'a déclaré M. Inzouddine, secrétaire général du Mirex, le ministère des relations extérieures. D'autres responsables pensent que leur accorder le droit de vote, faire en sorte qu'ils aient leurs représentants à l'assemblée serait déjà un bon signe même s'ils se demandent si l'État dispose des moyens techniques et matériels pour le faire. En tous cas, restent-ils convaincus, « *c'est comme ça qu'ils comprendront que ce pays qui est le leur tient vraiment à eux. La deuxième génération aussi comprendra qu'elle est liée à ce pays. Vous savez, avec la mondialisation, la notion d'identité nationale se perd et beaucoup de jeunes ne voient pas de difficultés à s'établir ailleurs. À nous de leur offrir le minimum pour les faire aimer leur pays* ». Pour le Commissaire chargé de la diaspora, *« plusieurs facteurs expliquent l'éloignement progressif de la deuxième génération, dont, d'abord la cherté du billet d'avion. Comment voulez-vous qu'une famille nombreuse puisse venir régulièrement ? ce n'est pas possible. Une fois sur place, les difficultés que les migrants rencontrent sur place restent un mauvais souvenir pour les plus jeunes (les délestages intempestives, problèmes fréquents de carburant…). Ceux qui travaillent et qui pourraient se payer le billet ne voient pas l'utilité*

avec tous les problèmes relevés; ils préfèrent partir ailleurs et passer des vacances tranquilles ».

4. Des avis partagés dans les villages de la Grande Comore

Dans les villages les avis sont partagés. La plupart de nos interlocuteurs se sont montrés optimistes même si quelques réticences ont fait jour. Pour la grande majorité des responsables villageois, il est inimaginable que les descendants de migrants abandonnent les villages. Pour d'autres, même si on n'est pas encore là, tout reste à craindre. *« Les liens, à terme, ne vont-ils pas se disloquer ? Les enfants nés en France reviendront-ils un jour au pays ? Ne sont-ils pas perdus pour le village ? De tout cela, les responsables d'association sont conscients (Daum, 1993 : 31) ».* D'ailleurs dans certains villages, on reste convaincu que si les rapports avec les migrants sont au beau fixe c'est tout simplement parce que les jeunes s'y sont impliqués. Pour preuve, les initiatives prises là-bas ces derniers temps en faveur des villages. A Founga par exemple, on nous a fait état de plein d'initiatives lancées par les jeunes de la diaspora, comme le financement d'une médiathèque, la construction d'une salle de classe supplémentaire pour une meilleure gestion des effectifs scolaires. « *Il y a quelques années, les jeunes de la diaspora de Founga avaient tourné une vidéo de danses traditionnelles. Les fonds récoltés après la vente des CD sont envoyés ici pour soutenir des projets villageois. Peu de temps après en 2012, une opération similaire a été aussi lancée par les mêmes jeunes. Ceci me permet de croire que le phénomène ne constitue pas une menace pour notre village car ces jeunes se montrent extrêmement attachés au village des parents* » (*Mzembaba, 27 ans*). Mais derrière ce tableau rassurant, Nassurdine soulève tout de même une inquiétude : *« La seule crainte par contre est que, il y a de moins en moins de mariage intra villageois là-bas, ce qui est inquiétant à la longue. Parfois les filles prennent des conjoints qui ne sont pas originaires de Founga, pire encore, il arrive que leurs conjoints ne soient pas comoriens. Sans pour autant faire l'avocat de l'endogamie, je peux dire que cette situation est source d'inquiétude. Ces mariages mixtes ne pourront pas toujours servir le développement villageois parce que, la base de nos collectes de fonds au village ce sont les toirabes. Les maris étrangers ne viendront pas faire leurs cérémonies de mariage ici, donc c'est une perte pour le village. Les conjoints comoriens issus d'autres villages iront faire leur grand-mariage chez eux et, ceux qui ne sont pas comoriens ne comprendront même pas ce qu'est le grand-mariage et ce qu'il apporte à la ville ».*

A Ikoni, on se montre rassurant. Pour eux, la question ne se pose même pas car les échanges sont de plus en plus forts en ce moment. Pour preuve, les chantiers de la ville à l'initiative des

jeunes de la diaspora. Même chose pour ce qui est de Mitsamiouli, la grande ville du Nord-Ouest. Pour Arizad, *« les jeunes nés là-bas se montrent plus motivés à apporter leur concours au profit de la ville, plus que ceux qui sont nés ici ».* Pour le village de Ntsadjeni, la question ne se pose pas pour le moment car les échanges sont encore forts. Nous sommes pour le moment confiants et nous continuons à croire que l'apport des migrants continuera dans les années à venir. À Djomani, la ville s'est préparée à toutes les éventualités. Le responsable communal qui nous a reçu s'est montré confiant : *« En France, la diaspora de Djomani procède mensuellement à des cotisations d'une valeur de 100 euros par personne au profit du village. Les jeunes, dès qu'ils ont atteints les 18 ans sont sensibilisés à leur tour sur la nécessité d'apporter leur contribution dès que leurs conditions les leur permettent. Ces cotisations concernent toutes les classes socio coutumières et toute personnes se réclamant de Djomani a l'obligation d'y adhérer. Cette caisse peut servir, au-delà d'appuyer des travaux au niveau du village, à rapatrier les corps de personnes décédées, à soutenir ceux qui vivent dans la précarité là-bas (clandestinité) jusqu'à ce qu'ils régularisent leur situation ou être mobilisée pour tout autre cas qui concerne l'intérêt du village ».*

Un responsable de "*Mtsanga mwewu"* que nous avons rencontré aux Comores dis craindre que cela arrive. *« Je me demande si nos enfants vont continuer à venir aux Comores, puisque pour moi rien ne semble les attirer. Les autorités ne font rien pour attirer la diaspora. La diaspora fait pourtant beaucoup de choses dans ce pays. C'est elle qui achète, qui dédouane, qui envoie les mandats, qui assure la santé et l'éducation de ceux qui sont ici. C'est décourageant quand on sait que nous passons deux à trois jours de voyage pour arriver chez nous. Ce n'est pas acceptable. Dois-je dire que nos autorités ne savent pas négocier ? Arrivés dans ces conditions pénibles, nous sommes confrontés aux délestages électriques. Pas de connexion internet faute d'électricité. Nos enfants commencent à partir ailleurs, dans les Antilles pour passer les vacances et j'ai peur qu'à la longue les Comores ne soient effacées de leur priorité. C'est triste ».*

Pour le village de Douniani, l'inquiétude existe réellement. Les soucis évoqués, s'ils ne sont pas exactement les mêmes qu'à Founga, ils ne sont pas tellement éloignés. Ici aussi, tout tourne autour de la collecte des fonds par le grand-mariage. Il faut dire qu'au niveau du village, le *« Mila na ntsi »* (us et coutumes, et donc aussi, le grand mariage) est la première source permettant de collecter des fonds. Ces grands-mariages sont surtout majoritairement l'œuvre des « je viens » que ce soit pour eux-mêmes ou pour des membres de leur famille. Aujourd'hui, les mariages arrangés par les parents se multiplient auprès de la deuxième génération. Le problème est que ces mariages ne sont pas durables et finissent à 90% sur des

divorces. Cela a comme principale conséquence des mariages mixtes avec soit des comoriens d'autres contrées, soit avec des étrangers, ne partageant pas les mêmes coutumes que nous. Les conjoints étrangers sont totalement éloignés des problèmes auxquels est confrontée la ville : *« Il m'est arrivé il y a quelque temps en tant que maire de Douniani de réunir quelques migrants en vacances aux Comores pour évoquer avec eux cette épineuse question. Je leur ai exprimé mon inquiétude face au risque de voir régresser les "Mila na ntsi" d'ici une dizaine d'années puisque les principaux acteurs sont les « je viens » et que ce qui se vit avec les divorces des migrants de deuxième génération n'est pas pour nous rassurer. Les mariages mixtes ne sont pas faits pour renforcer nos coutumes puisqu'un étranger n'est pas sensé mesurer la portée d'une institution ou d'une norme sociale qui ne le lie pas. Pour preuve de ce que j'avance, cette année nous n'avons eu qu'une manifestation de toirabe, ce qui est malheureusement une première »,* a déclaré Djimbanao, le Maire du village.

5. Les migrations de retour chez les migrants et descendants de migrants comoriens

La crise économique mondiale de 2007-2008 a entraîné dans son sillage d'importants défis sur le plan social et en matière d'emploi. Elle a renforcé une nouvelle tendance des migrations "Pays d'accueil/ Pays d'origine" ou du "Nord vers Sud", lesquelles semblent prendre de l'ampleur. En effet, depuis le début des années 2000, on parle de plus en plus de migration de retour. Même si la littérature relative à la migration de retour en général s'est considérablement développée, les études sur les retours de migrants d'Afrique en particulier, restent relativement peu nombreuses. Cette question suscite pourtant un intérêt croissant auprès des décideurs politiques, aussi bien dans les pays de destination que dans les pays d'origine en Afrique (Flahaux et al., 2017). Si les premiers multiplient les dispositifs pour encourager ou forcer ces migrants à retourner, les seconds visent plutôt le retour des personnes qui ont acquis des ressources humaines et financières à l'étranger, perçus comme de potentiels agents de développement (Sinatti, 2015). Ces différents sujets liés au retour des migrants africains sont en réalité mal connus, notamment en raison de l'absence de données administratives dans les pays d'origine et de destination (Flahaux et al., 2014). L'expérience passée a montré que les immigrés sont parmi les plus touchés sur le marché du travail en période de ralentissement de l'activité économique (OCDE, 2010). Les migrations de « retour » engendrées par la crise économique de 2008 font aujourd'hui l'objet d'un fort intérêt politique et scientifique, à la hauteur des défis qu'elles constituent pour les pays d'origine et pour ceux d'installation (Perraudin, 2016). Et contrairement aux idées reçues, les Africains ont aussi, une forte

propension au retour (Beauchemin et al., 2013 : 9) et des études montrent, par exemple, que l'intention de retourner vivre dans le pays d'origine en Afrique est souvent présente parmi les migrants, mais que la décision de retourner nécessite le fait d'être bien préparé afin de minimiser les risques (Sinatti, 2011 ; Flahaux, 2013 ; Hernández-Carretero, 2017). Pendant longtemps, on a avancé que ce sont les migrants retraités qui retournent mais aujourd'hui, dans la voie du retour, on a aussi des migrants qui veulent investir dans leur pays d'origine. Cela a été démontré dans le cas du Cap Vert (Carling, 2004), du Mali (Quiminal, 2002), du Ghana et de la Côte d'Ivoire (Ammassari, 2009), ainsi que dans d'autres pays en Afrique (Flahaux et al., 2017). Pour ce qui est des Comores, ces retours concernent aussi bien des migrants que des descendants de migrants, munis d'un capital humain et financier et souhaitant rentrer pour y investir. Il s'agit en grande partie de binationaux disposant de toutes les facilités pour effectuer des allers-retours entre la France et les Comores.

Pour les Nations Unis, « un migrant de retour est toute personne retournant vers le pays dont elle est ressortissante, après avoir été un migrant international (à court ou long termes) dans un autre pays. Le retour peut être temporaire ou permanent. Il peut également être décidé de manière autonome par le migrant ou contraint par des circonstances imprévues ». Pendant que nombreux s'inscrivent dans un processus de migrations circulaires avec des « va-et-vient » entre pays d'origine et pays d'adoption, d'autres choisissent le retour qu'ils pensent définitif. De plus en plus de jeunes de deuxième génération décident d'aller tâter le terrain, dans le pays que les grands parents avaient laissés derrière eux il y a de nombreuses années. Il s'agit essentiellement de jeunes en quête de meilleures opportunités. Ce phénomène de retour aux sources, qualifié de *« roots migration »* (Wessendorf, 2013), désigne le retour des descendants de migrants en quête d'une vie meilleure, dans les pays d'origine.

En moyenne, un tiers des migrants qui débarque dans un pays de l'OCDE sont diplômés du supérieur**.** *Les migrations asiatiques sont en moyenne plus qualifiées que les migrations africaines. Mais il y a aussi beaucoup de migrants africains qui sont diplômés du supérieur. Ça dépend évidemment du pays d'origine mais surtout de la demande et de la politique migratoire des pays de destination. Au Canada et en Australie, le pourcentage de migrants diplômés du supérieur atteint plutôt 30%-40%. »* (Baron; OCDE, 2014). Dans les pays d'origine, le regard sur le migrant (ou son descendant) a changé puisque son apport ne se limite pas aux transferts financiers et à sa main d'œuvre qualifiée. Il est celui qui dispose des capacités à dresser des ponts entre les pays d'origine et de destination par lesquels transitent à la fois des échanges économiques, mais également des transferts sociaux ou de normes (OCDE, 2012). Il faut reconnaitre que si les migrations de retour sont une composante majeure

des flux migratoires, ce champ d'investigation n'est pas suffisamment étudié et par conséquent, la connaissance que nous en avons reste parcellaire. Pour les Comores, avant de chercher à comprendre ce qui pousse les jeunes de deuxième génération à tenter l'aventure du retour, il y a lieu de s'interroger d'abord sur la perception de la population locale par rapport à un tel phénomène. Pendant longtemps, pour beaucoup de Comoriens, migrer signifiait aller là où les conditions de vie sont les meilleures. Pour les familles restées aux Comores, les migrants sont un rempart, une assurance permettant de faire face aux périodes de difficultés, aux moments les plus difficiles. Ainsi, le migrant décidant de rentrer fait toujours l'objet de commérages, d'indexation et de stigmates. Certains le verront comme une personne irréfléchie, pendant que d'autres verront tout simplement un signe de mauvais sort lancé à son encontre. Comment ceux qui décident le retour sont-ils vus ? Dans quels domaines investissent-ils ? Parviennent-ils à faire évoluer le regard des comoriens ? Au final, quels succès ou quel échec essuient-ils ?

X-2- LA DIASPORA AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SPORTIF ET SOCIOCULTUREL

1. Le Groupement pour l'Integration des Compétences et des Entrepreneurs Issus de la Diaspora (GICED)

- **Le GICED, un exemple de migration de retour aux Comores**

Ces dernières années, un phénomène nouveau se produit aux Comores avec la deuxième génération. Si on évoque toujours le risque d'une rupture avec le pays d'origine, à savoir celui des parents, force est aussi de constater que certains décident de suivre le mouvement inverse et rentrer s'établir aux Comores, dans le but d'y investir. Pour la Division des statistiques de l'ONU, les migrants de retour sont des « personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an (UN Statistics Division 1998:184-185) ». Depuis 2014, le Groupement pour l'Intégration des Compétences et des Entrepreneurs Issus de la Diaspora (Giced), une association à but non lucratif de loi 1986 est créée à Moroni. Le Giced affiche comme objectif la valorisation de la contribution et l'intégration des compétences des entrepreneurs issus de la diaspora dans le développement économique et social de l'Union des Comores. Les membres du Giced sont des jeunes issus de l'immigration ou carrément des descendants de migrants. Certains ne connaissaient que très peu les Comores, n'ayant pas eu souvent l'occasion d'y effectuer des visites. Ils ont dans l'ensemble la nationalité française mais ont estimé pouvoir se lancer de leur propre chef dans des activités productrices de revenus. C'est pour eux, une façon d'apporter leur petite pierre dans la lutte contre le chômage et donc, dans la construction du pays d'origine. Certains des membres du Giced ne sont pas des migrants en France car ils y sont nés, même si pour eux-mêmes, ils le sont. Pour rappel, l'Unesco définit le migrant international comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas née et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut-être trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants, des personnes nées dans le pays. Vus des Comores, les migrants et leurs descendants sont Comoriens et toute volonté de retour est considérée comme une migration de retour.

2. Les membres du GICED, des binationaux

Il y a cinq ans, le Giced ou Groupement des Entrepreneurs pour l'Intégration des Compétences et d'Entrepreneurs issus de la Diaspora est né, faisant sienne la promotion d'un retour au pays. Ce groupement est fondé par des professionnels binationaux pour la plupart, ayant décidé de

rentrer aux Comores pour se relancer professionnellement. Sans aucun doute, *« l'évolution du contexte socio-économique dans le pays d'origine intervient comme un élément majeur dans l'attractivité de la diaspora installée à l'étranger. Le succès (ou l'échec) migratoire ne suffit donc pas à engendrer le retour. Le migrant doit trouver un climat favorable dans son pays d'origine afin de réaliser ses objectifs escomptés (Benhaddad, Hammoud, 2015 :86) »*. Ils sont tous cadres et professionnels ayant exercé longuement à l'étranger, plus particulièrement en France. Les membres du Giced partagent un certain nombre de valeurs, d'objectifs mais également, rencontrent les mêmes difficultés d'intégration en termes d'entreprenariat et d'emploi (Giced, 2015). Ce phénomène du retour ou de la migration vers le pays d'origine des parents n'est pas une particularité pour les Comores. En effet, ces derniers temps ces mouvements se développent avec la raréfaction des perspectives d'embauche en Europe notamment pour les populations immigrées. Il faut dire que les membres du Giced sont certes poussés par l'espoir d'un investissement dans le pays d'origine mais aussi, parce qu'ils savent qu'ils pourront retourner en France en cas de difficultés (recherche de partenariats, maladie ou échec professionnel). En effet, la décision de rentrer se prend à la fois en fonction des possibilités futures de circuler et des attentes de réinsertion dans le pays d'origine (Beauchemin et al., 2014 : 2). Ainsi, le migrant trans générationnel rentre au pays de ses parents ou de ses grands-parents en raison de l'avantage comparatif qu'il a, à partir de son capital social pour s'insérer, de son capital humain pour obtenir la nationalité ou, au moins, un visa (Baby-Colin et al., 2009 :313). Pour les membres du Giced, seule la volonté de rentrer importe parce qu'étant descendants de comoriens, ils sont comoriens d'office et bénéficient des mêmes droits que ceux qui y vivent.

3. La deuxieme génération et ses motivations

Tout le monde s'accorde à dire que la migration de retour, quand elle est volontaire, est une contribution participative au développement local lorsque cette tranche de population de retour est en âge de travailler (Benhaddad et al., 2015 : 84). Dans beaucoup de pays pourvoyeurs de migrants, la diaspora est aussi appréciée par sa « *capacité à dresser des ponts entre les pays d'origine et de destination par lesquels transitent à la fois des échanges économiques, mais également des transferts sociaux ou de normes (OCDE, 2012)* ». Qu'elle décide un moment rentrer pour investir munie de son expertise ne peut qu'être bénéfique pour le pays d'origine. « *Parti à l'âge de 6 ans, je suis resté en France où j'ai étudié et travaillé pendant presque 31 ans. J'ai été chef de projet chez France Télécom Orange et j'ai décidé de tout abandonner pour venir m'installer aux Comores, il y a deux ans. J'ai donc décidé de venir voir comment*

je pourrais contribuer au développement du pays en créant mon entreprise dans le domaine du consulting. Moi et mes frères du Giced avons jugé utile de nous réunir, nous qui venons de là-bas, dans l'idée de se soutenir et de persévérer dans cette idée de s'installer avec des idées nouvelles. Nous sommes venus ouvrir des entreprises et créer de la richesse, ce qui nous permettra de créer des emplois et lutter contre le chômage qui frappe les jeunes (Karihila, Giced) ». Dans sa version micro, la théorie néoclassique affirme que la décision de migrer est une détermination rationnelle, faite en accord avec un calcul couts et bénéfices (Borjas, 1989). Lorsqu'un migrant se pose la question du retour, on est en présence d'un mécanisme semblable. Mais la perspective, le moment, l'accumulation d'informations et la situation de ce migrant sont totalement différents (Baby-Collin et al., 2009 : 313). « *Au début, la décision de rentrer était difficile même si ça fait déjà 5 ans qu'on y pense. De là-bas, nous ne voyons le plus souvent, que les obstacles et rarement les opportunités. Les « on dit » sur les Comores ne sont pas de nature à inciter les gens de rentrer. Je suis partie à seulement 4 ans et j'ai aujourd'hui 38 ans, soit donc 34 années passées en France. L'image que les comoriens ont de leur pays depuis l'extérieur n'est pas bonne : les Comores c'est les coups d'État à répétition, les arriérés de salaires, l'obscurité totale, un système de santé loin des attentes, bref, que des soucis. Nous rentrions souvent en vacances mais vous conviendrez avec moi que ce n'est pas la même chose. Maintenant c'est à nous de montrer aux autres qu'aux Comores il y a de l'espoir et qu'ils ont intérêt à rentrer. C'est le pays qui a à gagner en intégrant ses enfants qui ont aussi bien la formation que l'expertise* (Aida, Giced) ». Plus l'expérience accumulée de retour est grande dans la famille, la communauté ou le pays d'origine, plus les probabilités de retour au niveau personnel sont élevées. Un retour réussi peut être aussi mobilisateur que l'est le succès des migrants à l'étranger pour induire de nouvelles migrations (Baby-Colin, 2009 : 307). Comme on peut le voir, cette « *migration vers les racines* » est facilitée par de fortes relations sociales avec le village d'origine des parents ainsi que la nostalgie de la patrie (Wessendorf, 2013). « *Cela fait déjà 5 ans que je viens régulièrement, je viens travailler sur des petits contrats et une fois fini, je rentre. J'aurais bien voulu rester et travailler mais cela aurait été difficile puisqu'il n'y avait pas suffisamment de chantier pour moi. Donc plutôt que de rester les bras croisés à ne rien faire, je préférais rentrer. Beaucoup d'entre nous formulent le vœu de rentrer définitivement mais le contexte économique national n'encourage guerre. Par ailleurs, même si on vient, les gens nous regardent comme des étrangers, se demandant quand nous allions repartir. Voyez-vous, c'est une situation difficile. Ici nous sommes indexés comme des étrangers, qui n'ont qu'une chose en tête, retourner. Là-bas aussi, nous sommes discriminés et vus comme des immigrés qui doivent un moment donné*

rentrer. Je suis parti à l'âge de 8 ans, j'ai passé 34 ans de ma vie en France. Durant les 15 premières années, je ne suis pas rentré alors que maintenant je viens deux, voire trois fois par an. Je viens de créer une société « Delta Fluide » spécialisée dans la climatisation, la ventilation et dans le froid commercial (Samir, Giced). Il est connu qu'en matière d'emploi, les descendants des immigrés venus d'Afrique n'ont toujours pas les mêmes opportunités que les autres, et ce plusieurs décennies après l'arrivée en France de leurs parents ou grands-parents. Ils souffrent trois fois plus du chômage que les Français "de souche", cinq ans après leur sortie du système scolaire, 11% de ces derniers sont au chômage contre 29% des premiers (Eychenne; Insee, 2012). C'est le plus souvent des questions de discrimination à l'embauche qui expliqueraient en partie cette situation. Comme l'avait fait remarqué François Dubet, ces jeunes s'efforcent de paraitre comme les autres alors que les autres les percoivent differemment (Potvin et al., 2007).

4. Les descendants de migrants et l'image du pays d'origine

- Migrations, deuxième génération et football

En France, l'histoire du football ne saurait être dissociée de celle de l'immigration de manière générale. Le jeu a été importé en France après 1850 par des Britanniques. Il s'agit essentiellement de commerçants qui développaient leurs affaires et amenaient en même temps avec eux, leurs habitudes culturelles. De là est né le football, un sport d'élite pratiqué par des étrangers. L'introduction du ballon rond en France par les Britanniques marque ''la première vague d'immigration''. De nombreuses autres suivront, au gré de l'arrivée des différentes communautés en métropole. Les Suisses, les Italiens, les Belges avant les années 1920, les Polonais dans l'entre-deux guerres grossissent les rangs des footballeurs. Suivis des Espagnols puis des Portugais. Et bien sûr des habitants des anciennes colonies françaises. Certains d'entre eux, qu'ils soient de la première, de la deuxième ou de la troisième génération, ont grimpé dans l'ascenseur social du professionnalisme et même de l'Équipe de France (Grognet, 2011). Des clubs communautaires sont vite apparus, notamment à Paris et ont, à un moment accepté des Français et des travailleurs immigrés en leur sein.

Il y eut un transfert de ce sport de l'élite vers la population (Gastaut, 2011). Progressivement et cela depuis ses débuts, le football hexagonal s'est développé grâce à l'apport technique de joueurs recrutés hors du territoire national et par l'intégration des enfants d'étrangers jusque chez les Bleus. Raymond Kopa, Michel Platini et Zinedine Zidane, les trois figures tutélaires du football français, sont, à des degrés divers, des descendants d'immigrés (Dietschy, 2010). Le football amateur illustre aussi le lien ténu entre le ballon rond et les flux migratoires qu'a

connus la France depuis la fin du XIXème siècle (Gastaut, 2011). Le cœur du football mondial est depuis longtemps en Europe et, les meilleurs joueurs des sélections africaines continuent à prospecter dans les meilleurs championnats européens (Boli, 2019). Depuis 2003, d'importantes réformes ont eu lieu à la fédération internationale de football association (Fifa), laissant la possibilité aux jeunes issus de l'immigration de faire le choix inverse et d'aller jouer dans les sélections des pays d'origine.

5. Les Cœlacanthes, l'équipe nationale de football des Comores

Les cœlacanthes, du nom de ce poisson préhistorique emblématique des Comores, est le nom donné à l'équipe nationale de football, créée en 1979 et, reconnue par la FIFA seulement en 2005. Bien avant son adhésion à la FFIFA, l'équipe des Comores n'avait jamais participé aux grandes compétitions internationales que sont la Coupe du monde de football et la Coupe d'Afrique des Nations. Cependant, elle participait tous les quatre ans aux Jeux des îles de l'océan indien.

- **Les jeunes de la diaspora et la participation aux éliminatoires de la CAN**

Pour la première fois de leur histoire, les Cœlacanthes participent aux éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations en 2010. L'équipe composée essentiellement de joueurs évoluant dans le championnat local lors du premier match contre la Zambie à Lusaka, essuiera une cuisante défaite. Dès les matchs suivants, à l'image de nombreux pays d'Afrique, le sélectionneur des cœlacanthes fait appel aux jeunes comoriens évoluant dans le championnat français et partout en Europe, à la rescousse du drapeau national.

Quelques expatriés ont répondu présent à ce premier appel et à la 4e journée de ces éliminatoires, les Cœlacanthes ont accueilli les Libyens à domicile le 05 juin 2011 à Mitsamiouli. Venu accueillir les jeunes franco comoriens de la nouvelle sélection des Cœlacanthes dans le cadre de ce match, à l'aéroport Prince Saïd Ibrahim Moroni-Hahaya, un cadre de la fédération de football comorien fera la rencontre avec A. Abdou, celui qui deviendra quelques temps après le nouveau sélectionneur de l'équipe nationale. *« J'étais parti aux Comores pour voir ma famille. À l'aéroport je me suis retrouvé avec l'ensemble de la sélection qui allait préparer un match contre la Libye. Là, j'ai discuté avec un membre du staff qui m'a demandé ce que je faisais dans la vie. Je lui ai dit que je travaillais dans une collectivité et que j'étais également entraîneur. Ses yeux se sont écarquillés ». (Sauvage ; La dépêche, 2014).*

À l'issu de ce match contre la Libye, les Comores marquent leur premier but dans une compétition continentale, but marqué par un joueur issu de la diaspora, A. Mzé M'baba de l'AS Saint-Etienne. Et même si la rencontre se solda par un score de parité, pour A. Djaé vice-président de la fédération comorienne de football, *« les Comores sortent la tête haute de la compétition mais ils doivent franchir une nouvelle étape après ce nul »*. Effectivement, bien que les prestations successives des cœlacanthes aient été jugées encourageantes, les Comores furent éliminées dès le premier tour dans cette première participation à des compétitions continentales.

Aux éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations de 2013, les Comores déclareront forfait lors du tirage au sort du 1er tour à Durban en Afrique du Sud, le 27 octobre 2011. La fédération comorienne de football a préféré jeter l'éponge beaucoup plus tôt : « *En l'absence de sponsors, la fédération a estimé ne pas pouvoir mobiliser les fonds nécessaires au financement de la participation des cœlacanthes* ».

6. Forte mobilisation des binationaux et nouvelle ère pour les Cœlacanthes

Après deux ans d'absence au niveau international, les cœlacanthes font leur retour sur les terrains avec un nouveau staff technique. Depuis les débuts de l'année 2014, A. Abdou, Lot-et-Garonnais passé par le SUA, a pris les rênes d'une équipe qui figurait jusque-là, à la 198ème place au classement mondial de la FIFA. Le nouveau sélectionneur occupait parallèlement sa fonction d'entraîneur du FC Golfech. Fabien Pujo, son entraîneur adjoint occupait lui aussi sa fonction d'entraîneur dans un club de CFA 2, le Bergerac Périgord FC et le nouvel entraîneur des gardiens, Giles Bourges était connu pour avoir entrainé les gardiens de but du Paris Saint-Germain.

Le 5 mars 2014, l'équipe nationale des Comores dispute le premier match amical avec une équipe du continent, le Burkina Faso finaliste de la CAN 2013. Cette rencontre eut lieu au stade Francis Turcan de Martigues. Les *Cœlacanthes* ont tenu en échec les Burkinabés avec un score de parité. « Burkina Faso/Comores (1-1), une équipe est née à Francis-Turcan », ce sera la Une de Maritina médias du 06 mars 2014.

Ainsi, depuis 2014, avec la forte implication des jeunes franco-comoriens, l'équipe nationale des Comores ne cesse de progresser comme on peut le voir à travers le classement FIFA.

7. Footballeurs descendants de migrants et retour aux sources

Dès les débuts des années 2000, l'ossature des équipes du continent est de plus en plus composée de joueurs nés et/ou évoluant dans les clubs européens. En s'appuyant sur les sélections formées lors de la Can 2019 en Égypte, on peut citer l'exemple de Mohamed Salah, Andy Delort, Sadio Mané, Cédric Bakambu, Riyad Mahrez, Hakim Ziyech ou Nicolas Pépé. En effet, depuis bientôt une vingtaine d'année, la Can est devenue le rendez-vous incontournable des joueurs qui ont l'habitude d'évoluer dans les championnats européens. Les équipes nationales africaines n'hésitent pas à s'entourer de ces joueurs au pedigree très recherché. Des joueurs issus de grands clubs européens qui reviennent mouiller le maillot dans leur pays d'origine.

Les sélections nationales africaines en récoltent en partie les fruits et cela se voit sur leurs performances (Boli, 2019). Ces joueurs, descendants pour la plupart de migrants africains en Europe, sont plus visibles dans les phases finales de la compétition la plus médiatisée d'Afrique. Des pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Mali en sont très friands. Quant aux sélections algériennes et sénégalaises, elles sont composées à 100% de joueurs habitués aux pelouses européennes, rien que ça (Boli, 2019). D'autres sont moins visibles car ne participant que depuis peu aux phases éliminatoires de la Can. On citera ici les joueurs des Cœlacanthes, la sélection nationale de football des Comores.

Il faut surtout dire qu'avant 2003, les règles d'éligibilité au niveau de la fédération internationale de football association (FIFA) étaient beaucoup plus rigides. Une fois qu'un joueur avait défendu les couleurs d'un pays en match officiel, même dans les catégories inférieures aux moins de 17 ans (U-17), son destin était irrémédiablement lié à ce pays. Pour M. Raouraoua, président de la Fédération algérienne de football, la situation était devenue intolérable. *« Nous pensions qu'il était injuste que les joueurs d'origine africaine appelés au sein de sélections de jeunes européennes se voient définitivement fermer les portes du football international. Notre proposition visait à rendre leur liberté à ces footballeurs, en leur donnant le choix », explique-t-il* (The Fifa Weekly, 2015 : 9). Il a fallu batailler fort pour mettre un terme à cette situation.

8. Les binationaux entre choix du cœur et de la raison

La proposition avancée et soutenue par M. Raouraoua consiste à laisser la possibilité aux joueurs passés par les sélections de jeunes de représenter un autre pays, à condition de posséder la double nationalité, d'en faire la demande officiellement à la FIFA et d'avoir moins de 21

ans a été acceptée au Congrès de Doha en 2003. Les textes de la Fifa stipulaient que *« si un joueur possède plusieurs nationalités, en reçoit une nouvelle ou est autorisé à jouer pour plusieurs équipes représentatives en raison de sa nationalité, il peut, jusqu'à 21 ans révolus et qu'une seule fois, obtenir le droit de jouer en match international pour une autre association dont il a la nationalité. »* (Statuts de la FIFA, chapitre VII, article 18). La limite d'âge n'est entrée en vigueur que deux ans plus tard afin de permettre à de nombreux joueurs de bénéficier de la mesure. Depuis, celle-ci a été purement et simplement abandonnée (The Fifa Weekly, 2015 : 11). En juin 2009, sur proposition de l'Algérie, la FIFA modifie en partie l'article 18 du règlement d'application des statuts, relatif au changement de nationalité des joueurs. La limite d'âge, fixée à 21 ans, est supprimée. Tout joueur vierge de sélection en "A" peut désormais choisir son équipe nationale à n'importe quel âge. Cette réforme ouvre les vannes à beaucoup de binationaux évoluant en France, en Belgique et, dans une moindre mesure, en Angleterre, en Allemagne et au Portugal. La France et son vivier de près de 200 joueurs africains ou ayant des origines africaines en Ligue 1 est particulièrement concernée par le phénomène. La Fédération française affirme ainsi qu'en une décennie ses pôles Espoirs - qu'elle souhaite « préserver » selon Mediapart - ont formé douze internationaux tricolores contre une vingtaine pour des sélections étrangères, majoritairement africaines (Kalfa, 2011). De plus en plus de footballeurs des équipes nationales africaines ont une double identité. Nés en Europe, ils ont un ou deux parents originaires des anciennes colonies, notamment françaises (Boli, 2019). Ces sportifs de haut niveau ont le choix de poursuivre leur carrière sous les couleurs du pays de naissance, celui où ils ont grandi, ou bien de rejoindre l'équipe nationale de leurs parents s'ils n'ont pas encore joué dans les sélections "A". Pour C. Boli, c'est le choix de "raison et du cœur" qui se joue dans la tête de ces binationaux. *« Le choix de cœur, c'est que ces joueurs-là sont attirés par le pays de leurs parents. C'est aussi une façon de remercier un petit peu le bout du pays des parents qui est en eux ».* D'autres font un pari qui relève plutôt d'un choix de carrière que d'une affaire sentimentale. Entre la possibilité de grappiller – un jour, peut-être – quelques sélections en équipe de France "A" et celle d'être une vedette en Afrique, de disputer tous les deux ans une CAN, voire une Coupe du monde, le choix est facile à faire (Kalfa, 2011). Et il y a aussi le choix de raison, ils préfèrent poursuivre leur carrière avec l'équipe de France, parce qu'il y en a qui connaissent très peu, voire pas du tout le pays d'origine de leurs parents. C'est important de signaler cette binationalité, cette double identité », explique-t-il (Boli, op.cit.). En France, de nombreux jeunes issus de l'immigration et détenteurs de la double nationalité ont eu l'occasion de fréquenter les sélections de jeunes des Bleus. Rares pourtant sont ceux qui sont appelés pour intégrer l'équipe de France. La

plupart ont dû tirer un trait sur leur carrière internationale alors qu'ils auraient pu être retenus dans les sélections des pays d'origine, ce qui est un gâchis pour le football mondial.

9. Les joueurs binationaux dans les sélections nationales

Quel que soit le domaine sportif considéré, chaque athlète nourrit le rêve de pouvoir briller au plus haut niveau. Ainsi, pour de nombreux sportifs, évoluer dans une équipe nationale est plus qu'un but, c'est une finalité que chacun voudrait atteindre. En football, une sélection nationale est composée de 23 joueurs, considérés comme les meilleurs du moment, chacun dans son poste. Les onze sont titulaires et, les douze restants dont deux gardiens, sont des remplaçants. De là on comprend que la concurrence soit rude dans des pays comme la France disposant d'une quantité infinie de talents. Même si personne ne le dit à voix haute, tout le monde admet qu'à compétences égales, ce sont d'abord les français de souche qui passent en premier. Au-delà de cette première considération, par extension de la formule, on choisira en seconde lieu ceux qui viennent de parents européens puis, ceux qui ont la peau claire pour enfin arriver s'il le faut, aux descendants de subsahariens. Combien de joueurs de football en France peuvent se prévaloir du pedigree d'un Zinedine Zidane, d'un N'Golo Kanté ou d'un Kilian Mbappé ? Ils ne sont pas nombreux mais chacun est pourtant confronté à un dilemme de taille avant de faire son choix : opter pour la sélection de son pays d'origine ou bien demeurer dans l'expectation d'une hypothétique convocation en équipe de France.

10. Un choix avant tout pragmatique pour les joueurs binationaux

Ainsi, pour la plupart des joueurs binationaux, *« loin de l'élan identitaire et communautaire, c'est un choix aussi bien pragmatique que porté par le cœur. Il y a d'abord une raison footballistique, on sait très bien que beaucoup n'ont plus de chance de jouer en équipe nationale française, il faut être honnête (...). La deuxième raison, c'est l'engouement, la passion autour de la Coupe d'Afrique des Nations. Ça parle beaucoup aux Africains (C. Boli, 2019) ».* Les techniciens veillant aux destinés des équipes nationales africaines ont bien conscience de l'importance de ces joueurs au double passeport. Aussi, ils ne tarissent pas d'arguments pour essayer de les convaincre de prendre la nationalité sportive de leur pays d'origine. Renoncer au rêve chimérique qui habite tout binational, jouer un jour pour son équipe d'adoption, n'est pas une chose aisée (Jomni, 2019). Pour de nombreux joueurs binationaux, l'appel des sélectionneurs des pays d'origine est une occasion inespérée de se vendre au plus haut niveau, en étant sous le coup des projecteurs lors des compétitions continentales et mondiales. Imamo, jeune international comorien évoluant au club

bourguignon en CFA 2 le confirme à demi-mot lorsque Billebault de sofoot.com lui pose la question en 2017 sur son ambition et s'il comptait sur la sélection pour se faire remarquer. *« Il y a des clubs pros, de Ligue 1 ou de Ligue 2, ou de National, qui s'intéressent aux championnats amateurs. Avec la sélection, qui joue peu, c'est plus difficile. Mais si on se qualifie pour la phase de groupes des éliminatoires de la CAN 2019, avec des matchs contre le Maroc, le Cameroun ou le Malawi, cela permet de se faire voir. Et moi, de mon côté, je me donne toutes les chances pour progresser ».*

Le cas de Frédéric Oumar Kanouté du Mali illustre bien cette situation. Né en France, formé à Lyon, mais peu reconnu dans l'hexagone, l'attaquant intègre les Aigles du Mali à l'issue d'une procédure achevée en 2004. Avec la sélection malienne et le FC Séville en Espagne, Kanouté devient un buteur très respecté qui aurait pu évoluer en équipe de France "A" mais n'en a jamais eu l'opportunité. Il s'est alors tourné vers une autre équipe fanion. Une procédure plus facile depuis 2009 (Kalfa, 2011). Le milieu des Cœlacanthes Bachirou s'est confié en 2018 à Kohlhuber de 365foot et a montré que ce qui le motive c'est de donner de l'espoir : *« Notre priorité en rejoignant la sélection, c'est de porter fièrement les couleurs de notre pays. Donner de l'espoir. Montrer au monde entier que les Comores existent et notamment dans le football. Si tu es ambitieux, tu as les moyens de t'en sortir. Nous sommes des porte-paroles. Quand on joue à domicile, le plus important pour nous, c'est de parler et d'apporter de la joie de vivre aux Comoriens. Cela nous fait tellement plaisir de voir ces sourires et cet engouement lors de nos rassemblements. On essaye d'aider les gens à oublier leurs problèmes grâce au foot »*. Ces joueurs binationaux apportent inversement bien sûr par leur participation, leur classe et leur charisme, plus d'éclat permettant à la prestigieuse joute africaine de retrouver ses lettres de noblesse. La participation massive des binationaux aux sélections nationales est saluée partout en Afrique mais soulève en même temps d'autres problèmes. Aux Comores par exemple, la ferveur gagne la population toute entière. Les villes et villages où sont originaires les parents des joueurs en font une affaire personnelle. Ils se déplacent massivement à l'aéroport pour accueillir un des leurs devenu héros de la nation. Le niveau de l'équipe nationale, *les cœlacanthes nouvelle version*, s'est amélioré, en témoignent les résultats des matchs surtout à domicile et le classement Fifa. Mais au-delà du défi footballistique la forte participation des binationaux soulève d'autres questions, parmi elles, la place des joueurs locaux évoluant dans le championnat national. Rares sont les locaux qui parviennent à se faire une place dans l'équipe nationale. Les probabilités d'être retenu s'amenuisent surtout avec des sélectionneurs faisant partie eux aussi des binationaux et évoluant à l'extérieur. Au final, pour

la population comorienne, peu importe ceux qui jouent, seuls l'image du pays et les résultats comptent.

11. Les joueurs des Cœlacanthes et leur championnat d'origine

Comme on le sait, à l'approche des grands évènements sportifs comme la coupe du monde de football ou la coupe d'Afrique des nations (CAN), les sélectionneurs des équipes africaines et les responsables des fédérations affûtent leurs armes. Pour mobiliser des effectifs de qualité pouvant faire le poids, le réservoir des joueurs évoluant à l'extérieur et pouvant accepter de rejoindre les équipes nationales est passé à la loupe. Beaucoup de sélectionneurs se rapprochent « des binationaux nés en Europe mais susceptibles, en suivant certaines règles, de prendre la nationalité sportive de leur pays d'origine (Tv5Monde, 2018) ». Pour rappel, la nouvelle réglementation de la Fifa permet à un binational de représenter un des deux pays dont il a la nationalité lorsqu'il fait partie de l'équipe « juniors » de ce pays, et l'autre lorsqu'il est en âge de faire partie de l'équipe officielle (l'équipe « séniors »). Cet assouplissement ne tarde pas à se traduire par un afflux massif dans les sélections du continent africain de joueurs nés en Europe et non retenus en match officiel par l'équipe nationale "A" de leur pays de naissance. Une véritable opération séduction commence chez certaines sélections pour attirer ce réservoir de jeunes talents, tiraillés entre deux pays. Aussi, il faut souligner que la France est considérée comme champion du monde de la formation des jeunes joueurs. Au total, la France est le pays qui a fourni le plus de joueurs de Coupe du monde au XXIe siècle, avec 216 participants nés sur son sol, bien loin devant le Brésil et ses 148 joueurs (Houeix, 2019). Le sélectionneur et le staff de la fédération de football comorienne puisent sur les réserves des joueurs d'origine comorienne en France pour renouveler constamment la liste des Cœlacanthes. Aussi, pour bien mener cette analyse, nous nous sommes procurés trois listes de sélections des Cœlacanthes, à savoir, la liste des dix-huit joueurs convoqués pour les deux matchs contre le Lesotho du 7 et 13 octobre 2015, dans le cadre des éliminatoires de la Can. En plus, nous nous sommes appuyés aussi sur deux autres listes, celle des deux matchs amicaux de 2016 contre les Éperviers (Togo) et contre les Panthères (Gabon) à Tunis et enfin, celle des dix-neuf joueurs sélectionnés pour les éliminatoires de la can 2017. C'est donc ici l'occasion de voir le poids des binationaux dans la sélection comorienne et comprendre les rapports qu'ils entretiennent avec le pays d'origine.

Tab n° 35: Joueurs sélectionnés pour les matchs contre les Éperviers et contre les panthères en 2015

Total	France	Autres pays européens	Comores
23	13	8	2
%	57%	35%	9%

Source : https://comorosfootball269.blogspot.com/2015/05/clacanthes-can-2017-la-liste-des-19.html, consulté le 17/09/2016.

Comme il apparait clairement dans le tableau ci-dessus, sur les 23 joueurs sélectionnés en 2015 pour affronter l'équipe nationale du Gabon et celle du Togo à Tunis, seulement deux joueurs etaient pris dans le championnat comorien, soit 9% de l'ensemble. C'est plutôt les championnats européens et français en particulier qui ont fourni le plus gros des effectifs. 57% des joueurs sélectionnés venaient directement des clubs français alors que 35% évoluaient dans d'autres pays européens. Une précision s'impose toutefois : les jeunes d'origine comorienne évoluant dans des clubs européens sont tous ou presque nés en France et en ont la nationalité. C'est en France qu'ils y ont grandi et qu'ils y ont été formés. En réalité, pour des petits pays comme les Comores, il est difficile de trouver une gamme de choix plus large aussi bien à l'extérieur qu'au niveau local. Au moins ceux qui évoluent en dehors des Comores, plus particulièrement en Europe peuvent se targuer de bénéficier d'infrastructures sportives dignes et de disputer des matchs dans un championnat plus relevés.

Tab n° 36: Joueurs d'origine comorienne évoluant en France en 2019

France Championnat	Ligue 1	Ligue 2	National 1	National 2	National 3	Total
Nombre de joueurs	1	5	2	9	15	32

Source : https://fr.soccerway.com/players/players_abroad/comoros/, consulté le 03/07/2019.

Pour A. Abdou, le sélectionneur des Comores, ce choix des binationaux s'explique par le fait qu'il n'y a pas un immense choix sur place. *« Ce n'est pas forcément évident de trouver des joueurs d'origine comorienne, évoluant à un niveau correct. Aux Comores, le football est semi-professionnel, même si certains ne font que du foot. Mais ils peuvent difficilement espérer gagner plus que 250€ par mois. Il faut dire que la sélection locale a failli se qualifier pour le CHAN 2018. Le mieux pour eux serait qu'ils partent jouer à l'étranger, pour progresser ».*

Les joueurs de la sélection comorienne de football de 2015 sont nés, en grande majorité, en France. Ce sont des jeunes de deuxième génération nés de parents comoriens. Ils sont à 83% nés dans l'hexagone contre seulement 17% de l'effectif qui sont nés aux Comores. Comme nous l'a laissé entendre Mouigni, jeune supporter des cœlacanthes, « ces jeunes suivent le mouvement inverse de celui de leurs parents et sont venus droit de France pour défendre les couleurs du pays. Depuis qu'ils commencent à participer massivement aux côtés des Cœlacanthes, les résultats s'en ressentent. Pourvu que ça continue ».

Tab n° 17: Joueurs comoriens sélectionnés en 2015 et leur lieu de naissance

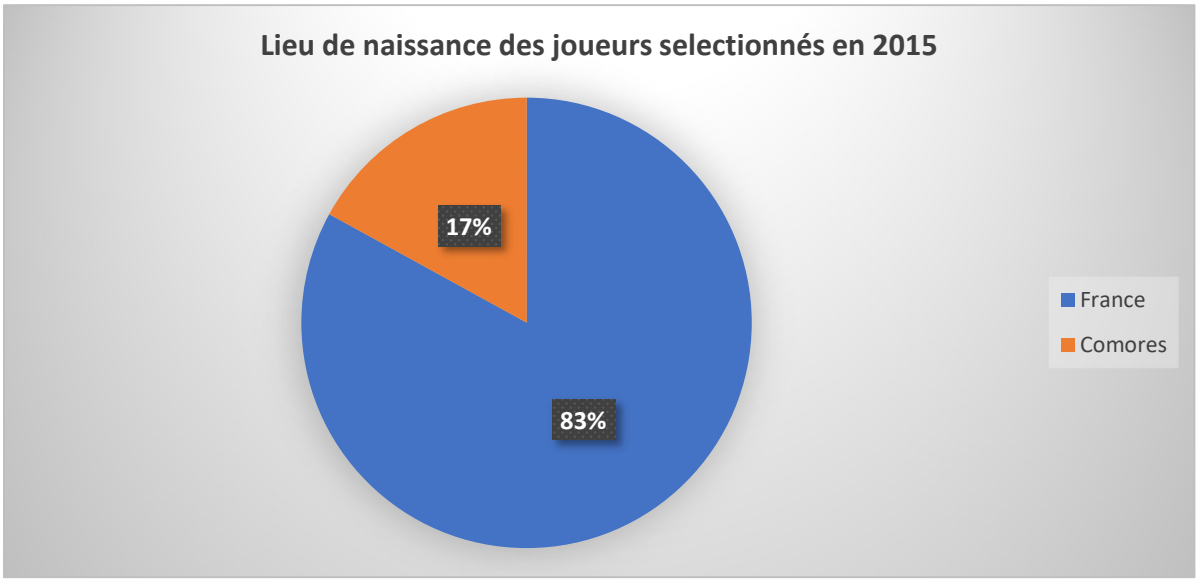

Source : Comorosfootball269 - Enquête de terrain 2016.

À chaque fois que les jeunes binationaux arrivent pour une compétition, ils sont accueillis en fanfare depuis l'aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim. Les comoriens se montrent très chaleureux et accueillant envers leur équipe nationale. C'est toute la population des Comores qui est mobilisée pour leur souhaiter la bienvenue dans ce pays qui est aussi le leur. Plusieurs groupes de supporteurs et membres du gouvernement se mobilisent à chaque fois pour accueillir comme il se doit ces jeunes considérés comme des héros. Les villages eux aussi ne sont jamais en reste et des cortèges avec des banderoles aux slogans et à l'effigie des leurs sont brandies pour un accueil digne de ce nom.

12. Les joueurs sélectionnés pour les éliminatoires de la Can 2017

Dans le cadre des éliminatoires de la Can 2017, le sélectionneur des Comores a fait le choix de 19 joueurs évoluant presque tous en France. Comme cela fut aussi le cas deux années auparavant, un seul joueur évoluant dans le championnat local a été retenu. Il s'agit du gardien de but M. Mroivili. Les binationaux venant de France représentaient 95% des joueurs composant la sélection nationale en 2017 et seulement, 5% de joueurs locaux. Ces joueurs nés et formés en France n'ont jamais été appelés en équipe de France junior et n'avaient donc aucune difficulté à prendre la nationalité sportive du pays de leurs parents. C'est d'ailleurs pour eux, il faut le souligner, une occasion inespérée de participer à des compétions continentales. En 2017, seule l'Égypte faisait figure d'exception dans le continent avec ses puissants clubs locaux mais la plupart des nations africaines ont eu recours aux talents d'Européens depuis 2009 pour devenir plus compétitives (AFP, 2017). Selon une étude publiée en mai 2017 par le Centre international d'études sportives (CIES), 33 footballeurs de

nationalité française jouent dans le championnat d'Algérie, première destination hors Europe des joueurs français (CIES, 2017). Les joueurs nés en Algérie bénéficiaient de seulement 40% du temps de jeu contre 60% pour les binationaux.

Graphique n° 18 : Sélection comorienne de football 2017 suivant le pays de naissance des joueurs

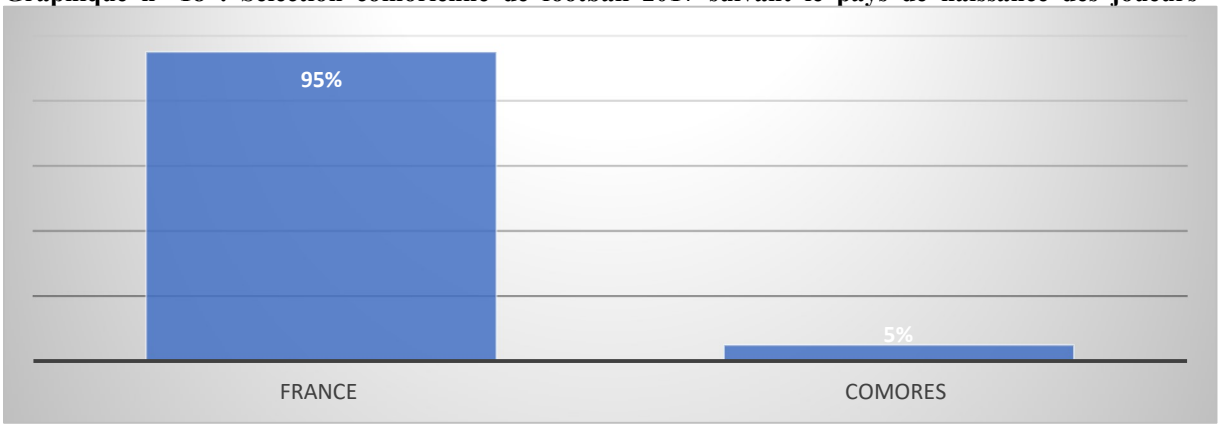

Source : Comorosfootball269 - Enquête de terrain 2016.

Bien que les Comores aient intégré la Fifa depuis peu, la sélection comorienne fait partie de celles qui mobilisent le plus de binationaux. Ils formaient 95% de l'effectif mobilisé lors des éliminatoires de la Can 2017 mais le phénomène n'est pas visible puisque le pays n'a jamais participé à une phase finale de la plus grande compétition continentale. Il faut préciser que les binationaux comoriens ne jouent pas dans le championnat local. Ils retournent directement en France une fois les rencontres finies.

Le retour dans l'hexagone des joueurs binationaux s'explique par deux raisons : d'abord c'est là-bas que sont installées leurs familles mais aussi et surtout, ils jouent dans le championnat français. Ils ont donc l'obligation professionnelle et familiale de rentrer. Il n'y a vraiment pas de grands noms chez les footballeurs d'origine comorienne en France comme c'est le cas pour certains joueurs originaires du Cameroun, de la Côte d'ivoire, du Mali ou de l'Algérie entre autres. En 2019, peu sont ceux qui évoluent en L1 (1 joueur) et en L2 (5 joueurs), la grande majorité évolue en national (26 joueurs). Jusqu'ici, aucun joueur d'origine comorienne n'a jamais été retenu en équipe de France, que ce soit en junior ou en équipe "A".

Tab n° 37 :Sélection comorienne de football 2017 suivant le championnat d'évolution

Championnat	Effectif	Pourcentage
France	18	95%
Comores	1	5%
Total	19	100%

Source : Comorosfootball269 - Enquête de terrain 2016.

13. La deuxième génération de migrants chez les Cœlacanthes, quel bilan ?

Affiliés à la fédération internationale de football association (FIFA) depuis seulement 2005, les cœlacanthes ont un parcours plutôt honorable. En dix ans, c'est-à-dire entre 2007 et 2017, l'équipe a gagné 56 places au classement FIFA. Les cœlacanthes sont actuellement logés à la 146 ème place mondiale alors qu'ils etaient en 2009 à la 176ème. Ce gain de 30 places en dix ans constitue une très grande progression. Depuis la nomination du sélectionneur actuel, A Abdou en 2014, les Comores ont progressé de 24 places au classement FIFA. Ils ont su tenir tête à des équipes bien placées dans les 60 meilleures équipes du monde comme le Maroc (45), le Ghana (49), le Cameroun (54) ou le Burkina Faso (58). Tout dernièrement, en octobre 2019, Les Comores ont battu la Guinée (74) en match amical à Versailles.

Tab n° 38 : Classement FIFA de l'équipe des Comores entre 2006-2019

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Classement mondial	207	187	198	176	186	187	194	198	173	172	140	131	143	133

Source : FIFA 2019

Tab n° 39: Rencontres joués à domicile par les Cœlacanthes entre 2012-2017

N°	Dates	Matchs - Score				Statut
		Matchs à domicile				
		Matchs amicaux en terrain neutre				
1	13 Aout 2017	Comores	2	Namibie	1	Gagné
2	15 Juillet 2017	Comores	2	Lesotho	0	Gagné
3	24 Mars 2017	Comores	2	Maurice	0	Gagné
4	24 Mars 2016	Comores	1	Botswana	0	Gagné
5	5 Sept 2015	Comores	0	Ouganda	1	Gagné
6	13 Nov. 2015	Comores	0	Ghana	0	Nul
7	7 Oct. 2015	Comores	0	Lesotho	0	Nul
8	4 Juillet 2015	Comores	0	Zimbabwe	0	Nul
9	30 Mai 2014	Comores	1	Kenya	1	Nul
10	15 Déc. 2012	Comores	0	Maurice	0	Nul
11	15 Nov. 2016	Comores	1	Gabon	1	Nul
12	11 Nov. 2016	Comores	2	Togo	2	Nul
13	5 Mars 2014	Comores	1	Burkina Faso	1	Nul
14	5 Juin 2016	Comores	0	Burkina Faso	1	Perdu

Source : Données - Fédération de Football des Comores -2018.

Dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2021 au mois de novembre 2019, après avoir battu le Togo (126) à Lomé, les Cœlacanthes ont tenu en échec l'une des meilleures équipes africaines, en l'occurrence l'Égypte (51) au stade flambant neuf de Moroni-malouzini. Les Comores sont désormais devant un exploit historique, celui de participer pour la toute première fois à une phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations et cela, grâce à la deuxième génération, ces enfants des migrants.

S'exprimant au sujet du parcours des cœlacanthes et sur les matchs à jouer contre le Maroc et le Cameroun, A. Abdou déclare : *« On met en place un projet, il faut du temps. On part de loin. Comme à Madagascar, où il y a des choses intéressantes qui sont faites, malgré des moyens très limités, comme aux Comores. On avance, et plutôt bien ».*

Graphique n° 19 :Matchs joués à domicile de 2012 à 2014

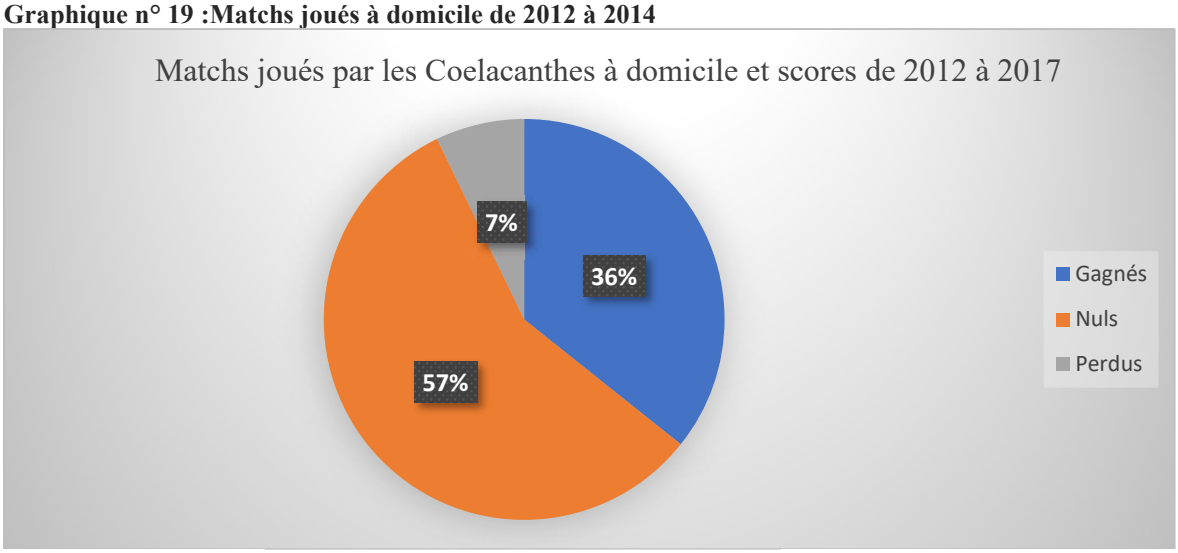

Source : Données - Fédération de Football des Comores -2018.

Comme on peut le voir, les Comores avancent peut-être lentement mais surement. Parlant du groupe, le milieu de terrain Bachirou, évoluant en Suède a rassuré : *« Nous formons une grosse fraternité, et ce n'est pas un vain mot. Aujourd'hui, des jeunes talentueux nous ont rejoints pour écrire l'histoire. On s'entend bien, et on veut donner le sourire à tout le peuple, lui rendre cet amour. À nous d'aller chercher l'exploit ».*

À domicile, les cœlacanthes enregistrent des résultats plutôt encourageants car sur les quatorze matchs joués entre 2012 et 2017, ils en ont remporté 5, fait 7 nuls et perdu seulement un match. Sur l'ensemble donc des rencontres jouées sur place, les cœlacanthes ont fait 36% de réussites, et réalisé 57% de nuls. Seulement 7% des matchs ont été perdus. L'équipe bénéficie du soutien de tout un peuple et joue avec plus de détermination.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Pendant que l'État comorien continue à briller par son absence dans les initiatives de développement villageois, les migrants, regroupés en associations, restent au chevet de leurs localités d'origine. Ainsi, les villages les mieux entretenus aux Comores sont généralement ceux qui ont une forte communauté installée en France.

Les actions des associations de migrants comoriens en France sont en grande partie tournées vers le village et les projets soutenus répondent à des besoins spécifiques dans ces derniers. Cela va de la route menant au village à l'électrification en passant par la construction ou la rénovation de l'école, du centre de santé et de la grande mosquée, dite aussi "mosquée de vendredi".

Au niveau des réalisations initiées ou soutenues par la diaspora, il y a eu quelques succès qui ont contribué à changer la vie des gens, mais aussi des échecs retentissants qui ont refroidis les plus déterminés. Il faudra donc s'appuyer sur ces échecs et mieux penser le pilotage des projets pour ne pas répéter les mêmes erreurs. Il faut souligner ici le fait qu'aucun village ne veut être en reste vis à vis de son voisin. L'initiative lancée chez les uns est vite reproduite chez les autres, entrainant un certain mimétisme sans que l'on se pose la question de l'utilité et de l'efficience de l'infrastructure. Le tout est de satisfaire l'ego des villageois ou des migrants. Certains projets se nourrissent autant de rivalités entre quartiers ou entre villages que de la seule dynamique de développement, et la logique de l'honneur prime parfois sur celle de la fonctionnalité (Vivier, 2000). Pour cela, il faudrait encourager les intercommunalités pour créer des synergies et rentabiliser les réalisations. C'est là, un des points forts des projets soutenus par le programme de Co-développement France-Comores. Ce programme s'appuie sur la "logique de projet" pour conseiller et orienter dans un souci d'efficience basée sur un partenariat gagnant/gagnant. Il faut que les projets entrepris puissent être profitables au plus grand nombre et, plus besoin que "chacun fasse chez soi son petit développement". Il est difficile pour un seul village de réunir toutes les infrastructures vitales aujourd'hui, avec la situation économique que connait de l'archipel. Plutôt que de vouloir tout au même point, les associations devraient s'orienter dans la réalisation d'infrastructures complémentaires avec celles des villages environnant de façon à permettre aux uns et aux autres de tirer profit : une école par ici, une bibliothèque par-là, un centre culturel un peu plus loin. Des initiatives consistant à s'unir à plusieurs pour des projets d'envergure sont donc à encourager car elles permettraient non seulement de mobiliser plus de moyens mais aussi de

répondre à des besoins partagés. C'est d'ailleurs ce qu'elles font pour venir en aide aux populations lors des grandes catastrophes.

Il faut souligner que la forte implication des migrants pour l'amélioration des conditions de vie des familles conjuguée aux efforts de l'État pour le développement commencent à apporter leurs fruits puisque le pays a progressé dans le classement mondial des pays par rapport au niveau de vie. Longtemps classés parmi les pays les moins avancés (PMA) avec un indicateur de développement humain faible (165ème/188, Pnud, 2018), les Comores sont désormais reclassés dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires, ceux dont le RNB se situe entre 1 026 et 3 995$ (Yazid; LGDC n° 3473, du 13/09/2019 ; BM, 2019) avec une croissance passant de 1,1% en 2015 à 3,5% en 2018.

Par ailleurs, même si les interrogations se multiplient au sujet de la deuxième génération, cette dernière reste pour le moment impliquée et apporte sa contribution au développement villageois. Mais malgré cet élan de générosité, les nombreuses attentes non satisfaites pourraient à la longue décourager une bonne partie d'entre-elle. Ceci pourrait les désolidariser du pays d'origine des parents et affaiblir en conséquence le niveau des échanges.

Plutôt que de se limiter à la mise en place d'un commissariat chargé de la diaspora, l'État comorien pourrait mettre en place une institution chargée de la migration et du développement pour entre autres :

- Faire participer les expatriés à des projets de Codéveloppement, seule façon de penser la migration en termes d'intérêts partagés et de renforcement de la coopération Nord-Sud.
- Diffuser les informations sur les possibilités d'investissement.
- Lutter contre la corruption véritable frein aux initiatives individuelles.
- Instaure la primauté du droit

C'est en agissant de la sorte que l'État comorien pourrait continuer à mobiliser sa diaspora au service de son développement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude, un certain nombre de constats et de propositions s'imposent pour rapprocher davantage les comoriens de l'extérieur du pays d'origine et faire en sorte que les deux parties puissent tirer les meilleurs avantages possibles.

Pour les Comores, l'engagement des migrants en faveur du village n'a jamais fait défaut comme le témoigne les volumes des transferts qui grossissent année après année. Ces transferts ont augmenté de 297% en 13 ans, atteignant 250 Mrds de kmf en 2013 (BCC, 2014). Durant les dix dernières années, les transferts des migrants ont considérablement augmenté, à la fois en termes absolus et par rapport au PIB (B.M, 2018). La diaspora comorienne en France garde encore des liens très forts avec le pays d'origine et reste de loin le premier bailleur de fonds avec des apports estimés à 24% du PIB et à 346% de l'aide publique au développement (AFD, BAD, 2006 ; Imani, 2008). Ces transferts sont parmi les plus élevés d'Afrique sub-saharienne en pourcentage du PIB et alimentent essentiellement les besoins des familles, le grand mariage et les infrastructures villageoises. Par ailleurs, ils accentuent les inégalités entre ceux qui en bénéficient et ceux qui n'ont pas ce privilège, ce qui est source d'autres tensions.

Ainsi, malgré l'importance de ces transferts, la croissance économique est restée longtemps stable car ces derniers soutiennent essentiellement la consommation domestique. En conséquence, l'investissement dans des activités génératrices d'emplois ou de richesse reste faible. Il est donc urgent de réformer en profondeur le mariage traditionnel pour le rendre moins onéreux et lui ôter le caractère presque sacré qu'il a fini par avoir.

L'État doit inciter et faciliter la création d'entreprises qui valorisent les produits locaux et créent des emplois ; ce qui rendra la population moins dépendante des migrants tout en aidant les familles restées au pays surtout, à un moment où tout porte à croire que l'aide apportée par les migrants pourrait diminuer si rien n'est fait pour rapprocher la deuxième génération du pays d'origine. La sélectivité affichée aux frontières par les autorités françaises conduit à une baisse substantielle, peut-être même à un seuil de non remplacement des populations immigrées par de nouvelles entrées. La communauté comorienne en France se régénère par le fait des naissances sur place ce qui soulève de nombreuses questions sur les rapports avec le pays d'origine. Certes pour le moment, la question du risque d'éloignement de la deuxième génération vis-à-vis du pays d'origine est loin d'être une évidence car, dans la plupart des villages enquêtés, cette hypothèse est vite balayée. Pour les villageois, les liens avec la diaspora restent forts même si, reconnait-on, quelques facteurs viennent assombrir le tableau.

Il s'agit des difficultés récurrentes observées par les migrants pendant les vacances comme les coupures intempestives d'électricité, la pénurie des denrées de première nécessité ou les problèmes au niveau des transports. À cela, il faut aussi rajouter le problème souvent cité par les villageois eux-mêmes concernant l'exogamie, considérée comme un risque pouvant fragiliser la solidarité des migrants en faveur du village. La faible maitrise de la langue comorienne par les enfants de migrants est aussi montrée du doigt par les villageois qui voient par là une menace sérieuse d'éloignement des plus jeunes dans les années à venir.

Malgré ce risque d'éloignement, il faut que les émigrés arrêtent de penser à la place de leur progéniture souvent mieux formée et confrontée à des problématiques différentes. Cette génération souffre du manque de reconnaissances dans leur pays de naissance et rien n'est fait pour favoriser leur insertion dans le pays d'origine des parents. Lorsque les parents disent investir pour eux au pays, eux pensent que cet argent aurait pu les aider à mieux vivre ici en privilégiant des sorties culturelles et des cours de soutien scolaire pour les préparer à affronter un monde de plus en plus concurrentiel et où l'égalité des chances est biaisée. La première génération par exemple n'a jamais songé à acheter leur logement car elle était dans une logique de court terme : s'enrichir très vite et rentrer au pays. C'est de moins en moins vrai pour la génération actuelle qui investit d'abord dans le logement ici car convaincue qu'elle ne rentrera pas au pays si le climat socio-économique ne s'éclaircit pas. Mais si l'opportunité se présente, ils pourront vendre leur bien et partir avec un capital conséquent.

Mais loin de se contenter d'être la « vache à lait du pays d'origine », les migrants comoriens en France sortent depuis quelques années du silence qui leur caractérisait et cherchent à se faire entendre. Ils n'hésitent plus à descendre dans les rues s'il le faut pour dénoncer le délaissement des villages par l'État et parfois, les dérives des pouvoirs en place.

Aujourd'hui, on peut se demander si l'apport des migrants n'est pas de nature à conforter l'État et à l'inciter à abandonner ses missions de service public, en consacrant l'argent ainsi économisé à des dépenses somptuaires sans rapport avec le confort des citoyens. Certes, l'État n'a pas vocation à construire des mosquées, des places publiques pour le palabre mais, si les communautés villageoises se mettent à construire des écoles, des hôpitaux et des routes que reste-t-il à l'État ? Comme on dit communément, l'État ne peut pas tout faire mais c'est néanmoins lui qui doit assumer l'essentiel, la population venant compléter ce qu'il n'a pas pu ou n'a pas voulu faire.

Les descendants de migrants comoriens se montrent très engagés aussi bien en politique que dans le milieu du show-biz en France où Soprano et Rohff sont les ambassadeurs. Ils sont nombreux autour du REFOC, le réseau d'élus français d'origine comorienne. D'autres, en plus

des activités économiques qu'ils mènent au niveau du GICED, le Groupement pour l'Intégration des Compétences et des Entrepreneurs issus de la Diaspora, se sont faits élire aux Comores au niveau communal. Les rapprochements avec le pays d'origine se multiplient à l'exemple des jeunes nés et grandi en France, qui ont décidé de rejoindre les Cœlacanthes, l'équipe nationale de football des Comores. C'est pourquoi, il est important que l'État puisse mettre en commun l'expérience du programme de Codeveloppement et celle du GICED pour mobiliser au sein de la diaspora, les ressources humaines de haut niveau dont il a besoin.

Dans un premier temps, il suffirait de créer une cellule au sein de l'ambassade des Comores qui centraliserait les appels d'offres et les offres d'emplois vacants aux Comores pour les diffuser au sein de la communauté afin que ceux qui sont en France puissent avoir la possibilité de postuler et ainsi rapatrier les compétences qui font défaut au pays. A la longue, l'idée serait d'ouvrir une maison virtuelle de l'emploi où ressources et opportunités pourraient se côtoyer. Ce rapprochement s'il est voulu et partagé permettrait de tirer au mieux profit des ressources matérielles, financières et humaines disponibles et offrir au pays d'origine l'occasion de mobiliser celles qui font défaut à son développement. Mais de telles initiatives ne seront prises que lorsque l'État comorien prendra conscience que les migrants font partie intégrante de la communauté nationale et décide enfin de leur octroyer le droit de vote et celui d'être représenté dans les institutions du pays. Il est inimaginable qu'une communauté participant pour un quart du PIB soit aussi méprisée et ignorée. C'est le combat que les migrants doivent mener aujourd'hui pour conquérir leurs droits civiques.

L'État comorien a tout à gagner en se rapprochant des comoriens de l'extérieur, sinon qu'en sera-t-il demain lorsque l'immigration se résumera à la deuxième génération avec l'effacement progressif de la première ?

BIBLIOGRAPHIE

- ABBA Sedik, 2010, *La Presse au Niger : état des lieux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 146 p.
- AHMED Chanfi, 2002, *Ngoma et mission islamique (da'wa) aux Comores et en Afrique orientale. Une approche anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 260 p.
- ALLIBERT Claude, 1984, *Mayotte plaque tournante et microcosme de l'océan indien occidental - son histoire avant 1841*, Paris, Éd. Anthropos, 352 p.
- AMMASSARI Savina, 2009, *Migration and Development: Factoring Return Into the Equation*, Cambridge Scholars Publishing, 372 p.
- ASCHENBROICH Clémence, MANÇO Altay, 2012, *Migrants solidaires, Destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris, L'Harmattan, 194 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, WOLFF François-Charles, 2009, *le destin des enfants d'immigrés : un désenchainement des générations*, Paris, Éd. Stock, 324 p.
- BABY-COLLIN Virginie, Geneviève Cortes, Laurent Faret *et al.*, 2009, *Migrants des Suds*, Paris, IRD, pp. 312-313.
- BAKARI Mohammed Ali, 2000, *The Democratisation Process in Zanzibar. A Retarded Transition,* Hamburg African Studies, 361 p.
- BARRAUX Roland, 2009, *Du corail au volcan – l'histoire des Iles Comores*, Moroni, Éd. Komedit, 273 p.
- BARRY Idrissa , 2013, *Migrations, ONG et développement en Guinée*, Paris, L'Harmattan, 213 p.
- BASCH Linda, GLICK SCHILLER Nina, BLANC-SZANTON Cristina, 1994, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States,* Amsterdam, Gordon and Breach, 344 p.
- BEAUCHEMIN Cris, KABBANJI Lama, SAKHO Papa *et al.,* 2013, *Migrations Africaines : le codéveloppement en question - Essai de démographie politique*, Malakoff, Éd. Armand Colin, 343 p.
- BEAUD Michel , 2006, *L'art de la thèse – Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, Éd. La Découverte, 208 p.
- BERTAUX Daniel , 2016, *Le récit de vie,* Malakoff, Éd. Armand Colin, 128 p.
- BLANCHET Alain, GHIGLIONE Rodolphe, MASSONNAT Jean et al., 2013, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Malakoff, Éd. Dunod, 208 p.

- BLANCHY Sophie, POBÉGUIN Henri, 2007, *La Grande Comore en 1898*, Moroni, Komedit, 104 p.
- CAMINADE Pierre, 2010, *Comores-Mayotte : Une histoire néocoloniale*, Marseille, Éd. Agone, 224 p.
- CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume, 2002, *Démographie : analyse et synthèse – III*, Paris, INED, 478 p.
- CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume, 2003, *Démographie : analyse et synthèse – IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 225 p.
- CASTLES Stephen, MILLER Mark J., 2004, *La Era de la Migración : Movimientos Internacionales De Población En El Mundo Moderno*, Mexico, Miguel Angel Porrua, 388 p.
- CHAABITA Rachid (dir.), 2011, *Migration Clandestine africaine vers l'Europe- Un espoir pour les uns, un problème pour les autres*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- CHAGNOUX Hervé, HARIBOU Ali , 1980, *Les Comores*, Paris, Éd. Presses Universitaires de France, 130 p.
- CHANUDET Claude, RAKOTOARISOA Jean-André, 2000, *Mohéli - une Ile des Comores à la recherche de son identité*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- CHANUDET Claude, 1997, *Histoire et archéologie des Comores*, Paris, Éd. Sépia., 55 p.
- CHOUZOUR Sultan, 2009, *Le pouvoir de l'honneur : Tradition et contestation en Grande Comore*, Paris, L'Harmattan, 284 p.
- COLLET Beate, SANTELLI Emmanuelle, 2012, *Couples d'ici, parents d'ailleurs- parcours de descendants d'immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France, 354 p.
- COPANS Jean, 2008, *L'enquête ethnologique de terrain*, Malakoff, Éd. Armand Colin, 127 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris, Éd. Moutons & Co., 587 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, MONIOT Henri, 2005, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, Éd. Nouvelle Clio, 391 p.
- CORDEIRO Albano ,1983, *l'immigration*, Paris, Éd. La Découverte/ Maspero, 128 p.
- CROZON Ariel , 1991, *Les Arabes à Zanzibar. Haine et fascination*, in F. Le Guennec-Coppens et P. Caplan (dir.), *Les Swahili entre Afrique et Arabie*, CREDU, Éd., Karthala, pp. 179-193.
- CROZON Ariel , LE COUR-RANDMAISON Colette et FONTAINE Hugues, 1998, *Zanzibar Aujourd'hui*., Paris, Karthala, 392 p.
- D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, 1993, *l'Afrique au XXe siècle*, Éd. Armand Colin, Paris, 363 p.
- DAUM Christophe, 1998, *Les associations de Maliens de France*, Paris, Karthala, 252 p.

- DAUM Christophe, 2000 [1993], *Quand les immigrés du Sahel construisent leurs pays*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- DENZIN Norman K., 1970, *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*, Chicago, Aldine Transaction.
- DIANGITUKWA Fweley, 2012, *Migrations internationales, codéveloppement et coopération décentralisée*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- DIDIERJEAN Marie, 2013, *Les engagés des plantations de Mayotte et des Comores (1845-1945)*, Paris, L'Harmattan, 300 p.
- DIRECHE-SLIMANI Karima, LE HOUÉROU Fabienne, 2002, *Les Comoriens à Marseille, d'une mémoire à l'autre*, Paris, Ed. Autrement, 179 p.
- DUFOUR Marie-Louise , 2013, *Le tapuscrit-recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences sociales*, Éd. de l'EHESS, 96 p.
- FARET Laurent, 2003, *Les Territoires de la mobilité. Migrations et communautés transnationales entre le Mexique et les États-Unis*, Paris, CNRS Éditions, 351 p.
- FASQUEL Jean, 2000, *Mayotte, Les Comores et la France*, Paris, L'Harmattan, 160p.
- FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine, 1997, *Les Lois de l'inhospitalité - Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers* », Paris, Éd. La Découverte, 279 p.
- FAUREC Urbain, 1941, *L'Archipel aux sultans batailleurs*, Tananarive, Imp. Officielle., 146 p.
- FLAHAUX Marie-Laurence, 2013, *Retourner au Sénégal et en République Démocratique du Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants*, Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain, 348 p.
- FRAYER-LALEIX Arthur, 2017, *Dans la peau d'un migrant : De Peshawar à Calais, enquête sur le cinquième monde*, Paris, Éd. J'ai lu, 384 p.
- GATTI Fabrizio, 2013, *Bilal sur la route des clandestins*, Paris, Éd. Liana Levi, 477 p.
- GATUGU Joseph, AMORANITIS Spyros et MANÇO Altay, 2004, *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes* », Paris, L'Harmattan, 280 p.
- GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin, 1978, *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*, Malakoff, Éd. Armand Colin, 301 p.
- GLASER Barney G. , STRAUSS Anselm L., 1967, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 282 p.

- GLICK-SCHILLER Nina, BASCH Linda, BLANC-SZANTON Cristina, 1992, *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 276 p.
- GLICK-SCHILLER Nina, BASCH Linda, BLANC-SZANTON Cristina, 1994 (2015), *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, Londres, Routledge, 356 p.
- GRANOVETTER Mark, 2000, *Le marché autrement : les réseaux dans l'économie*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 239 p.
- GREEN Nancy L., 2002, *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France, 138 p.
- GREEN Nancy L., POINSOT Marie, sld, HARGREAVES Alec G. 2008, *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, La Documentation Française, 280 p.
- GREEN Nancy L., WALDINGER Roger, sld, 2016, *A Century of Transnationalism - Immigrants and their Homeland Connections*, Urbana, Chicago, and Springfield, University of Illinois Press, 282 p.
- GUÉBOURG Jean-Louis, (2000) [1994], *La Grande Comore, des sultans aux mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- GUILLAIN Charles, 2016, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, Paris, Éd. Hachette Livre BNF.
- GUYOT, M., DIZET, J, 1967, *Précis de géographie de Madagascar*, Tananarive, Imp. Officielle.
- HARBINSON Sarah, 1981, *Family Structure and Family Strategy*, in « Migration Decision Making », in Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner (éds), *Migration Decision Making. Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries*, New York, Pergamon Press, pp. 225-251.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2015, *La société coloniale de Bambao Comores (1893-1975)*, Moroni, Éd. Komedit, 102 p.
- HOFFMANN-NOWOTNY, Hans-Joachim, 1973, *Soziologie des Fremdarbeiterproblems eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz*, Ferdinand Enke Verlag, Stuttgart, 377 p.
- HOMOLLE Patrick, 2009, *D'une rive à l'autre – Associations villageoises et développement dans la région de Kayes au Mali*, Paris, L'Harmattan, 278 p.
- HUGO Graeme. J., 1981, *Village-community ties, village norms and ethnic and racial networks : a review of evidence from the Third World*, in De Jong G.F., *Gardner* R.W,

Migration Decision Making : Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developped and Developing Countries. New York, Pergamon Press, p. 186-224.

- HUGON Philippe, 2016, *L'Afrique : Défis, enjeux et perspectives en 40 fiches pour comprendre l'actualité,* Paris, Ed. Eyrolles, 176p.
- IBRAHIME Mahmoud, 1997, *État Français et Colons aux Comores*, Paris, L'Harmattan, 160 p.
- IBRAHIME Mahmoud, 2000, *La naissance de l'Elite politique comorienne (1945-1975)*, Paris, L'Harmattan, 205 p.
- KYLE David, 2000, *Transnational Peasants: Migrations, Networks and Ethnicity in Andean Ecuador*, Baltimore, John Hopkins University Press. 25l p.
- LAFLEUR Jean-Michel, 2005, *Le transnationalisme politique – pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, 76 p.
- LARIFOU Said, 2002, *Les Comores, le pari de l'avenir*, Paris, Officine, 206 p.
- LEFEBVRE Marie-Louise, MA MUNG Emmanuel (dir.), 1997, *Mobilités et investissements des émigrés - Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal,* Paris, L'Harmattan, 272 p.
- LEVITT Peggy, 2001, *The Transnational Villagers*, Berkeley, University of California Press, 281 p.
- LOUBET del BAYLE Jean-Louis, 2009, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- MABILEAU Albert, SADRAN Pierre, 1982, *Administration et politique au niveau local*, in De BAECQUE Francis de, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), Administration et politique sous la Vème République, Paris, Presses de la FNSP, 392 p.
- MAESTRI Edmond, 1994, *Les îles du Sud-Ouest de l'océan indien et la France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- MAHAMOUD Ahmed Wadaane, 1981, *Mayotte, le contentieux entre la France et les Comores*, Paris, L'Harmattan, 306 p.
- MANÇO Altay, 2008, *Valorisation des compétences et co-développement, Africains(e)s qualifié (e)s en immigration*, Paris, L'Harmattan, 236 p.
- MANÇO Altay, AMORANITIS Sypros, 2010, *Migrants et développement* : *Politique, pratiques et acteurs en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 216 p.
- MANÇO Altay, AMORANITIS Sypros, 2011, *Co-développement et interculturel : une évolution de la coopération au développement ?* Migrants et développement, Politiques, pratique et acteurs en Belgique, Paris, L'Harmattan, 214 p.

- MANÇO Altay, ASCHENBROICH Clémence, 2012, *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- MARTIN Jean, 1983, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs - Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIIIe – 1875)*, Paris, L'Harmattan, 611 p.
- MARTIN Jean, 1983, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs- Genèse, vie et mort du protectorat (1875 – 1912)*, Paris, L'Harmattan, 478 p.
- MARTIN Jean, 2010, *Histoire de Mayotte, département Français*, Paris, Éd. Les Indes savantes, 199 p.
- MATTOIR Nakidine, 2014, *Les Comores de 1975 à 1990 - Une histoire politique mouvementée*, Paris, L'Harmattan, 192 p.
- MAUSS Marcel, 2007, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France, 248 p.
- MBEM André Julien, 2008, *Guide des diasporas africaines de France et du codéveloppement*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- MEBIAM'ÉMANE Jacques Vincent de Paul, 2019, *Solutions aux migrations clandestines en Afrique sub-saharienne*, Dakar, Éd. NENA.
- MERCURE Daniel, 2005, *L'analyse du social, les modes d'explication*, Québec, Presses Université Laval, 320 p.
- MIQUEL Christian, COURATIER Claire, 2007, *Les études qualitatives : théorie, applications, méthodologie, pratique*, Paris, L'Harmattan, 244 p.
- Moritz HUNSMANN, Sébastien KAPP , Howard BECKER, 2013, *Devenir chercheur-Écrire une thèse en sciences sociales*, Paris, Éd. de l'EHESS, 359 p.
- MOUHOUD El Mouhoub, sld, 2006, *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Boulogne Billancourt, Éd. Universalis, 194 p.
- OULEDI Ahmed, 2016, *Abdou Bakari Boina – Une figure emblématique du MOLINACO*, Moroni, Komedit, 170 p.
- PAPINOT Christian, 2014, *La relation d'enquête comme relation sociale*, Paris, Éd. Hermann, 266 p.
- PETTERSON Don, 2002, *Revolution in ZANZIBAR*, Boulder, Éd. Westview Press, 271 p.
- PICHÉ Victor, 2013, *Les théories de la migration* , Paris, Éd. INED, 520 p.
- PIGUET Étienne, 2013, *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*, Lausanne, Presses polytechniques romandes (3ème édition mise à jour), 147 p.

- PIRES Alvaro, 1997, *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*, Univ. d'Ottawa, 88 p.
- POIRIER Jean, CLAPIER-VALLADON Simone, RAYBAUT Paul, 1989, *Les récits de vie – Théorie et pratique*, Paris, Presses Universitaires de France, 239 p.
- POTVIN Maryse, EID Paul,VENEL Nancy, 2007, *La deuxième génération issue de l'immigration - une comparaison France/Québec*, Balma, Éd. Athéna.
- RICHARD Jean-Luc, 2004, *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, Paris, Presses Universitaires de France, 258 p.
- ROMELAER Pierre, KALIKA Michel, 2011, *Comment réussir sa thèse – la conduite du projet de doctorat*, Malakoff, Éd. Dunod, 232 p.
- SAÏD Mahamoudou, 2009, *Foncier et société aux Comores-le temps des refondations*, Paris, Éd. Karthala, 336 p.
- SAÏD SOILIHI Youssouf, 1988, *Comores-les défis du développement indépendant*, Paris, L'Harmattan, 159 p.
- SALEH Mohamed Ahmed, 1998, *L'enjeu des traditions dans la communauté comorienne de Zanzibar*, in F. Le Guennec-Coppens et D. Parkin (dir.), *Autorité et pouvoir chez les Swahili*, Paris, Éd. Karthala, IFRA, pp. 221-244.
- SASSEN Saskia, 1998, *Globalization and its discontents*, New York, The New Press, 253 p.
- SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éd. Seuil, 439 p.
- SCHERER André, 1965, *Histoire de la Réunion*, Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.
- SCHUERKENS Ulrike, 2017, *Social Changes in a Global World*, Londres, SAGE Publications, 255 p.
- SIDI Aïnouddine, 1998, *Anjouan : L'histoire d'une crise foncière*, Paris, L'Harmattan, 340 p.
- SINDJOUN Luc, 2005, *État, individus et réseau dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 358 p.
- SMITH Robert Courtney, 2006, *Mexican New York, Transnational Lives of New Immigrants,* Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 375 p.
- STARK Oded, 1991, *The migration of labor,* Cambridge (Mass.), Basil Blackwell, 406 p.
- STORA Benjamin, TÉMIME Emile, 2007, *Immigrances*, Paris, Éd. Hachette, 384 p.
- TIMERA Mahamet, 1996, *Les Soninké en France - D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 244 p.

- TODD Emmanuel, 1994, *Le destin des immigrés-assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Éd. Seuil, 390 p.
- TRIBALAT Michèle, 1995, *Faire France. Une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, Éd. La Découverte, 240 p.
- VÉRIN Emmanuel et Pierre, 1999, *Histoire de la révolution comorienne – Décolonisation, idéologie et séisme social*, Paris, L'Harmattan, 160 p.
- VÉRIN Emmanuel Nirina, 1988, *Les Comores dans la tourmente vie politique de l'Archipel, de la crise de 1976 jusqu'au coup d'État de 1978*, Paris, Centre d'études et de recherche sur l'Océan Indien Occidental, 118 p.
- VÉRIN Pierre, 1994, *Les Comores*, Paris, Karthala., 263 p.
- WESSENDORF Susanne, 2013, *Second-generation, Transnationalism and Roots Migration*, Farnham, Cross-Border Lives, Ashgate, 191 p.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2005, *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, Éd. Autrement, 79 p.
- ZLOTNIK Hania, 2003, *Théories sur les migrations internationales*, in Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (dir.)., Les Déterminants de la migration, Paris, Institut National d'Études Démographiques, pp. 55-78.

Rapports, études, articles et documents divers consultés

- ABBA Seidik, 2016, « Pourquoi l'Afrique se méfie encore de sa diaspora », Chronique, Le Monde Afrique, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/17/pourquoi-l-afrique-se-mefie-encore-de-sa-diaspora_5032892_3212.html, consulté le 03/05/2017.
- ABDILLAHI Youssouf, 2012, « La diaspora de la Grande Comore à Marseille et son apport sur le développement de l'île *».,* Thèse de doctorat - Géographie., Université de la Réunion.
- ABESSOLO Serge, 2006, « Droit de vote et représentations politiques des Africains de l'étranger, Initiative internationale pour l'Union Africaine (IUA) », Colloque sur le thème : L'Union africaine et ses diasporas : analyses et perspectives pour une plus grande contribution des diasporas au développement de l'Afrique, Paris, 30 octobre 2006, 14 pages.
- ACF, 2009, « Guide Méthodologique : Enquêtes de terrain », Paris, p.22.
- AFD, 2004, « Migrations et phénomènes migratoires », Comité Français pour la Solidarité Internationale, https://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/1-migration-phenomenes-migratoires-afd.pdf, consulté le 10/09/2016.

- AFP, 20 MINUTES, 2017, « Les Comores exigent des excuses après la « blague » de Macron sur les migrants », https://www.20minutes.fr/monde/2080279-20170605-comores-exigent-excuses-apres-blague-macron-migrants, consulté le 01/03/2018.
- AFP, 2013, « Migrants: 232 millions dans le monde en 2013, un niveau record », https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/migrants-232-millions-dans-le-monde-en-2013-un-niveau-record_1280837.html, consulté le 23/05/2015.
- AGENCE ECOFIN, 2018, « Les transferts de fonds de la diaspora africaine vers le continent se sont chiffrés à 65 milliards $ en 2017 », https://www.agenceecofin.com/economie/1204-56065, consulté le 02/04/2019.
- AHAMADA Andhumati, 2011, « Assainissement: Dzahani-II bénéficie d'un don du département de l'Essonne », https://roinaka.skyrock.com/2996397117-Assainissement-Dzahani-II-beneficie-d-un-don-du-departement-de-l.html, consulté le 13/04/2015.
- ALAUX Jean-Pierre, D'ADLER Marie-Ange, BA Assane *et al.,* 1995, « Cinquante Ans de Législation sur les Étrangers », *La Revue Du Gisti*, Plein Droit, N° 29-30, novembre 1995.
- ALI MOHAMED Toibibou, 2006, « Les Comoriens de Zanzibar durant la révolution Okello (1964-1972) - la xénophobie de la république », *Journal des africanistes*, n° 76-2, pp. 137-154.
- AMBASSADE de FRANCE à Moroni, 2011, « Coopération : Inauguration d'une École Primaire à Tsidjé », Moroni, https://km.ambafrance.org/Cooperation-Inauguration-d-une, consulté le 13/04/2014.
- AMBASSADE de FRANCE à Moroni, 2012, « Coopération : jumelage des communes de Koimbani et La Courneuve », Moroni, https://km.ambafrance.org/Cooperation-jumelage-des-communes, consulté le 03/03/2015.
- AMBASSADE DE FRANCE à Moroni, 2018, « Le second programme de codéveloppement aux Comores », https://km.ambafrance.org/Le-second-programme-de, consulté le 11/12/2018.
- AMEDIAME Joël Kouassivi, 2017, « La crise migratoire dans le viseur de l'aide publique au développement de l'Union européenne », Paris, *Fondation Jean Jaurès*/ Penser pour agir, https://jean-jaures.org/nos-productions/la-crise-migratoire-dans-le-viseur-de-l-aide-publique-au-developpement-de-l-union, consulté le 17/04/2018.
- AMMASSARI Savina, 2004, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », *Cahiers des migrations internationales*, BIT, Genève, http://www.ilo.int/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201596.pdf, consulté le 06/09/2016.

- ANDRIAMIHAJA Nasolo-Valivao, 2016, « Le prétexte comorien *», L'express de Madagascar* du 24/12/2016, https://lexpress.mg/24/12/2016/le-pretexte-comorien/, consulté le 17/09/2017.
- ANKILI Houssam, 2013, « Comores : Anda ou le grand mariage qui divise les générations », *le nouvel Afrik*. Com, https://www.afrik.com/comores-anda-ou-le-grand-mariage-qui-divise-les-generations, consulté le 05/03/2016.
- AZAM Jean-Paul, BERLINSCHI Ruxanda, 2009, « L'aide contre l'immigration », *Revue d'économie du développement*, 2009/4 (Vol. 17), pp. 81-108, DOI : 10.3917/edd.234.0081. https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2009-4-page-81.htm, consulté le 13/06/2016.
- BAfD, AFD, 2008, « Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement », https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/70000012_FR_Transfert%20des%20fonds%20FR.PDF, consulté le 07/04/2016.
- BAILLARD Dominique, 2016, « L'Europe veut lier l'aide au développement aux questions migratoires », Paris, *RFI*, http://www.rfi.fr/fr/emission/20160608-europe-veut-lier-aide-developpement-questions-migratoires, consulté le 17/02/2017.
- BAKRI Mohamed, 2006, « Sarcelles : Première ville de France à signer un accord de coopération décentralisée avec une ville des Comores », *Mwezinet*, https://www.comores-online.com/mwezinet/projets/sarcelles.htm, consulté le 19/04/2016.
- BALLEIX Corinne, BEAUJEU Mélodie, Christophe BERTOSSI *et al.,* « L'Europe face au choc des migrations », *La Documentation française*, Questions internationales n° 97, mai-juin 2019, 112 p.
- BANQUE CENTRALE DES COMORES (BCC), 2017, « Rapports annuels 2007 à 2018 », http://www.banque-comores.km/DOCUMENTS/Rapport_annuel_2017.pdf, consulté le 13/08/2018.
- BANQUE MONDIALE, 2004, « Remittances to Comoros : Volume trends, Impacts and Implications », Africa Region Working Paper Series No.75 October 2004, http://documents.worldbank.org/curated/en/957391468772177750/pdf/312750PAPER0Comoros0AFR0wp75.pdf, consulté le 08/05/2017.
- BANQUE MONDIALE, 2011, « Press Release No : 2012/175/DEC., Communiqué de presse du 30/11/2011 ». http://web.worldbank.org/archive/website01259/WEB/0__C-253.HTM, consulté le 10/11/2019.
- BANQUE MONDIALE, 2015, « Les migrations internationales atteignent un niveau record », Washington, https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-

release/2015/12/18/international-migrants-and-remittances-continue-to-grow-as-people-search-for-better-opportunities-new-report-finds, consulté le 25/03/2016.

- BANQUE MONDIALE, 2015, « Les migrations internationales atteignent un niveau record », https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2015/12/18/international-migrants-and-remittances-continue-to-grow-as-people-search-for-better-opportunities-new-report-finds, consulté le 03/08/2017.
- BANQUE MONDIALE, 2017, « La croissance mondiale se renforcera cette année pour passer à 2,7 % dans un contexte d'amélioration des perspectives économiques », Washington, Communique de presse, 04 juin 2017, https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/06/06/global-growth-set-to-strengthen-to-2-7-percent-as-outlook-brightens, consulté le 19/07/2018.
- BANQUE MONDIALE, 2017, « Les envois de fonds des migrants vers les pays en développement sont en recul pour la deuxième année consécutive », Washington, communiqués de presse -21 avril 2017, https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/04/21/remittances-to-developing-countries-decline-for-second-consecutive-year, consulté le 21/05/2018.
- BANQUE MONDIALE, 2018, « Des niveaux record d'envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire en 2017 », Migrations et Développement, Communiqués de Presse-Avril 2018, https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/04/23/record-high-remittances-to-low-and-middle-income-countries-in-2017, consulté le 01/02/2019.
- BANQUE MONDIALE, 2019, « Migration and remittances - Recent developments and Outlook », World Bank Group, KNOMAD, *Migration and development brief* 31, avril 2019, https://www.knomad.org/sites/default/files/2019-04/Migrationanddevelopmentbrief31.pdf, consulté le 07/08/2019.
- BANQUE MONDIALE, 2019, « Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : actualisation 2019-2020 », L'équipe d'analyse de données, le 01 juillet 2019, https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-actualisation-2019-2020, consulté le 11/09/2019.
- BARBEY Amélie, 2007, « Institutions et acteurs religieux chez les Comoriens de Marseille », *Migrations Société*, 2007/3-4 (N° 111 -112), pp. 17-39, https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2007-3-page-17.htm, consulté le 23/06/2015.
- BARBEY Amélie, 2009, « Les migrations comoriennes dans l'ouest de l'Océan indien, histoire et dynamiques contemporaines - Histoire et dynamiques contemporaines », *Hommes et*

migrations, pp. 154 -164, https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.344, consulté le 14/05/2016.

- BARON Léa, 2014, « Migration : quelle place pour les travailleurs migrants ? », *France24/Tv5Monde*, https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites/actualites-choisies/migration-quelle-place-pour-les-travailleurs-migrants, consulté le 11/03/2016.
- BARWANE Ibrahim, 2016, « Le massacre des comoriens en 1976 à Majunga… Nous, les malagasy étions des barbares », Watwan.over-blog.com, https://mcmparis.wordpress.com/2016/05/18/le-massacre-des-comoriens-en-1976-a-majunga-nous-les-malagasy-etions-des-barbares-video/, consulté le 22/07/2017.
- BATHILY Hamidou, 2003, « Étude nationale sur le codéveloppement », Rapport provisoire, Bamako : OIT.
- BEAUCHEMIN Cris, LESSAULT David, 2014, « Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion », https://doi.org/10.4000/e-migrinter.417, pp. 32-43, consulté le 04/10/2015.
- BEIT SALAM, 2014, « Le Président de la République s'est entretenu avec une délégation du groupement pour l'intégration des compétences et entrepreneurs de la diaspora ''GICED'' », https://www.habarizacomores.com/2014/10/le-president-de-la-republique-sest_28.html, consulté le 17/05/2017.
- BEN LETAIEF Mustapha, 2005, « L'Étranger en droit administratif », Horchani F. et Bostanji S. (Sous la dir.), L'Étranger dans tous ses états, éd. SAS, faculté de droit et des sciences politiques, Tunis.
- BENHADDAD Nesrine Amina, HAMMOUD Nacer-Eddine, 2015, « Contribution des migrants de retour au développement de leurs pays d'origine. Étude comparative entre les pays du Maghreb : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc », *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, https://doi.org/10.4000/insaniyat.15268, consulté le 13/07/2017.
- BENOIT Thierry, 2007, « Valoriser les potentialités économiques de la diaspora comorienne pour le développement de l'archipel », Fida - Étude de cas Programme-pays/Comores, p. 6.
- BERTAUX Daniel, 1980, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, nouvelle série, Vol. 69, p. 197-225.
- BILLEBAULT Alexis, 2017, «IMAMO : Ma CPE a été compréhensive », So foot.com, https://www.sofoot.com/imamo-ma-cpe-a-ete-comprehensive-440762.html, consulté le 19/04/2015.

- BIT, 2003, « Tendances Mondiales de l'Emploi », Genève, Rapport BIT, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_007262/lang--fr/index.htm, consulté le 17/02/2017.
- BLANCHY Sophie, 1998, « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes et Migrations*, n°1215, Septembre-octobre 1998, Les Comoriens de France. pp. 5-20.
- BLANCHY Sophie, 2004, « Cités, citoyenneté et territorialité dans l'île de Ngazidja (Comores) », *Journal des africanistes*, 74-1/2 | 2004.
- BLANCO Cristina, 2007, « Transnacionalismo. Emergencia y fundamentos de una nueva perspectiva migratoria », Papers 85, p. 13-29, http://www.raco.cat/index.php/papers/article/viewFile/74158/94201, consulté le 15/05/2016.
- BLANKEVOORT Victor, LANDREVILLE Pierre, PIRES Alvaro P, 1979, « Les coûts sociaux du système pénal : notes méthodologiques », *Crime et/and justice*, vol. 7-8, no 3-4, p. 180-189.
- BOLI Claude, 2019, « CAN 2019 : Peut-on encore parler d'équipes africaines ? », *BBC News Afrique*, https://www.bbc.com/afrique/sports-48749028, consulté le 07/09/2019.
- BONNASSIEUX Alain, PLIEZ Olivier, 2009, « Migrations africaines : les raisons du départ », *Cafés Géographiques de Toulouse*, 25/11/2009, http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/CR-Migrations-africaines-25.11.09.pdf, consulté le 21/05/2017.
- BORJAS George. J, 1989, « Economic Theory and International Migration », *International Migration Review*, Vol.23, N°. 3, Autumn, 1989: 457-485, DOI: 10.2307/2546424.
- BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 31, janvier 1980.
- BOURVEN Monique, 2008, « Comment mobiliser l'épargne des migrants en faveur du Codéveloppement », République française, Rapport du CES, 66 p., https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2008/2008_14_monique_bourven.pdf, consulté le 12/03/2018.
- BOYD Monica, 1989, « Family and Personal Networks in International Migration : Recent Developments and New Agendas ». *International Migration Review, 23*(3), 638-670. doi:10.2307/2546433
- BUGA Natalia, 2011, « Les diasporas comme ressources d'intégration dans l'économie mondiale », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Grenoble.
- CAAC, Collectif des Associations et des Amis des Comores, 2009, « Mémorandum sur le contentieux franco-comorien à propos de l'île comorienne de Mayotte »., Janv., 2009, https://npa2009.org/sites/default/files/M%c3%a9morandumComores_(p1-10).PDF, consulté le 09/11/2015.

- CAMPUS France, 2014, « L'essentiel des chiffres clés n°9 », septembre 2014, https://www.campusfrance.org/fr/ressource/l-essentiel-des-chiffres-cles, consulté le 23/06/2016.
- CAMPUS France, 2017, « La mobilité internationale des étudiants Africains », HS N° 16, Novembre 2017, 44 p.
- CAMPUS France, 2019, « Chiffres clés », Mars 2019, https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2019_fr.pdf, consulté le 23/11/2019.
- CAMPUS France, 2019, « Fiche statistique COMORES », *Mobilité internationale Unesco*, https://ressources.campusfrance.org/publications/mobilite_pays/fr/comores_fr.pdf, consulté le 02/11/2019.
- CAPRON Alexandre, 2015, « Immigration clandestine à Mayotte : le récit d'un Comorien », *France 24*, Les Observateurs, https://observers.france24.com/fr/20150226-immigration-clandestine-mayotte-recit-comorien-controle-frontiere-france , consulté le 11/07/2017.
- CARLING Jørgen, 2004, « Emigration, return and development in Cape Verde: the impact of closing borders », *Population, Space and Place*, Vol 10, Issue 2, pp. 113-132. DOI : 10.1002/psp.322, consulté le 17/03/2016.
- CEREQ, 2002, « Quand l'école est finie : Premiers pas dans la vie active de la Génération 1998 », Marseille CEREQ.
- CESSOU Sabine, 2017, « L'argent de la diaspora, une part substantielle du PIB des États africains », *RFI*, publié le 09/06/2017, http://www.rfi.fr/fr/hebdo/20170609-argent-diaspora-une-manne-substantielle-pays-africains, consulté le 09/04/2018.
- CHORT Isabelle, 2013, « Réseaux migratoires sénégalais »., *STATECO* n°107, 2012 – 2013.
- COJEAN Annick, 2009, « Yemenia Airways, le crash oublié, Trois mois après le crash du vol de la Yemenia Airways, la communauté comorienne de Marseille se sent délaissée », *Le Monde*, 08 octobre 2009, https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/08/le-crash-oublie_1251163_3224.html, consulté le 11/03/2015.
- COMORES, 1996, « Enquête démographique et de santé aux Comores 1996 », Centre national de Documentation et de Recherche Scientifique, DHS, 270 p, https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR79/FR79.pdf, consulté le 14/06/2015.
- COMORES-INFOS, 2016, « Le 22 décembre 1974 est une date charnière dans l'histoire des Comores », Comores droit, http://www.comores-infos.net/le-22-decembre-1974-est-une-date-charniere-dans-lhistoire-des-comores/, consulté le 27/08/2017.

- CONDAMINES Charles, 1998, « Immigration, intégration et politique de coopération », *Le monde diplomatique*, n° 529, April, pp. 14-15.
- CORNUAU Frédérique, DUNEZAT Xavier, 2008, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2008/2 : De nouvelles mobilités dans une Europe élargie, pp. 331-352, https://doi.org/10.4000/eps.3330.
- COUNTRYECONOMY.COM, 2017, « Comores - Envois de fonds des migrants », https://fr.countryeconomy.com/demographie/migration/envois-de-fonds/comores, consulté le 11/03/2018.
- CRUL Maurice, THOMSON Mark, 2007, « The Second Generation in Europe and the United States: How is the Transatlantic Debate Relevant for Further Research on the European Second Generation? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33 (7) : 1025-1041, DOI: 10.1080/13691830701541556.
- DAUM Christophe, 1993, « Immigration et développement », *Hommes et migrations* n° 1165, pp. 6-10.
- DAUM Christophe, 2002, « Aides au retour volontaire et réinsertion au Mali : un bilan critique », *Hommes et migrations* n° 1239, septembre-octobre.
- DE HAAS Hein, 2010 [2008], « Migration and Development : A Theoretical Perspective », *International Migration Review,* March 2010, Vol. 44, Issue 1, https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x, consulté le 13/05/2016.
- DE JONG Gordon F., 2000, « Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-making », *Population Studies*, 54 (3), pp. 307-319.
- DEFOORT Cécily, 2007, « Migrations qualifiées et capital humain - Nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel », Thèse de doctorat en économie, Université de Lille 2.
- DEVILLARD Jean-Marc, 1977, « Un témoignage sur le massacre de Comoriens à Majunga », *Le Monde* n° 9944 du 16-17 janvier 1977, p. 4, https://www.lemonde.fr/archives/article/1977/01/17/un-temoignage-sur-le-massacre-de-comoriens-a-majunga_2852716_1819218.html, consulté le 25/04/2016.
- DIAWARA Malik, AHAMED-MIKIDACHE Houmi, 2016, « Présidentielle – Comores : Fahmi Saïd Ibrahim : "Je préfère voir un Etat modeste avec une population riche" », *Le point Afrique*, Publié le 28/01/2016 | Le Point.fr.
- DIENG Seydi Ababacar, 1998, « Le comportement financier des migrants maliens et sénégalais de France », *Revue d'économie financière* 49 : 103-134, https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_1998_num_49_5_3728, consulté le 11/05/2015.

- DIETSCHY Paul, 2010, « Football et immigration en France », Musée de l'histoire de l'immigration, https://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/integration-et-xenophobie/football-et-immigration-en-france, consulté le 21/02/2017.
- DIOP Djibril, 2008, « Devant l'équation du financement du développement, les associations d'immigrés : la troisième voie ? », Québec, *Centre d'Études et de Recherches internationales* de L'Université de Montréal (CERIUM), Université de Montréal.
- DUMONT Fernand, LANGLOIS Simon, MARTIN Yves (sous la direction de), 1994, « La criminalité : enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques », Montréal : *Institut québécois de recherche sur la culture*, pp. 247-277.
- EL QADIM Nora, 2019, « L'expulsion des étrangers hors de France », vie publique, au cœur du débat public, https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271049-lexpulsion-des-etrangers-hors-de-france, consulté le 05/06/2019.
- EUROSTAT, 2011, « Asylum-Seekers and Refugees, a statistical report », Volume 3: Central European Countries.
- EUROSTAT, 2018, « Statistiques sur la migration et la population migrante », Statistics Explained, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr, consulté le 01/06/2019.
- EYCHENNE Alexia, 2012, « Pourquoi les descendants d'immigrés souffrent-ils plus du chômage que les autres ? », L'Express, https://www.lexpress.fr/emploi/pourquoi-les-descendants-d-immigres-souffrent-ils-plus-du-chomage-que-les-autres_1172801.html, consulté le 17/05/2015.
- FAIST Thomas, 1997, « International Migration and Transnational Social Spaces: The Bridging Functions of Social Capital in the Economic Realm », Paper presented at the Second International MigCities Conference, Liège, 6-8 novembre 1997.
- FAIST Thomas, 1998, « Transnational Social Spaces of International Migration: Evolutîon, Significance, and Future Prospects », *Archives européennes de sociologie*, vol 39, n° 2, pp. 213-247.
- FAIST Thomas, AMELINA Anna, 2008, « Turkish Migrant Associations in Germany Between Integration, Pressure and Transnational Linkages », *Revue européenne des migrations internationales* 2008/2 (Vol. 24).
- FAWCETT James T, ARNOLD Fred, 1987, « The Role of Surveys in the Study of International Migration: An Appraisal », *International Migration Review*, 21 (4) : 1523-1540.
- FFC, Fédération de Football des Comores, 2018, « Marquer l'histoire des Cœlacanthes », https://www.facebook.com/fedcomfootball/, consulté le 03/04/2018.

- FIDA, 2016, « Transferts d'argent et bureaux de poste en Afrique - Répondre aux besoins des migrants et de leurs familles en milieu rural », Investir dans les populations rurales, FIDA, MFEF,https://www.ifad.org/documents/38714170/40194630/PostalOfficesReport_WEB_f.pdf/3199a789-1be3-43d4-9503-988d05b3b947, consulté le 22/06/2017.
- FIDA, BANQUE MONDIALE, 2015, « Transferts d'argent et inclusion financière », Rapport du Fonds international de développement agricole et du Groupe Banque mondiale pour le Partenariat mondial du G20 pour l'inclusion financière, Septembre 2015, Rome, 64 p, https://www.ifad.org/documents/38714170/40187309/gpfi_f.pdf/010838f5-dfd2-4f2b-8c59-1fd10cb42ae7, consulté le 06/09/2016.
- FIFA, Fédération internationale de football association, 2015, « Retour aux sources : La FIFA évoque le rôle de Raouraoua dans l'affaire des binationaux », the FIFA Weekly, https://issuu.com/fifa/docs/issuu_franzoesisch_woche_19_2015, consulté le 17/07/2017.
- FINANCIAL Afrik, 2019, « Les Comores rejoint le rang des pays à revenu intermédiaire », https://www.financialafrik.com/2019/09/06/les-comores-rejoint-le-rang-des-pays-a-revenu-intermediaire/, consulté le 25 septembre 2019.
- FINDLAY Allan, 1990, « A Migration Channels Approach to the Study of High-Level Manpower Movements: A Theoretical Perspective », *International Migration*, 28 (1) : 15-23. DOI : 10.1111/j.1468-2435.1990.tb00132.x
- FISCHER Peter A, REINER Martin, STRAUBHAAR Thomas, 1997, « Should I Stay or Should I Go? », in Tomas Hammar, Grete Brochmann, Kristof Tamas and Thomas Faist Eds., International Migration, Immobility and Development: Multidisciplinary Perspectives, Oxford Berg, pp. 49-90.
- FLAHAUX Marie-Laurence, BEAUCHEMIN Cris, SCHOUMAKER Bruno, 2014, « De l'Europe vers l'Afrique : les migrations de retour au Sénégal et en République Démocratique du Congo », *Populations & Sociétés*, 515, 4 p.
- FLAHAUX Marie-Laurence**,** EGGERICKX Thierry, SCHOUMAKER Bruno**,** 2017**, «** Les migrations de retour en Afrique », *Espace populations sociétés*, 2017/1 | 2017, http://journals.openedition.org/eps/7081 ; DOI : https://doi.org/10.4000/eps.7081.
- FLOBERT Thierry, 1976, « Les Comores : évolution juridique et socio-politique », *Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'Océan Indien*, Aix Marseille, 693 p.
- FMI, 2016, « Rapport des services du FMI ; et déclaration de l'administrateur pour l'Union des Comores », Rapport du FMI n° 16/393, Washington, décembre 2016, https://www.imf.org/external/French/pubs/ft/scr/2016/cr16393f.pdf, consulté le 21/07/2017.

- FMI, 2018, « Union des Comores - Questions Générales », Rapport du FMI n° 18/190, Washington, Juin 2018.
- FORIM, Cagf, 2012, « Étude sur la diaspora comorienne en France »., Paris. 30p, https://www.forim.net/sites/default/files/Etude%20sur%20la%20diaspora%20des%20Comores%20en%20France%20par%20%20CAGF-FORIM.pdf, consulté le 25/08/2017.
- FOUAD Ali Abdallah, 2017, « L'immigration comorienne à La Réunion de 1900 à nos jours »., Thèse de doctorat - Histoire, Université de la Réunion.
- FRANCE24/AFP, 2015, « Sommet UE-Afrique : l'Europe verse 1,8 milliard d'euros pour tenter de freiner les flux migratoires », https://www.france24.com/fr/20151112-ue-lance-fonds-aide-afrique-endiguer-crise-migratoire-malte-valette, consulté le 10/11/2016.
- FSY, 2019, « Élection présidentielle anticipée : l'opposition dénonce ''un coup d'Etat'' », Moroni, *La Gazette des Comores (LGDC)* n°3363 du 25 Mars 2019.
- FSY, 2019, « Projet de loi d'habilitation : Peut-il y avoir des députations sans la représentation de la diaspora? », Moroni, *La Gazette des Comores (LGDC)* n° 3462 du 28/08/2019, http://lagazettedescomores.com/assets/pdfs/QuarkXPress%203462.pdf,consulté le 29/08/2019.
- GABAS Jean-Jacques, 2009, « Aide au retour et codéveloppement : quel impact ? », Christophe Jaffrelot éd., L'enjeu mondial. Les migrations, Paris, Presses de Sciences Po, « Annuels », 2009, pp. 281-290, https://www.cairn.info/l-enjeu-mondial-2--9782724611311-page-281.htm, consulté le 15/03/2015.
- GASTAUT Yvan, 2011, « Le football et l'identité française », Colloque Sport et ethnicité, Université de Bordeaux, 18-19 mai 2011.
- GILLIAN Marie Shepherd, 1982, « The Comorians in Kenya: the establishment and loss of economic nich », Thèse de doctorat, London School of Economics, pp. 18-66.
- GIRARDIN Brigitte, 2007, « Audition par la commission des affaires étrangères du Senat », Comptes rendus de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Paris, 13 février 2007, https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20070212/etr.html, consulté le 05/09/2015.
- GISTI, 2009, « Bilan d'activité 2009 », https://www.gisti.org/IMG/pdf/bilan-2009.pdf, consulté le 11/07/2015.
- GISTI, CERC, 1999, « le rôle de l'immigration dans la régulation du marché du travail », Rapport immigration, emploi et chômage, https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-2-2.html, consulté le 21/04/2016.

- GLICK-SCHILLER Nina., BASCH Linda., SZANTON BLANC Cristina, 1995, « From Immigrant to Transmigrant : Theorizing Transnational Migration », *Anthropological Quarterly*, Vol. 68, No. 1 (Jan.), pp. 48-63, http://www.jstor.org/stable/3317464, consulté le 19/02/2015.
- GODFRAIN Jacques, CAZENAVE Richard, 2007, « Rapport sur le Codéveloppement », Ministère des Affaires étrangères, Paris, https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000629.pdf, consulté le 08/10/2015.
- GOLDBERG Daniel, BOUVARD Loïc, LESTERLIN Bernard, 2010, « Rapport d'information, présenté à la suite de la mission effectuée du 2 au 11 octobre 2010 par une délégation du Groupe d'amitié France-Union des Comores », Assemblée nationale, Paris, p.38, http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-dian/dian053-2011.asp, consulté le 22/07/2015.
- GOLDRING Luin, 1992, « Diversity and Community in Transnational Migration: A Comparative Study of Two Mexico-U.S. Migrant Circuits », Ph.D. Cornell University 1992.
- GRANJON Philippe, 1998, « Comores : la prévention contre le choléra », *Médecins du monde*, journal trimestriel, n° 51, juin 1998, p. 15.
- GRANOVETTER Mark J., 1983, « The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited», *Sociological Theory*, Vol. 1, pp. 201-233.
- GROGNET Fabrice, 2011, « Une mémoire "gommée" en héritage », *Hommes & Migrations*, vol. 1293, no. 5, pp. 120-124.
- GUARASCIO Francesco, DELAME Nicolas, BROSSE Jean-Stéphane, 2016, « L'UE veut lier l'aide à l'Afrique et lutte contre les migrations », *Challenges Monde* du 07/06/2016, https://www.challenges.fr/monde/l-ue-veut-lier-l-aide-a-l-afrique-et-lutte-contre-les-migrations_20134, consulté le 09/11/2017.
- GUARNIZO Luis Eduardo, 2003, « The economics of transnational living », *International Migration Review*, 37 (3): 666-699, Nueva York.
- GUARNIZO Luis, SÁNCHEZ Alberto, 2003, ROACH Elizabeth, 2003, « Desconfianza, solidaridad fragmentada y migración transnacional : los colombianos en la ciudad de Nueva York y Los Ángeles », PORTES, A., GUARNIZO, L. et LANDOLT, P. *La globalización desde abajo : transnacionalismo inmigrante y desarrollo*, Flacso Méjico, México.
- GUÉBOURG Jean-Louis , 1995, « Migrants et clandestins de la Grande Comore », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 48-191 pp. 295-318.
- GUILLAUME Myriam, 2019, « A Marseille, la diaspora comorienne espère toujours un avenir démocratique », *La Marseillaise.fr*,

http://www.lamarseillaise.fr/marseille/societe/76392-a-marseille-la-diaspora-comorienne-espere-toujours-un-avenir-democratique, consulté le 07/10/2019.

- GUPTA Sanjeev, PATTILLO Catherine, WAGH Smita, 2007, « l'impact bénéfique des envois de fonds sur l'Afrique », *Finances et développement*, Juin 2007, https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2007/06/pdf/gupta.pdf, consulté le 13/05/2016.
- HACHIMI Said, 2007, « Migration et Urbanisation Aux Comores - Analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003 », Commissariat général au plan, Moroni, Union des Comores, 16 p.
- HARRIS John R, TODARO Michael P, 1970, « Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis », *American Economic Review*, Vol. 60, N°1 (1970), pp. 126-142.
- HARZOUNE Mustapha, 2005, « Un fil entre les Comores et Marseille », In : *Hommes et Migrations*, Trajectoires d'exils n° 1253, Janvier-février 2005, pp. 118-121, https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2005_num_1253_1_4305, consulté le 13/04/2015.
- HASKI Pierre, 2016, « La France dans le piège de Mayotte : la bombe à retardement de Giscard », *L'Obs Rue89*, Publié le 21 novembre 2016, https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-politique/20140822.RUE5379/la-france-dans-le-piege-de-mayotte-la-bombe-a-retardement-de-giscard.html, consulté le 04/11/2017.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 1986, « Les années de formation d'un monopole colonial aux Comores : la société coloniale de Bambao (1907-1960) », Mémoire de Maîtrise, Sorbonne, Paris IV, 144 p.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2008, « Bréviaire sur l'histoire politique des Comores » (1946 - 2006), Contribution au Séminaire : « Histoire et Actualités de l'Océan Indien occidental », CRESOI, 30 p, https://www.cresoi.fr/Breviaire-sur-l-Histoire-Politique, consulté le 19/04/2017.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2010, « Le système foncier comorien de 1841 à 1975 », Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de la Réunion.
- HAUG Sonja, 2008, « Migration Networks and Migration Decision-Making », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34 (4), pp. 585-605.
- HERMAN Emma, 2006, « Migration as a Family Business: The Role of Personal Networks in the Mobility Phase of Migration », IOM, *International Migration*, Vol. 44, N° 4, pp. 191-230.
- HERNÁNDEZ-CARRETERO María, 2017, « Hope and uncertainty in Senegalese migration to Spain: Taking chances on emigration but not upon return », in Kleist, Nauja et Dorte Thorsen,

(eds), *Hope and Uncertainty in Contemporary African Migration*. Abingdon : Routledge, pp.113–133.

- HOUEIX Romain, 2019, « CAN-2019 : les binationaux, le réservoir des sélections africaines », *France 24*, https://www.france24.com/fr/20190619-can-2019-football-binationaux-equipe-francais, consulté le 05/07/2019.
- IBRAHIM Mahafidh Eddine, 2009, « Adduction d'eau de Oichili, quand la région n'attend pas l'État », *Al-watwan*, n° 1385 du lundi 24 août 2009.
- IMANI Ghana, 2014, « Immigration africaine : Pourquoi quittent-ils leur pays ? », *Contrepoints*, https://www.contrepoints.org/2014/02/12/156396-immigration-africaine-pourquoi-quittent-ils-leur-pays, consulté le 23/06/2015.
- IMAZPRESS, 2017, « Coordination nationale de la coopération dans la zone Océan Indien Formation des agents et élus territoriaux comoriens : une déclaration d'engagement signée », http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2017/10/10/coordination-nationale-de-la-cooperation-dans-la-zone-ocean-indien-formation-des-agents-et-elus-territoirauc-commoriens-une-declaration-d-engagement-signee,70282.html, consulté le 02/01/2018.
- INED, 2018, « Les migrations dans le monde », *International Migration Report* 2017, Division de la Population, Département des Affaires économiques et sociales (DAES), Nations Unies, https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/les-migrations-dans-le-monde/, consulté le 28/05/2019.
- INSEE, 2014, « Tableau de l'économie française », Collection INSEE Références, Communiqué de Presse du 18 février 2014, Paris.
- INSEED, 2017, « Rapports thématiques RGPH 2003 », Moroni, http://www.inseed.km/index.php/publications/rapport1/rapports-thematiques-rgph2003, consulté le 15/03/2017.
- INSEED, Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, 2017, « Rapports RGPH », Moroni Comores.
- JAFFAR Said Hassane, 1994, « La communauté comorienne en France », mémoire de DEA, Université de Paris III – INALCO, 80 p.
- Jeune Afrique/AFP, 01/02/17, « L'Italie crée un « fonds Afrique » pour lutter contre l'immigration clandestine », https://www.jeuneafrique.com/399317/societe/litalie-cree-fonds-afrique-lutter-contre-limmigration-clandestine/, consulté le 17/11/2018.
- JOMNI A, 2019, « Les binationaux de la CAN 2019 : leurs crampons balancent entre deux Nations », OrangeFootballClub, https://orangefootballclub.com/fr/articles/les-binationaux-de-la-can-2019-leurs-crampons-balancent-entre-deux-nations/, consulté le 14/09/2019.

- JONES Richard C, 1998, « Introduction: The Renewed Role of Remittances in the New World Order », *Economic Geography*, 74:1, 1-7, DOI: 10.1111/j.1944-8287.1998.tb00101.x
- KALFA David, 2011, « Six vérités sur les footballeurs binationaux », RFI, Afrique foot, http://www.rfi.fr/fr/afrique-foot/20110502-six-verites-footballeurs-binationaux, consulté le 07/04/2016.
- KAPUR Davesh, 2003, « Remittances: the new development mantra? », *Harvard University and Center for Global Development,* August 25, 2003, Paper prepared for the G-24 Technical Group Meeting, https://www.g24.org/wp-content/uploads/2016/01/REMITTANCES-THE-NEW-DEVELOPMENT-MANTRA.pdf, consulté le 03/08/2015.
- KATIBOU Abdou, 2011, « Les migrations comoriennes en France », *Recherches internationales*, n° 90, avril-juin 2011, pp. 135-152, https://www.recherches-internationales.fr/RI90/RI90-Katibou.pdf, consulté le 12/04/2015.
- KATIBOU Abdou, 2015, « Migrations, transferts de fonds et impacts socio-économiques : le cas des îles Comores », *Mondes en développement* 2015/4 (n° 172), pp. 53-66, https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2015-4-page-53.htm, consulté le 13/08/2016.
- KRISSMAN Fred, 2005, « Sin Coyote Ni Patrón : Why the "Migrant Network" Fails to Explain International Migration », *International Migration Review*, 39 (1), https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2005.tb00254.x, consulté le 22/07/2016.
- KULU-GLASGOW Isik, 1992, « Motives and social networks of international migration within the context of the systems approach: a literature review », Den Haag, Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute, 71 p.
- *La Voix du Nord*, 2013, « Le Président des Comores à la rencontre de sa communauté dunkerquoise », publié le 08/12/2013, https://www.lavoixdunord.fr/art/region/le-president-des-comores-a-la-rencontre-de-sa-communaute-ia17b47588n1759911, consulté le 05/06/2014.
- LACOMBE Pierre, 2015, « Mayotte : Le président de l'Union des Comores ne désarme pas », Outre-mer.1,1èreFranceTvInfo, https://la1ere.francetvinfo.fr/2015/09/29/mayotte-le-president-de-l-union-des-comores-ne-desarme-pas-291029.html, consulté le 07/05/2016.
- LACROIX Thomas, 2003, « Espace Transnational et Territoires. Les Réseaux Marocains du Développement », Doctorat en géographie, Université de Poitiers.
- LE FIGARO, 2019, « Comores : arrestation de l'un des candidats battus à la présidentielle », AFP, Publié le 28 mars 2019, https://www.lefigaro.fr/flash-actu/comores-arrestation-de-l-un-des-candidats-battus-a-la-presidentielle-20190328, consulté le 17/07/2019.

- Le Monde, 2002, « Les dates-clés de l'immigration en France », *La Documentation française*, 06 décembre 2002, https://www.lemonde.fr/societe/article/2002/12/06/les-dates-cles-de-l-immigration-en-france_301216_3224.html, consulté le 02/06/2015.
- LEE Everett S, 1966, «A theory of migration », *Demography*, 3 (1): 47-51, DOI: 10.2307/2060063, https://www.jstor.org/stable/2060063, consulté le 15/07/2016.
- LEGENDRE Samuel, 2009, « Le Codéveloppement : entre politique de développement et politique de gestion des flux migratoires », Mémoire de fin d'étude, ISTOM, 108 p., http://www.ardydev.org/wp-content/uploads/2010/06/Memoire-ISTOM.pdf, consulté le 12/06/2016.
- LEWIS Arthur W., 1954, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *Oxford Economic Papers* Vol. 14: 158-172.
- LINFO.RE, 2011, « 44.5% des jeunes Comoriens sont au chômage », https://www.linfo.re/ocean-indien/les-comores/44-5-des-jeunes-comoriens-sont-au-chomage, consulté le 19/04/2016.
- LOCH Dietmar, BAROU Jacques, HILY Marie-Antoinette, 2012, « Migrations, transnationalisme et diaspora : théorie et études de cas », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 28 – n°1 https://journals.openedition.org/remi/5693, consulté le 13/02/2015.
- MANÇO Altay, BOLZMAN Claudio, 2009, « Diversités locales et développement », *Les Politiques sociales*, 1 (2) : 11-26.
- MANÇO Altay, GERSTNEROVA Andrea, 2009, « Gouvernance de la diversité et solidarité internationale : pratique des communes en Belgique francophone », *Les Politiques sociales*, 3-4 : 114-126.
- MANICACCI Jean, 1938, « L'archipel des Comores », *Annales de géographie*, Année 1938/267/ pp. 279-290.
- MAROT Nadia, 1995, « L'évolution des accords franco-africains », Article extrait du *Plein droit* n° 29-30, novembre, « Cinquante ans de législation sur les étrangers », https://www.gisti.org/spip.php?article3865, consulté le 13/04/2015.
- MASSEY Douglas S, 1990, « The social and economic origins of immigration », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 510, pp. 60-72.
- MASSEY Douglas S, JOAQUIN Arango, GRAEME Hugo et al., 1993, « Theories of international migration: A review and appraisal », *Population and Development Review*, 19 (3): 431-466.

- MASSEY Douglas S, JOAQUIN Arango, GRAEME Hugo et al., 1994, « An Evaluation of International Migration Theory: The North American Case », *Population and Development Review*, 20 (4): 699-751.
- MASSEY Douglas, ARANGO Joaquin, GRAEME Hugo et al., 2002, « Theories of international migration. A review and Appraisal », *Population and Society*, Trovato, Frank (éd.), pp. 298-311. Oxford, Oxford University Press.
- MASSEY Douglas, BROWN E. Amelia, 2011, « New Migration Stream between Mexico and Canada », *Migraciones Internacionales*, 6 (1) : 119-144, https://pdfs.semanticscholar.org/295f/790709b8fb7afc984ea616484a0d60393570.pdf, consulté le 07/02/2016.
- MASSICOT Simone, 1986, « Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance territoires ayant été sous la souveraineté française », *Population* 1986/3 Vol. 41, p. 533-546, https://www.cairn.info/revue-population-1986-3-page-533.htm, consulté le 05/11/2016.
- MBAYE Mamadou Moustapha, 2017, « Migrations transnationales et co-développement entre l'Europe et l'Afrique : une étude sur le cas italo-sénégalais », Thèse de doctorat en économie et sociologie rurales, Università Degli Studi di Milano – Université de Thiès.
- MCAULIFFE Marie, KITIMBO Adrian , World Economic Forum, 2018, « Migrations africaines : ce que disent vraiment les chiffres», https://fr.weforum.org/agenda/2018/06/migrations-africaines-ce-que-disent-vraiment-les-chiffres-5696dc52-268d-43dd-8b43-12dc19bb5840/, consulté le 01/03/2019.
- MEGNENG Andrésia, 2018, « Les passeports africains dans le classement Henley Passport Index 2018 », https://www.africapostnews.com/passeports-africains-henley-index/, consulté le 01/03/2019.
- MILANOVIC Branko, 2011, « The Haves and the Have-Nots, A Brief and Idiosyncratic History of Global Inequality », New York : Basic Books, 2011. xiv + 258 pp, Reviewed for EH.Net by Thomas N. Maloney, Department of Economics, University of Utah, https://eh.net/book_reviews/the-haves-and-the-have-nots-a-brief-and-idiosyncratic-history-of-global-inequality/, consulté le 02/11/2016.
- MILHAUD Charles, 2006, « L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne », Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, 114p, https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/064000739.pdf, consulté le 25/04/2016.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2014, « Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France », Les accords bilatéraux,

https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Les-accords-bilateraux/Presentation-generale-des-accords-bilateraux, consulté le 13 /07/2016.

- MMAGAZA, 2019 « Habari Za Udunga - Les ‘’Je viens’’, comme une peau de chagrin », *La Gazette des Comores (LGDC)* n° 3418 - Mardi 25 Juin 2019.
- MOHAMED Ahamada, 2009, « Le maire de La Courneuve à Ouellah-Itsandra », Moroni, *Al-watwan, n° 1343* du 18 juin 2009, https://www.comores-online.com/mwezinet/presse/images/alwatwan1343.pdf, consulté le 13/06/2016.
- MONTVALON Jean-Baptiste, 2013, « Immigration : depuis Charles Pasqua, la droite défend un modèle toujours plus répressif », *Le Monde*, 12 décembre 2013.
- MWEZINET, 2004, « Université des Comores, journée d’inauguration officielle », *Al Watwan, n° 817* du 20/02/2004, https://www.comores-online.com/mwezinet/education/universiteinaug.htm, consulté le 02/04/2014.
- MZE Mohamed, 1989, « Les Sabena de la Grande -Comore, étude d’une migration », DEA, INALCO, Paris.
- MZEMBABA Abdallah, 2013, « Ngazidja-Dunkerque : signature d’un accord de coopération », *Al-watwan, n° 2189* du 24 mai 2013.
- NA, 2011, « Les Comores, la France viole les résolutions de l’ONU et le droit international », Chronique anticoloniale du 30 Septembre 2011, http://www.anticolonial.net/spip.php?article2407, consulté le 02/09/2015.
- NAIM Mosés, 2018, « Les diasporas, ces puissants acteurs politiques », *Slate.fr*, http://www.slate.fr/story/155729/-diasporas-toxiques-benefiques-politique, consulté le 11/04/2019.
- NAIR Sami, 1997, « Rapport de bilan et d’orientation sur la politique de Codéveloppement liée aux flux migratoires », Musée de l’histoire de l’immigration, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, 39p, https://www.histoire-immigration.fr/opac/24789/show, consulté le 05/04/2016.
- NATIONS UNIES, 2015, « International Migration Report 2015 », Economic and Social Affairs, New York, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf, consulté le 04/09/2017.
- NATIONS UNIES, 2016, « Il y a 244 millions de migrants internationaux dans le monde, selon l’ONU », Département des affaires économiques et sociales, Centre d’actualités de l’ONU, https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/international-migrants.html, consulté le 22/07/2018.

- NATIONS UNIES, 2017, « Les Comores, profil 2017 », Commission nationale pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/EA/EA-ICE21/profil_comores_nov_2017.pdf, consulté le 11/04/2018.
- OBERAI, A, SINGH Manmohan, 1980, « Migration remittances and rural development: Findings of a case study in the Indian Punjab », *International Labor Review*, 119 (2): 229-241.
- OCDE, 1999, « Tendances des migrations internationales - Système d'Observation Permanente des Migrations », *SOPEMI*, Rapport annuel 1999, 247 p., https://www.oecd.org/fr/migrations/mig/2717690.pdf, consulté le 15/04/2015.
- OCDE, 2010, « Perspectives de l'emploi de l'OCDE – Sortir de la crise de l'emploi », Paris, DOI:https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2010-fr, consulté le 21/07/2016.
- OCDE, 2011, « Rapport 2011 sur l'engagement international dans les états fragiles - Union des Comores », https://www.oecd.org/fr/pays/comores/48697166.pdf, consulté le 03/09/2016.
- OCDE, 2012, « Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques », Ministère des Affaires étrangères, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, https://www.oecd.org/fr/els/mig/Policy_Brief_Migrants_fr_BD-DEFINITIF.pdf, consulté le 13/04/2015.
- OECD, Organization for Economic Cooperation and Development, 1978, « The Migratory Chain », Paris, OECD.
- OIM, 2013, « État de la migration dans le monde – Le bien-être des migrants et le développement », Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, 8 p., https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We Do/wmr2013/fr/WMR2013_Overview_FR_final.pdf, consulté le 14/05/2015.
- OIM, 2015, « État de la migration dans le monde 2015 - Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité », Genève, 241 p., https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015_fr.pdf, consulté le 07/05/2016.
- OIM, 2016, « L'OIM publie une fiche d'information sur les tendances de la migration dans le monde en 2015 », ONU Migration, https://www.iom.int/fr/news/loim-publie-une-fiche-dinformation-sur-les-tendances-de-la-migration-dans-le-monde-en-2015, consulté le 04/05/2017.
- OIM, 2018, « État de la migration dans le monde, 2018 », ONU Migration, Genève, 400 p, https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf, consulté le 04/05/2019.

- OIM, 2018, « Global migration indicators 2018 », UN Migration, GMDA, 64p, https://publications.iom.int/system/files/pdf/global_migration_indicators_2018.pdf, consulté le 12/04/2019.
- OIT/ILO, 2015, « Global Estimates on Migrant Workers – Results and Methodology, Special focus on migrant domestic workers », Labour Migration Branch, Conditions of Work and Equality Department, Genève. Disponible à l'adresse : http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_436343. Pdf, consulté le 17/11/2016.
- ONU info, 2016, « Il y a 244 millions de migrants internationaux dans le monde, selon l'ONU », https://news.un.org/fr/story/2016/01/327102-il-y-244-millions-de-migrants-internationaux-dans-le-monde-selon-lonu, consulté le 15/06/2017.
- ORAISON André, 2004, « La mise en place des institutions de ''l'Union des Comores'' prévues par la Constitution du 23 décembre 2001. L'avènement d'un régime de type présidentiel et fédéral dans un état francophone du canal de Mozambique », *Revue Française de Droit Constitutionnel*, 2004/4 (n°60), pp. 771-795, https://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2004-4-page-771.htm, consulté le 23/07/2016.
- PALLONI Alberto, MASSEY Douglas S., CEBALLOS Miguel et al., 2001, « Social capital and international migration : A test using information on family networks », *American Journal of Sociology*, Vol. 106, No. 5 (mars), pp. 1262-1298, http://www.jstor.org/stable/10.1086/320817, consulté le 11/03/2015.
- PAPADEMETRIOU Demetrios G., 1994, « Les effets des migrations internationales sur les pays d'accueil, les pays d'origine et les immigrants », *Politique étrangère*/1994, n° 59-3 pp. 671-688, https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1994_num_59_3_4304, consulté le 21/03/2015.
- PECCIA Tiziano, MEDA Rachele, 2017, « Les Comores, le Visa Balladur et l'hécatombe au large de Mayotte : une analyse transdisciplinaire de la question complexe des migrations comoriennes *», Cofins*, 31 | 2017 : Número 31, https://doi.org/10.4000/confins.11991.
- PENENT Aude, CFSI, 2003, « La valorisation économique de l'épargne des migrants- épargner ici, investir là-bas, un état des lieux », Étude réalisée par le groupe de travail ''Valorisation économique de l'épargne des migrants '', FORIM, FINANSOL et le CFSI, décembre 2003, https://www.pseau.org/outils/ouvrages/cfsi_valorisation_economique_epargne_migrants.pdf, consulté le 13/07/2015.
- PERRAUDIN Anna, 2016, « Crise économique et migrations de retour. Le cas des Équatoriens en Espagne », *Autrepart*, (1) (n° 77), pp. 165 – 182, https://www.cairn.info/revue-autrepart-2016-1-page-165.htm, consulté le 21/06/2016.

- PFCC, Programme Franco-Comorien de Codéveloppement, 2014-2018, « http://www.codevcomores.org », consulté le 07/05/2014.
- PHILIPPON Laura, 2015, « Anjouan-Mayotte : la mer Méditerranée n'est pas le seul cimetière maritime de migrants », *Outre-mer.1*, https://la1ere.francetvinfo.fr/2015/04/21/anjouan-mayotte-la-mer-mediterranee-n-est-pas-le-seul-cimetiere-maritime-de-migrants-249613.html, consulté le 28/06/2017.
- PIARROUX Renaud, BRUNET Alain, 1998, « Épidémie de choléra aux Comores : dynamique de la transmission, mise en place d'une stratégie de lutte communautaire », *Développement et Santé*, n° 136, août 1998, https://devsante.org/articles/l-epidemie-de-cholera-aux-comores, consulté le 11/09/2015.
- PIGUET Étienne, 2013, **«** Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle **»,** *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (3): 141-161, https://doi.org/10.4000/remi.6571, consulté le 19/03/2016.
- PNUD, 2001, « Gouvernance, capital social et réduction de la pauvreté », Rapport national sur le développement humain, Moroni, 144 p.
- PNUD, 2002, « Analyse commune de la situation de développement de l'Union des Comores », Système du coordinateur résident, Moroni, Comores.
- PNUD, 2009, « Rapport mondial sur le développement humain 2009 - Lever les barrières : Mobilité et développement humains », New York, USA, 237 p., http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf, consulté le 11/07/2016.
- PNUD, 2018, « Indices et indicateurs de développement humain », New York, 123p, http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf, consulté le 21/04/2019.
- PNUD/Union des Comores, 2008, « Programme de Pays pour les Comores, 2008 -2012 », Moroni,https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Programme%20Documents/Comoros%20CPD%202008-2012%20(fr).pdf, consulté le 25/05/2015.
- POMMERET Samuel, 2010, « Refonder l'approche politique du Codéveloppement », *Terra Nova*, 19 mars 2010, 12 p., http://tnova.fr/system/contents/files/000/000/889/original/250-codev.pdf?1436965105, consulté le 17/09/2016.
- PONCHELET David, 2017, « Emmanuel Macron et les Kwassa-kwassa : la petite phrase vire à l'incident diplomatique avec les Comores », *Outre – mer.1*, https://la1ere.francetvinfo.fr/emmanuel-macron-kwassa-kwassa-comoriens-sont-indignes-480689.html, consulté le 14/05/2018.

- PORTES Alejandro, 1998, « Social capital: its origins and applications in modern sociology », *Annual Review of Sociology*, 24 : 1-24, https://doi.org/10.1146/annurev.soc.24.1.1 .
- PORTES Alejandro, 2003, « La Sociología en el hemisferio. Hacia una nueva agenda conceptual », *Nueva Sociedad*, N° 178, mars-avril.
- PORTES Alejandro, BOROCZ József, 1989, « Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on Its Determinants and Modes of Incorporation », *The International Migration Review* ; Vol. 23, n° 3, Special Silver Anniversary Issue : International Migration an Assessment for the 90's (automne), pp. 606-630. DOI:10.2307/2546431, https://www.jstor.org/stable/2546431.
- PORTES Alejandro, GUARNIZO Luis E. and LANDOLT Patricia, 1999, « The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies,* 22 (2): 217-237.
- QUESTIONS INTERNATIONALES n° 97, 2019, « L'Europe face au choc des migrations », Paris, *La Documentation française*, mai-juin, 112 p.
- QUIMINAL Catherine, 1997, « Un réseau d'associations de femmes africaines », *Hommes et Migrations*, 1208 : 24-30.
- QUIMINAL Catherine, 1999, « Les Africains, divers et dynamiques », *Immigration et intégration*, *l'état des savoirs*, 112-120.
- QUIMINAL Catherine, 2002, « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », *Hommes et Migrations*, 1236 : 35-43, DOI : 10.3406/homig.2002.3804
- QUIMINAL Catherine, TIMÉRA Mahamet, 2002, « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », *Hommes & Migrations*, n° 1239, septembre-octobre.
- RAHARISOA Julie, 2017, «Droit de vote : La diaspora est laissée dans l'incertitude », Actualite.mg, 27 octobre 2017, https://www.lactualite.mg/madagascar/politique/1919-droit-de-vote-diaspora-laissee-lincertitude/, consulté le 14/12/2018.
- RAINFROY Claire, 2012, « Marseille, la plus grande ville comorienne », *Slate Afrique*, http://www.slateafrique.com/92217/marseille-capitale-comorienne, consulté le 13/02/2016.
- RASMI, 2016, « Rassemblement des Mitsamiouliens (RASMI) », Rapport d'activités 2016.
- RASMI, 2017, « Projet de réhabilitation et extension de l'école primaire publique de mitsamiouli-Magaza – Bilan financier du projet », Commission nationale des projets (CNP), Paris.
- RATHA Dilip, 2003, « Workers' Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance », *Global Development Finance 2003*. Washington D.C: World Bank. pp. 157-175.

- RAVENSTEIN Edward G., 1885, « The laws of migration », *Journal of the Statistical Society of London*, 48 (2) (juin) : 167-227, https://cla.umn.edu/sites/cla.umn.edu/files/the_laws_of_migration.pdf.
- RAZY Élodie, BABY-COLLIN Virginie, 2011, « La famille transnationale dans tous ses états », Autre part, Revue de sciences sociales au Sud, n°57/58, Paris, IRD, Sciences Po. Les Press, pp. 7 – 22.
- REGNARD Corinne, 2007, « Immigration et présence étrangère en France en 2006 ». Rapport annuel de la direction de la population et des migrations, La documentation française, 308 p.
- RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES, 2001, « Troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés - Mémoire présenté par le gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores », A/CONF.191/CP/, Bruxelles, 14-20 mai 2001, 34p, https://unctad.org/fr/Docs/aconf191cp_com.fr.pdf, consulté le 05/10/2016.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 2014, *«* Les étrangers en France - Rapport au parlement sur les données de l'année 2013 *»*, Onzième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, p.16.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 2019, « L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance », France Stratégie, Rapport pour l'Assemblée nationale, juillet 2019, p. 27, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-immigration-juillet-2019_1.pdf, consulté le 09/09/2019.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,2018, « Journal-officiel », un site de la direction de l'information légale et administrative, https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/resultats/, consulté plusieurs fois depuis 2016.
- RITCHEY Neal, 1976, Explanations of migration, Annual Review of Sociology, 2, pp. 363-404. DOI : 10.1146/annurev.so.02.080176.002051.
- ROOT Brenda Davis, DE Jong Gordon F, 1991, « Family Migration in a Developing Country », *Population Studies*, 45 (2) (juillet): 221-233.
- ROUSE Roger Christopher, 1989, « Mexican Migration to the US. Family Relations in a Transnational Migrant Circuit », Thèse de doctorat, Stanford University.
- ROUVEYRAN Jean-Claude, DJABIRI Ahmed, 1968, « Réflexions sur le Dola N'Kou ou Grand Mariage comorien », *Revue Tiers Monde*, n° 33 pp. 95-127.
- RYGIEL Philippe, 2016, « Les politiques d'immigration en France des années 1970 aux années 1990 ». *Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale*, pp. 22-26.
- SAID ABDALLAH Abouhariat, 2012, « Les Comoriens de Marseille donnent 14 millions de francs pour les sinistrés », *Al-watwan, n° 1986* du jeudi 12 juillet.

- SAID AHAMADA M'boussouri, 2003, « Etude sur la diaspora et recommandations pour sa plus grande implication dans le développement des Comores », 2003.
- SAID AHMED Said Yassine, 2011, « Communauté des Grands-Comoriens de Lyon - 15.000 euros et des équipements pour l'ORTC », source, *Al-watwan* n° 1754 du mardi 17 mai 2011,http://shamwendo-domoni.over-blog.com/article-communaute-des-grands-comoriens-de-lyon-15-000-euros-et-des-equipements-pour-l-ortc-74029935.html, consulté le 14/07/2014.
- SAINDOU Kamal'eddine, 2006, « Mémoire/Décembre 1976 : Massacres de Mahajanga, la vérité enfouie », Moroni, *Kashkazi, n°58*, Décembre 2006, https://comores4.skyrock.com/2274954075-Memoire-Decembre-1976-massacres-de-mahajanga-la-verite-enfouie.html, consulté le 13/01/2016.
- SALEH Mohamed Ahmed, 1972, Zanzibar et la Grande-Comore 1870-1970, Thèse d'histoire, Université Paris I, 365 p.
- SALEH Mohamed Ahmed, 1995, « La communauté zanzibari d'origine comorienne. Premiers jalons d'une recherche en cours », *Cahiers Annuels Pluridisciplinaires* n°9 : « Islam et sociétés au sud du Sahara, Paris, Ed. Maison des Sciences de l'Homme, p. 17-29.
- SALT John, 2005, « Évolution actuelle des migrations internationales en Europe », Musée de l'histoire de l'immigration, Conseil de l'Europe.
- SANDER Cerstin, BARRO Issa *et al.,* 2003, « Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance »., Genève, BIT - Rapport final.
- SANTELLI Emmanuelle**,** 2004, « De la ''Deuxième génération'' aux descendants d'immigrés maghrébins - Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération », *Temporalités*, N° 2, 2ème semestre 2004., pp.29-43.
- SANTELLI Emmanuelle, 2004, « Du quartier à l'entrée dans la vie adulte : les trajectoires socioprofessionnelles d'une cohorte de jeunes adultes français d'origine maghrébine », GRS-UMR5040, étude commanditée par la DPM et le FASILD.
- SAUVAGE Julien, 2014, « Football : Amir Abdou, les Comores dans le cœur », *Ladepeche.fr, Le Petit Bleu*, https://www.ladepeche.fr/article/2014/03/03/1830655-football-amir-abdou-les-comores-dans-le-coeur.html, consulté le 17/04/2017.
- SAYAD Abdelmalek, 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15 (1) : 59-79.
- SCHUERKENS Ulrike (Preface de), 2005, « Current Sociology », 53 (4), juillet, Londres, Thousand Oaks, CA et New Delhi : pp. 3-4.

- SCHUERKENS Ulrike, 1981, « Regionale Disparitäten – individuelle Statuskonfiguration und Migration : Am Beispiel zweier afrikanischer Staaten : Kongo und Sudan »., Frankfurt a.M and Bern : P.D.Lang.
- SENAT, 1975, « Rapport information, Seconde Session Ordinaire de 1974-1975 - Annexe au procès-verbal de la séance du 13 juin 1975 », https://www.senat.fr/rap/1974-1975/i1974_1975_0388.pdf, consulté le 17/01/2015.
- SIDI Ainouddine, 1993, « Dépossession et Conscience foncière aux Comores le cas de Ndzuani, Tome1 : Analyse », INALCO, Thèse de Doctorat en Lettres et sciences humaines, nouveau régime, 438 p.
- SIMON Julien, 2006, « Irregular Transit Migration in the Mediterranean: Facts, Figures and Insight », In *Mediterranean Transit Migration*, Nina Nyberg Sorensen (éd.) (Copenhagen, Denmark: Danish Institute for International Studies DHS), pp. 25-42.
- SINATTI Giulia, 2011, « Mobile transmigrants or Unsettled Returnees? Myth of Return and Permanent Resettlement among Senegalese Migrants », *Population Space and Place*, 17 (2):153-166 March 2011, DOI: 10.1002/psp.608.
- SINATTI Giulia, 2015, « Return migration as a win-win-win scenario? Visions of return among Senegalese migrants, the state of origin and receiving countries », *Ethnic and Racial Studies*, 38 (2) : 275-291, DOI: 10.1080/01419870.2013.868016.
- SJAASTAD Larry A., 1962, « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy* 70 (5-2) (octobre): 80-93, https://doi.org/10.1086/258726.
- SKELDON Ronald, 2002, « Migration and Poverty: Ambivalent Relationships », Bangkok, the *Asia-Pacific Population Journal*, 17 (4) : 11–17 décembre.
- SOCCERWAY, 2019, « Joueurs à l'étranger (Comores) », Joueurs d'origine comorienne, https://fr.soccerway.com/players/players_abroad/comoros/, consulté le 01/01/2019.
- STARK Oded, 1984, « Discontinuity and the theory of international migration », *Kyklos*, 37 (2): 206-222.
- STARK Oded, TAYLOR J. Edward, 1989, « Relative deprivation and International migration », *Demography*, 26 (1) : 1-14.
- STATISTIQUE CANADA, 2010, « Méthodes et pratiques d'enquête », *Revues et périodiques* 12 : (587-X) Ottawa, 442 p.
- TABUTIN Dominique, SCHOUMAKER Bruno, 2001, « Une analyse régionale des transitions de fécondité en Afrique sub-saharienne », communication au Congrès général de la Population, Salvador de Bahia (Brésil), 18-24 août 2001, UIESP, 24 p.

- TABUTIN Dominique, SCHOUMAKER Bruno, 2004, « Démographie des régions du monde: état et tendances - La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 », *Population,* 59 : (3-4) : 521-622.
- TARRIUS Alain, 1993, «Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes migrants », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 59-60 : 51-60.
- TAYLOR Edward.J, 1999, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process », *International Migration* 37 (1) : 63-88.
- THIERRY Benoît, 2007, « Valoriser les potentialités économiques de la diaspora comorienne pour le développement de l'archipel », Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer, FIDA, Étude de cas Programme Pays – Comores.
- THIERRY Benoît, 2007, « Œuvrer pour que les populations rurales pauvres se libèrent de la pauvreté aux Comores », Projet FIDA, Rome: FIDA, 8 p., https://www.ifad.org/documents/38714170/39150184/Investing+in+rural+people+in+Comoros.pdf/965be709-132a-4408-a73d-8cb62a7bbcbc , consulté le 14/05/2014.
- TIMERA Mahamet, 1997, « Les associations de femmes africaines : un creuset d'intégration ». *Revue française des affaires sociales*, 2 (2) :159-165.
- TRÉANTON Jean -René, POIRIER. Jean, CLAPIER-VALADON Simone, RAYBAUT Paul, 1984, « Les récits de vie. Théorie et pratique *», Revue française de sociologie*, 25 (3) : 509.
- TV5 Monde, 2018, « Les binationaux, armée de réserve des sélections africaines », *TV5 Monde Afrique*, https://afrique.tv5monde.com/information/les-binationaux-armee-de-reserve-des-selections-africaines, consulté le 13/01/2019.
- UNHCR, 2016, « Le rapport global », http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/gr2016/pdf/fr/01_Intro-FR.pdf, consulté le 21/10/2017.
- UNION DES COMORES, 2005, « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSRP) », Moroni, Ministère du plan, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'urbanisme, Commissariat général au plan, 131 p., https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/planipolis/files/ressources/comoros_prsp.pdf, consulté le 19/07/2016.
- UNION DES COMORES, 2005, « Objectifs du millénaire pour le développement - Rapport National 2005 », Nations Unies, 66 p., https://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Country%20Reports/Comoros/omd_05.pdf, consulté le 09/07/2015.

https://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Country%20Reports/Comoros/omd_05.pdf, consulté le 19/04/2015.

- UNION DES COMORES, 2005, « Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté - Plan d'action 2006-2009 », Moroni, Ministère du plan, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'urbanisme, Commissariat général au plan, https://www.comores-online.com/mwezinet/projets/images/plandactions2006131005.pdf, consulté le 17/02/2016.
- UNION DES COMORES, 2007, « Analyse des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2003) », Direction nationale du recensement, Moroni, https://searchworks.stanford.edu/view/917052, consulté le 06/10/2017.
- UNION DES COMORES, 2007, « Principaux indicateurs socio-économiques et démographiques du RGPH 2003 », CGP, Moroni.
- UNION DES COMORES, 2008, « Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2008 – 2012 », Système des Nations Unies en Union des Comores, https://www.unfpa.org/sites/default/files/portal-document/Comoros_UNDAF%202008-2012.pdf.pdf, consulté le 07/11/2015.
- UNION DES COMORES, 2008, « Plan d'action du programme de Pays 2008-2012 entre le Gouvernement de l'Union des Comores et le Fonds des Nations Unies pour la Population », Moroni, 32 p.
- UNION DES COMORES, 2009, « *Document de stratégie par pays intérimaire* 2009-2010 », BAD, FAD, Département Régional – EST B (OREB), Mars 2009, 39 p., https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/comores_-_document_de_strategie_par_pays_interimaire_2009-2010.pdf, consulté le 13/02/2017.
- UNION DES COMORES, 2009, « Évaluation, de la mise en œuvre du programme d'action (2001-2010) de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) », Commissariat Général au Plan, Moroni, décembre 2009, https://www.un.org/en/conf/ldc/pdf/comoros%20rapport%20pma.pdf, consulté le 17/09/2016.
- UNION DES COMORES, 2009, « Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) », Présidence de l'Union, Commissariat général au plan, Septembre 2009, http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/com149192.pdf, consulté le 22/03/2016.
- UNION DES COMORES, 2014, « Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSC- MICS 2012) », Direction Générale de la Statistique et de la Prospective (DGSP), ICF International, UNFPA, Moroni, février 2014, http://docplayer.fr/25912432-Union-des-comores-enquete-demographique-et-de-sante-et-a-indicateurs-multiples-edsc-mics-ii.html, consulté le 04/12/2016.

- UNION DES COMORES, 2015, « PPTD - Programme Pays pour le Travail Décent 2015 – 2019 », Moroni, 31p, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_560917.pdf, consulté le 23/06/2017.
- UNION DES COMORES, 2018, « Assises nationales des Comores - 42ème années d'indépendance : bilan et perspectives, document de référence des Assises Nationales des Comores », Moroni, 336p, http://assisescomores.com/wp-content/uploads/2018/02/Document-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-des-Assises-Nationales-des-Comores.pdf, consulté le 19/06/2019.
- UNION OF COMORO, 2010, "Poverty Reduction and Growth Strategy Paper", IMF Country Report N° 10/190, International Monetary Fund, Washington, D.C, 193 p., https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2010/cr10190.pdf, consulté 29/05/2017.
- UNITED NATIONS Statistics Division, 1998, « Recommendations on Statistics of International Migration », Revision 1, Economic and Social Affairs, United Nations, New York, https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_58rev1e.pdf, consulté le 23/04/2017.
- UNITED NATIONS, 2011, « International Migration Report 2009: A Global Assessment », Economic and Social Affairs, Population Division, 334p, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2009.pdf, consulté le 11/06/2016.
- UNITED NATIONS, 2017, « International Migration Report », Department of Economic and Social Affairs, UNDESA, https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/MigrationReport2017_Highlights.pdf
- VAN DALEN Hendrik P., GROENEWOLD George and SCHOORL Jeannette J., 2005, « Out of Africa: What Drives the Pressure to Emigrate? », *Journal of Population Economics*, 18 (4), pp. 741-778.
- VERIN Pierre, 1975, « Les échelles anciennes du commerce sur les côtes nord de Madagascar », Thèse de doctorat - Lettres, Université de Lille III, Service de Reproduction des Thèses, 2 vol., T. 1 : 518 p. (impression de l'ouvrage tapuscrit de 1972).
- VERTOVEC Steven, 1999, « Conceiving and researching transnationalism », *Ethnic and Racial Studies,* 22 (2) : 447-462.
- VERTOVEC Steven, 2001, « Transnational Social Formations: Towards Conceptual Cross-fertilizatio », Document présenté lors d'un atelier sur "Transnational Migration: Comparative Perspectives", University of Oxford, juillet, Working Paper N° 01-06, http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/Vertovec2.pdf, consulté le 17/01/2015.

- VIVIANI Mathieu, 2015, *Visa Balladur : le drame invisible des Comores*, Paris, AlterMondes.
- VIVIER Géraldine, 1996, « Les migrations comoriennes en France : Histoires de migrations coutumières », *Centre population & développement (CEPED)*, 1996, 38 p.
- VIVIER Géraldine, 2000, « Les associations comoriennes en France : Processus migratoires, identités et transformations sociales », *Hommes & Migrations* Hors-dossier - n° 1226, juillet-août, pp. 58-74.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2002, « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire,* 1 (73) : 27-38. DOI : 10.3917/ving.073.0027. URL : https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-1-page-27.htm.
- WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 2005, « Seconde génération : le cas français », In Musulmans de France et d'Europe, ed. Rémy Leveau and Khadija Mohsen-Finan, 7-20. Paris: CNRS Éditions.
- WILLIAMSON Jeffrey G., 2006, « Migrations mondiales - Deux siècles de migrations massives nous éclairent sur les flux mondiaux futurs », *Finances & Développement*, https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/09/pdf/Williamson.pdf.
- WORLD BANK GROUP, 2018, « Global Economic Prospects : Broad-Based Upturn but for How Long ? », A World Bank Group Flagship Report, Washington, January 2018, https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28932/9781464811630.pdf, consulté le 04/02/2019.
- WORLD BANK Group, Diaspora en Ligne, 2018, « Migrations et Développement – Rapport 2018 : des niveaux record d'envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire en 2017 », Communiqué de Presse, Washington, 23 avril, https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/04/23/record-high-remittances-to-low-and-middle-income-countries-in-2017, consulté le 13/09/2018.
- YAHAYA Siti, 2013, « Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte », *Situ, Revue des patrimoines*, 20, http://journals.openedition.org/insitu/10175, consulté le 21/09/2015.
- YAZID A.O, 2019, « Classement des Comores au groupe des pays à revenus intermédiaires - Un nouveau statut dû aux efforts du gouvernement », Moroni, *La Gazette des Comores (LGDC)* n° 3473 du 13 septembre 2019.
- YAZID A.O, 2019, « Crise post-électorale - Campagnard à la tête du Conseil National de Transition (CNT) », Moroni, *La Gazette des Comores (LGDC)* n° 3366 du 29 mars 2019.

- YOUNOUSSA Imani, 2011, « Envois de fonds et pauvreté : le cas des Comores », Thèse de doctorat, Sciences économiques, Université de Bordeaux 4.
- YOUSSOUF Mohamed Youssouf, 1999, « Contribution à l'étude des migrations comoriennes à Madagascar », Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Tananarive.
- YOUSSOUF Mohamed Youssouf, 2013, « Parcours migratoire, Structures associatives et Codéveloppement - La diaspora comorienne en France et ses apports pour le pays d'origine », Mémoire de Master en Étude Comparative du Développement, EHESS - Paris.

CIGLES, ACRONYMES ET TERMINOLOGIES

ACKE	Association de la communauté de Koimbani en Europe
ADCS	Association pour le Développement Culturel et Scientifique
ADM	Association pour le Développement de Mitsamiouli
AFD	Agence française de développement
ALENA	Accords de libre échange Nord Américain
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BCC	Banque Centrale des Comores
BM	Banque mondiale
CES	Conseil économique et social
CFSI	Comité français pour la solidarité internationale
CGP	Commissariat général au plan
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
COSEP	Centre des Opérations de Secours Et de la Protection civile
DGSP	Direction Générale de la Statistique et de la Prospective
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDSC-MICS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
FADC	Le Fonds d'Appui pour le Développement Communautaire
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fond monétaire international
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
HSF	Hydraulique sans frontières
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSEED	Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
LGDC	La Gazette des Comores
MECK	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Komor
OBADEM	Organisation Bariza pour le Développement de Mitsamiouli
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMI	Office des migrations internationales
ONG	Organisation non gouvernementale
OSIM	Organisation de solidarité internationale issue de la migration
PCUC	Programme de Codéveloppement avec l'Union des Comores
PDL	Programme de développement local
PFCC	Programme franco-comorien de Codéveloppement
PIB	Produit intérieur bruit
PNB	Produit national bruit
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RASMI	Rassemblement des Mitsamiouliens (en France)
RNB	Revenu national brut
SAGC	Société Agricole de la Grande Comore

DES ILLUSTRATIONS

Cartes	P	Tableaux	P	Graphiquess	P	Photographie	P
N°1:Les Comores dans le sud -ouest de l'océan indien	15	N°1:Croissance économique des Comores 2016-2020	18	N°1: Migrants internationaux et population mondiale	67	N°1: Marche des Comoriens à Marseille après le crash de la Yemenia Airways en juin 2009	214
N°2: Les 4 iles de l'archipel des Comores	17	N°2: Personnes physiques et morales enquetées	39	N°2: Migrants dans le monde en proportion de la pop° mondiale	68	N°2: Rassemblement des Comoriens à Marseille contre le régime Azali aux Comores	216
N°3: L'archipel des Comores et le sud-ouest de l'océan indien	20	N°3: Migrants et pop° mondiale 1965-2018	68	N°3: Entrées, sorties et solde migratoire des immigrés en France, 2006-2017	125	N°3: Signature de la convention Union des Meck-Ambassade de France	235
N°4: Variation de la proportion de migrants à l'échelle mondiale	69	N°4: Populations migrantes dans les 10 premiers pays de l'OCDE en 2015	70	N°4: Visas demandés et visas octroyés aux étudiants comoriens entre 2012-2014	146	N° 4: Batiments renovés- Ecole primaire Magaza - Mitsamiouli	241
N°5: Nombre de migrants par pays africain en 2015	72	N°5: Top 5 des pays africains selon le clanssement Hanley passports index 2018	73	N°5: Type de visas accordés de 2014-2017	148	N°5: Plaque inaugurative de l'ecole primaire Magaza-Mitsamiouli	241
N°6:Nombre de migrants africains dans le monde en 2015	75	N°6: Migrants comoriens à Madagascar entre 1958-1975	108	N°6: Répartition par discipline et niveau des étudiants comoriens en France 2017-2018	150	N°6: Les quatre centre d'animation (foyers) de Mitsamiouli - 2015	243
N° 7: L'archipel des Comores	83	N°7: Pop° d'origine comorienne à Madagascar en 1970	109	N°7: Evolution de la pop° d'origine comorienne en France suivant le sexe	186	N°7: Signature de la convention de cooperation decentralisée Dunkerque-Ngazidja	254
N° 08 : Migrations des Comoriens vers les Iles de l'Océan indien	84	N° 8: Stock de titres et autorisations provisoires de séjours en cours de validité en France	126	N° 8: Les 5 pays africains beneficiant de plus de transferts de leurs migrants en 2017	191	N°8: Camion poubelle Mtsanga Mwewu Mitsamiouli-2015	257
N° 9: L'Union des Comores	93	N° 9 :Visas court-sejour delivrés aux Comoriens	134	N° 9: Transferts des migrants et leurs affectations	195	N°9: Ambulance de l'Amicale d'Iconi - 2015	258
N°10: La routes des Balkans empruntées par les migrants	164	N°10 : Taux de non presentation au retour	135	N°10: Evolution du nombre d'agences pour la receptions des transferts	199	N°10: Mosquée de Douniani en construction 2015	260
N° 11: Villes de transit en Afrique	173	N° 11: 1er Titre de séjours et indicateurs pays pour les Comores, Madagascar et Maurice	136	N°11: Poids de l'informel dans les transferts des migrants	200	N°11: Adduction d'eau Chamlé – Mitsamiouli 2017	264
N° 12: Nombre de migrants morts ou portés	182	N°12: Estimation de la population comorienne en	137	N°12: Repartition des associations de	205	N°12: Vue Ecole primaire de Ntsadjeni	268

disparus enregistrés dans le monde, 2016		France entre 1975-2016		migrants comoriens suivant les régions			
N°13: Origine des fonds transférés vers Comores par les migrants	196	N° 13: Repartition des émigrants par île selon le lieu de destination	138	N°13: Domaines d'intervention des associations	206	N°13: Foyer d'Ouhozi – Financé par les migrants	270
		N°14: Etudiants comoriens dans les dix premiers pays d'accueil 2011-2016	141	N°13: Projets co-financés par le PFCC par composante de 2013 à 2016	238	N°14: Complexe éducatif Toimaya Iconi - 2017	272
		N°15: Mobilité internationale etudiante 2011-2016	144	N°14: Partenariat entre collectivités locales en France et villes/Villages des Comores	251	N°15: Réfection des ruelles d'Iconi 2015	274
		N°16: Etudiants comoriens en mobilité internationale 2012-2016	146	N°15: Présentation des dix premiers villages enquêtés par rapport au taux estimé de migrants	261		
		N°17:Effectifs des étudiants comoriens en France depuis 2012	149	N° 16: Projets à réaliser suivant le niveau de levée de fonds Toimaya Iconi 2018	273		
		N°18:Envois de fonds des migrants vers les Comores 2010-2017	193	N°17: Joueurs selectionnés en 2015 suivant leur lieu de naissance	298		
		N°19: Evolution des importations des biens intermediaires en millions de kmf	193	N°18:Selection comorienne 2017 suivant le lieu de naissance des joueurs	299		
		N°20: Forces et faiblesses liées aux transferts	201	N°19: Matchs joués à domicile de 2012 à 2014	301		
		N°21: Associations de ressortissants comoriens en France par région	204				
		N° 22: Associations et domaines d'intervention	206				
		N°23: activités de mobilisation de fonds affichés à la Courneuve de 2016 à 2017	209				
		N° 24: Nombre de projets par île fancés par le PCUC	232				
		N°25: Projets financés par le PCUC par île et par secteur de 2007 à 2010	232				

		N°26: Recapitulatif des projets reçus et acceptés par le PFCC	236				
		N°27: Répartition des projets cofinancés par le PFCC par île et par domaine	237				
		N°28:Mobilisation de fonds du RASMI pour l'ecole primaire Magaza	240				
		N°29: Entretien avec les responsables associatifs en France	246				
		N°30: Canal d'information des responsables associatifs sur le programme de co-developpement	247				
		N°31: Mosquée de Douniani -Fonds mobiliséspour la premiere phase	260				
		N°32: Coûts des travaux pour lereseau Chamlé Mitsamiouli - 2018	265				
		N°33:Réhabilitation de l'ecole primaire de ntsadjeni -2015	267				
		N°34: Projets soutenus par les migrants dans les villages enquétés 2010-2015	275				
		N° 35: Joueurs selectionnés en 2015	297				
		N° 36: Joueurs d'origine comorienne évoluant en France en 2019	297				
		N°37:Selectionnés en 2017 et championnat d'evolution	299				
		N°38: Classements FIFA des Comores 2006-2019	300				
		N° 39: Rencontres joués à domicile de 2012 à 2017	300				

Questionnaire - Associations de migrants en France

N°	Questions	Réponse Association	Observations
I	**Identification de l'association**		
1	Le Nom de l'association (Préciser le sigle /SVP)		
2	Titre de l'interlocuteur (Exemple SG ou Trésorier,)		
3	Date de création si connue, (Sinon choisir un intervalle)	[– de 10 ans] ☐ [+ de 10 ans] ☐	
4	But de l'association	- -	
5	Objectifs poursuivis (Préciser le domaine SVP)	1…… 2…… 3……	
6	Votre association est à dimension ?	Ville ☐ Région ☐ Nationale ☐	
7	Auriez-vous une association relais aux Comores ?	Oui ☐ Non ☐	
8	Pouvez-vous me donner une estimation du nombre de membres ?	- 300 ☐ 300 et 500 ☐ Plus ☐	
II	**Apport de l'Association par rapport au pays d'origine des migrants**		
1	Quel est le nombre de projets à l'actif de l'association à ce jour ?	-5 projets ☐ + 5 ☐	
2	Avez-vous initié des jumelages/partenariats entre des villes en France votre village/région aux Comores ?	Oui ☐ Non ☐	
3	Pour les projets cités, comment ont-ils été identifiés et par qui ?	Migrants ☐ Village ☐	
4	Au cours des 10 dernières années, avez-vous déjà réalisé ou soutenu un projet de développement aux Comores ?	Oui ☐ Non ☐ En cours ☐	
5	Comment vos fonds sont-ils mobilisés ?		
6	Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mobilisation des fonds ?		
7	Veuillez Préciser le(s) domaine(s) de votre projet	Éducation ☐ Santé ☐ Routes ☐ Autres ☐	
8	À combien s'élève le coût global de chacun des projets ?	[- 10 000 Euro] ☐ [10 000 – 20 000] ☐ [+ 20 000] ☐	
9	À combien estimez-vous vos apports ?	[- 10 000 Euro] ☐ [10 000 – 20 000] ☐ [+ 20 000] ☐	
10	Ces projets sont-ils déjà réceptionnés ? (Sont-ils inaugurés)	Oui ☐ Non ☐ Ne sait Pas ☐	
11	Avec ce Projet, y a-t-il des emplois crées ?	Oui ☐ Non ☐	

		Ne sait Pas ☐	
12	Au niveau des Comores, quelles sont les contraintes observées dans la réalisation des projets financés par les migrants ?		
13	Pensez-vous qu'avec la deuxième génération cette contribution pourra être maintenue ?	Oui ☐ Non ☐	
14	Que faudrait-il faire pour maintenir des liens forts avec le village ?		
III	**L'association et le programme de Codéveloppement**		
1	Avez-vous connaissance du Programme de Codéveloppement France/Comores ?	Oui ☐ Non ☐	
2	Si Oui, en avez-vous déjà eu recours ?	Oui ☐ Non ☐ En cours ☐	
3	Trouvez-vous le programme adapté à vos préoccupations de développement ?	Oui ☐ Non ☐ Ne sait Pas ☐	
4	Pour vous, ce programme est :	Bien connu de la diaspora ☐ Moyennement connu ☐ Pas du tout connu ☐	
5	Le processus de soumission des projets est :	Lourd et complexe ☐ Acceptable ☐ Pas du tout acceptable ☐	

Questionnaire avec les responsables villageois

N°	Questions	Réponse
1	Avez-vous une idée de nombre de migrants du village en France ?	
2	Y aurait-il des réalisations financées par les migrants au cours des 5 dernières années ?	
3	Comment ces projets sont-ils gérés au niveau du village ?	
4	Y a-t-il une commission chargée du suivi des projets ?	
5	Comment les projets à soutenir sont-ils identifiés et par qui (migrants ou villageois) ?	
6	Une fois les projets réalisés, y a-t-il des évaluations qui sont faites ?	
7	Les rapports d'évaluation sont-ils communiqués aux villageois ?	
8	Craignez-vous une baisse de l'apport des migrants avec le temps ?	

Questionnaire avec le responsable Diaspora de l'Ambassade

N°	Questions	Réponse	Observation
1	Avez-vous un volet diaspora ?		
2	Depuis combien de temps ?		
3	Quelles sont vos estimations sur le nombre de comoriens en France ?		
4	Avez-vous un registre ouvert sur les associations de migrants ?		
5	Si oui, Combien avez-vous recensé ?		
6	Collaborez-vous avec ces associations dans la mobilisation de fonds/Partenariats ?		
7	Avez-vous connaissance du Programme de Codéveloppement ?		
8	Si oui, quel est votre degré d'implication dans ce programme ?		
9	Y-a-t-il des instances où les associations sont représentées ?		
10	Comment évaluez-vous l'implication des associations dans ce programme ?		
12	Y-a-t-il des interlocuteurs désignés pour ces associations ?		
13	Si non, pourquoi ?		
14	Pour vous, les points forts sur l'apport des associations pour le développement aux Comores ?		
15	Les points faibles		
16	Ce qu'il faudrait renforcer		

De l'esclavage à l'engagement des paysans

Le 20 décembre 1848, mandaté par la IIème République, le commissaire du gouvernement J.N.S. **Sarda Garriga** proclame officiellement l'abolition de l'esclavage à la Réunion. 60 318 habitants sur 108 829 que compte l'île, en 1847, découvrent la liberté.

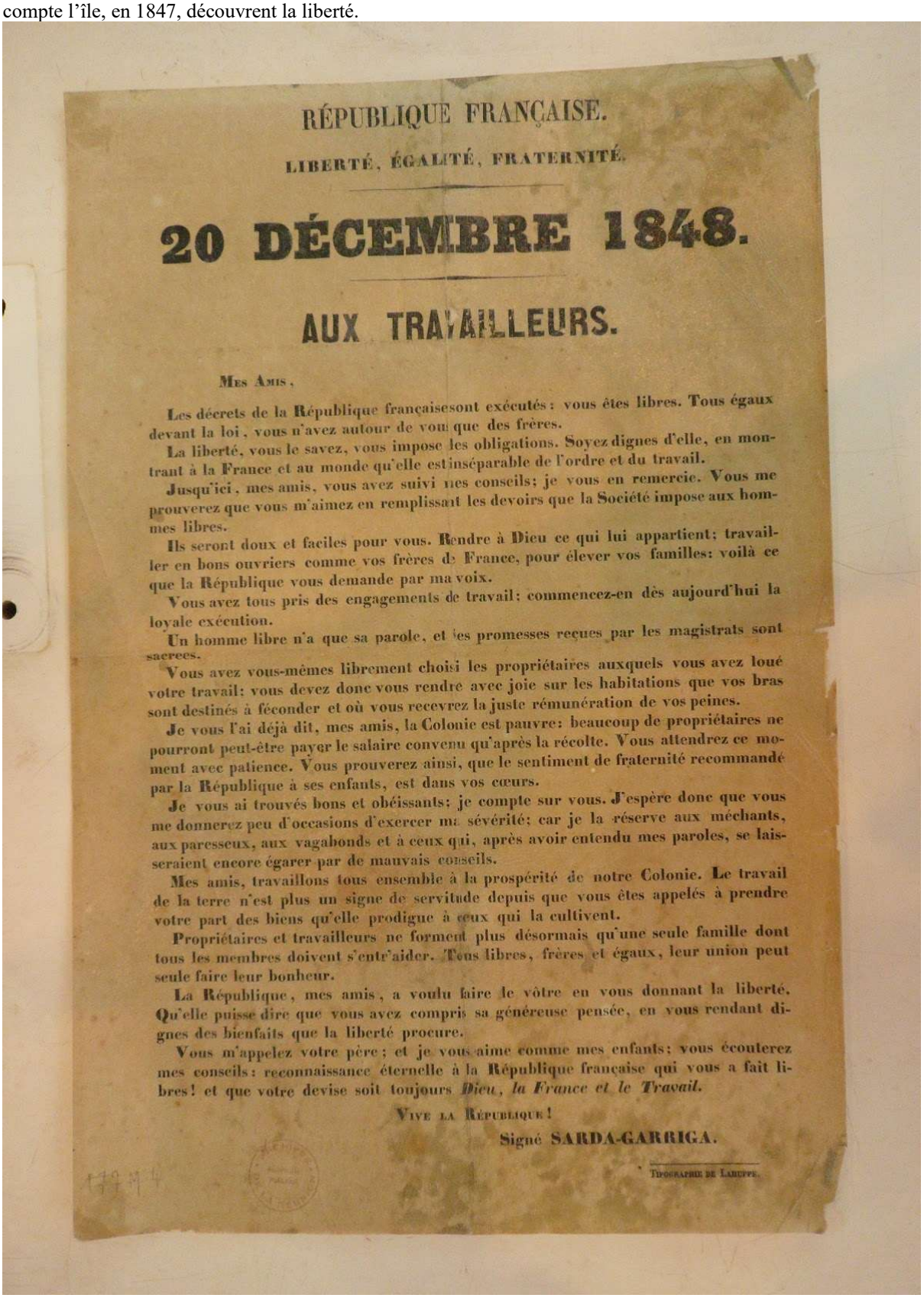

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

20 DÉCEMBRE 1848.

AUX TRAVAILLEURS.

MES AMIS,

Les décrets de la République françaisesont exécutés: vous êtes libres. Tous égaux devant la loi, vous n'avez autour de vous que des frères.

La liberté, vous le savez, vous impose les obligations. Soyez dignes d'elle, en montrant à la France et au monde qu'elle estinséparable de l'ordre et du travail.

Jusqu'ici, mes amis, vous avez suivi mes conseils; je vous en remercie. Vous me prouverez que vous m'aimez en remplissant les devoirs que la Société impose aux hommes libres.

Ils seront doux et faciles pour vous. Rendre à Dieu ce qui lui appartient; travailler en bons ouvriers comme vos frères de France, pour élever vos familles: voilà ce que la République vous demande par ma voix.

Vous avez tous pris des engagements de travail; commencez-en dès aujourd'hui la loyale exécution.

Un homme libre n'a que sa parole, et les promesses reçues par les magistrats sont sacrées.

Vous avez vous-mêmes librement choisi les propriétaires auxquels vous avez loué votre travail: vous devez donc vous rendre avec joie sur les habitations que vos bras sont destinés à féconder et où vous recevrez la juste rémunération de vos peines.

Je vous l'ai déjà dit, mes amis, la Colonie est pauvre: beaucoup de propriétaires ne pourront peut-être payer le salaire convenu qu'après la récolte. Vous attendrez ce moment avec patience. Vous prouverez ainsi, que le sentiment de fraternité recommandé par la République à ses enfants, est dans vos cœurs.

Je vous ai trouvés bons et obéissants; je compte sur vous. J'espère donc que vous me donnerez peu d'occasions d'exercer ma sévérité; car je la réserve aux méchants, aux paresseux, aux vagabonds et à ceux qui, après avoir entendu mes paroles, se laisseraient encore égarer par de mauvais conseils.

Mes amis, travaillons tous ensemble à la prospérité de notre Colonie. Le travail de la terre n'est plus un signe de servitude depuis que vous êtes appelés à prendre votre part des biens qu'elle prodigue à ceux qui la cultivent.

Propriétaires et travailleurs ne forment plus désormais qu'une seule famille dont tous les membres doivent s'entr'aider. Tous libres, frères et égaux, leur union peut seule faire leur bonheur.

La République, mes amis, a voulu faire le vôtre en vous donnant la liberté. Qu'elle puisse dire que vous avez compris sa généreuse pensée, en vous rendant dignes des bienfaits que la liberté procure.

Vous m'appelez votre père; et je vous aime comme mes enfants; vous écouterez mes conseils: reconnaissance éternelle à la République française qui vous a fait libres! et que votre devise soit toujours *Dieu, la France et le Travail.*

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Signé SARDA-GARRIGA.

TYPOGRAPHIE DE LAHUPPE.

Document attestant la libération d'un esclave comorien devenant engagé à la Réunion le 16/10/1901

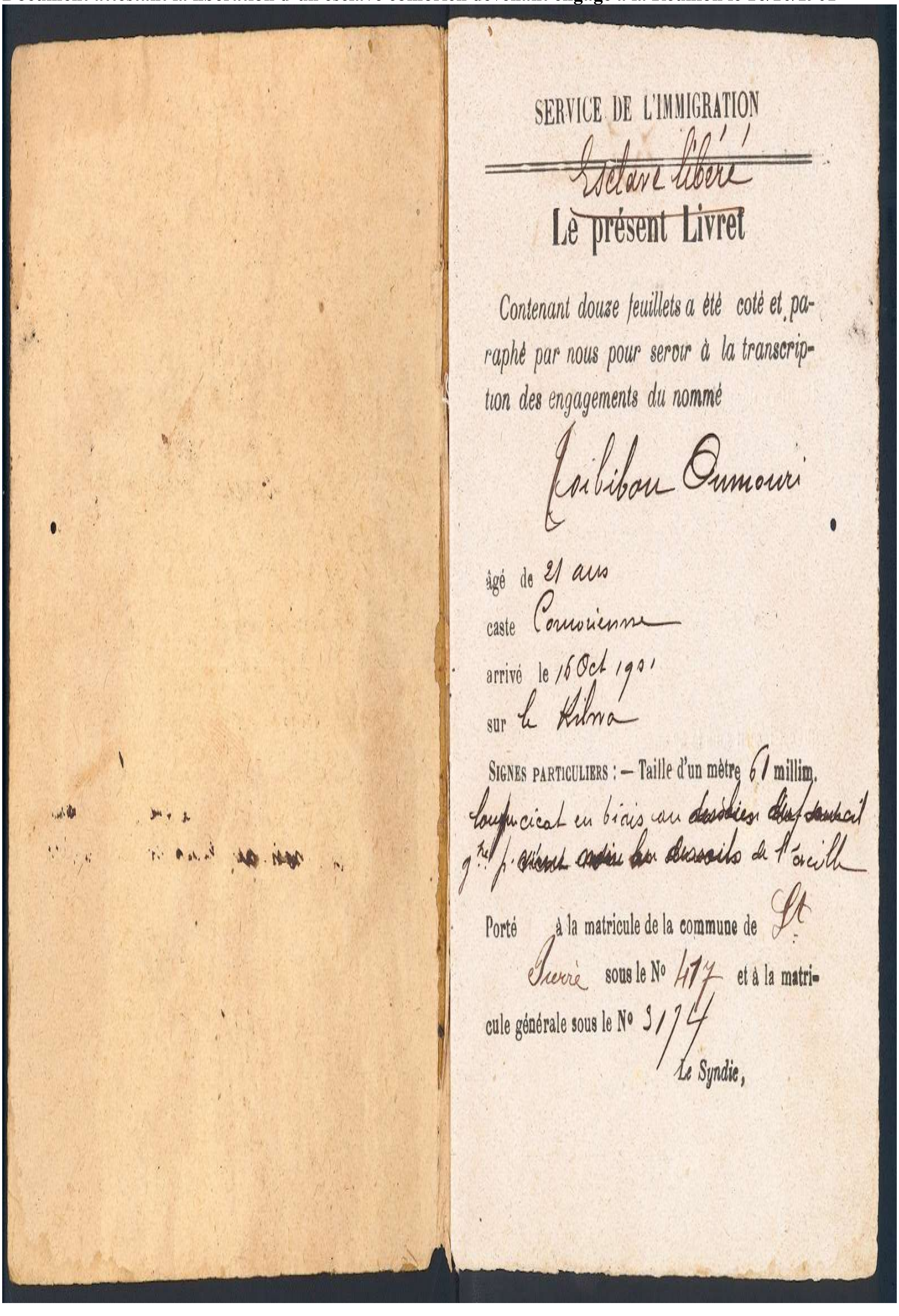

SERVICE DE L'IMMIGRATION

~~Esclave libéré~~

Le présent Livret

Contenant douze feuillets a été coté et paraphé par nous pour servir à la transcription des engagements du nommé

Soibibou Oumouri

âgé de 21 ans

caste Comorienne

arrivé le 16 Oct 1901

sur le Kilwa

SIGNES PARTICULIERS : — Taille d'un mètre 61 millim.

[illegible] cicat en biais au [illegible]

[illegible] de l'oreille

Porté à la matricule de la commune de St Pierre sous le N° 417 et à la matricule générale sous le N° 3174

Le Syndic,

Convention commerciale Sultan Said Ali/Humblot

Convention commerciale entre le Sultan Said Ali et Léon Humblot de 1885

MARINE ET COLONIES
ARCHIVES COLONIALES

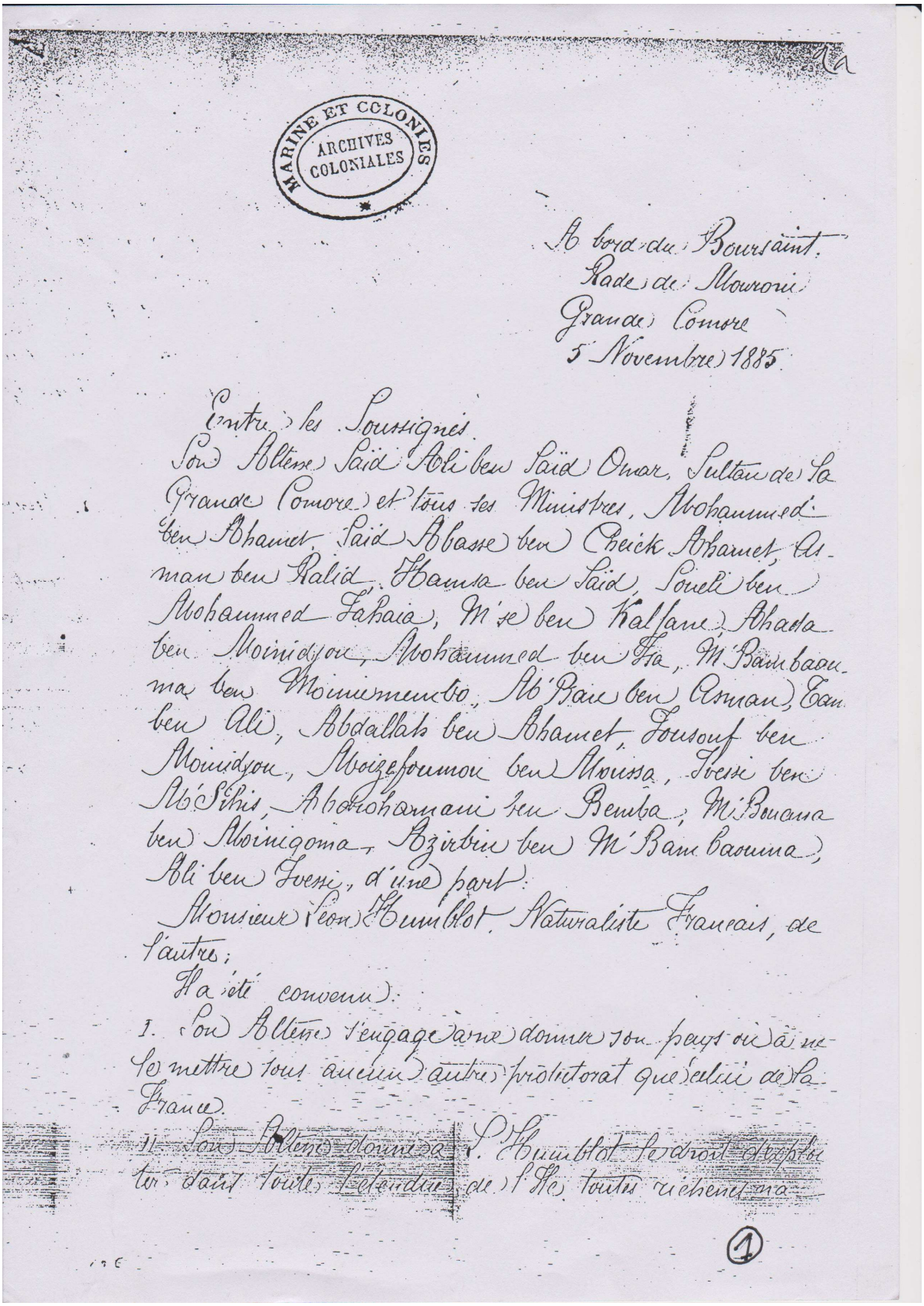

A bord du Boursaint.
Rade de Mouroni
Grande Comore
5 Novembre 1885.

Entre les Soussignés
Son Altesse Saïd Ali ben Saïd Omar, Sultan de la Grande Comore et tous ses Ministres, Mohammed ben Ahamet, Saïd Abasse ben Cheick Ahamet, Asman ben Ralid, Hamsa ben Saïd, Soueli ben Mohammed Tahaia, M'se ben Kalfane, Ahada ben Moinidjou, Mohammed ben Isa, M'Bambaouma ben Moiniemembo, M'Bair ben Asman, Tam ben Ali, Abdallah ben Ahamet, Tousouf ben Moinidjou, Moizefoumou ben Moussa, Ivessi ben M'Sihis, Abdrohamani ben Bemba, M'Bouana ben Moinigoma, Azirbin ben M'Bambaouma, Ali ben Ivessi, d'une part.
Monsieur Léon Humblot, Naturaliste Français, de l'autre;
Il a été convenu:
I. Son Altesse s'engage à ne donner son pays ou à ne le mettre sous aucun autre protectorat que celui de la France.
II. Son Altesse donne à S. Humblot le droit d'exploiter dans toute l'étendue de l'Ile toutes richesses na-

(1)

turelles quelconque et toutes les terres qu'il voudra mettre en culture ; ces terres sont données en pleine propriété sans impôt ni location avec faculté à L. Humblot de pouvoir, s'il le juge à propos de former une ou plusieurs sociétés pour les différentes branches de l'exploitation de l'Ile.

III. Son Altesse s'engage à ne donner à personne, sans l'assentiment du dit L. Humblot, des terres ou le droit d'exploitation.

IV. Son Altesse s'engage à fournir des travailleurs qui seront engagés pour cinq ans à raison de cent francs par tête et par an.

V. Si dans l'avenir le sieur L. Humblot est arrivé à donner au pays la prospérité du travail et du commerce, Son Altesse s'engage à prendre les mesures nécessaires pour arriver dans un temps donné à abolir l'esclavage dans l'Ile de la Grande Comore.

VI. Son Altesse garantit et répond des exploitations ou cultures qui pourraient être détruites par le fait de ses sujets.

VII. L. Humblot s'engage à employer au bout de cinq ans d'installation dans le pays au moins (500) cinq cents hommes ; dans le cas contraire Son Altesse pourra donner des

2

اقررت انا السيد عمر بن حسن هنز
وان سفلي دليبي دنبر باني
قد شهدت ان تسجيل الورثة
لسيد علي ابن سيد عمر السلطان غرنجد
قد سجلو برضائهم واختيارهم
من غير قهر في هذا المكاتبه
جرى بين سيد علي ابن سيد عمر السلطان
نغزيجه ومسٓ عمبلو و ...
السيد عمر قد عطيت مشهدي
باختياري وكمال عقلي انه
تيد المذكور صحيح وعليه العمل
كتبه سيد عمر ابن سيد حسن

Saïd Omar

اقررت انا محمد السيد علي بن حسن
الصغير وان اخ السيد علي بن سيد عمر السلطان
نحن نجرا ان هذا المكاتبه قد عملها
هو سيد علي بن سيد عمر و وزرائه ومش
عمبلو باختيارهم ورضاء الله
وكمال عقولهم من غير قهر هذا ما
اشهدت كتبه انا البرنس محمد الصغير

M. Saïd Omar

des concessions à d'autres personnes.

VIII. L. Humblot s'engage à donner à Son Altesse 10% sur les bénéfices réalisés dans les différentes branches de l'exploitation de l'Ile.

IX. L. Humblot s'engage à verser à Son Altesse trois mois après la signature du présent traité la somme de cinq milles piastres qui sera remboursable sur le salaire des travailleurs.

X. L. Humblot s'engage à respecter les lois et moeurs du pays.

XI. En cas de désaccord entre les deux parts ou les héritiers de l'une ou l'autre part les différents seront tranchés par les tribunaux français.

L. Humblot

Saïd Ali ben Saïd Omar
Sultan de la Grande Comore

كتبته هذا برضائي وكمال عقلي وصحة بدني
انا الحقير لله السلطان سيد علي ابن سيد عمر سلطان

ابو بكر بن مي جو
تام بن علي
مبايي بن عثمان
علي بن يحيى
باي بن مي عوما
... بن بمباوو
عبد الحميد بن شيابه
... بن ...
فسامه وما بن مي ماجب

محمد بن أحمد
سيد عباس بن شيخ احمد
... بن ...
محمد بن عيسى
عثمان بن خالد
مدير بن مزهس
عادي بن جو
صالح بن محمد بن ...
موزر فوم بن بتوسي
عبد الله بن احمد

... Soutigue signé
comme témoin du
... le traité ...

(3)

MARINE ET COLONIES
ARCHIVES COLONIALES

Nous soussignés dûment autorisés par Monsieur le Contre Amiral Commandant en Chef la Division Navale de la Mer des Indes, certifions que le contrat ci-dessus survenu entre le Sultan Saïd Ali Ben Saïd Omar Sultan de la Grande Comore d'une part, et Monsieur Léon Humblot Naturaliste a été dressé en cinq expéditions dont une à la main du Sultan Saïd Ali Ben Saïd Omar en notre présence et devant les ministres du Sultan.

Le cinq Novembre 1885

Ravaut
A. Bourguet
Pierre
Melcourt
O. Le Roulteur
A. Jézéquel

V. Marin Darbel
Lieutenant de vaisseau, Commandant l'aviso le Boursaint

Arch. Nat. S.O.M.

4

Documents relatifs à l'autonomie des Comores

Le chef du territoire rend exécutoires les délibérations de l'assemblée territoriale ou de la commission permanente ou en saisit soit l'assemblée territoriale aux fins de seconde lecture, soit le ministre de la France d'outre-mer aux fins d'annulation dans les conditions prévues aux articles 53 et 54 ci-après. Si le chef du territoire demande au ministre de la France d'outre-mer l'annulation d'une délibération, il doit en aviser soit le président de l'assemblée territoriale, soit, dans l'intervalle des sessions de cette dernière, le président de la commission permanente.

Art. 53. — Dans les matières de la compétence délibérante de l'assemblée énumérées aux articles 39, 40 et 43 à 48, le chef du territoire peut appeler l'assemblée territoriale à se prononcer en seconde lecture sur les délibérations prises par cette dernière ou sa commission permanente dans un délai de trente jours francs à compter de la date où il en est saisi, lorsqu'il estime qu'elles ne satisfont pas à l'intérêt général ou à la bonne administration du territoire.

Le délai prévu à l'article 54 ci-dessous court alors du jour de la réception par le chef du territoire de la nouvelle délibération adoptée par l'assemblée territoriale.

Art. 54. — Le ministre de la France d'outre-mer peut provoquer l'annulation des délibérations de l'assemblée territoriale et de sa commission permanente pour excès de pouvoir ou violation de la loi par décret pris dans la forme de règlement d'administration publique.

Si une délibération de l'assemblée ou de sa commission permanente soumise au ministre aux fins d'annulation n'a pas été annulée dans un délai de quatre-vingt-dix jours francs à compter de la date de sa notification au chef du territoire, ce dernier la rend exécutoire dans les huit jours francs suivant l'expiration de ce dernier délai.

En matière douanière, les délibérations de l'assemblée territoriale ou de la commission permanante restent soumises aux dispositions de l'article 3 du décret n° 54-1020 du 14 octobre 1954.

Art. 55. — La perception des impôts, taxes, contributions et redevances de toute nature se fait sur les bases anciennes et d'après les tarifs antérieurs jusqu'à la publication des arrêtés du chef du territoire en conseil rendant exécutoires les délibérations de l'assemblée territoriale ou de sa commission permanente.

Les délibérations prises par l'assemblée territoriale ou sa commission permanente dans une session commencée avant le 1er janvier, en matière d'impôts directs et de contributions ou taxes assimilées, sont applicables pour compter de cette date même si elles n'ont pu être rendues exécutoires auparavant.

De même, si le budget n'a pu être rendu exécutoire avant le 1er janvier, le chef du territoire est habilité à ouvrir des crédits provisoires mensuels sur la base des crédits inscrits au budget précédent. Cette ouverture de crédits est renouvelable chaque mois jusqu'à ce que le budget ait pu être rendu exécutoire.

Art. 56. — Des arrêtés du chef du territoire pris en conseil et publiés au *Journal officiel* du territoire doivent établir un code des réglementations issues des délibérations de l'assemblée territoriale et des actes réglementaires du chef du territoire. Ces codes seront mis à jour annuellement.

TITRE III

LES COLLECTIVITES RURALES

Art. 57. — Le chef du territoire de la Côte française des Somalis peut, par arrêtés pris en conseil de gouvernement, après avis de l'assemblée territoriale, instituer des collectivités rurales dotées de la personnalité morale, lorsque celles-ci peuvent disposer des ressources nécessaires à l'équilibre d'un budget.

Ces collectivités rurales peuvent être constituées par des circonscriptions administratives, des fractions de circonscriptions administratives ou des groupement de circonscriptions administratives.

La collectivité rurale est gérée par un conseil de collectivité rurale.

Les dispositions des articles 3 à 9 du décret du 4 avril 1957 déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française sont applicables aux collectivités rurales de la Côte française des Somalis.

TITRE IV

Dispositions diverses.

Art. 58. — Il peut être créé en Côte française des Somalis, par arrêtés du chef du territoire, pris après avis de l'assemblée territoriale à la majorité absolue des membres la composant, des communes de plein exercice.

En attendant l'intervention d'une loi fixant le régime applicable aux communes de plein exercice du territoire, ces communes seront régies provisoirement par :

— le décret modifié du 8 mars 1879 relatif au régime municipal des communes de plein exercice de certains territoires d'outre-mer;

— les articles 109 à 179 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

— et les articles 2, 31 à 33, 55 et 58 de la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Art. 59. — Sont abrogées toutes dispositions législatives et réglementaires contraires au présent décret et notamment le décret modifié susvisé du 22 décembre 1945.

Art. 60. — Le chef du territoire de la Côte française des Somalis déterminera par arrêtés, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

Art. 61. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,
GÉRARD JAQUET.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre d'Etat,
FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

Décret n° 57-814 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre d'Etat et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et notamment ses articles 1 et 2;

Vu le décret du 9 septembre 1889 portant organisation de la colonie de Mayotte et des protectorats des Comores;

Vu le décret du 9 avril 1908 rattachant la colonie de Mayotte et les îles et protectorats qui en dépendent au gouvernement général de Madagascar;

Vu la loi du 25 juillet 1912 déclarant les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore colonies françaises et les rattachant au gouvernement général de Madagascar, ensemble le décret du 23 février 1914 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;

Vu la loi n° 46-973 du 9 mai 1946 tendant à accorder l'autonomie administrative et financière à l'archipel des Comores;

Vu le décret du 24 septembre 1946, modifié par décret du 20 juillet 1949, portant réorganisation administrative de l'archipel des Comores;

Vu le décret n° 46-2382 du 25 octobre 1946 portant création d'un conseil général dans l'archipel des Comores;

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, notamment ses articles 109 à 179;

Vu la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar;

Art. 6. — La répartition par grade des effectifs de chaque corps est fixée comme suit :

Contrôleurs généraux : 30 p. 100 ;
Contrôleurs : 55 p. 100 ;
Contrôleurs adjoints : 15 p. 100.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi prennent effet à compter du 1er janvier 1961.

Art. 8. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les dispositions d'application de la présente loi, ainsi que les modalités de reclassement dans la nouvelle hiérarchie définie à l'article 2.

Art. 9. — Sont abrogées, en tant qu'elles sont contraires aux dispositions de la présente loi, toutes dispositions législatives antérieures et notamment celles qui figurent dans les textes suivants :

Loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, article 42 modifié, portant création du corps de contrôle de l'administration de l'armée ;

Loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine ;

Loi de finances du 31 mai 1933, article 153 modifié, portant création du corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

LOI n° 61-1412 du 22 décembre 1961 relative à l'organisation des Comores (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREAMBULE

Sans préjuger les formes institutionnelles de l'avenir prises dans le cadre de la République française conformément aux principes d'égalité des droits et des devoirs, et afin de conduire encore plus avant les populations de l'archipel des Comores à la liberté de s'administrer elles-mêmes et de gérer leurs propres affaires, la présente loi a pour but de définir l'organisation particulière du territoire des Comores basée sur le principe de l'autonomie de gestion.

TITRE Ier

De l'administration de l'archipel.

Art. 1er. — L'archipel des Comores forme, au sein de la République française, un territoire d'outre-mer doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie interne dans les conditions prévues par la présente loi.

Une chambre des députés des Comores délibère des affaires de l'archipel. Les modifications évolutives éventuelles à la présente loi, prises dans le cadre de la République française, sont étudiées par elle, conformément à l'article 74 de la Constitution.

CHAPITRE Ier

Du conseil de gouvernement.

Art. 2. — Le conseil de gouvernement comprend six ministres au moins et huit ministres au plus. Les candidatures à la présidence du conseil de gouvernement sont présentées par un ou plusieurs membres de la chambre des députés des Comores. Le candidat qui a obtenu les deux tiers des voix des députés est proclamé élu. Il nomme les ministres qui composent avec lui le conseil de gouvernement.

Le président de la chambre des députés des Comores notifie l'investiture du président du conseil de gouvernement au haut-commissaire de la République. La nomination des ministres est notifiée au haut-commissaire par le président du conseil.

Le haut-commissaire de la République constate par arrêté l'investiture du président du conseil de gouvernement et la nomination des ministres choisis par ce dernier.

Au cas où, après sept tours de scrutin, aucun candidat n'a pu obtenir la majorité requise, la chambre est dissoute et il est procédé à de nouvelles élections dans le délai de deux mois.

Art. 3. — La qualité de président du conseil de gouvernement ou de ministre est incompatible avec les fonctions de parlementaire, de membre du Conseil économique et social, de président ou de membre du bureau de la chambre des députés des Comores.

En cas d'empêchement provisoire ou d'absence momentanée, le président du conseil de gouvernement désigne parmi les ministres celui qui sera chargé de son intérim. Il notifie cette désignation au haut-commissaire de la République.

En cas de décès du président ou s'il se trouve dans l'impossibilité définitive d'exercer ses fonctions, le conseil de gouvernement est démissionnaire et il est pourvu à son remplacement dans les conditions déterminées à l'article 2.

Art. 4. — Le président du conseil de gouvernement convoque le conseil et fixe l'ordre du jour de ses réunions.

Art. 5. — Le conseil de gouvernement est responsable devant la chambre des députés des Comores.

La chambre des députés des Comores peut mettre en cause la responsabilité du conseil de gouvernement par le vote d'une motion de censure.

En cas d'adoption d'une motion de censure, à la majorité des deux tiers, le conseil de gouvernement est démissionnaire.

Le président du conseil de gouvernement peut poser la question de confiance avec l'accord du conseil. Le refus de la confiance à la majorité des deux tiers entraîne la démission du conseil de gouvernement.

Art. 6. — Le conseil de gouvernement établit les projets de budget de l'Archipel et exécute les délibérations de la chambre des députés des Comores. Il gère les affaires de l'Archipel et assume le fonctionnement des administrations dont il a la charge, dans les limites de ses attributions et compétences.

Art. 7. — Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil de gouvernement dispose du pouvoir réglementaire dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à une autre autorité par une disposition expresse de la loi.

Art. 8. — Les ministres sont individuellement chargés, par décision du président du conseil de gouvernement, de la gestion d'un ou plusieurs services administratifs.

Chaque ministre est responsable devant le conseil de gouvernement du fonctionnement des services et de la gestion des affaires relevant du département dont il est chargé ; il l'en tient régulièrement informé.

CHAPITRE II

De la chambre des députés des Comores.

Art. 9. — La chambre des députés des Comores est composée de trente et un membres sachant lire, écrire et parler couramment le français, élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Les dispositions du décret n° 46-2382 du 25 octobre 1946,

---

Loi n° 61-1412 TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1163 ;
Rapport de M. Coste-Floret, au nom de la commission des lois constitutionnelles (n° 1287) ;
Rapport supplémentaire de M. Dubois, au nom de la commission des lois constitutionnelles (n° 1600) ;
Discussion et adoption le 12 décembre 1961.

Sénat :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, n° 132 (1961-1962) ;
Rapport de M. Prelot, au nom de la commission des lois, n° 143 ;
Discussion et adoption le 18 décembre 1961.

Tableau K. — *Avances non recouvrées admises en surséance, au titre du règlement du budget de* 1965.

INTITULÉ DU COMPTE SPÉCIAL DU TRÉSOR sur lequel les avances ont été prélevées.	ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS
		Francs.
Avances à divers organismes de caractère social.	Caisse centrale de secours mutuels agricoles.....	10.000.000
	Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.....	60.000.000
	Total.....	70.000.000

LOI n° 68-4 du 3 janvier 1968 modifiant et complétant la loi n° 61-1412 du 22 décembre 1961 relative à l'organisation des Comores (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le préambule de la loi n° 61-1412 du 22 décembre 1961 relative à l'organisation des Comores est remplacé par le préambule ci-après :

Préambule.

« La présente loi a pour but d'aménager l'organisation particulière du territoire des Comores ; elle est fondée sur le principe de l'autonomie interne. »

Art. 2. — Les articles 18, 21 à 26, 28 (alinéa 5), 34 à 36 de la loi susvisée du 22 décembre 1961 relative à l'organisation des Comores sont et demeurent abrogés.

Art. 3. — Les articles 1er, 2, 3 et 5 de la loi susvisée du 22 décembre 1961 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art.* 1er. — L'archipel des Comores, composé des îles de la Grande Comore, d'Anjouan, de Mayotte et de Mohéli, forme au sein de la République française un territoire d'outre-mer doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie interne.

« Les institutions du territoire comprennent :

« Un conseil de Gouvernement ;
« Une chambre des députés ;
« Les conseils des circonscriptions.

« *Art.* 2. — Le président du conseil de Gouvernement est élu par la chambre des députés selon des modalités fixées par elle.

« Il nomme les ministres qui forment avec lui le conseil de Gouvernement du territoire. La nomination des ministres est notifiée par le président du conseil de Gouvernement au haut-commissaire de la République qui en accuse réception.

« *Art.* 3. — Le président du conseil de Gouvernement notifie au haut-commissaire de la République, qui en accuse réception, les actes de la chambre des députés et ceux du conseil de Gouvernement. Ces actes sont rendus exécutoires, publiés et mis en application, à moins que la procédure d'annulation prévue à l'article 28 ne soit engagée.

« Le président du conseil de Gouvernement peut demander l'annulation des actes de la chambre des députés suivant la même procédure que celle dont dispose le haut-commissaire de la République. »

« *Art.* 5. — Le conseil de Gouvernement est responsable devant la chambre des députés des Comores selon les modalités qu'elle définit par un texte spécial. »

Art. 4. — Le titre Ier, chapitre Ier, de la loi susvisée du 22 décembre 1961 est complété par l'article 8 *bis* ci-après :

« *Art.* 8 bis. — Le président du conseil de Gouvernement a la responsabilité de la sécurité intérieure de l'archipel.

« Il dispose d'une garde territoriale.

« Des conventions d'aide technique détermineront les conditions dans lesquelles le personnel de la gendarmerie exercera en tant que de besoin, auprès de la garde territoriale, des fonctions de conseiller technique. »

Art. 5. — L'article 9 de la loi susvisée du 22 décembre 1961 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art.* 9. — La chambre des députés des Comores est composée de membres élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Elle se renouvelle intégralement.

« La chambre des députés fixe le nombre de ses membres et leur mode d'élection de telle sorte que la représentation de chaque circonscription soit proportionnelle au chiffre de sa population. Toutefois, l'île la moins peuplée est représentée par deux députés au moins.

« Chacune des quatre îles de l'archipel constitue au moins une circonscription électorale.

« La chambre des députés détermine les incompatibilités avec le mandat de député des Comores, autres que celles prévues par les lois.

« La chambre des députés peut être dissoute par décret en conseil des ministres sur proposition du président du conseil de Gouvernement. »

Art. 6. — L'article 10 de la loi du 22 décembre 1961 est complété par l'alinéa nouveau ci-après :

« *Art.* 10 (2e alinéa). — Le président de la chambre des députés notifie l'élection du président du conseil de gouvernement au haut-commissaire de la République qui en accuse réception. »

Art. 7. — L'article 11 de la loi susvisée du 22 décembre 1961 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art.* 11. — La chambre des députés des Comores délibère sur les affaires communes de l'archipel qui ne relèvent pas des compétences de l'Etat telles qu'elles sont définies au titre III de la présente loi.

« *Art.* 11 bis. — La chambre des députés des Comores fixe notamment les règles concernant la procédure civile, le statut des auxiliaires de justice, le régime de la propriété, des droits réels, des obligations civiles et commerciales, l'enseignement, le droit du travail, le droit syndical, la protection sociale, la tarification et la réglementation douanières sous réserve des dispositions de l'article 3 du décret n° 54-1020 du 14 octobre 1954.

« *Art.* 11 ter. — La chambre des députés institue et organise les juridictions de droit islamique compétentes en matière civile à l'égard des personnes qui ne sont pas soumises au statut civil de droit commun visé à l'article 75 de la Constitution.

« Elle institue et organise les juridictions de droit territorial compétentes pour connaître de toutes les affaires ou infractions non dévolues aux juridictions de droit islamique ou aux tribunaux

(1) Loi n° 68-4. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 521 ;
Rapport de M. Mohamed Ahmed, au nom de la commission des lois (n° 540) ;
Discussion le 7 décembre 1967 ;
Adoption le 7 décembre 1967.

Sénat :
Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 73 (1967-1968) ;
Rapport de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission des lois, n° 85 (1967-1968) ;
Discussion et adoption le 14 décembre 1967.

Assemblée nationale :
Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 593 ;
Rapport de M. Mohamed Ahmed, au nom de la commission des lois (n° 626) ;
Discussion et adoption le 19 décembre 1967.

Sénat :
Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, n° 106 (1967-1968) ;
Rapport de M. Jozeau-Marigné, au nom de la commission des lois, n° 112 (1967-1968) ;
Discussion et adoption le 20 décembre 1967.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 88e SEANCE

2e Séance du Mercredi 25 Juin 1975.

SOMMAIRE

1. — **Rappels au règlement** (p. 4735).

MM. Fontaine, Rolland, le président.

2. — **Organisation interprofessionnelle agricole.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4736).

Art. 1er :

Amendement n° 3 du Gouvernement : M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. — Adoption.

Amendement n° 4 de la commission de la production et des échanges : MM. Méhaignerie, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; le ministre. — Retrait.

Adoption de l'article 1er modifié.

Art. 2 :

Amendement n° 16 de M. Dousset : MM. Chassagne, le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 1 de M. Maujoüan du Gasset : M.M. Maujoüan du Gasset, le rapporteur, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 18 de M. Bégault : M. Bertrand Denis, secrétaire de la commission. — Retrait.

Amendements nos 14 de M. André Billoux et 11 de M. Balmigère : MM. André Billoux, Rigout, le rapporteur, le ministre. — Rejet, par scrutin, de l'amendement n° 14.

M. Rigout. — Retrait de l'amendement n° 11.

Amendement n° 5 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre, Rigout. — Adoption.

Amendement n° 19 de M. Valleix : MM. Valleix, le rapporteur. — Réserve.

Amendements nos 6 de la commission et 2 de M. Maujoüan du Gasset : MM. Maujoüan du Gasset, le rapporteur, le ministre, Bertrand Denis. — Rejet des deux amendements.

Amendement n° 19 de M. Valleix, précédemment réservé : M. Valleix. — Rejet.

Adoption de l'article 2 modifié.

Art. 3 :

Amendement n° 17 rectifié de M. Dousset : MM. Chassagne, le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 7 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 12 de M. Dutard : MM. Dutard, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article 3 modifié.

Art. 4 :

Amendements nos 8 de la commission et 20 du Gouvernement : M. le rapporteur. — Retrait de l'amendement n° 8.

M. le ministre. — Adoption de l'amendement n° 20.

Amendement n° 9 de la commission : MM. Valleix, le ministre, Boulin, Bertrand Denis. — Retrait.

Amendement n° 21 du Gouvernement : MM. le ministre, Maujoüan du Gasset, le rapporteur, Boulin. — Adoption.

Adoption de l'article 4 modifié.

Art. 5 :

M. Tourné.

Amendement n° 10 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Ce texte devient l'article 5.

Après l'article 5 :

Amendement n° 13 de M. Lemoine : MM. Rigout, le rapporteur, le ministre. — Rejet.

Explications de vote : MM. Gayraud, Rigout, Bertrand Denis.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Suspension et reprise de la séance (p. 4743).

3. — **Indépendance du territoire des Comores.** — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 4743).

M. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Discussion générale : MM. Messmer, Kalinsky, Fontaine.

MM. le secrétaire d'Etat, le président.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — **Organisation interprofessionnelle agricole.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4752).

5. — **Dépôts de rapports** (p. 4752).

6. — **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 4752).

7. — **Dépôt de projets de loi adoptés avec modifications par le Sénat** (p. 4752).

8. — **Ordre du jour** (p. 4752).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD SCHLOESING, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Fontaine, pour un rappel au règlement.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, l'article 86 du règlement dispose expressément que les « rapports doivent être déposés, imprimés et distribués dans un délai tel que l'Assemblée nationale soit en mesure de procéder à la discussion des projets et propositions... ».

Or nous allons discuter dans un moment du projet de loi relatif à l'indépendance du territoire des Comores, et le rapport n'est pas encore distribué. Une fois de plus, je m'élève contre les conditions de travail de notre Assemblée. Le véritable marathon qu'on nous impose en cette fin de session n'est pas tolérable.

Encore suis-je, ce soir, parmi les privilégiés, puisque j'appartiens à la commission des lois, saisie au fond, mais mes collègues qui n'en font pas partie ignorent tout des conclusions du rapport relatif au projet qu'ils seront appelés à débattre dans un moment. Cela, je le répète, n'est pas tolérable. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland, pour un rappel au règlement.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, je tiens simplement à m'associer aux critiques qui viennent d'être émises par notre collègue, M. Fontaine.

M. le président. Je pense que l'Assemblée partage dans une large mesure votre point de vue, mais je ne puis que vous donner acte de vos remarques.

— 2 —

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE AGRICOLE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi adopté par le Sénat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi adopté par le Sénat, relatif à l'organisation interprofessionnelle agricole (nos 1747, 1782).

Cet après-midi l'Assemblée a prononcé la clôture de la discussion générale.

Nous abordons maintenant la discussion des articles.

Article 1er.

M. le président. « Art. 1er. — Les organismes constitués par les organisations professionnelles représentatives de la production agricole et, selon les cas, de la transformation, du négoce et de la distribution, représentant les divers intérêts en présence, peuvent être reconnus en qualité d'organisations interprofessionnelles par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances.

« Il ne peut être reconnu qu'une seule organisation interprofessionnelle par produit ou groupe de produits déterminés. »

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 3 ainsi rédigé :

« Au début du premier alinéa de l'article 1er, après les mots : « organisations professionnelles » insérer les mots : « les plus ».

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, *ministre de l'agriculture.* Comme je l'ai indiqué cet après-midi, le Gouvernement tient essentiellement à ce que l'on en revienne au texte initial du projet.

Il est difficile d'imaginer que les organisations interprofessionnelles puissent être constituées par l'ensemble des organisations des divers secteurs économiques concernés pouvant prétendre à la représentativité.

En effet, une organisation représentative qui refuserait d'adhérer aux dispositions acceptées par l'ensemble des autres au sein d'une même famille professionnelle suffirait alors à empêcher toute constitution d'une organisation professionnelle.

Il n'est pas acceptable, au moment où nous voulons mettre en place ces organisations professionnelles, qu'on introduise dans le texte initial du projet une restriction qui rendrait pratiquement impossible dans de nombreux cas leur constitution effective et leur fonctionnement normal.

C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de vouloir bien adopter l'amendement n° 3 du Gouvernement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

M. Marcel Rigout. Le groupe communiste vote contre.

M. Louis Darinot. Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche également.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Méhaignerie, rapporteur, a présenté un amendement n° 4 libellé comme suit :

« Compléter l'article 1er par le nouvel alinéa suivant :

« L'homologation pourra être refusée lorsque l'organisme constitué par une organisation interprofessionnelle serait susceptible de faire double emploi avec un organisme public ou privé existant. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur de la commission de la production et des échanges.* La commission craint la prolifération des interprofessions et redoute de voir les prélèvements obligatoires absorbés par des dépenses de caractère administratif. C'est ce que nous avons appelé, monsieur le ministre, la « balkanisation » de l'économie agricole.

Aussi souhaitons-nous une limitation des structures administratives des interprofessions. Dans un secteur comme celui de la viande, il apparaît d'une manière frappante que l'ensemble des actions, qu'elles soient à caractère communautaire ou national, qu'elles tendent à une meilleure restructuration des firmes, à une amélioration de la qualité ou à la normalisation constituent un tout indissociable au niveau de l'exécution.

Toute conception de l'interprofession qui, comme c'est le cas actuellement dans le domaine du lait, conduirait à une pulvérisation des attributions et des responsabilités serait très préjudiciable non seulement à l'intérêt des agriculteurs mais aussi à celui de la collectivité.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement est tout aussi hostile que le rapporteur à la « balkanisation » de la profession agricole.

Toutefois, il est évident qu'une organisation interprofessionnelle qui ferait double emploi avec un organisme public ou privé existant ne serait pas reconnue. Dès lors, il m'apparaît que l'amendement pourrait être retiré.

Si je voulais faire sourire l'Assemblée, je dirais que le nombre des associations des professions, des interprofessions, des branches de professions qui me demandent des rendez-vous est suffisamment important pour que n'aie pas envie qu'elles se multiplient, au risque de faire double emploi.

M. le président. Monsieur le rapporteur, maintenez-vous votre amendement ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* S'agissant d'un amendement indicatif, je crois pouvoir le retirer au nom de la commission.

M. le président. L'amendement n° 4 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er, modifié par l'amendement n° 3.

(*L'article 1er, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Les accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle reconnue peuvent être étendus, en tout ou partie, par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, lorsqu'ils tendent, dans un but conforme à l'intérêt général et par des actions complémentaires compatibles avec les règles de la Communauté économique européenne, à améliorer notamment, par l'application de contrats types, de conventions de campagne et par la mise en œuvre d'actions communes :

« — la connaissance de l'offre et de la demande ;

« — l'adaptation et la régularisation de l'offre ;

« — les relations interprofessionnelles dans le secteur intéressé.

L'extension de tels accords est subordonnée à la condition que les dispositions qu'ils comportent aient été adoptées par les diverses familles professionnelles représentées dans l'organisation interprofessionnelle, soit par une décision unanime, soit à la suite d'un arbitrage prévu par les statuts de cette dernière organisation qui fixent la composition de l'instance appelée à rendre l'arbitrage et les conditions dans lesquelles celui-ci est rendu.

« Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances peuvent, par arrêté conjoint, déléguer leurs pouvoirs d'extension aux préfets de région lorsque ces extensions seront demandées par des organisations interprofessionnelles à compétence régionale.

« Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances disposent, comme les préfets de région, si la délégation leur en est donnée conformément à l'alinéa précédent, d'un délai de deux mois à compter du dépôt de la demande d'extension présentée par l'organisation interprofessionnelle pour statuer sur cette demande.

« Si l'extension est prononcée, les mesures ainsi arrêtées par l'organisation interprofessionnelle sont obligatoires, dans le cadre géographique prévu, pour tous les membres des professions constituant cette organisation. »

M. Dousset a présenté un amendement n° 16 ainsi conçu :

« Dans le premier alinéa de l'article 2, après les mots : « peuvent être étendus », insérer les mots : « pour une durée déterminée ».

La parole est à M. Chassagne, pour soutenir cet amendement.

M. Jean Chassagne. Le caractère obligatoire des accords étendus nécessite que ceux-ci aient une durée déterminée. En effet, les pouvoirs publics ne peuvent confier durablement et sans contrôle des prérogatives réglementaires à des organismes de caractère privé sans donner des pouvoirs exorbitants à la profession agricole au détriment des intérêts des consommateurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Cette précision nous paraît indispensable pour protéger l'intérêt général.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Il est favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. MM. Maujoüan du Gasset, Richard et Macquet ont présenté un amendement n° 1 ainsi conçu :

« Dans le premier alinéa de l'article 2, supprimer les mots « en tout ou en partie ».

La parole est à M. Maujoüan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Qui dit accord interprofessionnel dit accord entre plusieurs parties qui ont des intérêts divergents, voire contradictoires.

Dans la réponse que vous avez faite au Sénat aux auteurs d'un amendement identique, vous avez dit, monsieur le ministre : « Sur un ensemble de décisions, il se peut qu'une seule ne soit pas acceptable. Dès lors, supprimer les mots « en tout ou partie » reviendrait à éliminer tout l'aspect positif des délibérations d'une organisation interprofessionnelle. »

Je l'entends bien ainsi, mais, encore une fois, qui dit accord interprofessionnel dit accord entre des parties ayant des intérêts divergents. L'application d'une partie seulement de l'accord risquerait, en amoindrissant les effets recherchés, d'affaiblir le crédit des organisations interprofessionnelles auprès des membres des professions concernées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* La commission est défavorable à cet amendement qui ferait disparaître un élément de souplesse qui lui paraît indispensable. Il aurait aussi pour effet de restreindre les pouvoirs de contrôle de l'Etat, contrôle souvent nécessaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Je suis au regret de dire à M. Maujoüan du Gasset que, depuis la discussion au Sénat, je n'ai pas changé d'avis, et les arguments qui viennent d'être développés par M. le rapporteur me semblent apporter de l'eau à mon moulin.

Je suis, en outre, conforté dans mon attitude par les préoccupations qui ont été exprimées cet après-midi, au cours de la discussion générale, quant à la nécessité du maintien d'un certain contrôle de la part de l'Etat.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Maujoüan du Gasset ?

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Compte tenu des explications qui viennent d'être fournies, je le retire.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

M. Bégault a présenté un amendement n° 18 ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa de l'article 2 par les mots : « et des cours pratiqués ».

M. Bertrand Denis. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 18 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements n°s 14 et 11 pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 14, présenté par MM. André Billoux, Pierre Joxe, Le Pensec et les membres du groupe socialiste et des radicaux de gauche et apparentés, est ainsi conçu :

« Après le quatrième alinéa de l'article 2, insérer le nouvel alinéa suivant :

« Ces accords devront garantir aux producteurs des prix tenant compte des coûts de production et de la juste rémunération de leur travail. »

L'amendement n° 11, présenté par MM. Balmigère, Dutard, Lemoine, Rigout et les membres du groupe communiste et apparenté, est rédigé en ces termes :

« Après le quatrième alinéa de l'article 2, insérer le nouvel alinéa suivant :

« — l'obtention pour les producteurs de prix minima correspondant aux coûts de production. »

La parole est à M. André Billoux pour soutenir l'amendement n° 14.

M. André Billoux. M. Gilbert Sénès qui devait défendre cet amendement ayant dû s'absenter, en tant que co-auteur, je le défendrai moi-même.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les producteurs agricoles subissent souvent des prix de marché inférieurs aux prix de revient. Ils ne reçoivent donc pas la juste rémunération de leur travail. On ne comprendrait pas que l'organisation interprofessionnelle envisagée ne s'attache pas à obtenir une garantie des prix.

Si cette garantie n'était pas inscrite dans la loi, celle-ci n'apporterait pas au monde paysan, désemparé par l'anarchie des marchés, l'apaisement qu'il attend.

Les viticulteurs, comme les producteurs de viande, attendent avec impatience les mesures qui assureront cette garantie des prix.

Conscient de l'importance de l'amendement qu'il propose, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche demande un scrutin public sur l'amendement n° 14.

M. le président. La parole est à M. Rigout, pour soutenir l'amendement n° 11.

M. Marcel Rigout. Monsieur le président, notre amendement a le même objet que celui que vient de défendre notre collègue, M. André Billoux.

L'alinéa que nous proposons d'insérer à l'article 2 apporte au projet de loi la pièce essentielle qui lui manque. Cet après-midi, notre collègue et ami, M. Balmigère, s'en est longuement expliqué à la tribune. Si l'interprofession ne permet pas aux producteurs d'obtenir des prix minima garantis, ce texte restera un cadre vide. Sera-t-il même le maillon fragile dont a parlé M. le rapporteur ?

M. le ministre de l'agriculture. Il a parlé de « maillon », il n'a pas dit qu'il était fragile !

M. Marcel Rigout. S'il existe, je pense, qu'il sera fragile !

Le texte ne pourra pas atteindre le but qu'il s'assigne, qui est de parvenir à assurer ces prix minima, soit par l'application des règlements communautaires, soit par des accords conclus par les organisations interprofessionnelles homologuées.

Notre amendement tend à donner à l'interprofession les moyens de remplir sa mission.

Il faut le dire : si l'interprofession ne s'appuie pas sur les trois fondements essentiels que sont l'existence de prix minima garantis, l'organisation des marchés et l'orientation des productions, elle sera, à l'image de l'interprofession laitière et de l'interprofession avicole, une construction fragile, inefficace, illusoire et, en fin de compte, dangereuse.

Nous ne voulons pas que le texte que nous examinons demeure un cadre vide et, en raison de son importance, nous demandons un scrutin public sur l'amendement n° 11. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Obliger les interprofessions à prévoir un prix garanti, c'est, à coup sûr, empêcher leur constitution.

Nous avons accepté les règles communautaires...

M. Paul Balmigère. C'est du bla bla bla !

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Les règles communautaires ne sont pas du bla bla bla !

La politique agricole française ne me paraît pas pouvoir s'appuyer sur un autre système que le système communautaire actuel.

M. Guy Ducoloné. Parlez-nous donc du texte en discussion !

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Au cours de la discussion générale, j'ai montré qu'à terme ce projet de loi permettrait d'améliorer la garantie des revenus agricoles, mais que nous ne pouvions pas aller contre des règles communautaires.

Pour ces raisons, la commission a rejeté les amendements n°s 11 et 14.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Pour les raisons indiquées par M. le rapporteur, le Gouvernement ne peut pas accepter ces amendements.

Il est souhaitable, certes, d'offrir des garanties de prix aux producteurs, mais ce serait faire bon marché des règlements communautaires que de substituer aux garanties de prix qu'ils prévoient une garantie nationale. Une telle mesure ne pourrait tenir plus de vingt-quatre heures devant quelque juridiction communautaire que ce soit.

Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de bien vouloir repousser des amendements qu'il est impossible d'accepter en l'état actuel de la réglementation communautaire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.

Je suis saisi par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

. . . . . .

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	477
Nombre de suffrages exprimés	476
Majorité absolue	239
Pour l'adoption	184
Contre	292

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Monsieur Rigout, maintenez-vous votre amendement ?

M. Marcel Rigout. Compte tenu de notre ordre du jour particulièrement chargé et du fait que notre amendement a le même objet que celui repoussé à l'instant par l'Assemblée — ce que je regrette, d'ailleurs — je le retire.

M. le président. Je vous en remercie.

L'amendement n° 11 est retiré.

M. Méhaignerie, rapporteur, a présenté un amendement n° 5, conçu en ces termes :

« Après les mots : « à la suite d'un arbitrage », rédiger ainsi la fin du cinquième alinéa de l'article : «, lorsque les statuts de cette dernière organisation le prévoient ; dans ce cas, ces statuts fixent la composition de l'instance appelée à rendre l'arbitrage et les conditions dans lesquelles l'arbitrage est rendu. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Bien que la commission ait été très sensible aux arguments en faveur de l'arbitrage obligatoire, elle a finalement décidé de laisser aux interprofessions la liberté d'inclure cette procédure dans leurs statuts.

Ainsi les débuts des interprofessions en seront-ils facilités, car certaines catégories, spécialement l'industrie de transformation et le négoce, risqueraient de ne pas y participer si l'arbitrage était obligatoire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

En effet, outre le négoce, les professionnels de la transformation, qui seront partie dans les interprofessions, hésiteront à s'y engager si, dès le départ, l'arbitrage est obligatoire. Il en ira différemment si, d'un commun accord avec les autres familles professionnelles, ils décident d'inclure cette clause arbitrale dans les statuts.

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Nous sommes favorables au texte adopté par le Sénat, qui rend l'arbitrage obligatoire.

Nous avons déjà dénoncé l'inefficacité de ce projet. Si, de surcroît, l'arbitrage est facultatif, cette inefficacité sera totale. Aux contradictions d'intérêts qui existent déjà au sein d'une interprofession, n'ajoutons pas le risque de voir le Gouvernement se décharger de ses responsabilités sur elle en lui laissant le soin de rechercher un accord en cas de rivalités internes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Valleix, Boulin, Deliaune ont présenté un amendement n° 19 ainsi libellé :

« Dans l'avant-dernier alinéa de l'article 2, substituer aux mots : « délai de deux mois », les mots : « délai d'un mois ».

La parole est à M. Valleix.

M. Jean Valleix. Pour la clarté du débat, je souhaite que l'amendement n° 2 de la commission soit discuté avant notre amendement.

M. le président. Monsieur Valleix, il appartient à la présidence d'organiser le débat. Nous devons examiner maintenant l'amendement n° 19 et ensuite nous procéderons à la discussion de l'amendement n° 2.

M. Jean Valleix. Certes, monsieur le président, mais l'amendement n° 2, bien que présenté différemment, concerne également le délai applicable en cas d'extension des accords. Il serait préférable que les deux amendements soient examinés dans l'ordre inverse.

M. le président. Peut-être pourrait-on alors réserver votre amendement. Qu'en pense la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Je demande la réserve de l'amendement n° 19.

M. le président. La réserve est de droit.

L'amendement n° 19 est donc réservé jusqu'au vote sur l'amendement n° 2.

Je suis saisi de deux amendements, n°s 6 et 2, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 6 présenté par M. Méhaignerie, rapporteur, MM. Maujoüan du Gasset, Richard et Macquet, est libellé comme suit :

« Avant le dernier alinéa de l'article 2, insérer le nouvel alinéa suivant :

« S'il n'a pas été statué sur la demande d'extension de l'organisation interprofessionnelle dans le délai visé à l'alinéa précédent, cette demande est considérée comme acceptée. »

L'amendement n° 2, présenté par MM. Maujoüan du Gasset, Richard et Macquet, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article 2 par le nouvel alinéa suivant :

« Dans le cas où la décision d'extension ne serait pas parvenue à l'organisation interprofessionnelle dans un délai de 30 jours à compter de la date de la demande, l'accord conclu est considéré comme étendu ».

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 6.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Je laisse à M. Maujoüan du Gasset, coauteur des deux amendements, le soin de les défendre.

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Mon amendement a pour objet de réduire les délais dont disposent le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances pour statuer sur la demande d'extension présentée par l'organisation interprofessionnelle.

Ce résultat peut être atteint de deux façons : d'une part, en ramenant de deux mois à un mois le délai imparti pour la réponse — c'est l'objet de l'amendement n° 2 — d'autre part, en décidant que, faute de réponse dans le délai prévu, la décision d'extension est acquise, par analogie en quelque sorte avec les demandes de permis de construire, où l'absence de réponse, passé un certain délai, équivaut à un accord — et c'est le but de l'amendement n° 6.

Chacun sait combien sont longs les cheminements à travers les arcanes de l'administration, surtout de celle des finances. Ce projet de loi n'aura de valeur que s'il est efficace. Or, sans rapidité, il n'aura aucune efficacité. *(Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* M. Maujoüan du Gasset vient de défendre surtout son amendement n° 2, qui a pour objet de ramener le délai à un mois, comme le propose aussi M. Valleix par son amendement n° 19 qui a été réservé.

Mais, il est aussi coauteur de l'amendement n° 6 qui prévoit le cas où, dans le délai de deux mois, il n'a pas été statué sur la demande d'extension de l'accord. Le silence du projet de loi sur ce point justifie cet amendement et la commission l'a fait sien.

En revanche, elle a rejeté l'amendement n° 2 ramenant à un mois, ce qui lui a paru trop bref, le délai laissé au Gouvernement pour statuer sur la demande d'extension.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement demande à l'Assemblée de repousser les amendements n°s 6 et 2 car, pas plus que la commission, il n'est favorable à la réduction du délai de deux mois à un mois.

En effet, pour apprécier en toute objectivité la demande d'extension d'une interprofession un délai de deux mois est nécessaire, délai que nous avons déjà réduit au maximum, compte tenu des études entreprises en liaison avec le ministère de l'économie et des finances.

Quant à considérer que l'accord est acquis faute de réponse dans les deux mois, comme pour les permis de construire, cette thèse ne me paraît pas défendable.

En effet, l'extension est un acte qui soumet l'ensemble d'une branche d'activités professionnelles à des règles précises.

Il est indispensable qu'elle soit homologuée par un acte positif de l'administration, faute de quoi nous tomberions dans le corporatisme que plusieurs orateurs ont à juste titre dénoncé cet après-midi et dont je maintiens qu'il n'est nullement dans l'esprit du texte.

Par conséquent, je demande à l'Assemblée de bien vouloir repousser les amendements n°s 6 et 2 et de s'en tenir au texte du Gouvernement qui prévoit un délai très raisonnable de deux mois.

En tout état de cause, le Gouvernement est suffisamment conscient de la nécessité d'agir rapidement en la matière pour raccourcir ce délai chaque fois que cela sera possible.

M. le président. M. Maujoüan du Gasset, maintenez-vous votre amendement ?

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Monsieur le président, la disposition qui concerne l'automaticité me semble indispensable.

En revanche, je pourrais accepter de retirer celle relative au délai.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Au nom de la commission, je crois devoir préciser que ces amendements ont bien fait l'objet d'un avis de la commission, mais qu'ils n'avaient pas encore été présentés lors de l'établissement de son rapport.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets au voix l'amendement n° 2.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous en revenons à l'amendement n° 19 qui avait été précédemment réservé.
Le maintenez-vous, monsieur Valleix ?

M. Jean Valleix. Oui, monsieur le président, et que M. le ministre n'en prenne pas ombrage.

Pour résumer clairement les travaux de commission, — je parle sous le contrôle du rapporteur et de M. Bertrand Denis — il lui a semblé essentiel que l'absence de réponse de l'administration dans le délai de deux mois soit interprétée comme un accord tacite.

Mon amendement a été repoussé par la commission mais il a cependant été convenu qu'il constituait, en quelque sorte, une amendement récursoire.

Certes, compte tenu de l'observation de M. le ministre, je ne me fais pas d'illusion sur son sort mais, conformément à l'accord intervenu en commission, je le maintiens et je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 19.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'article 2, modifié par les amendements adoptés.
(*L'article 2, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 3.

M. le président. « Art. 3. — Les organisations interprofessionnelles reconnues, visées à l'article premier, peuvent percevoir des cotisations. Elles sont habilitées à prélever sur tous les membres des professions les constituant, les cotisations résultant des accords étendus selon la procédure fixée à l'article précédent et qui, nonobstant leur caractère obligatoire, demeurent des créances de droit privé.

« Ces cotisations ne sont pas exclusives des taxes parafiscales dont peuvent bénéficier les organisations interprofessionnelles existant à la date de la promulgation de la présente loi ou dont pourraient bénéficier celles créées postérieurement. »

M. Dousset a présenté un amendement n° 17 rectifié ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 3 :

« Les organisations interprofessionnelles reconnues, visées à l'article premier, sont habilitées à prélever, sur tous les membres des professions les constituant, des cotisations résultant des accords étendus selon la procédure fixée à l'article précédent et qui, nonobstant leur caractère obligatoire, demeurent des créances de droit privé. »

La parole est à M. Chassagne.

M. Jean Chassagne. Si la rédaction adoptée par le Sénat était interprétée littéralement, cela reviendrait à dire que les organisations interprofessionnelles non reconnues ne pourraient percevoir de cotisations alors que celles-ci sont volontaires.

Nous proposons donc de revenir au texte initial du Gouvernement, qui n'exclut pas que les organisations interprofessionnelles non reconnues puissent percevoir des cotisations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* La commission est favorable à l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement est également favorable à l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 17 rectifié.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Méhaignerie, rapporteur, a présenté un amendement n° 7 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le second alinéa de l'article 3 :

« Ces cotisations ne sont pas exclusives de taxes parafiscales. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Cet amendement est de pure forme. Au demeurant, la commission est favorable au texte adopté par le Sénat qui prévoit non seulement des cotisations mais aussi des taxes parafiscales pour faciliter le démarrage des interprofessions.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.
(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. MM. Dutard, Lemoine, Rigout, Ruffe et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 12 ainsi conçu :

« Dans le second alinéa de l'article 3, après les mots : « taxes parafiscales », insérer les mots : « et des subventions du FORMA. »

La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Cet amendement répond à une importante préoccupation.

Nous pensons, en effet, qu'il ne faudrait pas que le FORMA et, par-delà, l'Etat se trouvent déchargés de leurs responsabilités. Dans le deuxième alinéa de l'article 3, les mots : « dont peuvent bénéficier les organisations interprofessionnelles » indiquent sans ambiguïté que les subventions du FORMA sont seulement éventuelles, c'est-à-dire destinées à parer à des situations imprévisibles nécessitant une aide conjoncturelle.

M. le rapporteur a reconnu ce matin en commission le bien-fondé de notre amendement mais il a engagé la commission à ne pas le retenir, jugeant cette adjonction superflue. Pour notre part, nous persistons à penser, au contraire, qu'elle est nécessaire si l'on veut que les choses soient claires.

C'est pourquoi nous invitons l'Assemblée à adopter notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* L'Etat ne doit certes pas se dégager de ses responsabilités — M. le ministre l'a, d'ailleurs, confirmé. Mais, parce que les subventions du FORMA ne doivent pas être mentionnées dans un texte de loi, nous avons rejeté cet amendement qui relève du domaine réglementaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Même motivation que la commission !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'article 3, modifié par les amendements adoptés.
(*L'article 3, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 4.

M. le président. « Art. 4. — Tout contrat de fourniture de produits, passé entre personnes physiques ou morales ressortissant à un accord étendu, et qui n'est pas conforme aux dispositions de cet accord, est nul de plein droit. L'organisation interprofessionnelle dans le cadre de laquelle a été conclu l'accord est recevable à demander la reconnaissance de cette nullité au juge du contrat.

« En cas de violation des règles résultant des accords étendus, il sera alloué par le juge d'instance, à la demande de l'organisation interprofessionnelle et à son profit, une somme dont les limites sont comprises entre 500 francs et le double du taux de compétence du tribunal d'instance statuant à charge d'appel. Toutefois si l'organisation interprofessionnelle justifie d'un préjudice d'un montant supérieur, le tribunal peut ordonner la réparation intégrale de ce préjudice.

« Dans tous les cas, la mise en œuvre des sanctions prévues à l'alinéa précédent ne fait pas obstacle à l'application éventuelle de celles prévues par les contrats de fourniture, ainsi que

par les règlements intérieurs des groupements coopératifs agricoles en cause, en cas de défaut d'exécution des clauses de ces règlements. »

Je suis saisi de deux amendements, n°s 8 et 20, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 8, présenté par M. Méhaignerie, rapporteur, est ainsi rédigé :

« Au début de la seconde phrase du premier alinéa de l'article 4, insérer les mots : « Chacune des organisations professionnelles participant à ».

L'amendement n° 20, présenté par le Gouvernement, est conçu en ces termes :

« Dans la seconde phrase du premier alinéa de l'article 4, substituer aux mots : « est recevable », les mots : « ainsi que chacune des organisations professionnelles qui la constituent sont recevables ».

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 8.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* Nous retirons l'amendement n° 8 au bénéfice de l'amendement n° 20 présenté par le Gouvernement, qui nous paraît meilleur.

M. le président. L'amendement n° 8 est retiré.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture, pour soutenir l'amendement n° 20.

M. le ministre de l'agriculture. Tel qu'il a été rédigé, l'amendement n° 8, auquel vient de renoncer M. le rapporteur, aurait pu avoir pour conséquence de ne pas permettre à l'organisation interprofessionnelle elle-même de demander la reconnaissance de la nullité, alors que c'est elle qui établira les contrats types auxquels devront être conformes les contrats particuliers.

Mieux vaut prévoir que seront recevables à demander la nullité non seulement l'organisation interprofessionnelle dans le cadre de laquelle l'accord aura été conclu, mais aussi chacune des organisations professionnelles qui la constitueront.

Tel est l'objet de l'amendement n° 20 qui, proche de l'amendement n° 8 mais dans une rédaction que M. le rapporteur a bien voulu juger meilleure, devrait être — c'est du moins le souhait du Gouvernement — adopté par l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Méhaignerie, rapporteur, et MM. Valleix, Deliaune, Antoune, Maujoüan du Gasset ont présenté un amendement n° 9 ainsi libellé :

« Compléter l'article 4 par le nouvel alinéa suivant :

« Si le contrat de fourniture atteint d'une nullité de plein droit porte sur un produit exigeant la délivrance de titres de mouvement, ceux-ci seront refusés par l'administration compétente à la requête de l'organisation interprofessionnelle intéressée. »

La parole est à M. Valleix, pour défendre cet amendement.

M. Jean Valleix. Monsieur le ministre, sur cet amendement, accepté par la commisison, les points de vue ne devraient pas être tellement éloignés. Nous sommes nombreux à avoir attentivement étudié la réponse que vous avez faite à nos collègues du Sénat. Notre amendement tend à ajouter aux sanctions déjà prévues à l'article 4 une sanction simple fondée sur une procédure existante qui avait déjà été évoquée, l'automne dernier, au Sénat en séance publique et à l'Assemblée nationale en commission.

Certains produits, dont la conservation doit être spécialement suivie ou dont la qualité doit être particulièrement soignée, font obligatoirement l'objet d'un titre de mouvement. C'est seulement si le titre est accordé que la marchandise peut circuler.

Au Sénat, vous avez d'abord objecté que le titre de mouvement avait un objet purement fiscal.

Je ne veux pas m'engager dans un débat juridique. Je vous ferai cependant observer — vous le savez d'ailleurs — que le titre de mouvement n'est pas exclusivement à destination fiscale. S'il en fut ainsi à l'origine, ce titre est maintenant utilisé pour sanctionner l'obligation de déclaration des récoltes et des stocks et pour permettre l'accomplissement des obligations formulées dans les articles 67 A et suivants du code du vin au sujet de la commercialisation. Il est également employé dans le domaine des sûretés réelles — à l'appui des porteurs de warrants, par exemple — et dans celui des engagements de garantie. Enfin, il est un élément de sanction de l'article 125 du code du vin. J'épargnerai à l'Assemblée le détail de ces dispositions qui sont juridiquement fondées.

Vous avez ensuite, monsieur le ministre, soulevé une objection fondamentale, en disant qu'il ne fallait pas être en marge et encore moins aller à l'encontre des dispositions européennes. A cet égard, vous avez étayé vos réserves sur les articles 30 à 37 du traité de Rome, sur l'article 31 du règlement communautaire n° 816 et sur le règlement n° 1153 du 30 avril 1975, relatif aux documents d'accompagnement dans le secteur vitivinicole.

Or notre amendement n'entre pas dans la définition des quotas. Il tend à assurer une garantie de qualité. Les quotas définis entre pays européens ne sont nullement enfreints par une restriction au titre des mouvements à l'intérieur de la France, authentifiant notamment la qualité. Le titre de mouvement nous apparaît donc comme une garantie pour le client européen au-delà des frontières.

L'article 31 du traité de Rome stipule : « Les Etats membres s'abstiennent d'introduire entre eux de nouvelles restrictions quantitatives et mesures d'effet équivalent. » L'interprétation n'est pas tellement différente en ce qui concerne le règlement communautaire. C'est dire qu'il s'agit de la circulation entre pays européens, mais non au départ de l'authentification d'une qualité définie.

Par ailleurs, monsieur le ministre — et c'est là ce qui nous rapproche — l'interprofession doit aider à authentifier la qualité que sanctionne l'administration par la délivrance d'un titre dont elle prend la responsabilité. Certains parleront de but « corporatiste ». Mais regardons ce qui se passe en Hollande ou au Danemark ! S'il y a parfois des excès, c'est chez nos voisins. On ne saurait davantage parler de pouvoirs exorbitants accordés à la corporation. Si l'Assemblée retient la délivrance de ce titre de mouvement comme un moyen sanctionnant des produits exceptionnels ou de très grande qualité, les vins devront obéir à ce critère sous peine d'être victorieusement concurrencés par des vins de moindre réputation, comme c'est parfois le cas.

Nous devrions donc, monsieur le ministre, trouver un terrain d'entente sans tomber dans le corporatisme — et vous avez raison de chercher à prévenir ce risque — ni enfreindre les les dispositions européennes, que nous ne songeons nullement à méconnaître, dans le seul souci d'authentifier une qualité que la France, grand pays exportateur de produits agricoles, se doit de garantir à ses clients européens en priorité.

Voilà, brièvement résumée, l'argumentation fondamentale que je tenais à exposer. Je veux espérer que vous voudrez bien m'entendre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Je me refuse à entrer dans un débat d'experts. M. Valleix a donné des arguments, j'en avais fourni d'autres. Quels sont les meilleurs ? Peu importe !

Le Gouvernement est très soucieux de préserver la qualité et d'assortir la discipline qui sera mise en place par une organisation interprofessionnelle de sanctions capables de la faire respecter.

Cela dit, il ne m'apparaît pas convenable qu'une organisation interprofessionnelle paraisse enjoindre à l'administration des finances d'imposer une sanction se traduisant par le refus d'un titre de mouvement. Au moins par sa formulation, l'amendement n° 9 n'est pas acceptable. Il dispose, en effet :

« Si le contrat de fourniture atteint d'une nullité de plein droit porte sur un produit exigeant la délivrance de titres de mouvement, ceux-ci seront... » — je souligne ce caractère impératif — « ...refusés par l'administration compétente à la requête de l'organisation interprofessionnelle intéressée. »

C'est la corporation qui l'emporte sur l'administration des finances : aucun gouvernement digne de ce nom ne peut accepter pareille rédaction.

M. le président. La parole est à M. Boulin.

M. Robert Boulin. Monsieur le ministre, sans vouloir entrer, moi non plus, dans un débat d'experts, j'interviens à ce stade du débat car j'estime que nous nous trouvons devant un point fondamental du projet de loi.

Vous avez, par ce texte que je voterai allègrement, tracé l'organisation interprofessionnelle, en vous défendant de retourner à un corporatisme désuet, et vous avez voulu établir des règles d'organisation.

Vous connaissez le problème du vin. Ses difficultés ne sont pas imputables au Gouvernement — je tiens à le proclamer tout de suite, car on crie trop souvent haro sur le baudet. Elles sont dues à une spéculation internationale qui a favorisé des cours excessifs, à une nature trop clémente qui a accru les quantités et aux viticulteurs qui ont accumulé des stocks par des techniques que je déplore.

Quoi qu'il en soit, la situation est ce qu'elle est et l'organisation professionnelle doit avoir pour règle fondamentale de pouvoir maîtriser l'organisation du marché. Comment peut-elle le faire ? D'abord en étant représentative, comme le dit le texte du projet de loi et comme ce sera le cas dans le Bordelais pour le comité interprofessionnel des vins de Bordeaux...

M. le ministre de l'agriculture. Lorsqu'il sera reconstitué !

M. Robert Boulin. ...ensuite, en voyant ses propositions acceptées par le Gouvernement.

Mais il y a un moyen juridique qui consiste, par le jeu des titres de mouvement, à empêcher que les transactions de vin ne se fassent, pour des raisons de qualité certes, comme le disait tout à l'heure M. Valleix, mais surtout pour des raisons de prix, lesquels peuvent être aberrants, auquel cas il est tout à fait normal qu'une organisation professionnelle digne de ses responsabilités bloque le titre de mouvement pour empêcher les transactions, ou peuvent être aussi — et c'est notre principale préoccupation — littéralement effondrés, auquel cas le viticulteur, pris à la gorge par ses difficultés de trésorerie, vend son vin dans des conditions catastrophiques.

Il importe donc que la profession puisse bloquer les acquits. C'est une règle fondamentale qui résulte des possibilités offertes par les acquits, comme l'a indiqué M. Valleix.

Sans revenir sur les arguments que vous avez développés devant le Sénat, monsieur le ministre, je dirai que l'amendement ne paraît pas contraire aux articles 30, 31 et 37 du traité de Rome qui prévoient, en effet, les échanges entre les Etats membres, mais non la réglementation interne des Etats. Nous ne légiférons donc pas contre le traité de Rome, car chaque pays peut avoir ses règles internes. Le texte proposé va tout à fait dans ce sens et constitue un élément fondamental de la discussion.

Monsieur le ministre, les mots : « seront refusés », vous ont fait bondir. Je ne vous cache pas que, moi aussi, je suis un peu choqué par leur caractère impératif. L'administration doit défendre l'intérêt général et, dans certains cas, des conflits peuvent s'élever même avec l'organisation professionnelle la plus représentative.

Afin de concilier les points de vue, je suggère à la commission de substituer les mots : « pourront être refusés » aux mots : « seront refusés ». Cela permettrait à la profession de disposer d'une arme valable et à l'administration de pouvoir opposer un refus s'il y avait un conflit sur le plan de l'intérêt général. Mais, la plupart du temps, l'administration répondrait à l'appel de la profession en bloquant les titres de mouvement.

Telle est, monsieur le ministre, la proposition que je permets de présenter à la commission. J'espère qu'elle aura votre accord et que vous pourrez accepter l'amendement ainsi rectifié.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. M. Boulin peut parfaitement déposer un sous-amendement, même à ce stade de la discussion. La modification qu'il propose paraît — je le dis au nom de la commission — tout à fait bienvenue.

M. le président. La parole est à M. Valleix.

M. Jean Valleix. Sur le fond, je suis d'accord avec M. le ministre.

Pour tenir compte de ses observations et de celles qui ont été formulées par M. Robert Boulin, le Gouvernement ne pourrait-il pas déposer un amendement qui se substituerait à l'amendement n° 9 et qui serait ainsi rédigé :

« Si le contrat de fourniture atteint d'une nullité de plein droit porte sur un produit dont la circulation est accompagnée de titres de mouvement, l'administration compétente pourra suspendre la délivrance de ceux-ci. »

Peut-être conviendrait-il aussi d'envisager que l'administration aura cette possibilité sur proposition de l'organisation interprofessionnelle concernée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je donne mon accord à la formule qui vient d'être proposée par M. Valleix. Je dépose donc au nom du Gouvernement un amendement ainsi conçu :

« Si le contrat de fourniture atteint d'une nullité de plein droit porte sur un produit dont la circulation est accompagnée de titres de mouvement, l'administration compétente pourra suspendre la délivrance de ceux-ci ».

M. le président. La parole est à M. Maujoüan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. J'appuie la proposition de M. Valleix.

Dans ma région, une telle formule existe déjà sous forme d'un carnet d'achats portant notamment des indications de qualité, de destination et également de prix.

Lorsque les prix qui font l'objet du contrat n'entrent pas dans la fourchette prévue, le titre de mouvement est refusé.

M. le président. La commission maintient-elle son amendement ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur.* La commission retire son amendement au profit du texte du Gouvernement.

M. le président. L'amendement n° 9 est retiré.

La parole est à M. Boulin pour répondre au Gouvernement.

M. Robert Boulin. Je suis d'accord sur l'amendement que propose le Gouvernement, mais je souhaiterais que la suspension de la délivrance des titres soit prononcée « sur demande des organisations professionnelles intéressées ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement accepte la proposition de M. Boulin.

M. le président. Je suis saisi en effet d'un amendement n° 21 présenté par le Gouvernement, ainsi conçu :

« Compléter l'article 4 par le nouvel alinéa suivant :

« Si le contrat de fourniture atteint d'une nullité de plein droit porte sur un produit dont la circulation est accompagnée de titres de mouvement, l'administration compétente pourra, sur proposition de l'organisation interprofessionnelle intéressée, suspendre la délivrance de ceux-ci. »

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4, modifié par les amendements adoptés.

(*L'article 4, ainsi modifié, est adopté.*)

Article 5.

M. le président. « Art. 5. — Ne sont pas visées par la présente loi les organisations interprofessionnelles créées par voie législative ou réglementaire, existant à la date de sa promulgation. Elles peuvent, néanmoins, sur leur demande, bénéficier des dispositions des articles 2, 3 et 4 ci-dessus. »

La parole est à M. Tourné, inscrit sur l'article.

M. André Tourné. Mes chers collègues, dès que j'ai pris connaissance de ce projet de loi, j'ai craint que par ce biais on ne porte atteinte à la production des vins doux naturels d'appellation contrôlée dont la réputation n'est pas à faire et qui sont très appréciés des consommateurs.

Cette production a atteint, cette année, 846 421 hectolitres pour les départements de l'Aude, de l'Hérault, du Vaucluse et des Pyrénées-Orientales, ce dernier département produisant à lui seul 85 p. 100 de ce total.

Je rappelle qu'il s'agit d'une production très limitée à l'hectare : les cépages nobles susceptibles de produire du vin doux naturel couvrent 30 320 hectares et le rendement maximum est de 28 hectolitres à l'hectare.

Le banyuls, ce vin particulièrement réputé pour ses vertus reconstituantes et qui figurait avant guerre, à ce titre, dans la nomenclature des produits pharmaceutiques, n'est produit qu'à raison de vingt-deux hectolitres à l'hectare.

Actuellement, les vins doux et le muscat de Rivesaltes sont probablement les seuls produits de la vigne qui échappent au marasme que connaissent tous les autres vins.

Cette réussite est due en grande partie à l'organisation des producteurs et à la discipline rigoureuse qu'a su imposer le comité interprofessionnel des vins doux naturels.

C'est ainsi que les aires de production sont strictement circonscrites et que la sélection des cépages est limitée au grenache, au muscat, au macabeu et, pour 10 p. 100, au carignan, tous autres cépages étant exclus. Le vin n'est libéré pour la vente que par tranches. Une partie de la récolte doit en effet subir une période de vieillissement de deux ans. Viennent ensuite les formalités de labélisation, le vin doux naturel n'étant commercialisé qu'après avoir été goûté par une équipe de dégustateurs.

Pour obtenir de tels résultats, le comité interprofessionnel du vin doux naturel perçoit une somme importante par hectolitre ; la dernière campagne de publicité a coûté 10 francs par hectolitre de vin doux et même 20 francs pour le Banyuls.

Le comité s'occupe maintenant de la sauvegarde de la vigne elle-même, en liaison avec l'I. N. R. A. d'Angers et l'institut de Bordeaux, car les cépages sont en effet menacés par une maladie qui se révèle aussi dangereuse que l'était le phylloxéra pour les cépages nobles : le court noué de la vigne, ou maladie d'Oléron, sorte de cancer végétal qui a fait l'objet d'études approfondies par les milieux pharmacologiques de Montpellier.

C'est ainsi que plusieurs hectares de terres ont été acquis pour essayer de reconstituer progressivement tout le vignoble, car il n'y a pas d'autre moyen de combattre cette maladie implacable.

Ce comité a donc fait ses preuves.

J'approuve les termes de l'article 5 introduit par le Sénat ; sa nouvelle rédaction est plus simple, plus claire, et j'espère qu'il sera bien entendu, monsieur le ministre, que les comités interprofessionnels qui existent pourront continuer à agir comme par le passé, sans contrainte ni servitude.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Tourné.

M. André Tourné. Cependant, monsieur le ministre, tous les efforts des viticulteurs de mon département seraient vains si se poursuivait la politique d'imposition brutale qui frappe

les vins doux naturels. Les alcools avec lesquels ils sont mutés ont été taxés, l'année dernière, à raison de 1 150 francs par hectolitre...

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. André Tourné. Je conclus, monsieur le président.

Si demain ce comité interprofessionnel se trouvait en face de difficultés insurmontables, eh bien ! ce serait la faillite.

Monsieur le ministre, vous savez bien qu'il existe une nouvelle menace. La Communauté a, en effet, prévu de supprimer l'appellation « vin doux naturel » et de ne retenir que l'appellation « vin de liqueur ». S'il en était ainsi, la Grèce ou l'Italie, qui font du vin doux avec du raisin, mais aussi grâce à d'autres procédés, menaceraient demain nos vins doux naturels, et tous les avantages acquis jusqu'ici grâce à la discipline rigoureuse consentie par tous les viticulteurs seraient perdus. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. M. Méhaignerie, rapporteur, a présenté un amendement n° 10 ainsi conçu :

« Rédiger ainsi l'article 5 :

« Les organisations interprofessionnelles créées par voie législative ou réglementaire existant à la date de la promulgation de la présente loi peuvent, sur leur demande, bénéficier des dispositions des articles 2, 3 et 4 ci-dessus. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur*. La commission préfère que l'article ne commence pas par une négation. Il s'agit d'un amendement de forme.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement accepte cet amendement.

Je tiens à dire à M. Tourné que j'admire comme lui la discipline qu'a su s'imposer l'organisation interprofessionnelle des vins doux naturels.

Il est vraisemblable que certains producteurs de vins de consommation courante ne connaîtraient pas les difficultés actuelles si le souci de la qualité avait toujours primé le rendement, si la discipline interprofessionnelle avait joué et si des efforts publicitaires ou commerciaux avaient été consentis à temps.

J'observerai cependant un peu malicieusement, en l'absence du ministre des finances, qu'un régime fiscal privilégié a aussi aidé — mais ils le méritaient — les vins doux naturels dans leur développement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. En conséquence, ce texte devient l'article 5.

Après l'article 5.

M. le président. MM. Lemoine, Pranchère, Rigout, Ruffe, Balmigère et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 13 rédigé en ces termes :

« Après l'article 5, insérer le nouvel article suivant :

« Tant que des règles d'organisation des marchés agricoles comparables à celles définies dans la présente loi n'auront pas été appliquées dans l'ensemble des pays de la C. E. E., le Gouvernement pourra faire jouer les clauses de sauvegarde prévues au traité de Rome afin d'empêcher que des importations intracommunautaires ne viennent perturber l'organisation interprofessionnelle des marchés. »

La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. La disposition que nous proposons nous semble importante.

Le risque est grand, en effet, de voir les efforts, même limités, consentis en France pour tenter d'organiser les marchés réduits à néant par les importations intracommunautaires.

Même si M. le ministre a quelque peu rectifié les propos qu'il avait tenus au Sénat concernant les clauses de sauvegarde intracommunautaires, il n'en demeure pas moins qu'il a réaffirmé sa préférence pour la libre circulation, à laquelle il reconnaît des mérites.

Cet article additionnel apporte des garanties que nous jugeons, avec les producteurs, indispensables.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Méhaignerie, *rapporteur*. En entrant dans le Marché commun, nous avons accepté les règlements communautaires. Or les clauses de sauvegarde sont déterminées par le traité de Rome.

Amender le projet de loi dans ce sens, c'est vouloir modifier, même si ce n'est que légèrement, le traité de Rome, ce que l'on ne peut faire unilatéralement par voie législative. A moins qu'il ne s'agisse que d'une proposition de résolution, laquelle serait alors irrecevable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture. L'avis du Gouvernement est défavorable pour les raisons qui viennent d'être excellemment présentées par M. le rapporteur.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Dans les explications de vote sur l'ensemble du projet de loi, la parole est à M. Gayraud.

M. Antoine Gayraud. Notre collègue M. Capdeville ayant été rappelé dans sa circonscription, j'ai l'honneur d'expliquer en son nom le vote du parti socialiste et des radicaux de gauche.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'un projet de loi qui se propose d'atténuer les effets de la crise agricole et d'améliorer le revenu des agriculteurs ait intéressé au premier chef les successeurs de ceux qui, en 1936, avec Léon Blum, créèrent l'interprofessionnelle et mirent sur pied l'office national du blé.

Malheureusement, ni le rapporteur ni vous-même, monsieur le ministre, ne nous avez convaincus.

S'il est réconfortant d'entendre les représentants de certaines familles politiques qui s'opposèrent à Blum en 1936 réclamer aujourd'hui, à cor et à cri que des organismes d'inspiration socialiste, c'est pour nous un devoir impérieux d'être attentifs à toute initiative, qui, sous couvert de mots magiques cacherait la volonté du système d'affermir l'emprise du plus fort sur le plus faible, qu'il soit producteur ou consommateur.

Après la discussion des articles et malgré vos explications, monsieur le ministre, nous restons très inquiets sur plusieurs points.

Face aux pouvoirs considérables des industries agroalimentaires et du grand commerce, nos agriculteurs semblent très isolés. Le rôle de l'Etat, bien défini lorsqu'il s'agit d'un office, n'est pas clairement affirmé dans votre projet. Or c'est lui qui aurait pu inverser certaines pressions au bénéfice des producteurs.

En outre, l'avenir des coopératives est loin d'être assuré. C'est justement au moment où certaines d'entre elles comprennent l'intérêt qu'il y aurait à projeter vers l'aval leurs activités pour s'assurer la plus-value importante donnée à leurs production, que vous les liez à un système qui risque de bloquer leur essor.

L'objectif des socialistes est, au contraire, de donner aux agriculteurs le contrôle de toute la chaîne qui va du producteur au consommateur. Nous n'en prenons pas le chemin.

De plus, le système des taxes parafiscales et des cotisations nous rappelle fâcheusement quelques transferts de charges auxquels nous a habitués le Gouvernement. Nous ne voudrions pas que les producteurs supportent par ce biais les effets d'une compétition dont les buts ne seraient pas les leurs.

Enfin, ce que veulent nos agriculteurs, c'est un prix garanti.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Antoine Gayraud. Ce qu'ils veulent aussi, c'est une juste rémunération de leur travail. C'est clair, sauf dans votre projet de loi.

Si l'Assemblée avait accepté notre amendement sur ce point primordial, nous aurions peut-être révisé notre position. Il n'en a rien été.

En conséquence, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche votera contre le projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Le groupe communiste considère que ce texte est incapable d'atteindre les objectifs qu'il prétend se fixer.

Il ne sera rien d'autre qu'un cadre vide, un petit « maillon » bien fragile.

Il ne permettra pas à l'interprofession de remplir la mission essentielle qui est la sienne, à savoir garantir — sinon pourquoi s'organiser ? — des prix minima correspondant aux coûts de production.

Il comporte un risque certain de corporatisme ; il offre en même temps à l'Etat un moyen de se décharger plus aisément de ses responsabilités.

Enfin, il sera inefficace car tant que nos partenaires n'auront pas adopté des règles comparables, l'organisation proposée risque d'être mise en pièces par les importations intracommunautaires.

Nos amendements auraient pu écarter ces dangers et combler les lacunes de votre texte. Vous les avez tous repoussés.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de loi qui n'est qu'une réforme sans portée réelle dont le caractère illu-

soire ne tardera pas à éclater au grand jour. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, nous voici au terme d'une étude sur les conventions entre producteurs, intermédiaires et consommateurs.

Les accords interprofessionnels sont de nature à faciliter la tâche des agriculteurs et de tous ceux qui assurent la transformation et la distribution de leurs produits.

Comme l'a fort judicieusement fait remarquer M. le rapporteur dans son exposé préliminaire, il n'est nullement question d'attendre de ce projet plus qu'il ne peut apporter.

Nous sommes de ceux qui ont, à plusieurs reprises, regretté l'insuffisance des revenus agricoles et de ceux qui ont estimé que les prix agricoles pourraient être relevés. Personnellement, j'ai été très frappé, lors d'un déplacement récent, de constater que l'année 1974 avait été dure aussi pour les agriculteurs d'outre-Atlantique.

Aussi partageons-nous votre souci d'améliorer, par des contrats interprofessionnels et par une meilleure organisation de l'interprofession, le sort des agriculteurs et, d'une façon générale, des producteurs.

Mais, avant de conclure, j'indique que, en commission comme en séance publique nous avons combattu deux amendements de l'opposition — nous avons même rejeté l'un d'eux par scrutin public — tendant, en fait, à briser la Communauté économique européenne et à supprimer le Marché commun. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je conçois fort bien que les communistes aient proposé une telle solution, car elle figure dans leur plan et est conforme à leur doctrine ; mais je ne comprends pas que les socialistes, qui ont vu certains de leurs amis signer le traité de Rome, soient hostiles à une organisation interprofessionnelle agricole éminemment communautaire.

Conscients de tout ce que la Communauté apporte à l'agriculture, nous voulons nous organiser en son sein pour mieux profiter des avantages qu'elle offre.

Nous souhaitons, mes amis et moi, agir dans l'intérêt de l'agriculture et non briser le traité de Rome. C'est pourquoi nous voterons le projet qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. André Billoux. De toute façon vous votez toujours !

M. Paul Balmigère. Il ne restera bientôt plus d'exploitants !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.
(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

M. Jean Foyer, *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.* Je demande une brève suspension de séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

INDEPENDANCE DU TERRITOIRE DES COMORES

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'indépendance du territoire des Comores (n°s 1734, 1798).

La parole est à M. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Claude Gerbet, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, le projet de loi relatif à l'indépendance du territoire des Comores pose des problèmes difficiles. Pour tenter de les résoudre, il est d'abord indispensable de rappeler très brièvement les données géographiques essentielles ainsi que les principales dispositions du statut actuel de ce territoire d'outre-mer.

Les Comores constituent un archipel de quatre îles disposées en arc de cercle au nord du canal de Mozambique entre le continent africain et Madagascar.

En allant de l'Est vers l'Ouest, on rencontre : Mayotte — située à soixante-dix kilomètres de l'île la plus proche, Anjouan, et baignée de toutes parts par les eaux internationales — avec 360 kilomètres carrés et 38 000 habitants ; Anjouan, avec 370 kilomètres carrés et 102 000 habitants ; Mohéli avec 290 kilomètres carrés et 12 000 habitants ; enfin la Grande-Comore, avec 1 150 kilomètres carrés et 136 000 habitants, dont la ville principale, Moroni, est devenue, depuis 1963, le chef-lieu du territoire, qui, jusqu'alors, se trouvait à Mayotte.

Mayotte est devenue colonie française en 1841, date à laquelle son souverain malgache l'a cédée à la France pour obtenir la protection de celle-ci contre les visées annexionnistes de ses voisins, notamment des populations des autres îles. Ces dernières, placées sous le protectorat français par différents traités postérieurs, furent annexées par la France en 1912, après la conquête de Madagascar.

La loi du 9 mai 1946 conféra aux Comores l'autonomie administrative et financière et fit de l'archipel, pour la première fois dans l'histoire — voici tout juste vingt-neuf ans seulement — une entité administrative.

En 1957, l'organisation du territoire fut définie par deux décrets, dont le premier érigeait les Comores en territoire d'outre-mer et le second apportait l'innovation essentielle en créant une assemblée territoriale élue.

Lors du référendum du 28 septembre 1958, les Comores ont approuvé massivement le projet de constitution et, le 11 décembre suivant, l'assemblée territoriale opta pour le maintien du statut de territoire d'outre-mer.

C'est au 22 décembre 1961 que remonte le statut actuel, en vertu duquel, notamment, a été institué un conseil de Gouvernement de six à huit membres, dont le président est élu par la Chambre des députés. Celle-ci, composée de trente et un membres, est élue pour cinq ans au suffrage universel direct, tandis que, dans les quatre îles, un conseil de subdivision, élu pour cinq ans, a compétence, dans les limites de ses attributions, pour gérer les affaires de la subdivision.

L'évolution récente s'est faite à la suite d'un vote intervenu le 23 décembre 1972 à la Chambre des députés des Comores, malgré l'opposition des cinq députés de Mayotte, et par lequel cette assemblée a exprimé le souhait du territoire d'accéder à l'indépendance.

Une déclaration commune a été rendue publique, le 15 juin 1973, par M. Bernard Stasi, alors ministre des départements et territoires d'outre-mer et par M. Ahmed Abdallah, président du Conseil de gouvernement des Comores.

Cette déclaration — on rappellera sans doute au cours des débats qu'elle n'a aucun caractère légal car elle a remis en cause des textes législatifs sans vote du Parlement — prévoyait l'organisation, dans un délai de cinq ans, d'une constitution populaire sur l'accès à l'indépendance, qui aurait pour effet, en cas de réponse positive, de donner à la chambre des députés du territoire les pouvoirs d'une assemblée constituante et au président du Conseil de gouvernement, les compétences de chef d'Etat.

Cette déclaration ne prenait pas parti sur un problème essentiel qui, du fait du refus des représentants élus de l'île de Mayotte d'accepter l'indépendance avec les trois autres îles, n'a cessé de se trouver au cœur du débat : celui de savoir si la consultation serait globale ou se ferait, au contraire, île par île.

Pour demeurer objectif, il faut rappeler que, le 31 janvier 1972, M. Pierre Messmer, alors ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, déclarait à Mayotte au nom du Gouvernement de la République : « Mayotte, française depuis cent trente ans, peut le rester autant d'années si elle le désire. Les populations seront consultées dans ce but et il sera procédé, à cette occasion, à un référendum île par île ». Et M. Messmer ajoutait : « Si vous ne souhaitez pas vous séparer de la France, la France ne souhaite pas se séparer de vous ».

En septembre 1973, M. Bernard Stasi semblait prendre position en faveur d'une solution fédérale, admettant que chaque île devait pouvoir affirmer sa personnalité et pouvoir gérer ses propres affaires.

Cependant, le 27 juin 1974, M. Olivier Stirn, actuel secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, à l'issue d'une réunion avec les représentants du territoire des Comores, précisait qu'un référendum aurait lieu aux Comores sur leur accession à l'indépendance et que la réponse donnée serait unique pour l'ensemble de l'archipel.

Le 23 novembre 1974 était votée, par le Parlement français, la loi organisant une consultation des populations des Comores.

Sans évoquer dans le détail les discussions auxquelles a donné lieu le vote de cette loi, rappelons simplement que le Parlement a modifié profondément le projet initial, notamment en mettant au pluriel le mot « population » et en prévoyant un décompte des résultats par bureau de vote, avec un classement île par île,

afin d'éviter toute globalité dans l'appréciation des résultats, de telle sorte que, selon la formule employée par M. Olivier Stirn devant le Sénat le 6 novembre 1974, ceux-ci « ne préjugent en rien la décision que le Gouvernement et le Parlement seront amenés à prendre » à l'issue de la consultation.

Nous sommes, mes chers collègues, arrivés à ce moment.

Le 22 décembre 1974, les populations des Comores se sont prononcées en faveur de l'indépendance du territoire par 153 158 voix contre 8 162.

Si le « oui » a recueilli la quasi-unanimité dans les trois îles de Grande Comore, d'Anjouan et de Moheli, le « non » l'a emporté, à Mayotte, avec 8 091 voix sur 12 390 suffrages exprimés, c'est-à-dire que le « non » à l'indépendance a recueilli à Mayotte 65 p. 100 des suffrages.

Six mois après la proclamation de ce scrutin, conformément à l'article 2 de la loi du 23 novembre 1974, le Parlement est appelé à se prononcer sur la suite qu'il estime devoir donner à cette consultation.

L'Assemblée nationale a même quelques jours d'avance car, la publication des résultats de la consultation des populations des Comores ayant été effectuée le 28 décembre 1974, c'est seulement à compter du 28 juin 1975 que le problème aurait pu commencer à être évoqué en séance publique à l'Assemblée et au Sénat, encore que, juridiquement, le délai concerne, à mon avis, la décision définitive du Parlement et non le vote de l'une ou de l'autre assemblée.

Ce délai de six mois avait été prévu pour laisser tomber la fièvre que ne manquent pas de provoquer une campagne électorale et un vote d'une telle importance et pour permettre aux Comoriens de trouver un accord que le Parlement n'aurait pu qu'entériner.

Ce résultat n'a pas été atteint, et les thèses en présence paraissent aussi opposées, sinon plus, aujourd'hui qu'à la date de la consultation elle-même, bien qu'une table ronde ait été réunie par le gouvernement comorien pour tenter de concilier les points de vue en présence. Celle-ci a été interrompue, dès février dernier, par les participants eux-mêmes dès qu'ils ont eu connaissance d'un projet de constitution établi indépendamment d'eux par le président Ahmed Abdallah. Il semble même que certains partis, notamment le Mouvement mahorais, n'aient pas été conviés.

Enfin, si M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, a pris nettement position, en février dernier, pour une solution de type fédéral — qui ne se retrouve malheureusement pas dans le projet qui nous est présenté — cette solution n'en a pas moins nettement été rejetée par le président du gouvernement des Comores.

Personne, en définitive, ne semble d'accord ni sur la procédure à suivre, ni sur le fond même des décisions, ni enfin sur les options à prendre par le législateur français.

La thèse officielle du gouvernement des Comores, en particulier, de son président, M. Ahmed Abdallah, était de demander l'application intégrale de la déclaration commune du 15 juin 1973, aux termes de laquelle, après la consultation des populations et en cas de réponse positive de celles-ci, la Chambre des députés des Comores aurait les pouvoirs d'une assemblée constituante, et le président du gouvernement, les compétences de chef de l'Etat ; le texte de cette déclaration précisait, d'autre part, que la constitution du nouvel Etat, qui devrait préserver les droits et intérêts des entités régionales, serait soumise à la ratification populaire.

Depuis lors, la position de M. Ahmed Abdallah semble avoir évolué. Au cours d'une réunion de travail tenue à Paris, au Palais Bourbon, le 2 avril 1975, celui-ci a fait part aux membres de la délégation parlementaire qui revenait des Comores de son intention de ne plus invoquer la déclaration commune du 15 juin 1973 et de soumettre directement au référendum, sans passer par l'étape intermédiaire d'une délibération parlementaire, le projet de constitution qu'il aurait lui-même élaboré avec ses conseillers. Il a confirmé ce point de vue, le 11 avril dernier, au cours d'une déclaration radiodiffusée.

Les différentes forces d'opposition aux Comores s'accordent à dénier toute valeur juridique à la déclaration commune du 15 juin 1973, contraire au statut des Comores résultant des lois du 22 décembre 1961 et du 3 janvier 1968, et n'ayant fait l'objet d'aucune approbation par le Parlement. Elles rappellent avec insistance que M. Olivier Stirn a d'ailleurs reconnu devant le Sénat, le 6 novembre 1974, que cette déclaration commune ne saurait en aucune manière lier le Parlement puisque celui-ci ne l'a pas ratifiée.

Je pense que la position du ministre n'a pas varié. Les opposants au Gouvernement de M. Ahmed Abdallah en déduisent que, les institutions de l'autonomie interne n'ayant plus d'objet depuis la proclamation des résultats de la consultation du 22 décembre, on se trouve devant un vide juridique, qu'il convient de combler par la désignation, à la diligence des autorités métropolitaines, d'un organe collégial chargé d'assumer provisoirement la continuité des pouvoirs publics et d'organiser l'élection d'une assemblée constituante, à l'issue de laquelle les institutions du nouvel Etat feraient l'objet d'une ratification par référendum.

Ils insistent, d'autre part, sur la nécessité d'une revision des listes électorales et de l'établissement d'un mode de scrutin assurant une meilleure représentation de toutes les tendances, le tout sous le contrôle, qu'ils réclament, de magistrats ou de fonctionnaires métropolitains, afin d'éviter toute manœuvre des autorités comoriennes actuellement en fonctions.

A la suite de la décision de M. Ahmed Abdallah de ne plus réclamer l'application de la déclaration commune du 15 juin, M. Mouzaoir Abdallah, président de la Chambre des députés des Comores, s'est rallié, le 12 avril 1975, à la thèse des partis de l'opposition tendant à constater que la caducité de ces accords entraîne un vide juridique. Toutefois, selon lui, ce vide juridique devrait être comblé par une conférence constitutionnelle qui regrouperait une délégation de la Chambre des députés des Comores, une délégation du Gouvernement des Comores et des délégations représentant chaque parti politique. M. Mouzaoir Abdallah, depuis cette déclaration, a été contraint d'abandonner ses fonctions de président de la Chambre des députés des Comores.

Pour M. Ahmed Abdallah et son parti, l'Oudzima, les résultats de la consultation doivent être considérés globalement sans tenir compte du vote divergent de l'île de Mayotte. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une quelconque division de l'archipel, même sous la forme d'une fédération. Selon lui, le futur Etat comorien doit avoir une structure unitaire afin d'éviter tout risque de dissociation.

Seule doit être envisagée la reconnaissance d'entités régionales, ce qu'a déjà fait la Chambre des députés des Comores par un acte du 26 janvier 1974 qui, malheureusement, n'est d'ailleurs pas entré en application jusqu'à ce jour. M. Ahmed Abdallah envisage simplement une régionalisation plus poussée que celle résultant de cet acte — n'instituant, en fait, qu'une simple départementalisation analogue à celle de la France métropolitaine — sans d'ailleurs préciser clairement en quoi consisterait la plus grande décentralisation à laquelle il songe, et qui semble s'apparenter plus à une simple déconcentration.

Au sein de l'opposition, les points de vue sont plus divergents en fonction de la situation économique de chaque île. Si certaines personnalités, comme M. Hassanali, député de Moheli, préconisent nettement une solution fédérale, d'autres semblent hésiter entre celle-ci et une régionalisation très poussée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les différentes forces d'opposition souhaitent, et j'y insiste, que soit préservé beaucoup plus largement le particularisme de chacune des îles composant l'archipel.

Le mouvement mahorais, enfin, s'en tient fermement au point de vue qui a toujours été le sien, et selon lequel l'île de Mayotte, la population ayant voté majoritairement contre l'indépendance, ne saurait, en application de l'article 53 de la Constitution, être dissociée de la République française. Cette position vient d'être renouvelée par les cinq députés de cette île, par une lettre en date du 2 juin dernier.

D'une part, contrairement à ce qui a pu être allégué, il ne paraît pas que ce point de vue soit sérieusement contesté à Mayotte par la masse de la population. Les deux délégations des partis Oudzima et Mollinaco reçues à Mayotte par vos représentants se composaient presque uniquement de fonctionnaires du Gouvernement comorien.

D'autre part, il paraît peu contestable que, en l'absence de toute irrégularité électorale, le pourcentage des « non » recueilli à Mayotte le 22 décembre eût été beaucoup plus élevé que les 65 p. 100 officiellement proclamés.

On ne saurait donc craindre, semble-t-il, que la prise en considération des souhaits du Mouvement mahorais soit de nature à entraîner dans cette île des troubles de quelque importance.

Il nous appartient aujourd'hui, mesdames, messieurs, de nous interroger avec gravité sur les différentes options possibles pour le législateur français.

Une première solution, souhaitée par le président Ahmed Abdallah consiste à accorder purement et simplement l'indépendance à l'ensemble de l'archipel, le gouvernement et la chambre des députés des Comores devenant *ipso facto* les organes dirigeants du futur Etat.

Votre commission des lois, ce matin, a rejeté cette solution car si elle est simple, elle ne présente pas que des avantages. Nul ne conteste, en effet, que depuis l'élection de l'actuelle chambre des députés des Comores, en 1972, la situation de l'actuelle majorité ne se soit considérablement dégradée.

Récemment, le président de la chambre des députés, où il représente la Grande Comore, a quitté le parti de M. Ahmed Abdallah et s'est séparé de lui avec ses amis au sujet précisément de la manière dont il convenait de procéder pour réaliser

l'indépendance. Il a confirmé son point de vue aux termes d'une longue lettre en date du 13 juin dernier qu'il a adressée à MM. Gerbet et Baudouin de Hauteclocque, présidents des deux délégations parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les divers groupes d'opposition n'ont pas caché à la délégation de la commission des lois qui s'est rendue en mars dernier aux Comores que des troubles ne manqueraient pas d'intervenir tant à Mohéli qu'à la Grande Comore, si la solution préconisée par le président Ahmed Abdallah était appliquée, troubles auxquels le président ne pourrait faire face, selon eux, que par un soutien militaire de la France qui, en toute hypothèse, doit être exclu, ainsi que nous souhaitons le voir confirmer solennellement par M. le secrétaire d'Etat, au nom du Gouvernement. Sans exagérer, on peut craindre que cette solution destinée à préserver l'unité des Comores risque en fait de conduire à leur balkanisation.

Si tous les partis politiques comoriens, qu'il s'agisse du parti de la majorité ou des partis de l'opposition, à l'exception du parti mahorais, étaient partisans déterminés de l'indépendance, ils ne sont plus manifestement d'accord quant au cadre juridique à l'intérieur duquel l'indépendance doit être réalisée. Il semble que la position politique du président ne lui permette plus de dire qu'il a derrière lui la majorité des Comoriens pour soutenir ses vues quant aux modalités d'accession du territoire à l'indépendance.

Une autre solution est proposée par l'ancien président de la Chambre des députés, qui l'était voici quelques semaines encore au côté du président Abdallah. Elle consiste en la réunion, préalablement à toute solution définitive, d'une conférence constitutionnelle au cours de laquelle pourraient s'exprimer toutes les forces politiques de l'archipel : Gouvernement, Chambre des députés, partis politiques, y compris le Mouvement mahorais.

Enfin, une troisième solution a été préconisée par les forces d'opposition, c'est-à-dire le Front national uni et le parti socialiste Pasoco, qui pose le principe d'une assemblée constituante issue d'élections libres organisées par une commission représentative de toutes les tendances et sous le contrôle impartial de magistrats français.

Sur le plan juridique, les objections qui pourraient être faites à l'une ou l'autre de ces deux dernières solutions peuvent être écartées.

Même si l'on considère qu'en droit le statut actuel d'autonomie interne n'a pas cessé de s'appliquer, contrairement à ce que soutiennent un grand nombre de personnalités comoriennes, il paraît aller de soi que la France, n'ayant pas encore renoncé à sa souveraineté sur les Comores, peut, par un vote du Parlement, modifier ce statut dans les formes prévues par l'article 37 *bis* de la loi du 22 décembre 1961 ; de même qu'elle peut maintenant, car elle n'est pas liée par la consultation, pas plus que par la loi du 23 décembre 1974, qui a voulu que les populations soient consultées et que le décompte des résultats se fasse par bureau de vote avec classement île par île, décider de l'indépendance globale de l'archipel ou de l'indépendance de certaines îles et non de celle qui s'y refuse.

En l'état actuel des textes, le Parlement français a les mains libres et peut exercer son choix parmi les solutions nombreuses qui s'offrent à lui.

Il n'est pas, mes chers collègues, un parlementaire français qui n'ait le cœur serré en songeant qu'il va être amené à disposer du sort de la population de Mayotte qui, à une très large majorité, a manifesté sa volonté de demeurer française.

Conduisant aux Comores la mission d'information de la commission des lois, j'ai pu constater la détermination des Mahorais.

Il y avait près de six mille personnes sur le terrain d'aviation de Mayotte pour accueillir la délégation des parlementaires, députés et sénateurs. La plupart d'entre eux avaient quitté leur case ou leur village depuis quarante-huit heures pour attendre son arrivée. Nous avons rencontré le même enthousiasme, le même accueil, la même détermination de demeurer Français dans les deux villages lointains où nous nous sommes rendus et tout au long de notre route.

Durant notre séjour, l'île de Mayotte tout entière avait pavoisé en tricolore et la foule scandait sa volonté de demeurer française.

L'archipel des Comores est représenté au Parlement par un sénateur et deux députés.

Aucun n'est de Mayotte.

Il est facile d'imaginer, si l'un d'eux était Mahorais, les accents émouvants qu'à cette tribune le député de Mayotte aurait eu au cours de ce débat, au moment où il semble que, par raison d'Etat et pour des motifs d'ordre international, la majorité d'entre nous s'apprête à refuser à Mayotte le droit de demeurer française.

S'il doit en être ainsi, comme la commission des lois l'a estimé ce matin...

M. Pierre-Charles Krieg. Ce n'est là qu'une interprétation !

M. Claude Gerbet, *rapporteur.* ... après plusieurs heures de délibération et une série de votes repoussant une motion de renvoi, un amendement limitant l'indépendance aux trois îles de la Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli et un autre amendement tendant à accorder l'indépendance à chacune des quatre îles et non à l'archipel tout entier, s'il devait en être ainsi, dis-je, nous devrions tout mettre en œuvre pour qu'avec la participation des élus de Mayotte, du parti mahorais et de tous les autres partis comoriens sans exception soient établies des institutions garantissant les libertés démocratiques des citoyens et le respect de la personnalité de chaque île.

Pour qui est allé aux Comores, il n'y a pas d'autre solution. Toutes les autres seraient finalement déraisonnables.

J'aurai, au cours des débats, à vous proposer différents amendements au nom de la commission des lois. Je souhaite que l'Assemblée les accepte, car ils sont les seuls susceptibles de réaliser finalement l'union des Comores dans l'amitié et la coopération avec la France.

Avant de conclure, je rappelle que la délégation parlementaire qui s'est rendue dans l'archipel des Comores comprenait dix-sept députés et sénateurs et qu'il s'agissait non d'une mission d'une commission d'une assemblée, mais d'une mission d'information du Parlement tout entier, fait unique dans les annales de la Ve République.

Le rapport d'information de cette mission, déposé en application de l'article 145 du règlement, a été distribué, et je souhaiterais vivement que chacun d'entre vous veuille bien en prendre connaissance s'il ne l'a déjà fait.

Outre le résumé des auditions, très nombreuses, auxquelles la mission que je présidais a procédé et qui sont reproduites en annexe avec de nombreux documents et prises de positions, dont certaines sont très récentes, ce rapport comporte des conclusions qui ont été votées à l'unanimité des députés et des sénateurs membres de la mission et représentant tous les partis politiques qui siègent au Parlement.

Le rapport déposé à l'Assemblée est identique à celui que la commission de législation du Sénat a déposé le même jour, fait également unique dans les annales du Parlement.

Pour terminer, je ne puis mieux faire que de vous lire les conclusions de ce rapport dont chaque paragraphe a fait l'objet d'un attentif examen et d'un vote particulier, qui a été un vote unanime aussi bien qu'il l'a été sur l'ensemble.

« La délégation commune des commissions de législation de l'Assemblée nationale et du Sénat s'est efforcée de vous rendre compte, aussi objectivement que possible, du problème posé par l'indépendance des Comores, en s'en tenant aux faits, et en écartant à la fois toute sentimentalité excessive et tout juridisme inutile.

« L'accueil enthousiaste rencontré par votre délégation, tant en Grande-Comore et à Mohéli auprès des partisans de l'indépendance, qu'à Mayotte, au nom de la volonté des habitants de cette île de rester Français, exprime un attachement commun à la liberté.

« Aussi importe-t-il, en premier lieu, dans un monde où des peuples anciennement colonisés aspirent à une légitime émancipation, de faire en sorte que leur accès à l'indépendance n'entraîne pas pour eux une régression économique et sociale, et moins encore une nouvelle sujétion sur le plan politique.

« Sans prendre parti sur la portée des dispositions de l'article 53 de la Constitution, il paraît difficile, d'autre part, d'ignorer les sentiments exprimés par les habitants de Mayotte, comme par les autres habitants des autres îles.

« Le Parlement sera appelé, dans les deux derniers jours de la session, à émettre un vote à l'occasion des Comores. Si des considérations tenant à la date de clôture de la session imposent un vote rapide, elles n'impliquent pas pour autant une solution hâtive.

« La création d'un Etat unitaire n'est pas le seul moyen de maintenir entre les quatre îles composant l'archipel des Comores les liens politiques économiques et culturels qui s'inscrivent dans les faits. Il existe, tant sur le plan du droit interne que sur celui du droit international, des solutions, notamment de type fédéral ou confédéral, permettant de sauvegarder ces liens sans pour autant méconnaître les légitimes aspirations des uns et des autres, y compris des habitants de Mayotte, et les Comoriens eux-mêmes sont sans doute prêts à les trouver, si l'occasion leur en est donnée.

« De toute façon, s'il appartient au Parlement français de se prononcer sur le principe de l'indépendance, c'est aux Comoriens qu'il revient de décider des moyens et des formes de celle-ci.

« La concertation la plus large entre les forces politiques de l'archipel, éventuellement sous la forme d'une conférence constitutionnelle, permettrait d'examiner minutieusement les différentes solutions, parmi lesquelles, au premier chef, l'élection d'une assemblée constituante. C'est alors, seulement, que l'indépendance pourrait être juridiquement acquise. »

Le rapport se termine par cette phrase :

« Les Comoriens, à quelque tendance qu'ils se rattachent, n'ont pas caché à vos délégués qu'ils attendaient beaucoup du Parlement français : il importe, avant tout, de ne pas les décevoir. » *(Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier M. le rapporteur de la commission des lois pour son exposé clair et complet, et me féliciter, au moment où nous commençons ce débat important et difficile, que le Parlement ait été, je crois, pleinement, sérieusement, objectivement informé de la question dont il va avoir à trancher.

On me permettra aussi de rendre hommage à la qualité du rapport établi par la délégation commune des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat à la suite du séjour qu'elle a effectué aux Comores en mars dernier, selon une procédure qui, je le rappelle, n'avait encore jamais été utilisée depuis l'entrée en vigueur de la constitution de 1958.

Ce rapport, comme celui de M. Gerbet, est sérieux et mesuré, ainsi qu'il convient dans cette affaire grave qui, je le sais, provoque chez certains des doutes et des scrupules.

Je ne doute pas que nos débats soient marqués par le même sérieux et le même sens de la mesure.

Le projet de loi qui vous est soumis est l'aboutissement, vous le savez, d'une évolution politique et institutionnelle de plusieurs années, marquée par la loi du 22 décembre 1961 dotant le territoire des Comores de l'autonomie de gestion, la loi du 3 janvier 1968 lui conférant l'autonomie interne, la motion adoptée par la Chambre des députés des Comores le 22 décembre 1972 en faveur de l'indépendance dans la coopération et l'amitié avec la France, la déclaration commune du 15 juin 1973 sur l'accès à l'indépendance, la loi du 23 novembre 1974 organisant une consultation des populations, et la consultation elle-même du 22 décembre suivant. Celle-ci a été caractérisée, je le rappelle, par l'importance de la participation électorale — 93 p. 100 des électeurs inscrits ont voté — et le succès des partisans de l'indépendance avec 89 p. 100 des inscrits et 95 p. 100 des suffrages exprimés.

Le Gouvernement propose aujourd'hui au Parlement de tirer la leçon de ce choix, d'accorder l'indépendance au territoire des Comores et d'organiser avec le nouvel Etat des rapports de coopération et d'amitié.

Le titre Ier du projet de loi fixe les dispositions générales relatives à l'indépendance. La date effective de cette indépendance sera déterminée d'un commun accord entre le gouvernement de la République et les autorités du territoire, après consultation de la Chambre des députés des Comores et signature des accords destinés à régler le transfert de souveraineté, à définir les garanties des nationaux français et à organiser les rapports avec la France jusqu'à l'entrée en vigueur des accords de coopération.

Les autorités territoriales seront habilitées, par dérogation au statut actuel, à entreprendre l'élaboration d'une constitution pour le futur Etat.

Le titre II, comme l'a rappelé le rapporteur, traite des accords de coopération qui pourront être préparés dès la promulgation de la loi mais qui, comme il est normal, ne pourront cependant être signés par le gouvernement comorien qu'après l'indépendance et n'entreront en vigueur qu'après avoir été ratifiés par le parlement français.

Les rapports franco-comoriens, entre la date de l'indépendance et celle de la ratification des accords de coopération, seront donc réglés par les accords provisoires prévus par l'article 3 du projet de loi. Cette solution apparaît comme la seule qui permette d'assurer aux Comores le maintien de l'aide de la France et d'éviter qu'en ce domaine un vide juridique ne succède à l'indépendance.

Il va de soi que les accords de coopération seront soumis à votre ratification dès que possible et qu'au surplus le Parlement aura à se prononcer sur le montant et les modalités de l'aide aux Comores à l'occasion du vote du budget.

Le titre III, enfin, est relatif aux questions de nationalité. La création d'une souveraineté nouvelle implique la création d'une nationalité nouvelle. Au regard du droit international, le jour de l'indépendance, les Comoriens cesseront donc d'avoir la nationalité française pour acquérir celle du nouvel Etat.

Deux dispositions particulières ont été prévues.

Aux termes de l'article 6, les Français de statut civil de droit commun domiciliés aux Comores à la date de l'indépendance conserveront, en tout état de cause, la nationalité française. Il s'agit là des dispositions de l'article 154 du code de la nationalité, qui ne vise que le cas des Français d'Algérie.

Aux termes de l'article 8, les Comoriens de statut civil de droit local auront, pendant un délai d'un an après la date de l'indépendance, la faculté de demander leur réintégration dans la nationalité française dans des conditions sensiblement plus favorables que celles qui sont prévues par le code de la nationalité.

Il ne sera pas, en effet, exigé d'eux l'établissement d'un domicile en France, et la possibilité de réintégration dans la nationalité française s'appliquera même à ceux qui demeureront domiciliés aux Comores ou dans un pays étranger, à condition qu'ils soient immatriculés dans un consulat français, formalité qu'ils peuvent accomplir jusqu'à la date de l'indépendance. J'ajoute que cette faculté de réintégration est également ouverte aux enfants mineurs qui pourront l'exercer soit eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un représentant majeur s'ils ont moins de seize ans.

J'ajoute aussi qu'un certain nombre de dispositions du code de la nationalité s'appliqueront de plein droit aux Comoriens.

Il s'agit, d'abord, de la possibilité, au-delà du délai d'un an visé à l'article 8, d'une réintégration dans la nationalité française pour les Comoriens domiciliés aux Comores et à Madagascar aux dates respectives de l'indépendance de ces Etats et choisissant de s'établir en France, cette réintégration étant de plein droit pour les personnes ayant, avant l'indépendance, exercé des fonctions ou mandats publics, servi dans une unité militaire française ou, en temps de guerre, souscrit un engagement dans les armées françaises ou alliées.

Il s'agit, ensuite, du maintien de plein droit de la nationalité française aux Comoriens domiciliés aux Comores ou à Madagascar aux dates respectives de l'indépendance de ces Etats et auxquels ne serait pas conférée la nationalité comorienne.

Il s'agit, enfin, de la réintégration de plein droit dans la nationalité française des anciens membres du parlement de la République ayant établi leur domicile en France.

Le texte qui vous est soumis a donc bien un double objectif, conforme, je crois, à la volonté des populations des Comores : consacrer l'indépendance du territoire, mais aussi organiser la coopération et l'amitié entre la France et le nouvel Etat.

Le Gouvernement, conscient de ses responsabilités, vous le propose avec fermeté, mais sans aveuglement. S'il lui paraît conforme à l'image de la France, à sa tradition, d'accorder l'indépendance aux territoires qui en expriment clairement et librement le souhait, il ne saurait lui non plus se réjouir à l'idée que va s'interrompre un passé d'union.

Il mesure aussi les difficultés que rencontrera, à cette nouvelle étape, l'archipel des Comores, et combien lui sera nécessaire l'amitié et l'aide de la France. Il n'ignore pas, je l'ai dit, qu'un certain nombre d'entre vous, mesdames, messieurs, s'interrogent, en conscience, sur le texte qu'il leur est demandé d'adopter.

Ce texte, qui a été élaboré avec soin, a fait l'objet d'une concertation avec les élus comoriens, me paraît donner les meilleures chances à ce territoire et, s'il persiste à le souhaiter, à son amitié avec la France.

Je dirai aussi qu'il est sans doute perfectible et que le Gouvernement est disposé à prendre en considération les amendements parlementaires qui sont susceptibles d'améliorer son projet et qu'a évoqués votre rapporteur.

Ces amendements, cependant, devront, comme c'est naturel, être cohérents avec la volonté fondamentale du Parlement. J'entends par là qu'il est, bien entendu, possible au Parlement de ne pas voter l'indépendance des Comores. Mais chacun mesure ici les conséquences qu'aurait un si tardif désaveu de la voie que nous avons suivie jusqu'ici, comme de la volonté, librement exprimée, avec notre consentement et sous notre contrôle, par la très grande majorité des Comoriens.

Je pense évidemment à la réputation de la France dans le monde. On me permettra de penser aussi, et peut-être d'abord, à l'avenir des Comoriens qu'on livrerait à toutes les tentations d'aventure et de désordre et qu'on risquerait d'acculer, contre leur gré et contre le nôtre, à la rupture avec la France.

Si, comme je le crois, la majorité des parlementaires fait la même analyse et partage ces sentiments, il faut accorder l'indépendance aux Comores. Je disais que le Gouvernement est disposé à accepter des amendements. Certains, cependant, seraient incompatibles avec l'indépendance, notamment sur deux points.

D'abord — et je crois que c'est une considération de bon sens — il est difficile, et il serait sans doute mauvais, d'imposer en contrepartie de cette indépendance des obligations dont le respect serait censé s'imposer au futur Etat.

Je veux dire par là, en particulier, que c'est aux Comoriens d'élaborer leurs institutions. Certes, jusqu'à la date effective de l'indépendance, le statut actuel du territoire permet au Gouvernement et surtout au Parlement de définir des options dont on pourrait peut-être penser qu'elles constitueront pour le nouvel Etat, après l'indépendance, une sorte d'héritage obligatoire.

Qui ne voit pourtant que marchander ainsi l'indépendance serait d'abord parfaitement illusoire. L'indépendance est ou n'est pas, et il n'est pas concevable de l'accorder tout en voulant l'assortir de conditions qui en sont la négation.

J'en dirai autant — et je sais que c'est un point sur lequel beaucoup d'entre vous s'interrogent de bonne foi — de l'intégrité territoriale de l'archipel. Il est vrai qu'il peut paraître tentant de se laisser aller, au nom de principes ou de sentiments tout à fait estimables, à ne pas vouloir favoriser en la consolidant l'unité des Comores.

Le Gouvernement a mûrement réfléchi. La mission parlementaire elle-même a constaté que, géographiquement, historiquement, ethniquement, les Comores sont une réalité relativement homogène. Il est évidemment facile de souligner ce qui distingue chaque île. Il reste que ces différences, qui sont réelles certes et qu'il n'est pas question de contester, sont quand même moins importantes que les similitudes. On ne peut plus prétendre que l'archipel des Comores n'est qu'une création artificielle de l'administration coloniale française.

L'Assemblée nationale sait combien la plupart des Etats du tiers monde et, en particulier, les Etats d'Afrique, veillent à ce que les frontières tracées par les anciennes puissances coloniales — même quand ces frontières sont plus artificielles que les limites d'un archipel — soient respectées.

Cette position est d'abord, on en conviendra, un élément politique non négligeable, même s'il n'est pas essentiel, et l'on ne peut se déclarer par avance indifférent à ce que seraient sans doute les réactions internationales si la France décidait de morceler un territoire qui accéderait ainsi à une indépendance inachevée puisque partielle.

J'ajouterai d'ailleurs que la remise en cause de ces « frontières coloniales », quand elle a eu lieu, a donné naissance à trop de conflits, trop de déchirements, pour qu'on ne soit pas tenté de trouver prudent et sage le maintien de ce qui a prouvé sa capacité à exister, et ce d'autant que l'évolution actuelle porte bien plus à rapprocher et à unifier qu'à multiplier des frontières, qui seraient alors dénuées de portée réelle.

Je demande à l'Assemblée nationale de penser à l'avenir. Serait-ce vraiment au bénéfice des Mahorais que de faire de leur île tout à la fois une anomalie et, nécessairement, une provocation à l'égard des trois autres îles ? Serait-il raisonnable de penser qu'une telle solution peut être autre que provisoire ? Le Gouvernement pense pour sa part, et on me fera l'honneur de me croire sincère, que l'avenir des Mahorais sera mieux assuré au sein d'un Etat comorien, ami de la France et disposé par là même à garantir à chacun les libertés qu'il souhaite et auxquelles en effet il a droit. C'est le fond du problème.

Certains accusent le Gouvernement et m'accusent même personnellement de ne pas tenir compte des Mahorais qui ont voté contre l'indépendance. Peut-on dire que les Africains qui coopèrent avec la France sont négligés par elle ? Que nous avons fermé notre aide et notre cœur aux amis de toujours que sont les Sénégalais, les Ivoiriens et tant d'autres ? D'autres liens que ceux qui existaient autrefois sont aujourd'hui possibles entre les peuples.

Le vrai choix proposé par la France, c'est une coopération amicale avec tous les Comoriens. Comment imaginer la rupture avec les Comoriens des trois îles, mais aussi avec ceux qui, à Mayotte, ont voté l'indépendance, soit le tiers des votants, et le maintien de liens différents avec une seule île qui, par exemple, n'a pas d'aérodrome international et pas d'équipements collectifs suffisants parce que, en fait, depuis trente ans, elle fait partie d'un ensemble plus vaste ?

D'ailleurs, pour tenir compte du particularisme des Mahorais et, éventuellement, d'autres Comoriens, le Gouvernement propose en matière de nationalité, vous l'avez entendu, une clause qui n'avait même pas été prévue pour l'Algérie et aux termes de laquelle les Comoriens pourront recouvrer la nationalité française sans résider en France.

En outre, au cours de la discussion des articles, je le répète, le Gouvernement sera ouvert aux amendements qui permettront de mieux assurer l'entente entre les Comoriens.

Mais nous devons demeurer logiques avec nos conclusions et avec les votes précédemment émis par le Parlement, nous efforcer de bâtir pour longtemps un Etat comorien ami et coopérant avec la France, digne de notre passé commun. Je n'ignore pas qu'au-delà des considérations juridiques cette discussion difficile sur un problème particulièrement délicat touche la sensibilité de chacun d'entre vous.

Que le Parlement prenne conscience de l'importance du vote qu'il va émettre et du choix qui s'offre à lui : ou bien créer une situation telle que trois îles deviendraient immédiatement des ennemies de la France parce qu'elles souhaitent l'unité de l'archipel, situation qui rendrait très difficile le maintien privilégié de liens spéciaux avec l'autre île ; ou bien prévoir une procédure qui permette aux Comores, selon le vœu de votre rapporteur, de bâtir un Etat tenant compte de la double nécessité de maintenir l'union de l'archipel et de donner à chacune des îles l'autonomie indispensable. Le choix se pose en termes clairs.

La France souhaite aboutir à une solution durable avec le futur Etat comoréen, conserver un partenaire avec lequel elle pourra coopérer et lui donner les moyens de se doter d'une constitution adaptée à ses réalités.

Dans cette tâche difficile que nous avons à accomplir ensemble, le Gouvernement compte sur l'aide du Parlement. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Messmer.

M. Pierre Messmer. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui est l'un des derniers actes de la procédure qui doit conduire à l'indépendance des Comores. Plus, c'est le dernier acte dans lequel le Parlement peut intervenir efficacement car le prochain auquel il sera associé portera très vraisemblablement sur le projet de loi de ratification qu'il n'est ni facile, ni même possible dans la plupart des cas de rejeter. C'est donc dans le débat qui vient de s'ouvrir que nous pouvons encore exprimer utilement notre volonté.

Je conviens avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que le sujet n'est pas simple. Aussi, parce que ce débat est le dernier débat utile auquel est conviée l'Assemblée nationale, ai-je demandé à prendre la parole.

En ma qualité, que l'on a souvent rappelée, de ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, j'ai pris en 1972 des engagements vis-à-vis des Comoriens. Ces engagements faisaient suite d'ailleurs à ceux qui avaient été pris par mes prédécesseurs — qui sont aussi les vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat — dans des termes peut-être moins précis que ceux qui j'ai utilisés mais qui n'étaient pas moins clairs, et je dirai même catégoriques.

Quels engagements ai-je pris vis-à-vis des Comoriens — de tous les Comoriens — ? Je leur ai dit : Si vous voulez devenir indépendants et quand vous le voudrez, la France ne s'y opposera pas. Et j'ai ajouté à l'intention des Mahorais dont le particularisme était déjà ancien : Si vous, Mahorais, refusez cette indépendance le jour où elle vous sera proposée, nous ne vous contraindrons pas à l'accepter.

Force m'est bien aujourd'hui de constater que le Gouvernement ne tient pas les engagements pris par ses prédécesseurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Jean Fontaine. C'est le fait du prince !

M. Pierre Messmer. Le Gouvernement a sans doute ses raisons. Vous en avez, monsieur le secrétaire d'Etat, exposées quelques-unes.

Je ne puis accepter celle qui se fonde sur la place de Mayotte dans l'archipel, non plus que celles qui se réfèrent à la politique française à l'égard de l'Afrique.

Il est vrai — et vous avez eu raison de le souligner, monsieur le secrétaire d'Etat — que l'île de Mayotte ne représente qu'un peu plus du dixième de la population des Comores, c'est-à-dire peu de chose par rapport à l'ensemble de l'archipel, et moins encore par rapport à l'Afrique. Mais ce qui est en cause est grave pour les Mahorais, car il s'agit de leur liberté et de leur dignité. C'est grave aussi pour chacun de nous et pour le Parlement tout entier, car il s'agit de l'un des principes essentiels de notre République, je dirai même de notre morale républicaine : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je conviens que la situation n'est pas facile. Juridiquement, elle est claire : le Gouvernement, s'appuyant sur les résultats globaux — je souligne l'adjectif « globaux » — de la consultation du 22 décembre 1974, nous demande de l'autoriser à proclamer l'indépendance des Comores au jour qu'il choisira en fonction des négociations qu'il sera amené à conduire avec les autorités comoriennes en vue de fixer les rapports entre le futur Etat et la France en tenant compte du délai nécessaire aux Comoriens pour élaborer une nouvelle constitution.

Le Gouvernement trace donc une ligne générale qui doit aboutir à l'indépendance de l'archipel des Comores dans la coopération et l'amitié avec la France et il nous demande de lui accorder notre confiance sur cette base.

Mais sur le terrain, la situation est beaucoup moins simple, et M. le rapporteur l'a souligné excellemment. C'est un fait, regrettable mais évident, que l'autorité qui s'exerce actuellement

dans l'archipel est contestée, qu'elle émane du pouvoir exécutif ou du pseudo pouvoir législatif qu'incarne la chambre des députés des Comores.

Le Gouvernement français n'est pas responsable de cette situation, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle. En effet, le pouvoir comorien a presque toujours été contesté depuis que l'autonomie interne a été accordée aux Comores, il y a près de vingt ans. Mais force est bien de reconnaître avec notre rapporteur que c'est là une condition peu favorable pour prendre la grave décision d'élaborer une nouvelle constitution. Cela nous impose des devoirs.

Plus grave est l'absence d'unanimité à l'intérieur de l'archipel sur le problème de l'indépendance. M. le secrétaire d'Etat a rappelé les résultats spectaculaires de la consultation du 22 décembre 1974; mais il s'agissait des résultats globaux. Si l'on s'en tient aux résultats île par île, on constate que si le Grande Comore, Anjouan et Mohéli se sont prononcées à la quasi-unanimité en faveur de l'indépendance, la quatrième île, Mayotte, s'est prononcée contre à 64 p. 100, soit à une majorité de près des deux tiers. Voilà la réalité, qu'il convient de prendre en considération.

Ces résultats n'ont d'ailleurs rien de surprenant. Ceux qui connaissent les Comores les avaient prévus et je les avais moi-même annoncés. En effet, si les quatre îles des Comores constituent un archipel, elles ne sont unies ni par la géographie, ni, monsieur le secrétaire d'Etat, contrairement à ce que vous avez dit, par l'histoire, et encore moins par le sentiment.

Car en fin de compte — et c'est là l'essentiel — l'attitude des Mahorais s'explique fondamentalement par une réaction du cœur: c'est par sentiment et non par raison qu'ils ont voté contre l'accession de leur île à l'indépendance, qu'ils ont affirmé leur volonté de pas construire leur avenir avec les trois autres îles mais de rester avec la France. Vous ne nous ferez pas croire, connaissant l'importance du sentiment dans les décisions politiques des peuples, et notamment des peuples africains, qu'il est possible en peu de temps — peut-être en serait-il autrement sur une plus longue période — d'effacer les marques de ce sentiment.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Pierre Messmer. On aurait pu pensé que le projet qui nous est présenté par le Gouvernement tiendrait compte, dans une certaine mesure, de la situation résultant de cette consultation en ce qui concerne Mayotte. Il n'en est rien.

On aurait pu imaginer, par exemple, que le Gouvernement recommande, dans un avant-projet de Constitution des Comores, la mise en place d'un système de type fédéral, ou de large décentralisation administrative. Non seulement le Gouvernement ne l'a pas fait, mais il ne l'a même pas prévu.

La décentralisation administrative des Comores, promise depuis près de vingt ans par tous les présidents de conseil de gouvernement des Comores à mes prédécesseurs, à moi-même et à vous aussi sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a jamais été réalisée. Il me paraît essentiel que Mayotte — et éventuellement les autres îles — puissent retrouver le droit à l'autodétermination si la Constitution qu'elles auraient acceptée venait à n'être pas respectée.

Car, et c'est à mon avis la notion clé, je crois que l'avenir des Comores passe par l'autodétermination des îles.

M. Frédéric Gabriel. Très bien !

M. Pierre Messmer. En conclusion, je dirai que je suis résolument favorable à l'indépendance des Comores. Je l'ai prouvé en engageant comme Premier ministre la procédure qui se développe encore aujourd'hui mais, comme nombre de mes collègues sur tous les bancs, je ne suis pas prêt à me résigner à payer l'indépendance des Comores au prix de la liberté des Mahorais. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le vote par l'Assemblée, en octobre 1974, de la loi organisant une consultation de la population des Comores sur l'indépendance de ce territoire, plusieurs faits nouveaux sont intervenus.

Tout d'abord, les Comoriens se sont prononcés à plus de 95 p. 100 en faveur de l'indépendance de l'archipel.

Ensuite, comme il avait été convenu, une mission parlementaire s'est rendue aux Comores où elle a eu de très nombreux entretiens avec tous les courants politiques sans distinction. De même, elle a pu constater sur place la réalité de la situation économique, sociale et politique de l'archipel.

Enfin, ont eu lieu le 1er juin dernier les élections municipales dont les résultats en notre possession nous permettent d'analyser encore mieux la situation aux Comores.

La mission parlementaire aurait été très peu et très mal informée si elle s'en était tenue aux indications données par le secrétaire d'Etat aux territoires d'outre-mer avec lequel elle avait eu un long entretien avant son départ.

Le constat fait sur place ne correspond pas à l'optique gouvernementale.

Au retour, l'entretien avec M. le secrétaire d'Etat fut très bref et le projet de loi qui nous est soumis est très loin de correspondre à l'avis émis par les représentants de tous les groupes politiques de notre Assemblée faisant partie de la mission parlementaire.

Le peuple comorien vit dans une grande misère. Il est indéniable qu'une très forte oppression est exercée par les autorités territoriales actuellement en place. Quiconque ne s'aligne pas sur les vues du président Ahmed Abdallah ne peut prétendre à aucune fonction officielle. S'il est commerçant, il ne disposera d'aucun produit importé à revendre car il dépend, à tous points de vue, du président.

Dans toutes les îles, y compris Mayotte, chacun dénonce le régime d'oppression qui règne dans le pays — sauf, bien entendu, ceux qui dépendent directement des autorités territoriales.

Un des responsables du mouvement mahorais nous donnait cette précision qui figure dans notre rapport d'information : « Les brimades et répressions de toutes sortes ont poussé les Mahorais à refuser une évolution vers l'indépendance qui, dans d'autres conditions, aurait pu être considérée comme normale ». Nous comprenons ainsi mieux la position des Mahorais. L'indépendance leur apparaît comme devant conduire demain à une oppression plus grande encore de la part du président Abdallah et de son ministère fantoche. D'où leur slogan : indépendance égale oppression.

Les habitants de Mayotte et ceux des autres îles ont une aspiration commune : la liberté. Et c'est à partir de cette aspiration profonde, que nous avons constatée, qu'il nous faut orienter notre réflexion. Ce n'est qu'en répondant pleinement à ce désir que l'Assemblée nationale pourra permettre la réalisation aux Comores de l'unité d'un peuple qui aspire à la paix et non à la guerre civile.

Comme l'affirme en conclusion notre rapport d'information : « De toute façon, s'il appartient au Parlement français de se prononcer sur le principe de l'indépendance, c'est aux Comoriens qu'il revient de décider des moyens et des formes de celle-ci ». S'il en est ainsi, il ne fait pas de doute que les Comores conserveront une profonde amitié envers la France.

En octobre 1974, mon ami M. Lucien Villa déclarait au nom du groupe communiste : « l'amitié et la coopération avec la France passent par l'abandon de toute politique néocolonialiste, quelle qu'elle soit, et de toute ingérence, déguisée ou non, dans les domaines politique, économique et militaire ».

Telle ne semble pas l'orientation prise par le Gouvernement. Lors du débat devant le Sénat, M. le secrétaire d'Etat affirmait que les accords conclus en juin 1973 avec le président Abdallah ne liaient nullement le Parlement et que celui-ci pouvait se prononcer pour l'indépendance des Comores en dehors du contenu de ces accords.

J'espère avec les Comoriens de toutes les îles, y compris Mayotte, qu'il en sera ainsi malgré l'orientation que le Gouvernement a prise en dehors de toute concertation réelle avec les représentants des diverses tendances politiques du Parlement qui ont participé à la mission d'information.

Deux idées fondamentales sont contenues dans le projet de loi qui nous est soumis.

La première est de transmettre tous les pouvoirs au président actuel, de le conforter dans ses fonctions, alors que le peuple comorien réclame avec force le droit de choisir librement, dans la garantie d'élections non truquées, ses dirigeants et ses structures.

La seconde est d'imposer des limites à l'indépendance qui serait accordée. Nous déciderions, à la place du peuple comorien, des accords de coopération qu'il devrait signer.

Déjà, au mois d'octobre dernier, M. le secrétaire d'Etat déclarait devant notre Assemblée : « Un accord de coopération militaire, prévoyant notamment l'installation d'une base à Dzaoudzi, sur l'île de Mayotte, sera passé ». Ces propos figurent à la page 5167 du *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale du 17 octobre 1974.

« Je vous donne l'indépendance, le droit de décider librement de l'avenir du pays, à condition qu'il en soit fait selon mes désirs ». Telle est la position du Gouvernement.

L'amitié et la coopération avec la France ne peuvent s'établir demain sur de telles bases néocolonialistes, qui supposent la mise en place d'un président qui deviendra aussitôt un fantoche comme on en a tant connu de par le monde, avec les conséquences que l'on sait.

La position du parti communiste français n'a jamais varié d'un pouce et nous la réaffirmons avec force : nous serons toujours favorables à la proclamation de l'indépendance d'un peuple s'il en manifeste le désir.

Cette indépendance, nous souhaitons qu'elle soit accordée sans arrière-pensée ; nous voulons que le peuple commorien puisse décider librement de son avenir et que ce futur jeune Etat, s'il nous le demande, reçoive toute l'aide nécessaire pour accéder à l'indépendance dans les meilleures conditions.

Nous devons répondre à l'appel qui nous a été lancé afin de permettre aux Comoriens d'élire leurs représentants en toute liberté, avec le maximum de garanties, et de mettre au point leurs nouvelles institutions.

Tous les membres de la mission parlementaire pourront vous dire que nous avons trouvé chez nos interlocuteurs un grand désir de paix, la volonté d'aboutir à une unité nationale dans laquelle les différentes tendances, mesurant combien la construction de leur nation sera une tâche longue et difficile, pourront s'exprimer sans haine.

Tous ont été sensibles au profond sentiment d'amitié des Comoriens pour la France, ainsi qu'à leur espoir d'accéder à l'indépendance dans la paix, la liberté et la démocratie. Nous devons les aider à atteindre ce but.

Aller à l'encontre de ce désir, vouloir imposer un pouvoir que renie un nombre chaque jour plus important de Comoriens, ce serait créer à très court terme dans ce pays une situation grosse de périls graves. Nous risquerions fort de perdre une amitié qui doit, au contraire, se développer.

Le président de la Chambre des députés, Mouzaoir Abdallah, vient de démissionner. Lors de notre passage, lorsque nous l'avons rencontré, il conservait encore certains espoirs, ainsi qu'en témoigne la lettre qu'il vient de nous adresser :

« Je pensais sincèrement que le gouvernement Ahmed Abdallah réaliserait le gouvernement d'union nationale indispensable pour que l'accession à l'indépendance se passe dans l'unité et la sérénité. »

Aujourd'hui, son opinion est nette : « Il est impossible que le Gouvernement français continue de soutenir inconditionnellement Ahmed Abdallah. Ce serait favoriser un régime autoritaire et la stabilité apparente qui serait obtenue de cette façon serait de brève durée. Si le jeu des institutions ne permet pas aux oppositions de s'exprimer, on les contraint en quelque sorte à l'action violente et si le Gouvernement français maintient ce soutien, toutes les oppositions deviendront alors catégoriquement anti-françaises. »

Les députés de Mayotte à la Chambre des députés des Comores déclarent dans un communiqué :

« Ils font un ultime appel au Parlement pour que celui-ci, pleinement informé par une mission de seize de ses membres envoyée récemment aux Comores, propose un contre-projet tenant compte des réalités et non des préjugés dont l'adoption permettrait à leur île de faire l'économie d'une révolte ou d'une révolution. »

Tous les mouvements d'opposition au parti gouvernemental ont fait des déclarations allant dans le même sens.

Dans une des annexes au rapport d'information, il est fait état des entretiens que nous avons eus avec le délégué général de la France, on y lit :

« L'opposition des Mahorais à l'indépendance ne serait pas irréductible s'ils étaient assurés que le nouvel Etat respectera leur personnalité. C'est une question dont le président du conseil de gouvernement a jusqu'ici refusé de débattre, mais un très net courant en faveur d'une gestion autonome des quatre îles se dessine dans les partis. Quant aux leaders mahorais, tout en maintenant officiellement des positions intransigeantes afin de ne pas démobiliser leurs troupes, ils admettent désormais la possibilité d'un compromis.

« Si Mayotte demeurait française alors que les autres îles accéderaient à l'indépendance, il est vraisemblable qu'un mouvement de libération armé serait fomenté et que la France se trouverait ainsi impliquée dans une guerre de type colonial. »

Le parti communiste français se prononce avec force pour l'indépendance des Comores mais il s'oppose avec non moins de vigueur à toute pseudo-indépendance qui risquerait fort de conduire ce pays à une situation très instable, dans laquelle le Gouvernement français et sa majorité porteraient une grande part de responsabilité.

Comme nous avons toujours lutté contre le colonialisme, nous nous opposerons à toute forme de néo-colonialisme. Aujourd'hui, l'intérêt du peuple français est solidaire de celui du peuple comorien qui veut accéder à l'indépendance dans la paix et la liberté en mettant fin à toute forme d'asservissement.

Les récentes élections municipales qui ont eu lieu le 1er juin aux Comores montrent que le mouvement d'opposition aux autorités territoriales en place ne cesse de se développer.

A Mayotte l'opposition a obtenu 80 p. 100 des suffrages et à Moheli 70 p. 100. Dans les deux autres îles, l'opposition s'est manifestée par un boycott des élections.

Malgré tous les truquages électoraux, les autorités territoriales actuellement en place n'ont pu faire face à ce mouvement. 15 p. 100 seulement de votants dans la Grande Comore. Dans l'île d'Anjouan, ancien bastion d'Ahmed Abdalah, il n'y a pas eu de vote dans la majorité des villages.

Comment imaginer que la France, en donant l'indépendance au pays, puisse introniser le pouvoir actuel aujourd'hui si discrédité ?

On ne saurait admettre que notre pays s'ingère dans les affaires comoriennes Nous faisons des propositions concrètes qui, si elles étaient retenues, permettraient que l'indépendance des Comores soit effectivement proclamée dans les délais les plus rapprochés. Mais vouloir mettre un Gouvernement fantôche en place ou vouloir le conserver en lui laissant tous pouvoirs, vouloir dicter les futurs accords de coopération, constituerait une ingerence inadmissible que le peuple Cômorien ne pourrait tolérer.

Trois solutions sont possibles, note le rapport de la mission parlementaire.

La première est celle qui est préconisée par le projet de loi qui nous est soumis. Je viens de dire ce que nous en pensons.

Le rapport, voté à l'unanimité, en rejette implicitement les lignes directrices ; on peut y lire en effet : « Ainsi cette solution, destinée à préserver l'unité des Comores risquerait-elle, en fait, de conduire directement à leur balkanisation ».

Deux autres solutions sont suggérées : celle d'une conférence constitutionnelle et celle d'une assemblée constituante.

Nous ne devons pas adopter de solution complexe qui retarderait d'autant l'accession des Comores à l'indépendance. Les dispositions transitoires ne doivent pas s'éterniser car elles risqueraient de créer un climat de tension tel que toute prévision d'évolution serait illusoire.

Les amendements présentés par le rapporteur peuvent très bien convenir au Gouvernement car ils conduiraient aux mêmes résultats que le projet de loi. Dans un cas, comme dans l'autre, les autorités territoriales actuelles resteront en place et conserveront tous les pouvoirs. Dans un cas, comme dans l'autre, c'est un véritable blanc-seing qui sera donné à Ahmed Abdallah. Dans un cas, comme dans l'autre, nous livrerons le peuple comorien à un pouvoir qu'il rejette ce qui ne peut conduire qu'à une situation très grave.

Ceux qui imposeraient de telles solutions prendraient de lourdes responsabilités.

C'est aux Comoriens qu'il appartient de décider des moyens et des formes de leur indépendance, observe le rapport d'information au nom de tous les membres de la commission parlementaire.

Nous réaffirmons solennellement qu'il nous faut nous en tenir très fermement à cette ligne de conduite.

Fidèles à cette ligne, nous formulons des propositions en conséquence.

Comme cela est réclamé avec force et reconnu également par les députés de Mayotte dans la déclaration qu'ils viennent de faire le 20 juin lorsqu'ils affirment : « Nous comprenons fort bien l'action entreprise pour demander qu'avant toute autre mesure il soit procédé à l'élection d'une assemblée constituante dans les conditions les plus démocratiques », nous demandons que l'on s'arrête à cette solution qui est la plus sage mais aussi la plus démocratique.

Le rapport de la mission d'information indique dans ses conclusions : « La concertation la plus large entre les forces politiques de l'archipel, éventuellement sous forme d'une conférence constitutionnelle, permettrait d'examiner minutieusement les différentes solutions, parmi lesquelles, au premier chef, l'élection d'une assemblée constituante. C'est alors, seulement, que l'indépendance pourrait être juridiquement acquise. »

C'est dans ce sens que nous avons proposé un certain nombre d'amendements au projet gouvernemental visant à mettre en place dans un délai de trois mois une assemblée constituante.

L'élection de cette assemblée constituante se ferait sous la responsabilité d'une commission regroupant tous les partis de l'archipel, chargé d'établir les modalités, l'organisation et le contrôle du scrutin.

Dès la mise en place de cette commission et jusqu'à l'élection de l'assemblée constituante, les autorités territoriales en place n'auront plus que le pouvoir d'expédier les affaires administratives courantes, tout pouvoir pour organiser les élections et en assurer le déroulement dans la légalité et dans le calme étant donnés à la commission dont je viens de parler.

De la sorte, il n'y aurait pas de vide juridique en attendant que l'assemblée constituante mise en place dans des délais limités et les autorités territoriales qui en sortiront fixent, avant

le 1er janvier 1976, avec le Gouvernement français, la date à laquelle l'indépendance sera proclamée et le transfert de souveraineté effectué.

Nos propositions sont simples, elles visent à faire en sorte que la France donne une réelle indépendance aux Comores, dans la paix, et à permettre le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre nos deux peuples.

Elles répondent ainsi aux vœux et aux besoins d'un peuple qui va accéder à l'indépendance et lui permettront de décider librement de son avenir qui désormais doit lui appartenir pleinement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'heure est venue de tirer les leçons du scrutin du 22 décembre 1974 par lequel les populations des Comores étaient invitées à donner leur sentiment sur le point de savoir si l'archipel devait accéder à l'indépendance. A chacun maintenant de prendre ses responsabilités au moment du vote car nous serons comptables devant l'histoire qui demain nous jugera de la décision que nous allons prendre.

Une réalité s'impose désormais à nous: comme M. le rapporteur, puis M. Messmer l'ont rappelé à cette tribune, trois îles, à une majorité confortable, ont voté pour l'indépendance tandis qu'une quatrième, à la majorité également, la refusait. Il n'est pas nécessaire de commenter ces chiffres: ils sont là; à nous d'en comprendre la portée.

Le Parlement avait voulu se donner un délai de réflexion, le temps que les esprits, légitimement surchauffés à l'occasion d'une campagne électorale passionnée, s'apaisent et qu'un certain recul permette de juger de la régionalisation.

Force est de constater aujourd'hui que l'apaisement escompté ne s'est point produit. L'union qui, l'espace d'une consultation, s'était réalisée n'est plus qu'un souvenir. Il n'y a rien là, d'ailleurs, qui nous surprenne, car lorsqu'on s'unit pour démolir et qu'on ne peut pas construire, cela ne peut être qu'éphémère.

Quant à la régionalisation promise, on nous annonçait voici à peine quelques jours qu'elle était sur le point d'être mise en place.

C'est dire que le délai que nous avons voulu nous donner pour prendre du recul et mieux juger de la situation, ne nous a servi strictement à rien. Nous en sommes au même point qu'il y a six mois et c'est sans connaître les conséquences de notre décision que nous allons devoir nous prononcer.

Comme je l'ai fait lors du dernier débat sur ce sujet, je soulignerai une fois encore que l'on ne peut accorder l'indépendance à un Etat et en même temps exiger de lui qu'il respecte des considérations qui peuvent lui être étrangères. Ou on lui accorde l'indépendance, ou on ne la lui accorde pas.

M. Messmer nous a rappelé à cette évidence, il s'agit du dernier vote à l'occasion duquel nous allons pouvoir influencer le cours des choses. Après, tout sera dit. Qu'importe si l'on nous dit avoir pris des garanties: il ne s'agit pas ici de confiance mais de strict bon sens, et c'est pourquoi, à l'occasion de ce vote, nous devons prendre nos responsabilités.

Quelle leçon devons-nous tirer de la situation révélée par le scrutin du 22 décembre dernier? Et comment traduire dans un texte de loi notre souci tout à la fois de respecter les résultats du scrutin, de sauvegarder les droits des minorités et de protéger ceux qui craignent pour leur liberté et aussi — il faut bien le dire — pour leur intégrité physique? La question n'est pas simple.

Il ne paraît pas sans intérêt qu'à l'occasion d'un débat de cette ampleur, un ancien colonisé vienne à cette tribune vous dire ce qu'il pense car l'on parle à tout propos, et souvent hors de propos, qui du colonialisme, qui du racisme. Mais qui en a fait réellement l'expérience? Celui qui vous parle en a parfois souffert, mais il ne peut pas taire que c'est la République française qui lui a appris à respirer l'air de la liberté, à éprouver le sens de la dignité de l'homme, à respecter les valeurs humaines. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Par conséquent, si aujourd'hui à cette tribune, il veut faire valoir une opinion, il souhaite simplement qu'à l'occasion de ce débat ne soient jamais perdue de vue la liberté fondamentale et la dignité de la personne humaine, sinon nous manquerions l'essentiel.

Quand on prône les grands sentiments et les grands principes, généralement on se voit opposer la raison d'Etat. Or l'Etat est un monstre froid qui ignore les sentiments, ne cède ni à la bonté ni à la tendresse, et ne connaît que ses intérêts.

Dans cette affaire quel est donc l'intérêt de la France? Où est sa mission? C'est de conduire les populations des Comores vers l'objectif qu'elles se sont volontairement et librement fixé.

Cet objectif, dois-je le rappeler, est commun à trois îles, il est différent pour une quatrième: Mayotte.

Dès que l'on pose le problème en ces termes, on nous oppose trois sortes d'arguments. Attention! nous dit-on, vous ne pouvez pas prôner le droit à la différenciation de chaque île de l'archipel sans encourir l'ire des puissances étrangères ou du « Machin ». Ou encore: vous n'avez pas le droit de porter atteinte à l'unité de l'archipel. Ou enfin: le Gouvernement a pris des engagements qu'il doit tenir.

Je reprendrai l'un après l'autre ces trois arguments.

Le premier relève de considération d'ordre international. Mais vraiment la France serait-elle devenue si peu indépendante, si peu maîtresse de ses décisions qu'il faille tant se préoccuper de l'avis des autres?

M. Michel Debré. Très bien!

M. Jean Fontaine. Il est vrai que quelqu'un qui a occupé de très hautes fonctions ministérielles me disait récemment que l'ombre portée de l'implantation massive des militaires soviétiques dans le monde rend la France docile.

Eh bien! je ne crois pas que le Parlement doive accepter des oukases, et je ne pense pas que la France soit arrivée à un point tel qu'elle doive magnifier l'esprit de Munich et être prête à tous les renoncements. Cela, la culture française que j'ai reçue ne me permet pas de l'admettre!

Si certains de mes collègues pensaient ainsi, je leur ferais observer que nombreux sont ceux qui ont œuvré, lutté même, pour que l'indépendance soit accordée à certains pays. Mais quels ont été les résultats? Parfois, leur action a porté au pouvoir une camerilla d'individus qui se soucient du peuple comme d'une guigne, et leurs voix se sont éteintes, qui hier dénonçaient le colonialisme et le racisme parce que ces reproches s'adressaient à la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

C'est Pascal, je crois, qui disait qu'il est plus facile de trouver des moines que des raisons. Nos moines, ce sont les professionnels du séparatisme, ce sont ceux qui n'ont de cesse de soumettre la France un peu plus aux ordres de l'étranger. Nous n'avons pas besoin de ces moines-là!

Les trois îles — Grande Comore, Anjouan et Mohéli — étaient à l'origine des protectorats. Pour la Grande Comore cela résulte du traité du 6 janvier 1886, et pour Anjouan et Mohéli du traité du 26 avril 1886. Ces trois îles devaient devenir colonies françaises par la loi du 25 juillet 1912 qui, tout en les rattachant au gouvernement central de Madagascar, reconnaissait à chacune d'elles sa personnalité. En effet, l'article 1er de cette loi stipule: « Sont déclarées colonies françaises les îles Grande Comore, Anjouan et Mohéli. »

En revanche, Mayotte a été achetée par la France sous la forme d'une vente en viager, négociée entre le capitaine de vaisseau Passot et le sultan Andriansouly, et ratifiée le 10 février 1843 par le roi Louis-Philippe. On affirma à l'époque que cette acquisition avait été effectuée « dans des conditions avantageuses ».

Dès lors, et à partir de février 1843, Mayotte devenait en fait une possession française, une parcelle du patrimoine français.

C'est ainsi que je relève dans l'ordre du jour du capitaine de vaisseau Passot, en date du 14 juin 1843, l'adresse suivante aux soldats et aux artilleurs du troisième régiment d'infanterie de marine: « Soldats, nous allons arborer le pavillon de France sur Mayotte. A partir de ce moment, cette île va être possession française et ses habitants sujets du roi. »

Aujourd'hui, les Mahorais en appellent à la France et à l'engagement qu'elle a souscrit il y a douze ans.

Permettez-moi d'ajouter, pour bien souligner le manque de fondement de l'argument unitaire, que le décret du 6 juillet 1897, qui réorganisait l'administration des Comores, précisait dans son article 1er: « L'administration de la colonie de Mayotte, de l'archipel des Glorieuses et des protectorats de Moheli, de la Grande Comore et d'Anjouan est confiérée à un gouverneur résidant à Mayotte. »

De 1912 à 1946 les îles de l'archipel des Comores sont donc rattachées à Madagascar comme dépendances de la grande île, chacune en droit soi, et j'y insiste. Au moment de l'indépendance de Madagascar, l'idée n'est venue à personne de sceller dans un sort commun les Malgaches et les Comoriens au nom de cette unité administrative.

M. Henri Baudouin. Très bien!

M. Jean Fontaine. J'en arrive à la loi du 9 mai 1946 qui, pour la première fois dans l'histoire de l'archipel des Comores, réunit les quatre îles dans une entité administrative, lui donne le nom de territoire et le dote de l'autonomie interne.

Le législateur de l'époque ne s'est pas embarrassé de considérations historiques, dès lors qu'il n'était pas question de séparatisme ou d'indépendance. Une première alerte, cependant, aurait dû révéler les méfaits de cette construction intellectuelle néo-colonialiste. Je veux parler du référendum du 28 septembre 1958.

En effet, conformément à la Constitution, et en vertu du principe de l'autodétermination, un choix était offert aux territoires d'outre-mer. Pour les Comoriens, le choix devait être fait entre la départementalisation et le statut de territoire d'outre-mer. Les Mahorais, forts de leur appartenance à l'ensemble français, optèrent massivement pour le statut de département d'outre-mer. Le Gouvernement français aurait dû alors prendre en considération la situation particulière de Mayotte, mais il n'en a rien fait. C'est le choix des trois autres îles qui fut déterminant puisqu'elles rassemblent à elles seules plus des quatre cinquièmes de la population de l'archipel et, partant, détiennent tous les pouvoirs d'option et de décision sur l'archipel. Où est donc alors le respect des minorités ?

Nous en arrivons à 1961. L'article 13 de la loi du 22 décembre prévoyait pour chaque île un conseil de subdivision ayant pouvoir de régler ses propres affaires et de voter son budget.

Dès 1961, la personnalité de chaque île était donc reconnue.

Quant à la loi n° 68-04 du 3 janvier 1968, elle dote le territoire d'outre-mer des Comores de la personnalité juridique jouissant de l'autonomie interne et prévoit en son article 13 que chaque île est dotée de la personnalité morale et dispose de son patrimoine et de ses propres ressources.

Le caractère particulier et la personnalité de chaque île étaient donc bien reconnus et préservés jusqu'en 1968, et il faudra attendre 1974 pour que l'on bâtisse une construction intellectuelle tendant à prouver que cet archipel constituerait une unité géographique.

En fait, dans une certaine mesure, la situation juridique de Mayotte s'apparente à celle de la Corse...

M. Jean-Paul de Rocca-Serra. C'est inquiétant !

M. Jean Fontaine. ... qui a été cédée en 1768 à la France...

M. Nicolas Alfonsi. Pas une vente à réméré !

M. Jean Fontaine. ... ainsi qu'en fait foi le document annexé au traité signé le 17 mai 1768 entre le ministre secrétaire d'Etat, Etienne-François de Choiseul au nom de Louis-XV, et le seigneur Patrice-Dominique Sorba, représentant la sérénissime république de Gênes.

Refuser de reconnaître à Mayotte le droit de rester dans la communauté française serait aussi admettre en droit que la Corse peut, demain, réclamer son indépendance et quitter la France. On m'objectera que les situations sont tout à fait différentes. Mais dans cet argument ne pourrait-on pas déceler comme un relent de racisme... (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux*)... et que l'appartenance à la communauté française serait fonction de la pigmentation de la peau ?

M. Max Lejeune. Très bien !

M. Jean Fontaine. Je ne peux pas y croire. Il faut donc être logique dans l'interprétation de la réglementation.

De plus, si notre pays n'acceptait plus de conserver au sein de la communauté française une population qui désire y demeurer, de quel poids serait désormais sa parole vis-à-vis des autres départements et territoires d'outre-mer ? L'abandon de Mayotte contre la volonté librement exprimée de sa population susciterait, à n'en pas douter, une immense émotion et des interrogations douloureuses outre-mer.

Nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir — M. Messmer les a d'ailleurs rappelées — des déclarations qui nous ont été faites et répétées. « Vous demeurerez Français pour le temps que vous voudrez rester Français. » Suffirait-il que nous voulions rester Français pour que nous ne le soyons plus ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

C'est le principe même de l'autodétermination qui serait ainsi remis en cause.

Et que deviendrait la crédibilité du Parlement ? En effet, je note dans le rapport d'information du Sénat n° 200 et dans le rapport d'information de l'Assemblée nationale n° 685, qui datent tous deux de 1973, que les parlementaires ont proposé que le sort de chaque île soit évoqué séparément. Après les gouvernements, après les parlementaires qui nous ont assuré que nous n'avions rien à craindre, suffirait-il d'une simple loi pour tout effacer ? Ce n'est pas possible !

Si l'on devait ce soir rejeter les doléances de nos compatriotes Mahorais en qui, désormais, pourrions-nous mettre notre confiance ?

On lit d'ailleurs dans le rapport d'information : « Sans prendre parti sur la portée des dispositions de l'article 53 de la Constitution, il paraît difficile, d'autre part, d'ignorer les sentiments exprimés par les habitants de Mayotte, comme par les autres habitants des autres îles. »

Reste le dernier argument : le Gouvernement a pris des engagements.

Mais de quels engagements parle-t-on ? S'agit-il de ceux du 15 juin 1973, plus connus sous le nom de « déclaration commune » ? Aux termes de l'article 53 de la Constitution, tout accord modifiant des dispositions de nature législative ou comportant cession, échange ou adjonction de territoire doit être soumis à la ratification du Parlement. Or, il n'en a rien été. Par conséquent, ces engagements sont nuls et non avenus et l'on ne saurait s'en prévaloir.

Existerait-il d'autres engagements ? Alors, il faut nous en informer, car le Parlement en ignore tout, et on ne peut pas les lui opposer.

Aucun des arguments avancés — pressions internationales, unité géographique et historique de l'archipel, engagements pris — ne résiste à l'analyse.

Le cardinal de Retz disait que dans les grandes affaires l'esprit n'est rien sans le cœur. Dans cette affaire, par-delà les arguments de droit ou de fait, je demande que nous fassions surtout preuve de cœur.

J'en terminerai en présentant quelques réflexions sur le projet de loi lui-même.

A la lecture objective du texte, on ressent désagréablement la gêne de ses rédacteurs. Ils savent bien que les dispositions proposées vont porter un rude coup à Mayotte. Alors, pour apaiser la révolte de leur conscience, ils ont tenté d'élever des barrières de papier qui ne résisteront pas un instant aux premiers assauts du nouvel Etat indépendant.

C'est un leurre que de croire qu'il suffit d'inscrire dans un projet de loi des recommandations pour que celles-ci soient respectées par des personnes qui seront devenues des étrangers.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Jean Fontaine. Cet après-midi encore, nous avons évoqué le sort de ces malheureux harkis qui, eux aussi, ont cru en la parole donnée. Ne nous faisons donc pas d'illusions, ne nous voilons pas la face. Ce n'est pas en recourant au système de la double nationalité que le problème de conscience sera résolu.

Il y a trois ans à peine, lorsque nous avons refondu le code de la nationalité, nous entendions mettre un terme à ce système de double nationalité. Et voici qu'on nous le présente comme étant la panacée. En réalité, se sont 40 000 à 50 000 nationaux français qui, abandonnés par leurs compatriotes, seront pratiquement privés de droits dans un pays étranger.

Ce n'est pas en prévoyant, avant le transfert de souveraineté, la signature de tel ou tel accord, que l'on règlera le problème de Mayotte, d'autant que l'expérience nous a appris quel sort est généralement réservé à ce genre d'accord une fois l'indépendance acquise.

En la circonstance, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne saurions, comme Ponce-Pilate, nous en laver les mains : il faudra prendre nettement position pour répondre au vœu des habitants de Mayotte qui, M. le rapporteur l'a rappelé, défilaient avec des pancartes portant l'inscription : « Nous voulons rester Français pour rester libres. »

Nous ne pouvons pas ce soir les décevoir sans, par-delà les Mahorais, porter une atteinte grave, très grave, indélébile à l'image de la France (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Nous allons interrompre le débat.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, je demande que la suite du débat soit renvoyée au début de la prochaine séance.

M. le président. Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour prioritaire.

En conséquence, la suite de la discussion est renvoyée au début de la prochaine séance.

Apports des migrants /cooperation decentralisée

Articles de presse sur la diaspora, la coopération décentralisée et le Codéveloppement

Al-watwan N° 2189 du vendredi 24 mai 2013

Ngazidja-Dunkerque : signature d'un accord de coopération

Mouigni Baraka Said Soilih et Michel Delebarre, respectivement gouverneur de Ngazidja et Sénateur-Maire de Dunkerque, ont signé, hier dans la soirée, un accord de coopération entrant dans le cadre de la coopération décentralisée dont l'objectif est la collaboration des deux parties dans de nombreux domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement ou encore le développement durable.

Cette initiative d'assistance mutuelle est née, selon les personnes concernées, de la volonté des autorités comoriennes à vouloir s'engager dans un mécanisme de décentralisation dont le but est le renforcement de la démocratie participative et du développement local.

C'est ainsi que pour favoriser la mise en œuvre de la dite coopération un programme d'actions sera déterminée chaque année par les deux parties. En outre, dans le souci de faciliter l'application des actions planifiées, une assistance d'organismes pourrait être sollicitée pour un cofinancement.

D'autre part, les deux signataires se sont mis d'accord, afin que chacun livre à l'autre partie les informations nécessaires, mais surtout pour se concerter dans le but de mener à bien ledit accord. Par ailleurs, les réseaux diplomatiques, institutionnels économiques, professionnels et associatifs qui le souhaitent peuvent y être associés, selon l'article 3 de l'accord relatif aux obligations des signataires, mais aussi informer et sensibiliser leurs autorités nationales respectives en vue de fortifier et de garantir le caractère durable de leurs engagements.

Les frais de déplacements aériens, nationaux et internationaux sont garantis, selon l'accord, par la collectivité invitée tandis que ceux des transports locaux et l'hébergement ainsi que la restauration sont à la charges de la collectivité hôte et ce, pendant toute la durée de la mission.

Concernant la nature de la délégation de la collectivité invitée, incluant le nombre de personnes intéressées, leurs noms et leurs qualités, un aval sera soumis à la collectivité hôte pour validation, quinze jours au plus tard avant la mission. Pour résoudre les différends et modifier l'accord, l'article 5 stipule que ledit accord pourra être modifié en partie ou en totalité par voie d'avenant. De plus ce dernier peut être "*résilié sans qu'il soit besoin d'une forme de notification particulière, par lettre simple, par l'une ou l'autre des parties pour tout motif quelle qu'en soit la nature, sous réserve de respecter un préavis de six mois*". En outre, les litiges entre les signataires relatifs aux dispositions contractuelles de l'accord seront, à défaut d'entente à l'amiable, réglés devant la juridiction compétente.

Compte rendu
d'Abdallah Mzembaba

Les deux ans de Mouigni Baraka à Mrodju

Al-Watwan N° 2188 du jeudi 23 mai 2013

Coopération décentralisée : une mission française rencontre les autorités insulaires et étatiques

Le calendrier de travail du groupe-pays Comores a, proprement, démarré hier par les rencontres avec le gouverneur de l'île, le président de l'assemblée nationale et des membres du conseil de l'île de Ngazidja dans la matinée.

Cette mission d'une vingtaine de membres séjourne à Ngazidja, depuis mardi, dans le cadre de la coopération décentralisée entre l'île et la communauté urbaine de Dunkerque en France.

Selon Stéphane Troussel et Michel Delebarre, respectivement président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et Sénateur-Maire de Dunkerque, l'objectif de ces visites protocolaire est de mieux mesurer la situation du pays institutionnellement et politiquement mais aussi d'échanger des informations sur l'état des relations entre la France et les Comores, vu que c'est à partir de l'entente des deux pays que les rapports entre les collectivités peuvent être pérennes, et enfin pour faire avancer les projets du Conseil général aux Comores, émanant de l'accord du gouvernorat, de l'association des maires de Ngazidja et de la partie française.

A cet effet, Stéphane Troussel s'est dit satisfait de la situation actuelle du pays qui montre que les premiers résultats sont positifs "*pour nous qui ne venons pas souvent nous remarquons qu'il y a des changements positifs comme la rénovation et l'entretiens des routes, la stabilité politique ou encore la construction de nouveaux bâtiment, à l'instar de la Maison de l'emploi. Ce qui nous rend confiants par rapport à l'avenir et à notre coopération*".

Par ailleurs, la partie comorienne aurait surtout insisté sur la coopération en termes d'échanges et de transferts des compétences, de connaissances et de formations des cadres. Sans fermer toutes les portes le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis a expliqué que la situation économique difficile que traverse la France actuellement les pousse à ne pas garantir le financement de ses derniers en ce moment.

Aujourd'hui est prévu un déjeuner de travail entre le groupe-pays Comores, les maires issus des délégations spéciales et les maires des anciennes communes pilotes pour pérenniser l'accord tripartite et faire le bilan avec toutes ces personnes concernées par cet accord, afin de mieux passer le relai. "*Poursuivre et enrichir la coopération en termes d'efficacité et de sujets*", tel est le souhait de Michel Delebarre, président de la communauté urbaine de Dunkerque et de Cités Unies France et ancien ministre d'Etat français.

Il est à noter qu'un accord de coopération, signé par le gouverneur Mouigni Baraka Said Soilih et Michel Delebarre, a été soumis aux conseillers de l'île pour approbation. Il porte essentiellement sur la coopération entre les deux parties en apport mutuel de leurs expériences et bonnes pratiques respectives sur la période 2013-2016. L'accord vise le partenariat institutionnel et technique dans la conception de projets et d'actions visant le développement constant des territoires surtout dans le secteur du développement durable et de la gouvernance locale, de l'environnement (eau, assainissement, agriculture familiale, écologie urbaine …), de la formation professionnelle, de la santé et de tout autre domaine reconnu d'un intérêt commun par les deux parties.

Abdallah Mzembaba

Al-Watwan N° 2187 du mercredi 22 mai 2013

Coopération décentralisée : la Mission groupe-pays Comores est arrivée hier à Ngazidja

La mission du groupe-pays Comores, arrivée aux Comores hier, a été accueillie à l'Aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim par le gouverneur de Ngazidja, entouré de personnalités politique, la notabilité et une foule en liesse d'hommes et de femmes. Cette délégation d'une vingtaine de personnes est venue de France dans le cadre de la coopération décentralisée entre Ngazidja et la commune urbaine de Dunkerque.

Cette visite de trois jours est une suite de la visite effectuée en France, en septembre 2011, par le gouverneur et l'association des maires de Ngazidja et qui a abouti à la signature d'un protocole de coopération entre ces deux parties et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Ainsi, cette visite devrait permettre à la délégation d'établir un compte-rendu des actions menée par le Conseil général et ses deux partenaires comoriens, a souligné Stéphane Troussel, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Hier, en début de soirée, Mouigni Baraka Said Soilih a reçu le chef de la mission accompagné de quelques-uns des membres de la délégation. Cette rencontre, qui se voulait être de courtoisie, devrait leurs permettre de tirer un bilan des actions entreprises et des perspectives de cette coopération tripartite.

Selon Stéphane Troussel, "*la Seine-Saint-Denis, terre d'accueil et de résidence de nombreux Comoriens et Franco-Comoriens, a un rôle décisif à jouer dans la mobilisation des énergies et des ressources à destination des Comores. Je souhaite évidemment par ce séjour, réaffirmer la nécessité des échanges et des investissements de la diaspora comorienne de France dans son pays d'origine, tant l'importance de cette contribution est cruciale pour accompagner l'archipel sur la voie du développement*".

Abdallah Mzembaba

Bourhane Hamidou a parlé du projet du parlement de l'océan Indien à Maurice

Le président de l'assemblée nationale a convié la presse, lundi en fin de journée, pour parler de son dernier voyage à l'île de Maurice où il était parti échanger avec les autorités locales sur le projet de création d'un parlement des îles de l'océan Indien.

Bourhane Hamidou a confirmé, ainsi, à la presse nationale que "*le projet du parlement de l'océan Indien n'est pas une utopie*". Il a fait savoir que son voyage à l'île Maurice répondait à une invitation des autorités mauriciennes et du secrétaire général de la Commission de l'océan Indien.

"*L'initiative de la création d'un parlement des îles de l'océan Indien émane de nous, je l'ai exposée au secrétaire général de la Coi qui l'a bien accueilli et expliqué à mes homologues mauriciens. Ces derniers ont bien compris l'idée et commencent déjà à réfléchir sur la mise en place de cet organe*", a déclaré le président du parlement comorien.

Bourhane Hamidou a évoqué les avantages d'une telle institution, en matière d'échanges politiques, économiques, sanitaires et culturels, entre autres, pour les pays de la région. Selon le président Bourhane,

Maurice qui accueille le siège de la Coi, a également les capacités d'abriter l'institution parlementaire régionale.

A en croire le président du parlement, il a rencontré des autorités mauriciennes avec lesquelles ils ont parlé de la coopération bilatérale et un accord culturel interviendrait bientôt, entre Moroni et Port-Louis afin de permettre aux étudiants comoriens de poursuivre leurs études supérieures à Maurice.

Par ailleurs, le président de l'assemblée a parlé de la visite aux Comores, tout dernièrement, du président du parlement arabe, Ahmed Mohamed Al Garwani. Bourhane Hamidou a rapporté que durant son séjour, le chef du parlement panarabe a eu à rencontrer des responsables de plusieurs départements et institutions du pays avec lesquels ils ont discuté de divers projets.

Nasila Ben Ali

Al-watwan, N° 2171 du lundi 29 avril 2013

Appui de la diaspora : un concert de musique *twarabu* au bénéfice de la communauté de Helendje à Paris

Bailleur de fonds stratégique des projets de développement des villes, villages et régions au pays, la diaspora collecte des fonds à travers des activités culturelles et musicales, tels les madjliss et twarabu.

Paris (France)
Correspondance

Babulbaraka, la toute dernière association musicale de la diaspora née en Ile de France en début d'année, a fait une belle prestation samedi 20 avril à la salle Oasis de Bobigny près de Paris. L'orchestre jouait pour le compte de la communauté de Helendje dans le cadre du développement de cette localité de la région de Mbude, au nord-ouest de Ngazidja.

Bailleur de fonds stratègique des projets de développement des villes, villages et régions au pays, la diaspora collecte des fonds à travers des activités culturelles et musicales, tels les *madjlis* et *twarabu*.

La soirée de levée des fonds de la communauté de Helendje a été précédée, une semaine avant, de celle de Djomani, interrompue malheureusement par le décès brusque en pleine manifestation d'une jeune femme de la localité.

Mais pour ce second rendez-vous, l'association Babulbaraka a mis les décibels à fond pour remonter le moral des mélomanes du *twarabu* des îles.

D'ailleurs, ils n'étaient pas déçus et sont repartis avec la chaleur du *mshago wo ngazidjani*. Sur la scène, ont défilés en se relayant des noms qui ont marqué les trois dernières décennies de l'histoire du *twarabu* aux Comores. Kinkin, Moussa Youssouf, Maitre Izé, Soifia Said. Bien d'autres grosses pointures de la mélodie *twarabu* des îles Comores ont rivalisé avec leurs belles voix et répertoires bien appréciés. Des compositions exotiques pour la nouvelle génération mais qui ont fait voyager les anciens dans le passé.

La salle pleine à craquer reprenait en chœur "Naima", "Mlawo wa mdzadze", Litsikefuwu", Anziza" ou "Dharuba" derrière un Kinkin dont la voix n'a pris, aucun ride. Maitre Izé a bercé le public avec des titres comme "Madjirani", "Wa wumwa", "Zipvame ou encore "Riziki". Moussa Youssouf, que l'on ne présente plus dans les milieux du *twarabu* comorien, a joué son répertoire plus oriental "Ya Umati", "Nyora", "Fiancé", "Mahaba yaho na ladha".

Satisfaction

Kinkin constate, depuis qu'il enchaine les prestations avec Babulbaraka, un certain engouement du public pour des chansons qui datent de quelques décennies. Certes, parmi ses fans en France il y en a qui l'ont connu au temps de sa gloire au pays. Si le chanteur de Chindini ne propose pas de nouvelles chansons, ce n'est pas qu'il ne cherche pas à renouveler son répertoire mais les musiciens en France n'ont pas largement le temps de relever, répéter et jouer ses nouvelles compositions sur scène. Toutefois, il est rassuré car le public du *twarabu* reste plus exigeant aux chansons anciennes.

La satisfaction ne se cachait pas chez ceux qui ont apporté leur contribution aux différents projets de développement socio-culturel, éducatif et sportif au pays, tout en savourant la richesse de la musique traditionnelle loin des îles.

Moinafatima Mmadi Soilihi, elle vient de Milembeni ya Itsandra, s'est félicitée d'avoir dansé un *twarabu* comme si elle était au village. Elle ne regrette pas d'avoir mis, à cet effet, 20 euros dans une cagnotte qui va servir au pays.

Le même sentiment est partagé par Ali Mmadi Mouignihazi alias Sizo, qui a affirmé que sa présence au *twarabu* de Helendja, comme beaucoup d'autres, témoignait de l'amour de la diaspora à participer activement au développement communautaire au pays. Sizo a aussi a apprécié la prestation de Babulbaraka.

Quant à l'avenir de la jeune association, ses responsables restent "*confiants*". Ahmed Moussa, le secrétaire général, a réitéré la détermination de son groupe à persévérer pour la sauvegarde du *twarabu* comorien et à soutenir les localités respectives au pays.

Les organisateurs de la soirée *twarabu* ont tenu à remercier le public venu nombreux et promis un usage efficient des fonds collectés qui seront affectés aux projets en cours et d'autres en stade de conception pour le développement de Helendje.

Mohamed Ahamada Mohamed (Viloro)

CONFEDERATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES COMORES CTC

Al-Watwan, N° 1986 du jeudi 12 juillet 2012

Les Comoriens de Marseille donnent 14 millions de francs pour les sinistrés

Au nom de la notabilité de Ngazidja, Prince Abdoulanziz a remercié les Comoriens de l'étranger, pour la solidarité dont ils font preuve en étant constamment au service de leur pays. Dans son intervention, le gouverneur Mouigni Baraka a tenu à assurer que la gestion de cet argent se fera dans la transparence totale afin d'acquérir la "confiance et le respect du peuple".

Le gouverneur de l'Ile de Ngazidja a reçu hier matin à Mdrodju, en présence de notables des régions sinistrés, du Cosep, du Croissant-rouge et des préfets, un chèque d'un peu plus de 14 millions de francs comoriens (29.490 euros) de la communauté des Comoriens de Marseille destinés à soutenir les sinistrés des intempéries d'avril dernier.

A en croire un représentant de la diaspora de Marseille Machouhouli Soilih, outre les 29.490 euros des rentrées d'un madjlis organisé le 2 juin dernier dans la cité phocéenne, il y a eu aussi des apports de soixante et cinquante mille euros de différentes associations comoriennes de Marseille, en plus des dons financiers versés par des partenaires et déjà virés dans le compte des sinistrés.

Le représentant de la diaspora a annoncé également l'arrivée prochaine de quatre containers, depuis Marseille, contenant essentiellement des médicaments, des habits et d'autres articles de premières nécessités pour les "*besoins des sinistrés de l'ensemble de l'archipel*".

Prince Abdoulanziz, au nom de la notabilité de Ngazidja, a remercié les Comoriens de l'étranger, pour la solidarité dont ils font preuve en étant constamment au service de leur pays.

Dans son intervention, le gouverneur Mouigni Baraka a tenu à assurer que la gestion de cet argent se fera dans la transparence totale afin d'acquérir la "*confiance et le respect du peuple*".

Il a, par ailleurs, fait état des huit millions de francs prélevés sur les salaires des personnels du gouvernorat de Ngazidja y compris le gouverneur et les commissaires et reçue par la commission de Ngazidja chargée de la coordination de l'aide aux sinistrés. "*Quatre millions de francs ont également été versés par le corps enseignant de l'île, et nous saluons ce geste de solidarité*", a rappelé le chef de l'exécutif de Ngazidja.

Comme en récapitulatif, le gouverneur a évoqué l'apport de quatorze millions des Comoriens de Paris, en plus des pompes et des médicaments évalués à dix millions de francs, des douze millions reçus auparavant de la part des Comoriens de Marseille et les quinze millions qui lui ont été remis à Nice lors de sa récente visite dans cette ville française.

Abouhariat Saïd Abdallah

Al-watwan N° 1754 du mardi 17 mai 2011

Communauté des grands-comoriens de Lyon
15.000 euros et des équipements pour l'Ortc

Un lot d'équipements et un chèque de 15.000 euros (un peu moins de 7,4 millions de francs) ont été remis, dimanche 15 mai, au directeur général de l'Office de radio et télévision des Comores (Ortc) par le collectif des wangazidja de Lyon en France.

La cérémonie, organisée pour la circonstance à la Maison de fêtes de Vénissieux, a regroupé une foule d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes issus de la communauté des wangazidja de la ville française de Lyon.

Plusieurs orateurs se sont succédés au micro, après la traditionnelle lecture de quelques versets coraniques, pour magnifier, chacun à sa manière, l'évènement. "*Je remercie toutes les classes qui ont contribué pour la réalisation de ce projet d'informatisation en faveur de l'Ortc*", a déclaré Said Hamidou Allaoui, rapporteur de la commission chargée de ce projet qui aurait promis d'organiser, un forum des investissements, en septembre prochain.

Au terme de la série des discours, un protocole d'accord a été signé entre la communauté de Ngazidja de Lyon, représentée par Dini Nassur, et l'Ortc, représenté par son directeur général, Soilih Mohamed Soilih. Ce dernier a tenu à louer l'initiative d'un tel projet. Dans son discours, il a démontré les efforts d'amélioration de la station Tnc depuis qu'il est nommé à la tête de l'office, mais aussi depuis que les Comoriens de la diaspora souscrivent à un abonnement pour capter la chaîne nationale de la télévision. "*Ce geste de la communauté de wangazidja de Lyon est plus que salutaire*", a déclaré le directeur général.

Pour parvenir à bout de ce projet, la communauté des wangazidja de Lyon a organisé un madjliss et une journée culturelle pour collecter des fonds.

A la clôture de la cérémonie, un doyen de la communauté comorienne à Lyon, Mzé Youssouf chiissi, a prononcé le traditionnel mot de remerciement à l'assistance.

Said Yassine Said Ahmed
(Rhône-Alpes)

Al-Watwan, N° 1742 du mardi 26 avril 2011

Assainissement : Dzahani-II bénéficie d'un don du département de l'Essonne

La communauté de Dzahani-II ya Itsandra, au centre de Ngazidja, a réceptionné samedi dernier, un don de 90 poubelles, 20 fourches, 80 balaies, des uniformes et autres consommables de nettoyage de la part de la communauté de l'agglomération Les Lacs de l'Essonne (France). Ce don en équipements d'assainissement est obtenu grâce à une mobilisation de la diaspora de Dzahani-II en France.

La cérémonie de remise et de réception, "Dzahani-II village propre", a marqué samedi le début d'un vaste programme local de mise en place d'un système de tri à domicile des ordures ménagères et d'assainissement du village.

L'entretien de l'environnement demeure une préoccupation majeure face aux menaces qu'il présente aujourd'hui. L'on ne peut prévaloir un développement durable dans une zone de la planète sans y songer à prendre des mesures draconiennes pour la sauvegarde de l'environnement.

Les habitants de Dzahani-II ont compris depuis longtemps cette philosophie du développement et de la préservation de la santé, en créant leur mutuelle de santé qui compte presque10 ans, l'électrification de leur village et la construction de l'école primaire du village depuis 1968.

Mais aussi, il y a l'action des structures locales pour la préservation de l'environnement, Mlendjé, Oulanga et autres qui s'emploient fréquemment à rendre le village propre. Elles organisent des journées de nettoyage "Village et école propre".

D'ores et déjà, quatre jeunes du village ont bénéficié de la part du Pnud une formation en matière de gestion de projet.

Au terme de la cérémonie de samedi un villageois, Abdou-eloihab se réjouissait de l'initiative du lancement du programme "Dzahani II village propre". "*C'est une journée mémorable, de solidarité entre la population locale et la diaspora, car sans la population locale rien ne peut avancer. Nous remercions le département de l'Essonne pour sa contribution et espérons que le lancement de ce programme donnera des résultats bénéfiques à toute la population*", à t-il déclaré.

Ahamada Andhumati
(stagiaire)

Al-watwan N° 1385-1386 du 24 et 25 août 2009

OPINION

Adduction d'eau de Oichili, quand la région n'attend pas l'Etat

A l'initiative de l'ACKE (Association de la communauté Koimbanienne d'Europe), de la région de Oichili et de la Diascom, l'ONG, Hydraulique Sans Frontière (HSF) a étudié l'alimentation en au potable des seize villages de la région. Une première phase consistera à alimenter les villages côtiers. Cette alimentation en eau potable se fera à partir du puits ONU 40.

***IBRAHIM Mahafidh Eddine**

La Communauté européenne accepte en janvier 2006 de cofinancer ce projet à hauteur de 75%, soit 1,027,500 euros. L'Etat qui s'était pourtant engagé irrévocablement à cofinancer ce projet à hauteur de 20%, soit 274. 000 euros, n'a versé aucun rond. L'ACKE, représentante de la région bénéficiaire s'est engagé à hauteur de 5%, soit 68.500 euros. Le projet est resté depuis en "stand by" en raison du non versement de la quote-part du l'Etat.

L'enjeu était pourtant de taille. Plus d'un demi-milliard de francs comoriens d'aide accordée à la région aurait pu voler en éclats. Alors que le diagnostic vital du projet était sérieusement engagé. La diaspora de la région a su se mobiliser pour venir au secours de ce projet en se substituant à l'Etat.

Voici un peu plus de trois ans qu'il se passe quelque chose d'exceptionnel au sein de la région de Oichili. C'est une première dans notre pays. Toute la région accepte de cofinancer l'adduction d'eau de quelques villages. Alors que toutes les conditions encourageant une fragmentation du pays, le repli sur soi de chaque île, de chaque région, de chaque ville et de chaque village, sont réunies, notre région, préfère, à travers ce projet, le collectif à l'individuel. En refusant que la société devienne une société de l'égo, L'ACKE est la représentante de la région auprès des partenaires du projet. Elle est donc le défenseur des intérêts de la région au sein du comité qui pilote le projet depuis Chambéry en France (HSF, Diascom, ACKE) Il y a, à travers cette dynamique régionale une volonté de concilier pluralisme et partenariat. L'existence même de cette diversité favorise un dialogue très utile entre les différentes composantes de la région, constituées en Commission. De la France métropolitaine, la région parisienne, lyonnaise, Marseille, Nice, Dunkerque… et à Mayotte..

[…]A quand la fin de l'immobilisme de l'appareil étatique ? Et à quand une ambition audacieuse de développer notre pays ? Il faut une justice sociale dans notre pays qui aura pour objectif d'atténuer les difficultés dans lesquelles vivent les Comoriens. Il faut donc un grand plan national de développement humain dont les principaux objectifs seront la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale à travers notamment l'amélioration des services et des infrastructures de base ; écoles, santé, routes, électricité, eau potable etc […]

Sans partenaires crédibles, le projet sera voué à l'échec

La diaspora de Oichili a su mobiliser non seulement sa quote-part mais aussi une bonne partie de celle de l'Etat. Les fonds nécessaires à la réalisation du projet sont aujourd'hui en grande partie mobilisés. Ainsi, elle s'apprête avec son partenaire HSF à démarrer les travaux très bientôt. Une cérémonie marquant la pose de la première pierre de ce vaste chantier aura lieu, début octobre dans la région.

Dans un projet comme celui-ci, porté par la diaspora, il va de soi que sans partenaires crédibles sur place, le projet sera voué à l'échec. Et ces partenaires ne peuvent être que nos communes. Notre pays s'enlise dans de longues tractations politiciennes entre les îles et l'Union malgré la récente réforme de la constitution, censée, comme une baguette magique, régler tous ces conflits. Nos actuels embryons d'autorité municipales, tous, sans exception, aucune, sont, aujourd'hui, paralysés par des égoïsmes locaux qui s'annihilent réciproquement. Le choix de ces hommes et femmes doit être le principal facteur de succès pour ces fragiles institutions. Les collectivités locales françaises exigent très souvent et à juste titre comme condition à l'octroi de subventions aux organisations de solidarité internationale issues de l'immigration, l'existence de partenaire légitime sur place.

Je souhaite enfin que l'expérience de Oichili serve de modèle aux autres régions et qu'elle se généralise dans le pays. Cette expérience témoigne d'une volonté de rassemblement et d'un désir de faire participer toutes les compétences régionales. Ces dynamiques locales, régionales, insulaires, nous permettront de libérer les sources du savoir et des valeurs les plus nobles de la solidarité dont l'histoire et le présent de notre pays sont, sans doute, porteurs. Ce projet est une sorte d'aboutissement de l'engagement de toute une région, le Oichili, de sa diaspora, de beaucoup de personnes, des hommes et des femmes. Je voudrais tout simplement leur rendre un grand hommage.

**Secrétaire Général de la Commission de Oichili (Projet régional adduction d'eau), Paris*

Al-Watwan N° 1343 du 18 juin 2009

Le maire de La Courneuve à Ouellah-Itsandra

Le maire de la commune française de La Courneuve entend "renforcer, davantage, la coopération entre La Courneuve et Wela". Il a promis de favoriser "le jumelage de certaines des villes des Comores avec des mairies de l'hexagone".

A l'invitation de la commune de Djumwashongo-Itsandra, le maire de La Courneuve (France), Gilles Poux, a effectué, le lundi 15 juin, une visite de travail à Wela. Il était accompagné de Mhoudine Djamal Edinne, conseiller municipal, du docteur Alain Bremou, directeur général du centre de santé de La Courneuve et de Michel Lambert, ingénieur et directeur du Bâtiment et Services techniques à la mairie.

Dans une brève allocution à cette occasion, l'étudiante Mouznat Djoumoi a, au nom de la localité, non seulement remercié le maire de La Courneuve pour "*ce geste fort sympathique*", mais elle a surtout souhaité que "*cette visite soit le début d'une coopération fructueuse entre la commune de Djumwashogo et la mairie de La Courneuve*" en vue de la réalisation de certains projets communautaires à Wela, notamment la construction d'un centre culturel, d'un terrain de football ou encore d'un centre de santé.

Il faut dire que la plupart de ces projets a connu un début de réalisation, mais se sont heurtés à des problèmes d'ordre financier. L'étudiante a rendu hommage à la diaspora de Wela résidant à La Courneuve, laquelle a "*permis de tisser ce partenariat entre les deux municipalités*".

Le maire de La Courneuve, pour sa part, s'est dit touché par l'accueil très chaleureux qu'il a reçu dès son arrivée aux Comores. Selon lui, les mairies comoriennes partagent presque les mêmes préoccupations, les mêmes difficultés. Bien que son séjour soit limité dans le temps, il espère faire de son mieux pour appuyer les doléances de ses différents interlocuteurs.

Gilles Poux entend "*renforcer, davantage, la coopération entre La Courneuve et Wela*". Il a enfin promis de favoriser le jumelage de certaines des villes des Comores avec des mairies de l'hexagone.

Ahamada Mohamed

UNION DES C
Ministère des F
ORDONNATEU

TRAVAUX D
DE QUAR

PROGRA

REFERENC
REFERE

Le Programme d'Appui au Secteur
aux Comores (PASEC), par délég
Ministre des Finances de l'Union des
Ordonnateur National du FED, envisa
buer, sur financement du 9ème Fonds
de développement, **un marché de trav
la réhabilitation (37) et la constructi
40 salles de classes du secondaire pu
bénéfice des Ministères de l'E
Nationale (MEN) et de l'Ile Auto
Ndzouani.**

Le dossier d'appel d'offres peut être ob

- **Cellule de Gestion du PASEC /** +269
- **Antenne du PASEC sise au Min**

**LA DATE LIMITE DE REMISE DE
JEUDI 30 JUILLET 2009 A 15H00 L**

Des éclaircissements ou informations s
sur le site d'EuropeAid : http://ec.euro